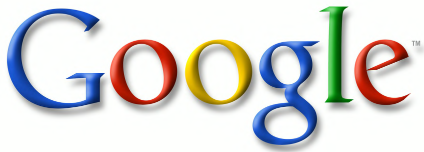
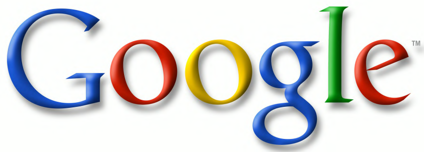

Google




NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137077 3





HISTOIRE

DE FRANCE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE SAPIA,
RUE DU DOYENNÉ, 12.

HISTOIRE

DE FRANCE

PAR

M. DE GENOUDE.

L'histoire d'un peuple c'est sa constitution en action.

TOME NEUVIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE PERRODIL, ÉDITEUR,
PLACE DU PALAIS-ROYAL, 241.

1846.

ANALYSE DE FROISSART.

NOTICE SUR FROISSART.

J'ai fait connaître à mes lecteurs les monuments de notre histoire. Je crois donc devoir publier l'analyse de la grande chronique de Froissart (1).

Froissart visita l'Ecosse ; il suivit en Aquitaine et à Bordeaux le prince Noir, il voulut aller avec lui à l'expédition d'Espagne contre Henri de Transtamare, il retourna en Angleterre, passa en Italie avec le duc de Clarence, lorsqu'il alla épouser la fille de Galéaz Visconti, vit et dirigea même les fêtes qu'Amé VI, de Savoie, connu sous le nom du Comte-Vert, donna au duc de Clarence.

Il rapporte lui-même comment se passait sa vie et se composaient ses ouvrages : « Et considérez entre vous autres qui me lisez, avez lu ou m'aimez lire, comment je puis avoir su et rassemblé tant de faits pour vous informer de la vérité. J'ai commencé jeune, de l'âge de vingt ans, et suis venu au monde du même temps que les faits et aventures, et si y ai toujours pris grand plaisance plus qu'à autre chose ; et si Dieu m'a donné la grâce que j'ai été bien de toutes par-

(1) Jean Froissart naquit à Valenciennes vers l'an 1333 ; son père était peintre d'armoiries.

ties, et des hôtels des rois, et aussi du roi Édouard, et de la noble reine, sa femme, madame Philippe de Hainaut, à laquelle en ma jeunesse je fus clerc, et la desservais de beaux dits et traités amoureux. Pour l'amour du service de la noble dame à qui j'étais, tous autres grands seigneurs, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient et me voyaient volontiers. Ainsi, au titre de la bonne dame et à ses côtés, et aux côtés des hauts seigneurs, en mon temps, j'ai recherché la plus grande partie de la chrétienté. Partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été dans les faits d'armes et qui proprement en savaient parler; et aussi aux anciens hérauts d'armes pour vérifier et justifier les matières. Ainsi ai-je rassemblé la noble et haute histoire, et tant que je vivrai par la grâce de Dieu, je la continuerai; car plus j'y suis et plus y labeure, plus me plaît. Car ainsi comme le plus gentil chevalier ou écuyer qui aime les armes, en persévérant et continuant, se nourrit et perfectionne; ainsi en labourant et ouvrant, je m'habilite et me délecte. »

Ayant perdu la bonne reine Philippe, Froissart quitta ses relations avec l'Angleterre, et fut pourvu dans son pays de la cure de Lestines; mais le repos, les devoirs et la vie réglée allaient assez mal à Froissart.

Il quitta à la fin la vie légère et facile de troubadour, pour entrer *en la marchandise*, « où je suis, dit-il, aussi bien de taille, que d'autres en une bataille. » Soit, dit M. de Barante, que marchandise veuille ici dire *commerce*, ou que plutôt par une acception naïve de ce temps-là, il soit question de négociations diplomatiques, Froissart revint bientôt à ses naturelles occupations et à son caractère. On voit aussi dans ce passage,

que cet Horace des temps gothiques ne savait pas non plus porter le bouclier.

Il est vrai qu'il fallait alors qu'une forte éducation physique eût préparé les hommes au dur métier des armes. Froissart devint clerc de Venceslas, duc de Brabant, qui était lui-même poëte; il fit faire un recueil de ses chansons par Froissart, qui, mêlant ses poésies à celles du prince, en forma une sorte de roman, sous le titre de *Méliador*. Mais Venceslas mourut avant la fin de l'ouvrage. Froissart passa alors chez Gui, comte de Blois, et charma cette cour par ses vers. Le comte l'ayant engagé à continuer ses histoires, il voulut aller chez Gaston Phébus, comte de Foix, pour se faire conter, par tous les chevaliers béarnais et gascons, le détail de leurs aventures. Il partit à cheval, menant quatre levriers, de la part du comte de Blois, au comte de Foix, s'arrêtant dans les châteaux, dans les abbayes; vers la fin de son voyage, il rencontra un bon chevalier, messire Espaing du Lion, qui avait fait toutes les guerres du temps, et traité les grandes affaires des princes. Ils se mirent à voyager de concert, et à se faire mutuellement des récits. Froissart lui demandait l'histoire de chaque château, de chaque ville de la route; et le bon chevalier racontait ce qu'il en savait. C'est sous cette forme pleine de grâce et de naturel, que sont écrits plusieurs chapitres de Froissart: en les lisant, on se croit transporté à ce bon vieux temps; on le comprend mieux, on entre mieux dans son esprit que par de laborieuses recherches.

L'accueil que Froissart reçut du comte de Foix, la peinture de cette cour, la lecture qu'il faisait de son *Méliador* et de ses histoires, les récits qu'il obtenait du prince et du vieux chevalier, sont une des parties les plus vivantes des chroniques de

Froissart. Enrichi par les dons de Gaston, il partit à la suite de la comtesse de Boulogne, sa nièce, qui allait épouser en Auvergne le duc de Berri. A Avignon, il se laissa voler; et, comme Marot, il peignit en vers un malheur qui lui faisait à peu près les mêmes impressions. La vie de Froissart continue à être toujours errante et variée. Son active curiosité le fait sans cesse chercher les divers princes du temps, leurs cours, leurs fêtes, leurs tournois. Tantôt il veut voir les lieux où se sont passés les événements; tantôt il voyage pour interroger ceux qui y ont pris part. En 1395, il retourna en Angleterre, où régnait alors Richard II, fils du prince Noir, qui reçut avec une grande bonté le serviteur favori de son aïeule la reine Philippe. Bien peu après, arriva la triste catastrophe qui précipita Richard du trône : c'est à peu près le dernier événement que raconte Froissart, d'une manière touchante et vraie. Lui-même ne vécut pas longtemps après. Ses récits sont interrompus à l'année 1400; ce qui fait croire que sa vie finit aussi à cette époque. C'est en Flandre qu'il mourut. Ces détails sur la vie de Froissart montrent assez quel doit être le caractère de ses ouvrages.

« Il n'est pas un historien, dit M. de Barante, qui ait plus de charme et de vérité; son livre est un témoignage vivant du temps où il a vécu : aucun art ne s'y fait voir; la candeur du sentiment y égale la naïveté de l'expression; on y retrouve la couleur et le charme des romans de chevalerie, cette admiration pour la valeur, la loyauté, les beaux faits d'armes, pour l'amour et le service des dames; en même temps le désordre, la cruauté, la rudesse de mœurs de ces temps barbares, les guerres sans cesse renouvelées et renaissantes, l'incendie des villes, les massacres des peuples, les provinces rendues désertes, les

compagnies de gens de guerre devenues étrangères à toute patrie et ne vivant que de rapines ; et pourtant, au milieu de tant d'horreurs, les hommes paraissent remplis de grandeur, de franchise et de force : ils sont cruels, ils sont variables dans leurs affections politiques, mais sincères et esclaves de leur parole. Tout est vrai dans les discours ; et, dans cet amas de calamités, l'historien qui en fait le tableau fidèle ne donne jamais l'idée de la corruption et de la bassesse. Froissart, et on doit le penser ainsi, est souvent incorrect et surtout incomplet ; les dates, les noms propres, la suite des événements ne se trouvent pas, dans son livre, aussi bien établis que dans un historien moderne. Il a souvent besoin d'être éclairci et commenté. Son langage ne semble pas trop vieux ni difficile à ceux qui ont la moindre habitude de lire le français non classique ; il a plutôt un ton général de naïveté qui plaît et séduit, que des expressions vives et heureuses. Il écrivait vite et sans intentions fortes ; son style est absolument le même que celui des romans de ce temps. Il existe beaucoup de copies de Froissart, et elles présentent des diversités peu importantes au fond, mais que les bibliographes ont dû rechercher (1). »

(1) Le plus beau de ces manuscrits est à Breslau, en Silésie ; il est en quatre volumes, de vélin, d'une écriture nette et soignée, enrichi de vignettes superbes. Lors de la prise de Breslau par les Français, en 1806, les Prussiens pensèrent bien qu'on leur demanderait ce beau et célèbre Froissart, et mirent à son intention un article dans la capitulation, pour que la bibliothèque publique fût respectée.

Les poésies de Froissart sont manuscrites à la Bibliothèque du Roi, et n'ont jamais été imprimées. Sainte-Palaye, dans une notice sur Froissart, en a donné des fragments qui auraient dû engager à en faire une édition. C'est dans ses poésies, plus encore que dans ses chroniques, qu'on trouve des détails sur sa vie ; elles ont un caractère aussi vrai que son histoire, et sont, comme elle, non un ouvrage de l'art, mais une production toute naïve et naturelle. Une des plus remarquables est son *Horloge amoureuse*. On y trouve de tres-curieux détails sur l'état de l horlogerie au quatorzième siècle. M. Leprince jeune en a inséré une grande partie dans le *Journal des*

CHAPITRE PREMIER.

Mort du roi Philippe de France. —Couronnement du roi Jean, son fils, et plusieurs autres événements. — Nouvel impôt et gabelle décrétés par les trois Etats pour subvenir aux frais de la guerre.

L'an 1350, le 22 du mois d'août, le roi Louis-Philippe de France mourut à Nogent-le-Roi, près de Coubois; son corps fut apporté à Notre-Dame de Paris; et le jeudi suivant, inhumé à Saint-Denis, au côté gauche du grand autel; les entrailles furent enterrées dans le couvent des Jacobins, à Paris; le cœur fut envoyé à Bourfontaines-en-Valois pour y être enseveli.

Le 26 septembre suivant, le dimanche, Jean, fils aîné du roi Philippe, fut sacré à Reims, et en même temps fut couronnée Jeanne, femme du roi Jean. Le lundi d'après, le roi et la reine partirent de Reims pour se rendre à Paris, en passant par Laon, Soissons et Senlis. Le dimanche, 17 octobre, ils firent leur entrée à Paris; les réjouissances et les fêtes durèrent une semaine entière à cette occasion.

Le 16 novembre suivant, le comte d'Eu, nouvellement arrivé d'Angleterre, fut arrêté dans l'hôtel de Nesle, par ordre du roi. Il avoua toutes les trahisons dont il s'était rendu coupable, et fut décapité le vendredi, en présence du duc de Bourbon, du comte d'Armagnac, du comte de Montfort, de

Savants (juillet 1783), d'après le manuscrit 7214, in-fol., de la Bibliothèque du Roi. L'édition originale de la *Chronique de France, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Espagne, de Bretagne*, etc., par J. Froissart, depuis l'an 1326 jusqu'en 1400 (continuée par un auteur anonyme jusqu'en 1498), est en quatre vol. in-fol. Paris, ant. Verard, sans date. (*Biographie universelle.*)

messire Jean de Bourgogne, du comte de Resnel et plusieurs autres chevaliers.

Au mois de septembre de l'année suivante, les Français reprirent sur les Anglais la ville de Saint-Jean-d'Angély, dont ceux-ci avaient été maîtres pendant environ cinq ans.

Il y eut, cette même année 1351, une grande disette en France. Les vivres étaient d'une telle cherté qu'on ne l'avait vu de mémoire d'homme : un setier de blé valait, à Paris, huit livres parisis; et un boisseau de pois, huit sols, et les autres grains à proportion.

L'an 1355, vers la Saint-André, il y eut une assemblée générale à Paris, par ordre du roi. Y furent appelés les prélats, les chapitres, les barons et les bourgeois des bonnes villes du royaume de France. Le roi leur fit exposer, en sa présence, en la chambre du Parlement, l'état des guerres, par le chancelier de France. Celui-ci leur dit de la part du roi qu'ils fissent connaître, par leur vote, de quelle somme ils pourraient aider le roi pour pouvoir soutenir la guerre. Le roi Jean n'ignorait pas tous les mécontentements qu'avait soulevés l'altération des monnaies; aussi offrit-il aux députés assemblés d'en faire frapper de nouvelles à un meilleur taux, si l'assemblée promettait de lui venir en aide.

Cette proposition royale fut acceptée par l'assemblée, qui se dévoua corps et biens au service du roi : l'archevêque de Reims parla au nom du clergé, le duc d'Athènes parla pour la noblesse, et le prévôt des marchands de la ville de Paris parla au nom de toutes les villes du royaume.

Après cela, les membres de l'assemblée demandèrent au roi qu'il leur fût permis d'entrer en délibération. Le résultat de cette délibération, qui fut communiquée au roi par les mêmes

représentants des trois ordres qui avaient parlé dans la première séance, fut que les trois ordres, agissant au nom de la nation, feraient au roi trente mille hommes d'armes pour un an, à leurs frais : et pour se procurer l'argent nécessaire pour payer les trente mille hommes, l'assemblée ordonna qu'on lèverait sur toutes gens, de quelque état qu'ils fussent, comme gens d'église, nobles et autres, un impôt de huit deniers parisis pour livre, sur toutes denrées. Mais, comme dès-lors on ne pouvait apprécier si la levée de cet impôt suffirait pour les besoins de la guerre, il fut ordonné que l'assemblée des Etats se réunirait de nouveau à Paris, à une époque indiquée, pour délibérer sur cet objet.

La convocation eut lieu au 1er mars de l'année suivante : plusieurs villes de la Picardie, les nobles de cette province et plusieurs villes de la Normandie ne s'y firent pas représenter. Il fut reconnu par l'assemblée que l'impôt proposé ne pourrait suffire. Elle ordonna, en conséquence, la levée d'un nouveau subside, qui devait frapper tous ceux, sans aucune exception, qui possédaient (car il était dit : *fust du sang du roy ou autre*).

D'après cet édit, tous ceux qui possédaient depuis quarante livres de revenu jusqu'à cent devaient payer au roi quatre livres pour les frais de la guerre ; ceux qui avaient depuis dix livres de revenu jusqu'à quarante, devaient payer quarante sous ; au-dessous, on devait payer dix sous.

CHAPITRE II.

Des mesures que prend le roi de France pour combattre le prince de Galles, qui parcourait le Berri avec une armée.

Le roi Jean s'étant mis en campagne, commença par re-

prendre les villes et châteaux de la Basse-Normandie, dont le roi de Navarre qui était alors tombé en son pouvoir et retenu dans les prisons de Paris, s'était emparé. Le roi, ayant besoin de renforts, en demanda de nouveaux à tous nobles et fiefs tenant de lui; que personne, sous quelque prétexte que ce fût, ne tarde à venir le rejoindre sur les Marches de Blois et de Touraine, où il se rendait; car il voulait combattre les Anglais.

Il y eut une rencontre des deux armées à l'une des portes de Bourges : les Anglais, ne pouvant y entrer, se retirèrent du côté d'Issoudun, vers un château fort qu'ils attaquèrent sans pouvoir le prendre. Ils se dirigèrent vers la ville de Vierzon, dont ils s'emparèrent.

C'est là que le prince de Galles reçut la nouvelle que le roi de France était dans la ville de Chartres avec une forte armée, et que toutes les villes et tous les passages en amont de la rivière étaient fermés et si bien gardés que le passage de la rivière paraissait impossible.

CHAPITRE III.

Comment le prince de Galles prit le château de Romorantin. — De la grande armée que le roi Jean conduisit à la bataille de Poitiers. — Dispositions de l'armée française avant la bataille. — Ce que fit le cardinal de Périgord pour tâcher d'accorder le roi de France et le prince de Galles, avant la bataille.

Le prince de Galles résolut alors de passer par la Touraine et le Poitou, et de retourner à Bordeaux en ravageant tout le pays sur son passage. Les Anglais se dirigèrent d'abord du côté de Romorantin, après avoir commis de grands dégats. Le roi Jean, de son côté, envoya pour garder les forteresses du côté du Berri, et, pour surveiller les marches de l'ennemi, trois

grands barons : c'étaient le sire de Craon, M. de Boucicaut et l'ermite de Chaumont.

Le prince de Galles prit sur son passage le château de Romorantin; il continua à se porter en avant en ravageant le pays, s'approchant de l'Anjou et de la Touraine. Le roi Jean quitta Chartres et vint à Blois, où il s'arrêta deux jours; de là il traversa Amboise et arriva à Loches. Là, il apprit que les Anglais étaient en Touraine et qu'ils revenaient sur le Poitou, il vint ensuite à la Haye, en Touraine, tandis que son armée, composée au moins de vingt mille hommes, traversait la Loire sur plusieurs points, au pont d'Orléans, à Mehun, à Saumur, à Blois, à Tours, et partout où l'on pouvait. Le prince de Galles ayant eu avis que le roi de France hâtait sa marche pour couper les Anglais, il tourna du côté de Poitiers en sortant de Tours. De son côté, le roi Jean sut que le prince de Galles revenait sur ses pas, et il craignit qu'il ne lui échappât. C'est pourquoi il quitta la Haye, ainsi que toute son armée, et ils s'avancèrent vers Chauvigny.

Le lendemain le roi passa la rivière de la Creuse sur le pont de Chauvigny, craignant d'être devancé dans sa marche par les Anglais.

Cependant le sire de Craon, Raoul de Coucy et le comte de Joigny restèrent encore pendant une journée dans Chauvigny, avec une partie des leurs. Le lendemain, dès le matin, ils partirent en suivant la route que le roi avait prise, en se dirigeant sur Poitiers.

Le dimanche suivant, qui était le 18 septembre de l'an 1356, le roi de France, qui désirait ardemment d'en venir aux mains avec les Anglais, assista dès le matin à une messe solennelle qui fut célébrée dans sa tente; il y reçut la communion, ainsi

que ses quatre fils. Après la cérémonie, les grands barons de France se rendirent auprès du roi : c'étaient, entr'autres, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le comte de Ponthieu, messire Jacques de Bourbon, le duc d'Athènes, connétable de France, le comte de Tancarville; le comte de Salleburce, le comte de Dampmartin, le comte de Ventadour; messires de Clermont, Arnold d'Andreghen, maréchal de France, le sire de Saint-Venant, Jean de Landas, Eustace de Ribaumont, le sire de Fiennes, Geoffroi de Charny, le sire de Châtillon, le sire de Sully, le sire de Nesle, Robert de Duras, et un grand nombre d'autres. Le roi tint avec eux un grand conseil, à la suite duquel la bataille fut ordonnée. Chaque baron reçut aussitôt l'ordre de déployer sa bannière, au nom de Dieu et de Saint-Denis. Bientôt les trompettes sonnèrent, tout le monde prit les armes; les cavaliers montèrent à cheval et vinrent se ranger dans le camp où flottaient les bannières royales. Cette réunion des plus belles armures et des plus riches armoiries, présentait le plus magnifique coup-d'œil : car là se trouvait, comme le dit l'historien Froissart, toute la fleur de France. Aucun chevalier ne voulut s'absenter de peur d'être déshonoré. L'armée était divisée en trois corps, composés chacun de seize mille hommes d'armes. Le premier corps était commandé par le duc d'Orléans, avec trente-six bannières et deux cents pennons; le duc de Normandie commandait le deuxième corps, avec ses deux frères, Louis et Jean. Le troisième corps devait être sous le commandement du roi.

Le roi, étant monté à cheval, harangua l'armée en disant : « Français, quand vous étiez à Paris, à Chartres, à Rouen ou à Orléans, je vous ai entendu défier les Anglais, et souhaiter vivement d'en venir aux mains avec eux. Vos vœux sont satis-

faits : l'Anglais est devant vous ; voilà le moment de le combattre, de déployer votre valeur, et de prendre votre revanche de tous les maux qu'il vous a faits, car nous allons combattre à l'instant même. »

A ces mots, l'armée jeta de grands cris, et répondit par ces mots : « Sire, Dieu y ait part ; et tout ce verrons-nous volontiers. »

Quand tout le monde fut sous les armes, chacun sous sa bannière et à son poste, le roi ordonna à tous ceux qui portaient des lances de les raccourcir à la longueur de cinq pieds, afin de s'en servir avec plus de facilité, et à tous les cavaliers de quitter leurs éperons.

Déjà l'armée commençait à s'ébranler, lorsque l'on vit le prince de Périgord à cheval accourir vers le roi, venant de Poitiers. Il s'inclina profondément, en priant le roi, au nom de Dieu, de suspendre un moment l'attaque, et disant que l'armée anglaise étant peu nombreuse, et ne pouvant résister à l'armée française, il vaudrait mieux la recevoir à capitulation, et que le roi voulût bien lui permettre de se rendre en toute hâte auprès du prince de Galles pour cette mission. Le roi répondit : « Il nous plaît bien, mais revenez bientôt. »

Le cardinal de Périgord étant arrivé auprès du prince de Galles, et lui ayant déclaré l'objet de sa mission, celui-ci répondit « qu'il entrerait en pourparlers volontiers, pourvu que l'honneur demeurât sauf pour lui et pour son armée. »

Le cardinal revint en hâte vers le roi, et lui dit « qu'il était inutile de presser l'attaque, que l'armée ennemie ne pouvait lui échapper, et qu'elle demandait seulement une suspension d'armes jusqu'au soleil levant du lendemain. » Le roi résista d'abord, car une partie du conseil était contraire à toute

suspension d'armes. Cependant, à la fin, le cardinal fit tant, que la suspension fut accordée.

Pendant toute la journée, le cardinal ne fit qu'aller de l'un à l'autre camp, afin d'éviter les hostilités. Mais le roi ne voulait obtempérer à rien, tant que l'armée anglaise ne lui donnerait pour otages les quatre principaux chefs de l'armée, et à condition que le prince et ses gens se rendraient à capitulation. Les pourparlers continuèrent; le prince de Galles fit plusieurs offres, entr'autres celle de rendre au roi de France tout le pays dont il s'était emparé, et de renvoyer tous les prisonniers. Mais le roi et son conseil résistèrent.

Pendant que le cardinal de Périgord parlementait ainsi, plusieurs chevaliers, tant du côté des Français que du côté des Anglais, allèrent à la découverte afin de chercher à connaître les forces de l'armée ennemie. Dans ces courses sur les flancs des deux armées, Jean Chandos, de l'armée anglaise, et Jean de Clermont, l'un des maréchaux de France, se rencontrèrent sur l'aile du corps d'armée commandé par le roi. Ils portaient l'un et l'autre une même devise, d'une *dame bleue*, avec une bordure qui étincelait aux rayons du soleil.

Le maréchal de Clermont dit à Jean Chandos : « Depuis quand avez-vous le droit de porter ma devise? — Mais vous la mienne, répondit Chandos, car autant bien *est-elle mienne*, comme vôtre. — Je le vous nie, répliqua le maréchal de Clermont, et si nous étions libres de combattre corps à corps, je vous montrerais que vous n'avez aucun droit de porter cette devise. — Demain, répondit Chandos, vous me trouverez tout prêt à vous prouver, les armes à la main, que cette devise n'appartient qu'à moi. » Jean de Clermont répliqua : « Ce sont bien là des paroles de vous autres Anglais, qui ne savez

rien inventer, mais pour qui tout ce qu'ils voient est bon à prendre. » Les choses en restèrent là cependant; les deux champions se retirèrent chacun de son côté.

Le cardinal de Périgord n'ayant pu venir à bout de mettre d'accord le roi de France et le prince de Galles, retourna à Poitiers. Il revint le lundi suivant, et se présenta à l'un et à l'autre camp, tâchant d'amener la paix; mais ce fut en vain.

CHAPITRE IV.

La bataille de Poitiers entre le prince de Galles et le roi de France. — Comment le roi de France fut pris à la bataille de Poitiers.

Le commencement de la bataille fut déterminé par une escarmouche entre un écuyer des Français-Allemands, qui faisaient partie du corps d'armée des maréchaux, et un écuyer anglais, qui tomba au pouvoir des Français. Bientôt la bataille s'engagea sur tous les points. Déjà s'avançait le corps d'armée des maréchaux de France pour rompre le corps des archers de l'armée anglaise : alors les cavaliers débouchèrent dans un chemin couvert, bordé des deux côtés par une haie très-épaisse. Aussitôt les archers anglais se mirent à tirer leurs javelots à travers la haie et à blesser les chevaux. Ceux-ci, qui se sentirent déchirés par le fer, se cabraient et refusaient d'avancer; les cavaliers tombaient sous leurs chevaux et ne pouvaient se relever. Il fut donc impossible au corps des maréchaux de faire sa jonction avec le corps d'armée du prince. Cependant quelques cavaliers, mieux montés que les autres, parvinrent à avancer et à rompre la haie, mais ils ne purent arriver jusqu'au corps d'armée du prince. Là périt Jean de Clermont et plusieurs autres. Il combattit jusqu'à la fin sous sa bannière;

mais il tomba et ne put se relever, ni obtenir rançon ; il fut tué, et quelques-uns assurent que ce fut par suite de l'altercation qu'il avait eue la veille avec Jean Chandos.

Ainsi s'accomplit en quelques heures la défaite du corps des maréchaux de France : les cavaliers tombaient les uns sur les autres et ne pouvaient avancer. Ceux qui étaient derrière, ne pouvant pousser en avant, reculèrent en se repliant sur le corps d'armée du duc de Normandie, dont le front était bien garni, mais qui bientôt s'éclaircit, quand on connut la déroute du corps des maréchaux : un grand nombre quitta les rangs, surtout quand ils virent descendre de la montagne comme une nuée d'archers anglais, qui tiraient en cotoyant les ailes de l'armée française.

Le prince de Galles dirigea alors ses forces du côté du corps d'armée que le duc d'Athènes, connétable de France, commandait. Il y eut là un grand choc, et beaucoup de monde de tué. Les chevaliers et écuyers français faisaient entendre le cri de : *Montjoie! Saint-Denis!* et les Anglais, de leur côté, criaient : *Saint-Georges! Guienne!* Le prince de Galles vint heurter le corps des Allemands, commandé par le comte de Sallebruce, par le comte de Nosto et le comte de Nydo ; ce corps fut en peu de temps repoussé et mis en déroute. Là les archers anglais firent un grand ravage et tuèrent beaucoup de monde. Les fils du roi purent échapper au désastre et se retirer sur Chauvigny.

Le corps d'armée du roi, combattant à pied, vint ensuite attaquer l'armée anglaise : il y eut là un terrible choc, et beaucoup de coups portés et rendus. C'est là que le roi de France, avec son fils puiné, monseigneur Philippe, attaquèrent le corps de bataille des maréchaux d'Angleterre ; là se

trouvaient le comte de Warwich, le comte Suffolk, et aussi, dit la chronique, *y avait des Gascons*.

Le corps d'armée du roi se soutint encore pendant quelque temps avec avantage. Le roi Jean fit des prodiges de valeur, et si le quart de son armée eût fait comme lui, les Français auraient gagné la bataille. Cependant les derniers qui restèrent sur le lieu du combat, se battirent tous jusqu'à ce qu'ils fussent tués ou pris.

Cette bataille, qui se donna à quelque distance de Poitiers, au lieu dit Champs de Beauvoir et de Maupertuis, fut très-sanglante; les deux armées y éprouvèrent de grandes pertes. Le roi Jean y fit preuve d'une grande bravoure, tenant une hache à la main, dont bien se défendait et combattait, dit la chronique. Tout près de lui furent faits prisonniers le comte de Tancarville, messire Jacques de Bourbon, comte de Ponthieu et messire Jean d'Artois, comte d'Eu. On se battit jusqu'auprès de Poitiers, dont les habitants fermèrent les portes.

Les Anglais firent tout ce qu'ils purent pour faire le roi Jean prisonnier. Ceux qui le reconnaissaient dans la mêlée lui criaient : « Rendez-vous! rendez-vous! autrement vous êtes mort. » Un Français, qui s'était mis au service des Anglais, Denis de Morebèque, s'élança de la mêlée et se jeta sur le roi, en lui criant en français : « Rendez-vous, sire. » Le roi, dans ce grand péril, répondit, en regardant le chevalier : « A qui me rendrai-je ici? à qui? où est mon cousin le prince de Galles? si je le voyais, je parlerais. — Sire, répondit messire Denis, il n'est pas ici; mais rendez-vous à moi et je vous mènerai vers lui. — Qui êtes-vous? dit le roi. — Sire, je suis Denis de Morebèque, un chevalier d'Artois; mais je sers le roi d'Angleterre, ne pouvant demeurer en France, où je serais désho-

noré. » Alors le roi lui tendit la main, et dit : « Je me rends à vous. » Il y eut en ce moment un grand tumulte autour du roi; car chacun voulait pouvoir dire : « C'est moi qui l'ai fait prisonnier. » En sorte que le roi, ni son fils puîné, qui était avec lui, ne pouvaient avancer d'un pas.

Le prince de Galles, qui ignorait ce qui se passait de ce côté, envoya deux de ses barons à la découverte pour savoir ce qu'était devenu le roi Jean, et s'il était mort ou pris. Les deux barons étant montés sur un tertre, aperçurent une foule qui s'avançait en tumulte, et s'informèrent de ce que c'était, et on leur dit : « C'est le roi de France qui est pris. » Les deux barons s'approchèrent et eurent bien de la peine à fendre la foule, et firent aussitôt écarter ceux qui entouraient le roi, leur commandant de se retirer sous peine de la vie, par les ordres du prince de Galles. Ces deux barons s'approchèrent du roi, et, après l'avoir salué, le conduisirent vers le prince de Galles.

Cette célèbre bataille se donna à deux lieues de Poitiers, au lieu dit : Champs de Maupertuis, le 19 septembre de l'an 1356. Là périt la fleur de la chevalerie française. Furent faits prisonniers avec le roi et le prince Philippe, son fils, dix-sept comtes, outre les barons, chevaliers et écuyers. Il y périt cinq à six mille hommes.

La nuit étant venue, le prince de Galles donna à souper dans sa tente au roi de France et à la plus grande partie des princes et barons faits prisonniers. Le prince, se tenant debout, servit lui-même, et il ne voulut point s'asseoir à la table du roi, quelque prière que lui en fît le roi. Le prince disait : « Sire, ne vous affligez pas trop, si Dieu n'a pas donné la victoire à vos armes. Soyez assuré que monseigneur mon père vous trai-

tera avec honneur et courtoisie ; et il traitera avec vous de telle sorte que vous serez toujours amis ensemble. Vous aurez raison d'être fier de cette journée, quoiqu'elle ne vous ait pas été favorable, car vous avez conquis aujourd'hui le nom de vaillant, et avez surpassé ceux qui ont fait preuve de plus de bravoure. C'est le témoignage que vous rend l'armée tout entière. »

L'armée anglaise se retira sur Bordeaux à petites journées, avec ses prisonniers. Le prince de Galles y était à peine arrivé, que le cardinal de Périgord s'y montra : il était en légation du pape. Il tenta des ouvertures pour la délivrance du roi Jean : mais rien n'avança. Le prince de Galles tint garnison dans Bordeaux, avec les Gascons et les Anglais, jusqu'au carême suivant.

CHAPITRE V.

Comment les trois Etats envoyèrent une armée pour combattre Godefroy de Harcourt et Philippe de Navarre.

Pendant que ces événements se passaient du côté de Poitiers, le duc de Lancastre se trouvait dans le comté d'Evreux ; dans les environs étaient aussi Philippe de Navarre et Godefroy d'Harcourt, guerroyant contre les Normands pour la taxe du roi de Navarre, retenu en prison par le roi de France. Ils auraient bien voulu aller rejoindre l'armée du prince de Galles, mais ils n'y pouvaient réussir, tous les passages de la Loire étant bien gardés. Quand ils connurent le résultat de la journée de Poitiers, ils suspendirent leur marche.

Les trois fils du roi de France, Charles, Louis et Jean, avaient pu échapper au désastre de la journée de Poitiers. Mais

ils étaient trop jeunes pour se charger des affaires dans les circonstances difficiles où se trouvait le royaume.

Tous ceux parmi les chevaliers et écuyers qui avaient pu s'échapper avaient été accueillis très-froidement de la part des communes et des villes de France.

Dans ces circonstances, les prélats, évêques et abbés, les seigneurs et chevaliers, le prévôt des marchands, avec les bourgeois de Paris, et les députés des villes du royaume, se réunirent en assemblée générale à Paris. On voulait faire face à la gravité des circonstances, prendre les mesures nécessaires au gouvernement de l'Etat, en attendant que le roi Jean fût délivré et rendu à ses peuples. Les Etats assemblés voulaient aussi se faire rendre compte de l'emploi des sommes prélevées pour l'impôt de guerre. Cette tâche était difficile dans l'absence du chef de l'Etat. Voici le parti que prit l'assemblée.

Il fut convenu que chacun des trois ordres, le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, ferait choix chacun de douze personnes capables de prendre les renseignements nécessaires pour arriver à connaître exactement la situation des finances. C'était donc une commission composée de trente-six membres, qui devaient avoir entr'eux à Paris de fréquentes conférences et prendre toutes les mesures pour le gouvernement de l'Etat; et les trois ordres, ainsi que toutes les communes, devaient s'en rapporter a ce que ferait cette commission.

Cependant les premiers actes de cette espèce de gouvernement provisoire furent loin d'être agréables au duc de Normandie et à ses conseillers. En premier lieu, les trois Etats rendirent une ordonnance qui suspendit toute fabrication de monnaie, et firent saisir les timbres. Après cela, on requit le duc qu'il fît arrêter le chancelier du roi son père, Robert de

Lorris, Robert de Bucy, de Pouellement, ainsi que les autres ministres des comptes et conseillers du roi avant sa captivité, et qu'ils eussent à rendre compte de tous les impôts qui avaient été levés sur le peuple pendant le temps de leur gestion. Mais ceux que cette mesure regardait se hâtèrent de sortir de France le plus vite qu'ils purent.

Les Etats renouvelèrent ensuite le personnel des percepteurs, chargés du recouvrement des maletostes, dixièmes, subsides et autres contributions publiques, et ordonnèrent de fondre une nouvelle monnaie d'or fin, qu'on appela *moutons*.

Dans la situation critique où se trouvait le royaume, il se forma en faveur du roi de Navarre un parti, qui voulait qu'on lui confiât la direction des affaires, s'il promettait de se conduire en prince bon et loyal; il fallait pour cela le délivrer de sa prison, qui était le chastel de Crevecœur en Cambresis. Les états demandèrent donc la délivrance du prince au duc de Normandie. Le duc de Normandie répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui une mesure semblable, d'autant plus qu'il ignorait le motif et les causes de la captivité du roi de Navarre. Ainsi le roi de Navarre ne put être mis en liberté.

Dans ces entrefaites, l'assemblée des Etats-Généraux, ainsi que le duc de Normandie, reçurent la nouvelle des ravages qu'exerçait dans la province de Normandie, messire Godefroy de Harcourt, avec la petite armée qu'il menait à sa suite : deux ou trois fois par semaine, ses gens poussaient des reconnaissances jusque dans les faubourgs de Caen, de Saint-Lô en Cotentin, d'Evreux, d'Avranches et de Coutances, sans que personne s'y opposât. Les Etats, d'accord avec le duc de Normandie, envoyèrent contre l'armée de Godefroy de Harcourt huit cents hommes environ, dont trois cents armés de

lances : cette troupe avait à sa tête quatre chefs : c'étaient le sieur de Raineval, le seigneur de Cauny, le seigneur de Riville et le seigneur de Fréauville. Cette petite armée partit de Paris et se rendit d'abord à Rouen, où elle établit son quartier-général : plusieurs chevaliers et écuyers vinrent s'y réunir sous sa bannière, tels que le seigneur de Marmier, le seigneur de Créqui, Louis de Haveskierque, Oudard de Reutz, Jean de Fiennes, Enguerrand Doudin et plusieurs autres : la Normandie y envoya beaucoup d'hommes de guerre. L'armée ainsi formée se mit en mouvement et arriva jusqu'à Coutances, où elle établit garnison.

Godefroy de Harcourt, ayant appris la marche et l'entrée de l'armée française dans Coutances, résolut de l'attirer au dehors et de la combattre en bataille rangée ; il réunit donc le plus de combattants qu'il put sous ses bannières, tant gens d'armes, qu'archers et compagnons, et annonça qu'il allait marcher en avant. Il partit de Saint-Sauveur-le-Vicomte avec environ cinq cents hommes en tout. De son côté, l'armée française avait envoyé, ce jour-là, des éclaireurs à la découverte ; le duc connaissait la force de l'armée française ainsi que ses positions militaires.

Tout cela n'intimida point Godefroy qui dit que puisqu'il avait vu l'ennemi, il le combattrait. Ainsi des deux parts on se prépara à en venir aux mains, savoir les Français d'un côté, les Anglais et Navarrois de l'autre. Godefroy de Harcourt plaça tous ses archers à la tête de sa troupe, afin de mettre plutôt les Français hors de combat. Raoul de Raineval, l'un de ceux qui commandaient l'armée française, ayant eu connaissance de cette disposition de l'ennemi, fit mettre à pied tous ses cavaliers, avec ordre de s'abriter derrière leurs boucliers sans bouger.

Les archers de Godefroy de Harcourt commençaient déjà à être à portée de l'armée française et se mettaient à tirer leurs flèches à force de bras. Mais l'armée française, à couvert derrière les pavois et les boucliers, n'opposait aucune résistance, car, ainsi à couvert, elle ne se laissait pas entamer. Elle resta dans cette position, jusqu'à ce que les archers de Godefroy eussent épuisé toutes leurs flèches : ce qui arriva; et alors abandonnant leurs arcs, ils allèrent se réunir au reste de l'armée, rangée en bataille le long d'une haie, ayant Godefroy en tête, bannières déployées. En ce moment les archers français se précipitèrent sur les flèches des archers ennemis, pour les ramasser, car le champ de bataille en était couvert, et pour les lancer contre les Anglais et les Navarrois. On en vint ensuite aux mains, et la mêlée fut en ce moment terrible; mais les gens de pied de Godefroy de Harcourt ne purent tenir contre le choc, et ils furent mis en déroute.

Dans cette extrémité, messire Godefroy battit en retraite et se réfugia au plus fourré d'un vignoble, entouré d'une haie très-épaisse, et tous ceux de ses gens, qui purent le suivre, s'y réfugièrent. Mais ils furent bientôt cernés là par toute l'armée française, qui, ayant fait mettre pied à terre à toute la cavalerie, cherchait à pénétrer dans le fourré. On avança ainsi, tant que l'on pût se frayer passage, en rétrécissant le cercle, afin de pouvoir pénétrer dans l'enclos.

Pendant que les Français cherchaient une clairière par où ils pussent passer, Godefroy avec ses gens, qui se voyaient cernés, se présentèrent du même côté. Il y eut là une mêlée fort vive; on frappait d'estoc et de taille, et les Français y perdirent beaucoup de monde avant de pouvoir franchir le passage. A la fin, ils le forcèrent : ce fut la bannière du sei-

gneur de Raineval, qui entra la première dans l'enclos, elle y fut suivie aussitôt par les chevaliers et écuyers. Il y eut là une lutte très-vive et beaucoup de gens mis hors de combat. Mais bientôt ceux de messire Godefroy lâchèrent pied, quoiqu'ils eussent juré de se battre jusqu'à la fin. Dans cette extrémité, Godefroy voyant qu'il n'y avait plus d'autre choix à faire que de mourir ou d'être fait prisonnier, car la fuite lui était impossible, s'arma d'une hâche, se posa sur son meilleur pied, car il était boîteux d'une jambe, mais doué d'une grande force dans les bras. Là il se défendit longtemps avec une rare intrépidité, et personne n'osait rester à la portée de sa hâche.

Alors deux cavaliers de l'armée française montèrent à cheval, et abaissant leurs lances, arrivèrent à l'improviste sur Godefroy, en l'atteignant en même temps de leur glaive, et le renversèrent à terre. Il fut tué sur la place, n'ayant auprès de lui aucun des siens pour le défendre.

Ainsi finit Godefroy de Harcourt, lui qui autrefois avait favorisé l'entrée du roi d'Angleterre et de son armée dans le Cotentin et dans la Normandie. Ce fait d'armes eut lieu vers l'époque de la saint Martin d'hiver, l'an 1356.

Pendant toute cette même année, les Trois-Etats (Etats-Généraux) s'occupèrent de l'administration du royaume; et c'était l'assemblée qui avait le gouvernement du royaume.

CHAPITRE VI.

Comment le prince de Galles conduisit le roi Jean, de Bordeaux en Angleterre.

Cependant l'armée anglaise, après la bataille de Poitiers, avait tenu garnison à Bordeaux, et pendant ce temps tous les

préparatifs nécessaires se faisaient pour emmener en Angleterre le roi Jean et la plus grande partie des chevaliers qui avaient été faits prisonniers avec lui.

La flotte, qui emmenait le roi en Angleterre, mit à la voile le 16 avril de la même année. Il emmenait à sa suite un grand nombre de seigneurs de la Gascogne. L'armée qui accompagnait le roi comprenait au moins cinq cents hommes d'armes et deux mille archers; car les Anglais avaient été informés, avant leur départ de Bordeaux, que les Etats-Généraux (*les Trois-Etats*), qui gouvernaient en ce moment la France, avaient dirigé sur la Normandie et sur le Crotoy deux corps d'armée, pour aller à la rencontre des Anglais et délivrer le roi Jean. Toutefois la flotte ne fit aucune rencontre. La traversée dura onze jours et onze nuits, et elle arriva le douzième jour au hâvre de Zandinch (aujourd'hui Sandwich) : les seigneurs qui étaient à la suite du prince quittèrent le bord et allèrent se loger dans la ville de Sandwich et dans les villages des environs; ils firent là une halte de deux jours.

Le troisième jour ils partirent et vinrent à Saint-Thomas de Cantorbie (Cantorbury). La nouvelle de l'arrivée du roi Jean et de sa suite en Angleterre fut transmise au roi et à la reine d'Angleterre. Ce fut une grande allégresse, et tous les bourgeois de Londres furent prévenus qu'ils eussent à se préparer pour recevoir le roi de France avec tous les honneurs dus à son rang. Toute la cité de Londres fit ses préparatifs de réception; les bourgeois, ainsi que les corps de métiers étaient distribués par compagnies, chacune ayant un riche costume, mais différent de celui des autres compagnies.

Le roi, avec toute sa suite, arriva à Saint-Thomas de Can-

torbie (Cantorbury), et il s'y reposa pendant un jour. Le lendemain ils allèrent à Rocester (Rochester), où l'on s'arrêta encore une journée. Le troisième jour, le cortége passa par Dardefort (Dartford), et arriva dans l'après-midi à Londres, où on lui fit une magnifique réception, semblable à celle qu'il avait reçue dans tous les lieux où il avait passé. Le roi de France montait un grand cheval blanc richement caparaçonné, et le prince de Galles allait à côté, montant un petit cheval noir. Il traversa ainsi toute la cité de Londres, et arriva à l'hôtel de Savoie, qui appartenait au duc de Lancastre. Le roi de France logea quelque temps dans cet hôtel, où le roi et la reine d'Angleterre vinrent lui rendre visite; ils lui rendirent de grands honneurs, et lui offrirent toutes les consolations que sa position exigeait.

Bientôt arrivèrent en Angleterre, de la part du pape Innocent VI, deux cardinaux, savoir, messire Tallerant de Pierregort (Périgord), et messire Nicolle, cardinal d'Urgel. Ces deux légats entamèrent et proposèrent dès-lors les bases d'un traité, mais ils n'arrivèrent à aucun résultat. Toutefois ils réussirent à faire signer entre les deux rois une trève qui devait durer jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste de l'an 1359. Restèrent en dehors du traité Philippe de Navarre et tous ses alliés, les héritiers du comte de Montfort et les possesseurs du duché de Bretagne (1).

Ce fut quelque temps après que le roi, avec toute sa suite,

(1) Il y a, dit M. Buchon (*Collection des Chroniques*), plusieurs erreurs, dans ce que dit Froissart concernant cette trève : 1° elle fut conclue, non en Angleterre, mais à Bordeaux, le 23 mars de cette année, plusieurs jours avant le départ du prince de Galles et du roi Jean pour l'Angleterre; 2° elle devait durer seulement jusqu'au jour de Pâques 1359 inclusivement; 3° Philippe de Navarre et les héritiers du comte de Montfort y étaient expressément compris (Voir cette *Charte* dans Rymer, t. 1, p. 133 et suiv.).

quitta l'hôtel de Savoie, et sa résidence fut transférée au château de Windsor. Il avait, ainsi que son fils prisonnier avec lui, la liberté de se promener dans les environs, et même de s'y livrer au plaisir de la chasse.

CHAPITRE VII.

Comment le duc de Lancastre assiégea la ville de Rennes. — Comment messire Guillaume de Granville reconquit la cité, le bourg et le château d'Evreux.

L'an 1357, au mois de mai, le duc de Lancastre, à la tête d'une armée composée, tant d'Anglais que de Bretons, dont mille hommes au moins très-bien armés et équipés, et cinq mille autres, tant archers que de différentes armes, se mit en marche à Hennebon, traversa la Bretagne en la ravageant, et vint mettre le siége devant la ville de Rennes. Il la tint longtemps ainsi bloquée et fit plusieurs fois donner l'assaut, mais sans succès, car elle était défendue au-dedans par l'élite des vaillants chevaliers, parmi lesquels on remarquait le vicomte de Rohan, le sire de Laval, Charles de Dinan et plusieurs autres braves chevaliers et écuyers. Là brillait déjà par sa bravoure un jeune bachelier, qui depuis fut si célèbre sous le nom de messire Bertrand Duguesclin. C'est là, et pendant la durée du siége, qu'il eut un combat particulier avec un chevalier d'Angleterre, très-renommé aussi pour sa bravoure, messire Nicolas d'Aggworth. Le combat s'engagea à outrance entre les deux champions par trois fers de glaive, trois coups de hache et trois coups de dague. On se battit de part et d'autre avec une égale bravoure et à la vue des deux armées; mais aucun des deux ne succomba.

Le duc de Lancastre continua le siége assez longtemps en-

core, mais sans résultat. Le régent de France, duc de Normandie, ne pouvait, de son côté, venir au secours des assiégés; la situation fâcheuse des affaires et les troubles du royaume le mettaient dans l'impuissance de rien tenter.

Vers cette époque, la cité d'Evreux fut reconquise au roi de Navarre par trahison : ce fut Guillaume de Granville, à qui le roi de Navarre fut redevable de ce succès. S'étant ménagé des intelligences avec quelques bourgeois de la ville d'Evreux, Granville vint un jour rôder autour du château, entra en conversation avec le châtelain, qu'il savait fort passionné pour le jeu d'échecs; et, sous le prétexte de faire une partie avec lui et de lui donner des nouvelles de ce qui se passait en France, il franchit un premier guichet, tua le châtelain d'un coup de hache, fit entrer ses gens et se rendit maître du château ainsi que de la ville.

Philippe de Navarre, qui débarquait alors d'Angleterre et était à Cherbourg, apprit avec grande joie cette nouvelle; il réunit le plus de monde qu'il put autour de lui, et vint établir son quartier général à Évreux : c'était là le point de départ des courses militaires qu'il faisait à travers la Normandie, pour dévaster et piller le pays.

CHAPITRE VIII.

On parle dans ce chapitre du commencement de la mauvaise jacquerie, qui dévastait le pays de Beauvoisin, en Brie. — Comment le prévôt des marchands et ceux de Paris tuèrent trois chevaliers dans la chambre du régent. — Fortifications de Paris.

D'autres malheurs pesaient sur la France. Il se forma dans le même temps une bande de gens de guerre et de brigands venus de tous les pays, se livrant en plein jour à mille exactions dans toute la contrée qui est entre la Seine et la Loire. Il

n'y était resté personne, toutes les populations s'étaient réfugiées soit à Paris, soit à Orléans. Cette bande s'était donné pour chef un homme du pays de Galles, nommé Welsh, d'autres le nomment Ruffin. Il acquit d'immenses richesses, fruit de ses pillages ; ces bandes battaient le pays, tantôt dans la direction de Paris, tantôt dans celle d'Orléans, une autre fois du côté de Chartres. Il n'y avait place, ville ni forteresse, quelque bien gardée qu'elle fût, qui ne tombât en leur pouvoir : de ce nombre furent Saint-Arnoul, Gabardon, Bonneval, Clois, Estampes, Chastres (aujourd'hui Arpajon), Montlhéry, Peviers (Pithiviers) en Gâtinais, Larchant, Milly, Château-Landon, Montargis, Yèvre (dans la Beauce) et un grand nombre d'autres. Ces pillards battaient le pays, par bandes de vingt, de trente, de quarante hommes, sans rencontrer personne qui s'opposât à leur passage. Les mêmes dilapidations désolaient tout l'ouest de la Normandie, commises par des bandes composées de Navarrais et d'Anglais; Robert Canolles (Knolle) les commandait et les soudoyait; les villes et les châteaux tombaient au pouvoir de ces bandes, et rien ne pouvait arrêter leurs brigandages.

Des compagnies du même genre commençaient déjà à se former jusque dans Paris : c'étaient des gens qui n'avaient rien et qui s'attaquaient à tous ceux qui avaient quelque chose : ils avaient guerre, disent les historiens du temps, à tous ceux qui portaient maletes (malles). Malheureusement une partie des députés appartenant aux Etats-Généraux commençaient à se fatiguer du poids des affaires, que leur donnait le soin de l'administration du royaume. Ils en laissaient tout le fardeau au prévôt des marchands de Paris et de la bourgeoisie qui voulait bien les seconder. Un jour, tandis que le duc de Normandie

tenait sa cour, dans son palais, entouré de membres de la noblesse et de prélats, le prévôt des marchands se présenta, accompagné d'un grand nombre de membres des communes de Paris; chacun portait un chaperon semblable à celui des autres, en signe de ralliement. Le prévôt étant entré dans la chambre du duc avec une partie de sa suite, s'adressa au prince en le priant, en termes assez vifs, qu'il voulût bien s'occuper plus activement de mettre ordre aux affaires du royaume, afin de soustraire aux dévastations, que commettaient les compagnies, cet empire et cette couronne dont il était l'héritier présomptif. Ce prince répondit qu'il ferait tout ce qu'il pourrait, pourvu qu'on lui en fournît les moyens; et que cela regardait ceux qui étaient chargés de faire rentrer les impôts. A ce sujet aussitôt des paroles très-vives s'échangèrent parmi les assistants, les têtes s'échauffèrent; on en vint à une mêlée, dans laquelle trois des conseillers du duc de Normandie furent tués, et si près de lui que leur sang rejaillit sur ses vêtements. Les jours du prince lui-même furent menacés; heureusement on lui fit mettre aussitôt un chaperon, et il fut obligé de faire grâce aux auteurs du désordre. Les trois victimes de cet événement étaient: l'un, Robert de Clermont, l'autre, le seigneur de Conflans, et le troisième, le chevalier de Loris, maître Regnault Dacy, avocat. Plusieurs historiens rapportent que ce dernier fut tué, non dans la chambre du prince, mais dans la boutique d'un pâtissier près de l'église de la Madeleine, en retournant du palais vers Saint-Landry, où était sa maison.

Les compagnies dites *la Jacquerie* infestaient toutes les contrées des environs de Paris. Elles avaient pour chef Guillaume Coillet. Ils avaient, disent les chroniques, fait un roi entr'eux; il était de Clermont en Beauvoisis, et l'élurent le *prieur* (pire)

des mauvais; et ce roi, on l'appelait Jacques Bonhomme. Ces bandes désolaient tout le pays entre Paris et Noyon, entre Paris, Soissons et Hem (Ham) en Vermandois, et toute la terre de Coucy : leurs ravages s'étendirent jusque dans le comté de Valois, sur les évêchés de Laon, de Soissons et de Noyon; plus de cent châteaux et maisons de chevaliers et écuyers furent pillés et leurs habitants tués.

Dans ces tristes circonstances, les gentilshommes du Beauvoisis, de Vermandois, de Valois et des contrées ravagées par la jacquerie, demandèrent du secours à leurs amis en Flandre, en Hainaut, en Brabant et en Hesbaing. Cet appel fut entendu, et les secours arrivèrent de tous côtés. On se mit alors à faire une battue; on poursuivit les bandes sans miséricorde; plusieurs furent pendus aux arbres du lieu où ils étaient pris. Le roi de Navarre, qui avait pu sortir de sa prison depuis le malheur de la bataille de Poitiers, alla à leur poursuite, et mit en déroute plus de trois mille de ces pillards, près de Clermont en Beauvoisis. Mais ils étaient devenus si nombreux que si on les eût comptés, ils eussent présenté un effectif de cent mille hommes au moins. Quand on les prenait et qu'on leur demandait pourquoi ils se livraient à ces atrocités, ils répondaient que c'était pour faire comme les autres, et qu'ils comptaient bien exterminer la noblesse dans tous les pays du monde, parce qu'eux n'en pouvaient être. Les *Jacques*, comme on les appelait, furent définitivement détruits à la bataille de Meaux en Brie, donnée contre eux par le comte de Foix et le captal de Buch. La ville de Meaux, qui leur servait de retraite, fut détruite par les flammes.

A cette époque, Paris n'était point fermé : les dangers d'une surprise auxquels le voisinage des bandes de la jacque-

rie exposaient cette cité, donnèrent l'idée d'entourer la ville de fortifications. Ces fortifications furent commencées en 1356, par les ordres du régent; elles furent continuées, les années suivantes, pendant l'absence du régent, par les soins du prévôt des marchands; trois mille ouvriers y furent employés pendant un an.

CHAPITRE IX.

Comment Paris fut assiégé par le duc de Normandie, régent de France. — Le prévôt des marchands est tué. — Jean Maillard. — Le duc de Normandie rentre dans Paris.

Un parti considérable qui tenait pour le roi de Navarre, et dans lequel avait été entraîné le prévôt des marchands, s'était formé dans Paris pendant l'absence du duc de Normandie. Mais celui-ci fit un appel aux armes à tous les gentilshommes du royaume, qui se réunirent à lui avec un renfort d'au moins trois mille lances. Cette armée vint assiéger Paris du côté de Saint-Antoine, le long de la Seine. Le quartier-général était à Saint-Maur; les éclaireurs poussaient des reconnaissances chaque jour, jusque sous les murs de Paris. La ville était entièrement bloquée de ce côté, et rien ne pouvait y entrer, car le duc était maître du passage des deux rivières, la Seine et la Marne. Il campait tantôt à Saint-Maur, tantôt près du pont de Charenton; tous les villages des environs, qui n'étaient pas entourés de murs, furent ruinés par le séjour de cette armée.

Le prévôt des marchands, soutenu par le roi de Navarre, excitait au-dedans le zèle des habitants, et travaillait jour et nuit à la défense de Paris; l'armée du dedans était composée en plus grande partie de Navarrais et d'archers anglais. Le

prévôt avait de plus, en ce temps-là, à sa solde plusieurs hommes fort redoutables, tels que Jean Maillard, Simon son frère, et d'autres de la même coterie, qui avaient juré haine au duc de Normandie.

Le roi de Navarre, au milieu du tumulte des passions populaires, et témoin de la mobilité des partis, voyait bien que cet état de choses ne pouvait durer, et qu'il ne pouvait pas trop compter non plus sur la ville de Paris.

Il prit donc divers prétextes pour sortir de la ville, et s'en vint camper à Saint-Denis, avec une armée à la solde de la ville de Paris. Le duc de Normandie était à Charenton, le roi de Navarre était à Saint-Denis; cet état de choses dura six semaines au moins. Le pays était pillé et ravagé de tous côtés par les deux armées. Dans l'espoir de mettre fin à un si triste état de choses, plusieurs personnages considérables s'entremirent: c'étaient l'archevêque de Sens, l'évêque d'Auxerre, l'évêque de Beauvoir, le sire de Montmorenci, le sire de Fiesnes et le sire de Saint-Venant. Ils firent tant, et se conduisirent avec tant de sagesse, que le roi de Navarre se décida à une entrevue avec le duc de Normandie, et pour cela se rendit au pont de Charenton auprès du prince.

Le roi de Navarre se justifia entièrement de tous les soupçons qui planaient sur lui, comme d'avoir trempé dans le complot contre ses deux maréchaux et contre le sire de Bucy, et d'avoir inspiré les reproches qu'avait fait éclater contre le prince et dans son palais même, le prévôt des marchands; il déclara sur serment que tout s'était fait à son insu; ainsi la paix fut faite et jurée entre les deux princes. Le roi de Navarre promit de faire punir les Parisiens de la félonie dont ils s'étaient rendus coupables envers le duc de Normandie, et jura qu'il viendrait

à bout de pacifier cette ville. Toutefois on devait livrer au duc le prévôt des marchands et douze parmi les bourgeois qu'il lui plairait de désigner. Ces conventions étant arrêtées, et sous les auspices de la paix qui venait d'être conclue, le roi de Navarre prit congé du duc de Normandie et retourna à Saint-Denis; le duc, de son côté, partit pour Meaux en Brie, où se trouvait la duchesse, sa femme, fille du duc de Bourbon. Il congédia une partie de son armée. Cependant une députation des bourgeois de Paris, de ceux qui avaient été favorables aux négociations, l'archevêque de Sens, qui s'en était occupé très-activement, ainsi que l'évêque d'Auxerre, tous ensemble allèrent prier le duc de revenir à Paris, où l'attendait une magnifique réception. Le duc répondit qu'il ne manquerait pas à la parole qu'il avait jurée relativement à la paix conclue, et qu'il ne tiendrait pas à lui, grâce à Dieu, qu'elle fût violée ni même enfreinte; mais qu'il ne mettrait pas le pied dans Paris avant d'avoir obtenu justice de l'outrage qui lui avait été fait. Les choses restèrent ainsi dans cet état pendant quelque temps, et le duc ne vint pas à Paris.

Le prévôt des marchands et ceux qui s'étaient mis de son parti étaient dans une grande inquiétude, comprenant bien qu'ils avaient irrité le duc de Normandie, leur seigneur, et que leur vie était en danger : ils allaient donc sans cesse implorer le roi de Navarre, qui tenait son camp à Saint-Denis, cherchant à lui faire entendre, le plus poliment qu'ils pouvaient, que c'était leur dévouement pour le roi de Navarre qui était cause de la triste situation où ils se trouvaient. Ils lui rappelèrent que c'était à eux qu'il devait d'être délivré de sa prison et d'être rentré dans Paris; que si cela n'eût dépendu que de leur volonté, ils l'auraient élu roi et l'auraient mis à la tête des

affaires; qu'ils n'avaient approuvé le meurtre des trois conseillers du duc de Normandie, que parce qu'ils s'étaient montrés opposés aux intérêts du roi de Navarre; ils le supplièrent donc de les prendre sous sa protection, et ne pas trop compter sur la parole du duc et de ceux qui l'entouraient. Le roi de Navarre appréciait tout ce qu'avait d'embarrassant la position critique du prévôt et de ceux de son parti; ne pouvant méconnaître d'ailleurs qu'il leur était redevable de sa liberté, il les consolait et les rassurait en leur disant : « Chers seigneurs et amis, c'est, entre nous, à la vie, à la mort; et pendant que vous pouvez sortir de Paris, je vous conseille de prendre vos précautions et de mettre votre argent en un lieu de sûreté, où vous puissiez le trouver lorsque vous en aurez besoin : si vous vous fiez à moi, envoyez-le-moi ici, à Saint-Denis, où il sera sous ma garde; par là, vous me fournirez le moyen de soudoyer sous main des gens de guerre pour le cas où vous seriez attaqués par l'ennemi. » Ce conseil fut suivi; à partir de ce jour, et chaque semaine, le prévôt des marchands envoyait à Saint-Denis deux voitures chargées de florins au roi de Navarre, qui leur faisait bonne réception.

Cependant il se trouvait alors dans Paris un nombre considérable de soldats, tant anglais que navarrais, à la solde de la ville de Paris, qui les avait enrégimentés pour aider à garder et à défendre la place contre les entreprises du duc de Normandie. Ils s'étaient bien conduits tant que la guerre avait duré; mais quand ils apprirent que la paix était signée entre le duc et le roi de Navarre, les uns quittèrent la ville et les autres y restèrent. Les premiers allèrent se présenter au roi de Navarre qui les engagea tous. Mais un certain nombre de ceux-ci, plus de trois cents, couraient tumultueusement dans Paris, pro-

menant de cabaret en cabaret une hilarité bruyante, ainsi que font d'ordinaire les gens de guerre qui dépensent gaiement leur argent. Ils se prirent de querelle avec ceux de la milice, qui étaient restés dans Paris ; dans cette lutte, un assez grand nombre fut tué, tant dans les rues que dans les maisons; on en porte le nombre à plus de soixante : le prévôt des marchands ayant appris ce qui se passait, fut vivement indigné d'une pareille conduite, et il en adressa de vifs et justes reproches à ceux dé la garnison de Paris. Toutefois, pour le maintien de l'ordre, il en fit arrêter plus de cent cinquante de ceux qui s'étaient mis à la solde du roi de Navarre, et les fit conduire à la prison du Louvre, et il fit savoir à ceux de la garnison de Paris qu'il prendrait des mesures sévères pour avoir raison de leur indigne conduite. Cette fermeté de la part du prévôt calma les esprits. Quand il fit nuit close, le prévôt des marchands, qui craignait de se mettre à dos cette soldatesque anglaisè, les fit sortir de leur prison en les laissant aller où ils voudraient. Mais ils retournèrent à Saint-Denis auprès du roi de Navarre, qui n'eut garde de les laisser partir.

Le lendemain matin, quand on sut dans Paris que le prévôt avait délivré les soldats anglais, le peuple témoigna hautement son mécontentement contre le prévôt, et dès ce moment il perdit beaucoup dans l'esprit des Parisiens. Celui-ci, en homme sage et prudent, dissimula le chagrin que cette circonstance lui faisait éprouver, et peu à peu tout fut oublié de part et d'autre.

Or, cette milice, composée d'Anglais et de Navarrais, se trouvait à Saint-Denis au nombre de trois cents; ils se comptèrent et cherchèrent les moyens de tirer vengeance contre les Parisiens de ceux des leurs qui avaient été tués. De là, chaque

jour de nouveaux défis à ceux de Paris; de là des incursions jusqu'aux portes de la ville, des attaques, des agressions et des meurtres exercés contre toutes personnes qui sortaient des portes; la terreur était grande, et personne n'osait plus sortir hors des portes de Paris. Le peuple murmurait, et on rejetait tous les torts sur la conduite du prévôt des marchands.

La garnison de Paris, se voyant ainsi insultée et provoquée par cette troupe d'Anglais, l'exaspération se mit dans les esprits; on demanda au prévôt de faire prendre les armes à une partie de la garnison, afin qu'elle se mît en bataille et allât combattre les Anglais hors de Paris. Le prévôt y consentit et même leur dit qu'il marcherait à la tête des combattants. Il fit donc prendre les armes à une partie de la garnison, au nombre de deux mille deux cents hommes : cette troupe étant sortie de Paris, apprit que ceux à qui elle avait affaire tenaient le pays du côté de Saint-Cloud. Cette petite armée se divisa alors en deux détachements; le prévôt commandait le moins nombreux. Ces deux détachements battirent la campagne pendant toute la journée dans les environs de Montmartre sans rencontrer personne.

Le prévôt des marchands et ceux qui tenaient pour lui se réunissaient souvent en conciliabules secrets pour aviser aux moyens de se maintenir dans le gouvernement de la ville de Paris; car ils voyaient bien que le duc de Normandie ne les épargnerait pas; d'autant que plusieurs fois déjà il avait fait prévenir les Parisiens qu'ils n'obtiendraient la paix qu'à la condition que douze habitants de la ville lui seraient livrés, ce qui ne laissait pas d'inquiéter vivement le prévôt et tout son parti. A la fin, ils considérèrent que la meilleure condition pour eux était encore d'avoir la vie sauve, eux et les leurs; et que mieux

valait tuer que d'être tués. Ils traitèrent en secret avec le parti des Anglais qui pourchassaient vivement les Parisiens, et il fut convenu que le prévôt avec tout son monde se trouverait au delà de la porte Saint-Honoré et de la porte Saint-Antoine, et qu'à l'heure de minuit on ferait entrer dans la ville les Anglais et les Navarrais, pour livrer la ville au pillage et détruire Paris. On devait tout tuer, excepté ceux des habitants dont les maisons porteraient aux fenêtres un certain signalement dont on était convenu : tout le reste, sans distinction ni de sexe ni d'âge, devait être passé au fil de l'épée. Mais, le jour même où le massacre devait avoir lieu, plusieurs des bourgeois qui étaient toujours restés fidèles au duc de Normandie, furent avertis par un pressentiment secret du danger qu'ils couraient : on cite Jean Maillard, Simon son frère et plusieurs autres. Ils surent, on ne sait par quelle voie, que Paris devait être mis à feu et à sang, et ensuite détruit de fond en comble. Aussitôt ils prirent les armes et les firent prendre à tous ceux qui étaient pour le duc de Normandie; en même temps, ils répandirent l'alarme dans plusieurs quartiers, afin d'augmenter le nombre des combattants. Ainsi armés et équipés, ils se rendirent tous un peu avant minuit à la porte Saint-Antoine; là ils trouvèrent le prévôt des marchands, tenant à la main les clés de la porte. « Eh bien, dit Jean Maillard au prévôt en l'appelant par son nom : Étienne, que faites-vous ici à pareille heure? — Jean, répartit le prévôt, que vous importe de le savoir? je suis ici pour veiller à la sûreté de la ville, dont le gouvernement m'est confié en ce moment. — Par Dieu, dit Jean, je ne le crois guère, et vous n'êtes ici à cette heure pour rien de bon, et je vous prouverai, dit-il en s'adressant à ceux qui l'entouraient, qu'il n'a à la main les clés de la porte que pour livrer la ville

à l'ennemi. » Le prévôt répondit : « Jean, vous mentez. — C'est bien vous, reprit Étienne. » En parlant ainsi, Maillard se jeta sur le prévôt, en disant à ceux qui étaient avec lui : « Tuez, tuez. Mort aux traîtres. » En ce moment il y eut une mêlée épouvantable, et dans cette confusion le prévôt se fût peut-être échappé; mais Jean Maillard lui asséna un coup de hache sur la tête, qui le fit tomber ; et on ne l'abandonna que lorsqu'il fut tué, ainsi que six d'entre les siens. Les autres furent emmenés en prison. De là, Jean Maillard et ses compagnons se répandirent dans les rues de Paris, en appelant tout le monde aux armes; ils vinrent jusqu'à la porte Saint-Honoré, où ils trouvèrent des gens du parti du prévôt. On les traita de traîtres, et ils eurent beau s'en défendre, on ne les écouta pas. On en arrêta plusieurs que l'on conduisit dans les prisons. Ceux qui cherchaient à s'échapper étaient tués sans pitié. Dans cette même nuit un certain nombre d'habitants du parti du prévôt furent arrêtés dans leurs maisons et jusque dans leurs lits, comme accusés de tremper dans le complot qui avait coûté la vie au prévôt; du reste, tous ceux qu'on arrêtait avouaient le complot. Le lendemain matin, Jean Maillard convoqua la plus grande partie des habitants de la ville au Marché des Halles. Là il monta sur une estrade, et il raconta comment et pourquoi le prévôt avait été tué. Ensuite furent jugés et condamnés à mort, par le conseil des prud'hommes de Paris, tous ceux qui avaient été du parti du prévôt. On les fit périr par divers genres de mort. Après cela, Jean Maillard, qui était alors très-bien venu du peuple de Paris, s'entendit avec plusieurs prud-hommes pour députer Simon Maillard avec deux maîtres du parlement (c'étaient Jean Alphons et maître Jean Pastoral) auprès du duc de Normandie, qui campait en ce moment à Charenton.

La députation fit connaître au duc les événements qui venaient de se passer, en le priant de se rendre au plutôt à Paris pour prendre le gouvernement de la ville, qui se mettait sous sa protection désormais, après la destruction de ses ennemis; le duc répondit qu'il se rendrait avec plaisir à cette invitation. Il ne tarda pas à faire son entrée dans la ville, ayant avec lui messire Arnoult d'Andreghen, le seigneur de Roye et plusieurs autres chevaliers. Il vint loger au Louvre.

CHAPITRE X.

Du roi de Navarre qui défie au combat le royaume de France, pendant que le roi Jean est prisonnier en Angleterre.

Lorsque la nouvelle de la mort du prévôt, son zélé partisan, et de la ruine de son parti parvint au roi de Navarre, il entra dans une grande colère; car avec le prévôt il perdait son plus ferme appui, et sans lui, ni le roi de Navarre, ni son frère, qui campait derrière Saint-Denis, ne pouvaient espérer aucune trève de la part de la France. Le roi de Navarre se décida donc à déclarer la guerre, tant au duc de Normandie qu'aux Parisiens, ainsi qu'à toute la France, et en même temps il quitta Saint-Denis; mais son armée, au moment du départ, mit Saint-Denis au pillage. ainsi que Melun-sur-Seine, où se trouvait en ce moment la reine Blanche, sœur du roi de Navarre, veuve du roi Philippe, qui lui fit un très-gracieux accueil, et mit tout ce qu'elle avait à sa disposition. La ville et le château devinrent la principale garnison du roi de Navarre; là arrivaient en foule des Allemands, des Brabançons, des hommes du Hainaut pour prendre du service dans son armée; car il payait bien ses soldats, grâce à l'argent qu'il avait extorqué, à l'aide du prévôt

des marchands, tant de Paris que des villes voisines. Quant à son frère, Philippe de Navarre, il se retira sur Mantes et Meulan, sur la rivière de Seine, dont il fit ses villes de garnison. Beaucoup de gens y venaient pour s'enrôler, dans l'espoir d'être bien payés. C'est ainsi que le roi de Navarre, avec son armée, se mit à promener le fléau de la guerre dans la France et en particulier dans les environs de Paris, se trouvant maître des rivières de Seine, de Marne et d'Oise. Un gros de Navarrais s'empara de la ville fortifiée de Crael, en bloquant la rivière d'Oise, ainsi que du château de la Herielle, à trois lieues d'Amiens, et ensuite de Mauconseil. La prise de ces trois forteresses eut les plus fâcheuses conséquences : une armée d'au moins quinze cents combattants ravageait le pays sans rencontrer le moindre obstacle. Ils se répandirent de plus en plus dans la contrée, et ne tardèrent pas à se rendre maîtres du château de Saint-Valery, où ils mirent une forte garnison commandée par messire Guillaume de Bonnemare et Jean de Segures : elle était forte d'au moins cinq cents combattants qui infestaient le pays jusques à Dieppe et jusqu'aux environs d'Abbeville, et jusqu'aux portes du Crotoy, de Roye et de Montreuil-sur-Mer. Quand ces maraudeurs avaient jeté leur dévolu sur un château ou une forteresse, ils s'en considéraient déjà comme les maîtres, quelque difficulté qu'il y eût à s'en emparer. Ils faisaient quelquefois, en une seule nuit, une pointe de trente lieues, et tombaient sur une contrée qui ne s'attendait à rien; ils bloquaient ainsi et prenaient une foule de châteaux et de forteresses. Ils traquaient les chevaliers, les dames et demoiselles jusque dans leurs lits, les rançonnaient, s'emparaient quelquefois de tout leur bien et les mettaient ensuite à la porte de leur maison. Le seigneur Foudrigoir, Navarrais, était maître

de la ville de Crael-sur-Oise; c'était lui qui délivrait des sauf-conduits à ceux qui voulaient aller de Paris à Noyon, ou de Noyon à Compiègne, ou de Compiègne à Soissons ou à Laon et dans les lieux environnants. Le château de Hérielle était commandé par messire Jean de Péquigny, de la Picardie : son armée rançonnait cruellement les habitants de Mondidier, d'Arras, de Péronne, d'Amiens et de toute la Picardie, le long de la rivière de Somme. Il y avait dans le château de Mauconseil au moins trois cents hommes d'armes, que commandaient Rubinois de Durichars, Franquelin et Hannequin Bruçois. Cette garnison courait et pillait le pays aux alentours de Noyon. Toutes les villes non fortifiées, ainsi que les abbayes, s'étaient rachetées en payant une certaine somme, sans cela elles auraient été détruites. Aussi les terres restèrent sans culture, personne n'osait labourer, et une grande cherté régna en France sur toutes choses.

Le duc de Normandie, instruit de tous les ravages que faisaient les troupes du roi de Navarre dans un grand nombre de contrées, expédia des courriers à toutes les villes principales, d'abord en Picardie et en Vermandois, pour demander que chaque localité, suivant ses ressources, envoyât, pour être enrégimentés sous les bannières du duc, un certain nombre d'hommes de guerre, tant cavaliers que fantassins, afin d'aider à chasser les Navarrais de France. Les villes s'empressèrent de répondre à cet appel; et bientôt une petite armée, composée tant d'hommes à pied qu'à cheval, d'archers et d'arbalétriers, se mit en route vers Paris, en se dirigeant d'abord du côté de la cité de Noyon et en passant devant la garnison ennemie, qui était maîtresse de Mauconseil, considérant cette place comme la moins forte de celles tombées au

pouvoir des Navarrais. Ceux qui commandaient ces détachements étaient monseigneur l'évêque de Noyon, Raoul de Coucy, le sire de Raineval, le sire de Chauny, le sire de Roye et Matthieu de Roye, son frère. A leur suite venaient plusieurs chevaliers et écuyers de Picardie et de Vermandois. Il assiégèrent Mauconseil, et donnèrent plusieurs assauts à cette place. Les assiégés, voyant qu'ils ne pourraient pas tenir longtemps, donnèrent avis de leur triste position au sire Jean de Péquigny, qui tenait position à Hérielle, ayant sous son commandement toutes les forteresses des environs; celui-ci se hâta d'envoyer des renforts à ses bons amis qui étaient dans Mauconseil. Il donna avis secrètement à ceux de la garnison de Craël de se trouver tout armés dans un certain lieu qu'il leur indiqua. Ils s'y rendirent en effet, et, quand ils furent tous réunis, ils étaient bien au nombre de mille lances. Ils se mirent en marche de nuit, suivant les chemins que leurs guides leur faisaient prendre; ils arrivèrent à la pointe du jour devant le château de Mauconseil. Il faisait en ce moment un brouillard si épais qu'on ne pouvait rien distinguer à quelques pas devant soi. Ils se portèrent subitement sur le camp des Français, où l'on ne s'attendait à rien, car les postes étaient à peine gardés, et la plupart des hommes étaient plongés dans le sommeil. Les Navarrais, jetant leur cri de guerre, se mirent à frapper d'estoc et de taille et à tuer beaucoup de monde; les Français n'eurent pas même le temps de prendre les armes ni de battre en retraite.

Ceux qui purent s'échapper prirent la fuite en courant du côté de Noyon, qui était la place la plus proche. Les Navarrais les poursuivirent. Il en périt un grand nombre entre Noyon et Ourcans-l'Abbaye, et entre Noyon et Pont-l'Évêque

et dans les environs. On y voyait entassés pêle-mêle des morts et des blessés sur les chemins, contre les buissons et les haies; les Français furent poursuivis jusqu'aux portes de Noyon, et la ville faillit être prise. Ceux qui furent témoins de cette déroute racontent que si les Navarrais l'eussent voulu, ils seraient entrés dans la ville, car l'alerte y fut si grande à l'approche de l'ennemi, qu'on n'eut ni le temps ni même la précaution de fermer la ville du côté de Compiègne. L'évêque de Noyon fut fait prisonnier du côté de la barrière. Il offrit une rançon ; sans cela il était tué. Le lendemain furent aussi faits prisonniers monseigneur Raoul de Coucy, Raoul de Ravenol, le sire de Chauny et ses deux fils, le Borgne de Rouvroy, le sire de Turte, le sire de Vendeuil, monseigneur Antoine de Coudim; et, tant chevaliers qu'écuyers, il périt plus de quinze cents hommes. Les plus maltraités furent ceux de la cité de Tournai, car on dit qu'ils étaient venus en grand nombre et bien armés, et que de sept cents qu'ils étaient, à peine quelques-uns échappèrent, tout le reste fut tué ou fait prisonnier. La garnison de Mauconseil était sortie et avait grossi le parti des Navarrais nouvellement arrivés; ce qui rendit le désastre plus complet. Ceci eut lieu en 1358. Le mardi suivant, après la Notre-Dame de la mi-août, les Navarrais dirigèrent sur Craël la plus grande partie de leurs prisonniers. Cette ville, étant bien fortifiée, ils entassèrent là tout leur butin ; ils rançonnèrent les bourgeois de Tournon et de plusieurs autres villes par le pillage et le meurtre et par les plus cruelles vexations.

CHAPITRE XI.

Comment plusieurs des bourgeois de la ville d'Amiens voulurent livrer la ville aux Navarrais. — De la famine qui désola la France. — Comment le royaume était infesté de Navarrais. — Ils sont vaincus dans une bataille en Laonnois, près de la ville de Craulle. — Des Navarrais, que Pierre d'Andelle amena de nuit dans la ville de Châlons, pour s'en rendre maître.

Dans le même temps, Jean de Péquigny, qui guerroyait pour le compte du roi de Navarre, et qui tenait le premier rang dans son conseil, et auquel il devait sa délivrance, continuait à tenir garnison à Hérielle, à trois lieues d'Amiens. Il fit tant, par adresse ou par intrigue, qu'il parvint à détacher du parti du roi de France plusieurs des plus notables habitants, et à leur faire promettre de livrer la ville aux Navarrais. Leur trame fut découverte, et ils furent mis en prison, ainsi que plusieurs Navarrais qui devaient seconder la réussite de cette coupable trahison. En effet, pendant la nuit, arrivèrent vers la ville Jean de Péquigny, Guillaume de Graville, Friquet de Friquant, Lin de Belaizy et Fondrigon, suivis de sept autres combattants; comptant sur leurs amis, qu'ils avaient dans la ville, ils se rapprochèrent des portes et les trouvèrent tout ouvertes, ainsi qu'il leur avait été promis. Ils assaillirent dans leur logis tous ceux qu'ils trouvèrent, en criant Navarre ! Les habitants d'Amiens se réveillèrent et se mirent à crier : trahi ! trahi ! Ils parvinrent à se réunir, et ils se dirigèrent vers la porte qui est entre le bourg et la ville : tout y était dans la plus grande confusion. Ils se portèrent vers la porte, et la gardèrent avec un rare courage; un grand nombre d'hommes fut tué, tant d'un parti que de l'autre. Si les Navarrais eussent profité de la première alerte produite

par leur approche, ils se seraient emparés de la ville, mais ils s'arrêtèrent dans le bourg, et manquèrent de résolution. La providence inspira heureusement monseigneur Morel de Fiesnes, connétable de France, ainsi que le comte de Saint-Pol, qui étaient tous les deux à Corbie en ce moment avec une armée. Ils partirent en toute hâte, et arrivèrent juste à temps pour empêcher les Navarrais, qui étaient déjà maîtres du bourg, d'entrer dans la ville. Etant entrés par une porte opposée, ils se portèrent du côté où le combat était engagé, et firent flotter leurs bannières sans passer jusqu'au bourg, car ils le regardèrent déjà comme étant à l'ennemi; ainsi qu'il l'était en effet. Ce secours inattendu ranima le courage des habitants, qui se hâtèrent d'allumer dans les rues des torches et des fallots. Lorsque Jean de Péquigny et les Navarrais qui étaient à sa suite s'aperçurent de ce revirement et de l'entrée des Français dans la ville, ils virent bien que la chance des armes avait changé pour eux. Messire Jean tourna le dos aux siens le plus courtoisement qu'il put, en donnant le conseil de la retraite, ce que firent aussitôt les Navarrais et ceux qui étaient dans leurs rangs, en sonnant la retraite; mais avant de se retirer, ils mirent le bourg au pillage et l'incendièrent. Le bourg avait bien trois mille maisons, un grand nombre de beaux hôtels et plusieurs églises paroissiales; tout fut détruit par les flammes, qui n'épargnèrent rien. Les Navarrais s'éloignèrent donc, emportant avec eux un immense butin et emmenant un grand nombre de prisonniers; ils rentrèrent dans leurs garnisons. Quand tous les Navarrais furent disparus, le connétable et le comte de Saint-Pol postèrent leurs gens à toutes les portes de la ville, en leur défendant, sous peine de mort, de laisser sortir qui que ce

fût; ce qui fut exécuté ponctuellement. Le lendemain, dès le matin, on fit des perquisitions chez les habitants que l'on soupçonnait avoir pris part au complot. On en arrêta dix-sept, qui furent exécutés sur la place publique du marché; parmi eux figurait l'abbé du Gors, qui avait adhéré au complot et avait logé plusieurs Navarrais dans sa maison. Pareille exécution, et pour les mêmes motifs, eut lieu presque en même temps dans la ville de Laon, dont six des plus notables habitants furent exécutés publiquement; et, si l'évêque eût été arrêté, mal lui en serait advenu, car le soupçon de trahison pesait sur lui, et jamais il ne s'en put laver. Mais il s'enfuit sans que personne s'en aperçut, ayant été averti à temps par des affidés. Il se retira vers le roi de Navarre, à Melun-sur-Seine, qui lui fit un très-bon accueil. Ces sortes de revirements étaient alors fréquents en France; aussi les barons et les chevaliers, ainsi que les villes, se tenaient-ils sur leur garde; il est certain que le roi de Navarre avait alors des intelligences sur tous les points du royaume; et, si on ne s'en fût aperçu à temps, il serait arrivé encore bien plus de mal, quoiqu'il y en ait eu beaucoup. Car, à cette époque où le duc de Normandie, avec ses frères, résidait dans Paris, ni marchand, ni qui que ce soit, n'osait sortir de la ville ni vaquer à leurs affaires, sans s'exposer à être assaillis, de quelque côté qu'ils voulussent aller. Le royaume était tellement infesté de Navarrais que ceux-ci tenaient tout le plat pays, toutes les rivières et toutes les villes. La cherté des vivres devint telle qu'une barque de harengs coûtait trente écus d'or, et toutes les autres denrées en proportion; aussi les gens peu riches mouraient-ils de faim. Cet état de choses dura plus de quatre ans. Il fallait, pour se procurer du sel, s'adresser aux ministres du duc de

Normandie, qui le faisait payer fort cher afin d'avoir de l'argent pour la solde des armées.

Tout le royaume était vers ce temps-là infesté de Navarrais. Ceux qui tenaient Saint-Valéry y furent assiégés par les Picards; et ils furent obligés de la rendre, quoique Philippe de Navarre fut venu au secours des assiégés avec trois mille hommes. Dans le Laonnais et près de la ville de Craulle, plusieurs détachements de Navarrais furent battus par une petite armée, à la tête de laquelle était le chanoine de Robesart.

Le roi de Navarre était toujours à Melun-sur-Seine, où il tenait une forte garnison. Pierre d'Andelle, commandant de Beaufort pour le roi de Navarre, (Beaufort était entre Troyes et Châlons) crut qu'il s'emparerait facilement de cette dernière ville, s'il pouvait traverser la Marne en amont de Châlons en s'avançant ensuite du côté de l'abbaye de Saint-Pierre. Toutefois il attendit que les eaux de la rivière eussent baissé. Alors il réunit autour de lui tout le monde dont il pouvait disposer, car il tenait cinq ou six forteresses au moins sous son commandement, et il pouvait mettre en campagne au moins quatre cents combattants. Il sortit de Beaufort à minuit, à la tête de sa troupe, et il se dirigea vers le point de la rivière où il voulait tenter le passage. Quand il fut arrivé là, il fit mettre pied à terre à tous les cavaliers, et les fit marcher vers la rivière, qui, en ce moment, était fort basse et très-guéable. Quand cette troupe fut arrivée de l'autre côté, elle s'avança dans la direction de l'abbaye de Saint-Pierre. Cependant la ville de Châlons était bien gardée sur tous les points, de manière que les sentinelles placées à l'extrémité de la ville, du côté de l'abbaye de Saint-Pierre, pouvaient entendre assez distinctement le

bruit que faisait en se rangeant en bataille le détachement des Navarrais. Ce bruit donna l'éveil à plusieurs gardes, qui ne pouvaient s'imaginer ce que cela voulait dire, d'autant que, par précaution et pour ne pas être remarqués, les Navarrais s'arrêtaient tout à coup tous à la fois; mais aussitôt qu'ils se remettaient en marche le retentissement des armes recommençait et le bruit en était porté jusqu'aux oreilles des gardes qui stationnaient dans la rue Saint-Pierre, car le vent soufflait de ce côté. Alors plusieurs crièrent aux armes et jetèrent l'alarme pour réveiller les habitants, dont plusieurs sortirent de leurs maisons et vinrent aussitôt pour voir ce que c'était que ces gens qui s'avançaient vers la ville; mais, avant qu'on eut eu le temps de s'y opposer, messire Pierre et sa troupe étaient déjà entrés dans la cour de Saint-Pierre; les murs en cet endroit n'avaient pas plus de quatre pieds de haut; ensuite ils abattirent la porte de l'abbaye, et se trouvèrent dans la rue, qui est grande et large. L'alarme se répandit aussitôt dans toute la ville; et de tous côtés on criait : nous sommes trahis! nous sommes trahis! aux armes! aux armes! On prit les armes à la hâte et l'on se réunit pour marcher à l'ennemi; mais les premiers qui se présentèrent furent bientôt ou mis en déroute ou tués. Ce premier échec était d'autant plus malheureux que Pierre de Châlons, qui était commandant de la cité à la tête de cent hommes, se trouvait absent en cette circonstance, étant tout récemment parti. Cependant d'autres habitants arrivèrent en armes, et se disposèrent à repousser l'ennemi; et il en était temps. Mais ils furent cruellement maltraités par les Navarrais, qui se rendirent maîtres de toute la partie de la ville qui est en deçà des ponts sur la Marne. De l'autre côté, les habitants prirent les armes

et gardèrent avec beaucoup de valeur le passage du premier pont. L'engagement fut très-vif sur ce point : les Navarrais se battirent à outrance; ils avaient avec eux des archers anglais, qui tiraient de dessus les parapets et faisaient beaucoup de mal aux habitants. Le combat dura jusqu'à midi, et on assure que la ville fût tombée au pouvoir des Navarrais, si messire Odes de Grancy ne fût accouru à son secours, ayant eu, la veille, comme un pressentiment de l'expédition des Navarrais; il assembla en toute hâte plusieurs écuyers et chevaliers, sachant qu'il ne s'en trouvait aucun en ce moment dans la ville de Châlons. Il avait marché de nuit et de jour : avec lui se trouvèrent messire Philippe de Jaucourt, Anceau de Beaupré, Jean de Guernillon et plusieurs autres, jusqu'au nombre de soixante lances. En arrivant à Châlons, ils se portèrent du côté du pont dont les Châlonnais défendaient l'entrée contre les Navarrais; aussitôt le sire de Grancy déploya sa bannière et s'avança vers les Navarrais avec beaucoup de résolution. L'arrivée de ce renfort rendit le courage aux habitants qui, sans cette circonstance, étaient perdus. Quand Pierre d'Andelle et les siens virent qu'ils avaient affaire à ces Bourguignons, ils battirent en retraite et s'en retournèrent par les chemins où ils étaient venus, et rentrèrent dans Beaufort. Les habitants de Châlons témoignèrent une très-vive reconnaissance au seigneur de Granville pour le secours inespéré qu'il leur avait apporté, ils prièrent le sire Jean Bezars, qui demeurait dans le voisinage, de venir habiter désormais la ville, afin de les aider et conseiller. Ce qui eut lieu en effet; et ce fut grâces à lui que l'on s'occupa de réparer et de mettre en état les parties des fortifications le plus endommagées.

CHAPITRE XII.

Des trois reines et des Navarrais qui furent assiégés dans Melun par le duc de Normandie.

Le duc de Normandie ayant eu des nouvelles de la prise de Saint-Valery, réunit trois mille lances et sortit de Paris pour venir mettre le siége devant Melun-sur-Seine, occupée par les Navarrais. Il y avait là trois reines : l'une était la reine Jeanne, tante du roi de Navarre, et qui avait été la femme du roi Charles de France; la seconde était la reine Blanche, femme autrefois du roi Philippe de France, et sœur du roi de Navarre; la troisième était la reine de Navarre et sœur du duc de Normandie. Celui-ci ne vint pas en personne au siége; il y était représenté par Morel de Fiesnes, connétable de France, le comte de Saint-Pol, Arnould d'Andreghen, maréchal de France, Arnould de Coucy, Brocart de Fénestrages, Pierre de Bar, Philippe des Arnapes et plusieurs autres, au nombre de trois cents lances. Ils commencèrent par bloquer la ville sur tous les points, et firent manœuvrer des machines de guerre amenées de Paris, qui jetaient sans discontinuer, jour et nuit, sur la ville, toutes sortes de projectiles. Les Navarrais, qui étaient dedans, commencèrent à s'effrayer, et surtout les trois reines, qui ne croyaient pas que les choses en viendraient à cette extrémité. Les capitaines, messire Jean Pippes et messire Jean Carbinaux avaient beau leur dire : « Dames, n'ayez aucune crainte, car un de ces jours le siége sera levé, car cela nous a été annoncé par le roi de Navarre, qui se tient en ce moment à Vernon, et, d'accord avec Philippe de Navarre son frère, fait des dispositions, tant à Mantes qu'à Meulan, pour

la levée du siége. Là venaient se réunir et se concentrer des gens de guerre de toutes les garnisons tenues par les Navarrais.

De son côté, le duc de Normandie, qui savait que les Navarrais cherchaient à éviter le siége, faisait de nouvelles recrues de tous côtés, afin d'augmenter la force de l'armée assiégeante, qu'il rassemblait devant Melun. Plusieurs personnages notables s'entremettaient entre le duc et le roi de Navarre : c'étaient, entr'autres, le cardinal de Pierregourt et le cardinal de Burge, qui firent tant qu'une entrevue pour signer la paix fut convenue et devait avoir lieu à Vernon. Là se rendirent en effet le duc de Normandie et ses conseillers, ainsi que le roi de Navarre et Philippe, son frère, et la paix fut conclue. Le roi de Navarre jura qu'à l'avenir il se comporterait en loyal Français, et les chevaliers et écuyers qui étaient avec lui firent le même serment, et reçurent le pardon de la part du duc. Quelques-uns cependant furent exceptés, à qui le duc ne voulut pas absolument faire grâce à cause de leur trahison. Philippe de Navarre refusa constamment de donner son consentement à ce traité de paix. Il disait au roi, son frère, très-satisfait de la tournure qu'avait eue cette affaire, qu'il s'était mépris sur les dispositions du roi d'Angleterre, son allié, sur le secours duquel il aurait dû compter. Philippe, cédant à son mauvais vouloir, s'éloigna du roi de Navarre, accompagné de trois chevaliers seulement, et se retira en toute hâte du côté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, où il y avait garnison anglaise, Thomas d'Agorne, Anglais d'origine, qui y commandait, fit accueil à Philippe de Navarre, qui le complimenta en lui disant qu'il faisait loyalement son devoir envers le roi d'Angleterre.

CHAPITRE XIII.

Combat entre les Anglais et les Français. — Combat de Nogent-sur-Seine.

L'an 1359, et la veille de la Saint-Jean-Baptiste, il y eut un combat, appelé dans les chroniques la bataille de Nogent-sur-Seine, entre messire Brognart de Fénestrages, de la nation de Lorraine, et les Français, d'une part, et messire Eustace d'Auberthicourt, de la nation de Hainaut, avec les Anglais, d'autre part. La bataille fut gagnée par le parti français; et Eustache d'Auberthicourt y fut fait prisonnier. Messire Courageux de Mauny, qui était avec les Anglais, fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Mais quand le combat fut fini et que les Anglais furent partis, de Mauny, qui respirait encore, regarda autour de lui, et ne vit à l'entour que des hommes tués et étendus à terre. Il se souleva comme il put, s'assit sur son séant; puis, regardant de tous côtés, il aperçut non loin de là la forteresse de Nogent, qu'occupaient les Anglais. Il marcha comme il put de ce côté en se traînant, et arriva au bout d'une heure au pied de la grosse tour. Il fit signe à ceux qui étaient dedans qu'il était des leurs. Ceux-ci descendirent de la tour et le vinrent chercher. Ils l'emportèrent dans la forteresse, mirent des appareils sur ses blessures et le soignèrent si bien qu'il se rétablit.

Les chroniques racontent que vers ce temps les Navarrais et les Anglais, qu'elles nomment les *pillards*, et qui tenaient un grand nombre de forteresses en France, commencèrent à déchoir, et furent comme frappés par le sort. Elles racontent que Jean de Péquigny, qui était du parti des Anglais, et qui commandait le fort de Hérielle, à trois lieues d'Amiens, mou-

rut d'une manière étrange. Plusieurs rapportent qu'il fut étranglé par son valet de chambre. Luc de Bekusy, qui était un de ses conseillers, avait péri de la même manière.

On raconte aussi que plusieurs soldats des détachements que commandait Pierre d'Andelle, entrèrent un jour dans un village pour le piller. C'était au moment où le curé du lieu chantait la grand-messe. Un écuyer anglais entra dans l'église, prit le calice sur l'autel, au moment de la consécration, jeta le vin à terre et frappa le prêtre si rudement que le sang en jaillit jusque sur l'autel. Les Anglais sortirent de l'église, l'écuyer, violateur du lieu saint, emportant le corporal à sa main. Mais tout à coup le cavalier et le cheval furent frappés d'un tel vertige, qu'ils s'agitaient horriblement et tournaient sur eux-mêmes. Enfin le cheval et l'homme tombèrent l'un sur l'autre et s'étouffèrent, et leurs corps ne présentèrent plus que cendre et que poussière. Alors tous ceux qui étaient avec cet écuyer firent le serment de ne jamais commettre aucune violence dans les églises. Vers ce même temps, ceux qui tenaient Mauconseil manquèrent de provisions et de vivres, et, pour s'en procurer, ils vendirent la place à ceux de Noyon et des pays environnants pour douze mille moutons; puis ils firent retraite sur les autres forteresses au pouvoir des Anglais, telles que Crael, Clermont, la Hérielle, Velly, Pierre-Pont, Roussy et Sissonne, qui avaient tenu pour le parti du roi de Navarre, et qui, depuis la paix conclue, s'étaient déclarées pour les Anglais. Plusieurs capitaines qui commandaient ces forteresses périrent d'une mort tragique.

CHAPITRE XIV.

Comment les États refusèrent de consentir au traité que le roi Jean avait signé en Angleterre.

Tant que dura le temps convenu de la trève faite entre le roi de France et le roi d'Angleterre, les Anglais ne guerroyèrent point. Mais la trève expirait le 1er de mai de l'an 1359, et depuis ce jour toutes les places appartenant aux Anglais et aux Navarrais avaient recommencé la guerre pour le compte du roi d'Angleterre. Or, il arriva, après le traité de paix conclu entre le duc de Normandie et le roi de Navarre, que messire Arnoult d'Andreghen, maréchal de France, retourna en Angleterre pour tenir son engagement comme prisonnier de guerre depuis la bataille de Poitiers. En même temps étaient arrivés de Westminster en la cité de Londres le roi d'Angleterre et le prince de Galles, son fils, d'un côté, et de l'autre, le roi de France et messire Jacques de Bourbon. Il y eut un conseil composé de ces quatre personnages seulement. On y convint de la paix sur certains articles et à certaines conditions : les clauses en furent transcrites dans une lettre qu'on devait envoyer en France au duc de Normandie. Le comte et messire Arnoult, chargés de ce message, traversèrent la mer et arrivèrent à Boulogne, et, malgré tous les obstacles, parvinrent jusqu'à Paris ; ils y trouvèrent le duc de Normandie et le roi de Navarre, et leur présentèrent le message. Le duc de Normandie délibéra avec le roi de Navarre, et ils furent d'avis qu'il fallait que le clergé, la noblesse et les communes fussent consultés sur ce sujet : ce qui eut lieu en effet. Le roi de Navarre, le duc de Normandie avec ses frères, et tous les dé-

putés du royaume trouvèrent trop dures les conditions imposées pour la paix. Une réponse fut prise à l'unanimité des voix, que la France préférait voir se prolonger encore la cruelle position où elle se trouvait, plutôt que de souffrir que le royaume de France fût ainsi amoindri, et qu'à ce prix il était préférable que le roi Jean restât encore en Angleterre.

Lorsque le roi Jean apprit ces tristes nouvelles, il s'écria : « Ha, ha, Charles, beau fils, vous vous conseillez au roi de Navarre, qui vous trompe et en jouerait quarante comme vous autres. » Quant au roi d'Angleterre, il annonça qu'au printemps suivant il entrerait en France avec une si puissante armée, qu'il viendrait à bout d'avoir la paix à des conditions favorables ou d'être maître de tout le royaume. Il ordonna, en conséquence, les plus grands préparatifs de guerre qu'on eût jamais vus.

Les ordres pour les préparatifs de guerre furent donnés de toutes parts ; sur tous les points de l'Angleterre les chevaliers, écuyers et gens d'armes s'occupèrent de leur équipement et de leur remonte, chacun du mieux qu'il put, selon sa position. Le rendez-vous général était à Calais, et tous ceux qui devaient faire partie de l'armée se dirigeaient de ce côté où l'on devait attendre l'arrivée du roi d'Angleterre. L'empressement à s'enrôler était général ; car le pillage de la France offrait un espoir assuré de fortune aux armées anglaises. Des étrangers s'enrôlaient, et surtout des Allemands, qui passaient, à cette époque, pour être plus avides de fortune que les autres nations.

CHAPITRE XV.

Broquart de Fenestrange et Robert Knolles.

Cependant, en France, le duc de Normandie était préoccupé de nouveaux embarras. Messire Broquart de Fénestrange, qui avait fait la guerre contre les Anglais, sous les bannières du duc de Normandie, et qui avait surtout contribué à faire vider les forteresses occupées par l'ennemi en Champagne, n'avait pas été payé de ses frais de campagne, et il lui était dû, tant pour lui-même que pour ses gens, au moins trente mille francs. Il envoya une députation auprès du duc pour réclamer son arriéré de solde. Mais elle reçut une réponse peu favorable de la part du duc et de son conseil, et elle revint les mains vides au pays de Champagne, auprès de messire Broquart; celui-ci, fort courroucé, envoya un défi au duc de Normandie et à tout le royaume de France. Il se mit aussitôt en campagne, et entra, sans coup férir, dans la ville de Bar-sur-Seine, où l'on comptait alors plus de neuf cents feux. Il la mit au pillage, et chercha ensuite à s'emparer du château; mais, comme il était bien gardé et bien fortifié, il ne put y réussir. Il fut donc forcé de se retirer avec sa troupe, qui quitta la ville, emportant un butin considérable et traînant à sa suite plus de cinq cents prisonniers, tant hommes que femmes. Cette armée se retira à Conflans, où elle prit garnison. Elle en partit bientôt, après l'avoir pillée et brûlée, de sorte qu'il n'y restait plus une seule poutre intacte.

Cette armée continua à parcourir la Champagne, en y commettant plus de déprédations que jamais n'avaient fait ni les Anglais ni les Navarrais. Messire Broquart, après avoir fait

tout le mal qu'il avait pu, rentra ensuite en Lorraine, d'où il était venu, laissant enfin le pays de Champagne et la France en repos.

Vers le même temps, au mois d'août de l'an 1359, messire Robert Canolles (Knolles) se mit à la tête d'une armée d'environ trois mille combattants, qui remonta la rivière de Loire et entra dans le Berri, brûlant et ravageant tout le pays sur son passage. De là elle se jeta sur l'Auvergne. Les gentilshommes de l'Auvergne et du Limousin levèrent une armée de six mille hommes au moins, qui repoussa Robert Knolles et toutes ces bandes de pillards qui avaient formé le dessein de ravager le pays jusqu'à Avignon, pour y visiter le pape et les cardinaux et les mettre à contribution.

CHAPITRE XVI.

Préparatifs de guerre du roi d'Angleterre contre la France, pendant que le roi Jean était prisonnier en Angleterre. — Départ de l'armée anglaise de Calais. — Elle traverse la Picardie pour aller faire le siége de Reims.

Le roi d'Angleterre continuait ses armements contre la France avec la plus grande activité, et jamais on n'avait vu semblables préparatifs. Il vint pour se mettre à son service jusqu'à des barons et chevaliers de l'empire d'Allemagne, qui autrefois avaient déjà été enrôlés dans les armées anglaises : ils suivirent les côtes de France jusqu'à Calais, où ils stationnèrent en attendant le roi. Cependant le roi et sa suite n'arrivaient point aussitôt qu'on le pensait, ce qui occasionna une telle affluence de monde dans Calais, qu'on ne savait où loger ni hommes ni chevaux. Toutes les denrées devinrent si rares, qu'on ne pouvait s'en procurer à quelque prix que ce fût. On n'entendait de tous côtés que ces mots : « Le roi viendra la semaine pro-

chaine. » Ainsi attendirent tous ces seigneurs étrangers, venus de l'Allemagne, du Brabant, de la Flandre, du Hainaut, tant riches que pauvres, la venue du roi d'Angleterre, depuis le mois d'août jusqu'à la Saint-Luc : et la difficulté de vivre devint si grande, que plusieurs furent forcés de vendre une partie de leurs chevaux. Encore avait-on à craindre une révolte de la part des étrangers, qui n'auraient pas voulu partir de Calais avant d'être remboursés de leurs avances.

Le bruit de ces appréhensions vint jusqu'aux oreilles du roi d'Angleterre, dont les préparatifs de départ se prolongèrent beaucoup plus qu'on ne le croyait.

L'espoir du pillage et du butin qu'on ferait en France avait attiré beaucoup plus de monde qu'on n'en avait demandé; et il y en avait plus des quatre cinquièmes qui y étaient venus de leur propre mouvement. Le roi d'Angleterre crut donc agir prudemment en envoyant son cousin, le duc de Lancastre, à Calais, à la tête d'une armée, pour faire ses excuses à tous ces seigneurs étrangers, qui étaient venus là pour marcher sous ses ordres : ce qui eut lieu.

Ils firent un très-bon accueil au duc de Lancastre, qui leur représenta que le pays où ils étaient ne pouvait suffire à nourrir tant de monde, et qu'il fallait changer de cantonnement; que, du reste, il était prêt à leur prêter de l'argent pour payer leurs dépenses.

Toute cette armée se mit donc en marche en se dirigeant du côté de Saint-Omer; il pouvait bien y avoir deux mille hommes à cheval, sans compter les archers et les gens de pied; ils allèrent ensuite à Béthune, mais sans s'y arrêter. Ils vinrent à l'abbaye de Saint-Eloi, où ils trouvèrent amplement à se ravitailler : ils y restèrent environ quatre jours.

Quand tous ces étrangers surent que le roi d'Angleterre arrivait à Calais, il allèrent au-devant de lui et ils lui firent part de la gêne où ils se trouvaient. Le roi eut bien de la peine à leur faire entendre raison. Mais on leur remit quelque argent à la fin, et un grand nombre d'entr'eux, ne pouvant attendre les chances de la guerre, s'en retournèrent comme ils purent dans leur pays.

Le roi d'Angleterre, avant de quitter Londres, avait exercé envers les Français prisonniers de guerre de nouvelles mesures de rigueur. On les mit tous à part les uns des autres en plusieurs lieux et dans des châteaux forts, sur divers points du royaume, afin d'avoir sur eux une surveillance plus active. Le roi de France fut enfermé dans le château de Londres, qui est spacieux et très-fortifié, et qui s'élève sur les bords de la Tamise, avec son jeune fils (1), monseigneur Philippe; ils furent gardés plus étroitement et privés des douceurs que jusque-là on leur avait permises. Tous les chevaliers et écuyers valides, de vingt à soixante ans, suivirent le roi d'Angleterre en France. Il les assembla tous sur une petite place en dehors de Douvres, et leur dit qu'il mourrait plutôt que de rentrer dans son royaume avant d'avoir conquis la France ou obtenu une paix avantageuse et honorable; que s'il y en avait parmi eux quelques-uns qui ne se sentissent pas la force ou le courage de le suivre jusqu'au bout, ils pouvaient rentrer dans leurs foyers; mais aucun ne s'en retourna. De là ils prirent bord sur des vaisseaux qu'ils trouvèrent appareillés, *au nom de Dieu et de Saint-Georges.*

(1) M. Buchon (*Chroniques de Froissart*, avec notes et éclaircissements publiés par Buchon, 1824) dit, d'après Rymer, que ce prince fut enfermé au château de Somerton, et qu'il ne fut transféré à la tour de Londres qu'au mois de mars suivant.

Toutes les villes, les cités et les châteaux qui se trouvaient en France sur le passage du roi d'Angleterre étaient bien gardés. Chacune des bonnes villes de Picardie recevait et entretenait des chevaliers et écuyers à ses frais. Le comte de Saint-Pol était avec deux cents lances dans la cité d'Arras; le connétable de France était à Amiens; le sire de Monsant, à Corbie; messire Oudart de Renty et messire Enguerrand Dendin, à Bapaumes, et messire Baudains Dennekins, maître des arbalétriers, à Saint-Quentin : ainsi de ville en ville et de cité en cité; car on savait que le roi d'Angleterre venait assiéger la ville de Reims. Le roi d'Angleterre met en effet le siége devant cette ville, mais il fut bientôt forcé de le lever. Il vint à Aiguillon en dévastant tout le pays qu'il traversait.

On peut voir dans Froissart le chapitre intitulé : *De ce qui fut arrêté à Calais entre les rois de France et d'Angleterre pour le duché de Bretagne*; et le chapitre qui précède, ayant pour titre : *La forme et la teneur de la lettre faite sur la paix, qui fut faite devant Chartres, entre les rois de France et d'Angleterre*; et comment le roi Jean partit de Calais pour rentrer librement dans ses États.

CHAPITRE XVII.

État de l'Europe.

Jean XXII, qui mourut en 1334, laissa dans le trésor de l'église d'Avignon la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or. Ce fait est rapporté par un historien contemporain, sur le témoignage de son frère qui était à portée d'en être instruit. Jean aurait donc amassé cette somme dans le cours de son pontificat, c'est-à-dire, dans l'espace de dix-huit ans; Rome

recevait alors des tributs de l'Angleterre, de la Suède, du Danemark, de la Norwége, de la Pologne et de tous les états de la chrétienté. Ils ne trouvaient alors nulle part moins d'obstacles qu'en France, dit Condillac; car en accordant les décimes au roi, ils pouvaient mettre impunément telle taxe qu'ils voulaient sur le clergé. Il y avait encore pour eux une autre source de richesse. Les papes s'étaient réservé la disposition de quelques bénéfices, sous prétexte des troubles qu'occasionnaient les élections, et les exemples leur firent bientôt un droit d'étendre la réserve sur de nouveaux bénéfices. Clément V usa surtout de ce droit pour donner des évêchés à ses parents : il y fut même autorisé par Philippe-le-Bel qui, le voyant dans ses intérêts, jugea qu'il disposerait lui-même des principaux siéges, ou qu'il n'y verrait que des sujets qui lui seraient agréables. Jean XXII était trop entreprenant pour ne pas étendre encore ce droit. Il établit la réserve de toutes les églises collégiales de la chrétienté, disant qu'il le faisait pour ôter les simonies, d'où cependant, remarque l'abbé Fleuri, il tira un trésor infini. De plus, ajoute le même auteur, en vertu de la réserve, il ne confirma presque jamais l'élection d'aucun prélat; mais il nommait un évêque à un archevêché, et mettait à sa place un moindre évêque : de là il arrivait souvent que la vacance d'un archevêché ou d'un patriarchat produisait six promotions ou davantage, et il en venait de grandes sommes à la chambre apostolique. Car le pape exigeait quelquefois la première année du revenu des bénéfices auxquels il nommait, et il établissait des taxes pour les secrétaires qui expédiaient les provisions.

Ces réserves faisaient peu à peu passer d'usage les élections canoniques.

Benoît XII, successeur de Jean XXII, parut d'abord disposé à donner l'absolution à Louis V. Cependant il tira cette affaire en longueur, dans la crainte de déplaire à Philippe de Valois. Ce prince, voulant se venger de l'empereur qui avait excité les Flamands à la révolte, exhortait le pape à ne pas se désister, et le menaçait même, s'il se rendait à la demande de Louis.

Louis, qui avait été obligé de revenir en Allemagne, et qui n'avait eu qu'une domination passagère en Italie, où les troubles avaient recommencé, tenait des diètes qui portaient des décrets contre les bulles de Jean XXII, et qui déclaraient que celui qui a été élu roi des Romains par des princes électeurs, ou par la plus grande partie même en discorde, n'a pas besoin de l'approbation, de la confirmation ni du consentement du Saint-Siége pour prendre le titre d'empereur, ou pour prendre l'administration des biens et des droits de l'empire. Cependant il négociait toujours pour obtenir son absolution, lorsque Benoît mourut, laissant les choses dans l'état où il les avait trouvées.

Clément VI, qui lui succéda, dit que ceux qui avaient occupé le Saint-Siége jusqu'alors n'avaient pas su être papes. Marchant sur les traces de Jean XXII, il vint à bout de faire élire roi des Romains Charles, marquis de Moravie, fils de Jean de Luxembourg, roi de Bohême et petit-fils de Henri VIII. Ce prince avait promis au pape que s'il était élu il déclarerait nuls tous les actes faits par Louis de Bavière; qu'il ne viendrait à Rome que le jour marqué pour son couronnement, qu'il en sortirait le jour même, et qu'il n'occuperait aucune des terres qui pouvaient appartenir à l'Eglise de Rome, et que même il n'entrerait sur aucune qu'avec la permission du Saint-Siége.

Pendant tous ces troubles en Allemagne, la mort de Robert, arrivée en 1343, en préparait d'autres dans le royaume de Naples. Il avait marié Jeanne, sa petite-fille et son héritière au prince André, fils de Charles-Robert, roi de Hongrie, son neveu. Il rendait, par ce mariage, la couronne aux descendants de son frère aîné Charles Martel, et il crut l'assurer dans sa famille. Mais cette précaution, toute sage qu'elle paraisse, produisit un effet tout contraire.

Charles de Luxembourg n'étant soutenu que par un parti très-faible fut défait et eût été hors d'état de former de nouvelles tentatives si Louis V ne fût pas mort la même année.

Cependant des princes qui étaient restés fidèles au dernier empereur, offrirent l'empire à Edouard III, qui le refusa. Ils élurent ensuite Frédéric, marquis de Misnie et landgrave de Thuringe, qui se désista pour une somme considérable qu'il reçut de Charles. Ils élurent encore Gunther, comte de Schwatzbourg; mais ce prince étant tombé malade peu de temps après, et se sentant près de sa fin, consentit à renoncer à tous ses droits, moyennant vingt-deux mille marcs d'argent. Enfin Charles gagna les électeurs qui lui étaient opposés, et fut reconnu.

Après avoir employé quelques années à rétablir l'ordre en Allemagne, il obtint d'Innocent VI, successeur de Clément, la permission d'aller à Rome pour être couronné; et il sortit de cette ville le jour même de son couronnement, comme il l'avait promis.

Cette conduite soumise fit enfin cesser les guerres qui s'étaient élevées entre le sacerdoce et l'empire.

Charles IV ayant repassé les Alpes, trouva l'Allemagne fort agitée. L'ambition d'une multitude de princes, parmi lesquels

les uns voulaient dominer, les autres ne voulaient pas céder, était une source intarissable de désordres. La coutume, qui obéit à la force, et qui, par conséquent, change souvent, n'avait pas pu fixer les rangs parmi ces princes; et il s'était établi l'opinion d'un égalité chimérique, opinion que les guerres auxquelles elle donnait lieu semblaient devoir détruire, et que cependant elles ne détruisaient pas. On ne savait seulement pas quels étaient les princes qui avaient seuls droit de concourir à l'élection du roi des Romains. Tout avait à cet égard varié suivant les temps, et il n'y avait rien de déterminé. Charles, voulant remédier à ces abus, convoqua une diète. Elle fut composée des électeurs, des comtes, des seigneurs et des députés des villes libres. C'est là que fut faite une constitution qu'on nomma *bulle-d'or*, et qui fixa le nombre des électeurs à sept, régla leurs fonctions, leurs droits, leurs priviléges, la manière dont l'élection du roi des Romains devait être fait; et en général tout ce qu'on jugea nécessaire pour mettre quelque ordre dans le gouvernement de l'empire.

Les temps antérieurs à cette bulle n'offrent que de la confusion. Elle est proprement la première loi fondamentale du corps germanique; et c'est l'époque à laquelle il faut remonter si l'on veut suivre le gouvernement d'Allemagne dans ses progrès jusqu'à présent : c'est pourquoi je vous la ferai lire. Elle mérite encore d'être lue, parce qu'elle fait connaître l'esprit du temps, les usages et les désordres.

Voilà tout ce que Charles fit d'avantageux pour l'empire. Il le sacrifia d'ailleurs à son avarice et à l'agrandissement du royaume de Bohême, son patrimoine. Il se mit si peu en peine d'en défendre les droits contre les papes, qu'il parut agir de concert avec eux pour détruire les prérogatives des empereurs.

Il négligea de même ses droits sur l'Italie, et, s'il y passa à la tête d'une armée, ce fut moins pour les faire valoir que pour les vendre aux républiques et aux tyrans qui s'étaient fait des souverainetés. Il en revint avec les trésors qu'il avait amassés ; il en employa une partie à faire élire roi des Romains son fils Wenceslas, et il mourut peu de temps après.

Charles IV, en se soumettant aux papes, a contribué, sans le savoir, à leur abaissement ; il a, d'un autre côté, travaillé à l'avantage de l'empire, en sacrifiant à son intérêt les droits des empereurs. En effet, n'eût-il pas été à désirer que ses prédécesseurs eussent fait de plus grands sacrifices encore ; et que, se bornant à gouverner l'Allemagne, ils eussent renoncé à l'Italie et à l'empire, qui n'était qu'un titre de plus?

Wenceslas, avare, lâche, crapuleux, s'enivra, vendit les domaines de l'empire, et ne s'occupa point du gouvernement. Voyant les villes impériales liguées contre les princes qui les opprimaient, il crut qu'il était de sa politique de laisser faire les deux partis. Il fomenta même leurs divisions, comptant qu'ils se détruiraient mutuellement, et qu'il régnerait avec plus d'autorité. Bientôt il fut obligé de former une ligue lui-même ; il en vit ensuite naître d'autres, et il finit par être déposé.

Les guerres civiles de ce règne méritent peu de nous arrêter, elles n'ont pas eu d'influence sur le reste de l'Europe.

Nous voilà donc débarrassés des empereurs pour quelque temps.

Nous arrivons à des temps de troubles.

Robert, roi de Naples, prince sage et qui avait rendu ses Etats florissants, nomma, par son testament, un conseil de

régence pour gouverner le royaume jusqu'à ce que Jeanne, sa petite-fille, âgée de seize ans, en eut vingt-cinq; mais Clément VI déclara nulles toutes les dispositions de ce prince; défendit, sous peine d'excommunication, aux tuteurs d'exercer aucune autorité; et, jugeant que le gouvernement de ce royaume n'appartenait qu'à lui, pendant la minorité de la reine, il y commit le cardinal Aimeric de Chastelus. Cependant un moine franciscain, nommé frère Robert, qui avait été chargé de l'éducation d'André, voulait usurper lui-même toute autorité, et il écartait ceux qui pouvaient être un obstacle à ses desseins. Bientôt, dans la crainte de succomber sous le parti qui se formait contre lui, il trahit son maître, et il sollicita Louis, roi de Hongrie et frère aîné d'André, mari de Jeanne, à prendre possession du royaume de Naples, comme plus proche héritier de son grand-père. Contre son attente, Louis refusa; il négocia même auprès du pape pour faire donner l'investiture à son frère, non à titre de mari de Jeanne, mais comme héritier de Charles-Martel. La négociation réussit après avoir souffert cependant bien des difficultés.

Ces contestations divisèrent les deux époux; chacun prétendit régner de son chef, et il y eut à Naples deux cours et deux souverains. Du côté d'André étaient des Hongrois, qu'on regardait comme des Barbares, et du côté de Jeanne étaient les princes du sang et les barons du royaume. André fut étranglé dans son palais.

Ce crime, qui en devait produire d'autres, fut la source des malheurs de Jeanne, et attira sur son royaume une longue suite de calamités. Elle n'avait alors que dix-huit ans; et, si elle a consenti à l'assassinat de son mari, ce qui n'a jamais été prouvé, elle était moins coupable que ceux qui l'entou-

raient et qui abusèrent de la faiblesse de son âge et de son sexe.

Comme il était de l'intérêt de ses ennemis qu'elle ne fût pas innocente, il lui fut difficile de se justifier. On indisposa les esprits contre elle, et elle se vit menacée des forces du roi de Hongrie, qui marchait pour venger la mort de son frère. Dans cette conjoncture, elle épousa Louis de Tarente, prince du sang et son proche parent; mais ce nouveau roi, qu'on avait toujours regardé comme ennemi d'André, était trop suspect pour gagner l'affection des peuples. A l'approche de Louis de Hongrie, il fallut fuir, et Jeanne se retira dans son comté de Provence avec son nouvel époux.

Le roi de Hongrie se vengea sur tous ceux qu'il jugea coupables. Il semble même qu'il n'ait pas eu d'autre objet dans son expédition; car, quatre mois après, il s'en retourna dans ses Etats sans avoir pris des mesures pour conserver le royaume de Naples.

Cependant Jeanne plaidait elle-même sa cause devant le pape, qui la déclara innocente. Ce jugement, et encore plus la haine que les Napolitains avaient conçue contre les Hongrois, disposèrent les esprits à la recevoir; mais cette reine avait besoin d'argent. Elle en demandait au pape, et Clément VI n'en donnait pas.

Si Avignon appartenait à Jeanne, les papes s'en étaient en quelque sorte rendus maîtres par la résidence qu'ils y faisaient depuis longtemps. Cette princesse crut donc faire un bon marché, en offrant de céder tous ses droits de souveraineté sur cette ville, moyennant 80,000 mille florins d'or; et Clément VI n'en crut pas faire un mauvais. Le contrat passé fut approuvé et autorisé par Charles VI, qui consentit que

les papes tinssent Avignon en franc alleu. Le consentement de l'empereur était nécessaire, parce que le comté de Provence était alors un fief de l'empire.

Jeanne, comptant sur l'affection des Napolitains, s'embarqua avec l'argent qu'elle obtint de ses sujets de Provence, et remonta sur le trône après une guerre vive et sanglante. Louis, son mari, mourut en 1365. Alors, renonçant au mariage, elle désigna pour son héritier Charles de Duras, dernier prince de la maison d'Anjou, à Naples.

Cependant quelques années après de nouveaux troubles s'étant élevés, Jeanne, croyant ne pouvoir soutenir seule le poids du gouvernement, crut devoir se marier pour la quatrième fois, quoique âgée de quarante-six ans, et elle épousa Othon de Brunswick, prince de l'empire. Ce mariage donna de l'inquiétude à Charles de Duras, qui craignit de se voir frustré de la couronne.

Telle était la situation des choses dans le royaume de Naples; mais le reste de l'Italie offrait encore de plus grands désordres. Là, une ville obéissait à un tyran, qui se disait duc, comte ou marquis; ailleurs, c'était une république remplie de dissensions; de côté et d'autre, on trouvait des chefs de troupes dont les armes et le sang se vendaient à l'enchère, et partout la campagne était infestée de brigands. L'anarchie était encore plus grande dans Rome. Le peuple, ne voyant pas qu'il n'avait de romain que le nom, avait la manie de prétendre encore à l'empire de l'univers. La populace, la noblesse et les prêtres, toujours divisés, faisaient prendre toujours de nouvelles formes au gouvernement. Des sénateurs, des patrices, des préfets, des consuls et des tribuns, se succédaient tour-à-tour, et il n'y avait proprement ni liberté, ni maître.

L'histoire d'un tribun de cette ville vous fera connaître à quel point de délire les esprits s'étaient portés.

En 1357, Nicolas Rienzi, fils d'un meûnier, fait tribun par acclamation du peuple et chargé seul de toute l'autorité, donna une déclaration où il parlait ainsi : « Nous, Nicolas, chevalier candidat du Saint-Esprit, sévère et clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers et tribun auguste, voulant imiter la liberté des anciens princes romains, faisons savoir à tous que le peuple romain a reconnu, de l'avis de tous les sages, qu'il a encore la même autorité, puissance et juridiction, dans tout l'univers qu'il a eu dès le commencement, et qu'il a révoqué tous les priviléges donnés au préjudice de son autorité. Nous donc, pour ne pas paraître ingrat ou avare du don et de la grâce du Saint-Esprit, et ne pas laisser dépérir plus longtemps les droits du peuple romain et de l'Italie, déclarons et prononçons que la ville de Rome est la capitale du monde et le fondement de toute la religion chrétienne; que toutes les villes et tous les peuples de l'Italie sont libres et citoyens romains. Nous déclarons aussi que l'empire et l'élection de l'empereur appartiennent à Rome et à toute l'Italie; dénonçant à tous rois, princes et autres, qui prétendent droit à l'empire ou à l'élection de l'empereur, qu'ils aient à comparaître devant nous et les autres officiers du pape et du peuple romain en l'église de Saint-Jean de Latran, et ce dans la Pentecôte prochaine, qui est le terme que nous leur donnons pour tout délai. De plus nous faisons citer nommément Louis, duc de Bavière, et Charles, roi de Bohême, qui se disent élus empereurs, et les cinq autres électeurs.

D'après cette déclaration, il est clair que Nicolas était un

extravagant. Mais la multitude de Rome partageait sa folie. Plusieurs peuples d'Italie avaient fait alliance avec lui; et son autorité était si reconnue, que Louis de Hongrie cita Jeanne au tribunal de ce visionnaire. Ce tribun soumit tous les nobles de Rome et des environs. Il fit arrêter ceux qui donnaient retraite aux voleurs, et il rétablit au moins la sûreté pour quelque temps.

Chassé de Rome par une faction, il y rentra en 1359, et il y aurait joui de la même puissance, si les Romains n'avaient craint que Clément VI, irrité, n'eût révoqué la bulle par laquelle il avait réduit à la cinquantième année l'indulgence du jubilé que Boniface VIII avait établi pour la centième. Nicolas ayant eu l'imprudence d'aller en Bohême, il y fut arrêté, et Charles VI l'envoya au pape.

Le jubilé produisit l'effet pour lequel les Romains l'avaient demandé; c'est-à-dire, qu'il laissa beaucoup d'argent dans leur ville. Les pélerins y vinrent en si grand nombre, que les jours où il y en avait le moins, on en comptait deux cents mille, et que d'autres fois on estimait qu'il y en avait un million ou davantage. Cette multitude laissa beaucoup d'argent en Italie, et causa aussi beaucoup de disette, parce que le gouvernement n'avait pas pourvu à la subsistance de tant de bouches. De là naquirent de nouveaux désordres; les voleurs se multiplièrent, et il n'y eut plus de sûreté.

Alors presque toutes les villes de l'Eglise romaine étaient occupées par des tyrans. Lorsqu'en 1333 Innocent VI voulut se faire reconnaître dans les places dont il se croyait le souverain, son légat ne fut reçu que dans Montefiascone et dans Montefalco. Innocent rendit la liberté à Nicolas, espérant que ce fanatique ferait rentrer Rome sous sa domination; en effet,

Nicolas fut encore tribun ; mais la noblesse ayant soulevé la populace contre lui, il fut mis en pièces.

Cependant les Romains invitaient chaque pape à faire sa résidence à Rome. Urbain V, successeur d'Innocent VI, se rendit à leurs instances en 1367, mais, en 1370, il revint, sous différents prétextes, à Avignon, où il ne vécut que trois mois. Grégoire XI, qui fut alors élevé sur la chaire de Saint-Pierre, eut la même complaisance en 1377, et, dès l'année suivante, ne s'accommodant pas mieux qu'Urbain d'un séjour où il ne trouvait que trop de contradictions, il formait le projet de revenir en France, lorsqu'il mourut.

Les Romains, qui voulaient fixer enfin le siége apostolique dans leur ville, demandaient un pape qui fût de Rome, ou du moins d'Italie; mais parce que, sur seize cardinaux qui composaient le conclave, il n'y eut que quatre Italiens, ils ne crurent pas pouvoir obtenir leur demande s'ils ne menaçaient, et ils menacèrent.

Les cardinaux, cédant à la violence, élurent Barthélemi Prignano, Napolitain, archevêque de Bari. Ils comptaient que cet archevêque ne se prévaudrait pas de cette élection.

Prignano se fit reconnaître sous le nom d'Urbain VI, et tous les cardinaux furent dans la nécessité de se soumettre.

Urbain aliéna les cardinaux qu'il devait ménager. Mal assuré sur le Saint-Siége, il forma le projet de détrôner la reine Jeanne, qu'il avait indisposée, et il offrit le royaume de Naples à Charles de Duras. Ce prince se refusa à cette première invitation, ne pouvant encore se résoudre à manquer à la reconnaissance et à la justice.

Cependant les cardinaux français s'étant retirés à Anagnie, protestèrent contre l'élection de Prignano, le déclarèrent ex-

communié, intrus, tyran, et se transportèrent ensuite à Fondi, pour procéder à une nouvelle élection.

Mais, afin de prévenir toute difficulté, ils voulurent engager les cardinaux italiens à se joindre à eux. Dans cette vue, ils promirent à chacun séparément de l'élever sur la chaire de Saint-Pierre; trompés par cette espérance, les Italiens se rendirent à Fondi, et furent témoins de l'élection de Robert, fils d'Amédée, comte de Genève, qui se fit nommer Clément VII.

Alors toute la chrétienté se divisa. Clément fut reconnu en France, en Ecosse, en Lorraine, en Savoie, à Naples, au moins par la reine Jeanne; et l'Espagne, qui lui fut d'abord contraire, se déclara ensuite pour lui. Urbain avait dans son parti presque toutes les villes de Toscane et de Lombardie, l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, la Pologne, la Prusse, le Danemark, la Suède, la Norwège et l'Angleterre.

Pendant que les deux papes troublaient toute l'Eglise par les excommunications qu'ils fulminaient l'un contre l'autre, l'Italie, où les désordres devaient être plus grands qu'ailleurs, fut le théâtre d'une guerre dans laquelle les urbanistes eurent tout l'avantage. Clément, quoique protégé par la reine Jeanne, fut obligé de sortir du royaume de Naples, où le peuple était pour Urbain. Il établit son siége dans la ville d'Avignon. Urbain déposa Jeanne, la déclarant schismatique, hérétique et criminelle de lèse majesté. Il s'était enhardi à cette démarche, parce qu'il avait enfin vaincu les scrupules de Charles de Duras, qui, à la sollicitation de ce pontife, ne craignit pas de prendre les armes contre sa parente, sa reine et sa bienfaitrice.

Urbain, qui songeait à l'agrandissement de sa famille, voulait faire avoir la principauté de Capoue, et d'autres terres à

son neveu, François Prignano. Ce fut à cette condition qu'il donna l'investiture du royaume de Naples à Charles Duras; et, pour fournir aux frais de cette guerre, il aliéna une partie des domaines du patrimoine de Saint-Pierre, et il vendit même les calices et les ornements des églises de Rome.

Le parti de Charles ne pouvait manquer de devenir considérable, dans un royaume où il y avait toujours eu des troubles, et par conséquent toujours des mécontents. Jeanne, se voyant donc trop faible, demanda des secours à la France, et, pour en obtenir, elle adopta Louis, duc d'Anjou, frère du dernier roi, Charles V; mais elle n'en reçut point, et elle fut réduite à se livrer à l'usurpateur.

Charles, maître du royaume, consulta Louis de Hongrie sur la manière dont il devait traiter la reine. Louis répondit de la faire périr de la mort du roi André, et ce conseil barbare fut suivi. Ainsi périt cette malheureuse princesse, laissant, par l'inutile adoption de Louis d'Anjou, une nouvelle source de guerres et de calamités.



NOTES.

DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

Le mot d'Etats-Généraux apparaît pour la première fois en 1302, sous le règne de Philippe-le-Bel, comme désignant l'assemblée représentative du royaume, dans laquelle la bourgeoisie figure comme troisième ordre ou état à côté du clergé et de la noblesse. La circonstance qui donna lieu à cette convocation était grave; il ne s'agissait pas moins que de prononcer sur les prétentions de la cour de Rome à la suprématie temporelle du royaume de France. Le clergé, effrayé des menaces de Boniface VIII ou convaincu de la légitimité de ses prétentions, penchait secrètement pour la doctrine de la papauté; mais le langage du tiers-état fut énergique et fier : « A « vous, disait-il au roi dans sa requête, à vous, très-noble prince, notre sire, Phi« lippe, par la grâce de Dieu, roi de France, supplie et requiert le peuple de votre « royaume, pour ce qui lui appartient, que ce soit fait, que vous gardiez la souve« raine franchise de votre royaume, qui est telle que vous reconnaissiez de votre tem« porel, souverain en terre, fors que Dieu; et que vous fassiez déclarer, si que tout « le monde le sache, que le pape Boniface erra manifestement et fit péché mortel, « notoirement en vous mandant par lettres bullées qu'il était votre souverain de votre « temporel, et que vous ne pouviez prébendes donner, ne les fruits des églises cathé« drales vacantes retenir, et que tous ceux qui croient au contraire il tient pour hé« règes. » Les trois ordres ayant écrit à la cour de Rome, par lettres datées du même jour, pour lui signifier la résolution prise aux états de défendre l'indépendance de la couronne, le clergé ajouta dans la sienne que quand bien même il consentirait, quant à lui, qu'on y portât atteinte « ne le souffrirait mie li dicts sire li roys, ne li commun « peuple du royaume. » C'était pour le tiers-état un beau et noble début dans le gouvernement politique. En 1308, les Etats-Généraux portèrent un nouveau coup à la richesse et à la suprématie du clergé, en opinant pour la condamnation des Templiers et pour la destruction de cet ordre fameux; les deputés de la bourgeoisie appuyèrent unanimement les projets du roi. Après avoir ainsi essayé l'instrument des Etats-Généraux pour amoindrir l'Église, Philippe-le-Bel le tourna contre la noblesse, à qui il voulait étendre, malgré ses refus, une taxe sur le cinquième du revenu et le centième des meubles, pour faire face aux dépenses de la guerre de Flandre. L'assemblée

s'ouvrit à Paris, le 1er août, dans la cour, ou, suivant d'autres, dans la grande salle du palais. On y avait élevé un échafaud où siégèrent le roi, la noblesse et le clergé, tandis que le tiers-état restait en bas. Toutefois les prévenances et les caresses furent pour lui. Enguerrand de Marigni prononça un discours qui s'adressait surtout à lui, puis il fit lever son seigneur le roi de France, pour voir ceux qui lui voulaient faire aide : la taxe passa.

C'est dans le sein des États-Généraux que se sont formées les doctrines de l'Église gallicane, et leur interprète le plus habile et le plus opiniâtre fut toujours le tiers-état. Il suffit de rapprocher à ce sujet les Etats de 1302, qui commencèrent la série de ces assemblées, de ceux de 1614, qui la terminèrent, et qui se signalèrent aussi par un esprit de vive opposition aux prétentions ultramontaines. De bonne heure, on voit l'esprit des Etats passer dans le parlement judiciaire, sorti lui-même de la bourgeoisie.

Louis-le-Hutin accorde plusieurs chartes provinciales, qui portent expressément que l'octroi en est fait sur la demande des trois Etats. Ces chartes révèlent à la fois l'esprit d'indépendance et l'intelligence administrative qui se faisaient jour de toutes parts. On trouve assez clairement exprimé dans quelques-unes d'elles la nécessité d'un consentement public pour l'établissement des taxes. Plusieurs assemblées eurent lieu sous les enfants de Philippe-le-Bel pour le réglement de matières administratives, parmi lesquelles on remarque un projet relatif à l'uniformité des monnaies et à l'unité des poids et mesures dans tout le royaume. On voit que, dès le principe, les Etats-Généraux embrassèrent le détail de l'administration comme les grandes directions politiques. Ces assemblées ont été les régulatrices du gouvernement monarchique, et, depuis le commencement du quatorzième siècle jusqu'au commencement du dix-septième, rien d'important ne s'est fait sans elles. Cette victoire n'est pas assez nettement exprimée dans le mémoire n° 1. Les questions de subsides étaient sans doute alors, comme maintenant, très-importantes, et il était de règle que les Etats en fussent saisis; mais là ne se bornait point leur intervention, moins limitée que celle des communes d'Angleterre; la royauté les consultait sur toutes choses, et, à son défaut, elles savaient bien revendiquer leur droit d'initiative générale.

A la mort de Louis X, c'est une question de haute politique qui se présente, la question de succession au trône. Ce roi ne laissait qu'une fille, et jusque-là les mâles n'avaient jamais manqué en ligne directe dans la famille capétienne, assez heureuse pour voir s'établir sur le trône, pendant trois siècles, ce qu'un de nos plus savants confrères, dans un beau travail que renferment vos mémoires, appelle « l'habitude de l'hérédité masculine. » La question était donc toute nouvelle. Les Etats-Généraux la décidèrent contrairement au droit féodal, qui permettait aux femmes de posséder les fiefs; ils se prononcèrent en faveur des collatéraux mâles contre les femmes héritières plus directes. Les légistes du tiers-état fondaient cette doctrine sur la loi des Francs-Saliens, qui donnait aux mâles la terre salique, au partage de laquelle les femmes n'étaient point admises : loi étrangère à la matière, et qui d'ailleurs avait cessé d'exister avec les lois personnelles des peuples barbares. La noblesse, deux princes du sang à sa tête, combattit cette doctrine au nom du droit féodal; mais le

tiers-état l'emporta. Philippe-le-Long lui dut son élévation au trône, et le royaume la loi salique. En 1328, une nouvelle occasion s'offrit aux Etats-Généraux de sanctionner leur première décision en l'interprétant. En réponse aux prétentions d'Édouard III, roi d'Angleterre, ils déclarèrent que l'exclusion des femmes entraînait avec elle l'exclusion des descendants mâles des femmes, les enfants ne pouvant avoir plus de droits que leur mère; et ainsi fut posée la maxime fondamentale qui réglait l'hérédité de la couronne de mâle en mâle, par droit de primogéniture : institution excellente, qui mettait le royaume à l'abri des chances de morcellement. Les Etats-Généraux ne comptaient que vingt-six ans d'existence, et déjà ils avaient posé deux lois constitutives de la monarchie : l'indépendance de l'État vis-à-vis du Saint-Siége, et l'ordre de succession contrairement au droit féodal.

Les Etats-Généraux tenus sous le roi Jean, en 1355, 1356, 1357, 1358, furent des assemblées révolutionnaires, où le tiers-état domina en nombre et en importance, et qui, créées pour des circonstances violentes, n'ont eu rien ou presque rien à léguer à l'avenir. En 1356, ils s'emparent du gouvernement tout entier; ils s'attribuent le recouvrement comme le vote de l'impôt; ils instituent des tribunaux administratifs extraordinaires; ils font emprisonner les principaux officiers du roi, et ouvrent des enquêtes sur la conduite des autres dans chaque province. Les deux premiers ordres se laissent d'abord entraîner à ces usurpations républicaines, puis ils se séparent du tiers-état qui reste seul contre tous, et la jacquerie succède dans les campagnes à la domination de la bourgeoisie dans Paris. Cette époque de désordre forme, dans l'histoire des Etats-Généraux, une période toute spéciale dont il était important de bien déterminer le caractère, et qu'on doit rattacher non-seulement à des causes locales et accidentelles, telles que les malheurs publics, les fautes de la royauté et le vertige universel des esprits après la défaite de Poitiers et la captivité du roi, mais à des causes générales européennes que l'auteur du mémoire n° 3 a bien mieux senties que son concurrent. « C'était, dit-il, le siècle des entreprises. Des villes municipales de « l'Italie aux communes de Flandre, et de celles-ci aux Etats de France, avait soufflé « le vent de la sédition. Castruccio-Castracani à Lucques, Rienzi à Rome, Arteweld à « Gand, devaient enfanter les Marcels, moins effrayés de leur fin violente qu'encou- « ragés par leurs succès d'un jour. »

Ces excès furent suivis d'une réaction contre les Etats-Généraux, et Charles V, qui n'avait guère à s'en louer, les convoqua le moins qu'il put. Ainsi fut rédigée, sans leur avis, l'ordonnance de 1374 qui réglait la majorité des rois; mais l'autorité de cette ordonnance fut contestée plus tard, précisément parce qu'elle ne s'appuyait sur aucune décision des conseils publics.

Quelque ressouvenir qu'eût gardé Charles V des désordres dont il avait été le témoin et la victime, on le vit, sans la moindre hésitation, recourir aux Etats-Généraux, en 1369, pour une question plus nationale que dynastique, et qui intéressait, avec l'intégrité du territoire français, la dignité de la couronne en face de l'étranger. Le prince de Galles avait enfreint les priviléges des seigneurs et des villes d'Aquitaine : ceux-ci en appellent au roi de France comme à leur suzerain; le roi admet l'appel et fait sommer le prince anglais de venir comparaître en personne à Paris devant l'as-

semblée des états : c'était une revanche du traité de Bretigny. Les Etats se réunirent, et les gens des bonnes villes s'y trouvèrent en si grand nombre que la chambre, selon le mot des historiens, en était entièrement remplie. Le roi d'Angleterre y fit exposer ses raisons dans un mémoire auquel il fut répondu au nom du roi de France; puis Charles déclara s'en remettre au vote de l'assemblée. Les trois ordres décidèrent unanimement que le roi de France avait conservé intact son droit de suzeraineté; que l'appel était recevable, et que si le roi d'Angleterre en prenait pretexte pour faire la guerre, cette guerre serait injuste.

A l'avènement de Charles VI, parvenu mineur sur le trône et tombé bientôt en démence, s'ouvre une nouvelle époque révolutionnaire exposée succinctement, mais avec une grande clarté, par l'auteur du mémoire n° 3. L'auteur du mémoire n° 1 a négligé de consulter la chronique du moine de Saint-Denis, qui jette quelque jour sur les relations des agitateurs de France avec ceux de Flandre et d'Angleterre. Le même auteur n'admet pas les Etats-Généraux de 1380, malgré l'opinion de Secousse : il eût dû exposer plus amplement ses raisons, car il résulte des trois ordonnances de janvier et mars 1380 et du 11 juillet 1381 qu'il s'est tenu une assemblée de ce genre après la Saint-Martin d'hiver, probablement pour régulariser les concessions arrachées par la sédition. Les états de 1412 sont devenus célèbres par le rôle qu'y joue l'université, puissance nouvelle qui tente de s'allier au parlement dans le but d'usurper, de concert, la représentation du tiers-état; mais le parlement répond avec une sagesse qui se démentit plus tard : « qu'établi pour rendre la justice au nom du roi, il ne lui « convenait pas de se constituer partie plaignante pour la demander. » L'université passa outre, et fit seule les remontrances, une première fois par la bouche de son orateur, Benoît Gentien, moine de Saint-Denis, une seconde fois par la plume d'un autre de ses docteurs, le carme Eustache de Pavilly.

Des personnalités, des formes acerbes et parfois grossières, une certaine prétention à s'immiscer dans les moindres détails de l'administration publique et même dans le gouvernement de la maison du roi, à lui désigner ceux des officiers qu'il faut renvoyer ou punir, à scruter l'origine de certaines fortunes particulières, tout cela (au milieu d'excellentes choses exprimées dignement), donna à cette dénonciation d'abus trop réels un caractère partial, mesquin et tracassier. Une voix s'écria : « Qu'il était « bien impertinent que l'université, qui faisait trafic de doctrines, s'ingérât d'étendre « ainsi l'autorité des classes jusqu'au gouvernement du royaume. » Toutefois une commission fut tirée du corps des états pour travailler à la réforme demandée. Il en sortit l'ordonnance du 25 mai 1413, qui n'a pas moins de deux cent cinquante-huit articles, et qui, sous les titres suivants, passe en revue et corrige toutes les parties de l'administration. Ces titres sont : 1° du domaine; 2° des monnaies; 3° des aides; 4° des trésoriers des guerres; 5° de la chambre des comptes; 6° de la cour de parlement; 7° de la justice; 8° *idem;* 9° de la chancellerie; 10° des eaux et forêts; 11° des gens d'armes.

Mais le malheur de la France était arrivé à son comble. La bataille d'Azincourt, aussi meurtrière que celle de Poitiers, laissait le pays humilié. Les ducs de Bourgogne, de Bretagne et les bourgeois de Paris s'étaient déclarés pour l'étranger; et, par le

traité du 31 mai 1420, Henri V, roi d'Angleterre, avait été reconnu héritier du royaume de France. Un article de ce traité portait que les trois états donneraient leur avis et consentement sur la réunion des deux couronnes et sur le mode de gouvernement, les deux royaumes devant être régis séparément, chacun suivant ses lois particulières. Les députés des provinces soumises aux deux rois se rassemblèrent donc à Paris en leur présence, le 6 décembre 1420. L'université ayant élevé courageusement la voix sur la proposition de subside, le roi d'Angleterre lui répondit avec rudesse, et comme son orateur faisait mine de répliquer, il le fit taire. Il fallut se soumettre, « car autre-« ment, dit un contemporain, on en eût logé en prison. »

Le mémoire n° 1 omet cette assemblée de 1420, à laquelle il dénie le caractère d'Etats-Généraux, malgré les dires de Juvénal des Ursins, de Monstrelet et du chroniqueur anglais Holinshed, et contre l'opinion d'écrivains postérieurs très-recommandables. Il eût fallu du moins qu'il s'appuyât sur d'autres raisons que la honte des stipulations du traité de Troyes.

Le règne de Charles VII restaura et grandit la royauté. La permanence des armées et celle de la taille, sans parler d'autres réformes moins importantes, telles que la pragmatique-sanction, la refonte des monnaies, la rédaction des coutumes, etc., donnèrent alors au pouvoir monarchique des ressorts puissants et nouveaux. Examinons, avec les auteurs des deux mémoires, la part que prirent à ces innovations les états de ce règne, nécessairement incomplets, puisque l'autorité du roi était méconnue sur une grande portion du territoire de la France.

Je puiserai principalement dans le mémoire n° 3, qui a traité toute cette partie du sujet avec une méthode et une clarté d'exposition qu'on ne trouve pas au même degré dans l'autre.

En 1426, à Méhun-sur-Yèvre, les états accordent unanimement une taille générale dans les termes les plus larges qu'on eût encore employés. Il y a quelque chose de beau, quelque chose de grand dans l'expression patriotique du dévouement des états envers le roi qui voulait chasser les Anglais. « Promettent et accordent tous iceux « Estats, de servir et aider le roi touchant ces matières : et en ce, lui obéir de tout « leur pouvoir et puissance, et de vivre et mourir avec lui en cette querelle..... et « ils lui offrent, c'est à savoir : MM. d'Église, prières et oraisons, et en après tous « ensemble, tant MM. du sang, MM. d'Église, MM. les nobles et gens des cités et « bonnes villes, pour eux et pour tous les autres absents et habitants de ce royaume, « leurs corps, leurs biens et tout ce qu'ils pourront fixer, et de le servir et obéir en-« vers et contre tous, sans nul excepter, jusqu'à la mort inclusivement. »

En 1428, quand la délivrance d'Orléans occupait tous les esprits, les états se réunirent pour coopérer à un grand effort; une taxe générale fut d'abord votée : nul n'en fut exempt, hormis le clergé, qui fournit son aide à part. La noblesse, suivant les armes, ou ne pouvant plus les porter par vieillesse, maladie ou blessures; les étudiants, les ouvriers des monnaies, y furent obligés. Les états demandèrent aussi que plusieurs seigneurs qui s'étaient retirés chez eux, les comtes de la Marche, de Clermont, de Foix, d'Armagnac, fussent sommés de venir servir le roi. Une autre assemblée, tenue à Tours, en 1433, eut pour but de rétablir la concorde dans le con-

seil de la couronne. En 1435, après la signature du traité d'Arras, qui enlevait aux Anglais l'alliance du duc de Bourgogne, le roi voulut annoncer aux Etats-Généraux cet événement si longtemps désiré, et jurer la paix entre leurs mains. Enfin, en octobre 1439, au moment de traiter pour l'évacuation du territoire, Charles VII voulut consulter encore les Etats. Il leur soumit les propositions de l'Angleterre, et huit jours se passèrent en délibérations. Ce fut dans ces conférences que Jacques Juvénal des Ursins soutint que le roi, comme simple usufruitier, ne pouvait aliéner aucune parcelle du royaume. Un comité fut nommé pour agiter la question de la paix et de la guerre; et malgré l'avis de quelques députés, qui refusaient toute concession, notamment de Jean Raboteau, président au parlement, qui déclara la paix impossible tant que l'Anglais aurait le pied en France, le parti qui voulait traiter réunit la majorité de l'assemblée. En conséquence, il fut décidé que les ambassadeurs, chargés des premières négociations, retourneraient à Saint-Omer pour conclure, si les Anglais se bornaient à des conditions raisonnables; et que les états s'ajourneraient au mois de février suivant. Cette grande question politique ne fut pas la seule agitée aux états de 1439. La célèbre ordonnance du 2 novembre, complétée par celles de 1445 et de 1448 sur l'organisation des bandes régulières, sur la police des gens de guerre, sur les francs archers, et celles de 1439 et 1444 sur la taille et la gendarmerie, y furent préparées. En général, les indications et les décisions de ces grandes assemblées consultatives devenaient après leur clôture la matière d'actes du pouvoir royal qui en reproduisaient les dispositions les plus applicables, et l'on retrouverait presque dans les ordonnances des rois de France les procès-verbaux perdus des Etats-Généraux.

Tel est le rôle des états de 1302 à 1439, dans cette période importante où la monarchie se vit attaquée successivement, et souvent tout ensemble, par l'Église, par la noblesse, par le peuple et par l'étranger. Au milieu de ces péripéties, ils représentent véritablement la nation. Toutes les grandes institutions sont sanctionnées par leur concours; ils décrètent l'indépendance temporelle du royaume vis-à-vis de la papauté; ils fixent à deux reprises la loi de succession à la couronne; ils ont la haute main sur toutes les questions financières; ils discutent les traités; ils font la paix et la guerre; ils dirigent par leurs remontrances ou leurs avis toutes les branches du gouvernement, et les rois regardent comme un devoir d'y obtempérer, du moins en partie. On peut dire que l'administration du royaume sort pièce à pièce de leurs cahiers.

Dans la période suivante, la perpétuité de la taxe établie sous Charles VII, du consentement des Etats-Généraux, rend moins nécessaire leur intervention dans les détails de l'administration; et d'ailleurs la royauté, devenue plus forte, cherche volontiers à se dispenser de leur tutelle. Toutefois ce sont eux encore qui traitent toutes les grandes questions qu'amène le cours des affaires.

Sous Louis XI, ils décident la question des apanages; sous Charles VIII, ils règlent le gouvernement de la régence durant la minorité du roi; sous François Ier, ils cassent le traité de Madrid en ce qui concernait la cession de la Bourgogne à l'Empire.

C'était un grave question que celle des apanages. Les rois de la troisième race, à mesure qu'ils détruisaient les grands fiefs, ne les confondaient pas toujours avec le

territoire soumis à leur gouvernement direct. Ils les transmettaient quelquefois à des princes de leur sang avec tous les droits des anciens feudataires : ces fiefs devenaient des apanages. Il y avait à ce système de grands avantages et de grands inconvénients. Les apanages tendaient à rapprocher du royaume de France, proprement dit, les pays où s'étaient établies les familles apanagées, et à préparer leur incorporation future par une alliance plus étroite, par une plus intime communauté d'intérêts. Les branches apanagées servaient, en outre, de moyen de recrutement à la dynastie capétienne quand la branche directe venait à s'éteindre; et, dans le double développement de cette famille et de la royauté française, ce ne fut pas un médiocre service. Mais, en revanche, les princes apanagés tendirent, par la force des choses, à s'immiscer dans la direction souveraine du royaume et à se substituer aux droits des anciennes dynasties féodales. Ils remplirent de leurs discordes les règnes de Charles VI et de Charles VII : ce furent eux qui ouvrirent la France aux Anglais, et la mirent à deux doigts de sa perte.

Le duc de Berry, frère de Louis XI, prince faible et ambitieux, tenté par l'exemple de la maison de Bourgogne qui devait sa grandeur à un apanage, soutenu par elle et par le duc de Bretagne, réclamait la Normandie, au même titre, en toute souveraineté héréditaire transmissible de mâle en mâle; et il la réclamait par les armes. La ligue des seigneurs en avait arraché au roi l'engagement par écrit, dans les stipulations du traité de Conflans. Mais le roi, se ravisant, en appela aux Etats-Généraux, qui furent convoqués à Tours le 6 avril 1467.

L'assemblée fut nombreuse; le tiers-état y comptait cent quatre-vingt-douze députés, envoyés par soixante-quinze villes. La question générale des apanages, dernière des questions de la féodalité, discutée pendant trois jours, fut résolue dans le sens de la monarchie et de l'unité du royaume. Les états déclarèrent que la Normandie ne serait point distraite de la couronne, et qu'à l'avenir on règlerait en argent l'apanage des fils de France; qu'on donnerait à M. Charles soixante mille livres annuelles, puisqu'elles lui avaient été offertes, mais qu'on reviendrait pour les autres au taux fixé par Charles V, qui était de douze mille livres; que le duc de Bourgogne avait encouru le blâme des états, comme instigateur de la querelle entre le roi et son frère; et quant au duc de Bretagne qui avait pris les armes : que le roi ne devait point laisser impuni un vassal qui ne craignait pas de lui faire la guerre. « Et, ajoutèrent « les états, au regard des alliances et appointements que on dit que ledit duc a pris « avec les Anglais, pour les faire descendre en ce royaume, tous mes seigneurs des « états ont été d'opinion que c'est une chose damnable, pernicieuse et qui n'est pas « à souffrir, et que, si le roi en a pleine connaissance, il y doit obvier et pourvoir à « puissance. » On remarque comme une chose particulière à cette assemblée que les trois ordres siégèrent, délibérèrent et votèrent en commun. Le tiers-état eut une très-grande part à cette décision exprimée en si ferme et si noble langage.

L'assemblée de 1467, de même que celle de 1484, qui régla la minorité de Charles VIII, porta, suivant l'usage, son examen sur tous les détails du gouvernement et de l'administration. Le mémoire n° 3 contient un résumé des travaux administratifs des états de 1484, résumé bien fait, et composé, soit sur le journal de Mas-

selin, soit sur le rapport récemment publié d'un auteur contemporain, Jehan de Saint-Délis, député de la ville d'Amiens.

Au seizième siècle, l'unité monarchique était constituée, et les grandes règles de l'administration, ou trouvées, ou indiquées, ou pressenties, n'avaient plus besoin que de l'aide du temps; c'étaient les questions religieuses qui agitaient surtout le gouvernement et le pays. Représentants de la pensée publique, et ses interprètes d'autant plus hardis, d'autant plus complets, qu'ils ne parlaient que par intervalle, les Etats-Généraux prirent donc au seizième siècle un caractère spécialement religieux.

Dans la tempête qui menaçait d'emporter du sol de la France l'unité chrétienne, on sentit le besoin de s'entendre : « tenue d'états et conciles libres », était le cri que répétaient à l'envi catholiques et protestants d'un bout du royaume à l'autre. La royauté l'accueillit, et, pour avoir elle-même un guide, elle appela près d'elle les Etats-Généraux. Ceux de 1560 n'hésitèrent pas à poser en principe que l'intégrité du catholicisme devait être maintenue et l'hérésie supprimée; mais ils réclamèrent avec force la réforme du clergé, dont les vices causaient en grande partie les troubles de l'Église; l'élection aux prélatures; l'abolition de tous les tributs payés à la cour de Rome; l'administration gratuite des sacrements; enfin l'affectation d'une portion des biens du clergé à la fondation d'hôpitaux et de colléges. Une seconde assemblée tenue la même année au 1er août, et à laquelle il paraît que le clergé fit défaut, déclara s'abstenir de toute délibération, jusqu'à ce qu'une ordonnance, rendue sur les doléances de l'assemblée précédente, eût été enregistrée au parlement. Cette ordonnance, qui rétablissait plusieurs dispositions de la pragmatique-sanction, était l'œuvre du chancelier de Lhôpital.

Seize années s'écoulèrent, et pendant ce temps les passions religieuses éclatèrent avec une violence terrible; la guerre ensanglanta le pays; et lorsque les Etats-Généraux furent convoqués à Blois en 1576, une nouvelle paix venait d'être conclue avec les réformés : le cinquième édit de pacification, le plus favorable qu'ils eussent encore obtenu, irritait le parti catholique sans les contenter eux-mêmes, car ils n'avaient pas foi en sa sincérité. On devait s'attendre à retrouver dans cette troisième assemblée l'esprit qui avait animé les deux précédentes; et, en effet, les trois ordres émirent le vœu qu'il n'y eût dans le royaume qu'une seule religion, et que cette religion fût la catholique; mais le tiers-état ajouta « que le roi devait travailler à opérer sans guerre « cette réunion de tous ses sujets à la même foi, » et il blâma son orateur Versoris d'avoir omis cette restriction, malgré le vote exprès de son ordre. La conséquence logique de tout cela était de déclarer que la religion catholique, seule religion du royaume de France, devait être aussi la religion du roi de France, ce qui excluait de fait Henri de Bourbon de la succession au trône : et l'exclusion de droit fut prononcée aux états de 1588. Une autre conséquence était l'élection d'un roi non protestant, lorsque l'extinction de la branche des Valois, par suite de l'assassinat de Henri III, amena la couronne dans les mains de Henri de Bourbon : ce fut la mission des états de 1593, qu'on appelle états de la ligue. Mais l'abjuration du roi de Navarre termina toutes les difficultés, et l'édit de Nantes vint concilier heureusement le principe théorique de la liberté des cultes, qui avait entraîné à lui beaucoup d'esprits généreux,

avec le principe politique proclamé par les assemblées nationales depuis trente-trois ans, à savoir, que le royaume de France était et resterait un royaume catholique.

L'histoire de ces grands états du seizième siècle devait composer une notable partie de l'exposé narratif demandé par votre programme aux concurrents; et elle a fourni au mémoire n° 1 un de ses morceaux les plus remarquables. A propos des discussions des assemblées, les événements généraux y sont résumés avec talent, dans un style à la fois rapide et châtié. Les diverses questions d'administration qui viennent, dans ces délibérations, se croiser avec les questions religieuses, y sont expliquées avec exactitude et clarté. L'auteur ne consacre pas moins de vingt-quatre pages aux seuls états de 1593, qu'il raconte bien et qu'il juge de même.

Henri IV garda rancune aux Etats-Généraux, et ce fut à une simple assemblée de notables tenue à Rouen, en 1596, qu'il adressa ces paroles restées fameuses : « Je « viens me mettre en tutelle entre vos mains, envie qui ne prend guère aux rois, aux « barbes grises et aux victorieux comme moi. » Il faut descendre jusqu'à 1614 pour retrouver une grande assemblée d'états.

A cette époque Henri IV n'était plus : et les Etats-Généraux se réunissaient au moment où Louis XIII, majeur de nom, mais gouverné par une mère que des favoris gouvernaient, prenait en main les rênes de la France. Malgré quelques essais de guerre civile, il n'y avait pas de vrai danger pour la monarchie dans les intrigues qui troublaient la régence. La royauté avait encore grandi sous le règne habile et ferme de Henri IV; l'esprit public la protégeait, et les libres penseurs, plus préoccupés des prétentions d'ordre et de classe qui tendaient à maintenir trois peuples dans un peuple, que des limites du pouvoir royal, environnaient de leurs respects une forme de gouvernement favorable à l'égalité. Le développement formidable du tiers-état, qui avait été depuis deux siècles le vrai régulateur de la monarchie, aux Etats-Généraux, dans le parlement, dans tous les offices de judicature, faisait présager une scission prochaine entre les ordres, dès qu'ils se trouveraient en contact. Si elle n'avait pas déjà eu lieu aux Etats-Généraux du seizième siècle, c'est qu'il existait alors entre eux un lien commun, un intérêt de conscience, un devoir de foi, supérieur aux rivalités sociales, celui de régler de bon accord la religion du royaume. Devant cette mission sacrée, les luttes d'ordres avaient dû s'effacer. Mais maintenant qu'on les convoquait, au milieu d'intrigues de cour, pour des intérêts grands encore, mais bien secondaires pourtant quand on les comparait aux premiers, la querelle depuis longtemps mûrie éclata, et elle absorba presque entièrement la session. Elle éclata sur une question de préséance; mais, s'envenimant à chaque incident, elle finit par prendre à l'extérieur le caractère de gravité qu'elle avait au fond. Il se manifesta tout d'abord une antipathie violente entre le tiers-état et la noblesse. Les deux chambres formèrent comme deux camps ennemis, veillant chacun sur son drapeau; rien n'était laissé au hasard, même dans les relations des membres entr'eux : le costume, les places, les moindres paroles, les moindres procédés de politesse, tout était discuté, délibéré, arrêté formellement par les chambres. Ce fut bien pis quand on arriva aux réformes qui blessaient les ordres. Portée à ne voir d'abus que dans les privilèges des ordres rivaux, chaque chambre scrutait avec une maligne intention les avantages qu'on pouvait re-

trancher aux deux autres. Il faut le dire à la louange du tiers-état, il se montra le plus accommodant des trois en matière de réforme dans sa propre cause; mais il exigea que les sacrifices fussent mutuels. J'emprunterai, touchant ces derniers Etats-Généraux, quelques détails à l'un et à l'autre mémoire indifféremment, car tous deux les ont bien racontés, tous deux en ont bien apprécié le caractère et la haute importance, comme expression de la société française au moment où paraissait Richelieu.

Trois questions surtout divisèrent l'assemblée. On demandait l'abolition de la vénalité des charges, abus bien réel, contre lequel les assemblées précédentes avaient réclamé, mais qui profitait aux familles riches du tiers-état. On demandait en second lieu la réduction des pensions, dont le montant avait doublé depuis la mort de Henri IV, et qui appartenaient toutes à la noblesse. En troisième lieu, on demandait la diminution de la taille, impôt qui ne pesait guère que sur la roture. Voilà les vœux que contenaient les cahiers de tous les bailliages. Le clergé venait ensuite, renouvelant la question délicate, toujours reproduite, ordinairement repoussée, de l'adoption du concile de Trente dans le royaume; et il promettait à chacun des deux ordres de les appuyer dans leurs causes pour l'être à son tour dans la sienne.

La vénalité des offices, bien qu'injuste, absurde même en principe, avait été pour la bourgeoisie un instrument d'élévation et d'importance, en la stimulant aux études vers lesquelles aucun intérêt ne poussait la noblesse. Le haut prix des charges en écartait d'ailleurs les gentilshommes, dont une partie était pauvre et l'autre possédait des biens grevés de substitution; et ceux-ci se dédommageaient par les pensions qu'ils tiraient du trésor public. En reconnaissant la réalité de l'abus, en s'offrant de s'unir à la noblesse pour en réclamer la suppression, le tiers-état voulait que celle-ci se joignît à lui pour réclamer la réduction des pensions et celle de la taille. Mais réduire les pensions, c'était appauvrir la noblesse; dégrever la taille, c'était enrichir le tiers-état. La noblesse ne consentit jamias à ce que les trois propositions fussent présentées comme indivises et connexes. Dans l'ardeur de la dispute, le clergé finit par se ranger du côté de la noblesse. Le tiers-état sentait sa force et se sépara. Il en appela de l'iniquité des ordres privilégiés à sa vieille alliée, la royauté. Savaron, député de Clermont, fut chargé de porter la parole au roi, à la tête d'une députation. Dans son discours, où la fermeté du langage s'unissait à une malice spirituelle, il déclara que son ordre se joindrait de grand cœur aux autres pour demander la suppression de la vénalité des offices, en vue de l'intérêt commun, mais qu'il n'était point ignorant des motifs particuliers qui animaient la noblesse et le clergé : « Si la « noblesse s'était écartée des honneurs de la judicature, était-ce uniquement droiture « et générosité de sentiment qui défendent d'acheter ce qui ne doit pas être vendu? « Non; mais la noblesse est convaincue depuis longues années que l'étude et la science « affaiblissent le courage, et d'ailleurs elle se soucie peu de ce qu'il faut acheter « fort cher. Elle préfère les choses qui dépendent de la générosité du prince, et pour « l'acquisition desquelles un remercîment suffit. » Il ajouta ces paroles, qui portèrent le coup le plus vif : « La noblesse s'est retirée elle-même de l'honneur; elle sert le « roi à prix d'argent. »

L'orateur du Tiers-Etat ayant employé le nom de *frères aînés* pour désigner les

membres de la noblesse, le président de l'ordre repoussa cette prétention de fraternité, et dit insolemment qu'il y avait entr'eux la différence du maître au valet. Au-dehors on s'insultait. Un gentilhomme ayant dit qu'il *fallait abandonner Savaron aux pages et aux laquais*, l'ordre du Tiers-Etat demanda réparation, et Savaron déclara fièrement : « que, s'il siégeait en une cour de justice, il avait aussi porté les armes pour « le service du roi; de telle sorte qu'il avait moyen de répondre à tout le monde, « en l'une et en l'autre profession. » Cet homme énergique était lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont et auteur de plusieurs ouvrages savants, entre autres d'une chronologie des Etats-Généraux. Les princes et la cour intervinrent pour engager les ordres privilégiés à céder sur les trois articles, et le champ de bataille resta au Tiers-Etat.

Ce fut alors le tour du clergé, et l'on entendit la bourgeoisie des derniers Etats-Généraux proclamer, presque dans les mêmes temps, la même doctrine qui avait signalé, trois cent douze ans auparavant, son apparition dans le grand conseil de la France : la doctrine de l'indépendance de la couronne vis-à-vis de l'Eglise. Par un article inscrit dans les cahiers du Tiers-Etat sous ce titre : *De la sûreté des rois*, le roi était supplié « de faire arrêter, en l'assemblée des Etats, pour loi fondamentale « du royaume, qu'il soit inviolable et notoire à tous que, comme il est reconnu sou- « verain en son Etat, ne tenant sa couronne que de Dieu seul, il n'y a puissance en « terre, quelle qu'elle soit, spirituelle ou temporelle, qui ait aucun droit sur son « royaume ;

« Que tous les sujets, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, tiendront « cette loi pour sainte et véritable, comme conforme à la parole de Dieu, sans dis- « tinction, équivoque ou limitation quelconque; laquelle sera jugée et signée par « tous les députés des Etats, et dorénavant par tous les officiers et bénéficiers du « royaume... Tous précepteurs, régents, docteurs et prédicateurs seront tenus de « l'enseigner en public. »

Miron, orateur de la compagnie, ajouta : « Si la noblesse est venue en ce lieu faire « avec le clergé profession commune, le roi du moins pourra donner cette louange « au Tiers-Etat, que c'est lui qui a défendu l'autorité souveraine, et que c'est parmi « le peuple que la royauté aura posé ses derniers pas : *Ultima per vulgus vestigia* « *fixit*. »

L'opinion, qui commençait à devenir une puissance, secondait au-dehors l'attitude fière et hardie du Tiers-État, où on lisait déjà l'avenir de la France. On fit circuler à ce sujet le quatrain suivant :

O noblesse, ô clergé, les aînés de la France !
Puisque l'honneur des rois si mal vous soutenez,
Puisque le Tiers-Etat en ce point vous devance,
Il faut que vos cadets deviennent vos aînés.

Ainsi finirent les Etats-Généraux, quand la coopération des ordres au gouvernement n'était plus possible, et que cependant le dernier d'entre eux, devenu le plus

puissant, avait encore besoin de l'égide et de l'appui de la royauté pour accomplir ses grandes destinées. S'ils se rencontrèrent de nouveau, côte à côte, en 1789, ce ne fut pas pour longtemps; on les convoquait à une assemblée d'Etats-Généraux, ils se trouvèrent siéger dans *une assemblée nationale;* ils n'eurent plus dès-lors qu'à déclarer qu'ils avaient cessé d'être, que l'ancienne France n'existait plus : la nuit du 4 août fut la clôture de leur longue histoire.

Les députés recevaient une taxe ou indemnité pour leurs frais de voyage et de séjour; et quelquefois ils en stipulaient d'avance le montant. Jéhan de Saint-Délis, avocat de Troyes, déclarait à ses commettants, en 1484, qu'il ne se rendrait pas aux Etats à moins de 4 livres 16 sous par jour. De 1484 à 1593, période en-dehors de laquelle nous manquons de documents précis, la taxe des députés paraît avoir varié de 4 à 10 livres, ou au plus à 15 livres par jour; mais elle se modifiait suivant les ordres, les siéges, les positions des individus dans leur ordre. Aux Etats de 1576, les députés du clergé recevaient par jour : les archevêques 25 livres, les évêques 20 livres, les abbés chefs ou bénis 15 livres, les abbés commendataires 12 livres, les doyens ou archidiacres 10 livres. En 1484 et 1614, la taxe du Tiers-Etat fut ainsi fixée : 7 livres 10 sous par jour pour les députés des siéges royaux, 6 livres pour les députés du plat pays, 4 livres 10 sous pour les députés de la ville où se tenait l'assemblée. L'indemnité était perçue en vertu d'une ordonnance spéciale du roi; quelquefois les villes en faisaient l'avance, sauf remboursement par le trésor. Parfois aussi les Etats provinçiaux payaient de leurs deniers; mais alors ils avaient le droit de dire, comme ceux de Bourgogne aux députés de Dijon, en 1593, « qu'il ne leur « était rien dû pour la belle besogne qu'ils avaient faite. » Le clergé et la noblesse se refusèrent à l'acquittement de ces taxes ainsi que des autres, prétendant que le Tiers-Etat devait répondre pour tous. Il y eut à ce sujet, en 1484, une discussion très-vive entre Philippe de Poitiers, député de la noblesse, et Jehan de Saint-Délis, dont je viens de parler; discussion que le mémoire n° 3 reproduit, d'après le journal de Masselin. L'avocat de Troyes ayant demandé que chaque ordre payât ses dépenses, Philippe de Poitiers déploya, pour lui répondre, la même éloquence hautaine qu'il avait souvent montrée dans le cours de la session. Suivant lui, il ne s'agissait pas là d'une question d'argent, mais de principe. « La noblesse, disait-il, a appris « à donner, non pas de l'argent, mais des coups de lance. Qu'on ne lui parle pas « d'être à charge aux deux autres ordres : chacun a son rôle; prier pour l'Eglise, se « battre pour la noblesse, payer pour le Tiers-Etat, et tout cela dans l'intérêt com- « mun. Du reste, il aime mieux renoncer à ce qui lui revient, que de se voir ainsi « chicaner. » Le chancelier exhorta les deux ordres privilégiés à remettre cette fois, et sans conséquence pour l'avenir, leur indemnité au pauvre peuple; « mais, ajouta- « t-il, je vois bien qu'il sera le commun bardeau qui portera encore cette surcharge « en sus de sa charge. »

La première opération à laquelle vaquaient les ordres était le dépouillement de leurs cahiers qu'on rédigeait en un seul pour chaque ordre. Les matières étaient ordinairement discutées comme il suit : *clergé, hôpitaux, université, justice, noblesse, tailles, aides et gabelles, finances, commerce et police.* Dans la rédaction des cahiers géné-

raux, le vote par gouvernement prévalut depuis 1588, quoique le vote par bailliage, usité antérieurement, se maintînt encore pour certaines résolutions, telles que nominations d'officiers, etc. L'effet du vote par gouvernement était de rendre indifférent le nombre plus ou moins considérable des députés. Le dépouillement des cahiers amenait entre les ordres des communications fréquentes qui se faisaient par députation. Les officiers du gouvernement avaient accès près d'elles pour donner des explications sur les matières administratives en discussion; quelquefois des commissaires les remplaçaient : Henri III désigna les magistrats du parlement de Paris, pour défendre aux Etats de 1588 les priviléges de la couronne et les libertés de l'Eglise gallicane contre les prétentions du clergé.

Plusieurs fois les Etats admirent dans leur sein, en-dehors de l'élection régulière, des députés des universités de Paris, de Poitiers et d'Orléans. Le journal de l'assemblée de 1484 nous apprend que plusieurs seigneurs et d'autres particuliers non députés eurent la permission d'y présenter, assistés de leurs avocats, leurs réclamations et doléances. Ces exemples d'admission momentanée d'étrangers au sein des Etats sont extrêmement nombreux : et on peut dire, en ce sens, avec le mémoire n° 1, que le droit de pétition, soit personnel, soit collectif, existait en principe sous l'ancienne monarchie. Ceci est vrai; et nous en donnerons pour nouvelle preuve un fait relaté dans le journal de Masselin. Aux Etats de 1484, le connétable de Bourbon, qui voulait s'opposer à quelque réduction dans l'armée, ayant paru dans l'assemblée sans son autorisation préalable, le président lui rappela avec fermeté que le droit des Etats était de délibérer sans témoin; et tous les membres prêtèrent le serment de ne rien révéler du secret de leurs opérations. En 1588, ce même serment fut renouvelé par les députés du Tiers-Etat, sur la proposition de la Chapelle-Marteau.

L'inviolabilité personnelle des députés aux Etats-Généraux était connue aux seizième et au dix-septième siècles. Lors de l'assemblée de 1593, un membre du Tiers-Etat ayant été poursuivi en matière civile, la chambre décida qu'il comparaîtrait devant le tribunal près duquel il était cité, mais que le ministère public serait prié de présenter une exception fondée « sur ce qu'il n'était pas raisonnable qu'un député pût « être poursuivi pour ses affaires particulières, lorsqu'il était occupé des affaires de « l'Etat; » et le duc de Mayenne fut invité à prendre des mesures pour garantir dorénavant tous les députés de semblables poursuites.

En 1614, un sieur de la Barillière introduit dans la chambre du Tiers-Etat pour y expliquer quelque procédé de son invention relatif à la marine, s'étant laissé entraîner à des paroles outrageantes pour la mémoire de François Ier, l'assemblée l'expulsa, et le lieutenant civil ordonna son arrestation. Mais la chambre, blessée de cette intervention du gouvernement dans une affaire qui ne concernait qu'elle, déclara que c'était violer l'autorité des Etats que de constituer prisonnier, sans leur agrément, un homme qui était venu sur la foi de leur sauf-conduit.

Réunis dans des circonstances toujours importantes, et au milieu des agitations de l'esprit public, les Etats-Généraux voyaient pleuvoir du dehors autour d'eux les remontrances, les doléances, les avis, tous les recours à la publicité. Il nous reste, pour ceux des seizieme et dix-septième siècles, quelques-unes de ces publications; et

elles sont conçues dans un esprit de liberté ou plutôt de licence qu'explique seule l'espèce d'inviolabilité de la parole qui environnait leurs opérations, et se tournait souvent contre eux-mêmes : car ces époques critiques étaient pour tout le monde un temps d'épreuve et de leçons.

Le mandat électoral déposé dans les cahiers passait, en principe, pour strictement impératif; et l'on vit fréquemment les députés refuser de répondre sur certaines questions, ou de voter certaines taxes, parce qu'ils n'y étaient pas expressément autorisés. Cependant l'usage voulait qu'à côté des mandats spéciaux, relatifs aux matières indiquées dans les lettres de convocation, les députés reçussent de leurs commettants une procuration générale qui leur donnait des pouvoirs presque illimités. Ils n'avaient pas besoin d'être saisis par le roi de la connaissance des objets sur lesquels ils pouvaient porter leurs délibérations. « Ainsi, les Etats de 1484 délibérèrent spontané« ment sur les pensions accordées aux princes et aux seigneurs. Ce fut à eux aussi « que les héritiers du comte d'Armagnac portèrent directement leurs plaintes contre « les cruautés et les injustices de Louis XI, et que le seigneur de Croï demanda « l'exécution des traités conclus entre le roi de France et les Flamands, traités à « l'exécution desquels ce seigneur était personnellement intéressé. Enfin, pour citer « un dernier exemple, les États de 1560 avaient reçu du roi la défense expresse de « délibérer sur les matières religieuses, mais ils n'en tinrent compte. » On voit que leur initiative ne laissait pas d'être très-étendue. Il ne faut pas, d'ailleurs, attacher une trop grande importance à la forme de doléances et de supplications que prenaient leurs votes; quand les Etats insistaient, ces supplications devenaient des lois, et habituellement la sanction royale transformait en ordonnances, après chaque session, une grande partie des délibérations. Quant au droit de convocation, il n'appartenait qu'au roi, et à ceux qui le représentaient s'il était mineur, interdit ou prisonnier. Quelquefois cependant, même en temps régulier, les Etats s'ajournèrent, et ils réclamèrent fréquemment, quoique toujours vainement, leur périodicité.

Parmi les noms des députés du Tiers-Etat recueillis dans les procès-verbaux des assemblées, il en est très-peu qui ne soient pas accompagnés de qualifications indiquant des fonctions judiciaires ou administratives dépendantes de la couronne, des charges municipales, ou tout au moins une maîtrise quelconque. Rarement y voit-on figurer le simple titre de bourgeois, plus rarement celui de marchand; et, malgré l'extension du droit de suffrage aux communes rurales, celui de laboureur ne s'y lit que deux fois, en 1576 et en 1593. Il faut voir là une nouvelle preuve de la force communiquée au Tiers-Etat par l'organisation administrative du royaume. En Angleterre, c'est le commerce qui élève les communes; en France, la bourgeoisie doit son développement principal à son alliance avec la royauté, et à sa participation au gouvernement monarchique.

Quant à l'importante question du vote de l'impôt, et des attributions des Etats-Généraux en matière de subsides, je ne puis mieux faire que de citer textuellement ce qu'en dit l'auteur du mémoire n° 3 : « Dès le quatorzième siècle, c'était une idée « profondément gravée dans les esprits, qu'une taxe établie par l'autorité seule était « illégitime. Quoique méconnue fréquemment dans la pratique, la règle n'en existait

« pas moins dans la conscience des peuples. Le plus souvent, même lorsqu'ils la violaient, les rois ne la contestaient pas directement; ils se contentaient de l'éluder « par la falsification des monnaies. Pour rendre un impôt nouveau légal, il fallait le « consentement des Etats-Généraux, s'il devait s'étendre à tout le royaume, ou du « moins celui des Etats particuliers des provinces, s'il était spécial à l'une d'elles. « Tels furent les principes consignés formellement dans lee articles 2, 3 et 20 de « l'ordonnance du 3 mai 1356 (1357), si même ils n'avaient déjà été reconnus par « Louis-le-Hutin en 1314, et par Philippe de Valois en 1339. »

« Des trois ordres le Tiers-Etat était le plus directement intéressé à l'impôt. « Aussi son initiative sur ce point, si nettement établie dans la constitution anglaise, « était jusqu'à un certain point sanctionnée en France par la disposition qui ne permettait pas qu'en matière d'impôt la voix des deux autres ordres pût emporter la « sienne. Dans les idées féodales, la guerre était l'affaire exclusive des nobles, de « même que l'impôt était celle des bourgeois. La formule d'usage dans les plus anciennes de ces assemblées, formule qui se conserva longtemps dans le protocole « des discours, était que *le clergé offrit ses prières, les nobles leur épée, les communes leurs corps et leurs biens jusqu'à la mort inclusivement*. Telle était primitivement la part de chacun dans les charges communes. Plus tard les rois s'efforcèrent « de faire participer, au moins dans une certaine proportion, les privilégiés aux charges publiques. Le clergé, pour échapper aux contributions irrégulières qu'on « parvenait souvent à lui arracher, prit le parti de s'imposer lui-même une prestation fixe sous le nom de *don gratuit* qui consacrait en principe son immunité. La « noblesse fut appelée plus d'une fois, dans les besoins pressants de l'Etat, à le secourir non-seulement de son épée, mais même de sa bourse. La taille dite *d'exploitation*, que le fermier payait, mais qu'il faisait déduire sur le prix du fermage, « retombait en définitive à la charge de la noblesse. Plus tard elle fut soumise à la capitation et aux vingtièmes, dont les membres de la famille royale eux-mêmes n'étaient « pas exempts. Mais au commencement du dix-septième siècle, époque des derniers « Etats-Généraux, la taille, impôt tout roturier, formait encore plus de la moitié de la « recette. Ainsi, pour la noblesse et le clergé, l'exemption était toujours la règle; « elle était au contraire l'exception pour le Tiers-Etat; car, il faut le dire, le privilége s'était glissé là même où il aurait dû toujours rester inconnu. Après l'immunité des nobles était venue celle des riches. Le titre de bourgeois de Paris et de « plusieurs autres villes, de membre d'une cour souveraine ou même d'une juridiction inférieure, d'officier aux armées, ou de la maison du roi, plus de 4,000 charges enfin donnaient les priviléges de la noblesse; et dès 1484, il est curieux de « voir un gentilhomme jeter à un avocat le reproche de ne pas participer ni lui ni « ses pareils, aux charges du peuple dont ils affectaient de se porter comme les représentants exclusifs. Mais ce n'était là qu'un abus de plus, et le fardeau des « masses s'en augmentait d'autant. Les rois commencèrent par invoquer l'urgence, « la nécessité, pour se dispenser de demander le consentement des Etats aux nouvelles taxes qu'ils établissaient. Plus tard ils crurent pouvoir se passer même de « cette excuse. Charles VII rendit la taille perpétuelle, et, sous ses successeurs, la

« perception de l'impôt devint aussi régulière que la convocation des Etats le fut « peu. »

Pour montrer comment les ordres privilégiés entendaient leur coopération aux charges publiques, dans les circonstances les plus graves, et où leur patriotisme tenait le plus à paraître, il suffira de citer la répartition de 250,000 fr. d'or, votés par les Etats-Généraux de Languedoc en 1387, pour acheter la remise de toutes les places que les Anglais occupaient dans le pays. La voici telle que la donne un document tiré des archives de cette province :

Gens d'Église.	25,000	fr. d'or.
Nobles.	16,666	2/3
Tiers-Etat.	208,333	1/3

Depuis les Etats d'Orléans en 1560, dans lesquels le clergé s'engagea, par contrat passé devant notaire, à payer 1,600,000 livres pendant six ans, sa contribution annuelle conserva la même forme; réduite plus tard à 1,300,000 livres, elle représentait environ les trois vingtièmes du revenu royal. En 1576, le clergé passait pour posséder le tiers des biens du royaume. Il est vrai qu'il savait se montrer plus généreux dans les affaires qui le touchaient directement : il soutint de ses deniers les guerres de religion, et paya pour cela, en quinze ans, une somme de 60 millions, environ 180 millions de notre monnaie actuelle.

On appelle Etats-Généraux ou particuliers une assemblée composée des députés des trois ordres, qui sont le clergé, la noblesse et le Tiers-Etat.

Dans les États-Généraux du royaume, chaque province envoyait un député de ces trois ordres; et dans les États particuliers des provinces, chaque ville principale envoyait pareillement un député de chacun de ces trois ordres.

Après l'assemblée des députés de ces trois ordres, chacun des ordres s'assemblait en particulier pour dresser un cahier qui contenait les réponses aux propositions qu'on leur avait faites ou les remontrances qu'ils voulaient eux-mêmes faire au roi.

Le roi faisait examiner ces cahiers dans son conseil, et y répondait ordinairement par des ordonnances; mais ces ordonnances émanées du trône n'étaient pas toujours adressées aux trois États en commun. Quelquefois on les adressait à un seul des trois ordres; quelquefois on y faisait mention des demandes de l'assemblée générale, et d'autres fois on n'en parlait pas, ou bien on n'y parlait que de l'assemblée particulière d'un des trois ordres. Quelquefois encore on donnait aux députés diverses copies d'une ordonnance qui était adressée aux villes particulières où ils devaient se rendre sans y dire un seul mot de l'assemblée des États ni des demandes qui y avaient donné occasion.

Au reste il s'en faut bien que tous les monuments qui concernent les États-Généraux du royaume ou les États particuliers des provinces soient arrivés jusqu'à nous. On n'apprend même qu'à peine, par les historiens, les diverses assemblées d'États qui se sont tenues en différents temps. On se propose de recueillir ici avec le plus d'ordre et de clarté qu'il sera possible ce qui concerne ces assemblées générales ou particulières qui furent très-fréquentes sous le règne du roi Jean II.

Ce prince fut sacré à Reims, le 26 septembre de l'an 1350, et il fut de retour à Paris le 17 octobre. Les États s'assemblèrent à Paris le 16 février suivant. Il fut question dans cette assemblée de donner au roi un subside.

Les députés de plusieurs villes de Languedoc offrirent, pour un an, un subside de 50,000 livres tournois, afin de mettre le roi en état de subvenir aux frais de la guerre qu'il allait avoir contre les Anglais.

Les députés de la ville de Narbonne firent quelques plaintes contre les officiers royaux, et le roi, pour récompenser le zèle qu'ils lui avaient témoigné dans l'affaire du subside, confirma tous les priviléges de la ville de Narbonne.

Les députés du bailliage de Vermandois consentirent à une imposition de six deniers pour livre sur toutes les marchandises qui se vendraient pendant un an, à commencer du premier jour de mai suivant. On voit une ordonnance du mois de mars 1330, qui porte que cette imposition sera levée par deux prud'hommes, qui seront élus par les commissaires du roi, de concert avec le conseil des nobles et des citoyens; il est dit dans la même ordonnance que ces impositions seront données à ferme, ce qui prouve que les deux prud'hommes ne devaient pas les lever eux-mêmes, mais avoir seulement l'inspection sur les levées que les fermiers en feraient.

Dans la même assemblée, les députés des villes de Normandie déclarèrent qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour accorder un subside. La noblesse de cette province fit la même déclaration; il n'y eut que les prélats qui accordèrent sur-le-champ le subside que le roi demandait, sur quoi les députés de la noblesse et du Tiers-État de Normandie furent renvoyés dans la même province pour y délibérer sur le subside avec ceux dont ils avaient reçu leurs commissions et pour se munir des pouvoirs nécessaires. Mais afin de leur épargner la peine et les frais d'un second voyage à Paris, Sa Majesté déclara qu'elle enverrait en Normandie des personnes de son conseil pour terminer cette affaire, et il fut réglé que l'on s'assemblerait au Pont-au-de-mer le 20 mars suivant. »

Le roi nomma en effet Robert évêque d'Evreux et Simon de Busk ses conseillers, pour assister à cette assemblée. La commission qui leur fut expédiée est datée du 2 mars 1350.

Par cette commission, le roi leur enjoint de se transporter au Pont-au-de-mer et d'y convoquer les barons, les nobles et les communautés des villes et duchés et du ressort, et là de procéder à l'imposition du subside et à la manière de le lever. Il leur donna en même temps le pouvoir de choisir un honnête homme pour tenir la place de l'un et de l'autre en cas que l'un des deux se trouvât dans l'impossibilité de vaquer à cette affaire. Le roi ajouta qu'ils pourront réformer sur-le-champ et sans appel tous les abus qui se seront glissés en réprimant, en punissant les excès et les extorsions commises par ses officiers. Les deux commissaires, s'étant rendus au Pont-au-de-mer, y trouvèrent les députés des villes de Normandie, auxquels ils demandèrent un subside de la part du roi : ceux-ci, de leur côté, demandèrent un jour de délai pour délibérer, qui leur fut accordé; ils revinrent ensuite trouver les commissaires, et, après avoir fait une longue énumération des pertes qu'ils avaient souffertes par les guerres, les mortalités, les changements, les altérations de la monnaie et les sub-

sides qu'ils avaient payés précédemment, ils exposèrent leur griefs contre les officiers royaux; les commissaires promirent d'y remédier, et les députés accordèrent un subside de six deniers pour livre, qui ne devait durer qu'un an. Les commissaires tinrent parole aux députés, et firent un réglement pour réformer les griefs dont ils s'étaient plaints. Les députés de la noblesse s'assemblèrent ensuite devant les commissaires, qui leur demandèrent pareillement un subside; ils firent d'abord la même réponse que les députés des villes, et voulurent qu'on leur donnât jusqu'au lendemain pour délibérer; ce terme expiré, ils revinrent, et consentirent à la levée de six deniers sur chacun des hommes qui étaient leurs justiciables dans leurs terres ou dans les villes qui leur appartenaient. Ils firent quelques demandes aux commissaires, qui leur furent accordées; mais ils en firent d'autres si importantes que les commissaires crurent qu'elles passaient leur pouvoir et qu'il fallait s'adresser directement au roi pour savoir sa volonté, sur quoi la noblesse de Normandie chargea quelques députés d'aller présenter leur requête à ce prince.

La même année 1350, il y eut pareillement des commissaires du roi envoyés en Picardie pour assembler les députés des villes et de la noblesse du bailliage d'Amiens. Les maîres et échevins de la ville d'Amiens, après bien des difficultés, consentirent à la levée d'une imposition particulière et déterminée sur certaines marchandises, qui serait de quatre deniers pour livre, mais à condition que la moitié du produit de cette imposition resterait dans les mains des maires et des échevins pour subvenir aux pressantes nécessités de la ville.

Toutes ces impositions ne devaient durer qu'un an; ainsi le roi fut obligé d'en demander la continuation pour l'année suivante, comme il paraît par une ordonnance adressée aux commissaires, qu'il envoya à cet effet dans les sénéchaussées d'Anjou et du Maine et à ceux qu'il envoya dans le bailliage de Vermandois.

En 1353, les États du bailliage de Vermandois accordèrent au roi un nouveau subside ou aide pour un an, à commencer du premier septembre. L'évêque de Laon et le comte de Roussi furent commissaires du roi dans cette assemblée provinciale, dont le résultat fut confirmé par une ordonnance que le roi donna au mois d'août 1352.

En 1354, le roi adressa des lettres à l'évêque de Laon, au sire de Montmorency et à Matthieu de Trie, baron de Fontenay, par lesquelles il leur enjoint de se transporter tous trois ou deux d'entre eux dans le bailliage de Senlis, et d'y convoquer les Etats-Généraux, savoir : le clergé, la noblesse, et les députés des villes, afin de faire continuer encore pour une année l'imposition de six deniers par livre, que le roi déclare être la moins onéreuse pour son peuple, la plus pressée et la plus convenable, ainsi qu'il a été délibéré dans l'assemblée des Etats qui s'étaient tenus la première année de son règne.

L'évêque d'Arras, l'abbé de saint Médard, de Soissons, et le bailli de Vermandois, furent envoyés commissaires dans le bailliage de Vermandois pour le même sujet.

On nomma au roi des commissaires pour le comté d'Auvergne, peut-être en envoya-t-on encore dans d'autres provinces, mais il ne nous reste de monument que des demandes faites aux provinces dont nous parlons.

L'an 1355, le roi Jean envoya en Normandie le dauphin Charles, son fils, en qualité de son lieutenant. Le jeune prince y demeura un an, et la province lui accorda trois mille hommes d'armes pour trois mois, qui seraient entretenus aux dépens du pays. Il y a toute apparence que ces troupes furent accordées dans une assemblée des États de Normandie, qui se tint cette année au château du Val de Reuil, qui se nomme aujourd'hui Vaudreuil. Froissard et les chroniques de saint Denis font quelque mention de cette assemblée. Il est du moins certain que le roi, ayant fait arrêter, le 5 d'avril 1355, Charles, roi de Navarre, avec le comte d'Harcourt, reprocha singulièrement au comte que, dans l'assemblée qui s'était tenue à Vaudreuil, où il s'agissait d'accorder un subside, ce seigneur avait dit plusieurs paroles injurieuses contre le roi, et qu'il avait fait tous ses efforts pour empêcher que le subside ne fût accordé.

La même année, au mois de juillet, les États du Maine et d'Anjou accordèrent au roi une imposition de six deniers tournois, qui devaient être levés sur chaque feu pendant les mois de juillet, d'août et de septembre.

On voit encore l'ordonnance confirmative de la délibération de ces assemblées. Il y est dit que ce subside sera levé par six receveurs ou collecteurs, qui seront élus par les évêques d'Angers et du Mans, par le seigneur de Craon en son propre et privé nom, et non en sa qualité de lieutenant de roi dans la province; par Pierre et Guillaume de Craon, par Brient, seigneur de Montjean, et par deux bourgeois, l'un d'Angers et l'autre du Mans.

Que les receveurs ou collecteurs rendront compte de leur régie aux personnes nommées ci-dessus, qui les auront élus; que les deniers provenant de cette imposition seront employés à la défense du pays sur les ordres que donnera celui qui commandera pour le roi dans la province, par les conseils et avis des prélats, barons et bourgeois nommés dans l'ordonnance.

Il paraît, par cette ordonnance, que le comté de Vendôme était compris dans le ressort de l'Anjou et du Maine et que les députés du Vendômois assistaient aux États particuliers de ces provinces.

On voit aussi une ordonnance de la même année, où il est fait mention d'un subside accordé sous certaines conditions par les États du Limousin, du Périgord et de la Marche.

Il faut remarquer que du temps du roi Jean on avait coutume de distinguer deux parties principales dans le royaume de France, savoir : la partie septentrionale, que l'on nommait la Langue Doil; et la partie méridionale, que l'on nommait le Languedoc. La première était encore appelée le pays coutumier par opposition au droit écrit que l'on suivait dans le pays de la Languedoc. Cependant le lyonnais, qui se régit par le droit écrit, envoyait ses députés aux États de la Langue Doil. Mais il est certain que le lyonnais ne faisait pas une portion assez considérable de la Langue Doil pour empêcher qu'elle ne put être appelée pays coutumier, puisqu'on y suivait presque partout le droit coutumier.

On peut concevoir que ces deux parties du royaume de France, savoir : la partie septentrionale, nommée Langue Doil, et la partie méridionale, que l'on nommait

Languedoc, étaient séparées par la Garonne, depuis son embouchure jusques au Bec d'Ambès, où elle reçoit la Dordogne, et ensuite par cette rivière jusqu'aux frontières d'Auvergne. Le roi d'Angleterre, alors maître de la Guyenne et de quelques pays voisins, possédait plus de la moitié de la partie méridionale de la France. Ainsi le Languedoc, appartenant au roi, ne comprenait que la province qui porte aujourd'hui le nom de Querci et le Rouergue. Conséquemment à cette division de la France, on distinguait deux sortes d'États-Généraux du royaume, savoir : les Etats-Généraux de tout le royaume, qui comprenaient les députés de la Langue Doil et de la Languedoc; et les Etats-Généraux d'une de ces deux parties du royaume, dont l'une pouvait s'assembler séparément de l'autre. Ainsi les Etats-Généraux de 1350, que le roi Jean assembla au commencement de son régne et peu de temps après son sacre, furent composés des députés de la Langue Doil et de la Languedoc.

Il ne paraît pas que depuis ces Etats de 1350 le roi Jean ait jamais convoqué, dans un même lieu, les Etats de tous les pays soumis à sa domination; car, dans la suite de son règne, les Etats-Généraux de la Langue Doil et ceux de la Languedoc, à en juger par les monuments qui nous restent, s'assemblèrent séparément; du moins est-il certain qu'ils prirent des résolutions différentes, puisque les députés de la Languedoc offrirent au roi un subside ou un aide de 50,000 livres, payables dans le cours d'une année, et que ceux de la Langue Doil proposèrent des subsides tout différents de celui-ci.

L'an 1355, le roi convoqua, à Paris, vers la fin du mois de novembre, les Etats-Généraux de la Languedoc ou pays coutumier.

L'assemblée se tint dans la chambre du parlement, le mercredi d'après la saint André. Pierre de Laforest, chancelier de France et archevêque de Rouen, après avoir exposé que le roi se trouvait engagé dans une guerre cruelle et périlleuse contre le roi d'Angleterre, requit que les États délibérassent sur l'aide qu'ils pourraient lui accorder pour le mettre en état de la soutenir. Les trois ordres, savoir : le clergé, par la bouche de Jean de Craon, archevêque de Reims; la noblesse, par celle de Gautier VI, comte de Brienne, que l'on appelait le duc d'Athènes, et qui fut fait peu de temps après connétable de France; et les villes, par celle d'Etienne Marcel ou Martel, prévôt des marchands de Paris, demandèrent et obtinrent la permission de délibérer *ensemble*, sans qu'il soit facile de décider si par ce mot *ensemble* ils entendaient que les députés des trois États s'assembleraient pour délibérer entre eux sur la réponse qu'ils avaient à faire. Quoiqu'il en soit, leur délibération étant faite, ils se présentèrent devant le roi dans la même chambre du parlement, et lui offrirent, par la bouche de ceux qui avaient déjà porté la parole en leur nom, d'entretenir pendant une année trente mille hommes d'armes à leurs dépens.

On lit dans quelques éditions de Froissard que cette dépense fut estimée cinquante mille livres parisis : mais Sala, dans l'abrégé qu'il a fait de Froissard, dit qu'elle fut de cinquante-cinq mille livres, c'est-à-dire cinq millions, et il est facile de démontrer que cette leçon est préférable : car ce subside était destiné à entretenir trente mille hommes d'armes pendant un an; or, dans ce temps-là, la solde d'un homme d'armes était un demi écu par jour, parce qu'il n'était pas chargé comme au-

jourd'hui de son propre entretien et de sa nourriture, mais encore de l'entretien et de la nourriture de ceux qui le servaient et l'accompagnaient. Il lui fallait donc conformément au texte précis des ordonnances de ce temps-là un demi écu par jour; l'écu était fixé à vingt sols par des lettres du 30 décembre 1355. La solde d'un homme d'armes était donc de dix sols par jour : ainsi trente mille hommes d'armes coûtaient quinze mille livres par jour, et un subside, qui n'aurait été que de cinquante mille livres, ne suffisait pas pour les entretenir pendant quatre jours, au lieu que *cinquante cinq mille livres*, c'est-à-dire cinq millions par an, donnent à peu près quinze mille livres par jour, somme absolument nécessaire pour entretenir trente mille hommes d'armes sur le pied où était leur solde dans le temps dont nous parlons.

Pour fournir cette somme de 5 millions et subvenir en même temps aux autres dépenses de la guerre, on résolut d'établir une gabelle sur le sel et de mettre une imposition de huit deniers par livre sur tout ce qui serait vendu dans le pays coutumier, excepté sur les biens immeubles.

Les Etats-Généraux eurent ordre du roi de choisir neuf personnes, savoir : trois de chaque État pour avoir dans toute la Langue Doil l'inspection générale sur la levée de cette imposition.

Il fut aussi résolu que les trois États se rassembleraient à Paris au premier mars suivant pour entendre les comptes des deniers qui auraient été levés, et que là, en présence des gens du conseil du roi, les États déclareraient à quelle somme auraient monté la gabelle et l'imposition, afin que si les fonds qu'elles auraient produits ne se trouvaient pas suffisants pour soutenir les dépenses de la guerre, les trois États pussent augmenter la gabelle ou accorder quelques autres impositions d'un commun consentement sans que deux Etats, s'ils étaient du même avis, pussent obliger le troisième.

Il fut aussi réglé que l'imposition ne durerait qu'un an et qu'il y aurait une nouvelle assemblée d'Etats à Paris, à la saint André prochaine, pour accorder de nouveaux subsides en cas que la guerre ne fût pas encore terminée, mais que ces nouveaux subsides ne seraient accordés que du consentement des trois États.

Tel fut le résultat des Etats-Généraux de la Langue Doil, assemblés à Paris par ordre du roi Jean, à la fin du mois de novembre ou au commencement de décembre de l'an 1355.

En conséquence de cette délibération, les trois États se rassemblèrent à Paris au premier mars 1355 pour examiner quel avait été le produit de la gabelle et de l'imposition de huit deniers et si ce produit était suffisant pour subvenir aux dépenses de la guerre. La noblesse de la Normandie n'envoya point ses députés à cette seconde assemblée, et les députés de Picardie ne s'y trouvèrent pas non plus.

Ceux des autres provinces qui s'y rendirent, ayant examiné l'état du produit de la gabelle et de l'imposition de huit deniers par livre, reconnurent que ce produit ne suffirait pas pour les dépenses de la guerre, parce qu'il y avait des pays où l'on n'avait voulu se soumettre ni à la gabelle ni à l'imposition; et il y a apparence que par ces pays on doit entendre la Normandie et la Picardie, dont les députés ne se trouvaient pas à cette seconde assemblée. Quoi qu'il en soit, l'assemblée résolut de four-

nir efficacement aux dépenses de la guerre, et jugea à propos de supprimer la gabelle et l'imposition de huit deniers par livre, que le peuple trouvait trop onéreuse. Il fallut donc imaginer quelque autre espèce de subside dont on put espérer un plus grand revenu, et on le réduisit à une taxe personnelle sur tous les particuliers, c'est-à-dire à une espèce de capitation qui fut proportionnée à leurs revenus. Divers mémoriaux de la chambre des comptes de Paris contiennent des comptes qui ont rapport à ce subside.

M. le comte de Boulainvilliers, dans un de ses ouvrages qu'il a intitulé *Histoire de l'ancien gouvernement de France,* traite avec assez d'étendue ce qui regarde les Etats tenus en 1355, en 1356 et dans les années suivantes; mais dans la savante préface qui est à la tête du troisième volume des ordonnances et dont nous faisons ici l'extrait, M. Secousse déclare que, sans parler des réflexions singulières que M. de Boulainvilliers fait sur cette matière, il a trouvé d'ailleurs, dans cette partie de l'ouvrage de M. de Boulainvilliers, tant de fautes contre l'exactitude et tant de conjectures hasardées, qu'il a cru devoir abandonner le projet qu'il avait d'abord formé de suivre pas à pas M. de Boulainvilliers dans ses égarements.

Pour revenir présentement à la suite de notre histoire des Etats-Généraux tenus sous le règne du roi Jean, on a dû remarquer que, dans ceux qui se tinrent à Paris vers la saint André, l'an 1355, on était convenu qu'il y aurait une assemblée d'Etats à la saint André de l'année suivante 1356; mais, dans cet intervalle, le roi perdit la bataille de Poitiers, où il fut fait prisonnier avec son fils; alors le royaume se trouva plongé dans une étrange confusion. Il restait en France, dit Froissard, peu de nobles à qui on pût avoir recours. Une grande partie de la noblesse avait péri à cette fatale journée ou était tombée entre les mains des Anglais; ceux qui en étaient revenus étaient méprisés et haïs du peuple, qui s'imagina qu'ils ne s'étaient échappés que parce qu'ils étaient des lâches. Charles, Louis et Jean, ajoute Froissard, fils du roi de France, étaient jeunes d'âge et de conseil. Charles, qui était l'aîné, et à qui le gouvernement appartenait pendant la captivité de son père, n'avait que dix-neuf ans. Il s'était même fait un peu de tort à la bataille de Poitiers par la faute de son gouverneur qui, dès le commencement du combat, le fit retirer avec deux de ses frères. D'ailleurs on voit, par le récit que nous venons de faire, à quel point était déjà monté le pouvoir des États; ainsi il n'est pas étonnant que dans de pareilles conjonctures ils cherchassent encore à l'augmenter.

Le dauphin les assembla à Paris, où il s'était rendu aussitôt après la bataille de Poitiers.

Il y arriva le 29 de septembre 1356, et les trois États du royaume de la Langue Doil furent convoqués dans cette ville pour le 15 octobre de la même année.

L'ouverture s'en fit le lundi 17 octobre dans la chambre du parlement, par ordre et en présence de Charles, dauphin, et du duc de Normandie.

Si l'on en croit le procès-verbal de ces Etats, dont la copie manuscrite se conserve à la bibliothèque du roi, depuis le commencement de la guerre, il n'y avait point encore eu d'assemblée si nombreuse ni composée de gens plus recommandables par leur sagesse.

Le clergé était composé d'un grand nombre d'archevêques, d'évêques en personne, de procureurs des autres évêques, de grande quantité d'abbés mitrés et d'autres en grand nombre, de procureurs, de plusieurs autres abbés, de procureurs de chapitres, doyens, archidiacres, desquels la plupart étaient maîtres en divinité, en décrets ou seigneurs ès-lois, c'est-à-dire docteurs en théologie ou en droit.

Le corps de la noblesse était composé de plusieurs des seigneurs des fleurs de lis (c'est ainsi que le procès-verbal nomme les princes du sang), de ducs, comtes, barons, seigneurs et chevaliers en très-grand nombre. M. le duc d'Orléans, M. de Bretagne, M. d'Alençon, M. d'Estampes, M. de Saint-Pol, M. de Rousk, et plusieurs autres seigneurs y assistèrent.

Enfin, poursuit le procès-verbal, il y avait plus de quatre cents députés des bonnes villes, entre lesquels étaient deux maîtres en divinité. Les trois ordres réunis formaient une assemblée de plus de huit cents personnes.

Pierre de Laforêt, archevêque de Rouen et chancelier de France, fit l'ouverture des Etats par un discours, où il exposa les mesures qu'il fallait prendre pour délivrer le roi de sa captivité et pour réparer les malheurs passés; il ne manqua pas de s'étendre sur la nécessité d'accorder de nouveaux subsides dans les fâcheuses circonstances où on se trouvait. Le dauphin parla sur le même sujet aux députés qui lui furent envoyés ensuite par les Etats.

Les trois ordres demandèrent du temps pour délibérer sur ce que le chancelier venait de leur proposer. Jean de Craon fit cette demande au nom du clergé; Philippe, duc d'Orléans, frère du roi, la fit au nom de la noblesse; et Étienne Marcel ou Martel, bourgeois de Paris, et pour lors prévôt des marchands, la fit au nom du Tiers-État, après quoi ces trois corps se séparèrent pour aller tenir leurs assemblées particulières aux Cordeliers. Ils se rendirent d'abord dans l'église des Cordeliers, où ils firent célébrer une messe du Saint-Esprit, après laquelle ils commencèrent leurs délibérations. Chacun des trois ordres délibéra séparément. On trouva que le grand nombre de députés nuisait à la promptitude et à la facilité des délibérations; ainsi on arrêta que chaque ordre nommerait un certain nombre d'élus qui régleraient ensemble tout ce qu'ils jugeraient le plus convenable dans les circonstances. Suivant le procès-verbal, les élus tirés des trois ordres étaient plus de quatre-vingts; les chroniques de Saint-Denis disent qu'ils n'étaient que cinquante.

Ces élus s'assemblèrent pendant quinze jours de suite sans interruption. Les chroniques de Saint-Denis rapportent à ce sujet un fait dont le procès-verbal ne parle point : c'est que le dauphin nomma plusieurs personnes du conseil du roi pour assister à ces assemblées, mais que ces conseillers d'État furent admis pendant deux jours, après quoi on leur déclara que l'on ne travaillerait plus en leur présence, ce qui les obligea de n'y plus revenir. Les élus convinrent que l'on ferait au dauphin des représentations sur plusieurs articles, et ils réglèrent l'affaire du subside; ensuite ils rendirent compte à l'ordre dont ils étaient de ce qu'ils avaient arrêté, et les trois États l'approuvèrent quelque temps après.

Les élus vinrent demander au dauphin une conférence secrète : ce prince se rendit aux Cordeliers accompagné de six personnes seulement. Il est dit dans le procès-ver-

bal que ce fut lui qui voulut venir aux Cordeliers, et qu'il y vint avec M. de Bretagne, M. de Saint-Pol et M. de Fienne; que l'archevêque de Reims, parlant au nom des trois États, lui dit quelques-unes des choses qui avaient été arrêtées, mais non pas toutes; et il lui parla de la délivrance du roi de Navarre, que le roi avait fait mettre en prison quelque temps avant la bataille de Poitiers. On trouve dans les chroniques de Saint-Denis un détail plus étendu sur ce qui regarde cette conférence.

Si l'on en croit les auteurs ou les compilateurs de ces chroniques, le dauphin étant venu aux Cordeliers, les élus lui déclarèrent premièrement que tous les députés étaient d'accord sur ce qu'ils avaient à lui dire; ensuite ils lui demanderent le secret sur tout ce qu'ils lui diraient pour le bien du royaume; mais ce prince ne voulut pas s'y engager; les élus ne laissèrent pas de lui faire les représentations dont ils étaient convenus entre eux et avec les députés de leur ordre.

Ils lui demandèrent entre autres choses que tous les officiers du roi fussent privés de leurs offices, qu'ils fussent mis en prison, et que tous leurs biens fussent saisis et tenus pour confisqués; par les officiers du roi, ils entendaient le chancelier, messire Simon de Bussi, premier président du parlement, messire Robert de Lorris, chevalier, et plusieurs autres.

On reprochait à celui-ci qu'il s'était fait rendre par le roi Jean une somme de cinquante mille chaérès, que feu Pierre des Essarts, père de sa femme, avait été obligé de payer au roi Philippe de Valois pour une amende. On appelait chaérès ou chaires des pièces de monnaies d'or sur lesquelles le roi était représenté assis sur une chaise, ou, comme on parlait en ce temps-là, sur une chaire.

Les États demandaient encore que l'on fit le procès à Nicolas Braque, maître d'hôtel du roi, qui avait été auparavant son trésorier et ensuite maître de ses comptes, à Enguerrand Dupetit Cellier, bourgeois de Paris, trésorier de France, à Scanpoil-le-Vilain, bourgeois de Paris, souverain-maître des monnaies et maître des comptes du roi, à Jean Chauveau de Chartres, trésorier des guerres.

Ils demandèrent encore que les commissaires qui seraient nommés pour faire le procès à ces officiers fussent au choix des États, qui fourniraient aux commissaires les preuves des malversations dont on se plaignait, afin que les coupables fussent punis. Les élus dirent au dauphin qu'ils se soumettraient à perdre leurs biens et à être regardés comme des gens infâmes, si, après l'examen des preuves qu'ils fourniraient, les officiers qu'ils accusaient étaient jugés innocents.

Les élus ajoutèrent encore d'autres demandes que les élus firent au dauphin dans le couvent des Cordeliers, si nous en croyons les chroniques de Saint-Denis; le procès-verbal dit expressément que ces élus ne firent part au dauphin que d'une partie des choses qui avaient été arrêtées par les États; et il est à présumer que les chroniques de Saint-Denis ont manqué d'exactitude, en disant que toutes ces demandes furent faites à la fois par les élus dans la conférence qu'il eut avec eux aux Cordeliers.

Quoi qu'il en soit, le dauphin se contenta de répondre à ce que les élus lui proposèrent, qu'il en délibérerait avec son conseil. Il l'assembla en effet, et plusieurs fois,

pour déterminer le parti qu'il aurait à prendre dans des conjonctures si délicates : l'avis du conseil fut qu'il fallait congédier les États sans leur faire aucune réponse. Ainsi, lorsque les États assemblés dans la chambre du parlement attendaient la réponse du dauphin avec une extrême impatience, ce prince se rendit à la porte du palais, et manda aux États qu'ils eussent à lui renvoyer quelques députés. Le clergé lui députa Raymond Saquet, archevêque de Lyon; Jean de Craon, archevêque de Reims; Robert le Coq, évêque de Laon. La noblesse lui députa Valérien de Luxembourg, le sire de Conflans, maréchal de Champagne, et Jean de Pequigny, gouverneur d'Artois. Les députés du Tiers-Etat furent Etienne Marcel, prévôt des marchands, Charles Consal, échevin de Paris, et quelques députés des autres villes.

Le dauphin leur dit qu'il avait reçu des nouvelles du roi son père et de l'empereur Charles VI, son oncle, et qu'il était obligé de partir incessamment pour aller trouver l'empereur; qu'ainsi il ne pouvait se dispenser de différer pour un temps la clôture des États, et par conséquent la réponse qu'il avait à leur faire.

Selon le procès-verbal, ce fut M. le duc de Bretagne qui se chargea d'annoncer aux États et au peuple cette résolution du dauphin.

D'autres disent que M. le duc d'Orléans suivit les députés qui étaient venus trouver le dauphin à la porte du palais, et qu'étant entré avec eux dans la chambre du parlement, il déclara que les dernières nouvelles que le dauphin avait reçues du roi et de l'empereur l'engageaient à différer la clôture des États. En conséquence l'assemblée se sépara.

Cependant l'argent, dont on avait un si pressant besoin, n'avait point été accordé par les Etats, qui s'étaient séparés sans rien conclure, ainsi que le dauphin le dit lui-même dans une lettre datée du mois de novembre 1356.

Le dauphin demanda un aide au prévôt des marchands et aux échevins de Paris : mais ils lui répondirent qu'il fallait préalablement que les Etats fussent rassemblés; ce qu'il ne voulut pas permettre; ainsi il prit le parti d'envoyer des commissaires du roi dans les bailliages du royaume pour demander une aide aux villes principales; et pendant que les commissaires parcouraient les provinces, il alla trouver l'empereur.

Les députés de la *Langue-Doc*, c'est-à-dire de la partie méridionale de la France, furent assemblés à Toulouse, pendant que les autres se tenaient à Paris. Ils avaient été convoqués par le comte d'Armagnac, lieutenant du roi, dans tous les pays de la Languedoc. Ce seigneur leur proposa d'accorder un subside suffisant pour l'entretien d'une armée et pour la délivrance du roi.

Les États, ayant mis la matière en délibération, ordonnèrent premièrement la levée de cinq mille hommes d'armes, et celle d'un subside suffisant pour les entretenir, et quant à ce qui regardait la délivrance du roi, ils ordonnèrent en second lieu que, pendant une année, si sa captivité n'était pas encore finie, hommes et femmes dans le pays ne porteraient or, argent, ni perles, ni vair, ni gris, robes, ni chaperons découpés, ni autres cointises, c'est-à-dire parures et ornements recherchés, et qu'aucuns ménestriers ni jongleurs ne joueraient de leur métier.

Par ces mots ni vair, ni gris, on ne doit point entendre des couleurs, mais des fourrures précieuses.

Le comte de Foix ne fut point appelé aux Etats à cause de l'inimitié qui régnait entre lui et le comte d'Armagnac. Ainsi tout le pays, qui était sous la domination du comte de Foix, n'ayant pris aucune part à la délibération, ne paya point le subside qu'ils avaient accordé.

Peu de temps après la dissolution des Etats-Généraux assemblés à Paris, qui se séparèrent le 4 novembre 1356, il se tint des Etats particuliers dans diverses provinces du royaume : ceux d'Auvergne s'assemblèrent à la fin du mois de novembre de la même année; ils s'étaient déjà assemblés plus d'une fois sans avoir rien conclu : mais voyant que les ennemis commençaient à faire des incursions en Auvergne, il fut résolu que l'on prendrait enfin des mesures efficaces pour se défendre. On s'assembla donc, le jeudi 29 décembre, dans le couvent des Jacobins de Clermont, en présence de M. Guillaume de Seris, bailli d'Auvergne; de MM. Durand de Thierri, et Robert Gardelle, ses lieutenants, et de Bernard Bolet, procureur du roi; et l'on élut dix-huit personnes, six de chaque État, qui furent chargées de régler, en présence du bailli ou de son lieutenant, ce qu'il convenait de faire pour le roi, pour l'État et pour la province, dans la conjoncture présente, et d'en faire ensuite le rapport à l'assemblée.

Les dix-huit députés réglèrent: 1° que les États supplieraient Jean de Boulogne, comte de Montfort, lieutenant du roi dans l'Auvergne, d'accepter le titre de capitaine et gouverneur du pays et des troupes qui y seraient levées par l'ordre des Etats; et, en attendant, il fut dit que M. le bailli d'Auvergne ferait les fonctions de capitaine.

2° Que l'on choisirait six députés, deux de chaque État, pour assister le capitaine de leurs conseils, et que ces six députés mettraient leurs sceaux conjointement avec le sien aux commandements qu'il donnera. Ces six députés furent des commandeurs de Torte-Besse, Elirant de Chalenco, chanoine de Clermont, Robert Vichier et Guillaume de Talhac, chevalier; Raynard Balbe et Hugues Daniel, bourgeois.

3° Que ces élus pourraient être reçus gens d'armes, et qu'en ce cas ils auraient doubles gagès, comme élus et comme gens d'armes.

4° Qu'il serait mis sur pied quatre cents *glaives* (on croit que l'on nommait ainsi les troupes d'infanterie), qui seront choisis par le capitaine ou par ses conseillers, qui les feront passer en revue.

5° Que l'on ne pourrait lever ces troupes sans le consentement des trois Etats rassemblés.

6° Que pour entretenir ces troupes et pour subvenir aux autres dépenses nécessaires, on lèverait un subside sur les trois ordres.

Que les prélats, que les abbés, prieurs, chapitres, hospitaliers, curés, et autres gens d'Eglise, de quelque état et condition qu'ils fussent, payeraient la moitié d'un dixième et demi des revenus de leurs bénéfices et de leurs biens de patrimoine. Que les ducs, comtes et barons, chevaliers et autres, de quelque état et condition qu'ils fussent, payeraient aussi la moitié d'un dixième et demi de leur revenu.

A l'égard du peuple, il fut réglé que deux cents feux, c'est-à-dire deux cents ménages, payeraient quinze écus par an pour l'entretien d'un homme d'armes pour six mois.

7° Que ce subside se lèverait par paroisses, sans avoir égard à la juridiction, à laquelle les habitants seraient soumis.

Les Etats entrèrent dans un fort grand détail sur tout ce qui concernait la levée du subside, et ils déclarèrent que si le roi ou le duc de Normandie, son lieutenant, c'est-à-dire le dauphin, venaient à imposer quelque autre subside pendant le cours de l'année, et que l'on convînt de le payer, celui que les États venaient d'établir cesserait aussitôt. Il paraît en effet, par le compte de Robert de Riom, que le subside établi par les Etats d'Auvergne ne fut levé que pendant deux mois, parce que dans les Etats-Généraux tenus à Paris au mois de février 1356, et où les députés du bailliage d'Auvergne assistèrent, on établit un subside général qui fit cesser le premier.

On a vu que ces Etats-Généraux, qui s'étaient assemblés à Paris, avaient été suspendus par le dauphin. Ce prince était sorti de Paris le 5 décembre pour aller trouver à Metz l'empereur Charles IV, son oncle : il revint à Paris le 11 janvier.

Les chroniques de Saint-Denis disent qu'il y arriva le samedi 22 de janvier; et plus bas elles parlent d'une chose que le dauphin fit après son retour à Paris, le 19 janvier; il y était donc arrivé avant le 22.

D'ailleurs le 22 de janvier, cette année-là, ne tombait pas un samedi; c'est ce qui a donné à M. Secousse lieu de penser qu'il faut lire dans les chroniques, le 14 janvier, qui, cette année-là, tombait véritablement au samedi, après quoi les chroniques ont pu parler de ce que le dauphin fit à Paris le 19 du même mois.

Quoi qu'il en soit, ce prince étant arrivé à Paris, manda aux gens des trois États de se trouver dans cette ville le dimanche 5 de février. Pasquier, au second livre de ses recherches, a confondu les Etats-Généraux tenus à Paris au mois d'octobre 1356 et ceux qui s'y tinrent au mois de février suivant.

Les députés étant arrivés à Paris, s'assemblèrent d'abord aux Cordeliers, et ils eurent ensemble plusieurs conférences pour convenir de ce qu'ils devaient dire au dauphin lorsqu'ils seraient assemblés en sa présence.

Le vendredi 3 de mars, la première séance publique des Etats se tint au palais dans la chambre du parlement. Le dauphin y assista accompagné des comtes d'Anjou et de Poitiers, ses frères. La compagnie était si nombreuse que la chambre était pleine.

Robert-le-Coq, évêque de Laon, ouvrit la séance par un discours dans lequel il demanda que l'on privât de tous les offices royaux à perpétuité, non-seulement les sept officiers à qui ils avaient demandé précédemment que l'on fit le procès, mais encore quinze autres, savoir : Jean Chalemart et Pierre d'Orgemont, président du parlement; Bernard de Francas, trésorier de France; Jacques l'Empereur, trésorier des guerres; Etienne de Paris, Pierre de la Charité, Aurel Choquart, maître des requêtes de l'hôtel du roi; Jean Turpin, de la chambre des requêtes; Robert de Réaux, notaire du roi; Renaud d'Aci, avocat du roi au parlement, c'est ce que nous appelons avocat-général; Jean d'Auxerre, maître de la chambre des comptes; Jehan de Brebaigne, valet de chambre du dauphin; le Borgne de Beausse, maître de l'écurie du dauphin; Raymond Meschins, appelé aussi l'abbé de Falaise, président en la chambre des enquêtes; Geoffroi-le-Masurier, échanson du dauphin.

L'évêque de Laon demanda pareillement au nom des Etats la destitution de quelques maîtres des requêtes et de plusieurs autres officiers de la maison du dauphin.

Ce prélat requit encore que tous les officiers du royaume fussent suspendus, et que les États nommassent des commissaires qui prendraient connaissance de tout ce que l'on pourrait imputer à ceux qu'il avait nommés.

Jean de Péquigny prit alors la parole, et commença par avouer, au nom de la noblesse, tout ce qui avait été dit par l'évêque de Laon, et il ajouta plusieurs autres demandes à celles qui venaient d'être faites. Un avocat d'Abbeville, nommé Nicolas-le-Chanteur, ainsi que Marcel, prévôt des marchands, parlèrent à peu près sur le même ton au nom du Tiers-Etat.

Ils offrirent même au dauphin trente mille hommes d'armes, et lui dirent que, pour entretenir cette troupe, ils étaient convenus de lever un subside; mais que, comme ils ne savaient pas si la finance qui serait levée serait suffisante pour l'entretien de ces trente mille hommes, ils demandaient la permission de s'assembler encore la quinzaine de Pâques suivante, et qu'en attendant ils s'informeraient exactement à quoi cette finance pourrait monter, afin de l'augmenter si elle ne suffisait pas. Ils demandèrent aussi qu'après la quinzaine de Pâques, ils eussent la liberté de se rassembler deux fois jusqu'au 15 de février suivant.

Le dauphin, déterminé à contenter les États, leur accorda généralement tout ce qu'ils demandaient. Les vingt-deux officiers dont ils se plaignaient furent privés de leurs offices, et tous les autres en furent suspendus; en sorte qu'à Paris les tribunaux demeurèrent fermés depuis le jour de la séance des Etats jusqu'au lundi suivant, parce qu'il fallut attendre que le prévôt de Paris, dont la juridiction avait été suspendue, fût rétabli dans son office.

Le dauphin rendit une ordonnance conforme aux diverses demandes des Etats par laquelle il prive de leur office, comme indignes et insuffisants, les vingt-deux officiers dont les Etats avaient demandé la destitution.

Il n'est point parlé dans cette ordonnance de la suspension de tous les autres officiers du royaume; mais on voit dans un des mémoriaux de la chambre des comptes de Paris des lettres du dauphin datées du 27 avril 1357, où il est dit que la suspension des officiers de la chambre des comptes a été faite par une ordonnance générale.

Tout ce récit est tiré en grande partie des chroniques; Froissart y ajoute encore d'autres circonstances.

« Tous les prélats, dit-il, évêques et abbés, tous les nobles, seigneurs et chevaliers, le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, et les consuls des autres bonnes villes du royaume, s'assemblèrent dans la cité de Paris pour ordonner sur le royaume jusques à tant que le roi de France fût délivré. Ils voulurent encore savoir ce qu'était devenu le grand trésor que l'on avait levé dans le royaume en dîmes, en malletôtes, en subsides, en forge de monnaies et en toutes autres extorsions, dont les gens avaient été surchargés; les soudoyés mal payés et le royaume mal gardé et défendu : mais de ce, ne savait nul rendre compte.

« On convint d'un commun consentement que les prélats éliraient entre eux douze

personnes qui auraient pouvoir de par eux et de tout le clergé d'ordonner et adviser voyes convenables pour ce faire.

« Les barons et les chevaliers élurent aussi douze chevaliers pour entendre à ces besoignes, et les bourgeois douze de la même manière.

« Ces trente-six personnes devaient être souvent à Paris ensemble pour ordonner des besoignes du royaume, et toutes manières de choses devaient se rapporter par ces trois États, et devaient obéir tous prélats, tous seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes à ce que les trois États ordonneraient. »

Dans le commencement, il y en eut plusieurs dans cette élection qui ne plurent point au duc de Normandie ni à son conseil.

D'abord les trois Etats défendirent de forger la monnaie qu'on forgeait, et saisirent les coins. Ils demandèrent au duc de Normandie qu'on arrêtât le chancelier du roi pour lui faire rendre compte de ce qu'on avait levé au royaume par son conseil. Sur cette nouvelle, les maîtres et les conseillers se retirèrent du royaume. Ces trois Etats nommèrent des receveurs pour recevoir les maltôtes, dixièmes, subsides et toutes autres droitures appartenant au roi et au royaume, et firent forger nouvelle monnaie de fin or.

Ils auraient voulu qu'on eût délivré de prison le roi de Navarre, qui était enfermé au château de Crèvecœur, en Cambresis; et il leur semblait qu'en cas qu'il voulût être bon et loyal le royaume serait mieux défendu, parce qu'il restait en France peu de nobles à qui on pût avoir recours. Ils demandèrent même au duc de Normandie qu'il le délivrât, parce qu'il leur semblait qu'on lui faisait tort, et ils ne savaient pourquoi on le retenait. Le duc répondit qu'il ne pouvait le délivrer parce qu'il ne savait pourquoi son père l'avait fait arrêter.

Depuis que les Etats eurent pris un si grand ascendant, il y eut beaucoup de confusion dans le gouvernement. Le dauphin fit crier dans Paris une defense aux Etats de s'assembler à la quinzaine de Pâques, comme on était convenu, ni dans d'autres jours; le peuple en fut très-irrité, et le dauphin fut obligé de révoquer cette défense et de faire publier que les Etats s'assembleraient en ce temps-là. Ensuite les députés des Etats se brouillèrent entre eux et se divisèrent. Le dauphin voulut profiter de leurs divisions pour regagner l'autorité qu'il avait perdue. L'an 1357, vers la mi-août, il déclara à Etienne, prévôt des marchands, à Charles Consac et à Jean de Lisle, échevin de Paris, qu'il ne voulait plus avoir de curateurs qui partageassent son autorité ou qui fussent assez audacieux pour l'usurper. Il leur défendit de se mêler du gouvernement du royaume, dont ils s'étaient tellement emparés qu'on leur obéissait plus qu'à lui. Il se rendit ensuite en personne dans plusieurs villes, auxquelles il demanda lui-même l'argent qui lui était nécessaire pour le soutien de l'Etat. Les commissaires des Etats furent très-fâchés du parti qu'il avait pris, et, de dépit, l'évêque de Laon, qui était à la tête de sa commission, s'en alla dans son diocèse, car il voyait bien, dit Froissard, qu'il avait tout gâté. Peu de temps après, les Etats reprirent encore le dessus.

Vers le commencement d'octobre 1357, les habitants de Paris engagèrent le dauphin à revenir dans leur ville, en lui promettant de lui donner de l'argent en abondance

et de ne plus lui parler de poursuivre les officiers ni de la délivrance du roi de Navarre. Ils lui demandèrent seulement qu'il assemblât à Paris les députés de vingt ou trente villes; il se rendit à leurs instances, et manda à soixante-dix villes d'envoyer leurs députés à Paris. Lorsque ces députés furent assemblés, ils déclarèrent au dauphin qu'ils ne pouvaient prendre aucune résolution que les trois Etats ne fussent rassemblés, et le prièrent de les convoquer : le dauphin y consentit encore, et l'assemblée des Etats fut fixée au 7 novembre, qui était cette année-là le mardi d'après la Toussaint.

Les trois ordres commencèrent par s'assembler aux Cordeliers, où ils eurent ensemble plusieurs conférences; et dès le lendemain le roi de Navarre, qui était prisonnier, selon quelques historiens, au château d'Orléans, fut délivré par Jean de Péquigny, gouverneur d'Artois. Le dauphin fut obligé de donner au roi de Navarre un sauf-conduit pour venir à Paris, et ce prince y arriva la veille de la saint André. Il y eut de grands débats et beaucoup de confusion dans ces Etats, qui se séparèrent sans rien conclure, si ce n'est qu'ils ordonnèrent que l'on ferait une nouvelle monnaie plus faible que celle qu'ils avaient eux-mêmes fait frapper quelque temps auparavant; que le dauphin aurait la cinquième partie du profit qui reviendrait de cette nouvelle fonte, et que les autres seraient employées aux dépenses de la guerre.

Le 6 février, les Etats se rassemblèrent à Paris pour ordonner la levée d'un subside. Le 14 mars de la même année le dauphin qui, depuis la prise de son père, avait porté le titre de lieutenant du roi, prit celui de régent du royaume, et fut reconnu en cette qualité par les Etats, suivant les chroniques de Saint-Denis. Il ne se tint que trois assemblées des Etats-Généraux pendant l'année 1357; la première, le 2 novembre, dans laquelle il ne fut rien conclu; la seconde, le 2 janvier, dans laquelle il fut résolu qu'on affaiblirait la monnaie; et la troisième, le 11 février, dans laquelle on ordonna un subside. M. Secousse conjecture cependant qu'il y eut encore d'autres assemblées d'Etats tenues dans le cours de l'année 1357, et il croit en avoir trouvé des traces dans plusieurs lettres du dauphin, qu'il a consultées.

L'an 1358, le régent assembla les Etats de Champagne à Provins; ils avaient été convoqués pour le 9 avril, qui était le lundi d'après la quasimodo, mais ils ne purent être assemblés que le lendemain, dixième du même mois.

Le roi de Navarre, qui avait promis de s'y trouver, n'y vint point; mais Pierre de Corbie et Renaud de Roussi étaient venus pour conférer avec eux de la part de quelques habitants affectionnés au service du roi.

Robert de Corbie leur fit ensuite un discours pour les prier de s'unir aux habitants de Paris zélés pour le service du roi, afin de concourir avec eux au rétablissement des affaires publiques, qui se trouvaient dans un grand désordre. Les Etats de Champagne, avant que de rien répondre, demandèrent et obtinrent la permission de conférer ensemble. Après leur conférence, ils firent savoir au régent qu'ils étaient prêts de lui déclarer leur réponse.

Le régent, accompagné du duc d'Orléans, son oncle, du comte d'Etampes et de plusieurs seigneurs, vint dans un jardin où étaient ceux de Champagne, disent les

chroniques de Saint-Denis, c'est-à-dire les députés des États : Simon de Roussi, comte de Brienne, parla pour eux au nom de l'assemblée, et dit au régent qu'ils étaient prêts de l'aider et de remplir le devoir de bons sujets à l'égard de leur seigneur; mais que les plus riches et les plus puissants seigneurs de la province ne s'étant point trouvés à leur assemblée, on le priait d'en indiquer une autre à Vertus, en Champagne.

A l'égard de l'union qu'on leur avait proposée de faire avec quelques habitants de la ville de Paris, il rejetta cette proposition de la part des États, et dit que la province était même résolue de ne plus envoyer aucun député aux Etats-Généraux lorsqu'ils s'assembleraient à Paris; il demanda justice du meurtre de Jean de Conflans, maréchal de Champagne, que le prévôt des marchands, Etienne Marcel, avait fait indignement massacrer en présence du dauphin, comme on peut le voir dans l'histoire du P. Daniel.

Le régent n'était pas alors assez puissant pour punir les auteurs de ce meurtre; ainsi il ne put contenter les Etats de Champagne qu'en leur accordant la nouvelle assemblée dont ils demandaient la convocation dans la ville de Vertus : elle fut indiquée pour le dimanche 29 avril, et, pour s'affectionner encore davantage les Champenois, le régent donna à dîner à tous ceux qui composaient les Etats.

Le mardi 19 avril, le régent, qui était allé de Provins à Meaux, en partit pour se rendre à Compiègne, où il avait convoqué les Etats du bailliage de Vermandois. Il y arriva le lundi suivant, 15 d'avril, et il y demeura quelque temps. Les chroniques de Saint-Denis ne nous apprennent rien de ce qui se passa dans les Etats qui, suivant les apparences, se tinrent pendant le séjour qu'il fit dans cette ville. Depuis que le régent était sorti de Paris, il y était resté peu de noblesse, ce qui faisait beaucoup de peine aux habitants de cette grande ville. La division régnait dans tout le royaume; la plus grande partie des villes tenaient pour le régent leur droit seigneur et les autres pour ceux de baron.

Le dimanche 29 avril, les États de Champagne s'assemblèrent à Vertus; le régent ne s'y trouva pas : mais il y envoya Simon de Roussi, comte de Brienne, qui leur fit, au nom du régent, les mêmes demandes que ce prince leur avait faites en personne à Provins.

Les Etats délibérèrent pendant deux jours, et ils convinrent que dans les villes un peu considérables on fournirait un homme d'armes par soixante et dix feux, et que dans la campagne les personnes libres ou franches en fourniraient un par cent feux, que les personnes serves en fourniraient un par deux cent feux, que les gens d'Église payeraient le dixième de leurs revenus, et les nobles le vingtième de leurs revenus en terre; que les bourgeois payeraient comme les nobles, par rapport aux fiefs qu'ils posséderaient, et qu'ils payeraient encore avec les bourgeois; que cet aide serait levé par leurs mains, c'est-à-dire par ceux à qui les États en donneraient la commission, et employé par leurs mains à l'entretien des gens d'armes, à l'exception du dixième, que les Etats accorderaient au régent pour en disposer comme il jugerait à propos. Ils lui envoyèrent ensuite le résultat de ce qui avait été résolu dans leur assemblée; mais on ne retrouve pas l'ordonnance qu'il fit sans doute suivant l'usage,

pour confirmer la délibération des Etats, et ce qui s'y passa n'est connu que par les chroniques de Saint-Denis.

Revenons présentement aux États-Généraux : ils devaient s'assembler à Paris, mais le régent jugea à propos de les transférer à Compiègne, où il leur ordonna de se rendre le vendredi 4 mars; les habitants de Paris furent fort mécontents de cette translation, qui fut très-agréable à ceux des autres villes.

Les États, assemblés à Compiègne, accordèrent au régent le même subside qu'il avait eu des États de Champagne assemblés à Vertus.

On voit une ordonnance de ce prince qui est datée de Compiègne, le 14 mai 1358, par laquelle il confirme celle des États.

Cette ordonnance nous apprend que messire Sohier de Voisins, chevalier, fut élu par la noblesse pour avoir l'inspection générale sur la levée du subside dans la ville et diocèse de Paris; que l'Église et le Tiers-État, qui avaient droit de choisir pareillement un inspecteur général, n'en avaient nommé aucun, et le régent y marque les moyens que messire Sohier doit prendre pour suppléer à ce défaut, en contraignant le clergé et la bourgeoisie de Paris de procéder à la nomination qui n'avait point été faite dans les États, et il instruit en détail le même seigneur de tout ce qu'il doit faire pour hâter la levée du subside dans la ville et diocèse de Paris.

Au reste, l'assemblée des Etats de Compiègne ne fut pas fort nombreuse, car il est prouvé par les lettres que le roi Jean écrivit en ce temps-là de Londres, où il était prisonnier, à divers Etats, communautés et bailliages, 1° que cette assemblée ne fut composée que des députés de la Langue Doil; 2° que les archevêques, évêques et députés du clergé de trente-quatre diocèses, ainsi que les nobles et communautés de dix-huit bailliages, manquèrent de s'y trouver. On ne laissa pas cependant d'arrêter dans les Etats que l'aide fût accordée au régent, et qu'elle serait levée sur ceux mêmes qui n'y avaient pas assisté; et la lettre du roi Jean au clergé de Soissons le dit en termes exprès.

Tandis que le régent s'efforçait de tirer quelques secours des pays de la Langue Doil, Jean, comte de Poitiers, fils du roi Jean, lui communiqua une lettre qu'il avait reçue du roi, son père, qui lui mandait que par un traité fait entre lui et le roi d'Angleterre, il s'était engagé à lui payer à la Toussaint prochaine six cent mille florins d'or à l'écu pour sa rançon. Les Etats du pays de la Languedoc consentirent à payer une partie de cette somme, et firent la répartition entre eux de ce qu'ils devaient fournir.

L'ordonnance, par laquelle le comte de Poitiers confirma la délibération des États, est datée de Toulouse le 26 de juillet 1358, ce qui donne lieu de croire que les Etats s'étaient assemblés dans cette ville.

Mais comme ces Etats ne se trouvèrent pas complets, le comte de Poitiers se rendit à Béziers, où il avait convoqué quelques autres députés de la Languedoc, qui n'étaient point revenus à l'assemblée de Toulouse, et particulièrement les sénéchaussées de Béziers et de Carcassonne, auxquelles il lut la lettre du roi, et elles accordèrent la levée d'un mouton d'or, espèce de monnaie dont on a déjà parlé, sur chaque feu des villes, cités et châteaux de leur ressort.

Il y eut pareillement dans le cours de cette année des Etats particuliers assemblés à Amiens, dans le Vexin français, dans la Normandie et dans l'Auvergne, et il y a bien de l'apparence que l'on en assembla encore dans d'autres provinces dont nous n'avons aucune connaissance, parce qu'il n'en est resté aucun monument.

Ce fut le mardi, dernier jour de juillet de cette année 1358, que le prévôt des marchands, Marcel, cet homme qui balançait l'autorité du dauphin, fut assassiné à Paris; ce coup rendit à ce prince tout son pouvoir, et il pensa dès-lors à rétablir les vingt-deux officiers qu'il s'était vu contraint de destituer.

Vers le commencement de l'année 1359, le régent fit assembler les Etats à Paris, et leur fit part d'un traité proposé par les Anglais, dont les conditions parurent si désavantageuses que les Etats déclarèrent qu'il ne fallait pas l'accepter, mais plutôt faire bonne guerre aux Anglais jusqu'à ce qu'ils offrissent des conditions plus raisonnables. Ce fut dans cette assemblée que le régent, le 27 mai, prononça par sa bouche, disent les chroniques de Saint-Denis, que c'était injustement que l'on avait privé de leurs offices les vingt-deux officiers qui avaient été destitués en 1356, et qu'il les rétablissait dans leur état et dans leur bonne renommée; il déclara qu'il les avait toujours trouvés bons et loyaux, mais que l'évêque de Laon et les autres traîtres qui gouvernaient alors l'avaient contraint de les priver de leurs charges.

Le dimanche 2 juin, il fut réglé dans les Etats que les nobles serviraient un mois à leurs dépens, chacun selon son état, non compris dans ce mois le temps qu'ils mettraient pour se rendre à l'armée et pour en revenir, et qu'ils payeraient le même subside que les habitants des villes. Le clergé offrit aussi de les payer; la ville de Paris s'engagea pour elle et la vicomté d'entretenir six cents glaives, quatre cents archers et mille brigands. Les députés des autres villes ne voulurent point s'engager à payer le subside sans en avoir conféré avec ceux qui les avaient envoyés. Il fallut donc qu'ils retournassent chacun dans leurs villes; mais on ordonna qu'ils enverraient leurs réponses avant le lundi d'après la Trinité. Cette réponse ne fut pas conforme aux intentions du régent, car ils représentèrent que la plupart des campagnes ayant été désolées, les villes ne se trouvaient pas en état d'entretenir les douze cents glaives que l'on voulait lever et soudoyer à leurs dépens. On trouve encore dans divers monuments quelques traces de plusieurs Etats particuliers tenus cette année-là dans les provinces.

Ceux de Languedoc firent une députation de huit personnes pour aller trouver le roi Jean à Londres, et l'on voit dans les actes de Rymer le sauf-conduit qui leur fut accordé par le roi d'Angleterre, mais M. Secousse ne connaît aucun autre monument de cette députation.

Enfin le roi fut délivré, en 1360, en vertu du traité de Bretigni, et il revint dans son royaume vers la fin d'octobre; et, comme il s'était engagé à payer aux Anglais une forte rançon, on fit diverses assemblées d'Etats pour lui fournir les sommes qui lui étaient nécessaires. Le roi ordonna premièrement qu'il serait levé dans la Languedoc une aide de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises qui seraient vendues; du cinquième sur le sel; du treizième sur le vin et sur les autres breuvages, jusqu'à la perfection et l'achèvement de la paix, c'est-à-dire jusqu'à ce que le roi eut

acquitté toutes les sommes qu'il s'était engagé de payer pour sa rançon dans le cours de six ans.

Il n'est point parlé dans cette ordonnance d'aucuns Etats qui l'aient précédé; peut-être n'en assembla-t-on point pour la levée de ce subside, parce qu'il était du nombre de ceux que l'on appelait alors légitimes et coutumiers, c'est-à-dire qui se payaient de droit et pour lesquels on n'avait pas besoin de faire aucune demande aux Etats; car, suivant les principes du droit féodal, les vassaux et les seigneurs devaient une aide à leur seigneur dans trois cas : 1° Lorsqu'il était obligé de payer une rançon; aussi le régent avait-il déjà fait lever une aide pour la rançon du roi, son père, même avant la conclusion du traité de Bretigny, comme il paraît par des lettres qu'il écrivit d'Hesdin et qui se conservent au trésor des chartes. Les lettres, datées du mois de juillet 1360, font mention d'une aide qui se levait depuis quelque temps dans le pays de Soissons pour la rançon du roi.

La même année, les communautés et les universités de la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers promirent à l'évêque de Térouane, chancelier de France, de donner en aide trente-mille moutons qui devaient faire partie du premier paiement de la rançon du roi, qui était de six cent mille écus, et qui devait être fait à Calais avant qu'il fût mis en liberté; cette aide devait être levée par des députés nommés par les communautés mêmes qui l'avaient accordée. Les communautés de la sénéchaussée de Toulouse promirent aussi au chancelier de payer cinquante mille moutons pour le premier paiement de cette rançon. Les communautés et universités de la sénéchaussée de Beaucaire en promirent soixante et dix mille. Celles de Rouergue ne se taxèrent qu'à six mille; elles s'engagèrent dans la suite à d'autres paiements dont le détail serait trop long : et il y a grande apparence que l'on en usa pour payer cette rançon, comme on avait fait pour les frais de la guerre, c'est-à-dire qu'on assembla les États-Généraux tant de la Langue Doil que de la Languedoc, et que l'on fit aussi diverses assemblées des Etats particuliers de chaque province; mais, faute de monuments, on ne peut rien dire de fort certain ni de bien étendu sur ces différentes assemblées. Ce qu'on a dit jusqu'ici doit suffire, ce me semble, pour donner une idée de la forme qui s'observait dans les Etats tant généraux que particuliers sous le règne du roi Jean, de la nature des impositions qui se levaient et de la manière de les lever, qui était en usage dans les différents pays qui composaient alors le royaume de France. Nous sommes redevables de ces curieuses recherches, qui n'avaient point encore été développées par aucun des écrivains de notre histoire, aux soins et aux travaux de M. Secousse, qui leur a donné beaucoup d'étendue dans la préface qu'il a mise à la tête du troisième volume des ordonnances. On va recueillir encore de la même préface quelques observations importantes sur ce qui regarde les monnaies et les ordonnances sous le règne du roi Jean.

TRAITEMENT FAIT A ÉDOUARD.

Edouard répondit, avec un torrent de larmes, qu'il était hors d'état de rien refuser, et que, puisque son peuple le jugeait indigne de porter les armes, il la lui re-

mettait. Il comparut en longs habits de deuil pour subir cette humiliation. Son sénéchal cassa son bâton devant lui, comme on fait aux obsèques des rois. La soumission d'Edouard n'adoucit point son sort ; on chercha d'abord à le faire mourir d'impatience et de douleur dans sa prison, ou du moins à lui faire perdre l'esprit. Le comte de Lancastre, auquel on en avait confié la garde, parce qu'il avait un frère à venger sur lui, ayant donné quelques marques de compassion et de respect pour tant d'infortune, devint suspect, et l'on mit auprès du roi deux barbares, nommés Mautravers et Gournay, qui épuisèrent toutes les ressources de l'insolence et de la cruauté, en sorte que la vie de ce malheureux prince ne fut plus qu'une torture perpétuelle. On en peut juger par ce trait. Edouard demandant un jour de l'eau chaude pour être rasé, on lui apporta de l'eau froide et bourbeuse, prise dans un fossé. Edouard, sans se plaindre, en demanda d'autre; on lui en refusa brutalement. Ses yeux se remplirent de larmes : il les sentit couler sur ses joues. *Ah* ! s'écria-t-il, *voilà, malgré eux, de l'eau pure et chaude*. On l'avait transféré de Kenilworth au château de Berkeley, où on le logea dans une tour froide et humide, exposé à toutes les injures de l'air. Il pleuvait dans sa chambre ; le toit était couvert de cadavres d'animaux qu'on y laissait pourrir pour infecter son appartement ; on ne le nourrissait que d'aliments dégoûtants ; ses valets l'outrageaient et veillaient la nuit pour troubler son repos. Il résistait à toutes ces horreurs, il était trop malheureux pour mourir. On prit enfin le parti d'abréger son supplice, non par compassion, mais par crainte. Isabelle et Mortemer, qui s'étaient emparés de l'autorité, malgré la précaution que le parlement avait prise, en déposant Edouard II, de nommer douze tuteurs pour gouverner sous Edouard III, commençaient à inspirer la haine qu'ils méritaient. Les larmes hypocrites que l'impudente Isabelle affectait de verser sur le sort de son mari, comme si ce sort n'eût pas dépendu d'elle, mais seulement de la nation, ne pouvant en imposer, révoltèrent, et firent verser des larmes véritables en faveur d'Edouard. Isabelle et Mortemer craignirent les effets de cette pitié. La mort d'Édouard fut résolue ; mais on voulait ne laisser paraître sur son corps aucunes traces de violence : on y parvint à force de cruauté. Mautravers et Gournay entrent dans la chambre du roi avec des gardes, se saisissent de lui, le jettent sur un lit, où ils le tiennent assujetti et pressé du poids d'une table, qui ne lui permettait aucun mouvement ; ils lui enfoncent dans le fondement un tuyau de corne, au travers duquel ils insinuent un fer ardent qui lui brûla les entrailles ; les cris dont ce malheureux fit retentir le château pendant un si long et si douloureux supplice, instruisirent de son sort ceux de ses gardes et de ses domestiques qu'on n'avait pas rendus complices de ce crime, et les muscles de son visage, affreusement contournés, attestaient les convulsions qu'il avait souffertes. Si l'on en croit le père d'Orléans, Mautravers et Gournay prirent d'eux-mêmes cette résolution, sans aucun concert avec Isabelle et Mortemer : ce qui n'est guère vraisemblable ; le choix qu'on avait fait de ces hommes affreux annonce assez ce qu'on en attendait. D'autres accusent de toutes ces horreurs l'évêque d'Héreford, qui avait alors quelque autorité.

Ainsi périt Edouard II, dont le plus grand tort fut de ne vouloir et de ne savoir pas régner, et qui eût été un particulier vicieux, mais peut-être aimable par la dou-

Le comte de Foix ne fut point appelé aux Etats à cause de l'inimitié qui régnait entre lui et le comte d'Armagnac. Ainsi tout le pays, qui était sous la domination du comte de Foix, n'ayant pris aucune part à la délibération, ne paya point le subside qu'ils avaient accordé.

Peu de temps après la dissolution des Etats-Généraux assemblés à Paris, qui se séparèrent le 4 novembre 1356, il se tint des Etats particuliers dans diverses provinces du royaume : ceux d'Auvergne s'assemblèrent à la fin du mois de novembre de la même année; ils s'étaient déjà assemblés plus d'une fois sans avoir rien conclu : mais voyant que les ennemis commençaient à faire des incursions en Auvergne, il fut résolu que l'on prendrait enfin des mesures efficaces pour se défendre. On s'assembla donc, le jeudi 29 décembre, dans le couvent des Jacobins de Clermont, en présence de M. Guillaume de Seris, bailli d'Auvergne; de MM. Durand de Thierri, et Robert Gardelle, ses lieutenants, et de Bernard Bolet, procureur du roi; et l'on élut dix-huit personnes, six de chaque État, qui furent chargées de régler, en présence du bailli ou de son lieutenant, ce qu'il convenait de faire pour le roi, pour l'État et pour la province, dans la conjoncture présente, et d'en faire ensuite le rapport à l'assemblée.

Les dix-huit députés réglèrent: 1° que les États supplieraient Jean de Boulogne, comte de Montfort, lieutenant du roi dans l'Auvergne, d'accepter le titre de capitaine et gouverneur du pays et des troupes qui y seraient levées par l'ordre des Etats; et, en attendant, il fut dit que M. le bailli d'Auvergne ferait les fonctions de capitaine.

2° Que l'on choisirait six députés, deux de chaque État, pour assister le capitaine de leurs conseils, et que ces six députés mettraient leurs sceaux conjointement avec le sien aux commandements qu'il donnera. Ces six députés furent des commandeurs de Torte-Besse, Elirant de Chalenco, chanoine de Clermont, Robert Vichier et Guillaume de Talhac, chevalier; Raynard Balbe et Hugues Daniel, bourgeois.

3° Que ces élus pourraient être reçus gens d'armes, et qu'en ce cas ils auraient doubles gagès, comme élus et comme gens d'armes.

4° Qu'il serait mis sur pied quatre cents *glaives* (on croit que l'on nommait ainsi les troupes d'infanterie), qui seront choisis par le capitaine ou par ses conseillers, qui les feront passer en revue.

5° Que l'on ne pourrait lever ces troupes sans le consentement des trois Etats rassemblés.

6° Que pour entretenir ces troupes et pour subvenir aux autres dépenses nécessaires, on lèverait un subside sur les trois ordres.

Que les prélats, que les abbés, prieurs, chapitres, hospitaliers, curés, et autres gens d'Eglise, de quelque état et condition qu'ils fussent, payeraient la moitié d'un dixième et demi des revenus de leurs bénéfices et de leurs biens de patrimoine. Que les ducs, comtes et barons, chevaliers et autres, de quelque état et condition qu'ils fussent, payeraient aussi la moitié d'un dixième et demi de leur revenu.

A l'égard du peuple, il fut réglé que deux cents feux, c'est-à-dire deux cents ménages, payeraient quinze écus par an pour l'entretien d'un homme d'armes pour six mois.

7° Que ce subside se lèverait par paroisses, sans avoir égard à la juridiction, à laquelle les habitants seraient soumis.

Les Etats entrèrent dans un fort grand détail sur tout ce qui concernait la levée du subside, et ils déclarèrent que si le roi ou le duc de Normandie, son lieutenant, c'est-à-dire le dauphin, venaient à imposer quelque autre subside pendant le cours de l'année, et que l'on convînt de le payer, celui que les États venaient d'établir cesserait aussitôt. Il paraît en effet, par le compte de Robert de Riom, que le subside établi par les Etats d'Auvergne ne fut levé que pendant deux mois, parce que dans les Etats-Généraux tenus à Paris au mois de février 1356, et où les députés du bailliage d'Auvergne assistèrent, on établit un subside général qui fit cesser le premier.

On a vu que ces Etats-Généraux, qui s'étaient assemblés à Paris, avaient été suspendus par le dauphin. Ce prince était sorti de Paris le 5 décembre pour aller trouver à Metz l'empereur Charles IV, son oncle : il revint à Paris le 14 janvier.

Les chroniques de Saint-Denis disent qu'il y arriva le samedi 22 de janvier; et plus bas elles parlent d'une chose que le dauphin fit après son retour à Paris, le 19 janvier; il y était donc arrivé avant le 22.

D'ailleurs le 22 de janvier, cette année-là, ne tombait pas un samedi; c'est ce qui a donné à M. Secousse lieu de penser qu'il faut lire dans les chroniques, le 14 janvier, qui, cette année-là, tombait véritablement au samedi, après quoi les chroniques ont pu parler de ce que le dauphin fit à Paris le 19 du même mois.

Quoi qu'il en soit, ce prince étant arrivé à Paris, manda aux gens des trois États de se trouver dans cette ville le dimanche 5 de février. Pasquier, au second livre de ses recherches, a confondu les Etats-Généraux tenus à Paris au mois d'octobre 1356 et ceux qui s'y tinrent au mois de février suivant.

Les députés étant arrivés à Paris, s'assemblèrent d'abord aux Cordeliers, et ils eurent ensemble plusieurs conférences pour convenir de ce qu'ils devaient dire au dauphin lorsqu'ils seraient assemblés en sa présence.

Le vendredi 3 de mars, la première séance publique des Etats se tint au palais dans la chambre du parlement. Le dauphin y assista accompagné des comtes d'Anjou et de Poitiers, ses frères. La compagnie était si nombreuse que la chambre était pleine.

Robert-le-Coq, évêque de Laon, ouvrit la séance par un discours dans lequel il demanda que l'on privât de tous les offices royaux à perpétuité, non-seulement les sept officiers à qui ils avaient demandé précédemment que l'on fit le procès, mais encore quinze autres, savoir : Jean Chalemart et Pierre d'Orgemont, président du parlement; Bernard de Francas, trésorier de France; Jacques l'Empereur, trésorier des guerres; Etienne de Paris, Pierre de la Charité, Anrel Choquart, maître des requêtes de l'hôtel du roi; Jean Turpin, de la chambre des requêtes; Robert de Réaux, notaire du roi; Renaud d'Aci, avocat du roi au parlement, c'est ce que nous appelons avocat-général; Jean d'Auxerre, maître de la chambre des comptes; Jehan de Brehaigne, valet de chambre du dauphin; le Borgne de Beausse, maître de l'écurie du dauphin; Raymond Meschins, appelé aussi l'abbé de Falaise, président en la chambre des enquêtes; Geoffroi-le-Masurier, échanson du dauphin.

L'évêque de Laon demanda pareillement au nom des États la destitution de quelques maîtres des requêtes et de plusieurs autres officiers de la maison du dauphin.

Ce prélat requit encore que tous les officiers du royaume fussent suspendus, et que les États nommassent des commissaires qui prendraient connaissance de tout ce que l'on pourrait imputer à ceux qu'il avait nommés.

Jean de Péquigny prit alors la parole, et commença par avouer, au nom de la noblesse, tout ce qui avait été dit par l'évêque de Laon, et il ajouta plusieurs autres demandes à celles qui venaient d'être faites. Un avocat d'Abbeville, nommé Nicolas-le-Chanteur, ainsi que Marcel, prévôt des marchands, parlèrent à peu près sur le même ton au nom du Tiers-Etat.

Ils offrirent même au dauphin trente mille hommes d'armes, et lui dirent que, pour entretenir cette troupe, ils étaient convenus de lever un subside; mais que, comme ils ne savaient pas si la finance qui serait levée serait suffisante pour l'entretien de ces trente mille hommes, ils demandaient la permission de s'assembler encore la quinzaine de Pâques suivante, et qu'en attendant ils s'informeraient exactement à quoi cette finance pourrait monter, afin de l'augmenter si elle ne suffisait pas. Ils demandèrent aussi qu'après la quinzaine de Pâques, ils eussent la liberté de se rassembler deux fois jusqu'au 15 de février suivant.

Le dauphin, déterminé à contenter les États, leur accorda généralement tout ce qu'ils demandaient. Les vingt-deux officiers dont ils se plaignaient furent privés de leurs offices, et tous les autres en furent suspendus; en sorte qu'à Paris les tribunaux demeurèrent fermés depuis le jour de la séance des Etats jusqu'au lundi suivant, parce qu'il fallut attendre que le prévôt de Paris, dont la juridiction avait été suspendue, fût rétabli dans son office.

Le dauphin rendit une ordonnance conforme aux diverses demandes des Etats par laquelle il prive de leur office, comme indignes et insuffisants, les vingt-deux officiers dont les Etats avaient demandé la destitution.

Il n'est point parlé dans cette ordonnance de la suspension de tous les autres officiers du royaume; mais on voit dans un des mémoriaux de la chambre des comptes de Paris des lettres du dauphin datées du 27 avril 1357, où il est dit que la suspension des officiers de la chambre des comptes a été faite par une ordonnance générale.

Tout ce récit est tiré en grande partie des chroniques; Froissart y ajoute encore d'autres circonstances.

« Tous les prélats, dit-il, évêques et abbés, tous les nobles, seigneurs et chevaliers, le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, et les consuls des autres bonnes villes du royaume, s'assemblèrent dans la cité de Paris pour ordonner sur le royaume jusques à tant que le roi de France fût délivré. Ils voulurent encore savoir ce qu'était devenu le grand trésor que l'on avait levé dans le royaume en dîmes, en malletôtes, en subsides, en forge de monnaies et en toutes autres extorsions, dont les gens avaient été surchargés; les soudoyés mal payés et le royaume mal gardé et défendu : mais de ce, ne savait nul rendre compte.

« On convint d'un commun consentement que les prélats éliraient entre eux douze

personnes qui auraient pouvoir de par eux et de tout le clergé d'ordonner et adviser voyes convenables pour ce faire.

« Les barons et les chevaliers élurent aussi douze chevaliers pour entendre à ces besoignes, et les bourgeois douze de la même manière.

« Ces trente-six personnes devaient être souvent à Paris ensemble pour ordonner des besoignes du royaume, et toutes manières de choses devaient se rapporter par ces trois États, et devaient obéir tous prélats, tous seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes à ce que les trois États ordonneraient. »

Dans le commencement, il y en eut plusieurs dans cette élection qui ne plurent point au duc de Normandie ni à son conseil.

D'abord les trois Etats défendirent de forger la monnaie qu'on forgeait, et saisirent les coins. Ils demandèrent au duc de Normandie qu'on arrêtât le chancelier du roi pour lui faire rendre compte de ce qu'on avait levé au royaume par son conseil. Sur cette nouvelle, les maîtres et les conseillers se retirèrent du royaume. Ces trois Etats nommèrent des receveurs pour recevoir les maltôtes, dixièmes, subsides et toutes autres droitures appartenant au roi et au royaume, et firent forger nouvelle monnaie de fin or.

Ils auraient voulu qu'on eût délivré de prison le roi de Navarre, qui était enfermé au château de Crèvecœur, en Cambresis; et il leur semblait qu'en cas qu'il voulût être bon et loyal le royaume serait mieux défendu, parce qu'il restait en France peu de nobles à qui on pût avoir recours. Ils demandèrent même au duc de Normandie qu'il le délivrât, parce qu'il leur semblait qu'on lui faisait tort, et ils ne savaient pourquoi on le retenait. Le duc répondit qu'il ne pouvait le délivrer parce qu'il ne savait pourquoi son père l'avait fait arrêter.

Depuis que les Etats eurent pris un si grand ascendant, il y eut beaucoup de confusion dans le gouvernement. Le dauphin fit crier dans Paris une défense aux Etats de s'assembler à la quinzaine de Pâques, comme on était convenu, ni dans d'autres jours; le peuple en fut très-irrité, et le dauphin fut obligé de révoquer cette défense et de faire publier que les Etats s'assembleraient en ce temps-là. Ensuite les députés des Etats se brouillèrent entre eux et se divisèrent. Le dauphin voulut profiter de leurs divisions pour regagner l'autorité qu'il avait perdue. L'an 1357, vers la mi-août, il déclara à Etienne, prévôt des marchands, à Charles Consac et à Jean de Lisle, échevin de Paris, qu'il ne voulait plus avoir de curateurs qui partageassent son autorité ou qui fussent assez audacieux pour l'usurper. Il leur défendit de se mêler du gouvernement du royaume, dont ils s'étaient tellement emparés qu'on leur obéissait plus qu'à lui. Il se rendit ensuite en personne dans plusieurs villes, auxquelles il demanda lui-même l'argent qui lui était nécessaire pour le soutien de l'Etat. Les commissaires des Etats furent très-fâchés du parti qu'il avait pris, et, de dépit, l'évêque de Laon, qui était à la tête de sa commission, s'en alla dans son diocèse, car il voyait bien, dit Froissard, qu'il avait tout gâté. Peu de temps après, les Etats reprirent encore le dessus.

Vers le commencement d'octobre 1357, les habitants de Paris engagèrent le dauphin à revenir dans leur ville, en lui promettant de lui donner de l'argent en abondance

L'évêque de Laon demanda pareillement au nom des États la destitution de quelques maîtres des requêtes et de plusieurs autres officiers de la maison du dauphin.

Ce prélat requit encore que tous les officiers du royaume fussent suspendus, et que les États nommassent des commissaires qui prendraient connaissance de tout ce que l'on pourrait imputer à ceux qu'il avait nommés.

Jean de Péquigny prit alors la parole, et commença par avouer, au nom de la noblesse, tout ce qui avait été dit par l'évêque de Laon, et il ajouta plusieurs autres demandes à celles qui venaient d'être faites. Un avocat d'Abbeville, nommé Nicolas-le-Chanteur, ainsi que Marcel, prévôt des marchands, parlèrent à peu près sur le même ton au nom du Tiers-Etat.

Ils offrirent même au dauphin trente mille hommes d'armes, et lui dirent que, pour entretenir cette troupe, ils étaient convenus de lever un subside; mais que, comme ils ne savaient pas si la finance qui serait levée serait suffisante pour l'entretien de ces trente mille hommes, ils demandaient la permission de s'assembler encore la quinzaine de Pâques suivante, et qu'en attendant ils s'informeraient exactement à quoi cette finance pourrait monter, afin de l'augmenter si elle ne suffisait pas. Ils demandèrent aussi qu'après la quinzaine de Pâques, ils eussent la liberté de se rassembler deux fois jusqu'au 15 de février suivant.

Le dauphin, déterminé à contenter les États, leur accorda généralement tout ce qu'ils demandaient. Les vingt-deux officiers dont ils se plaignaient furent privés de leurs offices, et tous les autres en furent suspendus; en sorte qu'à Paris les tribunaux demeurèrent fermés depuis le jour de la séance des Etats jusqu'au lundi suivant, parce qu'il fallut attendre que le prévôt de Paris, dont la juridiction avait été suspendue, fût rétabli dans son office.

Le dauphin rendit une ordonnance conforme aux diverses demandes des Etats par laquelle il prive de leur office, comme indignes et insuffisants, les vingt-deux officiers dont les Etats avaient demandé la destitution.

Il n'est point parlé dans cette ordonnance de la suspension de tous les autres officiers du royaume; mais on voit dans un des mémoriaux de la chambre des comptes de Paris des lettres du dauphin datées du 27 avril 1357, où il est dit que la suspension des officiers de la chambre des comptes a été faite par une ordonnance générale.

Tout ce récit est tiré en grande partie des chroniques; Froissart y ajoute encore d'autres circonstances.

« Tous les prélats, dit-il, évêques et abbés, tous les nobles, seigneurs et chevaliers, le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, et les consuls des autres bonnes villes du royaume, s'assemblèrent dans la cité de Paris pour ordonner sur le royaume, jusques à tant que le roi de France fût délivré. Ils voulurent encore savoir ce qu'était devenu le grand trésor que l'on avait levé dans le royaume en dîmes, en maltôtes, en subsides, en forge de monnaies et en toutes autres extorsions, dont les gens avaient été surchargés; les soudoyés mal payés et le royaume mal gardé et défendu : mais de ce, ne savait nul rendre compte.

« On convint d'un commun consentement que les prélats éliraient entre eux douze

personnes qui auraient pouvoir de par eux et de tout le clergé d'ordonner et adviser voyes convenables pour ce faire.

« Les barons et les chevaliers élurent aussi douze chevaliers pour entendre à ces besoignes, et les bourgeois douze de la même manière.

« Ces trente-six personnes devaient être souvent à Paris ensemble pour ordonner des besoignes du royaume, et toutes manières de choses devaient se rapporter par ces trois États, et devaient obéir tous prélats, tous seigneurs, toutes communautés des cités et des bonnes villes à ce que les trois Etats ordonneraient. »

Dans le commencement, il y en eut plusieurs dans cette élection qui ne plurent point au duc de Normandie ni à son conseil.

D'abord les trois Etats défendirent de forger la monnaie qu'on forgeait, et saisirent les coins. Ils demandèrent au duc de Normandie qu'on arrêtât le chancelier du roi pour lui faire rendre compte de ce qu'on avait levé au royaume par son conseil. Sur cette nouvelle, les maîtres et les conseillers se retirèrent du royaume. Ces trois Etats nommèrent des receveurs pour recevoir les maltôtes, dixièmes, subsides et toutes autres droitures appartenant au roi et au royaume, et firent forger nouvelle monnaie de fin or.

Ils auraient voulu qu'on eût délivré de prison le roi de Navarre, qui était enfermé au château de Crèvecœur, en Cambresis; et il leur semblait qu'en cas qu'il voulût être bon et loyal le royaume serait mieux défendu, parce qu'il restait en France peu de nobles à qui on pût avoir recours. Ils demandèrent même au duc de Normandie qu'il le délivrât, parce qu'il leur semblait qu'on lui faisait tort, et ils ne savaient pourquoi on le retenait. Le duc répondit qu'il ne pouvait le délivrer parce qu'il ne savait pourquoi son père l'avait fait arrêter.

Depuis que les Etats eurent pris un si grand ascendant, il y eut beaucoup de confusion dans le gouvernement. Le dauphin fit crier dans Paris une défense aux Etats de s'assembler à la quinzaine de Pâques, comme on était convenu, ni dans d'autres jours; le peuple en fut très-irrité, et le dauphin fut obligé de révoquer cette défense et de faire publier que les Etats s'assembleraient en ce temps-là. Ensuite les députés des Etats se brouillèrent entre eux et se divisèrent. Le dauphin voulut profiter de leurs divisions pour regagner l'autorité qu'il avait perdue. L'an 1357, vers la mi-août, il déclara à Etienne, prévôt des marchands, à Charles Consac et à Jean de Lisle, échevin de Paris, qu'il ne voulait plus avoir de curateurs qui partageassent son autorité ou qui fussent assez audacieux pour l'usurper. Il leur défendit de se mêler du gouvernement du royaume, dont ils s'étaient tellement emparés qu'on leur obéissait plus qu'à lui. Il se rendit ensuite en personne dans plusieurs villes, auxquelles il demanda lui-même l'argent qui lui était nécessaire pour le soutien de l'Etat. Les commissaires des Etats furent très-fâchés du parti qu'il avait pris, et, de dépit, l'évêque de Laon, qui était à la tête de sa commission, s'en alla dans son diocèse, car il voyait bien, dit Froissard, qu'il avait tout gâté. Peu de temps après, les Etats reprirent encore le dessus.

Vers le commencement d'octobre 1357, les habitants de Paris engagèrent le dauphin à revenir dans leur ville, en lui promettant de lui donner de l'argent en abondance

et de ne plus lui parler de poursuivre les officiers ni de la délivrance du roi de Navarre. Ils lui demandèrent seulement qu'il assemblât à Paris les députés de vingt ou trente villes; il se rendit à leurs instances, et manda à soixante-dix villes d'envoyer leurs députés à Paris. Lorsque ces députés furent assemblés, ils déclarèrent au dauphin qu'ils ne pouvaient prendre aucune résolution que les trois Etats ne fussent assemblés, et le prièrent de les convoquer : le dauphin y consentit encore, et l'assemblée des Etats fut fixée au 7 novembre, qui était cette année-là le mardi d'après la Toussaint.

Les trois ordres commencèrent par s'assembler aux Cordeliers, où ils eurent ensemble plusieurs conférences; et dès le lendemain le roi de Navarre, qui était prisonnier, selon quelques historiens, au château d'Orléans, fut délivré par Jean de Péquigny, gouverneur d'Artois. Le dauphin fut obligé de donner au roi de Navarre un sauf-conduit pour venir à Paris, et ce prince y arriva la veille de la saint André. Il y eut de grands débats et beaucoup de confusion dans ces Etats, qui se séparèrent sans rien conclure, si ce n'est qu'ils ordonnèrent que l'on ferait une nouvelle monnaie plus faible que celle qu'ils avaient eux-mêmes fait frapper quelque temps auparavant; que le dauphin aurait la cinquième partie du profit qui reviendrait de cette nouvelle fonte, et que les autres seraient employées aux dépenses de la guerre.

Le 6 février, les Etats se rassemblèrent à Paris pour ordonner la levée d'un subside. Le 14 mars de la même année le dauphin qui, depuis la prise de son père, avait porté le titre de lieutenant du roi, prit celui de régent du royaume, et fut reconnu en cette qualité par les Etats, suivant les chroniques de Saint-Denis. Il ne se tint que trois assemblées des Etats-Généraux pendant l'année 1357; la première, le 2 novembre, dans laquelle il ne fut rien conclu; la seconde, le 2 janvier, dans laquelle il fut résolu qu'on affaiblirait la monnaie; et la troisième, le 11 février, dans laquelle on ordonna un subside. M. Secousse conjecture cependant qu'il y eut encore d'autres assemblées d'Etats tenues dans le cours de l'année 1357, et il croit en avoir trouvé des traces dans plusieurs lettres du dauphin, qu'il a consultées.

L'an 1358, le régent assembla les Etats de Champagne à Provins; ils avaient été convoqués pour le 9 avril, qui était le lundi d'après la quasimodo, mais ils ne purent être assemblés que le lendemain, dixième du même mois.

Le roi de Navarre, qui avait promis de s'y trouver, n'y vint point; mais Pierre de Corbie et Renaud de Roussi étaient venus pour conférer avec eux de la part de quelques habitants affectionnés au service du roi.

Robert de Corbie leur fit ensuite un discours pour les prier de s'unir aux habitants de Paris zélés pour le service du roi, afin de concourir avec eux au rétablissement des affaires publiques, qui se trouvaient dans un grand désordre. Les Etats de Champagne, avant que de rien répondre, demandèrent et obtinrent la permission de conférer ensemble. Après leur conférence, ils firent savoir au régent qu'ils étaient prêts de lui déclarer leur réponse.

Le régent, accompagné du duc d'Orléans, son oncle, du comte d'Etampes et de plusieurs seigneurs, vint dans un jardin où étaient ceux de Champagne, disent les

chroniques de Saint-Denis, c'est-à-dire les députés des États : Simon de Roussi, comte de Brienne, parla pour eux au nom de l'assemblée, et dit au régent qu'ils étaient prêts de l'aider et de remplir le devoir de bons sujets à l'égard de leur seigneur; mais que les plus riches et les plus puissants seigneurs de la province ne s'étant point trouvés à leur assemblée, on le priait d'en indiquer une autre à Vertus, en Champagne.

A l'égard de l'union qu'on leur avait proposée de faire avec quelques habitants de la ville de Paris, il rejetta cette proposition de la part des États, et dit que la province était même résolue de ne plus envoyer aucun député aux Etats-Généraux lorsqu'ils s'assembleraient à Paris; il demanda justice du meurtre de Jean de Conflans, maréchal de Champagne, que le prévôt des marchands, Etienne Marcel, avait fait indignement massacrer en présence du dauphin, comme on peut le voir dans l'histoire du P. Daniel.

Le régent n'était pas alors assez puissant pour punir les auteurs de ce meurtre; ainsi il ne put contenter les Etats de Champagne qu'en leur accordant la nouvelle assemblée dont ils demandaient la convocation dans la ville de Vertus : elle fut indiquée pour le dimanche 29 avril, et, pour s'affectionner encore davantage les Champenois, le régent donna à dîner à tous ceux qui composaient les Etats.

Le mardi 19 avril, le régent, qui était allé de Provins à Meaux, en partit pour se rendre à Compiègne, où il avait convoqué les Etats du bailliage de Vermandois. Il y arriva le lundi suivant, 15 d'avril, et il y demeura quelque temps. Les chroniques de Saint-Denis ne nous apprennent rien de ce qui se passa dans les Etats qui, suivant les apparences, se tinrent pendant le séjour qu'il fit dans cette ville. Depuis que le régent était sorti de Paris, il y était resté peu de noblesse, ce qui faisait beaucoup de peine aux habitants de cette grande ville. La division régnait dans tout le royaume; la plus grande partie des villes tenaient pour le régent leur droit seigneur et les autres pour ceux de baron.

Le dimanche 29 avril, les États de Champagne s'assemblèrent à Vertus; le régent ne s'y trouva pas : mais il y envoya Simon de Roussi, comte de Brienne, qui leur fit, au nom du régent, les mêmes demandes que ce prince leur avait faites en personne à Provins.

Les Etats délibérèrent pendant deux jours, et ils convinrent que dans les villes un peu considérables on fournirait un homme d'armes par soixante et dix feux, et que dans la campagne les personnes libres ou franches en fourniraient un par cent feux, que les personnes serves en fourniraient un par deux cent feux, que les gens d'Église payeraient le dixième de leurs revenus, et les nobles le vingtième de leurs revenus en terre; que les bourgeois payeraient comme les nobles, par rapport aux fiefs qu'ils posséderaient, et qu'ils payeraient encore avec les bourgeois; que cet aide serait levé par leurs mains, c'est-à-dire par ceux à qui les États en donneraient la commission, et employé par leurs mains à l'entretien des gens d'armes, à l'exception du dixième, que les Etats accorderaient au régent pour en disposer comme il jugerait à propos. Ils lui envoyèrent ensuite le résultat de ce qui avait été résolu dans leur assemblée; mais on ne retrouve pas l'ordonnance qu'il fit sans doute suivant l'usage,

pour confirmer la délibération des Etats, et ce qui s'y passa n'est connu que par les chroniques de Saint-Denis.

Revenons présentement aux États-Généraux : ils devaient s'assembler à Paris, mais le régent jugea à propos de les transférer à Compiègne, où il leur ordonna de se rendre le vendredi 4 mars; les habitants de Paris furent fort mécontents de cette translation, qui fut très-agréable à ceux des autres villes.

Les États, assemblés à Compiègne, accordèrent au régent le même subside qu'il avait eu des États de Champagne assemblés à Vertus.

On voit une ordonnance de ce prince qui est datée de Compiègne, le 14 mai 1358, par laquelle il confirme celle des États.

Cette ordonnance nous apprend que messire Sohier de Voisins, chevalier, fut élu par la noblesse pour avoir l'inspection générale sur la levée du subside dans la ville et diocèse de Paris; que l'Église et le Tiers-État, qui avaient droit de choisir pareillement un inspecteur général, n'en avaient nommé aucun, et le régent y marque les moyens que messire Sohier doit prendre pour suppléer à ce défaut, en contraignant le clergé et la bourgeoisie de Paris de procéder à la nomination qui n'avait point été faite dans les États, et il instruit en détail le même seigneur de tout ce qu'il doit faire pour hâter la levée du subside dans la ville et diocèse de Paris.

Au reste, l'assemblée des Etats de Compiègne ne fut pas fort nombreuse, car il est prouvé par les lettres que le roi Jean écrivit en ce temps-là de Londres, où il était prisonnier, à divers Etats, communautés et bailliages, 1° que cette assemblée ne fut composée que des députés de la Langue Doil; 2° que les archevêques, évêques et députés du clergé de trente-quatre diocèses, ainsi que les nobles et communautés de dix-huit bailliages, manquèrent de s'y trouver. On ne laissa pas cependant d'arrêter dans les Etats que l'aide fût accordée au régent, et qu'elle serait levée sur ceux mêmes qui n'y avaient pas assisté; et la lettre du roi Jean au clergé de Soissons le dit en termes exprès.

Tandis que le régent s'efforçait de tirer quelques secours des pays de la Langue Doil, Jean, comte de Poitiers, fils du roi Jean, lui communiqua une lettre qu'il avait reçue du roi, son père, qui lui mandait que par un traité fait entre lui et le roi d'Angleterre, il s'était engagé à lui payer à la Toussaint prochaine six cent mille florins d'or à l'écu pour sa rançon. Les Etats du pays de la Languedoc consentirent à payer une partie de cette somme, et firent la répartition entre eux de ce qu'ils devaient fournir.

L'ordonnance, par laquelle le comte de Poitiers confirma la délibération des États, est datée de Toulouse le 26 de juillet 1358, ce qui donne lieu de croire que les Etats s'étaient assemblés dans cette ville.

Mais comme ces Etats ne se trouvèrent pas complets, le comte de Poitiers se rendit à Béziers, où il avait convoqué quelques autres députés de la Languedoc, qui n'étaient point revenus à l'assemblée de Toulouse, et particulièrement les sénéchaussées de Béziers et de Carcassonne, auxquelles il lut la lettre du roi, et elles accordèrent la levée d'un mouton d'or, espèce de monnaie dont on a déjà parlé, sur chaque feu des villes, cités et châteaux de leur ressort.

Il y eut pareillement dans le cours de cette année des Etats particuliers assemblés à Amiens, dans le Vexin français, dans la Normandie et dans l'Auvergne, et il y a bien de l'apparence que l'on en assembla encore dans d'autres provinces dont nous n'avons aucune connaissance, parce qu'il n'en est resté aucun monument.

Ce fut le mardi, dernier jour de juillet de cette année 1358, que le prévôt des marchands, Marcel, cet homme qui balançait l'autorité du dauphin, fut assassiné à Paris; ce coup rendit à ce prince tout son pouvoir, et il pensa dès-lors à rétablir les vingt-deux officiers qu'il s'était vu contraint de destituer.

Vers le commencement de l'année 1359, le régent fit assembler les Etats à Paris, et leur fit part d'un traité proposé par les Anglais, dont les conditions parurent si désavantageuses que les Etats déclarèrent qu'il ne fallait pas l'accepter, mais plutôt faire bonne guerre aux Anglais jusqu'à ce qu'ils offrissent des conditions plus raisonnables. Ce fut dans cette assemblée que le régent, le 27 mai, prononça par sa bouche, disent les chroniques de Saint-Denis, que c'était injustement que l'on avait privé de leurs offices les vingt-deux officiers qui avaient été destitués en 1356, et qu'il les rétablissait dans leur état et dans leur bonne renommée; il déclara qu'il les avait toujours trouvés bons et loyaux, mais que l'évêque de Laon et les autres traîtres qui gouvernaient alors l'avaient contraint de les priver de leurs charges.

Le dimanche 2 juin, il fut réglé dans les Etats que les nobles serviraient un mois à leurs dépens, chacun selon son état, non compris dans ce mois le temps qu'ils mettraient pour se rendre à l'armée et pour en revenir, et qu'ils payeraient le même subside que les habitants des villes. Le clergé offrit aussi de les payer; la ville de Paris s'engagea pour elle et la vicomté d'entretenir six cents glaives, quatre cents archers et mille brigands. Les députés des autres villes ne voulurent point s'engager à payer le subside sans en avoir conféré avec ceux qui les avaient envoyés. Il fallut donc qu'ils retournassent chacun dans leurs villes; mais on ordonna qu'ils enverraient leurs réponses avant le lundi d'après la Trinité. Cette réponse ne fut pas conforme aux intentions du régent, car ils représentèrent que la plupart des campagnes ayant été désolées, les villes ne se trouvaient pas en état d'entretenir les douze cents glaives que l'on voulait lever et soudoyer à leurs dépens. On trouve encore dans divers monuments quelques traces de plusieurs Etats particuliers tenus cette année-là dans les provinces.

Ceux de Languedoc firent une députation de huit personnes pour aller trouver le roi Jean à Londres, et l'on voit dans les actes de Rymer le sauf-conduit qui leur fut accordé par le roi d'Angleterre, mais M. Secousse ne connaît aucun autre monument de cette députation.

Enfin le roi fut délivré, en 1360, en vertu du traité de Bretigni, et il revint dans son royaume vers la fin d'octobre; et, comme il s'était engagé à payer aux Anglais une forte rançon, on fit diverses assemblées d'Etats pour lui fournir les sommes qui lui étaient nécessaires. Le roi ordonna premièrement qu'il serait levé dans la Languedoc une aide de douze deniers pour livre sur toutes les marchandises qui seraient vendues; du cinquième sur le sel; du treizième sur le vin et sur les autres breuvages, jusqu'à la perfection et l'achèvement de la paix, c'est-à-dire jusqu'à ce que le roi eut

acquitté toutes les sommes qu'il s'était engagé de payer pour sa rançon dans le cours de six ans.

Il n'est point parlé dans cette ordonnance d'aucuns Etats qui l'aient précédé; peut-être n'en assembla-t-on point pour la levée de ce subside, parce qu'il était du nombre de ceux que l'on appelait alors légitimes et coutumiers, c'est-à-dire qui se payaient de droit et pour lesquels on n'avait pas besoin de faire aucune demande aux Etats; car, suivant les principes du droit féodal, les vassaux et les seigneurs devaient une aide à leur seigneur dans trois cas : 1° Lorsqu'il était obligé de payer une rançon; aussi le régent avait-il déjà fait lever une aide pour la rançon du roi, son père, même avant la conclusion du traité de Bretigny, comme il paraît par des lettres qu'il écrivit d'Hesdin et qui se conservent au trésor des chartes. Les lettres, datées du mois de juillet 1360, font mention d'une aide qui se levait depuis quelque temps dans le pays de Soissons pour la rançon du roi.

La même année, les communautés et les universités de la sénéchaussée de Carcassonne et de Béziers promirent à l'évêque de Térouane, chancelier de France, de donner en aide trente-mille moutons qui devaient faire partie du premier paiement de la rançon du roi, qui était de six cent mille écus, et qui devait être fait à Calais avant qu'il fût mis en liberté; cette aide devait être levée par des députés nommés par les communautés mêmes qui l'avaient accordée. Les communautés de la sénéchaussée de Toulouse promirent aussi au chancelier de payer cinquante mille moutons pour le premier paiement de cette rançon. Les communautés et universités de la sénéchaussée de Beaucaire en promirent soixante et dix mille. Celles de Rouergue ne se taxèrent qu'à six mille; elles s'engagèrent dans la suite à d'autres paiements dont le détail serait trop long : et il y a grande apparence que l'on en usa pour payer cette rançon, comme on avait fait pour les frais de la guerre, c'est-à-dire qu'on assembla les États-Généraux tant de la Langue Doil que de la Languedoc, et que l'on fit aussi diverses assemblées des Etats particuliers de chaque province; mais, faute de monuments, on ne peut rien dire de fort certain ni de bien étendu sur ces différentes assemblées. Ce qu'on a dit jusqu'ici doit suffire, ce me semble, pour donner une idée de la forme qui s'observait dans les Etats tant généraux que particuliers sous le règne du roi Jean, de la nature des impositions qui se levaient et de la manière de les lever, qui était en usage dans les différents pays qui composaient alors le royaume de France. Nous sommes redevables de ces curieuses recherches, qui n'avaient point encore été développées par aucun des écrivains de notre histoire, aux soins et aux travaux de M. Secousse, qui leur a donné beaucoup d'étendue dans la préface qu'il a mise à la tête du troisième volume des ordonnances. On va recueillir encore de la même préface quelques observations importantes sur ce qui regarde les monnaies et les ordonnances sous le règne du roi Jean.

TRAITEMENT FAIT A ÉDOUARD.

Edouard répondit, avec un torrent de larmes, qu'il était hors d'état de rien refuser, et que, puisque son peuple le jugeait indigne de porter les armes, il la lui re-

mettait. Il comparut en longs habits de deuil pour subir cette humiliation. Son sénéchal cassa son bâton devant lui, comme on fait aux obsèques des rois. La soumission d'Edouard n'adoucit point son sort; on chercha d'abord à le faire mourir d'impatience et de douleur dans sa prison, ou du moins à lui faire perdre l'esprit. Le comte de Lancastre, auquel on en avait confié la garde, parce qu'il avait un frère à venger sur lui, ayant donné quelques marques de compassion et de respect pour tant d'infortune, devint suspect, et l'on mit auprès du roi deux barbares, nommés Mautravers et Gournay, qui épuisèrent toutes les ressources de l'insolence et de la cruauté, en sorte que la vie de ce malheureux prince ne fut plus qu'une torture perpétuelle. On en peut juger par ce trait. Edouard demandant un jour de l'eau chaude pour être rasé, on lui apporta de l'eau froide et bourbeuse, prise dans un fossé. Edouard, sans se plaindre, en demanda d'autre; on lui en refusa brutalement. Ses yeux se remplirent de larmes : il les sentit couler sur ses joues. *Ah*! s'écria-t-il, *voilà, malgré eux, de l'eau pure et chaude*. On l'avait transféré de Kenilworth au château de Berkeley, où on le logea dans une tour froide et humide, exposé à toutes les injures de l'air. Il pleuvait dans sa chambre; le toit était couvert de cadavres d'animaux qu'on y laissait pourrir pour infecter son appartement; on ne le nourrissait que d'aliments dégoûtants; ses valets l'outrageaient et veillaient la nuit pour troubler son repos. Il résistait à toutes ces horreurs, il était trop malheureux pour mourir. On prit enfin le parti d'abréger son supplice, non par compassion, mais par crainte. Isabelle et Mortemer, qui s'étaient emparés de l'autorité, malgré la précaution que le parlement avait prise, en déposant Edouard II, de nommer douze tuteurs pour gouverner sous Edouard III, commençaient à inspirer la haine qu'ils méritaient. Les larmes hypocrites que l'impudente Isabelle affectait de verser sur le sort de son mari, comme si ce sort n'eût pas dépendu d'elle, mais seulement de la nation, ne pouvant en imposer, révoltèrent, et firent verser des larmes véritables en faveur d'Edouard. Isabelle et Mortemer craignirent les effets de cette pitié. La mort d'Édouard fut résolue; mais on voulait ne laisser paraître sur son corps aucunes traces de violence : on y parvint à force de cruauté. Mautravers et Gournay entrent dans la chambre du roi avec des gardes, se saisissent de lui, le jettent sur un lit, où ils le tiennent assujetti et pressé du poids d'une table, qui ne lui permettait aucun mouvement; ils lui enfoncent dans le fondement un tuyau de corne, au travers duquel ils insinuent un fer ardent qui lui brûla les entrailles; les cris dont ce malheureux fit retentir le château pendant un si long et si douloureux supplice, instruisirent de son sort ceux de ses gardes et de ses domestiques qu'on n'avait pas rendus complices de ce crime, et les muscles de son visage, affreusement contournés, attestaient les convulsions qu'il avait souffertes. Si l'on en croit le père d'Orléans, Mautravers et Gournay prirent d'eux-mêmes cette résolution, sans aucun concert avec Isabelle et Mortemer : ce qui n'est guère vraisemblable; le choix qu'on avait fait de ces hommes affreux annonce assez ce qu'on en attendait. D'autres accusent de toutes ces horreurs l'évêque d'Héreford, qui avait alors quelque autorité.

Ainsi périt Edouard II, dont le plus grand tort fut de ne vouloir et de ne savoir pas régner, et qui eût été un particulier vicieux, mais peut-être aimable par la dou-

cœur extrême de son caractère. Il eût cédé tous les droits du trône pour la liberté de se livrer aux plaisirs. Cette liberté funeste n'appartient qu'à la condition privée, et le droit de blesser les mœurs et d'insulter à la nature n'appartient à personne; mais le droit de traiter un homme, et surtout un roi, comme on traita le malheureux Edourrd, ne peut appartenir qu'aux furies. Un peuple doux aurait souffert, se serait plaint et l'aurait plaint; mais le peuple anglais était devenu féroce. Rien de plus juste que ce jugement d'un philosophe de cette nation. « Rejetter toujours, et sans distinction, le blâme de tous les désordres sur le prince, ce serait introduire dans la politique une erreur dangereuse, et préparer une apologie perpétuelle à la trahison et à la révolte, comme si la turbulence des grands et la furie du peuple n'étaient pas des maux attachés à la société humaine, ainsi que la tyrannie des princes, et qu'il fallût moins soigneusement s'en garantir dans toute constitution bien réglée. »

Le peuple Anglais redevint juste : il sentit la honte dont le couvrirait la mort d'Edouard II, s'il ne la vengeait; il vit avec effroi l'enchaînement des crimes d'Isabelle. « *Ne demeura guère après*, dit Froissard, *que grant infamie yssit sur la mère du jeune roi*; *ne sais pas*, ajoute-t-il, *se vrai étoit; mais commune voix disoit qu'elle étoit enceinte, et encoulpoit-on de ce fait le seigneur de Mortemer.* » C'était leur moindre forfait à l'un et à l'autre. Le jeune Edouard, placé entre les malheurs et les crimes de sa maison, frémit d'avoir servi d'instrument à toutes ces abominations : il fit arrêter Mortemer dans l'anti-chambre de la reine, qui, toute baignée de pleurs et d'une voix presque étouffée par les sanglots, lui criait : *mon fils, mon cher fils, épargnez le gentil Mortemer.* Edouard fut inexorable. Montemer fut traité comme l'avait été le jeune Spenser, et beaucoup moins cruellement que le roi ne l'avait été. Isabelle fut enfermée dans un château. Quelques auteurs ont dit qu'on avait avancé ses jours; l'opinion constante est qu'elle vécut vingt-huit ans dans sa prison. Froissard, auteur contemporain, dit « *qu'elle y usa sa vie doucement; qu'on lui donna chambrières pour la servir, dames pour lui tenir compagnie, chevaliers d'honneur pour la garder, belle revenue pour la suffisamment gouverner selon son noble état, et que le roi, son fils, la venoit voir deux ou trois fois l'an.* » C'était tout ce qu'il lui devait : il fut juste à son égard, et la nature n'a rien à lui reprocher. Il n'avait point contribué aux malheurs de son père, et n'avait pas voulu en profiter. A treize ans, il avait eu assez de courage et de vertu pour prendre seul contre sa mère et contre la nation la défense de ce prince, qu'on ne lui permettait pas de voir; il jura de n'accepter jamais la couronne du vivant de son père, sans son consentement : ce qui déconcerta les mesures du parlement, et rendit la résignation d'Edouard II nécessaire. Edouard II ne la donna que par la crainte de voir passer sa couronne sur la tête d'un étranger, au préjudice de son fils.

Mautravers et Gournay, devenus pour le genre humain des objets d'horreur et d'effroi, cherchaient un asile de mer en mer. Gournay, réfugié à Burgos, livré par le roi de Castille, dont le chambellan eut une pension d'Edouard III pour cet acte de justice, fut décapité en pleine mer, par des ordres secrets, dont on soupçonna des grands, intéressés à empêcher la révélation des complices; car il faut que ces affreux événements soient mêlés encore d'affreux mystères. Toute exécution qui n'entraîne

pas un grand exemple n'est qu'un assassinat politique. Mautravers fut assez heureux pour obtenir sa grâce par des services qu'il rendit à Edouard III; mais la nation ne lui a point pardonné; la postérité ne lui pardonnera point. L'histoire n'a conservé son nom que pour le dévouer à l'exécration de tous les âges.

Le dernier crime d'Isabelle et de Mortemer avait été de faire trancher la tête au comte de Kent, qui les avait trop bien servis contre son propre frère, mais qui s'en repentait, et qui s'élevait contre eux avec une indignation vertueuse. On trouva aisément des pairs pour le juger; on eut peine à trouver un bourreau pour l'exécuter; ils se cachaient tous ou refusaient leur ministère, tant ce prince était universellement aimé.

La France eut bien à se louer de la sage défense que Charles-le-Bel avait faite à ses sujets de prendre part à l'expédition d'Isabelle, et l'Europe dut lui savoir gré de la modération avec laquelle, dédaignant d'abuser de l'état de l'Angleterre, il parut attendre qu'elle eût pris une consistance assurée sous Edouard III pour faire avec elle une paix solide, par laquelle les deux nations se rendirent tout ce qu'elles avaient pris l'une sur l'autre. Edouard seulement paya les frais de l'injuste guerre que les Spensers avaient déclarée à la France.

Ce fut en 1327 qu'Edouard III devint légitime possesseur du trône qu'on l'avait forcé d'occuper du vivant de son père; ce fut en 1328 que Philippe de Valois monta sur le trône de France pour être le rival d'Edouard III.

Philippe avait sur Edouard les avantages que donnent l'âge et l'expérience; il en avait un plus grand encore, celui de n'avoir point été destiné au trône dès l'enfance. Edouard en avait un qui valait tous ceux-là, c'était l'étrange leçon que lui donnait le sort d'un père déposé, enfermé et assassiné.

Philippe, à trente-six ans, prenait possession d'un royaume paisible, où la liberté respirait à l'ombre de l'autorité. La modération des trois derniers princes avait raffermi cet empire, ébranlé un moment par les violences de Philippe-le-Bel. Le désordre des finances pouvait fournir encore quelques germes de troubles, parce que l'équité de Charles-le-Bel n'avait pas eu le temps d'expier l'avidité de Charles de Valois, son oncle et son ministre. Philippe de Valois ouvrit son règne ou plutôt sa régence par le supplice de Pierre Remy, à qui les Etats-Généraux firent faire le procès; ce ministre des finances, mal corrigé par l'exemple de Marigni, fut pendu comme lui au gibet de Montfaucon, qu'il avait fait réparer comme Marigni l'avait fait construire; le montant de la confiscation de Remy ne justifia que trop son arrêt. Macé de Maches, trésorier-changeur du roi, et un autre financier nommé Réné de Siran, eurent le même sort. Un donneur de projets, nommé Raimond de Bétigues, qui avait conseillé le crime d'altérer les monnaies, prévint la justice du roi, il se pendit lui-même. C'est annoncer au peuple un gouvernement doux que d'exercer envers ses oppresseurs une rigueur équitable. Philippe de Valois n'avait qu'à marcher dans cette route et défendre toujours son peuple du fléau des déprédations; les Anglais n'étaient pas ses plus cruels ennemis, les oppresseurs domestiques sont au premier rang parmi les ennemis de l'État.

Edouard, à peine âgé de quatorze ans, avait été porté sur un trône glissant,

d'où la nation avait fait descendre son père; il avait à retirer le pouvoir des mains d'une mère déshonorée et d'un favori odieux. Mortemer avait rendu à l'Angleterre l'insolence et les vices des Gaveston et des Spenser; sa tyrannie était devenue insupportable et au peuple et au roi; le peuple frémissait de voir une femme, meurtrière de son mari, régner scandaleusement avec son complice : le roi s'indignait des horreurs dont on souillait les prémices de son règne. Isabelle et Mortemer voyaient l'exécration publique, et la bravaient; ils s'imaginaient pouvoir tout, parce qu'ils osaient tout; ils croyaient couvrir des crimes atroces par des crimes adroits. Quand ils voulurent perdre le comte de Kent, qui les avait trop bien servis, mais qui s'en repentait, ils lui firent donner le faux avis que le roi Edouard II, son frère, dont il pleurait la mort, était vivant; on lui indiqua même en grand secret le château où ce malheureux prince était renfermé; on lui avoua qu'il ne pouvait absolument voir Edouard II, mais on l'assura qu'il pouvait lui écrire, et l'on offrait de remettre ses lettres; le comte de Kent écrivit, il promit à son frère de ne rien négliger pour lui rendre la liberté et la couronne. C'était tout ce qu'on voulait : la lettre portée à Mortemer, fut le crime pour lequel un parlement vendu condamna au dernier supplice le frère d'Edouard II et l'oncle d'Edouard III : sa confiscation fut donnée à un des fils de Mortemer, tant l'autorité avait dépouillé toute pudeur ! Mortemer fit arrêter, pour la même cause, un autre prince du sang dont il avait reçu, aussi bien qu'Isabelle, les plus grands services : c'était le comte de Lancastre, frère de celui à qui les Spenser avaient fait trancher la tête sous le règne précédent. Les parlements n'osaient plus résister à Mortemer : au mépris de toutes les lois, il entrait à main armée dans les assemblées, menaçant de mort quiconque prétendrait résister; présent à tout par les espions dont il entourait le roi et les grands, il rendait le roi inaccessible, et les grands suspects au roi, suspects les uns aux autres. Quand le roi entreprit de le punir, il fallut qu'il cachât son projet comme on cache une conspiration; à peine put-il trouver des complices. Il était à peu près dans la même situation où notre roi Henri III se trouva, dans la suite, à l'égard des Guises, et Louis XIII à l'égard du maréchal d'Ancre : l'exemple d'Edouard eût pu leur épargner à tous deux la honte de l'assassinat. Il convoqua un parlement à Nottingham, comme Henri III les états à Blois; il voulait se rendre maître dans le château, mais Isabelle et Mortemer l'avaient prévenu; on lui permit à peine de s'y loger avec trois ou quatre domestiques : la reine avait pris la précaution de faire changer les serrures, et tous les soirs on lui apportait les clés du château : mais la tyrannie la plus vigilante ne peut tout prévoir; le roi eut connaissance d'un passage souterrain, pratiqué autrefois pour donner au château une secrète issue, abandonné alors et bouché par des décombres. Ce passage, qu'on appelle encore *la fosse de Mortemer,* communiquait à l'appartement de ce favori; ce fut par là que les confidents du roi, introduits pendant la nuit, surprirent Mortemer tenant un conseil secret avec ses amis particuliers. Deux de ces derniers ayant tiré l'épée pour le défendre, furent massacrés à l'instant : la reine, réveillée par le bruit et par son inquiétude, s'élance de son lit, vole au secours de son amant : « Mon fils, mon cher « fils; criait-elle, épargnez le gentilhomme Mortemer ! » Elle le vit entraîner; Mortemer fut pendu, Isabelle fut enfermée; ce fut alors qu'Edouard fut roi. Cette juste

sévérité plut à la nation, dont elle expiait le crime et effaçait la honte. Un prince, que la jeune reine Philippe ou Philippine de Hainaut mit au monde vers le même temps, et qui fut dans la suite le fameux Prince-Noir, acheva de rendre la jeunesse d'Edouard respectable à son peuple.

Observons cependant, en faveur de l'autorité toujours nécessaire des lois, que le parlement, ayant condamné Mortemer sur la seule notoriété des faits, sans avoir entendu de témoins, sans avoir donné à l'accusé les moyens de se défendre, cet arrêt fut cassé, environ vingt ans après, sur les représentations du fils de Mortemer, qui allégua l'irrégularité de la procédure.

Tel était l'intérieur des deux royaumes rivaux, lorsque le roi d'Angleterre se présenta pour revendiquer la France.

C'était Mortemer qui lui avait suggéré cette idée pour détourner son attention des affaires de l'intérieur; mais Edouard ne prit point le change, il commença par régler sa cour avant de troubler un Etat voisin, il fit marcher les réalités avant les chimères, et la justice avant l'usurpation.

Une si grande querelle devait partager l'Europe. La politique extérieure s'étendait alors, les intérêts s'unissaient, les guerres devenaient plus générales et les forces plus égales; il résultait de là plus de ravage et moins de destruction.

CHUTE D'ARTEVELLE.

Artevelle, usé dans les troubles populaires, las peut-être de ses orgies démocratiques qui n'avaient plus pour lui l'attrait de la nouveauté, n'ayant point agi par la conviction d'une opinion forte, mais par l'entraînement d'une petite jalousie plébéienne contre l'inégalité des rangs, Artevelle ne pensait plus qu'à mettre à l'abri ses trésors; il aurait pu dire à ses fils : « cet or sent-il le sang? » comme Vespasien demandait à Titus si la pièce de monnaie qu'il lui présentait sentait l'impôt dont elle était provenue. Mais, pour rire en paix des victimes qu'il avait faites et du peuple qu'il avait trompé, il fallait qu'Artevelle changeât de position. Il lui restait deux partis à prendre: s'emparer du pouvoir suprême, ou descendre de sa puissance tribunitienne et se perdre dans la foule. S'emparer du suprême pouvoir demandait un génie qu'Artevelle n'avait pas; se démettre de la puissance tribunitienne, Artevelle ne l'osait. Il n'y a pas sûreté à abdiquer le crime; cette couronne-là laisse des marques sur le front qui l'a portée; il en faut subir la terrible légitimité.

Artevelle, ne s'arrêtant ni à l'un ni à l'autre parti, eut recours à un expédient qui montrait ce qu'il y avait de vulgaire dans la nature de cet homme: après avoir déchaîné la foule, il songea à lui donner un maître; mais non l'ancien prince du pays qu'il haïssait et qu'il croyait avoir trop outragé. Il arrive souvent qu'un despote populaire, après s'être livré aux débauches de la liberté, se retire à l'abri sous le joug d'un autre tyran, pourvu que ce tyran soit de son choix et qu'il ait participé à ses excès : Artevelle jeta les yeux sur Édouard, qui avait trempé dans tous ses complots, servi et approuvé toutes ses fureurs. Plus il était ignoble pour un monarque, selon les

idées du temps, d'avoir été l'allié et le courtisan d'un marchand de bière, plus le monarque devait entrer dans les projets de ce marchand. Artevelle machina de faire le jeune prince de Galles duc des Flamands, comme il avait fait Edouard roi des Français.

Pour négocier cette affaire, Edouard débarqua au port de l'Ecluse vers le milieu du mois de juin de l'année 1345; il menait avec lui son fils et *grande foison de barons et de chevaliers*. Les députés de Flandre se rendirent de leur côté à l'Ecluse avec Artevelle; ils ignoraient ce qu'on devait traiter dans cette entrevue. On tint conseil à bord du grand vaisseau que montait le roi d'Angleterre et qui s'appelait Catherine. Là, Artevelle proposa de déshériter le comte Louis de Flandre et son jeune fils Louis, et de donner le comté de Flandre sous le nom de duché au prince de Galles, fils d'Edouard.

Il y a dans le cœur de l'homme un fonds de justice qui reparaît toutes les fois que les passions ne sont pas émues. Dans ce moment les députés de Flandre étaient de sang-froid; ils s'indignèrent à cette proposition qui blessait l'esprit de bonté des uns et le caractère de loyauté des autres. Ils répondirent qu'ils ne pouvaient prendre sur eux *une chose aussi pesante qui, au temps à venir, pourrait toucher à leur pays*, et qu'il fallait prendre l'avis des communes de Flandre; et ils se retirèrent.

Artevelle, se laissant devancer à Gand par les députés, commit une de ces fautes qui décident du sort d'un homme : s'il eût parlé le premier, peut-être eût-il entraîné les bourgeois; mais son crédit commençait à s'affaiblir. Un rival dangereux, Gérard Denis, chef des tisserands, s'élevait sur les débris de sa fortune. Soit que ce nouveau tribun fût gagné par l'argent de la France, soit qu'il embrassât un parti généreux par son propre penchant, soit qu'il agît par esprit d'opposition à Artevelle, il ne manquait jamais de repousser les propositions de ce dernier. Artevelle sentait si bien ce que Gérard Denis avait pour lui de fatal, qu'il était résolu de s'en défaire.

Les députés arrivés à Gand convoquent le peuple à la place du marché; ils rendent compte des conférences de l'Écluse. Le peuple, aussi ardent dans le bien que dans le mal, manifeste son mécontentement par ses murmures; alors Gérard Denis prend la parole :

« Bonnes gens, nous avons jusqu'ici combattu pour nos franchises : Artevelle, qui s'en disait le défenseur, vous propose aujourd'hui de les trahir. Mais, si nous cessons d'être libres, à l'instant tout nous accuse. Comment nous justifierons-nous? Que nous restera-t-il de nos sanglantes rébellions? des crimes et des chaînes! Cet homme qui vous a entraînés veut vous livrer à l'Angleterre. Prince pour prince, n'en avons-nous pas un né de notre sang, élevé parmi nous, que nous connaissons, qui nous connaît, qui parle notre langue, pour lequel nous avons prié, dont nos enfants savent le nom comme celui de leurs voisins, dont les pères vécurent et moururent avec les nôtres? Parce que nous avons réduit nos anciens comtes à être voyageurs, notre pays sera-t-il une propriété forfaite, et doit-il demeurer à l'Anglais par droit d'aubaine? Ah! pour Dieu, si nous voulons un maître, ne soyons pas trouvés en telle déloyauté de déshériter notre naturel seigneur, pour donner son lit au premier compagnon qui le demande. »

A de semblables discours, Denis et ses partisans ajoutent ce qui devait agir plus immédiatement sur la foule : depuis neuf ans passés qu'Artevelle gouvernait la Flandre, il avait amassé un trésor, tant des forfaitures et des amendes, que des revenus du domaine; cet amour de l'argent, passion des âmes communes, le perdit.

Artevelle, en quittant Edouard à l'Ecluse, s'était rendu à Bruges et ensuite à Ypres, qu'il fit entrer dans ses desseins. De là il revint à Gand. En chevauchant par les rues, accompagné de ses amis et de la garde étrangère qu'Edouard lui avait donnée, il s'aperçut qu'il se tramait contre lui quelque chose, car ceux qui avaient coutume de le saluer lui tournaient le dos et rentraient dans leurs maisons. Le peuple murmurait et disait : « Voyez celui qui est trop grand maître et qui veut ordonner de la comté de Flandre. » Arrivé à son hôtel, il en fit barricader les portes et les fenêtres, car l'habitude qu'il avait du peuple lui fit, aux premiers signes, prévoir la tempête. A peine s'était-il renfermé, que tout le quartier se souleva; la maison du brasseur est entourée et assaillie. Les serviteurs d'Artevelle lui demeurèrent fidèles, ce qui arrive rarement aux malheureux; ils se défendirent bien, tuèrent et blessèrent plusieurs hommes; mais enfin les portes sont brisées, et la foule se répand dans l'intérieur de l'hôtel, en poussant des hurlements. Alors Artevelle paraît à une fenêtre, la tête nue, et en posture de suppliant : « Bonnes gens, que vous faut-il? Qui vous meut? Pourquoi êtes-vous si troublés sur moi? En quoi puis-je vous avoir courroucés? » — « Où est le trésor de Flandre? s'écrièrent les attroupés. » — Je n'en ai rien pris, dit Artevelle. Revenez demain, je vous satisferai. » — « Non, non, vous ne nous échapperez pas ainsi : vous avez envoyé le trésor en Angleterre, et pour cela il vous faut mourir. »

A cette menace, Artevelle joignit les mains et commença à pleurer. « Seigneurs, dit-il, je suis ce que vous m'avez fait. Vous me jurâtes jadis que vous me défendriez contre tout homme, et maintenant vous prétendez me tuer sans raison. Rappelez-vous le temps passé; considérez mes courtoisies. Je vous ai gouvernés en si grande paix que vous avez eu toutes choses à souhait, blé, avoine et toutes autres marchandises. Vous voulez me rendre petit guerdon des grands biens que je vous ai faits. »

Il ne toucha point le peuple par des larmes; c'était le cerf pleurant aux veneurs. La foule cria tout d'une voix : « Descendez et ne nous sermonnez plus de si haut. » Dans ces paroles, Artevelle ouït son arrêt. Il ferme la fenêtre et se veut sauver par une porte de derrière pour se réfugier dans une église voisine; il espérait trouver un asile aux pieds de celui dont la miséricorde ne se lasse pas comme la pitié des hommes. Mais déjà plus de quatre cents forcenés remplissaient la maison : Artevelle, tombé au milieu d'eux, est déchiré. Il reçut la mort de la main de Gérard Denis, qui paraissait agir pour une cause meilleure, et qui ne valait peut-être pas mieux que lui. Dans une république, le peuple étant législateur, juge et souverain, peut faire la loi, prononcer l'arrêt, et l'exécuter; le massacre par la démocratie est inique, mais légal : Artevelle avait consenti à un pareil gouvernement.

Édouard apprit à l'Écluse la fin de celui qui était, selon Froissard, *son grand ami et son cher compère*. Il fit voile pour l'Angleterre, menaçant la Flandre, et se déclarant toujours le vengeur de la mort des traîtres. Il n'avait pas plus d'envie de se

brouiller avec les Flamands que les Flamands avec lui. Ils allèrent en députation le trouver à Londres. « Cher sire, lui dirent-ils, vous avez de beaux enfants, fils et filles. Le prince de Galles ne peut manquer d'être encore un grand seigneur, sans l'héritage de Flandre. Et vous avez une damoiselle, et nous un jeune damoisel, que nous nourrissons et gardons, et qui est héritier de Flandre; si ce pourroit encore bien faire un mariage d'eux deux. » Ces paroles adoucirent la feinte douleur d'Édouard, et Artevelle fut oublié, comme tous ceux dont la renommée n'est fondée ni sur le génie ni sur la vertu.

PRISE DE CALAIS.

Calais fut repeuplé d'Anglais. Édouard y établit trente-six familles bourgeoises des plus riches, et trois cents autres personnes de moindre état. Les franchises accordées à cette ville y attirèrent une foule d'habitants. Édouard donna les meilleures maisons de la cité à quelques-uns de ses chevaliers, tels que Mauny, Cobham, Stanfort et Barthélemy de Burghersh : la reine Philippe eut, pour sa part, l'héritage de Jean d'Aire. Quelques Français obtinrent aussi des propriétés à Calais. Eustache de Saint-Pierre rentra dans la possession d'une partie de ses biens, et obtint de plus une pension considérable.

Un esprit de dénigrement se répandit parmi nous vers la fin du dernier siècle; on se plaisait à rabaisser les actions héroïques; de même qu'on ne voulait plus de la religion de nos aïeux, on était incrédule à leur gloire. On n'eut pas plutôt découvert qu'Eustache de Saint-Pierre avait reçu une pension d'Édouard, qu'on triompha de cette découverte; on remarqua que les historiens anglais gardaient le silence sur les faits racontés par Froissard au sujet de la reddition de Calais, et l'on voulut douter de ces faits. Mais n'avait-on pas vu tout le siècle d'Auguste se taire sur Cicéron? Les largesses d'Édouard pour Eustache de Saint-Pierre ne sont-elles pas un nouvel hommage rendu au dévouement de ce grand citoyen? L'estime qu'il inspira aux ennemis de la France doit-elle diminuer celle que nous lui devons? Malheur à qui va chercher dans la vie privée d'un homme des raisons de moins admirer ses actions publiques : A coup sûr, ce ravaleur des vertus ne fera jamais lui-même des actions dignes d'être racontées.

Une injustice de la même nature avait commencé plus tôt pour Philippe de Valois : Froissard et le continuateur de Nangis avaient assuré que les habitants de Calais errèrent dans la France sans récompense et sans asile, en mendiant le pain de la charité. Philippe ne fut point coupable de cette ingratitude; deux ordonnances de ce roi, et d'autres ordonnances de Jean et de Charles, ses successeurs immédiats, accordent aux Calaisiens des places, des privilèges et des propriétés. L'ordonnance du 8 septembre 1347 mentionne une concession remarquable; Philippe livre aux Calaisiens chassés de leurs foyers, tous les biens et héritages qui pourraient lui échoir par quelque raison que ce fût; ainsi le monarque donnait à ses sujets ses propres biens en échange des biens qu'ils avaient perdus : ce talion qu'il s'imposait, non pour le crime,

mais pour le malheur, est dans un esprit touchant d'égalité et de justice. Calais ne devait être rendu à la France qu'en 1558, par François de Guise, homme destiné à faire disparaître la dernière trace des maux qu'Édouard avait faits à la France, et à en commencer de nouveaux.

Philippe, étant sur son lit de mort, fit appeler ses fils, le duc de Normandie et le duc d'Orléans. Dans ce moment où toutes les illusions s'évanouissent, où il ne reste que le souvenir du bien ou du mal qu'on a fait, le roi protesta de son bon droit dans la guerre qu'il avait été obligé de soutenir, et de ses titres légitimes à la couronne. « Mon fils, dit-il au duc de Normandie, qui fut son successeur, défendez donc courageusement la France après ma mort. Il arrive quelquefois, comme j'en ai fait l'expérience, que ceux qui combattent pour une chose juste éprouvent des revers, mais ils doivent mettre leur espoir en Dieu, qui ne permet pas que le règne de l'iniquité soit durable. Aimez-vous, mes fils, maintenez la justice et soulagez les peuples. »

LE VOEU DU HÉRON.

Quoiqu'Edouard nourrît depuis longtemps le dessein d'attaquer la France, la grandeur de l'entreprise, les embarras intérieurs de son gouvernement l'effrayaient et l'arrêtaient. Peut-être même ne se fût-il jamais déterminé à prendre les armes, sans les sollicitations de Robert d'Artois qui, retiré depuis deux ans en Angleterre, soufflait au cœur de l'ambitieux Edouard la haine dont lui, Robert, était dévoré : le banni se servit, pour déterminer son hôte, d'un moyen extraordinaire.

A cette époque de nos annales, le roman est tellement mêlé à l'histoire et l'histoire au roman, qu'on les peut à peine séparer : de jeunes bacheliers anglais paraissent à la cour du comte de Hainaut, un œil couvert de drap, *ayant voué entre dames de leur pays que jamais ne verroient que d'un œil, jusqu'à ce qu'ils auroient fait aucunes prouesses de leur corps au royaume de France*. Messire Gauthier de Manny avait dit *à aucuns de ses plus privés, qu'il avoit promis en Angleterre, devant les dames et seigneurs, qu'il seroit le premier qui entreroit en France, et qu'il y prendroit chastel ou forte ville, et y feroit aucunes apertises d'armes*. Souvent les barons et les chevaliers juraient par un saint ou par une dame, au pied d'un rempart ennemi, d'emporter ce rempart dans un certain nombre de jours, dût leur serment leur être funeste ou à leur patrie. Ces faits, attestés par toutes les chroniques, ne diffèrent point de ceux qu'on lit dans les romans; ils rappellent aussi les serments que faisaient les barbares du Nord, lorsqu'ils se condamnaient à porter une longue barbe ou un anneau de fer, jusqu'à ce qu'ils eussent tué un Romain. La querelle de l'Angleterre et de la France, dans le quatorzième siècle, ranima l'esprit chevaleresque; les deux nations descendirent au champ clos dont elles ne sont plus sorties.

Sainte-Palaye regarde le vœu du Héron comme un fait réel rimé. Au commencement de l'année 1338, et, comme dit le poète historien, *lorsque l'été va à déclin, que l'oiseau gai a perdu la voix, que les vignes sèchent, que meurent les roses, que les arbres se dépouillent, que les chemins se jonchent de feuilles, Edouard était à Londres en son palais, environné de ducs, de comtes, de pages, de dames, de jeunes*

filles et de jeunes hommes; il tenoit la tête inclinée en pensers d'amours. Robert d'Artois, retiré en Angleterre, était allé à la chasse, *parce qu'il se souvenoit du très-gentil pays de France dont il étoit banni.* Il portait un petit faucon qu'il avait nourri, *et tant vola le faucon par rivières, qu'il prit un héron.* Robert retourne à Londres, fait rôtir le héron, le met entre deux plats d'argent, s'introduit dans la salle du festin du roi, suivi *de deux maîtres de vielle*, d'un *quistreneus* (joueur de guitare), et *de deux jeunes filles; elles chantaient accompagnées du son des vielles et de la guitare.* Robert s'écrie : *Ouvrez les rangs; laissez passer les preux que l'amour a surpris: Voici viande à preux, à ceux qui sont soumis à dames amoureuses qui tant ont beau visage... Le héron est le plus couard des oiseaux; il a peur de son ombre. Je donnerai le héron à celui d'entre vous qui est le plus poltron; à mon avis, c'est Edouard, déshérité du noble pays de France, dont il était l'héritier légitime; mais le cœur lui a failli, et pour sa lâcheté il mourra privé de son royaume.* Edouard rougit de colère et de *mal talent*, le cœur lui frémit; il jure par le Dieu du paradis et par sa douce mère, qu'avant que six mois soient passés il défiera le roi de *Saint-Denys* (Philippe).

Robert *jeta un rire et dit tout en basset : A présent, j'ai mon avis* (désir), *et par mon héron commencera grant guerre.*

Robert reprend le héron toujours entre les deux plats d'argent; il traverse la salle du banquet, suivi de deux ménestriers qui *viellaient doucement*, du joueur de guitare et des deux damoiselles qui chantaient ces paroles : « Je vais à la verdure, car amour me l'apprend. » Robert présente le héron au comte de Salisbury qui était assis *de lez amye* qui fut gentille et courtoise et de beau maintien; elle était fille du comte Derby, et Salisbury l'aimait loyalement. Robert prie le comte de Salisbury de jurer sur le héron. Salisbury répondit : « Pourrai-je tenir un vœu parfaitement? Je sers la dame la plus belle qui soit au firmament, et si la Vierge Marie était ici, mettant à part sa divinité, je ne saurais la distinguer de celle que j'aime. Je l'ai requise d'amour; mais elle se défend; elle me donne pourtant un gracieux espoir que j'aurai merci. Je la prie qu'elle me prête un doigt de sa main, et qu'elle le mette sur mon œil droit. — Par ma foi, s'écria la dame, j'en prêterai deux. — Et lui ferma l'œil droit avec deux doigts. — Est-il bien clos, belle, dit le chevalier très-gracieusement. — Oui, répond-elle. — A donc, s'écria de bouche et de cœur Salisbury, je veux et promets à Dieu tout-puissant, et à sa douce mère qui resplendit de beauté, que jamais cet œil ne sera ouvert ou par longueur de temps, ou par vent, douleur ou martyre, avant que je ne sois entré en France, que je n'y aie porté la flamme et combattu les gens de Philippe en aidant Edouard. A présent, advienne qu'advienne... Et quand le quens Salebrin (le comte de Salisbury) eut fait son vœu, il demeura l'œil clos en la guerre. »



CINQUIÈME ÉPOQUE.

PROGRÈS DE LA ROYAUTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

LIVRE PREMIER.

INDÉPENDANCE DU TERRITOIRE.

CHARLES V.

CHAPITRE PREMIER.

Continuation de la guerre entre la France et l'Angleterre.

Charles V était âgé de vingt-sept ans quand il monta sur le trône.

Nous voici arrivés à une grande période, celle qui décidera la question de la délivrance de la France et son empire sur elle-même. Les guerres entre les Anglais et les Français ont servi à tous les développements de ces deux Etats. Le sentiment patriotique a pris à cette époque une extension qui plus tard devait produire des merveilles. Des champs de bataille, sortaient en foule des hommes libres, parce que là se montraient les hommes vaillants. La nécessité des impôts forçait nos rois

à convoquer les Etats et dévelopait la liberté et l'égalité. Les troupes soldées amenèrent la destruction de la féodalité.

La France et l'Angleterre puisèrent dans leurs combats réciproques l'énergie et la grandeur nécessaires pour aspirer à l'empire du monde, l'une sur le continent, l'autre sur les mers.

Puis nous voyons apparaître sur la scène de la politique les Espagnols un peu avant le moment où un monde nouveau sera donné à l'Europe par la découverte de l'Amérique.

Le progrès de l'humanité s'opère au milieu de toutes les souffrances et de toutes les luttes. Les Français et les Anglais qui se battaient alors pour des portions de territoire ne savaient pas que plus tard ils se disputeraient la domination de l'univers.

Nous avons vu la France glorieuse et prospère sous les règnes de Charlemagne et de Philippe-Auguste, compter des rois parmi ses vassaux et marcher sans rivale à la tête des autres nations.

Nous la verrons maintenant aux prises avec l'adversité, conservant l'espérance et l'honneur au milieu des plus grands désastres qu'un peuple ait jamais éprouvés. « Cette époque, dit un brillant écrivain (1), est une sanglante tragédie, dont l'action, bien que conforme aux règles de l'unité, se prolonge pendant cinq siècles entiers et consécutifs, qui la partagent comme autant d'actes différents. Le temps et la fortune, ces grands auteurs de la tragédie dont il s'agit, en ont développé les scènes avec tant d'art et de variété, que la poésie ne pourrait mieux faire dans un cadre plus étroit. L'intrigue commence à l'avè-

(1) M. de Marchangy.

nement de Philippe de Valois ; l'intérêt s'accroît avec le danger sous le règne de son fils. Le spectateur, entraîné par la rapidité des faits, se repose un moment de son agitation sous le règne de Charles V. Un retour heureux et des victoires momentanées interrompant le cours de nos revers, suspendent le dénouement, et dans l'âme incertaine laissent flotter l'espoir et la crainte; mais la terreur et la pitié sont à leur comble sous le règne de Charles VI et de Charles VII. Un monarque insensé, un peuple divisé en factions, et le territoire envahi par un ennemi victorieux, voilà les scènes déchirantes qui font redouter l'anéantissement total de la France. Nul moyen de salut ne se fait pressentir, et le vaisseau de l'Etat, battu entre mille écueils par une tempête affreuse, est prêt à s'abîmer pour toujours, lorsque soudain un génie, sous les traits d'une vierge guerrière, descend du ciel apaisé; l'anglais est vaincu, les troubles civils sont dissipés, le calme, le bonheur, renaissent de toutes parts, et le roi, à l'ombre de ses bannières triomphantes, est couronné au milieu de ses sujets. Les personnages sont dignes de cette longue et mémorable action; une foule de rois y figurent, et chacun d'eux se distingue par des qualités particulières. Philippe de Valois est recommandable par sa constance dans le péril. Edouard, par toutes les vertus qui font admirer un grand prince, et par le mérite militaire d'un des plus illustres capitaines. Le roi Jean plaît par sa loyauté, Charles V par sa sagesse ; Charles VI intéresse par ses malheurs; Charles VII, jeune voluptueux, rendu à l'honneur par la beauté, et quittant les genoux d'Agnès Sorel pour combattre, vaincre ou périr, a le coloris qui convient à ces peintures poétiques. Du reste il ne faut pas chercher un siècle plus fécond en braves, en féaux

chevaliers. Sans parler de Jeanne d'Arc, l'héroïne du sujet, et le merveilleux de la conclusion, on ne peut nommer Gauthier de Mauny, les comtes de Derby et de Salisbury, le vieux roi de Bohême, Bertrand Duguesclin, Beaumanoir, Sancerre, Clisson, Chandos, Talbot, Dunois, et tous leurs fiers compagnons, sans faire naitre l'idée de ce que le caractère humain peut offrir de plus héroïque et de plus sublime. Ces preux ont donné le beau idéal de la vertu et l'inimitable modèle d'un courage surnaturel. A côté de ces personnages, il en est d'un autre genre, qui, dévorés d'ambition, de haine ou d'envie, sont pour l'écrivain des études profondes et jettent des teintes sombres et de grandes masses d'ombre dans le tableau général. Tels sont, parmi les rois, Pierre-le-Cruel et Charles-le-Mauvais; tels sont, parmi les vassaux, Robert d'Artois, Marcel, Artevelle, Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et quelques autres. »

La guerre contre les Anglais montra le danger de ces grands apanages, de ces duchés souverains qui démembraient la France et ne servaient qu'à créer des auxiliaires pour les Anglais. Mais aussi elle favorisa l'établissement d'une espèce de dictature royale.

« La guerre des Anglais, dit le comte de Boulainvilliers, a bouleversé toute la règle du gouvernement, et les rois, qui se sont trouvés conquérants des pays d'où ils les ont chassés après plus de cent ans de possession, y ont établi des lois presque arbitraires que le changement universel des mœurs a autorisées jusqu'au période où Henri IV, Louis XIII et Louis-le-Grand ont porté et maintenu leur pouvoir. La France s'accoutuma à l'usage de cette puissance absolue.

« C'est à l'époque de Charles V, selon Mézerai, qu'il faut

rapporter la fin du gouvernement mixte, par lequel la France s'était conduite depuis le commencement de la monarchie avec plus ou moins d'étendue, selon le génie, la capacité, le bonheur particulier des rois.

« Ce qui arriva, tant par le goût que l'on prit des violences populaires, que l'on regardait mal à propos comme l'effet des résolutions des derniers Etats, que parce que la guerre, ayant encore continué plus de quatre-vingts ans, l'autorité royale prit insensiblement le dessus, par l'oubli des droits particuliers, qui demeuraient sans exercice au milieu de la confusion et du désordre d'une guerre qui pénétra dans toutes les parties du royaume. »

« On ne saurait donner trop de louange, dit encore M. de Boulainvilliers, à l'ordonnance du mois de mars 1356, faite sur la réquisition des trois Etats, puisque non-seulement elle rétablit un tempérament très-équitable de l'autorité souveraine et des lois naturelles de tous les sujets; mais que, par la proscription des mauvais ministres et la confiscation de leurs biens, elle a donné un exemple très-équitable de la justice qu'ils méritent, et en même temps moins odieux que celui des supplices de tant de financiers sous les règnes précédents. D'ailleurs l'exercice de la justice commune y était merveilleusement assuré, la liberté des sujets y était maintenue, on y avait efficacement pourvu aux besoins du prince et de l'Etat. Enfin l'on peut dire que si le roi de Navarre n'était pas sorti de prison, ou qu'il eût été capable de sacrifier son ressentiment immédiatement après la sortie, comme il le fit dans la suite, en sorte que cette ordonnance eût pu être exécutée sans tumulte et d'une manière égale et générale, non-seulement la France se serait bientôt relevée de ses dis-

grâces, mais serait devenue plus florissante que jamais.

« On me demandera peut-être à cette occasion pourquoi donc Charles V, l'un des mieux intentionnés de nos princes, n'a pas suivi, dans le reste de son règne, cette règle de gouvernement qu'il avait lui-même donnée et qu'il avait reconnue si juste.

« Mais outre qu'il est impossible et sans exemple depuis Charlemagne qu'un monarque ait volontairement renoncé au pouvoir arbitraire, quand il y est parvenu par son travail, son adresse et son savoir, il est aisé de voir que les événements de sa jeunesse lui avaient mieux fait connaître les inconvénients que les avantages de la trop grande liberté des peuples; de sorte que, rebuté et fatigué de séditions, de meurtres, de brigandages, assuré de plus de l'usage qu'il voulait toujours faire de son pouvoir, il aima mieux le conserver pour bannir ces excès ou pour en empêcher le retour, que d'y renoncer par la crainte du mauvais usage que ses successeurs en pourraient faire après lui. » M. de Boulainvilliers oublie que le pouvoir royal servait alors puissamment l'égalité et l'indépendance du territoire; là était la raison deson développement.

CHAPITRE II.

Charles V.

Quelle était la situation de la France, lorsque Charles V monta sur le trône : tout y paraissait désespéré; mais la conduite du régent a fait pressentir la sagesse du roi. Charles ne fera ni les fautes de Philippe de Valois, ni celles de Jean II; Edouard cessera d'être un grand homme. Il négligera tout-à-fait les soins du gouvernement : il sacrifiera tout à

des favoris avides, dont il se laissera obséder : il multipliera les impôts : il aliénera ses peuples. Enfin il ne trouvera plus de secours dans le prince de Galles dont la santé va s'altérer. Tout doit changer, et c'est la France qui à son tour aura des succès.

« Nul roi n'a moins tiré l'épée que Charles, disait Edouard, et cependant aucun n'a fait de plus grandes choses et ne pouvait me donner plus d'embarras. »

En effet, c'est du fond de son cabinet que Charles était l'âme de tous les bras qu'il faisait mouvoir. Toujours appliqué, quoique d'une santé fort mauvaise, il donnait ses soins à toutes les parties du gouvernement. Il réglait tout par lui-même, et il préparait ses entreprises avec une prudence si singulière, qu'il paraissait envoyer ses généraux à des victoires assurées. Sobre, économe, juste, pieux, il s'intéressait aux malheureux; il donnait un libre accès aux hommes de mérite; il aimait à montrer sa générosité, lorsqu'il s'agissait de récompenser la vertu. « Que vous êtes heureux! lui disait un de ses courtisans. — Je ne le suis, répondait-il, que parce que je puis faire du bien. »

Il défendit, au contraire, les guerres particulières que les seigneurs se faisaient encore; il réunit tous ses sujets en les attachant à sa personne; il sut même gagner jusqu'aux compagnies de brigands, qui combattirent pour lui contre les Anglais. C'est ainsi qu'il tournait à l'avantage de la France ce qui, sous un autre prince, en aurait fait le malheur.

Quand on réfléchit sur cette conduite, on n'est pas étonné qu'en 1377 il ait eu cinq armées et une flotte, lui qui, pendant la prison de son père, ne pouvait pas mettre une armée en campagne, et qui, au milieu des tumultes de Paris, n'avait

pas seulement une garde pour sa personne. On lui a donné le surnom de *Sage*. C'est lui qui a fixé la majorité des rois de France à quatorze ans commencés. Son dessein était de prévenir, autant qu'il est possible, les troubles trop ordinaires dans les temps de régence.

Avant d'entrer dans la narration des événement du règne de ce grand prince, je crois utile de placer ici les jugements que les écrivains en ont porté.

La race Capétienne, dit M. Gaillard, n'offre point de rois dont l'histoire ait flétri les noms, ni dont la nation ait à rougir (1). Louis XI lui-même, le Tibère de la France, semble avoir échappé à l'horreur de la postérité, par des traits de grandeur et par la gloire toujours imposante du talent. Mais parmi ces rois diversement estimables, on en compte à peine trois que la justice et la raison puissent placer à côté de Charles V, saint Louis, Louis XII et Henri IV.

Charles V n'a vécu que l'âge des erreurs et des passions, et il n'a connu ni les passions ni les erreurs. Si les intrigues de Bureau de la Rivière, les déprédations du cardinal de la Grange, les violences du duc d'Anjou répandent des nuages sur quelques instants de son règne, tout ce qui est de lui est pur.

N'oublions pas de rappeler encore le trait distinctif de l'administration de Charles V; c'est le plaisir qu'il prenait à consulter ses peuples sur ses opérations et sur ses lois, comme un bon père de famille prend des arrangements avec ses enfants. Ce sera toujours la politique des rois qui voudront être

(1) On ne parle ici que des rois de France, et non des rois que la race capétienne a fournis à d'autres nations. Charles-le-Mauvais, par exemple, est justement flétri par l'histoire.

servis avec zèle. On est surpris de voir citée avec éloge dans un livre excellent cette pensée de Senèque : *Nihil mihi videtur frigidius, quàm lex cum prologo; jubeat lex, non suadeat.*

Comment se borne-t-on au triste plaisir de commander, quand on peut persuader et inspirer? Que la loi ordonne, l'obéissance n'est que nécessaire; qu'elle persuade, l'obéissance est volontaire. Heureusement, malgré Senèque, les bonnes lois romaines sont raisonnées et motivées. Parmi nous, le préambule de la loi en expose pareillement l'objet et les motifs; il n'y aurait qu'un mépris barbare pour l'humanité, qui pût faire abroger cet usage. Ce que Sénèque devait dire, c'est que le préambule d'une loi doit toujours être vrai, parce que la loi parle au nom de la justice et de la vérité. Charles V ne voyait dans la loi que la réunion de toutes les volontés en une volonté unique, dont la raison est le principe, et dont le monarque est l'organe.

Il est consolant de penser que ce roi, qui rendit son peuple heureux, fut heureux lui-même; il le fut du bonheur public, qui était son ouvrage, et dont il jouissait avec volupté. Son bonheur domestique fut l'ouvrage de Jeanne de Bourbon, sa femme. C'est peut-être l'union la mieux assortie et la plus constamment heureuse qu'on ait vue, non-seulement parmi les rois, mais encore parmi les hommes. Tous deux également sages, modestes, pieux, vertueux, sensibles, bienfaiteurs, occupés de leurs devoirs, du bonheur de l'humanité, du bonheur l'un de l'autre, comme l'avaient été saint Louis et Marguerite de Provence; ils s'honoraient réciproquement d'une tendresse, d'un respect, d'une confiance sans bornes.

Dédaignerons-nous d'observer que la reine était encore, sans le savoir, la plus belle femme et la plus spirituelle de son

temps? La reine de Castille, sœur de la reine de France, avait les mêmes vertus, les mêmes charmes, et fut la plus malheureuse princesse de ce siècle; elle méritait d'être outragée par Pierre-le-Cruel, et vengée par Bertrand Duguesclin.

Le duc de Bourbon, frère de ces deux reines, fut le seul prince dont les vertus consolèrent la France sous l'anarchie de Charles VI et la tyrannie de ses oncles paternels; tous les actes de clémence exercés malgré eux par Charles VI, lui furent suggérés par le duc de Bourbon. Le trait suivant suffira pour peindre l'âme de ce duc, et pour faire juger si c'est la flatterie qui l'a nommé *le bon et le grand*. Pendant que les princes de sa maison mouraient à Brignais, il servait d'ôtage en Angleterre au roi Jean; il languit ainsi huit ans dans la captivité. Son absence donna lieu à des désordres; ses barons pillèrent ses domaines, et Chauveau, son procureur-général, fut forcé, par le devoir de sa charge, d'informer contre eux. Le duc, devenu libre, ferme les yeux sur les fautes passées, et ne songe qu'à gagner les cœurs de ses vassaux. Il institue l'ordre *de l'Espérance*. Au milieu de la solennité de cette cérémonie, le sévère Chauveau paraît, tenant à la main le cahier des informations; il le présente à genoux au duc: *Monseigneur*, lui dit-il, *vous verrez ici bien des coupables; les uns méritent la mort, les autres ont au moins encouru la confiscation. Voici le registre de leurs crimes.*

Les prévaricateurs étaient présents, et frémissaient. *Chauveau*, dit le prince, *avez-vous aussi tenu registre des services qu'ils m'ont rendus?* Il prend le registre et le jette au feu sans le lire. A ces mots, à cette action généreuse, des larmes de joie et de tendresse coulèrent de tous les yeux. Il n'y eut pas un de ces gentilshommes, coupables ou non, qui ne

jurât de donner sa vie pour un prince si magnanime. Il profita de cette ardeur, et ce fut pour le service de l'Etat; il conduisit ses sujets contre les Anglais, à qui Charles V reprenait alors tout ce qu'Edouard III avait pris à la France.

La vertu et la gloire unirent de la plus tendre amitié le connétable Duguesclin et le duc de Bourbon. Ce prince se fit honneur toute sa vie d'avoir été l'élève et l'ami d'un si grand homme. Il plaida sa cause devant Charles V, dans ce moment d'erreur où le roi, prévenu, outrageait Duguesclin par un doute sur sa fidélité; il éclaira Charles, et ramena Duguesclin.

Pierre-le-Cruel, comme nous l'avons dit, avait empoisonné Blanche de Bourbon, sa femme, sœur du duc. Celui-ci, après la mort de Pierre-le-Cruel, étant allé en Castille, où Henri de Transtamare l'avait invité à une expédition contre les Maures, la nation vit avec intérêt le digne frère d'une reine innocente, dont on pleurait encore les infortunes et la mort. Transtamare fit voir au duc de Bourbon les enfants de Pierre-le-Cruel, qu'il tenait prisonniers au château de Ségovie : *Voici*, lui dit-il, *les enfants du bourreau de votre sœur ; vous pouvez les immoler à votre vengeance. Ah!* répondit Bourbon, *sont-ils donc coupables des crimes de leur père?*

Le duc de Bourbon, placé entre Charles-le-Sage et Pierre-le-Cruel, ses deux beaux-frères, fut le plus parfait imitateur de l'un et le plus parfait contraste de l'autre. Il nous paraît bien supérieur à ce duc de Lancastre, dont les Anglais ont tant célébré les vertus.

Charles V fut surnommé le *Riche* aussi bien que le *Sage*, et il ne fut riche, que parce qu'il était sage. « C'est, comme l'observe Mézerai, après avoir soutenu de longues et difficiles

guerres, donné de notables pensions à plusieurs princes et seigneurs étrangers, de très-libérales récompenses à ses domestiques et aux gens de service, soit pour la guerre, soit pour le conseil, soit pour les lettres; de plus, après avoir bâti grand nombre de très-somptueux édifices; » ajoutons surtout que c'est sans avoir foulé ses peuples qu'il a laissé, tant en mobilier qu'en argent comptant, dix-sept millions, et connaissons les ressources de l'économie.

Nul roi ne fit plus de réunions au domaine que Charles V; il sut y rappeler presque toutes les provinces qui avaient été cédées aux Anglais par le traité de Brétigny; il fit d'ailleurs diverses acquisitions, telles que celle de l'île d'Oléron, si utile, ainsi que l'île de Ré, à la défense de la Rochelle, et celle de tous les châteaux et domaines situés en deçà de l'Isère, qui servit alors de borne naturelle et respective à la Savoie et au Dauphiné.

Charles V acquitte la parole que ses pères ont donnée à l'Etat, la parole qu'il a donnée à son cœur; il soulage son peuple, il se satisfait.

Voilà le moment de changer la face de la France. *Que vous êtes heureux!* disait Damoclès à Denis. Denis suspend un glaive sur la tête de Damoclès : *Voilà*, lui dit-il, *mon bonheur*. *Que vous êtes heureux!* disait à Charles V, la Rivière son chambellan. *Oui, je le suis*, s'écrie le prince avec transport, *j'ai le pouvoir de faire des heureux.*

On reconnaît l'âme du tyran et celle du roi.

Charles veut que tous ceux qui l'approchent partagent son bonheur. Ses frères, les princes de son sang, nourris dans le trouble, sont remuants, audacieux; ils peuvent devenir dangereux; un politique vulgaire voudrait les abaisser, et telle

avait été la maxime faible et malheureuse de Philippe de Valois. Charles ne sait pas craindre ceux qu'il doit aimer; il les comble des bienfaits les moins onéreux au peuple; il les intéresse à la splendeur du trône, à la prospérité de l'État; il les enchaîne, pour ainsi dire, à la paix. Ce ne fut qu'après sa mort qu'on vit éclater leurs vices, qu'il connaissait bien, et que lui seul savait contenir; l'avidité despotique et insatiable du duc d'Anjou; la mollesse fastueuse et prodigue du duc de Berri; l'orgueil effréné, la bouillante audace du duc de Bourgogne : il ôta le gouvernement du Languedoc au duc d'Anjou, qui exerçait dans cette province des violences dont tout autre roi que Charles V n'eût pas même été instruit. Le duc d'Anjou, rappelé auprès de lui pour l'aider de ses conseils et de ses services, prit sa disgrâce pour une faveur.

Charles voulut montrer à ses sujets que son cœur indulgent et juste oubliait les fureurs de Marcel, et se souvenait du zèle de Maillard : il vit Maillard dans chaque citoyen de Paris, et les honora tous des faveurs que ce citoyen avait méritées; il leur accorda ce privilége de la noblesse, depuis confirmé, supprimé, rétabli tant de fois, aujourd'hui si restreint. Il avait auparavant anobli Maillard lui-même.

Son âme, exercée par les événements, avait beaucoup pensé. La raison et l'expérience lui avaient montré jusqu'à quel point le système politique avait besoin d'être changé, ce qu'il fallait conserver des principes antiques, et ce qu'il en fallait abjurer. Il voyait qu'une nation toute militaire n'est pas faite pour le bonheur, et il voulait que son peuple fût heureux. L'abus des armes, l'habitude du carnage donne à l'âme une rudesse altière, aux mœurs une férocité turbulente, qui troublent l'État. Il faut donc, sans altérer la constitution, sans

ôter à la nation sa vigueur et son ressort, affaiblir par des moyens doux l'excès de cette fureur guerrière. Deux moyens se présentent à l'esprit éclairé de Charles; l'éducation, qui dispose l'âme par les principes qu'elle y répand, par les lumières dont elle la pénètre; et la justice, qui, détruisant le droit odieux du plus fort, fonde sur ses ruines l'empire de la raison. Charles appelle des sages auprès de lui; l'université est réformée, en 1366, par les cardinaux de Montaigu et de Blandiac; l'ordre et l'objet des études sont réglés. Charles rétablit et perfectionne l'administration de la justice, altérée par tant de troubles; il ranime le zèle des magistrats; il fixe leurs droits, leurs devoirs, leurs honneurs; il encourage leurs travaux, il les dirige, il les partage. Les écoles sont chargées de préparer le bonheur public, les tribunaux de l'assurer, les arts de l'embellir, les lettres de l'illustrer, le commerce de l'étendre; ce règne vit briller l'aurore de tous les biens politiques. Christine de Pisan a rapporté un mot de Charles V au sujet des gens de lettres; ce mot est devenu célèbre : *Les clercs ou la sapience, l'on ne peut trop honorer; et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; mais quand déboutée y sera, il décherra.* Voilà ce que lui découvrait une raison supérieure; voilà peut-être ce que lui seul alors était capable de voir, quoique tous les princes protégeassent les lettres par goût, par mode, par vanité, ou par une espèce d'instinct.

Ce fut Charles V qui éclaira son siècle; il voulut même éclairer les siècles suivants. Il commença le premier à former cette bibliothèque, ce grand dépôt des connaissances et des erreurs humaines, l'utile ornement de Paris, l'admiration et l'envie de l'étranger. Sous son règne, les savants encouragés

font enfin quelques efforts heureux ; les anciens sont traduits, les modernes peuvent être lus, tous les genres de littérature sont cultivés; l'histoire trouve un Froissard, et l'auteur du *Songe du Vergier* aperçoit les bornes des deux puissances.

Des temples, des palais dignes de ce nom, sont élevés et décorés, au Louvre, à Vincennes, à Beauté, à Saint-Ouen, à Creil, à Melun, à Montargis. Les jardins s'embellissent : leurs productions, leur utile parure, ont conservé leurs noms dans les antiquités de la capitale ; la rue de la Cerisaie, la rue Beautreillis, nous montrent la place qu'occupaient les jardins de l'hôtel de Saint-Paul. Des manufactures s'établissent ou se perfectionnent ; des artistes étrangers sont appelés en France ; l'horlogerie est connue. Le spectacle de machines que donna Charles V à l'empereur Charles IV, son oncle, lorsque ce prince vint à Paris en 1378, suppose des progrès dans la mécanique.

La navigation s'étend ; on établit des colonies dans la Guinée, nouvellement découverte par des commerçants de Dieppe. Un fantôme de marine avait été détruit sous le roi Jean, qui perdit tout ; la marine renaît sous Charles V, qui répara tout.

La discipline militaire est enfin connue en France ; le payement des gens de guerre est assuré, leurs brigandages réprimés, et c'est alors que les peuples respirent.

Sous les règnes précédents, tout dans la politique se faisait par force, tout arrivait par secousses, tout éclatait avec violence ; partout des horreurs soudaines, des révolutions brusques, des mouvements convulsifs. Maintenant tout est doux et facile, Charles semble avoir imprimé à tout son empire la modération de son âme. La machine du gouvernement se monte, et ses mouvements sont libres, les événements préparés, en-

chaînés, n'entraînent plus, ils arrivent au moment prévu et de la manière annoncée : le génie les a soumis à l'art des combinaisons et à la science du calcul.

Charles veut que les jeux mêmes nourrissent dans la nation l'esprit militaire, et soient une gymnastique utile qui la forme aux combats ; il n'y admet rien d'indifférent, il n'abandonne rien au caprice. Tout est important aux yeux de l'homme d'état, parce que tout peut corrompre ou perfectionner l'espèce humaine.

Il faut surtout à la France des généraux. Charles attire par ses caresses et retient par ses bienfaits ceux que la gloire a distingués dans les dernières guerres. Il ouvre la route des grandeurs au fils de cet Olivier Clisson, que Philippe de Valois a fait périr sur un échafaud ; il comble d'honneurs Duguesclin, il rend la maison d'Harcourt à la France ; il aurait séduit jusqu'au captal de Buch, sans l'inviolable amitié qui attachait ce capitaine au prince de Galles.

Charles n'entreprend point de guerre injuste, mais il n'en évite point de nécessaire ; il suit les lois de la justice, sans négliger les conseils de la politique.

CHAPITRE III.

Jugement de La Harpe.

Charles V se présente à nous sous le double aspect de restaurateur de la France et de législateur. Il soutint et remplit également ces deux titres. Son nom seul suffit pour intéresser quiconque est Français ; mais j'ajouterai qu'il n'est aucun citoyen d'un Etat policé dont je n'attirasse l'attention si je lui disais : je vais vous parler d'un homme qui fut nommé sage,

et ce sage était roi. Les premiers regards qu'il vous faut jeter sur la France, avant de parler du prince qui sut la rétablir, sont des regards de douleur. La naissance et la jeunesse de Charles furent placées dans les orages, entre deux époques fatales à la nation, les journées de Crécy et de Poitiers ! Il fut témoin de la seconde, qui rouvrit les plaies sanglantes qu'avait laissées la première, et parut les rendre mortelles. L'infortuné Jean II, qui n'eût que l'héroïsme d'un chevalier, au lieu des qualités d'un roi, est emmené captif à Londres, où ses ennemis admiraient sa constance en profitant de ses fautes. La moitié du royaume est envahie par cet heureux Edouard, pour qui le prince de Galles avait vaincu. La France démembrée a dans son sein un ennemi puissant et implacable, tout prêt à en dévorer les restes. Les fléaux domestiques se joignent à tant de désastres. Les habitants des campagnes, accablés par la guerre et par les exactions qu'elle entraîne, enhardis par les malheurs publics qui leur font espérer l'impunité, se soulèvent contre la noblesse avec toute l'insolence des esclaves et la férocité de ces siècles.

Les provinces déjà désolées par l'étranger, sont livrées à de nouveaux ravages et à une destruction plus affreuse. La terre, qui n'a plus ni moissons ni cultivateurs, est partout arrosée de sang et couverte de cadavres. Partout on repousse la force par la force, et le meurtre par le meurtre, et l'on ne peut lire qu'avec des larmes l'histoire de ces temps malheureux, où ce royaume, devenu depuis si florissant, n'offrait dans toute son étendue qu'un vaste théâtre de brigandages, où l'on ne voit aucune borne ni aux calamités du plus faible, ni aux barbaries du plus fort.

C'est dans de telles conjonctures que Charles, en l'absence

de son père, est déclaré régent à vingt-et-un ans. C'est au plus fort de la tempête qu'il est appelé à conduire le vaisseau de l'État. Entouré d'ennemis au-dehors, il en rencontre un dans sa famille, plus dangereux peut-être que tous les autres. C'était un de ces hommes qui, nés sans aucune vertu, sans amour pour la gloire et sans titre pour l'obtenir, sont d'autant plus à craindre qu'ils peuvent hasarder tout sans rougir de rien, un caractère vil et faux qui, dépourvu du talent de s'agrandir, se servait de ses vices pour nuire et pour tromper; un esprit fécond en expédients, parce que les plus affreux lui étaient familiers, moins adroit qu'audacieux dans ses artifices; entreprenant tout sans rien combiner; prodigue de serments, de parjures, de bassesses et de trahisons, abhorré plutôt que craint de ses ennemis, et méprisé de ses complices. Tel était ce fameux Navarrais, nommé si justement *le mauvais*, qui sera toujours en horreur à ceux qui craindraient de déshonorer la politique en la confondant avec l'art des forfaits.

Il haïssait d'autant plus le dauphin qu'il n'avait pu ni le tromper, ni le séduire. Il avait essayé vainement de le détacher de son père, et s'était vu enveloppé dans ses propres piéges. Ses vues chimériques se portaient jusqu'au trône. Il fomentait les troubles de la capitale, livrée à des magistrats pervers et à des citoyens séditieux, qui paraissaient ne sentir les disgrâces publiques que pour en augmenter l'amertume et en éloigner les remèdes.

C'est une chose remarquable que la ressemblance qui se trouve, du moins dans les premières années de leur gouvernement, entre Charles V, qui arracha la France aux Anglais; Henri IV, qui la sauva des Espagnols et des ligueurs; et Louis XIV, qui la porta au plus haut point de splendeur et

de gloire; tous trois nés dans des temps d'égarement et de discorde, forcés d'abandonner leur capitale et de l'assiéger pour y rentrer ensuite en triomphe, ne reçurent d'abord que des outrages de ce même peuple dont ils furent adorés depuis, et se virent obligés de le combattre avant de faire son bonheur.

Je me hâte de parcourir rapidement cette régence orageuse où Charles, revêtu d'un pouvoir précaire, lutte pendant quatre ans contre la fortune des Anglais, contre les perfidies du roi de Navarre, contre un scélérat nommé Marcel, dont on connaît l'audace et la punition. Je ne m'arrête pas à cette irruption d'Edouard, que Charles rendit inutile et qui prépara le traité de Brétigny. Je ne rappelle même qu'à regret ce traité honteux et funeste dont il fallut racheter la liberté du roi de France, que Charles rejetta d'abord par amour pour son pays, et qu'ensuite il accepta par amour pour son père. La rançon du roi Jean, qui ne fut pas payée toute entière, acheva d'épuiser le royaume. Observateur trop scrupuleux peut-être d'un traité que l'Anglais n'exécutait pas, le monarque français alla mourir à Londres avec la réputation que l'infortune ne peut ôter à la vertu, et la sagesse se plaça sur un trône qu'avait ébranlé l'imprudence.

L'école du malheur est faite pour les âmes fortes. C'est une éducation pénible et violente qui accable un tempérament faible et qui affaiblit un corps robuste. La France, au moment où Charles en devint le maître, n'avait plus de ressources que celles que le génie fait découvrir et créer. Mais son roi, nourri dans l'adversité et dans le péril, avait acquis cette fermeté tranquille qui laisse à l'âme toute sa force, à l'esprit toutes ses lumières. Combattu sans cesse par les hommes et par les événements, il avait appris à les mettre également à profit.

L'habitude d'une réflexion profonde lui avait fait apercevoir l'origine des fautes et des malheurs du gouvernement, et les moyens de les réparer. Enfin l'amour de la patrie et cette commisération si naturelle pour un peuple accablé et indigent, se firent sentir à cette âme courageuse autant que l'intérêt de sa propre grandeur. Il vit toute l'étendue de ses devoirs, et il en accepta le fardeau ; et avec une santé faible et altérée qui ne lui laissait pas entrevoir une longue carrière, il entreprit le grand ouvrage du rétablissement de la France, qu'à peine pouvait-il espérer d'accomplir.

Son premier soin est d'ordonner une diminution de subsides, sans laquelle le peuple ne met point de différence entre la guerre et la paix. Le commerce et l'agriculture, également abandonnés, se réunissent sous une administration sage et bienfaisante. Il sentit que le royaume pourrait bientôt réparer ses pertes si l'on mettait en œuvre les mains qui savent la rendre fertile ; qu'il fallait surtout prévenir ce découragement qui produit la misère et qui la perpétue ; et qu'il importait, après de si terribles disgrâces, de rassurer une nation abattue et intimidée, en lui persuadant qu'elle pouvait encore retrouver la gloire puisqu'elle retrouvait le bonheur.

Mais comment amener ce changement si heureux et si difficile ? Comment repousser loin de la France désolée et languissante un ennemi si puissant et si longtemps victorieux ? Comment soulever ce poids d'infortunes accumulées pendant deux règnes ? Tout moyen violent, tout effort extraordinaire aurait porté les derniers coups au royaume et aurait achevé sa ruine. Il fallait, pour son salut, que Charles eût précisément le caractère et les talents qu'exigeait une situation si périlleuse, et dont aucun de ses prédécesseurs ne lui avait donné l'exem-

ple. Il fallait cette politique tranquille et circonspecte qui fait attendre du temps ce que la force ne peut donner; qui, ne pouvant heurter de front son ennemi, amasse et multiplie autour de lui les piéges où il pourra tomber; qui observe toutes les fautes, et qui n'en commet point; qui emploie à reprendre ses forces le temps que l'ennemi perd en négligeant les siennes. Tel fut l'art de Charles V; art qui le mit fort au-dessus des deux Edouard, plus habiles à vaincre qu'à gouverner.

Le monarque anglais comptait trop sur la faiblesse de la France, et n'en voyait pas assez les ressources; il méprisait un ennemi qu'il fallait connaître et qu'il ne sut pas prévenir; il s'endormait dans la mollesse, tandis que Charles veillait en épiant la vengeance. D'un autre côté, le vainqueur de Poitiers accablait la Guienne du poids des impôts, aliénait les cœurs qu'il aurait dû ménager, violait les priviléges de ses barons, qu'il était dangereux d'irriter dans un temps où ils étaient la force ou la terreur du suzerain. Il rejettait leurs plaintes en maître dur et superbe. Charles les reçut en roi et en politique; il exerça avec grandeur les droits de la souveraineté, tandis qu'il s'assurait les moyens de la soutenir.

Enfin l'instant arrive où il doit recueillir le fruit de quatre ans de soins et de prudence. Le prince de Galles est cité au tribunal du roi de France; la guerre est déclarée dans Londres à l'orgueilleux Edouard; et pendant qu'il s'étonne de cette audace, qu'il croit téméraire et impuissante, le comté de Ponthieu est saisi par le brave Châtillon, et réuni à la couronne. La Guienne, confisquée par un arrêt, est envahie par les armes. Soixante places sont forcées ou rendues. Les princes du sang de France, soutenant l'honneur de ce grand nom, s'emparent du Limousin et de l'Angoumois. Le prince Noir

ne se croit pas en sûreté dans Angoulême, et fuit, pour la première fois, devant les drapeaux français. Jamais révolution ne fut plus prompte et plus imprévue. Tous les ressorts de la politique de Charles étaient prêts depuis longtemps, et ne furent aperçus qu'au moment de leur effet; et Edouard, qui ne les concevait pas encore, ne se consola de tant de pertes qu'en affectant le vain titre de roi de France, lorsqu'il y perdait ses conquêtes.

On devait s'attendre que l'Anglais, d'autant plus humilié de ses disgrâces, qu'il les avait moins prévues, allait faire les plus grands efforts pour ressaisir sa gloire et ses avantages, qui lui échappaient à la fois. Une armée nombreuse avait traversé la mer, et se répandait dans la France; il est vrai qu'elle n'avait pas pour chef le héros de l'Angleterre. Londres voyait alors expirer à la fleur de son âge cet illustre fils d'Edouard, dont Charles V admira les vertus aimables qu'il savait égaler et les talents rares qu'il combattait avec succès; qui vit détruire à ses derniers moments l'ouvrage de ses victoires; qui avait effacé la gloire de son père, et parut emporter au tombeau la fortune de son pays.

Charles voit sans s'alarmer le terrible appareil de la vengeance des Anglais. Accablé de maladies continuelles, il ne pouvait être à la fois l'arme et le bras de la France; il fallait que l'œil du monarque rencontrât l'homme qui pouvait la défendre. C'est ici que Charles apprend à tous les souverains avec quelle circonspection, j'oserai dire avec quelle frayeur religieuse, ils doivent user du droit de donner ces grandes places, émanations si imposantes de la souveraineté. Qu'ils sont heureux quand ils ont souscrit au choix de la patrie et de la renommée! Qu'ils sont à plaindre quand ils l'ont trompé!

Ne doivent-ils arrêter leurs yeux que sur ce qui les environne? Le mérite est-il toujours si près d'eux? Ne peut-il habiter que dans l'enceinte de leurs palais? Il n'a pour lui ni les avantages du hasard, ni les ressources de l'intrigue, ô rois! Il n'attend que vos regards, et vos regards ne le chercheraient pas! Vous avez dans vos mains le grand ressort des âmes, l'émulation, et vous négligeriez de vous en servir! Est-ce donc à ceux qui commandent aux hommes d'ignorer l'art de les employer! Quel est le prince dont le règne sera glorieux? C'est celui qui, comme Charles V, aura dit à l'homme supérieur: viens, achevons l'ouvrage de la nature; elle t'a donné des talents, je vais te donner ta place.

Il avait reconnu le général dans celui qui, pour le vulgaire, n'eût été qu'un guerrier courageux. Il l'avait d'abord opposé au roi de Navarre. Affermi dans son choix par le succès, il l'oppose à toutes les forces de l'Angleterre; il le préfère même aux princes de son sang, quoique distingués par leurs exploits. Ce n'est qu'à Duguesclin qu'il veut confier la patrie.

Un choix si glorieux à ce guerrier ne fut pas contredit par ceux mêmes qui pouvaient être ses concurrents. Le temps des dangers et des malheurs est vraiment le règne du génie : à force d'être nécessaire, il cesse d'être méconnu; l'intérêt d'être juste est alors le seul qu'on écoute; et l'envie, qui n'est point consultée, attend en silence le jour de l'ingratitude. Mais le roi que nous louons n'avait pas besoin, pour être équitable, d'être averti par le péril. Les grands talents et les grands rois se recherchent et s'attirent. Il aimait Duguesclin; il lui destinait la première dignité militaire. C'est dans ses mains victorieuses, qui venaient de couronner en Castille Henri de Transtamare, qu'il voulait remettre l'épée de connétable. Un simple gentil-

homme fût élevé au rang qu'avaient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes et les Montmorency. Il le refusa d'abord, en guerrier modeste, il le reçut en sujet soumis, et l'exerça en héros.

Nous sera-t-il permis d'observer que la science d'évaluer les hommes est peut-être plus rare dans les grandes monarchies que dans cet ancien gouvernement féodal, qui joignait quelques avantages à beaucoup d'inconvénients? Ces puissances, plus multipliées, plus faibles et moins riches, payaient moins de troupes et recherchaient plus avidement le mérite qui peut y suppléer. L'adresse d'attirer dans son parti les talents connus, faisait une grande partie de la politique de ces siècles. Des dangers plus fréquents et des mœurs plus simples rendaient les princes plus attentifs et plus sensibles aux services, et la majesté fastueuse des cours n'avait pas mis tant d'intervalle entre le souverain qu'on trompe et le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la constitution des Etats est plus affermie et plus robuste, il semble que l'on sente moins les fautes de la médiocrité et le besoin du génie; il est confondu dans l'immensité d'un vaste empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las et abattu dans une route semée d'obstacles et de dégoûts; et ce ne sont pas, le plus souvent, les talents et les hommes qui manquent au choix du maître, c'est le choix du maître qui manque aux hommes et aux talents.

Le connétable, attendu par la nation et redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes de l'une ni les espérances de l'autre. Idole des Français, chéri de ceux mêmes de ses ennemis qui avaient assez de mérite pour sentir le sien, né pour commander une armée, comme Charles pour gouverner un empire, il joignait à la valeur, à la franchise, vertus cheva-

resqués de son temps, des talents qui n'en étaient pas. Il fut le premier en France à assujettir à des combinaisons savantes et à des principes certains les opérations militaires, livrées jusque-là à une audace aveugle et ignorante. Il donna peu de batailles, et il connut la science d'une campagne; illustre en ce que la gloire de ses actions fut au-dessus de ses dignités; heureux en ce qu'il mit un roi sur le trône, et qu'il servit le sien, sans que l'un ni l'autre fût ingrat.

Charles, instruit par l'expérience et les réflexions, lui avait recommandé surtout d'éviter une action générale et décisive, qui pouvait exposer l'État. Créci et Poitiers lui avaient appris à ne pas confier le sort du royaume à la seule valeur de cette gendarmerie brillante et indisciplinée, qui savait mieux combattre qu'elle ne savait vaincre. La bravoure impétueuse du connétable se soumit aux grandes vues de Charles. Le génie du général fut d'accord avec la sagesse du roi, et c'est l'éloge de ce dernier.

Nous ne suivrons pas le cours des exploits de Duguesclin, qui, dans un siècle d'ignorance et dans l'enfance de l'art, donna le modèle de cette campagne savante et célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos généraux dans un siècle de lumières. L'ascendant des Français ne se dément plus; le soldat qui se fie à son général et à lui-même, est bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglais ne font que leur préparer de nouveaux affronts. Partout ils sont dissipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, qui portaient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec transport l'heureux guerrier qui les rend à la France; Charles désarme cet infatigable Navarrais qu'il avait trop épargné, saisit ses places et ses trésors en Normandie, et reçoit

son hommage et son serment, en méprisant l'un et l'autre.

Mais il méditait contre l'Anglais une vengeance plus éclatante et qu'il ne dut qu'à son génie. Ses regards s'étendaient sur tout. Il vit la marine languissante et négligée depuis saint Louis, et il se proposa de la tirer de ses ruines. L'empire de la mer n'avait pas alors sans doute cette influence si puissante qu'il dut avoir ensuite, depuis que le Nouveau-Monde est devenu l'ambition et la richesse de l'ancien; que la balance du commerce est en quelque sorte celle des Etats; que l'on calcule la possibilité des succès par les dépenses qu'ils doivent coûter, et qu'il faut des amas d'or pour renverser avec le fer les murailles et les bataillons. Mais Charles s'indignait avec justice que les Anglais tentassent de continuelles invasions dans la France, et que la France ne reportât pas à son tour la terreur et les ravages chez ses implacables ennemis. Il voulut régner sur les deux éléments, il voulut avoir une flotte puissante qui garantît nos côtes en menaçant celles de l'étranger, et il l'eut. Les obstacles et les dépenses n'effrayèrent point son activité; et son économie habile et prévoyante lui avait préparé les ressources. Bientôt les ports de la Normandie retentissent des apprêts de cet armement. Les bienfaits et les récompenses du prince encouragent les travaux et l'émulation. Ses lumières président à la construction des vaisseaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayants et n'a pas le temps de les prévenir. La flotte française se porte successivement dans le comté de Kent et l'île de Wigth, à Plymouth, semblable à ces orages qui parcourent rapidement un horison immense et multiplient de tous côtés les traces de la dévastation et de la terreur. Les Français exercent ces tristes vengeances que le droit de la victoire semblait autoriser contre des ennemis qui avaient tant de

fois abusé de leurs avantages. Les Anglais s'arment en foule pour arrêter la destruction et défendre leurs foyers. Mais, malheureux partout, ils tombent sous le glaive ou dans les chaînes, et l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces désastres un présage sinistre pour le règne de son nouveau monarque. C'est dans ce moment qu'elle venait de perdre cet Édouard III, qu'elle a compté parmi ses plus grands rois, qui connut les faveurs de la fortune et ses retours, qui avait commencé par accabler la France et fini par la redouter; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'avilissement et les faiblesses, et mourut dans l'abandon.

A quel point Charles V avait changé la face du royaume! Il l'avait vu épuisé de défenseurs et de trésors; et cinq corps d'armée répandus dans les provinces poursuivaient de tous côtés nos ennemis, leur enlevaient leurs possessions, et assuraient les nôtres.

Les richesses qui suffisaient à l'entretien de tant de troupes et à celui des forces navales n'étaient dues qu'à ce talent si rare et si nécessaire dans un prince, d'éclairer l'administration des finances, et non pas à des exactions odieuses. Son épargne était le fruit de ses soins et non la dépouille de l'indigence. Le traité de Brétigny avait livré le tiers de la France aux Anglais; et, douze ans après, ils n'y possédaient plus que Calais et Bordeaux. Ils avaient même perdu cette belle province d'Aquitaine, l'héritage de leurs rois. La réputation qui suit les succès et qui les fait naître, avait relevé le nom français dans l'Europe, et le rendait formidable à ses ennemis. Une flotte victorieuse dominait sur les mers, protégeait notre commerce et défendait nos ports; et depuis les extrémités de la Navarre jusqu'aux îles qui bordent l'Angleterre, tout avait plié devant

les Français qui avaient un général et un roi. Si quelques hommes, trop frappés de la gloire militaire, regrettaient que Charles n'eût pas joint ce titre brillant à tant de titres qui l'honorent, qu'ils se souviennent que deux rois guerriers avaient perdu le royaume, et qu'un roi sage l'a sauvé. Que serait-il arrivé si ce prince s'était aveuglément soumis aux préjugés de son temps, qui, ne distinguant pas assez les rois des anciens chefs de barbares, faisaient consister leur principal mérite à s'exposer comme un soldat à la tête d'une armée? Que devenait la France, si son souverain avait eu le caractère de Jean II, et sa destinée qui en fut la suite? Les braves de son siècle l'auraient loué, sans doute, mais la postérité aurait-elle honoré en lui le restaurateur d'une nation?

Quand il n'aurait fait que tirer la France de l'état d'abaissement où elle était; quand, au milieu de tant de dangers et du tumulte de la guerre, il n'eût pas trouvé les moyens et les moments d'extirper les abus destructeurs qui, comme un poison secret, dévorent la substance des États, il aurait encore des droits à notre reconnaissance et un rang distingué parmi les rois.

Parmi les fonctions royales, il en est dont la gloire doit être nécessairement partagée; il en est dont l'honneur appartient tout entier au prince qui sait penser et vouloir.

CHAPITRE IV.

Jugement de M. Châteaubriand.

Une seule qualité doit être relevée dans Charles V, parmi celles qu'il possédait : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il se servit de ce qu'il y

avait de supérieur autour de lui, sans être obligé d'atteindre lui-même à une grande supériorité. A n'en citer que deux exemples, il choisit pour ses armées Bertrand Duguesclin, et Bureau de Larivière pour ses conseils. Les défauts mêmes de Charles V lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son esprit. Duguesclin délivra la France des grandes-compagnies en les menant en Espagne. Les guerres du prince de Transtamare et de Pierre-le-Cruel se mêlèrent aux guerres de la France, et amenèrent des révolutions où le prince Noir et Duguesclin augmentèrent leur renommée. En Bretagne, Clisson avait paru, Charles de Blois avait été tué à la bataille d'Aurai.

Les grands barons de la Gascogne se soulevèrent contre les Anglais qui les avaient opprimés. Charles V fit sommer le prince Noir de se rendre à Paris pour *ouyr droict sur les dictes complaintes et griefs émeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir et à ouyr ressort en nostre cour et à ce n'y êtes point de faulte*. Un valet de l'hôtel du roi porta à Londres une lettre de Charles V qui dénonçait la guerre à Edouard : celui-ci ne pouvait en croire ses yeux; lui et ses ministres examinèrent à diverses reprises les sceaux attachés à cette déclaration inattendue. Edouard, endormi sur les lauriers de la victoire, ne s'était aperçu ni de la fuite des ans, ni des changements survenus autour de lui, ni de ce renouvellement de la race humaine au milieu de laquelle restent quelques hommes du passé que l'on ne comprend plus, et qui ne comprennent rien. L'astre du vainqueur de Créci pâlissait : sa gloire d'un autre siècle ne touchait plus une jeunesse qui, avec d'autres passions, découvrait un autre avenir.

Chandos n'était plus; le prince de Galles était mourant.

Edouard fit une tentative pour aborder en France, dans le dessein de secourir Thouars, la dernière place qui lui restât en Poitou : cette fois la mer méconnut sa tête blanchie et le repoussa ; le vent de la fortune enflait d'autres voiles. Le prince de Galles, transporté à Londres, expira âgé de quarante-six ans, au palais de Westminster. Il laissait un fils, le malheureux Richard II, à qui l'on disputa jusqu'à la légitimité de sa naissance. Edouard III ne tarda pas à suivre le prince Noir dans la tombe : ce n'était plus le brillant chevalier de la comtesse de Salisbury ; c'était l'esclave d'une courtisane qui le vola sur son lit de mort, et lui arracha l'anneau qu'il portait au doigt (1377).

On peut remarquer en 1371, la naissance de Jean de Bourgogne et de Louis, duc d'Orléans : ainsi se forme la chaîne des prospérités et des calamités des empires. Le grand schisme d'Occident éclata en 1379 par la mort de Grégoire XI, et la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Charles V adhéra à ce dernier pape, et l'université suivit le même parti. Des troubles commencèrent en Flandre : le duc de Bretagne, tenant ferme à l'alliance anglaise, vit la noblesse de son duché se soulever contre lui. Enfin Duguesclin, après avoir éprouvé une disgrâce de cour, et remis peut-être l'épée de connétable à Charles V, ce qui n'est pas prouvé, alla mourir devant *Castel-Neuf* de Randan. On sait que les clés de cette ville furent remises à son cercueil ; il respirait encore cependant, lorsqu'elles furent apportées. Dans le testament de Duguesclin, et dans le codicile de ce testament, daté du 9 et du 10 juillet 1380, il prend le titre de connétable de France. Bertrand dit à Olivier de Clisson, son compagnon : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et ne vous puis dire

beaucoup de choses. Vous direz au roi que je suis bien marry que je ne lui ai fait plus longtemps service, de plus fidèle n'eussé-je pu, et, si Dieu m'en eût donné le temps, j'avois bon espoir de lui vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de bons serviteurs qui s'y emploieront de mêmes effets que moi; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'épée qu'il me commit, quand il me donna l'épée de connétable, et la lui rendre; il sçaura bien en disposer et faire élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et mon frère, et adieu, je n'en puis plus. » Duguesclin n'écrivait pas. mais il savait signer. J'ai vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Charles V ne survécut à Duguesclin que de deux mois et quatre jours; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre à midi, de l'an 1380. Ce prince disait des rois: « Je ne les trouve heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien » : mot qui peint toute sa vie.

Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le Bon Connétable, Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais; il se souvenait de Créci et de Poitiers; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Edouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses; mais les Anglais perdaient toujours quelques places, les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger; les anciens grands vassaux de

homme fût élevé au rang qu'avaient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes et les Montmorency. Il le refusa d'abord; en guerrier modeste, il le reçut en sujet soumis, et l'exerça en héros.

Nous sera-t-il permis d'observer que la science d'évaluer les hommes est peut-être plus rare dans les grandes monarchies que dans cet ancien gouvernement féodal, qui joignait quelques avantages à beaucoup d'inconvénients? Ces puissances, plus multipliées, plus faibles et moins riches, payaient moins de troupes et recherchaient plus avidement le mérite qui peut y suppléer. L'adresse d'attirer dans son parti les talents connus, faisait une grande partie de la politique de ces siècles. Des dangers plus fréquents et des mœurs plus simples rendaient les princes plus attentifs et plus sensibles aux services, et la majesté fastueuse des cours n'avait pas mis tant d'intervalle entre le souverain qu'on trompe et le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la constitution des Etats est plus affermie et plus robuste, il semble que l'on sente moins les fautes de la médiocrité et le besoin du génie; il est confondu dans l'immensité d'un vaste empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las et abattu dans une route semée d'obstacles et de dégoûts; et ce ne sont pas, le plus souvent, les talents et les hommes qui manquent au choix du maître, c'est le choix du maître qui manque aux hommes et aux talents.

Le connétable, attendu par la nation et redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes de l'une ni les espérances de l'autre. Idole des Français, chéri de ceux mêmes de ses ennemis qui avaient assez de mérite pour sentir le sien, né pour commander une armée, comme Charles pour gouverner un empire, il joignait à la valeur, à la franchise, vertus chevale-

resques de son temps, des talents qui n'en étaient pas. Il fut le premier en France à assujettir à des combinaisons savantes et à des principes certains les opérations militaires, livrées jusque-là à une audace aveugle et ignorante. Il donna peu de batailles, et il connut la science d'une campagne; illustre en ce que la gloire de ses actions fut au-dessus de ses dignités; heureux en ce qu'il mit un roi sur le trône, et qu'il servit le sien, sans que l'un ni l'autre fût ingrat.

Charles, instruit par l'expérience et les réflexions, lui avait recommandé surtout d'éviter une action générale et décisive, qui pouvait exposer l'État. Créci et Poitiers lui avaient appris à ne pas confier le sort du royaume à la seule valeur de cette gendarmerie brillante et indisciplinée, qui savait mieux combattre qu'elle ne savait vaincre. La bravoure impétueuse du connétable se soumit aux grandes vues de Charles. Le génie du général fut d'accord avec la sagesse du roi, et c'est l'éloge de ce dernier.

Nous ne suivrons pas le cours des exploits de Duguesclin, qui, dans un siècle d'ignorance et dans l'enfance de l'art, donna le modèle de cette campagne savante et célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos généraux dans un siècle de lumières. L'ascendant des Français ne se dément plus; le soldat qui se fie à son général et à lui-même, est bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglais ne font que leur préparer de nouveaux affronts. Partout ils sont dissipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, qui portaient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec transport l'heureux guerrier qui les rend à la France; Charles désarme cet infatigable Navarrais qu'il avait trop épargné, saisit ses places et ses trésors en Normandie, et reçoit

son hommage et son serment, en méprisant l'un et l'autre.

Mais il méditait contre l'Anglais une vengeance plus éclatante et qu'il ne dut qu'à son génie. Ses regards s'étendaient sur tout. Il vit la marine languissante et négligée depuis saint Louis, et il se proposa de la tirer de ses ruines. L'empire de la mer n'avait pas alors sans doute cette influence si puissante qu'il dut avoir ensuite, depuis que le Nouveau-Monde est devenu l'ambition et la richesse de l'ancien; que la balance du commerce est en quelque sorte celle des Etats; que l'on calcule la possibilité des succès par les dépenses qu'ils doivent coûter, et qu'il faut des amas d'or pour renverser avec le fer les murailles et les bataillons. Mais Charles s'indignait avec justice que les Anglais tentassent de continuelles invasions dans la France, et que la France ne reportât pas à son tour la terreur et les ravages chez ses implacables ennemis. Il voulut régner sur les deux éléments, il voulut avoir une flotte puissante qui garantît nos côtes en menaçant celles de l'étranger, et il l'eut. Les obstacles et les dépenses n'effrayèrent point son activité; et son économie habile et prévoyante lui avait préparé les ressources. Bientôt les ports de la Normandie retentissent des apprêts de cet armement. Les bienfaits et les récompenses du prince encouragent les travaux et l'émulation. Ses lumières président à la construction des vaisseaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayants et n'a pas le temps de les prévenir. La flotte française se porte successivement dans le comté de Kent et l'île de Wigth, à Plymouth, semblable à ces orages qui parcourent rapidement un horison immense et multiplient de tous côtés les traces de la dévastation et de la terreur. Les Français exercent ces tristes vengeances que le droit de la victoire semblait autoriser contre des ennemis qui avaient tant de

fois abusé de leurs avantages. Les Anglais s'arment en foule pour arrêter la destruction et défendre leurs foyers. Mais, malheureux partout, ils tombent sous le glaive ou dans les chaînes, et l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces désastres un présage sinistre pour le règne de son nouveau monarque. C'est dans ce moment qu'elle venait de perdre cet Édouard III, qu'elle a compté parmi ses plus grands rois, qui connut les faveurs de la fortune et ses retours, qui avait commencé par accabler la France et fini par la redouter; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'avilissement et les faiblesses, et mourut dans l'abandon.

A quel point Charles V avait changé la face du royaume! Il l'avait vu épuisé de défenseurs et de trésors; et cinq corps d'armée répandus dans les provinces poursuivaient de tous côtés nos ennemis, leur enlevaient leurs possessions, et assuraient les nôtres.

Les richesses qui suffisaient à l'entretien de tant de troupes et à celui des forces navales n'étaient dues qu'à ce talent si rare et si nécessaire dans un prince, d'éclairer l'administration des finances, et non pas à des exactions odieuses. Son épargne était le fruit de ses soins et non la dépouille de l'indigence. Le traité de Brétigny avait livré le tiers de la France aux Anglais; et, douze ans après, ils n'y possédaient plus que Calais et Bordeaux. Ils avaient même perdu cette belle province d'Aquitaine, l'héritage de leurs rois. La réputation qui suit les succès et qui les fait naître, avait relevé le nom français dans l'Europe, et le rendait formidable à ses ennemis. Une flotte victorieuse dominait sur les mers, protégeait notre commerce et défendait nos ports; et depuis les extrémités de la Navarre jusqu'aux îles qui bordent l'Angleterre, tout avait plié devant

les Français qui avaient un général et un roi. Si quelques hommes, trop frappés de la gloire militaire, regrettaient que Charles n'eût pas joint ce titre brillant à tant de titres qui l'honorent, qu'ils se souviennent que deux rois guerriers avaient perdu le royaume, et qu'un roi sage l'a sauvé. Que serait-il arrivé si ce prince s'était aveuglément soumis aux préjugés de son temps, qui, ne distinguant pas assez les rois des anciens chefs de barbares, faisaient consister leur principal mérite à s'exposer comme un soldat à la tête d'une armée? Que devenait la France, si son souverain avait eu le caractère de Jean II, et sa destinée qui en fut la suite? Les braves de son siècle l'auraient loué, sans doute, mais la postérité aurait-elle honoré en lui le restaurateur d'une nation?

Quand il n'aurait fait que tirer la France de l'état d'abaissement où elle était; quand, au milieu de tant de dangers et du tumulte de la guerre, il n'eût pas trouvé les moyens et les moments d'extirper les abus destructeurs qui, comme un poison secret, dévorent la substance des États, il aurait encore des droits à notre reconnaissance et un rang distingué parmi les rois.

Parmi les fonctions royales, il en est dont la gloire doit être nécessairement partagée; il en est dont l'honneur appartient tout entier au prince qui sait penser et vouloir.

CHAPITRE IV.

Jugement de M. Châteaubriand.

Une seule qualité doit être relevée dans Charles V, parmi celles qu'il possédait : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il se servit de ce qu'il y

avait de supérieur autour de lui, sans être obligé d'atteindre lui-même à une grande supériorité. A n'en citer que deux exemples, il choisit pour ses armées Bertrand Duguesclin, et Bureau de Larivière pour ses conseils. Les défauts mêmes de Charles V lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son esprit. Duguesclin délivra la France des grandes-compagnies en les menant en Espagne. Les guerres du prince de Transtamare et de Pierre-le-Cruel se mêlèrent aux guerres de la France, et amenèrent des révolutions où le prince Noir et Duguesclin augmentèrent leur renommée. En Bretagne, Clisson avait paru, Charles de Blois avait été tué à la bataille d'Aurai.

Les grands barons de la Gascogne se soulevèrent contre les Anglais qui les avaient opprimés. Charles V fit sommer le prince Noir de se rendre à Paris pour *ouyr droict sur les dictes complaintes et griefs émeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir et à ouyr ressort en nostre cour et à ce n'y êtes point de faulte*. Un valet de l'hôtel du roi porta à Londres une lettre de Charles V qui dénonçait la guerre à Edouard : celui-ci ne pouvait en croire ses yeux; lui et ses ministres examinèrent à diverses reprises les sceaux attachés à cette déclaration inattendue. Edouard, endormi sur les lauriers de la victoire, ne s'était aperçu ni de la fuite des ans, ni des changements survenus autour de lui, ni de ce renouvellement de la race humaine au milieu de laquelle restent quelques hommes du passé que l'on ne comprend plus, et qui ne comprennent rien. L'astre du vainqueur de Créci pâlissait : sa gloire d'un autre siècle ne touchait plus une jeunesse qui, avec d'autres passions, découvrait un autre avenir.

Chandos n'était plus; le prince de Galles était mourant.

homme fût élevé au rang qu'avaient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes et les Montmorency. Il le refusa d'abord, en guerrier modeste, il le reçut en sujet soumis, et l'exerça en héros.

Nous sera-t-il permis d'observer que la science d'évaluer les hommes est peut-être plus rare dans les grandes monarchies que dans cet ancien gouvernement féodal, qui joignait quelques avantages à beaucoup d'inconvénients? Ces puissances, plus multipliées, plus faibles et moins riches, payaient moins de troupes et recherchaient plus avidement le mérite qui peut y suppléer. L'adresse d'attirer dans son parti les talents connus, faisait une grande partie de la politique de ces siècles. Des dangers plus fréquents et des mœurs plus simples rendaient les princes plus attentifs et plus sensibles aux services, et la majesté fastueuse des cours n'avait pas mis tant d'intervalle entre le souverain qu'on trompe et le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la constitution des Etats est plus affermie et plus robuste, il semble que l'on sente moins les fautes de la médiocrité et le besoin du génie; il est confondu dans l'immensité d'un vaste empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las et abattu dans une route semée d'obstacles et de dégoûts; et ce ne sont pas, le plus souvent, les talents et les hommes qui manquent au choix du maître, c'est le choix du maître qui manque aux hommes et aux talents.

Le connétable, attendu par la nation et redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes de l'une ni les espérances de l'autre. Idole des Français, chéri de ceux mêmes de ses ennemis qui avaient assez de mérite pour sentir le sien, né pour commander une armée, comme Charles pour gouverner un empire, il joignait à la valeur, à la franchise, vertus cheva-

resques de son temps, des talents qui n'en étaient pas. Il fut le premier en France à assujettir à des combinaisons savantes et à des principes certains les opérations militaires, livrées jusque-là à une audace aveugle et ignorante. Il donna peu de batailles, et il connut la science d'une campagne; illustre en ce que la gloire de ses actions fut au-dessus de ses dignités; heureux en ce qu'il mit un roi sur le trône, et qu'il servit le sien, sans que l'un ni l'autre fût ingrat.

Charles, instruit par l'expérience et les réflexions, lui avait recommandé surtout d'éviter une action générale et décisive, qui pouvait exposer l'État. Créci et Poitiers lui avaient appris à ne pas confier le sort du royaume à la seule valeur de cette gendarmerie brillante et indisciplinée, qui savait mieux combattre qu'elle ne savait vaincre. La bravoure impétueuse du connétable se soumit aux grandes vues de Charles. Le génie du général fut d'accord avec la sagesse du roi, et c'est l'éloge de ce dernier.

Nous ne suivrons pas le cours des exploits de Duguesclin, qui, dans un siècle d'ignorance et dans l'enfance de l'art, donna le modèle de cette campagne savante et célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos généraux dans un siècle de lumières. L'ascendant des Français ne se dément plus; le soldat qui se fie à son général et à lui-même, est bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglais ne font que leur préparer de nouveaux affronts. Partout ils sont dissipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, qui portaient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec transport l'heureux guerrier qui les rend à la France; Charles désarme cet infatigable Navarrais qu'il avait trop épargné, saisit ses places et ses trésors en Normandie, et reçoit

son hommage et son serment, en méprisant l'un et l'autre.

Mais il méditait contre l'Anglais une vengeance plus éclatante et qu'il ne dut qu'à son génie. Ses regards s'étendaient sur tout. Il vit la marine languissante et négligée depuis saint Louis, et il se proposa de la tirer de ses ruines. L'empire de la mer n'avait pas alors sans doute cette influence si puissante qu'il dut avoir ensuite, depuis que le Nouveau-Monde est devenu l'ambition et la richesse de l'ancien ; que la balance du commerce est en quelque sorte celle des Etats ; que l'on calcule la possibilité des succès par les dépenses qu'ils doivent coûter, et qu'il faut des amas d'or pour renverser avec le fer les murailles et les bataillons. Mais Charles s'indignait avec justice que les Anglais tentassent de continuelles invasions dans la France, et que la France ne reportât pas à son tour la terreur et les ravages chez ses implacables ennemis. Il voulut régner sur les deux éléments, il voulut avoir une flotte puissante qui garantît nos côtes en menaçant celles de l'étranger, et il l'eut. Les obstacles et les dépenses n'effrayèrent point son activité ; et son économie habile et prévoyante lui avait préparé les ressources. Bientôt les ports de la Normandie retentissent des apprêts de cet armement. Les bienfaits et les récompenses du prince encouragent les travaux et l'émulation. Ses lumières président à la construction des vaisseaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayants et n'a pas le temps de les prévenir. La flotte française se porte successivement dans le comté de Kent et l'île de Wigth, à Plymouth, semblable à ces orages qui parcourent rapidement un horison immense et multiplient de tous côtés les traces de la dévastation et de la terreur. Les Français exercent ces tristes vengeances que le droit de la victoire semblait autoriser contre des ennemis qui avaient tant de

fois abusé de leurs avantages. Les Anglais s'arment en foule pour arrêter la destruction et défendre leurs foyers. Mais, malheureux partout, ils tombent sous le glaive ou dans les chaînes, et l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces désastres un présage sinistre pour le règne de son nouveau monarque. C'est dans ce moment qu'elle venait de perdre cet Édouard III, qu'elle a compté parmi ses plus grands rois, qui connut les faveurs de la fortune et ses retours, qui avait commencé par accabler la France et fini par la redouter; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'avilissement et les faiblesses, et mourut dans l'abandon.

A quel point Charles V avait changé la face du royaume! Il l'avait vu épuisé de défenseurs et de trésors; et cinq corps d'armée répandus dans les provinces poursuivaient de tous côtés nos ennemis, leur enlevaient leurs possessions, et assuraient les nôtres.

Les richesses qui suffisaient à l'entretien de tant de troupes et à celui des forces navales n'étaient dues qu'à ce talent si rare et si nécessaire dans un prince, d'éclairer l'administration des finances, et non pas à des exactions odieuses. Son épargne était le fruit de ses soins et non la dépouille de l'indigence. Le traité de Brétigny avait livré le tiers de la France aux Anglais; et, douze ans après, ils n'y possédaient plus que Calais et Bordeaux. Ils avaient même perdu cette belle province d'Aquitaine, l'héritage de leurs rois. La réputation qui suit les succès et qui les fait naître, avait relevé le nom français dans l'Europe, et le rendait formidable à ses ennemis. Une flotte victorieuse dominait sur les mers, protégeait notre commerce et défendait nos ports; et depuis les extrémités de la Navarre jusqu'aux îles qui bordent l'Angleterre, tout avait plié devant

les Français qui avaient un général et un roi. Si quelques hommes, trop frappés de la gloire militaire, regrettaient que Charles n'eût pas joint ce titre brillant à tant de titres qui l'honorent, qu'ils se souviennent que deux rois guerriers avaient perdu le royaume, et qu'un roi sage l'a sauvé. Que serait-il arrivé si ce prince s'était aveuglément soumis aux préjugés de son temps, qui, ne distinguant pas assez les rois des anciens chefs de barbares, faisaient consister leur principal mérite à s'exposer comme un soldat à la tête d'une armée? Que devenait la France, si son souverain avait eu le caractère de Jean II, et sa destinée qui en fut la suite? Les braves de son siècle l'auraient loué, sans doute, mais la postérité aurait-elle honoré en lui le restaurateur d'une nation?

Quand il n'aurait fait que tirer la France de l'état d'abaissement où elle était; quand, au milieu de tant de dangers et du tumulte de la guerre, il n'eût pas trouvé les moyens et les moments d'extirper les abus destructeurs qui, comme un poison secret, dévorent la substance des États, il aurait encore des droits à notre reconnaissance et un rang distingué parmi les rois.

Parmi les fonctions royales, il en est dont la gloire doit être nécessairement partagée; il en est dont l'honneur appartient tout entier au prince qui sait penser et vouloir.

CHAPITRE IV.

Jugement de M. Châteaubriand.

Une seule qualité doit être relevée dans Charles V, parmi celles qu'il possédait : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il se servit de ce qu'il y

avait de supérieur autour de lui, sans être obligé d'atteindre lui-même à une grande supériorité. A n'en citer que deux exemples, il choisit pour ses armées Bertrand Duguesclin, et Bureau de Larivière pour ses conseils. Les défauts mêmes de Charles V lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son esprit. Duguesclin délivra la France des grandes-compagnies en les menant en Espagne. Les guerres du prince de Transtamare et de Pierre-le-Cruel se mêlèrent aux guerres de la France, et amenèrent des révolutions où le prince Noir et Duguesclin augmentèrent leur renommée. En Bretagne, Clisson avait paru, Charles de Blois avait été tué à la bataille d'Aurai.

Les grands barons de la Gascogne se soulevèrent contre les Anglais qui les avaient opprimés. Charles V fit sommer le prince Noir de se rendre à Paris pour *ouyr droict sur les dictes complaintes et griefs émeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir et à ouyr ressort en nostre cour et à ce n'y êtes point de faulte*. Un valet de l'hôtel du roi porta à Londres une lettre de Charles V qui dénonçait la guerre à Edouard : celui-ci ne pouvait en croire ses yeux; lui et ses ministres examinèrent à diverses reprises les sceaux attachés à cette déclaration inattendue. Edouard, endormi sur les lauriers de la victoire, ne s'était aperçu ni de la fuite des ans, ni des changements survenus autour de lui, ni de ce renouvellement de la race humaine au milieu de laquelle restent quelques hommes du passé que l'on ne comprend plus, et qui ne comprennent rien. L'astre du vainqueur de Créci pâlissait : sa gloire d'un autre siècle ne touchait plus une jeunesse qui, avec d'autres passions, découvrait un autre avenir.

Chandos n'était plus; le prince de Galles était mourant.

Edouard fit une tentative pour aborder en France, dans le dessein de secourir Thouars, la dernière place qui lui restât en Poitou : cette fois la mer méconnut sa tête blanchie et le repoussa ; le vent de la fortune enflait d'autres voiles. Le prince de Galles, transporté à Londres, expira âgé de quarante-six ans, au palais de Westminster. Il laissait un fils, le malheureux Richard II, à qui l'on disputa jusqu'à la légitimité de sa naissance. Edouard III ne tarda pas à suivre le prince Noir dans la tombe : ce n'était plus le brillant chevalier de la comtesse de Salisbury ; c'était l'esclave d'une courtisane qui le vola sur son lit de mort, et lui arracha l'anneau qu'il portait au doigt (1377).

On peut remarquer en 1371, la naissance de Jean de Bourgogne et de Louis, duc d'Orléans : ainsi se forme la chaîne des prospérités et des calamités des empires. Le grand schisme d'Occident éclata en 1379 par la mort de Grégoire XI, et la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Charles V adhéra à ce dernier pape, et l'université suivit le même parti. Des troubles commencèrent en Flandre : le duc de Bretagne, tenant ferme à l'alliance anglaise, vit la noblesse de son duché se soulever contre lui. Enfin Duguesclin, après avoir éprouvé une disgrâce de cour, et remis peut-être l'épée de connétable à Charles V, ce qui n'est pas prouvé, alla mourir devant *Castel-Neuf* de Randan. On sait que les clés de cette ville furent remises à son cercueil ; il respirait encore cependant, lorsqu'elles furent apportées. Dans le testament de Duguesclin, et dans le codicile de ce testament, daté du 9 et du 10 juillet 1380, il prend le titre de connétable de France. Bertrand dit à Olivier de Clisson, son compagnon : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et ne vous puis dire

beaucoup de choses. Vous direz au roi que je suis bien marry que je ne lui ai fait plus longtemps service, de plus fidèle n'eussé-je pu, et, si Dieu m'en eût donné le temps, j'avois bon espoir de lui vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de bons serviteurs qui s'y emploieront de mêmes effets que moi ; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'épée qu'il me commit, quand il me donna l'épée de connétable, et la lui rendre ; il sçaura bien en disposer et faire élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et mon frère, et adieu, je n'en puis plus. » Duguesclin n'écrivait pas, mais il savait signer. J'ai vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Charles V ne survécut à Duguesclin que de deux mois et quatre jours ; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre à midi, de l'an 1380. Ce prince disait des rois : « Je ne les trouve heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien » : mot qui peint toute sa vie.

Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le Bon Connétable, Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais ; il se souvenait de Créci et de Poitiers ; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Edouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses ; mais les Anglais perdaient toujours quelques places, les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger ; les anciens grands vassaux de

homme fût élevé au rang qu'avaient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes et les Montmorency. Il le refusa d'abord, en guerrier modeste, il le reçut en sujet soumis, et l'exerça en héros.

Nous sera-t-il permis d'observer que la science d'évaluer les hommes est peut-être plus rare dans les grandes monarchies que dans cet ancien gouvernement féodal, qui joignait quelques avantages à beaucoup d'inconvénients? Ces puissances, plus multipliées, plus faibles et moins riches, payaient moins de troupes et recherchaient plus avidement le mérite qui peut y suppléer. L'adresse d'attirer dans son parti les talents connus, faisait une grande partie de la politique de ces siècles. Des dangers plus fréquents et des mœurs plus simples rendaient les princes plus attentifs et plus sensibles aux services, et la majesté fastueuse des cours n'avait pas mis tant d'intervalle entre le souverain qu'on trompe et le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la constitution des Etats est plus affermie et plus robuste, il semble que l'on sente moins les fautes de la médiocrité et le besoin du génie; il est confondu dans l'immensité d'un vaste empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las et abattu dans une route semée d'obstacles et de dégoûts; et ce ne sont pas, le plus souvent, les talents et les hommes qui manquent au choix du maître, c'est le choix du maître qui manque aux hommes et aux talents.

Le connétable, attendu par la nation et redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes de l'une ni les espérances de l'autre. Idole des Français, chéri de ceux mêmes de ses ennemis qui avaient assez de mérite pour sentir le sien, né pour commander une armée, comme Charles pour gouverner un empire, il joignait à la valeur, à la franchise, vertus cheval-

resquès de son temps, des talents qui n'en étaient pas. Il fut le premier en France à assujettir à des combinaisons savantes et à des principes certains les opérations militaires, livrées jusque-là à une audace aveugle et ignorante. Il donna peu de batailles, et il connut la science d'une campagne; illustre en ce que la gloire de ses actions fut au-dessus de ses dignités; heureux en ce qu'il mit un roi sur le trône, et qu'il servit le sien, sans que l'un ni l'autre fût ingrat.

Charles, instruit par l'expérience et les réflexions, lui avait recommandé surtout d'éviter une action générale et décisive, qui pouvait exposer l'État. Créci et Poitiers lui avaient appris à ne pas confier le sort du royaume à la seule valeur de cette gendarmerie brillante et indisciplinée, qui savait mieux combattre qu'elle ne savait vaincre. La bravoure impétueuse du connétable se soumit aux grandes vues de Charles. Le génie du général fut d'accord avec la sagesse du roi, et c'est l'éloge de ce dernier.

Nous ne suivrons pas le cours des exploits de Duguesclin, qui, dans un siècle d'ignorance et dans l'enfance de l'art, donna le modèle de cette campagne savante et célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos généraux dans un siècle de lumières. L'ascendant des Français ne se dément plus; le soldat qui se fie à son général et à lui-même, est bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglais ne font que leur préparer de nouveaux affronts. Partout ils sont dissipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, qui portaient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec transport l'heureux guerrier qui les rend à la France; Charles désarme cet infatigable Navarrais qu'il avait trop épargné, saisit ses places et ses trésors en Normandie, et reçoit

son hommage et son serment, en méprisant l'un et l'autre.

Mais il méditait contre l'Anglais une vengeance plus éclatante et qu'il ne dut qu'à son génie. Ses regards s'étendaient sur tout. Il vit la marine languissante et négligée depuis saint Louis, et il se proposa de la tirer de ses ruines. L'empire de la mer n'avait pas alors sans doute cette influence si puissante qu'il dut avoir ensuite, depuis que le Nouveau-Monde est devenu l'ambition et la richesse de l'ancien; que la balance du commerce est en quelque sorte celle des Etats; que l'on calcule la possibilité des succès par les dépenses qu'ils doivent coûter, et qu'il faut des amas d'or pour renverser avec le fer les murailles et les bataillons. Mais Charles s'indignait avec justice que les Anglais tentassent de continuelles invasions dans la France, et que la France ne reportât pas à son tour la terreur et les ravages chez ses implacables ennemis. Il voulut régner sur les deux éléments, il voulut avoir une flotte puissante qui garantît nos côtes en menaçant celles de l'étranger, et il l'eut. Les obstacles et les dépenses n'effrayèrent point son activité; et son économie habile et prévoyante lui avait préparé les ressources. Bientôt les ports de la Normandie retentissent des apprêts de cet armement. Les bienfaits et les récompenses du prince encouragent les travaux et l'émulation. Ses lumières président à la construction des vaisseaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayants et n'a pas le temps de les prévenir. La flotte française se porte successivement dans le comté de Kent et l'île de Wigth, à Plymouth, semblable à ces orages qui parcourent rapidement un horison immense et multiplient de tous côtés les traces de la dévastation et de la terreur. Les Français exercent ces tristes vengeances que le droit de la victoire semblait autoriser contre des ennemis qui avaient tant de

fois abusé de leurs avantages. Les Anglais s'arment en foule pour arrêter la destruction et défendre leurs foyers. Mais, malheureux partout, ils tombent sous le glaive ou dans les chaînes, et l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces désastres un présage sinistre pour le règne de son nouveau monarque. C'est dans ce moment qu'elle venait de perdre cet Édouard III, qu'elle a compté parmi ses plus grands rois, qui connut les faveurs de la fortune et ses retours, qui avait commencé par accabler la France et fini par la redouter ; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'avilissement et les faiblesses, et mourut dans l'abandon.

A quel point Charles V avait changé la face du royaume ! Il l'avait vu épuisé de défenseurs et de trésors ; et cinq corps d'armée répandus dans les provinces poursuivaient de tous côtés nos ennemis, leur enlevaient leurs possessions, et assuraient les nôtres.

Les richesses qui suffisaient à l'entretien de tant de troupes et à celui des forces navales n'étaient dues qu'à ce talent si rare et si nécessaire dans un prince, d'éclairer l'administration des finances, et non pas à des exactions odieuses. Son épargne était le fruit de ses soins et non la dépouille de l'indigence. Le traité de Brétigny avait livré le tiers de la France aux Anglais ; et, douze ans après, ils n'y possédaient plus que Calais et Bordeaux. Ils avaient même perdu cette belle province d'Aquitaine, l'héritage de leurs rois. La réputation qui suit les succès et qui les fait naître, avait relevé le nom français dans l'Europe, et le rendait formidable à ses ennemis. Une flotte victorieuse dominait sur les mers, protégeait notre commerce et défendait nos ports ; et depuis les extrémités de la Navarre jusqu'aux îles qui bordent l'Angleterre, tout avait plié devant

les Français qui avaient un général et un roi. Si quelques hommes, trop frappés de la gloire militaire, regrettaient que Charles n'eût pas joint ce titre brillant à tant de titres qui l'honorent, qu'ils se souviennent que deux rois guerriers avaient perdu le royaume, et qu'un roi sage l'a sauvé. Que serait-il arrivé si ce prince s'était aveuglément soumis aux préjugés de son temps, qui, ne distinguant pas assez les rois des anciens chefs de barbares, faisaient consister leur principal mérite à s'exposer comme un soldat à la tête d'une armée? Que devenait la France, si son souverain avait eu le caractère de Jean II, et sa destinée qui en fut la suite? Les braves de son siècle l'auraient loué, sans doute, mais la postérité aurait-elle honoré en lui le restaurateur d'une nation?

Quand il n'aurait fait que tirer la France de l'état d'abaissement où elle était; quand, au milieu de tant de dangers et du tumulte de la guerre, il n'eût pas trouvé les moyens et les moments d'extirper les abus destructeurs qui, comme un poison secret, dévorent la substance des États, il aurait encore des droits à notre reconnaissance et un rang distingué parmi les rois.

Parmi les fonctions royales, il en est dont la gloire doit être nécessairement partagée; il en est dont l'honneur appartient tout entier au prince qui sait penser et vouloir.

CHAPITRE IV.

Jugement de M. Châteaubriand.

Une seule qualité doit être relevée dans Charles V, parmi celles qu'il possédait: la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il se servit de ce qu'il y

avait de supérieur autour de lui, sans être obligé d'atteindre lui-même à une grande supériorité. A n'en citer que deux exemples, il choisit pour ses armées Bertrand Duguesclin, et Bureau de Larivière pour ses conseils. Les défauts mêmes de Charles V lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son esprit. Duguesclin délivra la France des grandes-compagnies en les menant en Espagne. Les guerres du prince de Transtamare et de Pierre-le-Cruel se mêlèrent aux guerres de la France, et amenèrent des révolutions où le prince Noir et Duguesclin augmentèrent leur renommée. En Bretagne, Clisson avait paru, Charles de Blois avait été tué à la bataille d'Aurai.

Les grands barons de la Gascogne se soulevèrent contre les Anglais qui les avaient opprimés. Charles V fit sommer le prince Noir de se rendre à Paris pour *ouyr droict sur les dictes complaintes et griefs émeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir et à ouyr ressort en nostre cour et à ce n'y êtes point de faulte*. Un valet de l'hôtel du roi porta à Londres une lettre de Charles V qui dénonçait la guerre à Edouard : celui-ci ne pouvait en croire ses yeux; lui et ses ministres examinèrent à diverses reprises les sceaux attachés à cette déclaration inattendue. Edouard, endormi sur les lauriers de la victoire, ne s'était aperçu ni de la fuite des ans, ni des changements survenus autour de lui, ni de ce renouvellement de la race humaine au milieu de laquelle restent quelques hommes du passé que l'on ne comprend plus, et qui ne comprennent rien. L'astre du vainqueur de Créci pâlissait : sa gloire d'un autre siècle ne touchait plus une jeunesse qui, avec d'autres passions, découvrait un autre avenir.

Chandos n'était plus; le prince de Galles était mourant.

Edouard fit une tentative pour aborder en France, dans le dessein de secourir Thouars, la dernière place qui lui restât en Poitou : cette fois la mer méconnut sa tête blanchie et le repoussa ; le vent de la fortune enflait d'autres voiles. Le prince de Galles, transporté à Londres, expira âgé de quarante-six ans, au palais de Westminster. Il laissait un fils, le malheureux Richard II, à qui l'on disputa jusqu'à la légitimité de sa naissance. Edouard III ne tarda pas à suivre le prince Noir dans la tombe : ce n'était plus le brillant chevalier de la comtesse de Salisbury ; c'était l'esclave d'une courtisane qui le vola sur son lit de mort, et lui arracha l'anneau qu'il portait au doigt (1377).

On peut remarquer en 1371, la naissance de Jean de Bourgogne et de Louis, duc d'Orléans : ainsi se forme la chaîne des prospérités et des calamités des empires. Le grand schisme d'Occident éclata en 1379 par la mort de Grégoire XI, et la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Charles V adhéra à ce dernier pape, et l'université suivit le même parti. Des troubles commencèrent en Flandre : le duc de Bretagne, tenant ferme à l'alliance anglaise, vit la noblesse de son duché se soulever contre lui. Enfin Duguesclin, après avoir éprouvé une disgrâce de cour, et remis peut-être l'épée de connétable à Charles V, ce qui n'est pas prouvé, alla mourir devant *Castel-Neuf* de Randan. On sait que les clés de cette ville furent remises à son cercueil ; il respirait encore cependant, lorsqu'elles furent apportées. Dans le testament de Duguesclin, et dans le codicile de ce testament, daté du 9 et du 10 juillet 1380, il prend le titre de connétable de France. Bertrand dit à Olivier de Clisson, son compagnon : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et ne vous puis dire

beaucoup de choses. Vous direz au roi que je suis bien marry que je ne lui ai fait plus longtemps service, de plus fidèle n'eussé-je pu, et, si Dieu m'en eût donné le temps, j'avois bon espoir de lui vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de bons serviteurs qui s'y emploieront de mêmes effets que moi; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'épée qu'il me commit, quand il me donna l'épée de connétable, et la lui rendre; il sçaura bien en disposer et faire élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et mon frère, et adieu, je n'en puis plus. » Duguesclin n'écrivait pas, mais il savait signer. J'ai vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Charles V ne survécut à Duguesclin que de deux mois et quatre jours; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre à midi, de l'an 1380. Ce prince disait des rois: « Je ne les trouve heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien » : mot qui peint toute sa vie.

Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le Bon Connétable, Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais; il se souvenait de Créci et de Poitiers; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Edouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses; mais les Anglais perdaient toujours quelques places, les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger; les anciens grands vassaux de

homme fût élevé au rang qu'avaient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes et les Montmorency. Il le refusa d'abord, en guerrier modeste, il le reçut en sujet soumis, et l'exerça en héros.

Nous sera-t-il permis d'observer que la science d'évaluer les hommes est peut-être plus rare dans les grandes monarchies que dans cet ancien gouvernement féodal, qui joignait quelques avantages à beaucoup d'inconvénients? Ces puissances, plus multipliées, plus faibles et moins riches, payaient moins de troupes et recherchaient plus avidement le mérite qui peut y suppléer. L'adresse d'attirer dans son parti les talents connus, faisait une grande partie de la politique de ces siècles. Des dangers plus fréquents et des mœurs plus simples rendaient les princes plus attentifs et plus sensibles aux services, et la majesté fastueuse des cours n'avait pas mis tant d'intervalle entre le souverain qu'on trompe et le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la constitution des Etats est plus affermie et plus robuste, il semble que l'on sente moins les fautes de la médiocrité et le besoin du génie; il est confondu dans l'immensité d'un vaste empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las et abattu dans une route semée d'obstacles et de dégoûts; et ce ne sont pas, le plus souvent, les talents et les hommes qui manquent au choix du maître, c'est le choix du maître qui manque aux hommes et aux talents.

Le connétable, attendu par la nation et redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes de l'une ni les espérances de l'autre. Idole des Français, chéri de ceux mêmes de ses ennemis qui avaient assez de mérite pour sentir le sien, né pour commander une armée, comme Charles pour gouverner un empire, il joignait à la valeur, à la franchise, vertus cheva-

resques de son temps, des talents qui n'en étaient pas. Il fut le premier en France à assujettir à des combinaisons savantes et à des principes certains les opérations militaires, livrées jusque-là à une audace aveugle et ignorante. Il donna peu de batailles, et il connut la science d'une campagne; illustre en ce que la gloire de ses actions fut au-dessus de ses dignités; heureux en ce qu'il mit un roi sur le trône, et qu'il servit le sien, sans que l'un ni l'autre fût ingrat.

Charles, instruit par l'expérience et les réflexions, lui avait recommandé surtout d'éviter une action générale et décisive, qui pouvait exposer l'État. Créci et Poitiers lui avaient appris à ne pas confier le sort du royaume à la seule valeur de cette gendarmerie brillante et indisciplinée, qui savait mieux combattre qu'elle ne savait vaincre. La bravoure impétueuse du connétable se soumit aux grandes vues de Charles. Le génie du général fut d'accord avec la sagesse du roi, et c'est l'éloge de ce dernier.

Nous ne suivrons pas le cours des exploits de Duguesclin, qui, dans un siècle d'ignorance et dans l'enfance de l'art, donna le modèle de cette campagne savante et célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos généraux dans un siècle de lumières. L'ascendant des Français ne se dément plus; le soldat qui se fie à son général et à lui-même, est bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglais ne font que leur préparer de nouveaux affronts. Partout ils sont dissipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, qui portaient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec transport l'heureux guerrier qui les rend à la France; Charles désarme cet infatigable Navarrais qu'il avait trop épargné, saisit ses places et ses trésors en Normandie, et reçoit

son hommage et son serment, en méprisant l'un et l'autre.

Mais il méditait contre l'Anglais une vengeance plus éclatante et qu'il ne dut qu'à son génie. Ses regards s'étendaient sur tout. Il vit la marine languissante et négligée depuis saint Louis, et il se proposa de la tirer de ses ruines. L'empire de la mer n'avait pas alors sans doute cette influence si puissante qu'il dut avoir ensuite, depuis que le Nouveau-Monde est devenu l'ambition et la richesse de l'ancien; que la balance du commerce est en quelque sorte celle des Etats; que l'on calcule la possibilité des succès par les dépenses qu'ils doivent coûter, et qu'il faut des amas d'or pour renverser avec le fer les murailles et les bataillons. Mais Charles s'indignait avec justice que les Anglais tentassent de continuelles invasions dans la France, et que la France ne reportât pas à son tour la terreur et les ravages chez ses implacables ennemis. Il voulut régner sur les deux éléments, il voulut avoir une flotte puissante qui garantît nos côtes en menaçant celles de l'étranger, et il l'eut. Les obstacles et les dépenses n'effrayèrent point son activité; et son économie habile et prévoyante lui avait préparé les ressources. Bientôt les ports de la Normandie retentissent des apprêts de cet armement. Les bienfaits et les récompenses du prince encouragent les travaux et l'émulation. Ses lumières président à la construction des vaisseaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayants et n'a pas le temps de les prévenir. La flotte française se porte successivement dans le comté de Kent et l'île de Wigth, à Plymouth, semblable à ces orages qui parcourent rapidement un horison immense et multiplient de tous côtés les traces de la dévastation et de la terreur. Les Français exercent ces tristes vengeances que le droit de la victoire semblait autoriser contre des ennemis qui avaient tant de

fois abusé de leurs avantages. Les Anglais s'arment en foule pour arrêter la destruction et défendre leurs foyers. Mais, malheureux partout, ils tombent sous le glaive ou dans les chaînes, et l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces désastres un présage sinistre pour le règne de son nouveau monarque. C'est dans ce moment qu'elle venait de perdre cet Édouard III, qu'elle a compté parmi ses plus grands rois, qui connut les faveurs de la fortune et ses retours, qui avait commencé par accabler la France et fini par la redouter; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'avilissement et les faiblesses, et mourut dans l'abandon.

A quel point Charles V avait changé la face du royaume! Il l'avait vu épuisé de défenseurs et de trésors; et cinq corps d'armée répandus dans les provinces poursuivaient de tous côtés nos ennemis, leur enlevaient leurs possessions, et assuraient les nôtres.

Les richesses qui suffisaient à l'entretien de tant de troupes et à celui des forces navales n'étaient dues qu'à ce talent si rare et si nécessaire dans un prince, d'éclairer l'administration des finances, et non pas à des exactions odieuses. Son épargne était le fruit de ses soins et non la dépouille de l'indigence. Le traité de Brétigny avait livré le tiers de la France aux Anglais; et, douze ans après, ils n'y possédaient plus que Calais et Bordeaux. Ils avaient même perdu cette belle province d'Aquitaine, l'héritage de leurs rois. La réputation qui suit les succès et qui les fait naître, avait relevé le nom français dans l'Europe, et le rendait formidable à ses ennemis. Une flotte victorieuse dominait sur les mers, protégeait notre commerce et défendait nos ports; et depuis les extrémités de la Navarre jusqu'aux îles qui bordent l'Angleterre, tout avait plié devant

homme fut élevé au rang qu'avaient illustré les Châtillons, les de Nesles, les Briennes et les Montmorency. Il le refusa d'abord, en guerrier modeste, il le reçut en sujet soumis, et l'exerça en héros.

Nous sera-t-il permis d'observer que la science d'évaluer les hommes est peut-être plus rare dans les grandes monarchies que dans cet ancien gouvernement féodal, qui joignait quelques avantages à beaucoup d'inconvénients? Ces puissances, plus multipliées, plus faibles et moins riches, payaient moins de troupes et recherchaient plus avidement le mérite qui peut y suppléer. L'adresse d'attirer dans son parti les talents connus, faisait une grande partie de la politique de ces siècles. Des dangers plus fréquents et des mœurs plus simples rendaient les princes plus attentifs et plus sensibles aux services, et la majesté fastueuse des cours n'avait pas mis tant d'intervalle entre le souverain qu'on trompe et le mérite qu'on éloigne. Aujourd'hui que la constitution des Etats est plus affermie et plus robuste, il semble que l'on sente moins les fautes de la médiocrité et le besoin du génie; il est confondu dans l'immensité d'un vaste empire, étouffé par la foule, avili par le luxe; il s'arrête las et abattu dans une route semée d'obstacles et de dégoûts; et ce ne sont pas, le plus souvent, les talents et les hommes qui manquent au choix du maître, c'est le choix du maître qui manque aux hommes et aux talents.

Le connétable, attendu par la nation et redouté de l'Angleterre, ne trompa ni les craintes de l'une ni les espérances de l'autre. Idole des Français, chéri de ceux mêmes de ses ennemis qui avaient assez de mérite pour sentir le sien, né pour commander une armée, comme Charles pour gouverner un empire, il joignait à la valeur, à la franchise, vertus cheva-

resques de son temps, des talents qui n'en étaient pas. Il fut le premier en France à assujettir à des combinaisons savantes et à des principes certains les opérations militaires, livrées jusque-là à une audace aveugle et ignorante. Il donna peu de batailles, et il connut la science d'une campagne; illustre en ce que la gloire de ses actions fut au-dessus de ses dignités; heureux en ce qu'il mit un roi sur le trône, et qu'il servit le sien, sans que l'un ni l'autre fût ingrat.

Charles, instruit par l'expérience et les réflexions, lui avait recommandé surtout d'éviter une action générale et décisive, qui pouvait exposer l'État. Créci et Poitiers lui avaient appris à ne pas confier le sort du royaume à la seule valeur de cette gendarmerie brillante et indisciplinée, qui savait mieux combattre qu'elle ne savait vaincre. La bravoure impétueuse du connétable se soumit aux grandes vues de Charles. Le génie du général fut d'accord avec la sagesse du roi, et c'est l'éloge de ce dernier.

Nous ne suivrons pas le cours des exploits de Duguesclin, qui, dans un siècle d'ignorance et dans l'enfance de l'art, donna le modèle de cette campagne savante et célèbre, le chef-d'œuvre du plus grand de nos généraux dans un siècle de lumières. L'ascendant des Français ne se dément plus; le soldat qui se fie à son général et à lui-même, est bien près d'être vainqueur. Les nouveaux efforts des Anglais ne font que leur préparer de nouveaux affronts. Partout ils sont dissipés ou détruits. Le Poitou, la Saintonge et l'Aunis, qui portaient à regret le joug de la domination étrangère, reçoivent avec transport l'heureux guerrier qui les rend à la France; Charles désarme cet infatigable Navarrais qu'il avait trop épargné, saisit ses places et ses trésors en Normandie, et reçoit

son hommage et son serment, en méprisant l'un et l'autre.

Mais il méditait contre l'Anglais une vengeance plus éclatante et qu'il ne dut qu'à son génie. Ses regards s'étendaient sur tout. Il vit la marine languissante et négligée depuis saint Louis, et il se proposa de la tirer de ses ruines. L'empire de la mer n'avait pas alors sans doute cette influence si puissante qu'il dut avoir ensuite, depuis que le Nouveau-Monde est devenu l'ambition et la richesse de l'ancien ; que la balance du commerce est en quelque sorte celle des Etats ; que l'on calcule la possibilité des succès par les dépenses qu'ils doivent coûter, et qu'il faut des amas d'or pour renverser avec le fer les murailles et les bataillons. Mais Charles s'indignait avec justice que les Anglais tentassent de continuelles invasions dans la France, et que la France ne reportât pas à son tour la terreur et les ravages chez ses implacables ennemis. Il voulut régner sur les deux éléments, il voulut avoir une flotte puissante qui garantît nos côtes en menaçant celles de l'étranger, et il l'eut. Les obstacles et les dépenses n'effrayèrent point son activité ; et son économie habile et prévoyante lui avait préparé les ressources. Bientôt les ports de la Normandie retentissent des apprêts de cet armement. Les bienfaits et les récompenses du prince encouragent les travaux et l'émulation. Ses lumières président à la construction des vaisseaux. L'Angleterre voit ces préparatifs effrayants et n'a pas le temps de les prévenir. La flotte française se porte successivement dans le comté de Kent et l'île de Wigth, à Plymouth, semblable à ces orages qui parcourent rapidement un horison immense et multiplient de tous côtés les traces de la dévastation et de la terreur. Les Français exercent ces tristes vengeances que le droit de la victoire semblait autoriser contre des ennemis qui avaient tant de

fois abusé de leurs avantages. Les Anglais s'arment en foule pour arrêter la destruction et défendre leurs foyers. Mais, malheureux partout, ils tombent sous le glaive ou dans les chaînes, et l'Angleterre épouvantée croit voir dans ces désastres un présage sinistre pour le règne de son nouveau monarque. C'est dans ce moment qu'elle venait de perdre cet Édouard III, qu'elle a compté parmi ses plus grands rois, qui connut les faveurs de la fortune et ses retours, qui avait commencé par accabler la France et fini par la redouter; qui, après avoir vécu dans la gloire, vieillit dans l'avilissement et les faiblesses, et mourut dans l'abandon.

A quel point Charles V avait changé la face du royaume! Il l'avait vu épuisé de défenseurs et de trésors; et cinq corps d'armée répandus dans les provinces poursuivaient de tous côtés nos ennemis, leur enlevaient leurs possessions, et assuraient les nôtres.

Les richesses qui suffisaient à l'entretien de tant de troupes et à celui des forces navales n'étaient dues qu'à ce talent si rare et si nécessaire dans un prince, d'éclairer l'administration des finances, et non pas à des exactions odieuses. Son épargne était le fruit de ses soins et non la dépouille de l'indigence. Le traité de Brétigny avait livré le tiers de la France aux Anglais; et, douze ans après, ils n'y possédaient plus que Calais et Bordeaux. Ils avaient même perdu cette belle province d'Aquitaine, l'héritage de leurs rois. La réputation qui suit les succès et qui les fait naître, avait relevé le nom français dans l'Europe, et le rendait formidable à ses ennemis. Une flotte victorieuse dominait sur les mers, protégeait notre commerce et défendait nos ports; et depuis les extrémités de la Navarre jusqu'aux îles qui bordent l'Angleterre, tout avait plié devant

les Français qui avaient un général et un roi. Si quelques hommes, trop frappés de la gloire militaire, regrettaient que Charles n'eût pas joint ce titre brillant à tant de titres qui l'honorent, qu'ils se souviennent que deux rois guerriers avaient perdu le royaume, et qu'un roi sage l'a sauvé. Que serait-il arrivé si ce prince s'était aveuglément soumis aux préjugés de son temps, qui, ne distinguant pas assez les rois des anciens chefs de barbares, faisaient consister leur principal mérite à s'exposer comme un soldat à la tête d'une armée? Que devenait la France, si son souverain avait eu le caractère de Jean II, et sa destinée qui en fut la suite? Les braves de son siècle l'auraient loué, sans doute, mais la postérité aurait-elle honoré en lui le restaurateur d'une nation?

Quand il n'aurait fait que tirer la France de l'état d'abaissement où elle était; quand, au milieu de tant de dangers et du tumulte de la guerre, il n'eût pas trouvé les moyens et les moments d'extirper les abus destructeurs qui, comme un poison secret, dévorent la substance des États, il aurait encore des droits à notre reconnaissance et un rang distingué parmi les rois.

Parmi les fonctions royales, il en est dont la gloire doit être nécessairement partagée; il en est dont l'honneur appartient tout entier au prince qui sait penser et vouloir.

CHAPITRE IV.

Jugement de M. Châteaubriand.

Une seule qualité doit être relevée dans Charles V, parmi celles qu'il possédait : la connaissance des hommes et l'intelligence nécessaire pour les apprécier. Il se servit de ce qu'il y

avait de supérieur autour de lui, sans être obligé d'atteindre lui-même à une grande supériorité. A n'en citer que deux exemples, il choisit pour ses armées Bertrand Duguesclin, et Bureau de Larivière pour ses conseils. Les défauts mêmes de Charles V lui furent utiles; la faiblesse de son corps, le condamnant à la retraite, favorisa le développement de son esprit. Duguesclin délivra la France des grandes-compagnies en les menant en Espagne. Les guerres du prince de Transtamare et de Pierre-le-Cruel se mêlèrent aux guerres de la France, et amenèrent des révolutions où le prince Noir et Duguesclin augmentèrent leur renommée. En Bretagne, Clisson avait paru, Charles de Blois avait été tué à la bataille d'Aurai.

Les grands barons de la Gascogne se soulevèrent contre les Anglais qui les avaient opprimés. Charles V fit sommer le prince Noir de se rendre à Paris pour *ouyr droict sur les dictès complaintes et griefs émeus de par vous à faire sur vostre peuple qui clame à avoir et à ouyr ressort en nostre cour et à ce n'y êtes point de faulte*. Un valet de l'hôtel du roi porta à Londres une lettre de Charles V qui dénonçait la guerre à Edouard : celui-ci ne pouvait en croire ses yeux; lui et ses ministres examinèrent à diverses reprises les sceaux attachés à cette déclaration inattendue. Edouard, endormi sur les lauriers de la victoire, ne s'était aperçu ni de la fuite des ans, ni des changements survenus autour de lui, ni de ce renouvellement de la race humaine au milieu de laquelle restent quelques hommes du passé que l'on ne comprend plus, et qui ne comprennent rien. L'astre du vainqueur de Créci pâlissait : sa gloire d'un autre siècle ne touchait plus une jeunesse qui, avec d'autres passions, découvrait un autre avenir.

Chandos n'était plus; le prince de Galles était mourant.

Edouard fit une tentative pour aborder en France, dans le dessein de secourir Thouars, la dernière place qui lui restât en Poitou : cette fois la mer méconnut sa tête blanchie et le repoussa ; le vent de la fortune enflait d'autres voiles. Le prince de Galles, transporté à Londres, expira âgé de quarante-six ans, au palais de Westminster. Il laissait un fils, le malheureux Richard II, à qui l'on disputa jusqu'à la légitimité de sa naissance. Edouard III ne tarda pas à suivre le prince Noir dans la tombe : ce n'était plus le brillant chevalier de la comtesse de Salisbury ; c'était l'esclave d'une courtisane qui le vola sur son lit de mort, et lui arracha l'anneau qu'il portait au doigt (1377).

On peut remarquer en 1371, la naissance de Jean de Bourgogne et de Louis, duc d'Orléans : ainsi se forme la chaîne des prospérités et des calamités des empires. Le grand schisme d'Occident éclata en 1379 par la mort de Grégoire XI, et la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Charles V adhéra à ce dernier pape, et l'université suivit le même parti. Des troubles commencèrent en Flandre : le duc de Bretagne, tenant ferme à l'alliance anglaise, vit la noblesse de son duché se soulever contre lui. Enfin Duguesclin, après avoir éprouvé une disgrâce de cour, et remis peut-être l'épée de connétable à Charles V, ce qui n'est pas prouvé, alla mourir devant *Castel-Neuf* de Randan. On sait que les clés de cette ville furent remises à son cercueil ; il respirait encore cependant, lorsqu'elles furent apportées. Dans le testament de Duguesclin, et dans le codicile de ce testament, daté du 9 et du 10 juillet 1380, il prend le titre de connétable de France. Bertrand dit à Olivier de Clisson, son compagnon : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et ne vous puis dire

beaucoup de choses. Vous direz au roi que je suis bien marry que je ne lui ai fait plus longtemps service, de plus fidèle n'eussé-je pu, et, si Dieu m'en eût donné le temps, j'avois bon espoir de lui vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de bons serviteurs qui s'y emploieront de mêmes effets que moi ; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'épée qu'il me commit, quand il me donna l'épée de connétable, et la lui rendre ; il sçaura bien en disposer et faire élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et mon frère, et adieu, je n'en puis plus. » Duguesclin n'écrivait pas. mais il savait signer. J'ai vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Charles V ne survécut à Duguesclin que de deux mois et quatre jours ; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre à midi, de l'an 1380. Ce prince disait des rois : « Je ne les trouve heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien » : mot qui peint toute sa vie.

Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le Bon Connétable, Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais ; il se souvenait de Créci et de Poitiers ; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Edouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses ; mais les Anglais perdaient toujours quelques places, les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger ; les anciens grands vassaux de

la couronne portaient leurs plaintes aux pieds de Charles V qui, la main appuyée sur le cœur de la France et sentant la vie revenir; parlait en maître.

CHAPITRE V.

Jugement sur Charles V par M. Michelet.

L'habileté de Charles V et l'affaiblissement des autres états avaient relevé la France, au moins dans l'opinion. Toute la chrétienté regardait de nouveau vers elle. Le pape, la Castille, l'Ecosse, regardaient le roi comme un protecteur. Frère du futur comte de Flandre, allié des Visconti, il voyait les rois d'Aragon, de Hongrie, ambitionner son alliance. Il recevait les ambassades lointaines du roi de Chypre, du soudan de Bagdad, qui s'adressaient à lui, comme au premier prince des Francs. L'empereur même lui rendit une sorte d'hommage en le visitant à Paris. Après avoir aliéné les droits de l'empire en Allemagne et en Italie, il venait donner au dauphin le titre du royaume d'Arles.

La subite restauration du royaume de France était un miracle que chacun voulait voir. De toutes parts, on venait admirer ce prince qui avait tant enduré, qui avait vaincu à force de ne pas combattre, cette patience de Job, cette sagesse de Salomon. Le quatorzième siècle se désabusait de la chevalerie, des folies héroïques, pour révérer en Charles V le héros de la patience et de la ruse.

Ce prince naturellement économe, ce roi d'un peuple ruiné étonnait les étrangers par la multitude de ses constructions. Il élevait autour de Paris des maisons dites de plaisance, Melun, Beauté Saint-Germain; mais toute maison était alors un fort.

Il donnait à la ville un nouveau Pont-Neuf, des murs, des portes, une bonne bastille. Il ne se fiait guère qu'aux murailles.

Près de sa bastille, il avait construit, étendu, aménagé avec le luxe d'un roi et les recherches d'un malade, le vaste hôtel Saint-Paul. La magnificence de cette demeure, la splendide hospitalité qu'y trouvaient les princes et les étrangers, faisaient illusion sur l'état du royaume. Le sire de la Rivière, l'aimable et subtil conseiller de Charles V, le gentilhomme accompli de ce temps, en faisait les honneurs. Il leur montrait la noble figure de son maître, les galeries, les bibliothèques, et ces buffets chargés d'or, et ils l'appelaient le riche roi.

« L'heure de son descouchier au matin étoit comme de six à sept heures. Donnoit audience mesmes aux mendres, de hardiement devis et à lui. Après lui pègné, vêtu et ordonné...... on lui apportoit son breviaire, environ huit heures du jour, aloit à sa messe, à l'issue de sa chapelle, toutes manières de gens pouvoient bailler leurs requêtes. Après ce, aux jours députez à ce, aloit au conseil après lequel... environ dix heures, asseoit à table..... A l'exemple de David instruments bas oyait volontiers à la fin de ses mangiers.

« Luy levé de table, à la colacion, vers lui povoyent aler toutes les manières d'estrangiers. Là luy estoient apportées nouvelles de toutes manières du pays ou des aventures de ses guerres..... pendant l'espace de deux heures; après aloit reposer une heure. Après son dormir, estoit un espace avec ses plus privés en esbatement, visitant joyauls ou autres richesses. Puis aloit à vespres après..... Entroit en été en ses jardins, où marchands venoient apporter velours, drap d'or, etc. En hyver s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires, de la sainte escripture, ou des faits des romans ou mo-

ralistes, des philosophes et d'autres sciences, jusques à heure de soupper, auquel s'asseoit d'assez bonne heure, après lequel une pièce s'esbatoit, puis se retrayoit. Pour obvyer à vaines et vagues parolles et pensées, avoit (au dîner de la reine) un prud'homme en estant au bout de la table qui, sans cesser, disait gestes de mœurs virtueux d'aucuns bons treppassez. »

Les philosophes avec lesquels le roi aimait à s'entretenir, étaient ses astrologues. Son astrologue en titre, un italien, Thomas de Pisan, avait été appelé tout exprès de Bologne, le roi lui donnait 100 livres par mois. Ces gens, quels que fussent leurs moyens de prévoir, ne se trompaient pas de trop. Ils étaient pleins de finesse et de sagacité. Charles V donna un astrologue à Duguesclin en lui remettant l'épée de connétable.

Le peu que nous savons de Charles V, de ses jugements, de ses paroles, indique comme tout son règne une douce et froide sagesse, peut-être aussi quelque indifférence au bien et au mal. « Considérant, dit Christine de Pisan, la fragilité humaine, il ne permit jamais aux maris d'emmurer leurs femmes pour méfait de corps, quoiqu'il en fût maintes fois supplié. — Il surprit trois fois son barbier en flagrant délit de vol et la main dans la poche sans se fâcher ni le punir.

Charles V est peut-être le premier roi chez cette nation jusque là si légère, qui ait su préparer de loin un succès, le premier qui ait compris l'influence, lointaine et lente, mais dès-lors réelle, des livres sur les affaires. Le prieur Honoré Bonnor écrivit par son ordre, sous le titre bizarre de l'*Arbre des batailles*, le premier essai sur le droit de la paix et de la guerre. Son avocat général, Raoul de Presles, lui mettait la *Bible* en langue vulgaire, tant d'années avant Luther et Calvin. Son

ancien précepteur, Nicolas Oresme, traduisait l'autre *Bible* du temps, Aristote. Oresme, Raoul de Presles, Philippe de Maizières, travaillaient, peut-être à frais communs, à ces grands livres du *Songe du Verger*, du *Songe du vieux Pèlerin*, sorte de romans encyclopédiques où toutes les questions du temps étaient traitées, et qui préparaient l'abaissement de la puissance spirituelle et la confiscation des biens d'église. C'est ainsi qu'au seizième siècle, Pithou, Passerat et quelques autres, travaillèrent ensemble à la *Menippée*.

Les dépenses croissaient, le peuple était ruiné; l'Eglise seule pouvait payer.

C'était là toute la pensée du quatorzième siècle. En Angleterre, le duc de Lancastre essaya, pour brusquer la chose, de Wicleff et des Lollards, et faillit bouleverser le royaume. En France, Charles V la préparait avec une habile lenteur. Elle pressait pourtant. L'apparente restauration de la France ne pouvait tromper le roi. Il ne vivait que d'expédients. Il avait été obligé de payer les juges avec les amendes mêmes qu'ils prononçaient, de vendre l'impunité aux usuriers, de se mettre entre les mains des juifs. Conformément aux privilèges monstrueux que Jean leur avait vendus pour payer sa rançon, ils étaient quittes d'impôts, exempts de toute juridiction, sauf celle d'un prince du sang, nommé gardien de leurs privilèges. Nuls titres royaux n'avaient force contre eux. Ils devaient être crus, contre leurs débiteurs, de tout ce qu'ils jureraient. Le prince, leur protecteur, devait les aider dans le recouvrement de leurs créances, c'est-à-dire que le roi se faisait recors pour les juifs, afin de partager. L'argent extorqué par de tels moyens coûtait au peuple bien plus qu'il ne rendait au roi.

Il fallait bien passer entre les mains du juif, ne pouvant dépouiller le clergé. Le juif, le clergé, avaient seuls de l'argent. Il n'y avait encore ni production de la richesse par l'industrie, ni circulation par le commerce. La richesse, c'était le trésor, trésor caché du juif, sourdement nourri par l'usure; trésor du prêtre, trop visible dans les églises, dans les biens d'églises.

La tentation était forte pour Charles V, mais la difficulté était grande aussi. Les prêtres avaient été ses plus zélés auxiliaires contre l'Anglais. Ils lui avaient en grande partie livré l'Aquitaine, comme ils la donnèrent jadis à Clovis.

Il y avait deux sujets de querelles entre la puissance spirituelle et la temporelle, l'argent et la juridiction. La question de juridiction elle-même rentrait en grande partie dans celle d'argent, car la justice se payait. Les premières plaintes contre le clergé partent des seigneurs et non des rois. Les seigneurs, comme fondateurs et patrons des églises, étaient bien plus directement intéressés dans la question.

Sous saint Louis, ils forment une confédération contre le clergé, décident de combien chacun doit contribuer pour soutenir cette espèce de guerre, se nomment des représentants pour prêter main forte à ceux d'entr'eux qui seraient frappés de sentences ecclésiastiques.

Philippe-le-Bel eut les seigneurs pour lui dans sa lutte contre le pape.

Ils formèrent une nouvelle confédération féodale qui effraya les évêques et livra au roi l'Eglise de France. L'accord de cette Eglise lui livra la papauté elle-même. Cependant au commencement et à la fin de son règne, Philippe-le-Bel frappa deux coups d'une impartialité hardie, la maltote qui atteignit les

nobles et les prêtres aussi bien que les bourgeois, la suppression du Temple, de la chevalerie ecclésiastique.

La royauté, triomphante sous Philippe de Valois, se fit donner par le pape tout ce qu'elle voulut sur les revenus de l'Eglise de France. Elle eut même la prétention de lever les décimes royales. Les églises cherchaient à augmenter les profits de leurs justices, à empiéter sur les juridictions laïques, seigneuriales ou royales. Le roi parut vouloir y porter remède. Le 22 décembre 1329 eut lieu, pardevant lui au château de Vincennes, une solennelle plaidoirie entre l'avocat Pierre Cugnières et Pierre du Roger, archevêque de Sens. Le premier soutenait les droits du roi et des seigneurs. Le second défendait ceux du clergé.

CHAPITRE VI.

Duguesclin.

Je dois m'arrêter un moment sur le grand homme qui seconda si bien Charles, sur Duguesclin.

Bertrand Duguesclin n'eut aucune des grâces de l'enfance. Désagréable à ses parents mêmes par sa difformité, par une humeur dure et sauvage, son éducation fut abandonnée aux soins ou plutôt aux mépris et aux insultes des domestiques. Son âme, qui sentait sa grandeur, s'indignait d'un tel avilissement; il en devint plus indocile et plus farouche. Il ne savait ni lire ni écrire; on ne pouvait lui rien apprendre, il voulait battre tous ses maîtres; il ne respirait dès-lors que la guerre et les combats, il s'enflammait au récit que lui faisait son père des exploits des héros; il rassemblait tous les enfants du voisinage, il en formait des espèces de compagnies militaires qu'il

Edouard fit une tentative pour aborder en France, dans le dessein de secourir Thouars, la dernière place qui lui restât en Poitou : cette fois la mer méconnut sa tête blanchie et le repoussa; le vent de la fortune enflait d'autres voiles. Le prince de Galles, transporté à Londres, expira âgé de quarante-six ans, au palais de Westminster. Il laissait un fils, le malheureux Richard II, à qui l'on disputa jusqu'à la légitimité de sa naissance. Edouard III ne tarda pas à suivre le prince Noir dans la tombe : ce n'était plus le brillant chevalier de la comtesse de Salisbury; c'était l'esclave d'une courtisane qui le vola sur son lit de mort, et lui arracha l'anneau qu'il portait au doigt (1377).

On peut remarquer en 1371, la naissance de Jean de Bourgogne et de Louis, duc d'Orléans : ainsi se forme la chaîne des prospérités et des calamités des empires. Le grand schisme d'Occident éclata en 1379 par la mort de Grégoire XI, et la double élection d'Urbain VI et de Clément VII. Charles V adhéra à ce dernier pape, et l'université suivit le même parti. Des troubles commencèrent en Flandre : le duc de Bretagne, tenant ferme à l'alliance anglaise, vit la noblesse de son duché se soulever contre lui. Enfin Duguesclin, après avoir éprouvé une disgrâce de cour, et remis peut-être l'épée de connétable à Charles V, ce qui n'est pas prouvé, alla mourir devant *Castel-Neuf* de Randan. On sait que les clés de cette ville furent remises à son cercueil; il respirait encore cependant, lorsqu'elles furent apportées. Dans le testament de Duguesclin, et dans le codicile de ce testament, daté du 9 et du 10 juillet 1380, il prend le titre de connétable de France. Bertrand dit à Olivier de Clisson, son compagnon : « Messire Olivier, je sens que la mort m'approche de près, et ne vous puis dire

beaucoup de choses. Vous direz au roi que je suis bien marry que je ne lui ai fait plus longtemps service, de plus fidèle n'eussé-je pu, et, si Dieu m'en eût donné le temps, j'avois bon espoir de lui vuider son royaume de ses ennemis d'Angleterre. Il a de bons serviteurs qui s'y emploieront de mêmes effets que moi ; et vous, messire Olivier, pour le premier. Je vous prie de reprendre l'épée qu'il me commit, quand il me donna l'épée de connétable, et la lui rendre ; il sçaura bien en disposer et faire élection de personne digne. Je lui recommande ma femme et mon frère, et adieu, je n'en puis plus. » Duguesclin n'écrivait pas. mais il savait signer. J'ai vu sa signature, *Bertrand*, au bas de quelques dispositions de famille.

Charles V ne survécut à Duguesclin que de deux mois et quatre jours; il mourut au château de Beauté-sur-Marne, le 16 septembre à midi, de l'an 1380. Ce prince disait des rois : « Je ne les trouve heureux que parce qu'ils peuvent faire du bien » : mot qui peint toute sa vie.

Le règne de Charles V fut un règne de réparation et de recomposition de la monarchie. L'art militaire fit des progrès considérables sous le Bon Connétable, Bayard, dans sa jeunesse, Turenne, dans son âge mûr. Une sagesse obstinée renferma Charles V dans son palais; il se souvenait de Créci et de Poitiers; il voulait confier le sort de la France, non à l'impétuosité, mais à la patience du courage français. Il laissa le royaume ouvert à toutes les courses d'Edouard, qui promena ses troupes de Bordeaux à Calais et de Calais à Bordeaux, tant qu'il voulut. Nos soldats voyaient avec dépit, du haut des remparts où on les tenait confinés, ces courses; mais les Anglais perdaient toujours quelques places, les provinces cédées se fatiguaient du joug étranger; les anciens grands vassaux de

la couronne portaient leurs plaintes aux pieds de Charles V qui, la main appuyée sur le cœur de la France et sentant la vie revenir; parlait en maître.

CHAPITRE V.

Jugement sur Charles V par M. Michelet.

L'habileté de Charles V et l'affaiblissement des autres états avaient relevé la France, au moins dans l'opinion. Toute la chrétienté regardait de nouveau vers elle. Le pape, la Castille, l'Ecosse, regardaient le roi comme un protecteur. Frère du futur comte de Flandre, allié des Visconti, il voyait les rois d'Aragon, de Hongrie, ambitionner son alliance. Il recevait les ambassades lointaines du roi de Chypre, du soudan de Bagdad, qui s'adressaient à lui, comme au premier prince des Francs. L'empereur même lui rendit une sorte d'hommage en le visitant à Paris. Après avoir aliéné les droits de l'empire en Allemagne et en Italie, il venait donner au dauphin le titre du royaume d'Arles.

La subite restauration du royaume de France était un miracle que chacun voulait voir. De toutes parts, on venait admirer ce prince qui avait tant enduré, qui avait vaincu à force de ne pas combattre, cette patience de Job, cette sagesse de Salomon. Le quatorzième siècle se désabusait de la chevalerie, des folies héroïques, pour révérer en Charles V le héros de la patience et de la ruse.

Ce prince naturellement économe, ce roi d'un peuple ruiné étonnait les étrangers par la multitude de ses constructions. Il élevait autour de Paris des maisons dites de plaisance, Melun, Beauté Saint-Germain; mais toute maison était alors un fort.

Il donnait à la ville un nouveau Pont-Neuf, des murs, des portes, une bonne bastille. Il ne se fiait guère qu'aux murailles.

Près de sa bastille, il avait construit, étendu, aménagé avec le luxe d'un roi et les recherches d'un malade, le vaste hôtel Saint-Paul. La magnificence de cette demeure, la splendide hospitalité qu'y trouvaient les princes et les étrangers, faisaient illusion sur l'état du royaume. Le sire de la Rivière, l'aimable et subtil conseiller de Charles V, le gentilhomme accompli de ce temps, en faisait les honneurs. Il leur montrait la noble figure de son maître, les galeries, les bibliothèques, et ces buffets chargés d'or, et ils l'appelaient le riche roi.

« L'heure de son descouchier au matin étoit comme de six à sept heures. Donnoit audience mesmes aux mendres, de hardiement devis et à lui. Après lui pègné, vêtu et ordonné...... on lui apportoit son breviaire, environ huit heures du jour, aloit à sa messe, à l'issue de sa chapelle, toutes manières de gens pouvoient bailler leurs requêtes. Après ce, aux jours députez à ce, aloit au conseil après lequel... environ dix heures, asseoit à table..... A l'exemple de David instruments bas oyait volontiers à la fin de ses mangiers.

« Luy levé de table, à la colacion, vers lui povoyent aler toutes les manières d'estrangiers. Là luy estoient apportées nouvelles de toutes manières du pays ou des aventures de ses guerres..... pendant l'espace de deux heures; après aloit reposer une heure. Après son dormir, estoit un espace avec ses plus privés en esbatement, visitant joyauls ou autres richesses. Puis aloit à vespres après..... Entroit en été en ses jardins, où marchands venoient apporter velours, drap d'or, etc. En hyver s'occupoit souvent à oyr lire de diverses belles ystoires, de la sainte escripture, ou des faits des romans ou mo-

ralistes, des philosophes et d'autres sciences, jusques à heure de soupper, auquel s'asseoit d'assez bonne heure, après lequel une pièce s'esbatoit, puis se retrayoit. Pour obvyer à vaines et vagues parolles et pensées, avoit (au dîner de la reine) un prud'homme en estant au bout de la table qui, sans cesser, disait gestes de mœurs virtueux d'aucuns bons treppassez. »

Les philosophes avec lesquels le roi aimait à s'entretenir, étaient ses astrologues. Son astrologue en titre, un italien, Thomas de Pisan, avait été appelé tout exprès de Bologne, le roi lui donnait 100 livres par mois. Ces gens, quels que fussent leurs moyens de prévoir, ne se trompaient pas de trop. Ils étaient pleins de finesse et de sagacité. Charles V donna un astrologue à Duguesclin en lui remettant l'épée de connétable.

Le peu que nous savons de Charles V, de ses jugements, de ses paroles, indique comme tout son règne une douce et froide sagesse, peut-être aussi quelque indifférence au bien et au mal. « Considérant, dit Christine de Pisan, la fragilité humaine, il ne permit jamais aux maris d'emmurer leurs femmes pour méfait de corps, quoiqu'il en fût maintes fois supplié. — Il surprit trois fois son barbier en flagrant délit de vol et la main dans la poche sans se fâcher ni le punir.

Charles V est peut-être le premier roi chez cette nation jusque là si légère, qui ait su préparer de loin un succès, le premier qui ait compris l'influence, lointaine et lente, mais dès-lors réelle, des livres sur les affaires. Le prieur Honoré Bonnor écrivit par son ordre, sous le titre bizarre de l'*Arbre des batailles*, le premier essai sur le droit de la paix et de la guerre. Son avocat général, Raoul de Presles, lui mettait la *Bible* en langue vulgaire, tant d'années avant Luther et Calvin. Son

ancien précepteur, Nicolas Oresme, traduisait l'autre *Bible* du temps, Aristote. Oresme, Raoul de Presles, Philippe de Maizières, travaillaient, peut-être à frais communs, à ces grands livres du *Songe du Verger*, du *Songe du vieux Pèlerin*, sorte de romans encyclopédiques où toutes les questions du temps étaient traitées, et qui préparaient l'abaissement de la puissance spirituelle et la confiscation des biens d'église. C'est ainsi qu'au seizième siècle, Pithou, Passerat et quelques autres, travaillèrent ensemble à la *Menippée*.

Les dépenses croissaient, le peuple était ruiné; l'Eglise seule pouvait payer.

C'était là toute la pensée du quatorzième siècle. En Angleterre, le duc de Lancastre essaya, pour brusquer la chose, de Wicleff et des Lollards, et faillit bouleverser le royaume. En France, Charles V la préparait avec une habile lenteur. Elle pressait pourtant. L'apparente restauration de la France ne pouvait tromper le roi. Il ne vivait que d'expédients. Il avait été obligé de payer les juges avec les amendes mêmes qu'ils prononçaient, de vendre l'impunité aux usuriers, de se mettre entre les mains des juifs. Conformément aux priviléges monstrueux que Jean leur avait vendus pour payer sa rançon, ils étaient quittes d'impôts, exempts de toute juridiction, sauf celle d'un prince du sang, nommé gardien de leurs priviléges. Nuls titres royaux n'avaient force contre eux. Ils devaient être crus, contre leurs débiteurs, de tout ce qu'ils jureraient. Le prince, leur protecteur, devait les aider dans le recouvrement de leurs créances, c'est-à-dire que le roi se faisait recors pour les juifs, afin de partager. L'argent extorqué par de tels moyens coûtait au peuple bien plus qu'il ne rendait au roi.

Il fallait bien passer entre les mains du juif, ne pouvant dépouiller le clergé. Le juif, le clergé, avaient seuls de l'argent. Il n'y avait encore ni production de la richesse par l'industrie, ni circulation par le commerce. La richesse, c'était le trésor, trésor caché du juif, sourdement nourri par l'usure; trésor du prêtre, trop visible dans les églises, dans les biens d'églises.

La tentation était forte pour Charles V, mais la difficulté était grande aussi. Les prêtres avaient été ses plus zélés auxiliaires contre l'Anglais. Ils lui avaient en grande partie livré l'Aquitaine, comme ils la donnèrent jadis à Clovis.

Il y avait deux sujets de querelles entre la puissance spirituelle et la temporelle, l'argent et la juridiction. La question de juridiction elle-même rentrait en grande partie dans celle d'argent, car la justice se payait. Les premières plaintes contre le clergé partent des seigneurs et non des rois. Les seigneurs, comme fondateurs et patrons des églises, étaient bien plus directement intéressés dans la question.

Sous saint Louis, ils forment une confédération contre le clergé, décident de combien chacun doit contribuer pour soutenir cette espèce de guerre, se nomment des représentants pour prêter main forte à ceux d'entr'eux qui seraient frappés de sentences ecclésiastiques.

Philippe-le-Bel eut les seigneurs pour lui dans sa lutte contre le pape.

Ils formèrent une nouvelle confédération féodale qui effraya les évêques et livra au roi l'Eglise de France. L'accord de cette Eglise lui livra la papauté elle-même. Cependant au commencement et à la fin de son règne, Philippe-le-Bel frappa deux coups d'une impartialité hardie, la maltote qui atteignit les

nobles et les prêtres aussi bien que les bourgeois, la suppression du Temple, de la chevalerie ecclésiastique.

La royauté, triomphante sous Philippe de Valois, se fit donner par le pape tout ce qu'elle voulut sur les revenus de l'Eglise de France. Elle eut même la prétention de lever les décimes royales. Les églises cherchaient à augmenter les profits de leurs justices, à empiéter sur les juridictions laïques, seigneuriales ou royales. Le roi parut vouloir y porter remède. Le 22 décembre 1329 eut lieu, pardevant lui au château de Vincennes, une solennelle plaidoirie entre l'avocat Pierre Cugnières et Pierre du Roger, archevêque de Sens. Le premier soutenait les droits du roi et des seigneurs. Le second défendait ceux du clergé.

CHAPITRE VI.

Duguesclin.

Je dois m'arrêter un moment sur le grand homme qui seconda si bien Charles, sur Duguesclin.

Bertrand Duguesclin n'eut aucune des grâces de l'enfance. Désagréable à ses parents mêmes par sa difformité, par une humeur dure et sauvage, son éducation fut abandonnée aux soins ou plutôt aux mépris et aux insultes des domestiques. Son âme, qui sentait sa grandeur, s'indignait d'un tel avilissement ; il en devint plus indocile et plus farouche. Il ne savait ni lire ni écrire ; on ne pouvait lui rien apprendre, il voulait battre tous ses maîtres ; il ne respirait dès-lors que la guerre et les combats, il s'enflammait au récit que lui faisait son père des exploits des héros ; il rassemblait tous les enfants du voisinage, il en formait des espèces de compagnies militaires qu'il

dressait à toute sorte d'exercices; souvent il les menait à des combats réels et à des périls certains : son père fut obligé de lui défendre ces amusements dangereux; et comme les défenses étaient inutiles, il prit le parti de l'enfermer dans sa chambre. Duguesclin se sauve, et va chercher un asile à Rennes chez un de ses oncles. Il apprend qu'il doit y avoir dans la grande place de Rennes un combat à la lutte; il y court, malgré sa tante qui s'efforce de le retenir; il revient vainqueur, mais estropié. Sa mère disait de lui : *Il n'y a pas de plus mauvais garçon au monde, il est toujours blessé, le visage rompu, toujours battant ou battu; son père et moi nous le voudrions voir sous terre.* Ils changèrent bien de sentiment après ce fameux tournoi, où un chevalier inconnu, ayant désarçonné ou désarmé jusqu'à quinze des plus braves champions, et ayant eu enfin la visière de son casque enlevée, fut reconnu pour Bertrand Duguesclin, à la vue de son père, qui ne lui avait point permis d'entrer dans la lice, à cause de sa jeunesse et de son inexpérience. Bertrand Duguesclin, resté d'abord parmi les spectateurs, n'avait pu voir ces combats sans en prendre sa part; le besoin de la gloire se faisait sentir trop impérieusement à son âme; il avait vu un chevalier qui se retirait après avoir fourni ses courses, il l'avait suivi, s'était jeté à ses pieds pour obtenir ses armes et son cheval, et les ayant obtenus, en avait fait ce digne usage. Respecté dans sa famille, illustre dans sa province après un tel triomphe, il s'empressa de chercher au service militaire des occasions de gloire plus utiles. Il fit ses premières armes sous le comte de Blois, au siége de Rennes en 1342. Avec vingt soldats, il repoussa devant Vannes un corps considérable d'Anglais. On trouve ensuite un vide de huit années dans son histoire; il ne reparait

qu'en 1351, mais déjà redoutable aux Anglais, pour qui son cri de guerre, *Notre-Dame Guesclin*, semblait être un coup de foudre. Cette terreur que Duguesclin leur inspirait dès-lors, semble prouver qu'il n'était pas resté dans l'inaction pendant ces huit années, où la Bretagne, sa patrie, avait toujours été le théâtre de la guerre.

En 1351, Duguesclin fut du nombre des ambassadeurs bretons chargés de mener à Londres les deux fils du comte de Blois, qui venaient y servir d'ôtages à leur père, pris au combat de la Roche-de-Rien le 20 juin 1347. Duguesclin se distingua dans cette ambassade par la fermeté avec laquelle il osa parler à Edouard, qui demandait d'un ton menaçant aux ambassadeurs, si les Français n'observeraient pas la trève : *Sire*, dit Duguesclin, *nous l'observerons comme vous l'observerez; si vous la rompez, nous la romprons.*

De retour en Bretagne, il battit et fit prisonnier un capitaine du parti anglais, nommé la Toigne, qui, peu de temps après, le fit prisonnier à son tour. La même chose lui arriva encore avec un anglais nommé Adas; nous le verrons avoir le même sort aux batailles de Navarrète et d'Aurai; et peut-être le silence des historiens sur les huit années précédentes, vient-il de la même cause. Duguesclin fut donc pris au moins quatre fois. Le connétable Anne de Montmorency, célèbre par ses malheurs à la guerre, n'a pas été pris si souvent; mais les succès presque continuels de Duguesclin furent toujours dus à sa bonne conduite, et ses malheurs furent produits par des fautes auxquelles il n'eut aucune part, qu'il prévit et qu'il voulut empêcher.

Pendant que le duc de Lancastre assiégeait Rennes, Duguesclin, qui n'avait pu s'enfermer dans la place, fatiguait l'ar-

mée anglaise par des courses et des escarmouches continuelles; il fit prisonnier le baron de la Poole, et lui offrit sa liberté sans rançon, à condition que la Poole lui obtiendrait du duc de Lancastre la permission d'entrer dans Rennes. Lancastre la refusa en disant : *J'aimerais mieux qu'il y entrât cinq cents gendarmes que le seul Duguesclin.* Celui-ci justifia le mot du duc de Lancastre, en trouvant le moyen de pénétrer dans la place et d'en faire lever le siége, après avoir battu plusieurs fois les Anglais.

On est étonné de ne pas trouver le nom de Duguesclin parmi les champions du fameux combat des Trente. Ce guerrier, non moins redoutable dans les combats singuliers que dans les siéges et les batailles, remporta constamment la victoire contre Troussel, contre Kantorbie, contre Brembro, parent de celui qui, au combat des Trente, était le chef du parti anglais.

Jusque là Duguesclin n'avait combattu les Anglais qu'en servant le comte de Blois, qu'il regardait comme le vrai duc de Bretagne. S'étant engagé dans la suite au service du roi Jean, qui lui donna une compagnie de cent hommes d'armes, il sembla redoubler de valeur et de zèle contre les Anglais : on raconte même de cette valeur des traits incroyables. A la prise du château d'Essé en Poitou, une poutre manque sous lui; il tombe de dix-huit ou vingt pieds de haut dans la cour du château et se casse une jambe; il combat, en s'appuyant sur l'autre, contre cinq Anglais, qui viennent pour l'achever; il en tue un, il en met deux autres hors de combat. Il se défend assez longtemps contre les deux derniers, et tombe enfin sans connaissance entre les bras d'un chevalier breton, qui vient à son secours. Quinte-Curce raconte un combat à peu

près pareil, d'Alexandre, dans une ville de l'Inde; mais et le trait d'Alexandre, et quelques détails de ces exploits de Duguesclin, pourraient bien être, de la part des historiens, un reste de cette *maladie* dont Bayle a parlé.

Au siége de Melun, que faisait en personne Charles V, alors dauphin, tandis qu'on sapait la muraille pour faire une brèche, on voit un chevalier y appliquer une échelle, et monter avec une audace qui étonna tout le monde. *Ah! s'écria* le dauphin, *ce ne peut être que Duguesclin*. C'était lui en effet. Son intrépidité fut malheureuse : le gouverneur, qui l'aperçut, roula sur lui une grosse pierre, qui fracassa l'échelle et le fit tomber presque écrasé dans le fossé; il perdit connaissance : on le mit dans du fumier chaud; il revint de son évanouissement au bout d'une heure, et demanda aussitôt si la place était prise; on lui dit que non : il s'habille malgré tout le monde, et court à l'assaut : mais comme on vit que l'escalade ne pourrait réussir ce jour-là, Duguesclin, avec vingt Bretons, va pour forcer une des portes; il renverse quelques-uns des gardes, et il allait entrer dans la place, si l'on n'eût levé le pont avec la plus grande précipitation. Le dauphin, témoin de sa valeur, de son activité, de sa bonne conduite, lui donna le commandement de l'armée destinée à faire la guerre en Normandie contre Charles-le-Mauvais. Jusqu'ici nous n'avons vu dans Duguesclin que le soldat, nous allons voir le général. Il commença par conquérir une partie de la Normandie. Une trève arrêta pour lors ses exploits.

Après la mort du roi Jean, le roi de Navarre reprit les armes, sans autre prétexte que ses nouvelles prétentions sur la Bourgogne et ses anciennes prétentions sur la Champagne et la Brie; il espérait trouver quelque facilité à troubler les com-

mencements d'un nouveau règne (il devait se souvenir cependant que Charles savait régner) : il comptait sur les secours des Anglais, qui ne lui en fournirent point, ou qui en fournirent secrètement et fort peu. Charles V avait pris pour juges, entre le roi de Navarre et lui, son peuple, Edouard lui-même et l'univers. L'homme juste, le grand prince ne craint point les regards du public ; il ne peut avoir trop de juges, ce sont autant de partisans. La vraie politique est de se ménager sur ses ennemis cette supériorité que donnent la raison et la justice ; Charles V eut aussi celle des armes. L'acharnement du roi de Navarre fut forcé de céder au génie de Duguesclin. Le règne du pacifique Charles V s'ouvrit par une victoire éclatante ; Duguesclin détruisit à Cocherel, entre Evreux et Vernon, les restes du parti navarrais, et fit prisonnier le captal de Buch, général des armées de Charles-le-Mauvais : il avait annoncé au commencement du combat, *qu'il espérait donner le captal au roi pour étrenne de sa noble royauté*. Il l'avait même fait dire au captal avant le combat, et en exhortant ses soldats, il leur avait dit : *Pour Dieu, amis, souvenez-vous que nous avons un nouveau roi de France : que sa couronne soit aujourd'hui étrennée par vous.*

Cette bataille de Cocherel, comparée à celles de Courtray, de Créci et de Poitiers, fait voir ce que peut un seul homme, et combien le destin des états dépend du général. Les Navarrais avaient à Cocherel les mêmes avantages dont les Français s'étaient privés dans ces autres batailles, avantage du nombre, avantage du poste, abondance de vivres, dont ils se plaisaient à faire parade pour insulter à la disette des Français : ceux-ci n'avaient d'autre ressource que de tirer les Navarrais de leur poste pour les amener à une bataille dans la

plaine ; les Navarrais brûlaient de combattre, la prudence du captal contenait leur ardeur. Duguesclin, pour enflammer cette même ardeur et la leur rendre funeste, feint de décamper et de livrer à l'ennemi une victoire aisée : on en avertit le captal; on lui demande à grands cris la bataille. « Jamais, répondit le sage captal, Duguesclin n'a décampé à la vue de l'ennemi ; c'est une ruse. » On ne l'écouta point, on l'entraîna, on fut battu et il fut pris.

Duguesclin acheva de soumettre la Normandie. Le château de Valogne lui coûta quelque peine à réduire ; il essuya de la part des assiégés des railleries insultantes. Toutes les fois que les pierriers des Français allaient tirer, un soldat navarrais sonnait une cloche, comme pour en avertir les assiégés, et après le coup, un autre soldat paraissait aux créneaux, et avec une serviette, essuyait l'endroit qui avait été frappé, en disant aux assiégeants : *Vous avez grand tort de noircir ainsi nos belles pierres*. Après de telles bravades, il faut ne se point rendre. Valogne se rendit : lorsque la garnison sortait, elle fut insultée à son tour par les Français ; ce qui parut si insupportable à huit gentilshommes de cette garnison, qu'ils rentrèrent dans la place, fermèrent les portes, levèrent les ponts, et jurèrent que jamais les Français n'entreraient dans Valogne que ses huit défenseurs ne fussent morts : ils tinrent parole. Il fallut recommencer le siége contre ces huit hommes ; on y perdit beaucoup de monde; ou pensa y échouer; enfin on brisa une porte : les Français se jetèrent en foule dans la place, et les huit gentilshommes se défendirent toujours; il fallut les précipiter du donjon dans le fossé.

CHAPITRE VII.

Bataille de Cocherel.

Le sacre de Charles V, qui eut lieu à Reims avec beaucoup de solennité, fut marqué par un événement heureux.

La paix entre les Francais et les Anglais n'était pas rompue; mais le roi de Navarre, malgré toutes ses promesses au roi de France, entretenait toujours des liaisons avec le roi d'Angleterre, et avait même profité de la dernière absence du roi Jean pour commencer les hostilités. On doit se rappeler qu'il possédait plusieurs places importantes en Normandie. Mantes, Meulan, le château de Roulboise étaient de ce nombre. Situées entre Paris et Rouen, elles interceptaient le commerce des deux villes. Les habitants de Rouen, secondés secrètement par le roi, firent un effort et s'en rendirent maîtres. Le prince Louis de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, avait été laissé en Normandie pour défendre ses possessions. Se sentant trop faible, il appela les Anglais. Ils vinrent sous la conduite de Jean de Grailli, captal de *Buch*, capitaine renommé. Bertrand Duguesclin lui fut opposé.

On remarque que les Français commencèrent dans cette occasion à ne pas compter uniquement sur leur bravoure. Leur général usa d'adresse et de ruse pour faire quitter aux Anglais le poste avantageux d'une montagne près de Cocherel, village à trois lieues d'Evreux, et pour les attirer dans la plaine. Quand ils y furent descendus, il dit à un chevalier près de lui : « Le filet est bien tendu, nous aurons des oiseaux. » Puis, s'adressant aux soldats : « Souvenez-vous, leur dit-il, que nous avons un nouveau roi; que sa couronne soit aujour-

d'hui étrennée par vous. » En effet, la nouvelle de la victoire arriva à Reims le lendemain du sacre (1). Elle fut complète, et

(1) On stipula à Brétigny un traité pour la rançon du roi. Par ce traité, la France cédait quelques villes et une grosse somme d'argent à Edouard; et, pour garantie de l'exécution, on remit aux Anglais des otages, parmi lesquels était le duc, fils du roi. Quand il fallut exécuter les conventions de Brétigny, toutes les villes françaises abandonnées aux Anglais refusèrent de se soumettre à ces étrangers. Le roi, attendri de cet excès de fidélité, mais religieux observateur de ses engagements, les conjura de renoncer à lui et de recevoir les lois d'un prince que ses vertus et son courage rendaient peut-être digne de leur commander. Ce fut en vain; ces villes constantes résolurent de soutenir des siéges, des combats, de braver la famine, les souffrances, la mort, plutôt que d'abdiquer la bannière des lis et le titre de Français. Pour les détourner de cette résistance, on fut obligé de temporiser et de négocier avec eux : on envoya même des troupes contre de vertueux rebelles; mais au lieu d'employer le fer, on eut recours à l'éloquence, aux prières : on leur persuada que leur opiniâtreté, annulant le traité de Brétigny, replongerait la France dans les horreurs de la guerre et forcerait le roi à reprendre ses fers. Ces considérations les décidèrent enfin à se soumettre; mais ce ne fut qu'en versant des pleurs, et en disant : « Ce ne sera que des lèvres que nous obéirons aux Anglais, nos cœurs seront toujours Français. » Cependant, les otages livrés à Edouard pressaient en vain leur délivrance, le reste des sommes promises ne pouvait être encore soldé. L'un de ces otages impatients, le duc d'Anjou, ne pouvant supporter plus longtemps sa captivité, revint furtivement en France, et reparut devant le roi son père, qui demeura interdit de honte et de colère. Il rougit de voir un prince de son sang violer ouvertement sa parole, et ne rompit le silence que pour lui ordonner d'aller reprendre la place que l'honneur lui assignait. Le duc d'Anjou hésite à remplir cet ordre rigoureux; alors le roi part lui-même, en s'écriant *que si la bonne foi était perdue ce serait dans le cœur des rois qu'il faudrait la chercher*. Il arrive en Angleterre, s'y constitue prisonnier, et meurt de douleur.

Charles prit en son nom les rênes d'un état qu'il avait déjà longtemps gouverné; l'expérience dont ce prince était redevable à l'adversité lui devenait utile dans les circonstances difficiles où il se trouvait à son avénement au trône. Ce roi fut sacré dans la ville de Reims. Après cette auguste cérémonie, le cortége reprenait le chemin de Paris, lorsqu'on vit arriver le chevalier Enguerrand d'Eudici, couvert de blessures, blanchi de poussière, trempé de sueur, et pressant à coups d'éperons son coursier tout fumant : *Victoire!* s'écrie cet heureux messager, le peuple répond par ses cris de joie accoutumés : Noël! Noël! Montjoie et saint Denis! Enguerrand d'Eudici arrive près du roi, met pied à terre, la cour se range autour de lui. Le paladin s'exprime en ces termes : « Le captal de Buch commandait les troupes du roi de Navarre. Cet habile général, digne de servir une meilleure cause, avait conduit ses guerriers dans les champs de Cocherel, sur les bords de l'Eure, et leur avait assigné une position

d'autant plus avantageuse qu'elle ranima la confiance des Français, découragés depuis longtemps par leurs défaites. Le

inexpugnable : les Français reconnaissent à l'ennemi l'avantage du lieu et du nombre; mais Duguesclin est à leur tête, ils demandent le combat. Le captal de Buch était campé sur une montagne; derrière lui s'élevait une antique forêt dont l'épaisseur le protégeait contre une surprise, et l'ombre immense l'abritait contre la dévorante ardeur du soleil. Le peuple d'alentour, séduit par son maître perfide, lui fournissait contre nous des secours, et ses tentes regorgeaient de vivres et de munitions. Les Français, au contraire, campés dans une plaine découverte et sablonneuse, ne pouvaient point se garantir des rayons d'un été brûlant. Exténués par les chaleurs accablantes, ils avaient encore à souffrir de la disette, et devaient se préserver, par une surveillance continuelle des embûches d'un pays insidieux. N'importe, ils voient Duguesclin : pleins de confiance dans le génie de ce héros, ils demandent à grands cris le signal de la bataille. Le captal de Buch, ne voulant point quitter le poste redoutable qui doublait ses forces pour risquer dans la plaine les chances de la fortune, attendait que la détresse de ses ennemis les eut affaiblis et presque vaincus, afin d'achever aisément leur défaite. Ce grand capitaine arrête la fougue de ses soldats, qui, provoqués par les nôtres, voulaient se mesurer avec eux. Pendant deux jours, les armées restèrent en présence. L'aurore du troisième vit les armes blanches d'un héraut d'armes sur la montagne où campaient les Navarrais; c'était un envoyé de Duguesclin qui venait proposer au captal de descendre dans la plaine, où les Français lui laisseraient à loisir, et sans l'attaquer, ranger comme il lui plairait ses troupes en bataille. Le captal refuse le défi; Duguesclin, qui ne voit de salut que dans une bataille, a recours au stratagème pour forcer l'ennemi à la livrer, et déjà la plus grande partie de son armée semble fuir. Les Navarrais, qui nous regardaient comme leur proie, frémissent en nous voyant nous éloigner : ni les ordres ni les prières du captal ne peuvent les arrêter; ils descendent tumultueusement, comptant nous écraser sous leurs coups et changer en déroute notre mouvement rétrograde. Le captal, entraîné par eux, les suit, en maudissant leur imprudente ardeur, et toutes leurs troupes couvrent la plaine. Duguesclin s'arrête alors : au signal convenu avec les chefs, nos bataillons font volte-face, et notre fuite combinée se trouve tout à coup un plan d'attaque ingénieusement concerté. Les Navarrais n'ont plus l'avantage des hauteurs, mais ils ont encore celui du nombre, et le captal, qui vingt fois mérita le nom de héros, commande leur manœuvre et les dispose au combat. Duguesclin, avant de faire sonner la trompette, parcourt les rangs en criant : *Pour Dieu! souvenez-vous, compagnons, que nous avons un nouveau roi; qu'aujourd'hui sa couronne soit honorée par nous.* Cette harangue enflamme nos cœurs : trente chevaliers font vœu d'enlever le captal au milieu de dix mille lances. La bataille s'engage; la bannière des lis s'agite à longs plis, et l'or dont elle étincelle entrecoupe de ses lueurs éclatantes les nuages de poussière qui, sous les pas de quarante mille combattants, s'élèvent dans l'atmosphère et obscurcissent l'horizon. Ces chiffres glorieux, ces armes de France,

captal fut fait prisonnier avec beaucoup de seigneurs anglais : le roi ordonna qu'ils fussent traités avec honneur ; mais, dans un voyage qu'il fit quelque temps après en Normandie, il mit entre les mains de la justice plusieurs Français pris dans cette occasion. Ils furent condamnés à mort comme traîtres et rebelles et exécutés à Rouen. Le monarque donna à Duguesclin le comté de Longueville : le roi de Navarre en fut très-irrité, parce que ce comté avait appartenu à Philippe, un autre de ses frères qui venait de mourir, et qu'il comptait en hériter.

Il se trouva aussi déçu dans les prétentions qu'il avait formées sur le duché de Bourgogne. Quand le roi Jean le donna à Philippe-le-Hardi, son fils, le Navarrais se présenta comme héritier du dernier comte; mais Philippe fut mis en possession, et l'affaire renvoyée à l'arbitrage du pape. Comme le Navarrais ne parut pas acquiescer à cet expédient, les deux prétendants restèrent en hostilité. Les courses que dans cette occasion fit le nouveau duc de Bourgogne en Normandie aidèrent Duguesclin à soumettre la plus grande partie des villes de

tracés sur la soie mouvante, sont les astres de la victoire : les échos de l'Eure prolongent le long des rivages un bruit terrible où cent bruits sont confondus. A travers ces sombres horreurs, trois fois Duguesclin apparut avec un coursier différent et des armes nouvelles. Cependant c'était l'instant où nos trente chevaliers devaient accomplir leur vœu téméraire; ils se serrent les uns contre les autres, se précipitent, sourds et aveugles, pour les mille dangers qui les entourent, percent la mêlée, vont droit au captal de Buch, et malgré la résistance de ce chef et des gardes qui le défendent, ils l'enlèvent et le portent au fond de la forêt. Les Navarrais, stupéfaits de cet événement, et privés du chef qui était l'âme de leur parti, ne savent plus ni attaquer ni se défendre. Les flots de l'Eure roulent sur des bataillons entiers que la frayeur a poussés dans le cours de cette rivière; d'autres jettent leurs armes devant Duguesclin, qui m'envoie près de vous pour vous faire hommage de cette victoire. » A peine Enguerrand d'Eudici a-t-il fini de parler, que ses écuyers, qu'il avait devancés, viennent déposer aux pieds de Charles l'armure du captal de Buch et les sanglantes bannières de Navarre. (MARCHANGY.)

Charles-le-Mauvais. Il les aurait même toutes conquises, s'il n'eût été obligé de partir pour la Bretagne (1).

CHAPITRE VIII.

Charles de Blois et Jean de Montfort.

Charles de Blois et Jean V de Montfort, les deux prétendants à ce duché, combattaient à armes égales; mais l'équilibre fut rompu par quelques Anglais échappés à Cocherel, qui se hâtèrent de se retirer en Bretagne, sous le commandement de Jean Chandos. Duguesclin s'empressa de le suivre. Les deux armées, commandées par les deux grands capitaines, sous les yeux des princes pour lesquels ils combattaient, se rencontrèrent sur les landes de Beaumont, près de Bécherel. Rangées en bataille, elles n'attendaient plus que le signal, lorsqu'à force d'instances de la part des légats du pape et d'autres prélats qui suivaient les deux rivaux dans le dessein de les porter à la paix, il s'ouvrit des conférences dont le résultat fut un accord connu sous le nom de *Traité des Landes*. Rien de plus simple que les conditions. Le duché était partagé en deux; chacun devait porter le titre de duc et avoir sa capitale. Rennes, pour l'un, Nantes pour l'autre; on se sépara avec promesse de se rejoindre dans un lieu indiqué, pour convenir des arrangements que le partage exigeait, et recevoir la ratification de la duchesse Jeanne-la-Boiteuse, épouse de Charles de Blois.

C'est d'elle qu'il tenait le duché de Bretagne. Sa ratification était nécessaire, mais difficile à obtenir. Quand elle eut lu le

(1) Anquetil.

traité que son mari lui envoya, elle dit à celui qui l'apportait : « Il fait trop bon marché de ce qui n'est pas à lui ; il ne devait pas mettre mon patrimoine en arbitrage. » Et, dans sa lettre en réponse, elle lui mandait : « Vous ferez ce qu'il vous plaira, je ne suis qu'une femme et ne puis mieux ; mais plutôt je perdrais la vie, ou deux si je les avais, avant que de consentir à chose si reprochable, à la honte des miens. » Sa lettre était mouillée de larmes. Son époux en fut ému, et encore plus lorsqu'en quittant sa femme, qu'il était allé voir, elle lui dit : « Conservez-moi votre cœur, mais conservez mon duché ; et. quelque chose qui arrive, faites que la souveraineté me reste tout entière. » Il le promit et partit.

Il trouva Montfort devant la ville d'Aurai, dont il faisait le siége en attendant son rival : il fallut s'expliquer. Charles ne dissimula pas la peine qu'il ressentait à ne pas confirmer le traité ; mais, mari trop faible, il tint parole à sa femme. Quand les armées furent rangées en bataille en présence l'une de l'autre, Montfort fit lire à haute voix le traité, pria les seigneurs qui l'environnaient de prononcer sur ses prétentions, et offrit de renoncer à tout s'ils le condamnaient.

Une acclamation générale confirma ses droits et l'assurance de la bonne volonté de ses soldats. Il les remercia, se mit à genoux, leva les mains au ciel, l'attesta de la pureté de ses intentions, et chargea Charles de Blois de tout le sang qui allait être versé. Il voulut même tenter encore un accommodement, mais Chandos s'y opposa. Au moment où il allait donner le signal, arriva un courrier du roi de France. Le monarque mandait à Montfort de lever le siége d'Aurai ; à Charles de remettre la ville entre les mains d'Olivier Clisson et de Charles de Beaumanoir, chevaliers du parti opposé, et de par-

tir tous deux pour Paris, où ils trouveraient justice et contentement. Montfort consentait, Charles refusa, et, emporté par une impétuosité que Duguesclin ne put contenir, il se porta en avant, jetta d'abord le désordre dans l'armée ennemie, mais tarda peu, par l'imprudence de cette mesure, à se voir enveloppé. On se battit de part et d'autre avec le plus terrible acharnement. Charles de Blois tombe enfin sous le feu d'un anglais, et son dernier mot en mourant fut : « J'ai guerroyé longtemps contre mon escient (contre ma conscience). » Malgré ce funeste accident, Duguesclin soutenait le combat. Couvert de blessures et épuisé par la perte de son sang, il effrayait encore les ennemis qui l'entouraient, et faisait mordre la poussière aux plus avancés. Chandos arrive, se nomme, et lui remontre l'impossibilité d'échapper. Le héros breton cède alors à la fortune. Cependant Montfort s'étant fait conduire au lieu où gisait le malheureux Charles, au milieu de ses braves défenseurs couchés autour de lui. « Ah! beau cousin, s'écria-t-il en versant des larmes, votre opiniâtreté a été cause de beaucoup de maux en Bretagne. Dieu vous le pardonne! Je regrette bien que vous êtes venu à cette mal fin. » Chandos l'arrache de ce triste lieu et lui dit : « Monseigneur, vous ne pouviez avoir votre cousin en vie et le duché tout ensemble. Remerciez Dieu et vos amis. » Il n'est pas inutile d'observer qu'à cette bataille Olivier de Clisson perdit un œil au service de Montfort.

L'opiniâtreté de Jeanne lui fit perdre en un moment son mari et ses états. Elle avait deux fils, mais ils étaient prisonniers en Angleterre. Il ne lui restait de ressources que dans le duc d'Anjou son gendre. Ce prince fit tous ses efforts pour engager le roi son père à se déclarer hautement le protecteur

de la veuve, et à faire la guerre en son nom, comme seigneur suzerain, au nouveau duc. L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils. On y observa que la France était épuisée, qu'il n'y avait pas de partie qui ne fut surchargée d'impôts et de gens de guerre, dont toutes les provinces étaient inondées. Ce n'était pas comme autrefois de simples rassemblements de vagabonds et de brigands, errants sans chefs et sans discipline, mais de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommait les *grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, lesquels ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donneraient au prince qui pourrait les solder. Le roi n'était pas en état de les acheter, et le roi d'Angleterre, de Douvres où il était, paraissait épier l'occasion de les attacher à ses drapeaux, pour renouveler ses excursions en France. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne après sa victoire, on pouvait juger que la rupture ne serait pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante; il gagnait les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvraient les portes; il faudrait donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs peu importait à la France lequel serait duc de Bretagne, un descendant de Blois ou un Montfort, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs : ainsi, concluait-on, il n'y avait d'autre parti à prendre que de négocier et de procurer à la veuve, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourrait.

C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guérande entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonce à ses droits sur le duché,

qui est abandonné au comte de Montfort et à ses descendants en ligne masculine; elle en conserve néanmoins le titre, qui ne passera pas à ses enfants. On lui assure des rentes viagères montant à 10,000 livres, le comté de Limoges et le duché de Penthièvre, qui a été depuis le nom de la famille. Au défaut de la ligne masculine dans la maison de Montfort, la maison de Penthièvre saisira de droit le duché de Bretagne. Le nouveau duc obtiendra la liberté des fils du comte de Blois, donnera 100,000 écus pour la rançon de Jean l'aîné, et de plus sa sœur en mariage. Mais ce qui concernait ce prince ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. Ainsi finit une guerre de vingt-trois ans, guerre de famille, par les alliances et la proche parenté des seigneurs bretons qui y prirent part, et en cette qualité guerre opiniâtre et cruelle. Montfort fit hommage du duché au roi de France, mais sans renoncer à ses liaisons avec l'Angleterre; elles devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses anglaises, la première fille d'Edouard. Le monarque français et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié; « mais, dit l'historien de Bretagne, toutes ces contenances ne trompaient ni l'un ni l'autre. Le roi était fin et accort; le duc ne l'était pas moins. »

CHAPITRE IX.

Amnistie du roi de Navarre. — Administration paternelle de Charles V.

Le roi de France faisait la guerre au roi de Navarre en Normandie, et contractait dans le midi avec les seigneurs gascons, le comte de Foix, le sire d'Albret et autres, diverses

alliances dont Charles-le-Mauvais s'inquiétait pour son Béarn et sa Navarre. Il fit des démarches tendantes à la paix, et l'obtint par les sollicitations de Jeanne et de Blanche, la première, veuve de Charles-le-Bel, la seconde de Philippe de Valois, ses médiatrices ordinaires. Au lieu des villes de Mantes, de Meulan et du comté de Longueville, on lui donna la seigneurie de Montpellier. Ses autres villes de Normandie lui furent rendues. Il renouvela ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie, et ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les serments de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rebellions.

Le royaume commençait à se reposer dans la paix; mais deux choses manquaient encore à sa tranquillité, une administration plus ferme et plus éclairée dans des parties essentielles du gouvernement, et l'éloignement des grandes compagnies qui désolaient la France. L'attention de Charles V ne put, dans les deux premières années de son règne, se porter que sur les finances. Elles étaient dans le plus grand désordre; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étaient multipliés à l'infini. On sait que plus il y a de gens qui s'occupent des fonds publics, moins il en reste : le roi commença par retrancher un grand nombre de ces officieux collaborateurs. La diversité des monnaies, occasionnée par des refontes très-fréquentes sous les derniers rois, et par l'introduction des pièces étrangères que la guerre avait apportées, causait des embarras et des méprises continuelles dans le commerce. Le roi fit une refonte générale, par laquelle le prix de l'or et de l'argent fut rap-

proché, le plus qu'il fut possible, de la valeur qu'ils avaient avant Philippe de Valois. Non-seulement Charles V diminua les impôts, mais, ce qui n'est pas le plus aisé, il les rendit moins onéreux par une meilleure régie et une distribution plus équitable. Les domaines royaux, qui faisaient alors une grande partie des richesses du souverain, étaient fort négligés; il les remit en valeur. Ses soins s'étendirent sur l'agriculture en général; il la fit refleurir, en rendant le plus léger possible, par des lois sages, le joug oppressif des seigneurs sur leurs vassaux de campagne. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance la gaîté naturelle à la nation; car, remarque à cette occasion un historien, « nul autre peuple n'oublie plus aisément les malheurs passés; il ne faut qu'une année d'abondance pour effacer plusieurs années de stérilité (1). »

CHAPITRE X.

Départ des grandes compagnies pour l'Espagne.

Il restait cependant encore un fléau redoutable, les grandes compagnies. Le roi eut le bonheur de les diriger sur d'autres contrées, en tirant d'ailleurs une juste satisfaction de Pierre-le-Cruel, qui avait fait emprisonner la vertueuse Blanche de Bourbon sa femme, sœur de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V.

La manière de se délivrer des grandes compagnies avait déjà été agitée sous le roi Jean. Henri de Transtamare, disputant la couronne de Castille à son frère Pierre-le-Cruel, avait

(1) Anquetil.

jugé que les grandes compagnies, dont on se trouvait très-embarrassé en France après la paix de Brétigny, lui seraient très-utiles en Espagne, s'il pouvait les y conduire. Il n'y avait que Duguesclin qui pût y réussir. Il avait combattu sous les mêmes étendards en Bretagne, et s'en était fait singulièrement estimer; mais depuis la bataille d'Aurai il était prisonnier de Jean Chandos. L'Anglais le relâcha pour 100,000 francs. Le roi donna 40,000 livres, le pape et le Castillan firent le reste.

Il alla trouver les compagnies près de Châlons-sur-Saône, où elles étaient réunies après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois, la Lorraine, et pénétré par l'Alsace jusqu'aux frontières de l'Allemagne. Elles campaient au nombre de trente mille combattants, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, soupirant tous après un nouveau butin. « Camarades, leur dit Duguesclin en les abordant, nous en avons fait assez, vous et moi, pour damner nos âmes, et vous pouvez même vous vanter d'avoir fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu, et le diable laissons. » A cette harangue succèdent les motifs qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion; plus, deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre; enfin, ajoute malignement celui qui devait en grande partie sa liberté au pape, le passage par Avignon.

L'armée part, et prend en effet la route de Provence, qui n'était pas la plus naturelle. Le souverain pontife, aussi effrayé que surpris, envoie des indulgences et des pardons; on les reçoit; il lève les anciennes excommunications prononcées

contre les *malandrins*, ainsi nommait-on les soldats des grandes-compagnies. On le remercie de sa complaisance, et l'on avance. Il menace de nouveaux anathèmes et les lance; on ne s'en effraie pas. Les compagnons arrivent devant Avignon : un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglais qui y commandait lui dit : « Soyez le bien-venu; apportez-vous de l'argent? » Mot caractéristique; il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le peuple. « Non, disent les insolents *malandrins*, ce sera de la bourse des prélats. » Il faut rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré-collége qui se cotise et qui paie.

L'orage, chassé de la France, fond sur la Castille. Pierre-le-Cruel est détrôné, et se réfugie à Bordeaux, auprès d'Édouard, prince de Galles, dont il était l'allié par le mariage d'une de ses filles avec Edmond, duc d'Yorck, frère du prince Noir. Il lui demanda instamment du secours contre Transtamare, protégé par la France. Édouard l'écoute, le ramène lui-même en Castille à la tête d'une armée florissante. Il y trouve le reste des compagnies qui avaient arraché la couronne à Pierre, les prend à sa solde, les fait combattre contre Transtamare, qu'elles avaient élevé sur le trône; elles l'en précipitent, et y remettent Pierre. Duglesclin, qui, après le brillant succès de son expédition, était retourné en France, revole en Castille avec un renfort considérable. Les armées des deux frères se rencontrent près de Navarette; celle de Pierre avait besoin d'un combat, parce que les vivres commençaient à lui manquer : celle de Henri pouvait attendre : c'était l'avis de Duguesclin; mais la morgue et l'ardeur castillane l'emportèrent. « C'est merveille, lui dit don Teillo, frère de Transtamare, vous n'êtes ici qu'une douzaine de Français qui pensez

mieux valoir que tant de milliers d'Espagnols, et vous voulez faire la loi pour prolonger la guerre et ruiner notre pays. Vous défiez-vous de notre courage? Sachez que nous vous valons bien; et si vous avez peur ne prenez pas votre excuse sur nous. » Duguesclin n'était pas homme à souffrir ces bravades. Il y répondit en paroles encore plus piquantes; mais, voyant le plus grand nombre de voix contre lui, le Français consentit à la bataille.

La mêlée fut sanglante. Le brave Teillo s'enfuit des premiers avec son escadron; de sorte que les ennemis arrivèrent en masse où étaient Duguesclin et Transtamare. Trois fois ce prince rallia ses soldats; à la quatrième fois, l'effroi fut si grand, qu'il ne put les retenir. Ils se mirent en pleine déroute. Duguesclin le prit par le bras et lui dit : « Sire, ôtez-vous d'ici, votre honneur est sauf; sauvez votre fortune; nous combattrons une autre fois plus heureusement. » Le prince sauta sur un cheval, et se sauva pendant que Duguesclin soutenait le combat. Il céda à la fin, mais ne voulut se rendre qu'au prince de Galles lui-même. Pierre fut rétabli sur le trône; mais son protecteur n'eut pas à se louer de sa reconnaissance.

Le prince de Galles avait fait des emprunts considérables sur la foi de don Pèdre, qui se disait, quand il alla implorer sa protection, possesseur de trésors immenses, cachés dans une forteresse de son pays. Quand il fallut payer les troupes, surtout les mercenaires *malandrins*, il dit qu'il n'avait pas d'argent. Que cela fût vrai ou non, il n'en donna pas, et fut ingrat à l'égard du prince : de sorte qu'il revint en Guienne, chagrin, mécontent, et avec les symptômes déjà inquiétants d'une maladie causée par les fatigues de cette expédition.

De retour dans ses Etats, il mit un impôt sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le Poitou, le Limousin, la Saintonge, le Rouergue, s'y soumirent après une faible résistance : mais les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Comminges, de Périgord, et toute la noblesse de Gascogne, refusèrent. Jamais, disaient-ils, tant qu'ils étaient restés sous la domination du roi de France, ils n'avaient payé de pareilles impositions. Ils portèrent à Charles V leurs plaintes, comme au seigneur suzerain. Le sage monarque répondit qu'il était très-déterminé à garder la juridiction de la couronne de France; « mais, ajouta-t-il, nous avons juré quelques articles que nous examinerons. » Du reste, il accueillit les seigneurs avec la plus grande courtoisie, leur promit d'employer sa médiation auprès du prince de Galles, et traita avec les plus grands égards ceux qui restèrent auprès de lui pour cultiver sa bonne volonté et hâter la conclusion de leur affaire : premier germe des troubles qui facilitèrent la réunion de la Guienne à la France.

Une troisième révolution se préparait en Castille. Transtamare, après la déroute de son armée, s'était retiré en France. Il s'y fit des amis, surtout parmi les chevaliers *bannerets*, c'est-à-dire, ceux qui avaient sous leurs bannières des troupes composées soit de leurs vassaux, soit d'aventuriers. Ils les soldaient, et ceux-ci s'engageaient eux-mêmes aux princes qui les payaient le mieux. Le midi de la France était couvert de leurs châteaux. Le roi détrôné s'en fit des partisans, avec lesquels il tenta, contre son ancien royaume, quelques expéditions qui lui réussirent. Ces succès, la réputation de ses vertus, l'horreur pour la cruauté et les vices de Pierre-le-Cruel, son frère, lui attirèrent des chefs et des soldats, dont il se

forma une armée. Il aurait bien désiré de la faire commander par Duguesclin, mais ce guerrier, depuis la bataille de Navarre, était resté prisonnier. Le prince de Galles, pressé plusieurs fois par les seigneurs de sa cour, et même par la duchesse son épouse, de le mettre à rançon, refusait toujours; le bruit courait que c'était parce qu'il le craignait. Ce soupçon parvint au prince. Il fit appeler Duguesclin. « Messire Bertrand, lui dit-il, on prétend que je ne vous ose mettre en délivrance, de la peur que j'ai de vous. — Il y en a qui le disent, répond le prisonnier, et de cela me trouve fort honoré. » Le prince rougit. « Eh bien, reprend-il, taxez vous-même votre rançon. — Cent mille écus, repart Duguesclin. — Et où les prendrez-vous? demanda le prince. — Le pape, répond Duguesclin, le roi de France, le duc d'Anjou et le roi de Castille me les prêteront, et les femmes de mon pays vendront plutôt leurs quenouilles que de me laisser prisonnier. »

Il eut permission d'aller recueillir la somme qui lui était nécessaire. Chandos et la plupart des seigneurs lui offrirent leur bourse pour son voyage. La princesse de Galles promit vingt mille francs en déduction de sa rançon. Quoique le prince sût que Duguesclin désirait être libre principalement pour aller chasser du trône celui qu'il y avait placé lui-même, il était mécontent de l'ingrat, et il approuva publiquement la générosité de son épouse. En la remerciant, Duguesclin lui dit gaîment : « Madame, je pensais être le plus laid chevalier du monde, mais vois-je bien que je ne dois plus tant déplaire. »

Arrivé dans son château en Bretagne, il demande à son épouse cent mille francs qu'il lui avait laissés en dépôt. Il ne lui en restait plus rien. Elle avait tout dépensé en équipages et libéralités pour tous les gens de guerre dans le besoin qui s'é-

taient adressés à elle. L'époux loue cet emploi de ses deniers, fait selon son cœur, et lui-même renchérit sur cette générosité. Il lui vint de l'argent du duc d'Anjou, de plusieurs seigneurs et prélats; mais à mesure qu'il cheminait vers Bordeaux, il le distribuait aux écuyers et chevaliers qu'il rencontrait, de sorte qu'il n'avait plus rien quand il arriva. « Qu'apportez-vous, lui dit ce prince? — Pas un double, répondit-il. — Vous faites le magnifique, reprend Edouard, moitié sérieux, moitié plaisantant, vous donnez à tout le monde, et vous n'avez pas de quoi subvenir à vous-même; il faut donc que vous restiez prison. » Duguesclin se retirait assez confus, lorsqu'un gentilhomme arriva, chargé par le roi de France de payer la rançon, à la réserve des vingt mille francs que la princesse de Galles avait généreusement payés de sa bourse.

Avec la même rapidité que don Pèdre avait été rétabli sur le trône, il en fut renversé. Une seule bataille, livrée près de Montril, décida de son sort. Il la perdit, et se sauva dans la citadelle. Henri l'entoura d'un mur, afin qu'il ne pût lui échapper. Don Pèdre tente d'escalader la muraille; mais il est pris et conduit dans le camp ennemi. Les deux frères s'y rencontrent, se précipitent l'un sur l'autre, se roulent dans la poussière. Transtamare saisit son épée, il l'enfonce dans le cœur de son frère, qui expire, et il est proclamé roi de Castille. Tous les capitaines qui avaient concouru à son succès furent généreusement récompensés. Duguesclin eut la dignité de connétable de Castille, cinq seigneuries considérables et cent mille florins d'or. Le nouveau roi resta fidèlement attaché à Charles V, et lui rendit de grands services. Des trente mille hommes qui composaient les grandes compagnies dans la première expédition, il n'en resta, après celle-ci, que six mille,

qui se fondirent dans les armées d'Angleterre et de France.

CHAPITRE XI.

Maladie du prince de Galles. — La guerre recommence.

Ces armées surtout ouvraient leurs rangs pour y recevoir les braves qui se présentaient. Le roi les y attirait, et recrutait avec empressement, dans le dessein où il était de profiter du mécontentement des seigneurs gascons pour faire revivre les droits de la couronne sur la Guienne et sur les autres pays cédés à l'Anglais. Ces seigneurs étaient toujours à la cour, sollicitant vivement le roi de réprimer les vexations du prince de Galles. Le monarque, quoiqu'il ne demandât pas mieux que d'entreprendre cettte affaire, se faisait prier. A la fin, il se laissa arracher la permission que sollicitaient les suppliants de présenter au parlement une requête contre le prince. Elle fut admise, et les griefs furent jugés d'une importance à être discutés devant la cour des pairs. Le roi envoya sommer le prince de comparaître. « J'irai, répondit-il, mais le bassinet en tête, et soixante mille hommes avec moi. »

Tel pouvait être son projet, mais il était consumé d'une maladie de langueur depuis son retour de Castille. Le dépit qu'il éprouva de cette sommation, et qui alla jusqu'à lui faire retenir captifs, pendant un an, les envoyés du roi, augmenta son mal. Cependant il assembla ses troupes ; mais ce ne fut pas avec son activité ordinaire. Il laissa commencer les hostilités par les seigneurs mécontents, et les repoussa à peine.

Charles V avait, non-seulement dans le midi de la France, mais encore dans les autres pays soumis aux Anglais, des agents secrets qui fomentaient les mécontentements. Les habitants du

Ponthieu montraient, entre autres, beaucoup d'ardeur à secouer le joug de l'Angleterre. On leur envoya de ces compagnies isolées qui semblaient n'être attirées que par le butin, et n'obéir à aucun maître. En peu de temps elles conquirent tout le Ponthieu, et le soumirent au roi de France sans qu'il parût presque s'en mêler.

Cette brusque expédition, et les plaintes que le prince de Galles fit parvenir à son père au sujet de la sommation, piquèrent vivement le monarque anglais. Il avait auprès de lui des ambassadeurs français que Charles V y entretenait pour discuter les difficultés que présentaient de temps en temps quelques articles du traité de Brétigny. Edouard les fait paraître en sa présence, les traite durement, et leur commande d'écrire à leur roi de rentrer au plutôt dans les bornes du traité qu'il a violé, par la protection qu'il accorde aux révoltés de la Gascogne et du Ponthieu; d'envoyer ses lettres de renonciation à la souveraineté des provinces cédées par le traité de Brétigny; et qu'alors il pourrait faire de son côté les renonciations auxquelles il s'était obligé.

C'est ce qu'attendait le roi de France. Il assembla le parlement. On y lit la semonce impérieuse d'Edouard aux ambassadeurs français. On repasse le traité de Brétigny article par article, on examine de nouveau les griefs des seigneurs gascons. Il est prouvé, comme il ne pouvait pas manquer d'arriver, que c'est Edouard et son fils qui se sont écartés de la justice dans tous les points, et la guerre est résolue. Le roi l'envoie déclarer par un simple valet de chambre, à cause de la détention qu'avaient éprouvée les hérauts porteurs de la sommation au prince de Galles. Les ambassadeurs heureusement repassaient en France au moment où le valet arrivait, et le

trouvèrent sur la grève. Charles envoya aussi la déclaration de guerre et ses motifs au pape, à l'empereur, aux autres princes alliés ou indifférents, et aux principales villes d'Angleterre.

Edouard fut surpris, mais non déconcerté, quoique la défection subite du Ponthieu lui en fît craindre de pareilles dans d'autres provinces où il apprit qu'éclataient des mouvements séditieux. Il commença par s'assurer du côté de l'Ecosse, par une trève qui suspendait sa guerre habituelle avec ce royaume, et leva promptement deux corps d'armée; il envoya l'un au prince de Galles, et fit entrer l'autre par Calais, sous le commandement du duc de Lancastre, son second fils. Charles leur opposa ses frères : au premier les ducs d'Anjou et de Berri, auxquels il joignit Duguesclin, qu'il rappela de Castille, et dont les jeunes princes devaient suivre les avis; au second, son dernier frère, sous sa propre surveillance. Pour l'exercer plus aisément, il établit son séjour à Rouen. Ce jeune général était Philippe-le-Hardi, déjà apanagé du duché de Bourgogne. Le roi le rendit le plus riche et le plus puissant des princes non couronnés, en lui faisant épouser l'héritière de Flandre, cette princesse qu'Edouard avait voulu pour le duc d'Yorck, un de ses fils, jusqu'à obtenir d'avance une dispense ecclésiastique que la politique du roi Jean rendit inutile.

Cette première campagne se passa en marches, contremarches, prises de châteaux, petits combats sanglants et ravages sans aucune décision. Le roi la termina par une assemblée des Etats-Généraux. Son but était d'en obtenir des subsides. On était si persuadé de ses bonnes intentions, de la justesse de ses vues et de son économie, qu'on lui accorda volontiers ce qu'il demanda, savoir : la gabelle du sel pour

l'entretien de sa maison, quatre livres par feu dans les villes pour la guerre, et trente sous dans les campagnes ; un droit d'aides sur les vins, proportionné à leur qualité, et douze deniers pour livre sur tous les impôts.

On peut dire que si Charles V a été l'agresseur à main armée, Edouard a été le provocateur par sa constance à ne jamais se relâcher d'aucun de ses avantages, par son affectation à donner toujours aux clauses douteuses du traité de Brétigny l'interprétation la plus convenable à ses intérêts, et par son opiniâtreté à ne pas accomplir celles qui lui déplaisaient, comme la renonciation à la couronne de France, qu'il avait promise et qu'il ne fit jamais.

Dans ces circonstances, Charles-le-Mauvais se conduisit comme à l'ordinaire, en brouillon maladroit. Pendant les expéditions de Castille, il s'attira la disgrâce du roi de France et du prince de Galles, en gênant la marche de leurs troupes, qu'ils faisaient passer amicalement sur son territoire et dans les environs. Pour le punir, Charles V saisit sa seigneurie de Montpellier. Aussitôt le Navarrais se transporte en Angleterre, y signe avec Edouard un traité par lequel il s'engage à attaquer la France en même temps que l'Anglais. Il revient en Bretagne en même temps que Montfort, et l'engage à entrer dans ce traité; mais ni l'un ni l'autre n'ose l'exécuter ; au contraire, dans la crainte d'une punition encore plus sévère que n'avait été la saisie de Montpellier, le Navarrais demande grâce, et obtient, sinon l'oubli, au moins le pardon de ses mauvaises manœuvres.

Ce qui détermina le roi de Navarre à cette prompte soumission, fut peut-être l'invasion subite de la Guienne. Charles V, pendant qu'il en prononçait la confiscation dans son lit de jus-

tiee, avait des troupes prêtes qui se répandirent aussitôt dans la province. L'attaque fut si brusque, que le prince de Galles se trouva obligé de se retirer de ville en ville à mesure que les Français avançaient ; mais, revenu de sa première surprise, il réunit tout ce qu'il pouvait rassembler de soldats, et se mit à leur tête. Sa maladie de langueur, qui était tournée en hydropisie, ne lui permettait pas de monter à cheval. Il se faisait conduire dans un chariot. C'est dans cet état qu'il alla assiéger la ville de Limoges, coupable de s'être rendue trop volontairement aux troupes du roi. Il multiplia les assauts, les commanda lui-même, et y entra par les brèches, et il fit massacrer tous les habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, et brûler la ville sous ses yeux.

Edouard ne laissa pas longtemps son fils chéri dans l'embarras. Il lui prépara une puissante diversion, en faisant passer en France une armée redoutable par le nombre et le choix des troupes, sous le commandement de Robert Knolles, son meilleur général. Il descendit à Calais, traversa l'Artois, le Vermandois, passa devant Soissons, Reims et Troyes, qu'il n'osa attaquer, mais il brûlait les bourgs et les petites villes. Enfin il campa devant Paris, et envoya offrir la bataille au roi, qui y était renfermé. Ce prince avait pris le même système de guerre que dans la campagne qui précéda le traité de Brétigny : fortifier la ville principale, retirer les gens de la campagne, avec leurs meubles et leurs bestiaux, dans des forteresses capables de résister à un coup de main ; faire observer les ennemis par des corps séparés répandus autour d'eux, leur couper les vivres, rendre les marches fatigantes et les campements difficiles : par cette tactique, il réduisit les Anglais à chercher des quartiers d'hiver, sans avoir rien fait d'important.

Ils les choisirent dans le Maine et l'Anjou, provinces voisines de la Bretagne, où Knolles comptait retirer ses troupes en cas d'événement fâcheux : mais Duguesclin ne lui en laissa pas le loisir. Il venait de recevoir l'épée de connétable à la vue de toute la cour, qui applaudit au choix du roi. Tout ce qu'il y avait de braves s'empressa de prendre du service sous le chef des armées françaises. Il forme une troupe de guerriers ardents, se précipite à leur tête sur les quartiers ennemis, les surprend l'un après l'autre, les disperse. Cette armée formidable disparut, et Knolles, presque seul, va cacher sa honte en Bretagne, l'asile qu'il s'était préparé.

Edouard perdit alors Philippine de Hainaut, son épouse, princesse estimable, dont la tendresse et les vertus avaient fait le bonheur de sa vie. Père affligé, il alla recevoir sur la plage le prince de Galles, son fils chéri, forcé par la maladie de quitter l'Aquitaine, où sa bravoure et ses talents étaient si nécessaires. Le prince de Lancastre, son frère, fut envoyé à sa place.

Il avait besoin de secours. Edouard fit partir une flotte chargée de troupes et de munitions, sous les ordres de Jean Hastings, comte de Pembroke, son gendre. Elle devait aborder à La Rochelle. Les habitants, malgré une garnison anglaise, fermèrent leur port.

Pembroke fut d'autant plus fâché du refus des Rochellois, qu'il était surveillé de près par une flotte de vaisseaux plus forts que les siens, que Henri de Transtamare, roi de Castille, reconnaissant des services que la France lui avait rendus, envoyait à son secours. Les Castillans avaient sur leurs navires des machines inconnues aux Anglais. Elles lançaient des pierres, des masses de plomb et de gros traits, écrasaient

et perçaient les frêles embarcations anglaises, qui n'étaient que des vaisseaux de transport. On ne dit pas qu'entre ces machines il y eût des canons : ils n'étaient pas encore appliqués à la marine. Pembroke, très-maltraité, prit la fuite, et les Castillans remportèrent une victoire complète.

Ce n'était pas seulement dans la conduite de la guerre que Charles-le-Sage se montrait supérieur à Edouard ; il l'emportait encore dans les opérations du cabinet. On vient de voir que sa bonne intelligence soutenue avec le roi de Castille, lui mérita de ce prince un secours maritime décisif. Edouard fit des efforts pour détacher le Castillan du Français ; mais il ne put parvenir à diminuer l'affection qui unissait les deux princes. Au contraire, Charles V, politique adroit, vint à bout d'engager le roi d'Ecosse à rompre la trève avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier. Enfin il ôta pour ce moment à Edouard la ressource des perfidies ordinaires du roi de Navarre.

Ce n'est pas que l'habile monarque se flattât de fixer ce caractère inquiet, toujours balançant entre les partis opposés; mais il croyait qu'en paraissant ignorer ses intrigues il l'empêcherait de se déclarer trop ouvertement pour son ennemi. Il consentit donc à ratifier le pardon que son beau-père n'avait osé venir chercher en personne, et il l'admit en sa présence ; mais il fallut, tant les reproches de sa conscience le tourmentaient, lui envoyer des otages, prélats, chevaliers, bourgeois, au nombre de dix-neuf.

L'entrevue eut lieu à Vernon. Le Navarrais s'y rendit des terres qu'il possédait en Normandie. Il se prosterna. Charles le releva, mais on remarqua qu'il ne l'embrassait pas comme de coutume. Les deux beaux-frères eurent une longue conversa-

tion, qu'on n'entendit pas; mais les spectateurs éloignés observèrent qu'il arriva souvent au roi de Navarre, dans des moments un peu animés, d'interrompre le monarque en se jetant à ses pieds, comme s'il lui eût demandé pardon. Le lendemain il rendit hommage de ses vassalités, ce qu'il n'avait pas encore fait. Il vécut ensuite à la cour, fêté, honoré, ayant un air libre et dégagé.

Cependant, dans ce temps même, il envoyait au roi d'Angleterre un agent secret chargé de lui faire des excuses de sa soumission au roi de France, et de renouveler ses traités avec l'Anglais.

CHAPITRE XII.

Conquête du Poitou. — Le comte de Foix.

Les deux capitaines les plus propres à consoler l'Angleterre de l'inaction d'Edouard, de la langueur du prince de Galles et de la mort de Chandos, étaient Robert Knolles et le captal de Buch. Nous avons vu Knolles s'enfuir et son armée se dissiper devant Duguesclin. Le captal de Buch, qui avait déjà été pris par Duguesclin à la bataille de Cocherel en servant le roi de Navarre, fut pris encore dans un combat près de Soubise, en servant les Anglais. Cet habile et malheureux capitaine mourut en prison, malgré toutes les offres que put faire Edouard pour sa rançon : Charles V ayant fait inutilement tous ses efforts pour l'attirer à son service, prouva encore mieux, en n'osant le délivrer, combien il estimait ses talents; mais c'est une tache à la mémoire de ce grand roi; le prince de Galles n'en avait pas usé ainsi envers Duguesclin.

Le captal de Buch avait été pris par un capitaine qui mé-

rite de trouver ici sa place; il se nommait Yvain de Galles; il descendait, dit-on, des anciens souverains de cette principauté. Edouard avait fait trancher la tête à Aimoin, son père. Yvain avait été élevé à la cour de Philippe de Valois en qualité d'enfant d'honneur de sa chambre; il avait fait ses premières armes sous le roi Jean. C'était, par sa naissance et par sa destinée, un ennemi naturel des Anglais. Après la paix de Brétigny, le duc de Lancastre, qui apparemment ne le connaissait que pour un soldat de fortune, voulut se l'attacher, et lui confia la garde du château de Beaufort, entre Troyes et Châlons. Lorsque l'Angleterre et la France rentrèrent en guerre, Yvain saisit l'occasion de venger les injures tant anciennes que nouvelles de sa maison; il livra aux Français le château de Beaufort, il leur fit agréer ses services, et avec quelques vaisseaux qu'il équipa, il se mit à faire des courses sur les côtes d'Angleterre et dans les îles de la Manche. Charles V l'envoya en Espagne pour solliciter des secours maritimes; il y rencontra le comte de Pembrock et les autres Anglais pris dans le combat naval livré devant la Rochelle; on les menait en triomphe et chargés de fers dans les villes d'Espagne; *car*, dit Froissard, *autre courtoisie ne savaient les Espagnols faire*. Yvain dit au comte de Pembrock: « Viens-tu rendre hommage au véritable prince de Galles pour les terres que tu possèdes dans le ressort de ma principauté, dont ton beau-frère usurpe le titre? » Le comte de Pembrock, qui ne le connaissait pas, le prit pour un fou. Yvain lui expliqua, toujours avec la même arrogance, ses prétentions et ses vues. Cette bravade si mal placée fut encore plus mal soutenue. Un chevalier anglais de la suite du comte de Pembrock, indigné qu'on insultât ainsi au malheur,

dit à Yvain : « Eh bien ! prince de Galles, jette ton gage de bataille, il sera relevé. Tu es prisonnier, dit Yvain, il n'y aurait point d'honneur à te défier. » Y en avait-il davantage à l'outrager ?

Aussitôt que Transtamare sut l'arrivée des prisonniers anglais, il s'empressa de réparer par toute sorte d'égards l'indigne traitement qu'ils avaient reçu. La rançon du comte de Pembrock fut agréée, mais il mourut sans l'avoir payée ; il ne fut plus parlé du défi d'Yvain.

Ce dernier avait réussi dans sa négociation, il avait amené en France des secours de l'Espagne ; il eut sur les Anglais quelques avantages, qu'il couronna par ce combat devant Soubise, où il fit prisonnier le captal de Buch. Yvain de Galles se faisait appeler le *Poursuivant d'amour*, sans doute parce qu'il était associé à quelqu'une de ces confréries galantes, qu'on nommait alors *Cours d'amour*.

Duguesclin s'était uni avec Olivier Clisson par une autre confraternité, pareillement née de la chevalerie ; il l'avait fait son *confrère d'armes*, société qui emportait l'obligation d'une défense mutuelle et le partage des profits qu'on faisait à la guerre. Clisson avait, pour être ennemi des Français, un motif semblable à celui qui animait Yvain de Galles contre les Anglais. Philippe de Valois avait fait mourir son père, comme Edouard avait fait mourir le père d'Yvain ; mais Charles V, réparateur constant des torts de son aïeul et de son père, s'attacha Clisson par des bienfaits, et la confraternité d'armes de Clisson et du connétable, fut un lien de plus pour retenir le premier au service de la France ; il se distingua dans cette guerre contre les Anglais : mais souvent où Duguesclin n'employait que la valeur, Clisson se laissait aller à la férocité. Nous

raconterons ce qui se passa au siége de Benon, parce que nous y trouvons de quoi rendre la guerre à jamais exécrable. Lorsque les Rochelois se furent remis sous l'obéissance du roi, David Olegrane, gouverneur de Benon, voulant venger l'Angleterre, eut la barbarie de faire couper le nez et les oreilles à tous les Rochelois qui se trouvaient alors à Benon : Clisson, pour venger la France à son tour, assiége Benon, l'emporte d'assaut; une partie de la garnison est passée au fil de l'épée; tous ceux qui tombèrent vivants entre les mains des Français furent pendus. Ce ne fut pas tout. Le reste de la garnison se retire dans le château; Clisson en fait le siége, les Anglais se rendent à discrétion. Clisson se place à la porte du château, fait sortir devant lui les Anglais un à un, et à mesure qu'ils sortent, il leur fend la tête avec sa hache d'arme; il massacra ainsi de sa main les quinze premiers. Un auteur moderne dit froidement que ces meurtres commis de sang-froid furent blâmés; Clisson en eut le nom de *Boucher*, qui n'était pas alors une assez forte injure.

Le siége de Thouars acheva la conquête du Poitou; il fut remarquable par l'usage et par le grand effet de l'artillerie. Duguesclin, à qui l'art de la guerre doit toute sorte de progrès, avait fait construire à la Rochelle et à Poitiers de *grands engins*, et fondre des canons beaucoup plus forts que ceux qu'on avait connus jusque-là : les assiégés voyant leurs remparts abattus et l'assaut prêt à être livré, convinrent de se rendre, si dans un terme préfix le roi d'Angleterre ou l'un des princes ses fils ne se présentaient avec une armée capable de livrer bataille. En effet, Edouard III se réveillant au bruit de tant de pertes, voulut aller réparer en personne les mauvais succès de ses généraux; il avait juré de ne point retourner en

Angleterre qu'*il n'eût reconquis ce qu'on lui avait enlevé ou perdu le demourant*. Une tempête se joua de son serment; il ne put jamais aborder en France, et Thouars se rendit au jour marqué. Le prince de Galles, qui avait passé en Angleterre, dans l'espérance que l'air de Londres lui serait plus favorable, et qui en effet avait paru se ranimer dans son pays natal, accompagnait son père dans cette expédition avortée, où ils furent vaincus par les vents. Le combat de Chisay, où Duguesclin triompha des Anglais, nous montre l'acharnement avec lequel les deux nations rivales se combattaient alors; il fut tel, qu'aucun Anglais n'échappa, et que tous furent tués ou faits prisonniers.

Toute la partie septentrionale de l'Aquitaine étant réduite, Duguesclin, pour accélérer les progrès du duc d'Anjou du côté du midi, alla se joindre à lui, et bientôt cette partie eut le sort de l'autre. Gaston, comte de Foix, le plus impétueux des seigneurs français, avait toujours prétendu que son comté de Foix était indépendant comme les couronnes. Ami des lettres, protecteur magnifique des arts, il tenait à Orthez une des cours les plus brillantes et les plus polies de l'Europe. Un bien plus grand avantage encore, c'est qu'il savait maintenir ses Etats en paix au milieu de la guerre qui agitait la France. Heureux, si la violence impétueuse de son caractère ne lui eût pas souvent fourni des sujets de repentir et de remords! Ce seigneur, en conséquence de sa prétention, avait constamment refusé au prince de Galles, depuis le traité de Brétigny, l'hommage que ce prince exigeait de tous les seigneurs gascons. Le prince de Galles s'était toujours promis de le réduire; mais tantôt l'expédition d'Espagne, tantôt la maladie, tantôt quelqu'autre cause, avait fait remettre à un autre temps l'exécu-

tion de ce projet. Lorsque la guerre se fut rallumée entre la France et l'Angleterre, le comte de Foix se piqua d'observer la neutralité la plus exacte. Longtemps spectateur tranquille des succès de la France, et beaucoup plus Français qu'Anglais dans le cœur, il conçut pourtant quelque inquiétude, lorsqu'il vit les Français poursuivre leur victoire jusqu'aux portes de ses états; il craignit que cette indépendance, qui avait bravé la puissance anglaise, ne fût pas respectée par le vainqueur; il se hâta de le désarmer par un traité. Les Français avaient mis le siége devant Lourdes, place forte du comté de Bigorre, de laquelle était gouverneur pour les Anglais Arnaud de Berne, parent et vassal du comte de Foix. Un des articles secrets de l'accommodement du comte de Foix avec le duc d'Anjou, fut que le comte engagerait son parent à remettre aux Français la forteresse de Lourdes. Gaston fit venir Arnaud de Berne à Orthez, et lui déclara devant tout le monde (ce qui n'était déjà pas fort prudent), qu'il fallait qu'il lui livrât la place pour qu'elle fût remise aux Français; car je ne prétends pas, ajouta-t-il, me brouiller avec un prince aussi puissant que le duc d'Anjou. L'intention du comte était d'un prince sage, son action fut d'un barbare : de Berne le prévit; il connaissait son parent, il savait que Gaston n'avait jamais pu souffrir aucune résistance; il lui dit d'un ton doux et ferme : *Monseigneur, vraiment je vous dois foi et hommage, car je suis un pauvre chevalier de votre sang et de votre terre; mais le châtel de Lourdes ne vous rendrai-je jà. Vous m'avez mandé; si pouvez faire de moi ce qu'il vous plaira; je le tiens du roi d'Angleterre, qui m'y a mis et étably, et à personne qui soit je ne le rendrai, fors à lui.* Charles V ou le prince de Galles eût honoré un officier qui lui aurait parlé ainsi. Le comte de Foix

tire son poignard, s'élance sur Arnaud en criant : *Oh! traître, as-tu dit que non? Par cette tête! tu ne l'as pas dit pour rien.* On ne peut ou on n'ose l'arrêter; le crime est consommé. Arnaud, percé de cinq coups sans s'être mis en défense, tombe aux pieds de son bourreau, en lui disant toujours avec la même douceur : *Ah! monseigneur, vous ne faites pas gentillesse; vous m'avez mandé et me occiez.* Gaston eut des remords; qu'importe qu'il en ait eu? Un homme sujet à ces accès de rage en est-il moins une bête féroce? Ce crime fùt aussi infructueux qu'abominable. Arnaud, en sortant de Lourde, avait pressenti la proposition qu'on allait lui faire, et par conséquent le danger qu'il allait courir (nouveau sujet de l'admirer!); il avait tiré de Jean de Berne son frère, en lui confiant la garde de la place, une parole d'honneur de ne la remettre que sur un ordre précis du roi d'Angleterre ou du prince de Galles.

Charles V, en détestant l'horrible marque d'attachement que le comte de Foix lui avait donnée, crut devoir en récompenser le principe. Il offrit à Gaston la jouissance, pendant sa vie, du comté de Bigorre, à la charge de l'hommage : mais ce titre de vassal révoltait le comte de Foix; il ne voulut recevoir que le château de Mauvoisin, *parce que*, dit Froissard, *cette place ne relevait de personne, fors que de Dieu.*

Un emportement pareil, mais plus excusable par les circonstances, priva le comte de Foix de son propre fils; ce fut l'ouvrage du roi de Navarre, son voisin et son beau-frère. Cet exécrable prince acheva de se perdre dans l'Europe par ce crime, qui surpassait même tous les siens. Les comtes de Foix et d'Armagnac avaient été longtemps en guerre, car l'abus des guerres particulières durait encore; saint Louis n'avait

osé l'attaquer qu'avec précaution, et ce fut Charles-le-Sage qui eut la gloire de l'abolir. Le comte de Foix avait fait prisonnier le comte d'Armagnac; il exigea cinquante mille francs pour sa rançon; le comte d'Armagnac demanda d'être libre sous le cautionnement du roi de Navarre, dont le comte de Foix avait épousé la sœur. Le comte de Foix refusa d'abord de recevoir son beau-frère pour caution, *le connaissant*, disait-il, *trop cauteleux et malicieux*. Il le reçut enfin par égard pour Agnès de Navarre, sa femme, et rendit la liberté au comte d'Armagnac. Celui-ci paya fidèlement les cinquante mille francs au roi de Navarre pour qu'il les remît au comte de Foix, et qu'il se fît donner une décharge du cautionnement. Il eût mieux fait de les payer directement au comte de Foix: le roi de Navarre garda l'argent; on devait s'y attendre. Agnès, sa sœur, vint à Pampelune traiter avec lui sur cet article. « Après un pareil procédé de la part de mon frère, lui dit-elle, je ne pourrai plus retourner à Ortaiz auprès de mon mari. Retournez à Ortaiz, lui répondit Charles, ou restez à Pampelune, vous en êtes la maîtresse; mais soyez sûre que l'argent ne sortira point de la Navarre. » Agnès prit le parti de rester à Pampelune. Gaston, son fils, obtint du comte de Foix la permission d'aller y voir Agnès: le roi de Navarre, son oncle, lui fit l'accueil le plus tendre. Le jour que le jeune prince partit pour retourner à Ortaiz, Charles le prit en particulier, et après lui avoir témoigné une douleur bien vive de voir son beau-frère et sa sœur séparés l'un de l'autre, il lui remit un paquet: « Voici, lui dit-il, une poudre dont l'effet infaillible serait de ranimer toute la tendresse de votre père pour votre mère; mais le charme n'agit que quand le remède n'est point aperçu; ainsi l'affaire demande le plus profond

secret : en répandant cette poudre avec adresse sur les mets dont le comte fait usage, il faut bien s'assurer de n'être vu de personne. » Gaston eut toute la crédulité de la jeunesse ; il en eut aussi l'indiscrétion. Le merveilleux de son rôle l'éblouit, il parla : de retour à Ortaiz, il lui échappa souvent de dire qu'on verrait bientôt les différends de son père et de sa mère terminés par un moyen auquel on ne s'attendait pas. Le comte de Foix avait un fils naturel, nommé Yvain, qui était élevé avec Gaston : un jour qu'ils jouaient ensemble, Yvain aperçut le paquet que Gaston portait caché dans sa poitrine ; il voulut savoir ce que c'était : Gaston en dit trop et trop peu ; il eut ensuite l'imprudence de se brouiller avec Yvain et de lui donner un soufflet dans la chaleur d'une querelle. Yvain, pour se venger, va dire au comte ce qu'il a vu et ce qu'il a deviné ; le comte, au moment où Gaston vient s'asseoir à table à côté de lui, saisit le paquet, l'arrache, en fait faire l'essai sur un chien, qui meurt à l'instant. A ce spectacle, le jeune prince, muet et immobile d'horreur, ne peut rien alléguer pour sa défense ; le père furieux voit tout d'un coup un complot tramé contre ses jours par sa femme, son beau-frère et son fils ; il s'élance sur Gaston pour le tuer : toute la cour se jette entre le père et le fils ; Gaston est entraîné hors de la présence de son père, et enfermé dans une tour : le comte veut lui faire faire son procès ; les juges refusent leur ministère ; Gaston se punit lui-même de son erreur ; il passe dix jours entiers noyé dans les larmes et sans vouloir prendre aucune nourriture : on en avertit son père, qui aurait dû en être touché, quand il n'aurait pris ces larmes de l'innocence que pour les larmes du repentir : la fureur du comte était toujours la même ; il entre dans la tour, un couteau à la main ; il voit

son fils étendu sur un lit, sans mouvement, presque sans vie, succombant à la douleur, à la faim, à la frayeur. Il lui porte son couteau à la gorge, en lui criant : *Traître, pourquoi ne manges-tu pas?* Le fils expire, soit du coup, soit de faiblesse, et du saisissement d'avoir revu son père encore irrité dans un moment si terrible. Tous les historiens conviennent que cet enfant donnait les plus grandes espérances.

CHAPITRE XIII.

Nouvelles intrigues de Charles-le-Mauvais.

Charles-le-Mauvais s'ennuyait de ne jouer aucun rôle dans la nouvelle querelle des deux nations rivales, et ne pouvait rester tranquille avec tant d'occasions d'intrigue. Pendant tout le cours de la guerre, il ne cessa de négocier avec les deux partis, voulant les tromper tous les deux, et ne pouvant tromper que lui-même. Le décri où il était tombé, une incertitude, une fluctuation perpétuelles le rendaient la dupe de tout. Les Français lui prirent Montpellier : pour s'en venger, il traite avec les Anglais, promet de rompre ouvertement avec Charles V, et n'ose s'y résoudre; il négocie, et toujours par la médiation des reines Jeanne et Blanche d'Evreux : on lui rend Montpellier ; il retombe dans ses perfidies : on le lui reprend; il promet de venir à Paris satisfaire le roi, et il n'ose y venir; puis il vient le trouver à Vernon, il lui demande pardon, il lui rend hommage-lige pour toutes les terres qu'il possédait en France; il vient à Paris, et tandis qu'il y est comblé d'honneurs et de bienfaits, il envoie son secrétaire traiter à Montreuil avec les Anglais. Le roi savait tout, mais

il lui suffisait de punir quelquefois ce traître et de le contenir toujours.

Charles-le-Mauvais s'était fait l'agent de toutes les intrigues de l'Europe ; il était surtout l'agent des Anglais. Edouard III voulut regagner les seigneurs gascons, en leur promettant l'abolition du subside qui les avait irrités; ce fut le roi de Navarre, leur voisin, qu'il chargea de cette négociation; elle ne réussit point.

Edouard voulut aussi détacher Transtamare de l'alliance des Français, en lui offrant le sacrifice des droits du duc de Lancastre au trône de Castille. Ce fut encore le roi de Navarre qui conduisit cette intrigue; il ne la conduisit pas loin. Transtamare, pour toute réponse, lui reprocha ses crimes et ses perfidies; mais il ne réussit pas mieux à corriger Charles-le-Mauvais, que Charles-le-Mauvais à le pervertir.

Charles-le-Mauvais essaya encore vainement de soulever contre Charles V les princes du sang de la branche d'Alençon, à propos du refus que Philippe d'Alençon, archevêque de Rouen, avait fait d'un canonicat de sa cathédrale à un ecclésiastique protégé par le roi, et de la vengeance trop forte que le roi avait tirée de ce refus, en faisant saisir le temporel du prélat.

Mais le roi de Navarre fit un tort réel à la France, en irritant contre elle le duc de Bretagne, que la reconnaissance entraînait déjà naturellement vers les Anglais. Charles-le-Mauvais commença par rendre le duc de Bretagne et Clisson ennemis irréconciliables. Ce fut pour le seul plaisir de nuire qu'il mêla cet incident particulier à la négociation générale. Il était allé voir Clisson dans ses terres; il y avait été reçu comme le beau-frère d'un roi à qui Clisson avait consacré sa

vie. Les fêtes, les plaisirs avaient été prodigués pour l'amuser et le retenir. Clisson l'accompagne ensuite à la cour du duc de Bretagne. Charles-le-Mauvais s'aperçoit que Montfort est amoureux et jaloux de la duchesse, sa femme, et que la duchesse a pour Clisson l'estime et les égards dus à la réputation de ce guerrier. Il ne lui en fallut pas davantage. Des calomnies bien préparées, bien présentées, excitent la jalousie du duc; il soupçonne, il croit tout; le roi de Navarre dit qu'il a vu, le duc croit avoir vu lui-même; la mort de Clisson est résolue; trente anglais, qui composaient la garde du duc, sont chargés d'assassiner Clisson : il en reçoit l'avis à un bal où était le duc; il sort précipitamment, échappe aux assassins, et se retire dans ses terres. Telle fut la source de l'inimitié mortelle qui régna depuis entre le duc de Bretagne et Clisson. Elle rejaillit sur la France, le duc en eut plus d'éloignement pour sa nation, et plus de zèle pour les Anglais, parce que Clisson servait Charles V et était frère d'armes du connétable.

Les dispositions du duc n'étaient pas celles de ses vassaux; et de même qu'on avait vu en Flandre le comte attaché aux Français par la reconnaissance, avoir à combattre ses sujets, que d'autres intérêts unissaient avec l'Angleterre, on vit le duc de Bretagne contrarié sur ses desseins politiques par les seigneurs bretons, qui détestaient le joug des Anglais, et par le peuple, qui ne pouvait oublier le mal que les Anglais avaient fait à la Bretagne. Ce peuple, à qui la modération de Charles V avait procuré une paix si longtemps et si ardemment désirée, frémissait à la seule idée de la guerre prête à renaître. Les seigneurs bretons ne dissimulèrent point leurs sentiments au duc : *Chier sire*, lui dirent-ils, *si-tôt que nous*

pourrons appercevoir que vous vous ferez partie pour le roi d'Angleterre, nous vous relinquerons et mettrons hors de Bretagne. L'avis était sans détour, c'était à lui d'en profiter: il brava la menace; les Bretons lui tinrent parole.

Le duc se déclare; il traite avec le roi d'Angleterre, son beau-père, qui, pour l'attacher de plus en plus à ses intérêts, lui donne ou lui rend le comté de Richemont en Angleterre, possédé autrefois par ses ancêtres, et y joint quelques terres situées sur les confins de la Bretagne et du Poitou. En conséquence, le duc reçoit garnison anglaise dans quelques-unes de ses places. Les seigneurs bretons se soulèvent, appellent les Français; Charles V avertit le duc de rentrer dans le devoir : peu satisfait de sa réponse, il envoie Duguesclin en Bretagne. La noblesse du pays se joint au connétable : le duc se voit hors d'état de résister; ses amis lui conseillent de détourner l'orage, en feignant de renoncer à l'alliance des Anglais: « Je ne puis être ingrat, répond Montfort, je ne veux point le paraître. » Un anglais, nommé Milleborne, lui donna un conseil plus mauvais encore; ce fut d'exiger de force un subside, et de faire pendre ceux qui refuseraient de le payer Le peuple alors se joignit aux seigneurs contre le duc, qui fut contraint de chercher un asile en Angleterre, tandis que les Français, sous la conduite de Duguesclin et de Clisson, auxquels s'étaient joint le duc d'Anjou, *lui prenaient tout plein de places, et lui faisaient tout plein de vilainies.* Il est vrai que leurs exploits étaient souvent souillés par la cruauté. A la prise d'Hennebon (1), la garnison fut passée au fil de l'épée. Le fameux Robert Knolles défendait avec peine les restes de la

(1) Place très-forte au quatorzième siècle.

Bretagne. Deux capitulations, concernant Brest et Derval, ayant été mal exécutées par les Anglais, le duc d'Anjou menaça Knolles de faire mourir les ôtages qu'il avait entre les mains; Knolles menaça d'user de répresailles sur des chevaliers français. Le duc d'Anjou s'apaisa, et les ôtages allaient être mis en liberté, lorsque l'impitoyable Clisson, qui avait juré de ne jamais faire de quartier aux Anglais, vint à son tour menacer le duc d'Anjou de quitter le service, s'il accordait même la vie aux ôtages. Le duc d'Anjou, qui avait du penchant à la cruauté, lui abandonna ces malheureuses victimes. Clisson fit venir le bourreau, et leur fit trancher la tête sous les murs de Derval; aussitôt les Français virent sortir d'une fenêtre de la forteresse un échafaud tout dressé, sur lequel on traîna trois chevaliers et un écuyer français, dont les têtes tombèrent dans les fossés à la vue de ceux qui avaient donné ce barbare exemple. En même temps la garnison de Derval fit une sortie, dans laquelle Clisson fut dangereusement blessé. Le siége de Derval fut levé; partout ailleurs les Français étaient victorieux.

CHAPITRE XIV.

Trève conclue.

Édouard voulut encore tenter une descente en France; mais il céda aisément aux remontrances de ses sujets, qui trouvaient cette entreprise trop forte pour son âge. Il se contenta d'envoyer le duc de Lancastre, son troisième fils, avec le duc de Bretagne, à la tête de trente mille hommes. Montfort s'était sacrifié pour l'Angleterre, il était juste de commencer par le rétablir; mais il était dépouillé. La politique vulgaire

est peu favorable aux malheureux. Le roi d'Angleterre crut devoir commencer par se rétablir lui-même dans les provinces qu'il avait perdues en France. Ce fut à Calais, et non en Bretagne, que l'armée anglaise débarqua. Le duc de Bretagne, pour flatter ses dédaigneux protecteurs, envoya au roi de France un défi bien menaçant, bien insultant; il offensa Charles V, et ne se concilia point la faveur des Anglais; il en fut non-seulement négligé, mais même traité avec outrage. Le duc de Lancastre, lâchement jaloux d'un infortuné qu'il aurait dû plaindre, et d'un beau-frère qu'il aurait dû respecter, lui reprochait que c'était pour lui que la guerre se faisait : si elle se fût faite pour lui, elle se serait faite en Bretagne; c'était bien plutôt le duc de Bretagne qui la faisait pour les Anglais.

Ce prince n'avait ni argent, ni moyen de s'en procurer; le duc de Lancastre, qui le savait bien, exigeait qu'il payât la moitié des dépenses de la guerre; et, sous prétexte qu'il ne les payait pas, Lancastre refusa de partager avec lui le commandement; il réduisit toute l'autorité du duc de Bretagne à commander une troupe d'environ soixante Bretons qui l'avaient accompagné dans sa fuite en Angleterre. Le duc de Lancastre, aussi dépourvu de talents et de lumières que de vertus, traîne du nord au midi de la France une armée, qui est toujours battue dans toutes les escarmouches; lorsqu'il arriva en Guienne, les trente mille hommes étaient réduits à six mille. Il se hâta de repasser en Angleterre, où il fut très-mal accueilli par le roi son père, et surtout par le prince de Galles, dont il était en tout l'opposé, ainsi que du dernier duc de Lancastre son beau-père.

Le duc de Bretagne passa aussi en Angleterre pour deman-

der justice à Édouard ; il l'obtint en partie. Il reparut en Bretagne avec une armée fournie et payée par Edouard, et dans laquelle le quatrième fils de ce monarque, le comte de Cambridge, servait comme volontaire. Montfort reprit plusieurs places, et se vit au moment d'avoir entre ses mains son ennemi Clisson, pour qui sa haine était devenue fureur. Il le tenait assiégé dans Quimperlé. Impatient de saisir sa proie, il courait à l'assaut, il préparait à Clisson la mort la plus cruelle ; et les Anglais, que Clisson avait juré de n'épargner jamais, secondaient l'ardeur du duc. Clisson ne pouvait plus ni résister, ni échapper, lorsqu'une trève conclue entre Edouard et Charles V, et dans laquelle la Bretagne était expressément comprise, fit tomber les armes des mains de l'implacable Montfort. Cette trève, renouvelée de terme en terme, dura tout le reste du règne d'Edouard.

Quel était alors l'état des affaires ? De toutes les possessions que les Anglais avaient eues en France, il ne leur restait plus, du côté du nord, que Calais ; du côté du midi, que Bordeaux et Bayonne ; et le duc de Bretagne, pour avoir embrassé leur querelle, était dépouillé de la plus grande partie de son duché. Ainsi cette guerre, dont les principales époques, Créci, Poitiers, Brétigny, etc., semblent si désastreuses pour la France, si glorieuses pour l'Angleterre, si brillantes pour les deux Edouards, quel en fut le fruit pour l'ambitieux qui l'avait entreprise ? la perte de la Guienne, qu'il avait possédée tranquillement sous le vasselage de la France, avant qu'il commençât cette guerre.

Mais quelle est la supériorité d'un roi sage sur un roi guerrier, même pour la guerre ! Avant de l'entreprendre, Charles V a mis de son côté, non-seulement les apparences de la justice,

mais la réalité; il a exécuté ce traité de Brétigny dont il rougissait, et que son rival n'exécutait point; ses plaintes sur cette infidélité ont eu assez d'éclat pour constater ses droits, et n'ont pas eu assez d'amertume pour irriter l'ennemi. L'Anglais n'a su que vaincre, Charles sait attendre. Une administration douce et juste lui concilie l'amour et la confiance de ses peuples, et augmente les regrets des provinces cédées à l'Angleterre; il laisse le prince de Galles s'engager et s'épuiser dans des expéditions étrangères, ternir sa gloire par d'indignes alliances; il ne protége que des amis vertueux et malheureux; il exerce, il rend utiles au dehors des guerriers incommodes et funestes au dedans; tandis que le joug des impôts s'appesantit sur l'Aquitaine, il diminue tous les jours en France; les provinces du midi lèvent les yeux, tendent les mains vers leur vengeur et leur ami. Charles n'a point excité ces troubles, il ne les a point fomentés : nulle fraude politique, nulle intelligence perfide n'a fait jouer ces ressorts; Charles dédaigne ou déteste tous ces moyens de l'art de nuire; la justice est au premier rang dans son âme : mais lorsque ses anciens sujets, ses arrière-vassaux (qui n'ont point cessé de l'être, puisque la condition qui pouvait seule lui enlever sa suzeraineté n'a point été remplie), lorsque ses enfants réclament cette même justice, elle s'arme en leur faveur. Charles est toujours le défenseur de la faiblesse qu'on opprime. C'est sous de tels auspices qu'il entreprend la restauration de la France. Il commence par remplir avec scrupule toutes les formalités du droit des gens. Charles dirige, du fond de son cabinet, une guerre savante, systématique, où rien n'est abandonné au hasard ni même à la valeur, où la prudence, qui a tout prévu et tout préparé, déconcerte l'impétueuse chevalerie et l'héroïsme in-

discipliné. On voit des opérations au lieu d'exploits, des plans de campagne au lieu de batailles, des généraux au lieu de chevaliers, des succès au lieu de triomphes; les Edouards ont ébloui l'Europe, Charles l'étonne et la conduit; la révolution qu'il opère sans éclat sera durable.

Les deux Edouards, que Charles avait encore eu la sagesse de n'attaquer que dans leur déclin, portèrent au tombeau le sentiment douloureux de tant de pertes et de la supériorité de leur rival. Leur décadence fut longue et sensible; ils en dévorèrent longtemps les dégoûts; les chagrins domestiques se joignirent aux chagrins politiques pour accabler Edouard III. La mort de Philippine de Hainaut, sa femme, qui précéda de quelques années celle du prince de Galles, fut pour Edouard et l'événement le plus douloureux et une source d'avilissement; des faiblesses tardives vinrent déshonorer la vieillesse de ce grand roi, et souiller ses cheveux blancs. Malgré quelques infidélités, il avait toujours eu pour son illustre et vertueuse femme, sa sœur d'armes, sa compagne de gloire, une inclination dominante. Le vide qu'elle laissa dans son cœur fut rempli par Alix Pierce ou Perrers, une des femmes de la feue reine. L'absolu Edouard, qui n'avait été gouverné ni par la courageuse Philippine, ni par la sage Salisbury, le fut par l'intrigante Alix. L'Angleterre en rougit pour son héros; elle le jugea honteusement déchu de sa grandeur et de sa sagesse, quand elle le vit proclamer Alix *Dame du Soleil*, et célébrer par des fêtes cette cérémonie bizarre, tandis qu'il manquait d'argent pour défendre ses provinces; mais elle le jugea retombé dans toute l'imbécillité de l'enfance, lorsqu'elle le vit souffrir que cette femme présidât en personne aux tribunaux de justice, et osât exercer des fonctions d'administration pu-

blique. Edouard avait cessé d'être heureux ; le peuple n'étant plus enivré de victoires, sentit qu'il était accablé d'impôts; le parlement, si soumis dans le temps des prospérités et de la gloire d'Edouard, essaya de résister, se permit des pétitions plus hardies, refusa des subsides ou fit ses conditions, poursuivit des ministres, et alla même jusqu'à forcer Edouard de renvoyer Alix. Mais bientôt un sentiment profond d'accablement et de douleur réunit le monarque et les sujets; le prince de Galles mourut.

CHAPITRE XV.

Mort d'Edouard.

Ce fut alors que la nation se jugea vaincue par sa rivale. Le roi allait suivre son fils au tombeau; un enfant allait leur succéder : on craignait même qu'il ne leur succédât pas sans obstacle; on craignait pour lui l'ambition de ses oncles, surtout celle du duc de Lancastre. Edouard avait toujours eu quelque prédilection pour ce prince, de tous ses fils le moins semblable à lui et au prince de Galles; le duc de Lancastre s'était encore appuyé de la faveur d'Alix, qui avait repris tout son empire; les intrigues du duc de Lancastre avaient répandu quelques nuages sur la légitimité du jeune Richard, fils du prince de Galles. On publiait qu'il était fils d'un chanoine de Bordeaux ; on observait que le palais de sa mère était toujours rempli de *clercs et de chanoines moult jeunes et beaux*, et sur ce fondement, on diffamait la respectable fille du malheureux comte de Kent. On prétendait même attaquer son mariage avec le prince de Galles; on disait que le comte de Salisbury, son premier mari, qui s'était séparé d'elle sans que son ma-

riage eût été cassé, vivait encore lorsqu'elle avait épousé le prince de Galles. Edouard III fit cesser à ce sujet toute équivoque et toute incertitude, en déclarant Richard son héritier, en le proclamant prince de Galles, en lui conférant tous les honneurs, et l'investissant de toutes les terres du prince Noir, son père; mais Lancastre fut nommé régent. Il gouverna dès-lors sous Edouard, ou plutôt sous Alix, et surprit même la confiance de la princesse de Galles, qu'il avait voulu diffamer pour exclure son fils. Le gouvernement du duc de Lancastre fut odieux comme sa personne; il ne respectait ni lois ni priviléges, il violait toutes les franchises de la grande charte. Le peuple de Londres se souleva, prit les armes, alla piller le palais du régent; on suspendit publiquement ses armoiries renversées comme celles des traîtres; l'émeute ne put être appaisée que par l'entremise de la princesse de Galles, qui daigna s'intéresser pour son ennemi. Ce fut au milieu de ces mouvements qu'Edouard III mourut, abandonné de tout le monde, excepté d'Alix, qui ne resta que pour le voler pendant son agonie. Ses enfants, ses domestiques avaient été écartés par les soins de cette femme. Quand Alix fut sortie, un aumônier s'approcha du lit du mourant, et, voyant qu'il respirait encore et qu'il donnait des marques de connaissance, l'entretint du seul Être qui n'abandonne jamais les malheureux (1).

(1) « Le vieux roi était gouverné par une jeune femme mariée, Alice Perrers, femme de chambre de la reine, belle, hardie, impudente. La pauvre reine, qui voyait tout, avait fait en mourant cette prière au roi : « Qu'il voulût bien se faire enterrer près d'elle à Westminster, espérant l'avoir à elle au moins dans la mort. »

Les joyaux de la reine furent donnés à Alice. La créature se faisait donner, prenait ou volait. Elle rendait des places, des jugements même. Elle allait de sa personne au banc du roi solliciter des causes. Les juges d'Eglise, les docteurs en droit canon,

Edouard, dans ses derniers moments, ne montra point de remords sur tout le mal qu'il avait si gratuitement fait à la France. Les rois ne savaient point alors qu'une guerre injuste est un crime.

Pour juger équitablement Edouard III et le prince de Galles, il faut retrancher de leur vie ces dernières années où l'affaiblissement de l'un et la langueur de l'autre les rendaient si différents d'eux-mêmes. En considérant Edouard III dans l'éclat de la jeunesse et dans la force de l'âge mûr, nous trouverons

étaient exposés dans leur jugement à voir la belle Alice venir hardiment leur parler à l'oreille. Le parlement somma le roi d'éloigner cette femme et d'autres mauvais conseillers. Le prince de Galles mourut laissant un fils tout jeune. Le duc de Lancastre, entre ce neveu enfant et son vieux père, se trouvait effectivement roi. Les conseillers revinrent. Le vote d'une grosse taxe fut extorqué au parlement. Le duc, qui avait besoin de bien d'autres ressources pour sa future conquête d'Espagne, se préparait à mettre la main sur les biens du clergé. Déjà il avait lancé contre les prêtres le fameux prédicateur Wicleff; il le soutenait avec tous les grands seigneurs contre l'évêque de Londres. Les gens de Londres, sur un mot insolent de Lancastre contre leur évêque, se soulevèrent et faillirent mettre le prince en pièces.

Pendant tout ce bruit, le vieil Edouard III se mourait à Elthams, abandonné à la merci de son Alice. Elle le trompait jusqu'au bout, restant près de son lit et le flattant d'un prochain rétablissement, l'empêchant de songer à son salut. Dès qu'il perdit la parole, elle lui arracha ses anneaux des doigts et le laissa là.

Le fils et le père étaient morts à un an de distance. Ces deux noms, auxquels se rattachent de tels événements, sont peut-être encore les plus chers souvenirs de l'Angleterre. Quoique le prince ait dû en grande partie, à Jean Chandos, ses victoires de Poitiers et de Najara, quoique son orgueil ait soulevé les Gascons et armé la Castille contre l'Angleterre, peu d'hommes méritèrent mieux la reconnaissance de leur pays. Nous-mêmes, à qui il a fait tant de mal, nous ne pouvons voir sans respect, à Cantorbéry, la cotte d'armes du grand ennemi de la France. Ce mauvais haillon de peau, piqué des vers, éclate entre tous les riches écussons dont l'église est parée. Il a survécu cinq cents ans au noble cœur qu'il couvrait. Dès que le roi de France apprit la mort d'Edouard, il dit que c'était là un règne glorieux et qu'un tel prince méritait mémoire entre les preux. Il assembla nombre de prélats et de seigneurs, et il fit faire un service à la sainte Chapelle. En Angleterre, les funérailles furent troublées. Quatre jours après la mort d'Édouard, la flotte de Castille, chargée des troupes du roi de France, courut toute la côte en brûlant les villes : Wight, Rye, Yarmouth, Darmouth, Plymouth et Winchelsea. Jamais, du vivant d'Édouard et du prince de Galles, l'Angleterre n'avait éprouvé un pareil désastre.

des qualités imposantes, des talents éblouissants; la valeur d'un soldat, la générosité d'un chevalier, la conduite d'un capitaine, la majesté d'un roi, l'affabilité d'un homme aimable; en tout, un grand prince plutôt qu'un bon roi, et un règne illustre plutôt qu'un règne heureux.

La durée d'un règne en augmente toujours l'éclat; Edouard III occupa cinquante ans le trône. C'est celui de tous leurs rois que les Anglais citent avec le plus de complaisance, peut-être parce qu'il a vaincu les Français; c'est celui qu'ils croient opposer avec le plus de succès à nos plus grands monarques: qu'ils l'opposent à nos rois guerriers, à Philippe de Valois, à Jean, il leur fut supérieur sans doute; mais peut-on comparer le gouvernement militaire d'Edouard avec le gouvernement paternel de Charles V?

Edouard confirma plus de vingt fois la grande charte, ce qui prouve qu'il l'avait souvent violée; on a voulu citer ces confirmations fréquentes comme une preuve de son respect pour les libertés nationales; c'est un contre-sens que M. Hume a très-bien relevé. En effet, on ne confirme guère une loi subsistante, à moins qu'elle n'ait reçu quelque atteinte. Ces confirmations, accordées aux instances du parlement, étaient, de la part du prince, l'aveu d'une infraction; de la part du parlement, une protestation contre cette infraction, et une précaution pour l'avenir.

C'est Edouard qui a bâti le château de Windsor; il le bâtit, pour ainsi dire, par corvée, c'est-à-dire par contributions forcées; il obligea les différentes provinces de lui fournir un certain nombre d'ouvriers, comme elles fournissent des soldats quand on lève une armée. Ce n'était point là certainement l'esprit de la grande charte.

Edouard fit plusieurs réglements populaires, parce que le besoin qu'il avait d'argent pour ses expéditions militaires, le mettait dans la dépendance de son peuple, avant que ses victoires eussent mis son peuple, comme ses ennemis, à ses pieds; et il viola les lois, parce que sa gloire et sa puissance le mirent en état de les violer impunément.

Une source d'esclavage qui vient de la guerre, c'est la condescendance naturelle de la nation pour un conquérant heureux; elle obéit et croit être libre, parce qu'elle est esclave volontaire; elle s'épuise sans se plaindre, parce qu'elle croit partager la gloire du souverain; mais au premier revers, l'illusion cesse et le joug est resté. C'est précisément ce qui arriva aux Anglais sous Edouard III. La nation, d'abord indifférente sur les prétentions ambitieuses de ce prince, s'échauffa par ses victoires, et se chargea de subsides volontaires qu'Edouard surchargea de cent subsides forcés, sûr d'étouffer les murmures par une confirmation vague de la grande charte, ou en tout cas par des succès; quand ces succès se démentirent, la nation, effrayée de son état, voulut réclamer ses droits; il n'était plus temps, il ne resta que le nom de la grande charte; mais il resta : et quand les remontrances continuelles des communes n'auraient servi qu'à empêcher les exemples d'infraction de tourner en règle, et les actes de pouvoir arbitraire de passer par laps de temps dans la constitution, pourrait-on les regarder comme inutiles?

Charles V avait saisi une importante vérité; c'est qu'un état ne prospère qu'autant que le prince et le peuple ont confiance l'un dans l'autre. Si l'autorité et la liberté disputent sur leurs bornes respectives, tout est perdu; et quiconque élève ces dangereuses questions, est ennemi de l'Etat. Charles V,

comme saint Louis, consultait son peuple sur toutes ses entreprises (1).

Edouard eut aussi cette politique, mais il y fut moins fidèle : ce n'était que politique chez lui, c'était principe et sentiment à la fois dans Charles V.

Quand, par indulgence pour les préjugés du temps, nous passerions à Edouard l'injustice ordinaire des conquérants envers leurs peuples et envers leurs voisins; quand nous pardonnerions à sa politique d'avoir été funeste, nous lui reprocherions encore d'avoir été peu éclairée. Puisqu'il voulait conquérir, c'était contre l'Ecosse qu'il devait tourner tant d'efforts vainement consumés dans ses expéditions contre la France; la conquête de l'Ecosse était l'objet naturel de l'ambition des rois d'Angleterre; elle était du moins possible : mais peut-être l'attrait de l'impossible et du merveilleux est-il plus propre à enflammer une imagination ambitieuse.

Edouard fut toujours l'ennemi des papes; ils vivaient dans les états de son ennemi. Le tribut auquel Jean-sans-Terre avait assujetti son royaume envers le saint-siége, avait été payé pendant la minorité d'Edouard III. Cet enfant, devenu un roi, le fit cesser. En 1367, le pape Urbain V en demanda le payement, et menaça Edouard de le citer à son tribunal; Edouard se contenta de renvoyer cette affaire au parlement, sûr de le mettre dans ses intérêts par cette démarche. Le parlement décida que Jean-sans-Terre avait pu être vil, mais qu'il n'avait pu avilir sa couronne. La nation jura de défendre son roi contre toute usurpation; on défendit de porter aucune cause à Rome ou bien à Avignon, on abolit les réservations et expectatives.

(1) Gaillard.

Stafford, archevêque de Cantorbéry, qu'Edouard voulait faire rechercher pour quelque infidélité réelle ou prétendue dans l'administration des finances, lui opposa l'indépendance du clergé : il parut quelque temps prêt à devenir un nouveau Becket pour ce nouvel Henri II. Edouard n'était pas encore alors le vainqueur de Crécy et de Poitiers, mais c'était Edouard; et ces légers nuages, qui, sous un roi plus faible ou sous un primat plus inflexible, auraient pu exciter un grand orage, se dissipèrent d'eux-mêmes.

De tous les réglements que la politique ou la bonté d'Edouard crut devoir accorder aux remontrances de sa nation, le plus important pour l'humanité, fut celui qui restreignait le crime de haute trahison à un petit nombre de cas nettement spécifiés. Les tyrans cherchent à augmenter le nombre des coupables, les bons rois à le diminuer. On donna le nom de *Parlement béni* à l'assemblée où cette loi fut portée. En général, les peines, et surtout les peines capitales, ne sauraient être trop restreintes; les cas n'en peuvent être trop précisément exprimés; toute interprétation, toute extension d'un cas à un autre doit être défendue; la loi doit, avant tout, être parfaitement connue; toute loi pénale, qui a cessé d'être présente à l'esprit de tous les citoyens, doit être censée abolie.

Ce fut Edouard qui établit en Angleterre les manufactures d'étoffes de laine, et qui par là tira l'Angleterre de la dépendance de la Flandre, où jusqu'alors les laines anglaises avaient été travaillées. Ce changement est une époque dans la rivalité de la France et de l'Angleterre. Privée de cette branche de commerce, la Flandre dut en garder du ressentiment contre l'Angleterre, et en être plus favorablement disposée pour la France. Vers le même temps, la Flandre devint en quelque

sorte française par le mariage de l'héritière de ce pays avec le duc de Bourgogne; Edouard n'avait pu obtenir cette héritière pour un de ses fils: il regardait donc la Flandre comme une alliée infidèle, qui le quittait pour son rival, et il s'applaudit de la priver d'une branche de commerce, dont en même temps il enrichissait le pays (1).

Edouard crut ôter à la France un reste de supériorité sur l'Angleterre, en abolissant au barreau et dans les actes publics l'usage de la langue française, que Guillaume-le-Conquérant y avait introduit. Guillaume, né français, avait prétendu donner sa langue à la nation vaincue, et abolir la langue saxonne; il n'avait pu parvenir qu'à former une langue mixte, où le saxon a toujours prévalu. Edouard, en levant le dernier obstacle qui empêchait les Anglais de cultiver leur langue naturelle et de s'y livrer sans partage, prépara la perfection de cette langue et la naissance de la littérature anglaise; mais aussi, en rompant le dernier lien qui pouvait rapprocher la France et l'Angleterre, en affaiblissant le souvenir de l'origine commune, il fortifia les haines nationales et perpétua la rivalité. Si, selon l'intention de Guillaume-le-Conquérant, le français était devenu la langue de l'Angleterre, les modifications que le caractère national y aurait apportées de part et d'autre, l'emploi divers qu'auraient fait du même instrument deux nations rivales, ennemies, et d'une constitution si différente, auraient pu devenir pour les philosophes un sujet d'attention.

Quoique l'Angleterre eût de moins que la France le fléau des grandes compagnies, la police des grands chemins n'y

(1) *Rivalité de la France et de l'Angleterre*. Gaillard.

était pas mieux observée; on en peut juger par l'aventure du roi de Chypre, volé et dépouillé sur un grand chemin avec toute sa suite en visitant l'Angleterre. Les barons, pour ne pas perdre des vassaux, dont apparemment ils tiraient parti, le roi, pour exercer la prérogative royale de faire grâce, assuraient l'impunité aux voleurs.

Malgré ces défauts qui restaient encore dans l'administration, jamais l'intérieur de l'Angleterre n'avait été plus tranquille, les grands plus soumis, le peuple plus docile, ni à beaucoup d'égards plus ménagé. Edouard voyait tout par ses yeux; il avait des intentions droites, des lumières, peu de passions; sans la guerre, il n'eût point foulé ses sujets, et l'ambition seule l'empêcha d'être un bon roi.

Des trois rois de France dont il fut tour-à-tour le rival, il effaça les deux premiers, et ne céda qu'à Charles V; mais il paraît qu'il ne regarda comme son rival personnel que Philippe de Valois, parce que c'était contre lui personnellement qu'il avait perdu son procès, au jugement de la nation française. Il fit moins d'efforts contre le roi Jean, et sembla laisser au prince de Galles son fils, le soin de combattre ce nouveau rival; la jalousie que Jean avait conçue contre Edouard, flattait celui-ci et ne l'irritait point. Charles V força Edouard III et le prince de Galles à l'honorer à leur tour du même sentiment.

Nous avons loué le roi Jean de n'avoir point été jaloux de son fils; le même éloge est dû à Edouard; nous le voyons toujours flatté, jamais alarmé de la gloire du prince de Galles: *Je veux que la journée soit sienne*, disait-il à la bataille de Crécy; la confiance avec laquelle il lui conféra cette espèce de vice-royauté de l'Aquitaine, n'est certainement pas d'un père

et d'un roi ombrageux. Ajoutons que la gloire d'Edouard III et celle du prince de Galles étaient du même genre, au lieu que celle du roi Jean et celle de Charles V étaient d'un genre différent; que par conséquent Edouard était rival de son fils, plus que le roi Jean ne l'était du sien.

Edouard et Jean eurent l'un et l'autre un fils plus grand qu'eux; mais Edouard a sur Jean l'avantage d'avoir formé le sien : aussi le prince de Galles paraît-il n'être, pour ainsi dire, qu'Edouard perfectionné; mais Charles V est un prince tout différent de son père, et formé sur de tout autres principes.

Un auteur anglais moderne nous paraît avoir trop restreint l'éloge du prince Noir. Il semble lui contester les talents d'un général, quoiqu'il avoue que ce prince n'a jamais livré de bataille qu'il n'ait gagnée, ni formé d'entreprise qui n'ait réussi; que les soldats l'adoraient et se croyaient invincibles sous sa conduite. Cet aveu s'accorde bien mal avec un jugement si sévère. S'il a voulu dire que le prince de Galles n'apporta aucun changement considérable dans l'art de la guerre, et qu'il fit seulement avec plus d'éclat l'espèce de guerre que l'on connaissait de son temps, au lieu que Duguesclin, aidé des principes de Charles V, paraît avoir employé une méthode nouvelle, moins brillante, mais plus savante et plus sûre, nous sommes entièrement de son avis; mais quelques fautes que le prince de Galles ait pu faire, comment refuser le titre de général au vainqueur de Duguesclin?

Quant aux vertus du prince de Galles, M. Smolett, malgré le témoignage constant de l'histoire, élève quelques doutes sur la clémence et l'humanité de ce prince; il demande qu'on lui en cite des traits marqués. On pourrait lui citer les pro-

cédés de ce vainqueur à l'égard du roi Jean après la bataille de Poitiers, et à l'égard des prisonniers français et castillans après la bataille de Navarrète. Mais d'ailleurs pourquoi chercher à douter de la vertu, quand elle est si bien attestée? L'exercice habituel de la bienfaisance, qui paraît avoir rempli la vie de ce prince, n'est-il pas bien supérieur à deux ou trois traits éclatants, qui souvent ne prouvent rien pour le fond du caractère? Le prince Noir était né, dit M. Hume, pour illustrer le siècle le plus brillant, et les vices de son siècle ne l'atteignirent point.

Le captal de Buch, toujours prisonnier en France, y mourut de faim et de douleur, n'ayant plus voulu prendre aucune nourriture depuis qu'il eut appris la mort du prince de Galles, son ami; hommage, qui ne peut être rendu qu'à la bonté, et qu'ont reçu parmi nous Charles VIII et Henri IV.

On reproche au prince de Galles des dévastations : c'était la faute de la guerre et du temps. On lui reproche le sac de Limoges et le soulèvement des seigneurs gascons, causé par des impôts; mais alors le prince de Galles n'était plus lui-même. On lui reproche le secours donné à Pierre-le-Cruel : mais il faut être juste; la révolution de Castille avait deux faces; les Français ne voyaient que les crimes de don Pèdre, le prince de Galles ne vit que ses droits et ses malheurs. Le trône était à don Pèdre; le prince de Galles avait pour le moins autant le droit de l'y faire remonter, que Duguesclin celui de l'en faire descendre. Les intentions du prince de Galles étaient pures, il vengeait la querelle des rois, et il espérait que don Pèdre, corrigé par le malheur, respecterait l'humanité.

Le prince de Galles peut être considéré sous deux aspects : comme guerrier et comme prince. Comme guerrier, c'est Du-

guesclin qui est son rival; il vainquit ce rival, mais Duguesclin finit par lui enlever l'Aquitaine. Comme prince, c'est Charles V qu'on peut opposer au prince de Galles. Si l'Anglais eut sur Charles V l'avantage d'être un héros, ne pourrait-on pas dire que Charles eut sur lui l'avantage d'avoir dédaigné de l'être? Les vertus du prince de Galles furent d'un héros, comme ses talents; et les talents et les vertus de Charles V furent d'un sage. La sensibilité du prince de Galles, en le rendant plus aimable, plus généreux, plus intéressant, plus compatissant, lui donnait aussi plus de disposition à la colère, à la violence, à la prévention, à la présomption; Charles ne perdit presque jamais ni l'équilibre dans les tempêtes, ni la patience dans les maux, ni la prudence dans la prospérité, ni le calme d'une raison supérieure dans les affaires. D'après cette différence de caractères, il dut y avoir plus d'inégalités, plus de vicissitudes dans la fortune et dans l'administration du prince de Galles que dans celles de Charles V.

Ce grand roi honora la mémoire de ses illustres rivaux. Les grandes âmes s'estiment et sont toutes amies, malgré la rivalité politique et l'opposition des intérêts. Edouard et Charles V firent l'un de l'autre l'éloge qui les caractérise véritablement. Edouard disait de Charles : *Il n'y eut oncques roi qui moins se armât, et si n'y eut oncques roi qui tant me donnât à faire.* L'éloge d'Edouard pourrait être borné à ce peu de mots que dit de lui Charles V : *Que bien noblement et vaillamment il avoit régné, et que bien devoit être de lui nouvelle et mémoire au nombre des preux.*

Ce fut Richard, fils unique du prince de Galles, qui succéda au trône d'Edouard III, son aïeul. Edouard eut d'autres fils, qu'il faut rappeler ici pour la suite; savoir, le duc de Cla-

rence, le duc de Lancastre, le comte de Cambridge, qui fut depuis duc d'Yorck et le duc de Glocester. Le duc de Clarence était mort avant son père, ne laissant d'Elisabeth de Burgh, sa femme, qu'une fille, mariée à Edmond Mortemer, comte de la Marche. Le duc de Clarence était de tous les fils puînés d'Edouard III, le plus digne d'un tel père, et d'un frère tel que le prince Noir.

Edouard III laissa aussi des filles : Isabelle, mariée à Enguerrand de Coucy, Marie, au duc de Bretagne, Marguerite, au comte de Pembrock, Jean Hastings. Enguerrand de Coucy, mari de l'aînée, était comte de Soissons en France, et de Bedford en Angleterre. Né sujet et vassal du roi de France, devenu gendre et vassal du roi d'Angleterre, il voulut ne manquer à aucun de ses devoirs, et n'être l'ennemi d'aucun de ces deux princes; il prit le parti de s'absenter, et d'aller faire la guerre en Italie. Il servit longtemps le pape contre les Viscontis; lorsque la trève fut conclue entre la France et l'Angleterre, il revint en France, et rendit bientôt après à Charles V le même service que Duguesclin lui avait rendu autrefois par l'expédition de Castille. Le duc d'Autriche venait de mourir; Coucy en était le neveu par sa mère, et l'héritier; il alla réclamer cette succession; il conduisit en Allemagne ce qui restait des grandes compagnies anciennes, et ce qui s'en était formé de nouvelles pendant la dernière guerre. N'ayant point réussi dans l'expédition d'Autriche, Coucy ramena en France ces compagnies, lorsque, sous le règne suivant, la trève avec l'Angleterre expirée, et la guerre renouvelée, rendirent leurs services utiles. Alors il rompit hautement avec l'Angleterre, permit à sa femme d'y retourner, et renvoya au nouveau roi l'ordre de la Jarretière, en lui déclarant que ses derniers ser-

vices seraient pour le roi et pour le pays qui avaient eu ses premiers serments.

Un enfant de dix ans était chargé de balancer la puissance et la sagesse, sous lesquelles la fortune d'Edouard III et le génie du prince de Galles venaient de succomber. Des oncles ambitieux et mal intentionnés ne pouvaient qu'égarer son inexpérience et sa faiblesse. Tel était alors le sort de l'Angleterre; mais aussi tel allait être bientôt celui de la France. Charles V l'avait prévu; le sage aperçoit de loin sa décadence, et Charles sentait, dit-on, les atteintes d'un poison lent que le roi de Navarre lui avait donné autrefois. Il voyait son fils à peu près à l'âge de Richard; il connaissait bien ses frères, il les craignait pour ce fils et pour son peuple. De là cette fameuse ordonnance de 1374, qui fixe la majorité des rois à leur quatorzième année. Charles, dans le préambule de cette loi, dit que la Providence répand des lumières prématurées dans l'âme de ceux qu'elle destine à gouverner les autres hommes; qu'instruits avec plus de soin que leurs sujets et par des personnages choisis, leur esprit doit faire des progrès plus rapides, etc. Charles V sentait bien la faiblesse de ces raisons; on voit qu'il aurait voulu hâter les années de son fils; on voit qu'il eût voulu transmettre à tous ses successeurs la sagesse qui avait distingué son enfance. Il avançait pour eux l'âge de l'autorité; ne pouvant forcer la nature, il l'invitait à s'élever dans les rois au-dessus d'elle-même. Mais combien cette prudence fut démentie par le sort! Charles voulait que son fils fût le premier de nos rois, majeur avant quatorze ans; le ciel condamna ce fils à une minorité de toute sa vie.

Malgré le désir qu'avaient Edouard III et Charles V de laisser à leurs successeurs un royaume paisible, ils n'avaient pu

convenir des conditions de la paix, et les hostilités n'étaient que suspendues. Charles sentait ses avantages ; Edouard voulait se dissimuler ses pertes. Charles montra sa supériorité dès les premières conférences, en exigeant que le duc de Lancastre, l'un des plénipotentiaires, quittât le titre de roi de Castille et de Léon, auquel il avait certainement plus de droit que le roi d'Angleterre n'en avait au titre de roi de France. Charles crut devoir cet égard à son fidèle allié, Henri de Transtamare. Henri envoya des plénipotentiaires aux congrès de Bruges et de Saint-Omer, où se tenaient les conférences. Sur leur route, ils furent attaqués par une escadre anglaise, qu'ils battirent, et dont ils firent le chef prisonnier. Tout cédait aux armes réunies de la France et de la Castille, et la marine espagnole triomphait en toute occasion de la marine anglaise. Malgré tant d'avantages, Charles, en faveur de la paix, offrait de rendre jusqu'à quatorze cents villes fermées et trois mille forteresses dans les provinces de l'Aquitaine, exigeant seulement que ces provinces rentrassent sous la suzeraineté de la France, et ne se réservant en propriété de ce côté-là que Montauban et une partie du Quercy. On attendait la réponse à cette proposition, lorsqu'Edouard mourut. Le nouveau gouvernement anglais, à la tête duquel était le duc de Lancastre, ou ne sentit pas, ou craignit de laisser voir l'intérêt qu'il avait de faire la paix.

Mes lecteurs peuvent voir que je fais marcher de front, dans cette histoire, tous les événements de l'Europe. Les historiens ont tort, a-t-on déjà dit, de s'enfermer si exclusivement dans le sujet qu'ils traitent, que leur lecteur ignore ce qui se passe dans le reste de l'univers. On ne sait pas bien les annales d'un peuple ou d'une époque, quand les regards tou-

jours fixés sur un coin de terre ne s'étendent point au-dehors pour saisir les rapports de l'événement particulier qui occupe l'écrivain avec la destinée générale des nations. Combien d'hommes, en lisant Rollin pour la première fois, s'imaginent que Cyrus et ses conquêtes ont précédé de plusieurs centaines d'années le temps où l'on est convenu de faire vivre Romulus.

CHAPITRE XVI.

Continuation de la guerre avec les Anglais.

Lorsque les Français apprirent la mort d'Edouard, la trève était expirée; Jean de Vienne, amiral de France, neveu du défenseur de Calais, était allé ravager les côtes méridionales de l'Angleterre, depuis le comté de Kent jusqu'à Plimouth. Les secours de la Castille grossissaient la flotte française dans cette expédition, qui honora le nom de Jean de Vienne, et remplit Londres de terreur. La France avait pour elle les flottes de la Castille et les armes de l'Ecosse, qui sortit alors de son inaction. L'Angleterre n'avait que le désespoir du duc de Bretagne et les forfaits du roi de Navarre. Le duc de Bretagne livra Brest aux Anglais; le roi de Navarre leur livra Cherbourg. Ce prince avait mérité que tous les crimes ou tous les malheurs lui fussent imputés. Jeanne de France, sa femme, sœur de Charles V, mourut subitement dans le bain, *de faiblesse de cœur ou d'avoir été mal gardée*. Ce sont les termes et le seul résultat des dépositions faites juridiquement sur ce sujet. On soupçonna Charles-le-Mauvais de l'avoir fait empoisonner, ainsi que Charles de Navarre, comte de Beaumont, son fils ainé, qui n'en mourut pas. Charles-le-Mauvais devait être l'empoisonneur de sa

femme et de son fils. Il fut obligé de se justifier auprès du pape Grégoire XI, de la mort du cardinal de Boulogne, qu'on l'accusait aussi d'avoir empoisonné; il ne put se justifier de ses nouvelles entreprises contre la vie du roi de France. Il avait fait venir de l'île de Chypre un médecin juif, nommé Angel, et l'avait chargé de passer en France pour empoisonner Charles V, dont il espérait qu'Angel obtiendrait aisément la confiance, à la faveur de sa profession et de ses talents. Angel, épouvanté de cette horrible commission, et se sentant perdu, soit qu'il consentît ou qu'il refusât de s'en charger, prit le parti de la fuite. Le roi de Navarre fit courir après lui, et on le jeta dans la mer. Charles-le-Mauvais fit composer sous ses yeux, par une juive, un poison, dont il chargea un de ses valets-de-chambre, parent d'un officier de la cuisine de Charles V. A la faveur de cette parenté, l'empoisonneur devait s'introduire dans la cuisine pour épier le moment de faire le coup. Sur quelques soupçons et quelques indices qu'on eut de ce complot, on arrêta un chambellan du roi de Navarre, nommé Du Rue et un de ses secrétaires, nommé Du Tertre, tous deux agents connus de ce prince. Du Rue avoua tout, et même le projet d'empoisonnement; Du Tertre avoua toutes les infidélités et toutes les trahisons possibles, à l'exception de ce projet, dont il assura n'avoir eu aucune connaissance. Tous deux furent décapités aux Halles à Paris; leur procès, qui était celui du roi de Navarre, fut rendu public. Charles-le-Mauvais alla chercher un asile en Angleterre; on saisit ses places; la guerre s'alluma partout. Cette humiliante scène s'était passée sous les yeux du fils aîné du roi de Navarre, qui, désirant de voir un homme et un roi, avait obtenu la permission de se rendre auprès de Charles V, son oncle. Le roi de

Navarre, dans la main duquel tout devenait un instrument de crime, profita de cette occasion pour introduire à la cour de France ses émissaires et ses agents; ils furent tous arrêtés, on fut même obligé de s'assurer du prince de Navarre; il fut avéré qu'il n'avait eu aucune part aux attentats de son père; il parut les détester; il employa le peu d'autorité qu'il pouvait avoir sur les commandants des places de son père, pour les engager à remettre ces places aux Français : il est vrai qu'il était entre les mains de Charles V.

Les Anglais n'avaient plus qu'un petit nombre de places importantes en France; mais c'étaient les clefs d'autant de provinces; Calais de la Picardie, Cherbourg de la Normandie, Brest de la Bretagne, Bordeaux de la Guienne, Bayonne de la Gascogne. Charles-le-Mauvais avait projeté un échange, qui aurait augmenté la puissance des Anglais et la sienne; il leur cédait les places qu'il possédait en Normandie, et les Anglais lui abandonnaient ce qui leur restait en Guienne. Par là les Anglais et le roi de Navarre rassemblaient leurs possessions, les Anglais du côté du nord, le roi de Navarre du côté du midi. La découverte des complots du roi de Navarre, et la promptitude avec laquelle ses places furent saisies, firent avorter ce projet.

Le roi de Navarre, revenu d'Angleterre avec des troupes pour défendre ses Etats, voulut prévenir le roi de Castille, par lequel il s'attendait à être attaqué. Logrogno, place importante, donnait aux Castillans une entrée facile dans la Navarre; Charles-le-Mauvais, qui ne faisait la guerre que par intrigue, voulut corrompre le gouverneur de Logrogno, nommé Don Pèdre Manrique; celui-ci demanda du temps, et avertit le roi de Castille, qui, par une *contre-intrigue* fort

usitée alors, lui ordonna de suivre cette négociation, pour que le roi de Navarre fût pris dans son propre piége; Charles-le-Mauvais devait aller en personne prendre possession de la place en donnant l'argent. La crainte le fit changer d'avis; il n'envoya que ses troupes avec l'étendard royal de Navarre, comme s'il eût été présent.

Les Navarrais furent pris avec l'argent; l'étendard seul ne le fut point. Celui qui le portait, nommé Martin Henriquès, eût le courage de se jeter dans l'Ebre, et le bonheur de se sauver à la nage; il courut à toute bride avertir le roi de Navarre, qui fut bientôt attaqué par les Castillans, et poursuivi jusque sous les murs de Pampelune.

Dans le même temps, le connétable soumettait presque toutes les places navarraises de la Normandie, à l'exception de celle de Cherbourg, que les Anglais défendirent avec plus de vigueur, parce qu'elle leur avait été cédée. Les Français perdirent sous les murs de cette place, un petit combat, remarquable par l'acharnement qu'ils y montrèrent; il n'en revint pas un seul Français; tous furent tués ou pris.

Le siége du château de Gauray, que faisait Duguesclin, fut remarquable aussi par l'embrasement et l'explosion d'un magasin d'artillerie, et par la prise du trésor du roi de Navarre, qui, sans compter les pierreries et d'autres joyaux, montait à soixante mille livres (somme alors considérable). Mortagne fut sauvé par la mort d'Yvain de Galles, qui en faisait le siége. Un scélérat du pays de Galles, nommé Jacques Laube, s'étant insinué dans sa familiarité pour le perdre, l'assassina, et courut s'en vanter aux Anglais, qui profitèrent du crime en le détestant.

En Picardie, la prise d'Ardres, par le duc de Bourgogne,

resserra les garnisons de Calais et de Guines, et délivra de leurs incursions l'Artois et la Picardie.

Le duc d'Anjou acheva de soumettre tout le cours des rivières de Garonne et de Dordogne, et gagna un petit combat pareil à celui de Cherbourg : il reprit Montpellier au roi de Navarre ; mais il y mit des impôts que le roi de Navarre n'y mettait pas ; Montpellier se souleva : le duc d'Anjou reparut dans un appareil terrible ; on se soumit : il prétendit faire grâce en ne demandant que six cents victimes, dont deux cents périraient par le fer, deux cents par le feu, deux cents par la corde, afin de varier le spectacle. Des cardinaux, des moines, des magistrats, haranguèrent tant, que le duc d'Anjou consentit que le plus grand nombre de ces supplices fût racheté à prix d'argent. C'était le véritable objet de cette horrible comédie, qui se jouait loin des yeux de Charles V, mais que nous verrons se renouveler dans Paris sous les yeux de son fils. S'il y avait eu un moyen de faire regretter Charles-le-Mauvais, ç'aurait été celui-là.

CHAPITRE XVII.

Guerre de Bretagne.

Le second fils et la fille de ce roi avaient été pris dans une des places qui venaient de lui être enlevées ; ce fut pour lui une nouvelle occasion de crime : voyant qu'on ne se pressait pas de les lui rendre, il s'en prit aux ducs de Berri et de Bourgogne, frères de Charles V, et voulut les faire empoisonner par un anglais, qui s'était vendu à lui pour cet attentat, et qui fut écartelé. Ce prince affreux mourut enfin brûlé dans son lit par accident, et du moins la mort de Charles-le-

Mauvais et celle de Pierre-le-Cruel purent être attribuées à la vengeance divine.

Voici comment M. de Châteaubriand parle de la mort de Charles-le-Mauvais, qui n'arriva que sous Charles VI : « Le 1er janvier de cette année 1386 vit la fin du roi de Navarre, homme qui aimait le crime de la même ardeur qu'il aimait la débauche. S'il eût connu un moyen d'en ranimer le goût dans son cœur, il s'en serait servi comme il se servait du linceul imprégné d'esprit de vin, où il se faisait coudre pour rappeler ses forces épuisées, et dans lequel il fut brûlé. »

La guerre qui se faisait entre les Anglais et les Ecossais sur leurs frontières, produisait peu d'événements.

Le grand objet était la guerre de Bretagne. Charles V avait résolu de ne plus garder avec le duc aucune espèce de ménagement ; il le fit ajourner à la cour des pairs; il ajouta lui-même aux conclusions de son procureur-général un discours véhément contre le duc ; il fit prononcer solennellement en sa présence la confiscation du duché. Tout ce duché, à l'exception de Brest, était dès-lors enlevé au duc de Bretagne, et cette dépossession réelle, ouvrage de la guerre, n'avait blessé personne; les Bretons eux-mêmes y avaient concouru; ils se révoltèrent contre la dépossession légale; leurs cœurs s'aliénèrent ; ils se tournèrent vers le prince malheureux qu'on voulait dépouiller juridiquement, ou plutôt ce ne fut plus Montfort, ce fut la patrie qu'ils crurent défendre, et dont ils crurent soutenir la liberté. Toutes les idées de l'indépendance de la Bretagne se réveillèrent ; on ne parlait que de franchises, que des anciens rois de l'Armorique et de la nécessité de secouer le joug de la France.

La comtesse de Penthièvre elle-même parut entrer dans ces

vues; elle forma opposition pour elle et pour ses enfants à l'arrêt de confiscation : elle y était autorisée; le traité de Guerrande, qui avait exigé d'elle le sacrifice de ses droits en faveur de la maison de Montfort, les lui avait expressément réservés dans le cas où la maison de Montfort viendrait à s'éteindre. Ce traité s'était fait sous les yeux et par l'autorité du roi; et la dernière ressource qu'il laissait à la maison de Blois-Penthièvre, était un bien faible reste des droits jugés légitimes par les rois prédécesseurs de Charles V et par la cour des pairs. Montfort n'avait point d'enfants, et sa personne était proscrite. Le cas prévu par le traité de Guerrande était donc arrivé. La condamnation et la mort civile de Montfort ne devaient donc point donner lieu à la confiscation et à la réunion du fief au préjudice d'un tiers, mais seulement faire renaître les droits de la maison de Blois-Penthièvre, qui n'avaient été que suspendus en faveur de la maison de Montfort, et pour le bien de la paix. Ces raisons étaient sans réplique; les gens du roi n'y opposèrent rien, et l'arrêt réserva expressément les droits de la maison de Blois : mais cette réserve n'était qu'illusoire; on ne s'en disposait pas moins à exécuter dans toute sa rigueur l'arrêt de confiscation, et à consommer la réunion de la Bretagne au domaine de la couronne. On parvint enfin à unir d'intérêt les maisons de Blois et de Montfort.

La proscription du duc de Bretagne révoltait les pairs mêmes, qui l'avaient prononcée. Plusieurs d'entre eux s'étaient absentés sous divers prétextes. Ceux qui assistèrent à ce jugement, trouvèrent mauvais que le roi y assistât; ils prétendirent qu'étant partie au procès, il ne pouvait pas être juge, et que c'était à eux seuls à faire justice d'un pair. Il s'éleva encore beaucoup d'autres difficultés sur la forme : on prétendit

que les délais n'avaient pas été observés; que l'ajournement n'avait été publié que dans les villes de la Bretagne, dont le duc n'était plus en possession, au lieu qu'il aurait dû être signifié au duc dans la ville de Brest, la seule que les Français ne lui eussent pas enlevée. De plus, on avait négligé d'accompagner l'ajournement d'un sauf-conduit ; ainsi le défaut de sûreté fournissait au duc une excuse suffisante.

La teneur de l'arrêt ne faisait pas moins de peine que l'inobservation des formalités. Les pairs jugeaient que c'était traiter un d'entre eux avec trop de rigueur. Les intelligences avec l'Anglais n'étaient pas vues alors par les grands vassaux de la couronne du même œil dont elles le seraient aujourd'hui. Quand ils étaient contents du roi et de la patrie, l'Anglais n'était pour eux qu'un ennemi étranger qu'ils combattaient avec ardeur; mais au moindre mécontentement, ils voyaient en lui un des grands vassaux de la couronne, un pair de France, uni d'intérêt avec eux pour balancer et borner l'autorité du roi. D'ailleurs la Bretagne, avec ses prétentions à l'indépendance, était presque regardée comme formant dans la France un Etat particulier, qui semblait avoir, comme tous les autres Etats, le droit de choisir ses alliés. Enfin Montfort, dont les droits, rejetés par la France, n'avaient prévalu que par le secours des Anglais, Montfort, élevé parmi eux, qui avait triomphé par eux et qui s'était sacrifié pour eux, paraissait au moins excusable de ne vouloir pas se détacher d'eux; on était fâché que les Anglais eussent été ses bienfaiteurs, mais on avait peine à blâmer sa reconnaissance (1).

Ce point de vue de l'affaire échappa pour lors à la sagesse

(1) Gaillard.

de Charles V; il ne vit que la félonie du vassal, que l'insolence du défi que le duc de Bretagne avait osé faire à son roi, que la nécessité de couper jusqu'aux dernières racines de cette alliance funeste de la Bretagne avec l'Angleterre; il crut que les Bretons, ayant eux-mêmes chassé leur duc pour son attachement à l'Angleterre, trouveraient bon que le roi interposât son autorité pour consommer leur ouvrage; il comptait d'ailleurs sur leurs services et sur ses bienfaits.

Mais les Bretons ne raisonnaient pas ainsi, ils avaient chassé leur duc, disaient-ils, pour éviter le joug anglais, ils le rappelèrent pour éviter le joug français; ils aimaient mieux avoir affaire à un duc qu'à un roi. « Un duc prie quelquefois, disait le seigneur de Laval dans une assemblée de Bretons, un roi commande toujours. » Les Bretons en faisaient alors l'expérience. Les flatteurs de Charles V (car les meilleurs rois ont des flatteurs dès qu'ils montrent une faiblesse) lui persuadèrent d'assujettir la Bretagne à la gabelle et aux autres impositions établies en France. Quel temps prenait-on pour ce coup d'autorité, qui avait si mal réussi au duc lui-même! Cette faute, il faut l'avouer, n'avait point d'excuse. Montfort en profita. Son arrivée en Bretagne fut un triomphe; ses sujets se jetaient dans les flots pour aller à sa rencontre; le rivage retentissait d'acclamations; on voyait couler de tous les yeux des larmes de repentir, de tendresse et de joie. Montfort était escorté des plus braves capitaines anglais; Robert Knolles, Thomas de Percy, Hue de Caurelée ou Hugues de Calverley. Ce dernier s'immortalisa dans cette expédition par le plus généreux dévouement, suivi du plus brillant succès. Le duc de Bretagne remontait la Rance et passait à la vue des fortifications de Saint-Malo, pour pénétrer jusqu'à Dinan; mais à

peine les vaisseaux qui lui servaient d'escorte s'étaient-ils engagés avec lui dans l'embouchure de la Rance, qu'on vit paraître la flotte espagnole, envoyée contre le duc de Bretagne et les Anglais, par le roi de Castille, fidèle allié de la France; cette flotte sépara des vaisseaux de guerre anglais leurs bâtiments de transport chargés de vivres, de munitions de guerre et du trésor du duc, et ferma le passage de la Rance à ces bâtiments. Caurelée, voyant que le duc était en sûreté, voulut encore lui rendre ses bâtiments de transport; il oblige son pilote particulier à tourner sa proue vers la flotte espagnole; il fond sur cette flotte avec son seul vaisseau, la fait reculer, protége les bâtiments de transport anglais, les fait entrer dans la Rance, et fait ensuite sa retraite en bon ordre. Il mérita que Duguesclin, qui, du haut des tours de Saint-Malo, voyait cette manœuvre, l'admirât et fit des vœux pour lui. La guerre continua en Bretagne, et les Bretons la portèrent jusqu'en Normandie.

CHAPITRE XVIII.

Démission de Duguesclin. — Sa mort. — Mort de Charles V.

La première faute qu'avait faite Charles V d'écouter trop son ressentiment contre Montfort, en entraîna une seconde. Comme le roi voyait que plusieurs des seigneurs bretons, qu'il avait crus attachés à ses intérêts, lui échappaient, la fidélité de tous lui devint suspecte; il étendit ses soupçons jusqu'au connétable Duguesclin, dont les explots avaient tant contribué à la gloire de son règne; les intrigues des courtisans, qui empoisonnent tout, vinrent encore aigrir et redoubler ces défiances : on persuada au roi que Duguesclin favorisait sous

main le duc de Bretagne que Duguesclin avait dépouillé lui-même précédemment; mais alors son silence et son inaction paraissaient condamner la rigueur dont le roi voulait user envers le duc. Charles écrivit au connétable une lettre dictée par la prévention et la colère; Duguesclin, fier et sensible comme tous les héros irréprochables, lui renvoya, dit-on, à l'instant l'épée de connétable. A peine cette disgrâce eut-elle éclaté, que le cri public s'éleva et rendit hautement témoignage à la vertu de Duguesclin. Charles l'entendit; il était homme, il était roi, il pouvait être trompé; mais il était Charles-le-Sage, il ne pouvait rester longtemps dans l'erreur; le tort lui avait été suggéré, son cœur lui inspira la réparation. Les ducs d'Anjou et de Bourbon allèrent de sa part reporter l'épée de connétable à Duguesclin, et lui annoncer le retour des bonnes grâces de son roi.

La disgrâce du connétable avait assez duré pour être fatale à un de ses parents ou alliés, nommé Silvestre Bude, capitaine habile et distingué parmi tous ces chefs d'aventuriers qui s'étaient signalés sous ce règne. Cet homme, dans un besoin pressant d'argent, et pour payer ses troupes, s'était autrefois saisi de quelques mulets chargés d'or et d'argent qui appartenaient à l'avare et vindicatif cardinal d'Amiens, Jean de la Grange, si détesté en France pour ses déprédations, mais trop aimé de Charles V, ainsi que le flatteur Bureau de la Rivière, dont les délations avaient causé la disgrâce du connétable. Tant que le connétable fut en faveur, on n'imagina point de faire un crime à Silvestre Bude d'une action que les lois de la guerre semblaient autoriser, parce qu'elles autorisent tout, et dont le temps devait avoir effacé le souvenir; mais dès que Duguesclin eut perdu sa faveur et Budes son appui, le crime

de celui-ci parut digne de mort. Le cardinal de la Grange le fit arrêter à Avignon et conduire enchaîné à Mâcon, où il eut la tête tranchée.

Duguesclin ayant consenti d'oublier tous ces affronts et de reprendre les armes pour Charles V, alla réduire quelques châteaux dans la Guienne. L'année suivante, poursuivant ses conquêtes sur les confins de l'Auvergne et du Gévaudan, il alla mourir le 13 juillet devant ce château neuf de Randan, dont les défenseurs, par respect pour la mémoire de ce grand homme autant que pour leur parole, déposèrent les clefs sur son tombeau. Clisson, qui avait recueilli ses derniers soupirs, lui succéda dans la dignité de connétable. On fait honneur à Enguerrand de Coucy et au maréchal de Sancerre d'avoir refusé cette dignité, et d'avoir désigné Clisson comme le plus capable de la remplir. On fait honneur à Clisson, à Coucy et à Sancerre, d'avoir craint de succéder à un homme tel que Duguesclin.

On l'a comparé au vicomte de Turenne; on aurait pu aussi comparer le prince de Galles au grand Condé, du moins pour le caractère de leurs talents. Mais le prince de Galles fut le grand Condé avec plus de douceur; Duguesclin fut Turenne avec un reste de grossièreté qu'il tenait de son siècle et de son éducation. Duguesclin et Turenne ont obtenu l'honneur de mêler leurs cendres à celles de nos rois. Charles V fit élever à Duguesclin un mausolée placé au pied de la sépulture que ce prince avait choisie pour lui-même. L'épitaphe qu'on y grava, simple et modeste, comme si elle eût été dictée par Duguesclin lui-même, ne parle que de sa mort, et ne dit rien de ses actions; mais son nom seul les rappelle toutes. « La modestie et le faste des inscriptions, a dit un vrai philosophe, sont éga-

lement l'ouvrage de la vanité. La modestie convient mieux à la vanité, qui a fait de grandes choses ; le faste à la vanité, qui n'en a fait que de petites. »

Sa pompe funèbre, en traversant une grande partie du royaume, reçut partout en tribut les larmes de la France. On avait voulu épargner à la capitale ce spectacle de douleur. On fit passer le convoi par Saint-Cloud pour se rendre à Saint-Denis. Le zèle et la reconnaissance rendirent cette précaution inutile. Les citoyens coururent en foule au-devant des tristes restes de leur défenseur, et les accompagnèrent avec des sanglots jusqu'au lieu de la sépulture. Le chemin de Saint-Cloud à Saint-Denis était bordé des deux côtés de spectateurs éplorés, et Paris ce jour-là ne fut qu'un désert. Les trois frères du roi, le duc de Bourbon, son beau-frère, ami particulier de Duguesclin, les autres princes, les plus grands seigneurs se firent un devoir d'assister à la cérémonie ; mais ce fut surtout le peuple qui, par ses regrets, honora dignement la mémoire de Duguesclin.

On lui fit une oraison funèbre ; c'est la première qui ait été faite. Sa plus belle oraison funèbre est dans ces mots qu'il dit en mourant à ses soldats : « Mes amis, en quelque lieu que vous fassiez la guerre, souvenez-vous que les femmes, les enfants, les vieillards, les ecclésiastiques, le pauvre peuple, faible et désarmé, ne sont point vos ennemis. Je sens avec douleur que je n'ai pas toujours été fidèle à cette maxime ; c'est le fardeau le plus pesant que j'aye à porter au tribunal de Dieu. »

Après la cérémonie, les officiers du connétable vinrent prendre congé du roi. Aussitôt qu'il les aperçut, les larmes lui vinrent aux yeux ; il détourna ses regards avec de grandes

marques de trouble et de douleur, et ne pouvant soutenir leur vue, il leur fit dire que jamais il ne les oublierait, mais que dans ce moment il craignait trop de les voir et de leur parler. Les récompenses qu'il leur fit distribuer, attestèrent la sincérité de ses regrets.

Ces traits de sensibilité dans les princes, sont précieux à recueillir. C'est avec plaisir qu'on lit dans l'abbé de Choisy, que l'empereur Charles IV, oncle du roi Charles V, étant allé à Saint-Denis, lorsqu'il vint en France en 1378, demanda surtout à voir les tombeaux de Charles-le-Bel et de Philippe de Valois, et qu'il dit à l'abbé de Saint-Denis et aux religieux : « *J'ai été nourri dans mon âge ez hôtels de ces bons rois, qui moult de biens m'ont fait; je vous requiers affectueusement de bien prier Dieu pour eux.* » C'est avec plus de plaisir encore qu'on y lit que le même empereur étant allé voir la reine sa nièce à l'hôtel de Saint-Paul, « et ayant aperçu la duchesse de Bourbon, mère de la reine, qui s'était retirée dans un coin de la chambre, il se mit à pleurer amèrement et elle aussi, parce qu'il se souvint qu'elle était sœur de sa première femme. Il voulut lui parler, et ne le pouvant, il lui fit dire qu'il serait bien aise de la voir en particulier..... La duchesse douairière de Bourbon vint voir l'empereur, et demeura deux heures avec lui dans son cabinet. Ils y renouvelèrent avec bien des larmes la mémoire de l'impératrice. »

Voici les réflexions dont M. Petitot fait suivre le récit de la mort de Duguesclin :

« La perte que la France venait d'éprouver était d'autant plus sensible que, d'après un nouveau traité conclu entre la cour de Londres et le duc de Bretagne, une armée anglaise débarquait à Calais, sous les ordres du duc de Buckingham.

Le système de défense que le roi avait suivi jusqu'alors, lui avait trop bien réussi pour qu'il s'en écartât, et il devait y tenir plus que jamais depuis la mort du connétable. Il donna donc à ses généraux les mêmes ordres que lorsque le duc de Lancastre était entré dans le royaume en 1373. En vain ses troupes, animées d'une incroyable ardeur, sollicitaient avec instance la permission de combattre. Il fut inébranlable : « Laissez les Anglais faire leur chemin, répondit-il, ils se dégasteront par eux-mêmes. » Le roi avait en outre des motifs particuliers pour ne pas risquer une bataille. Les Bretons s'étaient montrés peu disposés à devenir sujets de la France, mais ils détestaient les Anglais ; ils avaient hautement manifesté leur mécontentement, lorsqu'ils avaient appris que Montfort, rappelé par eux, sollicitait des secours chez leurs ennemis. Charles, habile à profiter de leurs dispositions, avait déjà fait prononcer plusieurs villes contre le duc ; l'arrivée d'une armée anglaise, épuisée par une longue marche et par des combats continuels, trop faible pour contenir le pays, devait nécessairement opérer en Bretagne une révolution favorable à la France. Le roi était peut-être à la veille de voir enfin cette province réunie à la couronne, et de terminer glorieusement la seule de ses entreprises qui n'eût point été couronnée de succès. Il tombe malade et meurt sans avoir pu consolider ses travaux ; il emporte au tombeau la triste certitude des malheurs qui vont pleuvoir sur la France, et ne peut ni les empêcher ni les prévenir.

« Lorsqu'il était monté sur le trône en 1364, le royaume, dépouillé de plusieurs provinces importantes, ouvert de toutes parts, n'avait à opposer à l'ennemi que des troupes découragées. Les peuples étaient ruinés, les campagnes dévastées et

sans culture, le trésor obéré, l'autorité royale avilie. Le roi de Navarre, maître de diverses places sur la Seine et dans les environs de Paris, pouvait insulter impunément et affamer la capitale : enfin le royaume se trouvait réduit à un tel état, qu'Édouard lui-même n'avait pas jugé qu'il fût nécessaire de l'abaisser davantage. Charles, en cinq années de paix, avait fait renaître l'abondance dans ses États, rétabli ses finances, créé des armées. Six campagnes lui avaient suffi, non-seulement pour recouvrer ce qui avait été cédé par le traité de Brétigny, mais encore pour conquérir les anciennes possessions des Anglais en France. Son entreprise sur la Bretagne, que les historiens ont blâmée parce qu'elle n'a pas réussi, était justifiée par la conduite ennemie du duc de Montfort, et par l'intérêt de l'État. Rarement les souverains ont des prétextes aussi plausibles quand ils font la guerre, et jamais le succès d'une expédition ne parut mieux assuré d'après tous les calculs de la prudence humaine; mais Charles n'avait pu mettre la dernière main à ses travaux; les Anglais possédaient encore Bordeaux, Baïonne, Calais, Brest et la Rochelle; ils tenaient ainsi les clés de la France, où ils pouvaient pénétrer sans obstacle. Le roi, qui n'avait que quarante-quatre ans, pouvait espérer qu'il vivrait assez longtemps pour achever la délivrance du royaume.

« La faiblesse de sa santé n'arrêtait point l'activité de son esprit; une sage économie lui avait ménagé des ressources pour continuer la guerre sans fouler ses peuples par de nouveaux impôts.

« Encore quelques années, et ce grand monarque établissait sur des bases inébranlables la prospérité et la splendeur de la France; mais l'édifice, encore imparfait, devait

s'écrouler s'il n'était soutenu par des mains fermes et habiles.

« La couronne tombait sur la tête d'un enfant de douze ans; les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne étaient appelés, par leur naissance, à la direction des affaires pendant la minorité de Charles VI. Le roi, qui avait su contenir leur ambition et réprimer leur avidité, prévoyant ce qui arriverait après sa mort, leur avait adjoint pour la régence le duc de Bourbon, son beau-frère, dont il connaissait les talents et l'austère probité; mais ce prince ne put ni empêcher le mal ni en arrêter les progrès. Les trésors amassés pour la défense du royaume furent employés à de folles entreprises, et la France, livrée aux factions, ne fut plus en état de résister à l'ennemi qu'elle avait vaincu sous le règne précédent : un seul homme l'avait sauvée, sa mort la replongea dans l'abîme. »

C'est surtout à l'égard d'un sujet utile, tel que Duguesclin, qu'on aime à voir les rois déployer leur tendresse reconnaissante. Le dernier mot que ce grand capitaine fit entendre à son maître, fut un vœu pour la paix. En partant pour sa dernière campagne, il l'exhorta fortement à terminer la guerre, surtout il lui fit sentir la nécessité de faire la paix avec le duc de Bretagne. Le roi le lui promit; et il eût tenu parole, mais il ne survécut pas longtemps à la perte du connétable et à celle de la reine, Jeanne de Bourbon. Il avait, dit-on, depuis vingt-deux ans, au bras droit, une fistule qui lui avait sauvé la vie, lorsqu'il avait été empoisonné par le roi de Navarre. Cette fistule, qui servait d'issue aux humeurs, avait été ménagée par un médecin que l'empereur Charles IV avait envoyé en France dans cette occasion. Le médecin, dit-on encore, avait prédit que, quand la fistule se fermerait, le roi mourrait, mais qu'il aurait environ quinze jours pour se reconnaî-

tre et se préparer à la mort. Ainsi Charles V put calculer ses derniers moments, comme il avait calculé les événements de son règne.

Ce grand roi fut enlevé à ses peuples le 16 septembre 1380, dans sa quarante-quatrième année, ayant fait tout ce qu'un bon roi ne commence à faire qu'à cet âge, ayant gouverné sur un plan nouveau et régulier, dont il fut l'inventeur. Seul entre tant de grands rois, Charles obtint le nom de *Sage*.

Nous allons voir après lui une génération d'insensés occuper tous les trônes. Au glorieux Edouard III va succéder l'étourdi Richard II, au prudent empereur Charles IX l'ivrogne Wenceslas; au sage Charles V Charles VI. Urbain VI, D. Pèdre de Castille, Jean Visconti, donnèrent tous des signes de dérangement d'esprit. Les fils que les habiles avaient cru tenir s'embrouillaient de plus en plus (1).

M. de Barante a recueilli, sur la mort de Charles V, des détails précieux que je crois devoir reproduire ici :

« Charles V se sentait mourir; jadis il avait été empoisonné par quelque infâme complot de son cousin, le roi de Navarre; du moins c'était à lui qu'on attribuait ce crime, comme bien capable de le commettre. Ce poison l'avait mis, dans le temps, près de la mort, et il avait été sauvé seulement par les soins d'un médecin allemand, que lui avait envoyé l'empereur; ce qui le maintenait dans sa faible santé et le faisait vivre, c'était une suppuration que cet habile homme avait établie à son bras, lui disant que lorsqu'elle viendrait à se dessécher, il n'aurait plus longtemps à vivre Averti ainsi de sa mort, il voulait ré-

(1) Michelet.

gler tout autant qu'il le pourrait pour le bien de son fils, qu'il laissait encore enfant, et le bonheur de son royaume, dont il avait si bien commencé à réparer les maux et dont il avait reconquis la moitié presque sans sortir de sa chambre.

Il avait lieu de craindre que tout ce fruit d'un si bon gouvernement ne fût bientôt perdu pour son peuple, qu'il avait aimé plus qu'aucun roi n'avait fait jusqu'alors. Ses frères ne pouvaient pas rassurer sa prévoyance. Le duc d'Anjou était un prince avide, dur, entreprenant. Il avait commis de telles exactions en Languedoc, et y avait si cruellement réprimé les séditions causées par sa mauvaise conduite, que le roi venait d'être obligé de lui en ôter le gouvernement. Il s'était en outre fait adopter par la reine Jeanne de Naples, et aurait employé les trésors et le sang de la France à recueillir ce lointain héritage.

Le duc de Berri avait des vues d'une moindre étoffe : il était débauché, dissipateur, et peu estimé dans le royaume. Le duc de Bourgogne avait toujours eu la confiance et l'amitié du roi, son frère, et les avait méritées par son attachement et sa fidélité. Son âme était plus grande et meilleure que celle des autres princes ; mais il était loin d'avoir cette sagesse et cette prudence, ce soin pour le bien commun, qui avaient rendu le roi mourant si cher à son royaume. Il était prodigue, toujours embarrassé d'argent. Or, la justice envers les sujets résulte toujours de l'économie dans les finances. Quand on ménageait son revenu, on n'opprimait point les peuples; ils étaient heureux ou malheureux, selon que le maître savait bien ou mal gérer son domaine. D'ailleurs le duc de Bourgogne était souverain d'un autre Etat, et ses intérêts n'étaient pas les mêmes que ceux de la France. Le duc de Bourbon,

beau-frère du roi, eût mieux mérité sa confiance. C'était un excellent prince; mais son rang et sa puissance ne l'égalaient point aux autres.

Le roi n'avait point fait appeler le duc d'Anjou, et lui avait ordonné au contraire de rester dans son apanage à la tête des troupes qu'il commandait pour la guerre de Bretagne. Il le savait d'une telle rapacité, qu'il voulait empêcher que le trésor ne tombât entre ses mains. Aussi, en réglant la tutelle du jeune roi, il avait eu soin de séparer la régence de l'administration des finances, qui devait être confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon, avec la garde et tutelle du jeune roi.

Quand ces deux princes furent, ainsi que le duc de Berri, auprès du roi qui, depuis deux jours, se préparait à la mort par les plus saintes prières et avec la plus ferme raison, il les fit approcher, et leur dit : « Mes bons frères, je sens bien que l'ordre de la nature ne me laisse plus longtemps à vivre. Je vous confie et vous recommande mon fils Charles. Conduisez-vous avec lui comme doivent faire des oncles loyaux et fidèles. Couronnez-le roi au plus tôt après ma mort. Je mets toute ma confiance en vous. L'enfant est jeune, d'un caractère facile; il a besoin d'être bien conduit et élevé dans de bonnes doctrines. Enseignez-lui, et faites-lui enseigner les préceptes et devoirs de la royauté! Mariez-le à un si haut parti que le royaume en puisse profiter. J'ai eu longtemps un maître astronome qui affirmait que dans sa jeunesse il aurait fort à faire, et échapperait à de grands dangers. J'ai beaucoup réfléchi sans imaginer d'où ils pourraient venir, à moins que ce ne soit du fait de la Flandre; car, Dieu merci, les affaires de notre royaume sont en bon point. Le duc de Bretagne est inconstant et cauteleux; il a toujours eu le cœur plus anglais que

français. Il faut donc, pour rompre ses desseins, que vous gagniez toujours l'amour des nobles et des bonnes villes de Bretagne. J'aime les Bretons; ils m'ont toujours servi loyalement et aidé à garder mon royaume contre mes ennemis. Faites le sire de Clisson connétable; tout bien considéré, je ne vois personne qui convienne mieux à cet office. Cherchez à marier mon fils Charles en Allemagne; il y trouvera de fortes alliances. Vous savez que notre adversaire veut aussi y prendre une femme dans le même espoir. Les pauvres gens de notre royaume sont bien tourmentés et grevés par les subsides et les aides. Otez-les le plus tôt que vous pourrez; nonobstant que je les ai établis, rien ne me chagrine plus et ne me pèse davantage sur mon cœur; ce sont les grandes affaires que nous avons eues dans toutes les parties de notre royaume qui m'ont contraint à y recourir. » Il leur parla encore longtemps, leur donna les plus sages conseils, puis il fit apporter la sainte couronne d'épines, et lui adressa une longue prière. Il demanda aussi qu'on tirât du trésor de Saint-Denis sa couronne royale, et la fit poser aux pieds de son lit. « Ah! précieuse couronne de France, dit-il, et à cette heure si impuissante et si humble; précieuse, par le mystère de la justice renfermée en toi; mais vile, plus vile que toutes choses, à cause du fardeau, du travail, des angoisses, des tourments, des peines de cœur, de corps, d'âme, et des périls de conscience que tu donnes à ceux qui te portent. Ah! s'ils pouvaient d'avance le savoir, ils te laisseraient plutôt tomber en la boue que de te placer sur leur tête. »

Il avait fait entrer dans sa chambre des gens du peuple, et se tournant vers eux et vers la foule de ses domestiques, il leur dit : Je sais bien que dans le gouvernement du royaume,

et en mainte occasion, j'ai dû offenser les grands, les moyens et les petits, auxquels j'aurais dû être bienveillant et reconnaissant pour leurs loyaux services. Assez donc, merci de moi, je vous prie, je vous en demande pardon. »

Et comme tout le monde pleurait autour de lui, il les consolait en disant : « Réjouissez-vous mes bons amis, mes loyaux serviteurs, dans une heure ce sera fini. »

La fin approchait; il ordonna qu'on fit venir le jeune dauphin pour le bénir, ce qu'il fit dans les paroles de la Bible, comme Isaac avait béni Jacob. « Plaise à Dieu d'accorder à mon fils Charles la rosée du ciel, la graisse de la terre, l'abondance du froment, du vin et de l'huile; que sa famille lui obéisse; qu'il soit le seigneur de ses frères; que les fils de sa mère s'inclinent devant lui; qui le bénira soit béni; qui le maudira soit maudit. »

Il donna encore sa bénédiction à tous ceux qui étaient présents, ajoutant : « Mes amis, maintenant retirez-vous; priez pour moi et laissez-moi endurer en paix le dernier travail de la mort. » Il se tourna de l'autre côté, se fit lire la passion, et commença d'agoniser. Peu après, il rendit le dernier soupir entre les bras de son ami, le sire de Rivière.

Le duc d'Anjou n'avait point obéi; il avait de secrets amis près du roi, qui l'instruisaient de moment en moment, par des messagers, des progrès de la maladie. Quittant son armée, il arriva avant la mort de son frère, sans chercher à le voir; il était à Paris, même assez près de sa chambre, au moment où il expira (1).

(1) Le roi de Navarre avait donné du poison à Charles lorsqu'il n'était encore que dauphin : un médecin suspendit l'effet du poison en lui ouvrant le bras, et dit que, quand cette plaie se refermerait, il mourrait; la plaie se referma en 1380. Ce prince,

CHAPITRE XX.

Du gouvernement de Charles V.

Le pouvoir absolu entre les mains de Charles V, et plus tard de Charles VII et de Louis XI qui, dit-on, mit la royauté hors

le jour même de sa mort, supprima, par une ordonnance expresse, une partie des impôts qu'il avait établis. Charles V, entre bien des éloges, en a mérité un qui doit servir d'instruction à tous les rois : c'est que jamais prince ne se plut tant à demander conseil, et ne se laissa moins gouverner que lui; Édouard disait *qu'il n'y eut one roi qui si peu s'arma et qui lui donna tant d'affaires*. Et du Tillet le loue en disant que jamais *il ne vêtit armure ni autre habillement de guerre*. En effet, il ne parut jamais à la tête de ses armées, dont il donna le principal commandement au connétable Duguesclin; mais sa rare prudence répara les malheurs qui avaient affligé la France pendant le règne du roi Jean : elle lui fit reprendre sur les Anglais, sans sortir de son cabinet, presque tout ce que son grand-père et son père, avec du courage et bien des peines, avaient perdu en combattant en personne, et la gloire de ce règne fut d'avoir eu en même temps le prince le plus sage et le général le plus habile. On ne doit pas omettre une belle réponse de ce prince : quelqu'un murmurait de l'honneur qu'il portait aux gens de lettres, appelés dans ce temps *clercs*; il répondit : *Les clercs ou sapience, l'on ne peut trop honorer, et tant que sapience sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité; mais quand déboutée y sera, il déchera* (Christine de Pisan). Au rapport de Froissart, on n'avait pas jugé trop favorablement de ce prince à la bataille de Poitiers, par la faute de son gouverneur, qui, dès le commencement du combat, le fit retirer avec ses deux frères : *Charles, Louis et Jean, dit-il, fils du roi de France, étaient jeunes d'âge et de conseil, si avait en eux petit recouvrer, nul d'eux ne voulait entreprendre le gouvernement du royaume*. Comment Froissart, dont l'histoire ne finit qu'en 1400, n'a-t-il pas, pour son honneur, désavoué un jugement si précipité et si injuste pour s'accorder avec toute la nation sur le mérite éminent et reconnu de ce grand roi? Cependant Brantôme lui reproche d'avoir trop consulté son goût en épousant la fille du duc de Bourbon, au lieu d'épouser l'héritière de Flandres, qu'il donna en mariage à son dernier frère Philippe-le-Hardi. Il avait acheté, pendant la prison du roi son père, l'hôtel de saint Paul, qu'il appela *l'hôtel des grands ébattements*. L'argent immense qu'il y dépensa dans des temps si malheureux pourrait étonner; aussi donna-t-il des lettres, en 1314, pour que cet hôtel fût réuni au domaine. Mais ce fut l'effet d'une plus sage administration; car ayant trouvé à la mort de son père le trésor épuisé, il répara les finances; ses troupes furent bien payées, il gagna les princes, ses voisins, il bâtit plus qu'aucun de ses prédécesseurs, et il ne mit pas d'impôts; il fit reconstruire ses châ-

de page, a été fondé sur la nécessité de combattre partout les Anglais. Le roi a été un général en chef dirigeant, soit de son cabinet ou du champ de bataille, toutes les forces de la France pour échapper à l'invasion.

teaux de Creil, de Vincennes, de Beauté, de Mantes, de Montargis. C'est sur une des cheminées de ce dernier château qu'est représenté le combat d'un chien contre le meurtrier de son maître.

La marine fut presque oubliée en France après la mort de Charlemagne. Depuis ce règne, les seigneurs particuliers avaient leurs amiraux nommés *patrimoniaux*; elle recommença à renaître sous saint Louis, le premier de nos rois qui ait eu un officier principal avec le titre d'*amiral*. La guerre avec l'Angleterre rendit la marine plus considérable sous Charles V, par les soins de son amiral Jean de Vienne, seigneur de Rollans. Cet amiral disait que les Anglais n'étaient jamais plus faibles que chez eux. Les règnes suivants laissèrent la marine dans l'oubli, ainsi que le commerce, dont il n'était seulement pas question; mais l'un et l'autre ont reparu avec éclat sous le ministère du cardinal de Richelieu et ont été élevés au plus haut degré de splendeur par M. Colbert et M. de Seignelai, son fils, sous le règne de Louis XIV. On peut regarder Charles V comme le véritable fondateur de la bibliothèque du roi : ce prince aimait fort la lecture, et c'était lui faire un présent très-agréable que de lui donner des livres. Il parvint à en rassembler environ cinq cents, nombre bien considérable pour un temps où l'imprimerie n'avait pas encore été inventée, et pour un prince à qui le roi Jean, son père, n'avait laissé qu'une vingtaine de volumes au plus. La bibliothèque de Charles V était composée de livres de dévotion, d'astrologie, de médecine, de droit, d'histoires et de romans; peu d'anciens auteurs des bons siècles; pas un seul exemplaire des ouvrages de Cicéron; et l'on n'y trouvait des poètes latins qu'Ovide, Lucain et Boëce; des traductions en français de quelques auteurs, comme les Politiques d'Aristote, Tite-Live, Valère-Maxime, la cité de Dieu, la Bible.

Charles V les fit placer dans une des tours du Louvre, que l'on nomma *la tour de la librairie*. C'est de ces faibles commencements que s'est formée la bibliothèque royale, dont il aurait été difficile alors de prévoir l'éclat et la grandeur : elle fut considérablement augmentée par les soins de Louis XII et de François I[er], à mesure que les lettres et le goût des sciences s'étendirent dans la France sous la protection de ces princes.

Catherine de Médicis, qui avait acheté la bibliothèque des Médicis, que le malheur des guerres d'Italie avait fait transporter à Rome, la garda tant qu'elle vécut, ayant un bibliothécaire à ses gages, et, après sa mort, M. de Thou, qui était bibliothécaire du roi, racheta cette bibliothèque des créanciers de Catherine et en enrichit la bibliothèque du roi. Mais c'a été principalement sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV qu'elle a été portée à ce degré d'immensité et de magnificence qui la rendent aujourd'hui la plus riche et la plus précieuse bibliothèque du monde.

Ce n'est donc pas un pouvoir dont nos rois se soient emparés par une suite d'usurpations politiques. C'était une dictature contre l'anarchie féodale et contre les Anglais, et plus tard les guerres de religion firent le pouvoir de Richelieu et de Louis XIV.

La France a éprouvé tous les maux de l'aristocratie, de la théocratie et de la démocratie.

L'aristocratie sous la deuxième race a détruit l'unité de la France.

La théocratie a fait l'usurpation de Pepin.

Sous la troisième race, les seigneurs faisaient la guerre au roi et empêchaient la France de se développer. Il y a plus, l'aristocratie détrona le roi légitime et fit couronner un roi d'Angleterre à Paris.

Nous avons vu la démocratie à l'œuvre.

Au reste, les hommes de 89 comme ceux de 1830 ne firent qu'imiter Marcel, dont M. Fournel a dit dans son *Histoire des avocats au parlement et du barreau de Paris* : « Il s'établit à l'hôtel-de-ville à la tête d'une autorité qui s'était constituée d'office, cette autorité affectait de braver la puissance royale, prétendant être dépositaire des droits du peuple. »

La France a vu aussi le pouvoir absolu s'établir sur les ruines de toutes les usurpations féodales, cléricales et parlementaires.

Après Charles VIII (c'est Bodin qui parle dans son *Traité de la République*) un avocat dit en plaidant que le peuple de France avait transféré en la personne du roi toute sa puissance, de même que le peuple romain avait remis toute la sienne à l'empereur. Les gens du roi se levèrent et demandèrent à la cour que ces mots fussent rayés du plaidoyer, re-

montrant que jamais les rois de France n'ont eu leur puissance du peuple. La cour fit défense à l'avocat d'user plus de telles paroles, et depuis il ne plaida plus aucune cause.

Le gouvernement fut presque absolu sous Charles V. Les seigneurs perdirent entièrement, pendant ce règne, le droit de se faire la guerre. Le roi poussa la rigueur jusqu'à menacer de la privation du port d'armes ceux qui transgresseraient ses ordres à cet égard, et personne ne murmura. Les grands, ne pouvant plus se soustraire à l'autorité royale, changèrent de vues et de conduite. Ils se montrèrent zélés défenseurs de l'autorité monarchique; ils cherchèrent à étendre les prérogatives de la couronne, afin de se rendre nécessaires. Ils devinrent les premiers officiers, les conseillers, les confidents et même quelquefois les favoris du prince. Ils oublièrent les libertés publiques dont le retour eût nécessairement nui à leur fortune. Cependant la France reprit des forces sous ce mode de gouvernement. L'agriculteur ne fut jamais vexé; il cultiva avec activité une terre dont les produits lui étaient assurés. L'abondance naquit de ses travaux, et quoi qu'aient écrit certains hommes à systèmes, il est indubitable que l'encouragement de l'agriculture est la première source de la prospérité des empires. On passa de l'anarchie féodale à un pouvoir central qui hérita de tous les pouvoirs particuliers (1).

L'art d'administrer les finances était bien loin de ce qu'il est de nos jours. Les percepteurs de l'impôt dispensaient de le payer ceux qui leur faisaient des présents, et ils surchargeaient l'indigent dont les plaintes étaient étouffées. Ils établissaient, de leur chef, des impôts imaginaires; ils en percevaient

(1) M. Lebrun.

rigoureusement le produit, et ils n'en rendaient aucun compte. Lorsqu'on voulait éclairer leur conduite, ils se faisaient des protecteurs puissants en leur sacrifiant une partie de ce qu'ils avaient volé au peuple. Charles V voulut mettre un terme à des exactions aussi criantes; il rendit des ordonnances, il les réunit à celles qui existaient déjà, et il en forma une espèce de code financier. Il enjoignit à ses tribunaux de poursuivre les coupables. Leur adresse, les détours de la chicane rendirent vains tous les efforts qui se renouvelaient sans cesse sous des formes nouvelles; le roi fit face aux dépenses énormes qu'il fut obligé de faire, et à sa mort on trouva dans son épargne dix-sept millions de livres de ce temps-là.

Charles commença, en 1367, une nouvelle enceinte de murailles autour de la ville de Paris. La mort le prévint, et le travail ne fut terminé que pendant le règne de son successeur. Du côté du nord, il recula les murailles jusqu'aux fossés de l'Arsenal. Les portes Saint-Antoine, Saint-Martin, Saint-Denis furent reconstruites sur les points où passent aujourd'hui les boulevards. Il y a loin de là à l'extrémité des faubourgs, et on peut juger de l'accroissement qu'a pris la capitale de la France, de ce règne jusqu'à nos jours. Ces différentes portes étaient jointes par des murs qui traversaient les rues Bourbon-Villeneuve, du Petit-Carreau, de Montmartre, la place des Victoires, l'hôtel de Penthièvre, l'emplacement du Palais-Royal, la rue Saint-Honoré, et se terminaient à l'extrémité de la rue Saint-Nicaise, à l'endroit où est aujourd'hui la place du Carrousel.

Cette enceinte était flanquée de quatre grosses tours; la tour de Nesle, bâtie sur le terrain où l'Institut tient maintenant ses séances; celle de la Tournelle, qui fut remplacée par l'Arc de

Triomphe, dit de Saint-Bernard, près la Garre; la tour de Billy, élevée près du couvent des Célestins; enfin une grosse tour en bois, située en face du vieux Louvre, sur le bord de la rivière. De grosses chaînes de fer la traversaient, et assuraient le paiement des droits d'entrée qui étaient très-modiques en ce temps-là.

Charles aima les lettres, et il forma des établissements utiles. L'université de Paris ne suffisait plus à la foule des écoliers qui y venaient de toutes parts; il créa celles de Montpellier, d'Orléans et de Poitiers. Il fonda quelques colléges, et l'émulation créée, par son exemple ou le désir de lui plaire, détermina plusieurs seigneurs à l'imiter.

La philosophie que l'on étudiait était celle d'Aristote, et chacun se permettait de l'interpréter à sa manière. On sent combien devait être informe la logique, qui est l'art de raisonner. On la gâta entièrement en l'appliquant à l'astrologie judiciaire. On eût eu raison en reconnaissant l'influence que tous les corps exercent les uns sur les autres. Mais chaque homme voulut avoir son étoile, et y lire son sort à venir. Les rêveries commençaient à être fort en vogue, et le furent longtemps. On croyait à la magie et aux sorciers. On attribuait des vertus prodigieuses à des figures de cuivre, de plomb, de cire; on avait ses amulettes, ses talismans. L'établissement de quelques manufactures de papier fit tomber celles de parchemins dont on s'était servi jusqu'alors. Ce papier, qu'on donnait à bas prix, favorisa les rêveurs et ceux qu'on appelait les savants. Jamais on ne fit tant de livres; jamais on n'en fit d'aussi pitoyables.

A travers ce chaos scientifique, Charles cultivait la saine littérature. Son père lui avait à peine laissé vingt volumes. Il

en eut neuf cents, et on regardait cette collection comme un prodige. Le plus grand nombre de ces ouvrages ne traitaient que de l'astrologie judiciaire. Mais le roi prouva qu'il avait le goût du beau. Il fit traduire César, Suétone, Valère-Maxime, les Œuvres d'Aristote, la Rhétorique de Cicéron, les Métamorphoses d'Ovide et les Fables d'Esope.

La peinture et la sculpture avaient été apportées en France par des Vénitiens et des Florentins. Les Français apprirent à dessiner avec moins d'incorrection. Mais ils ignorèrent longtemps encore l'art de peindre les passions. Ils imaginèrent de faire sortir de la bouche de leurs personnages des bandes de papier sur lesquelles ils écrivaient ce que le spectateur n'eût jamais deviné. Ce moyen absurde passa de génération en génération. On le retrouve encore sur certains lambeaux de vieilles tapisseries historiques.

Nos sculpteurs n'étaient pas beaucoup plus habiles que nos peintres. On peut juger de leur talent par les figures informes qu'on voit encore sur les portiques de nos anciennes églises.

Les rois de France portaient sur leur sceau, sur leur écu et sur leur bannière des fleurs de lys en nombre indéterminé. Charles V ordonna qu'il n'y en eût que trois à l'avenir, et c'est à peu près la seule de ses dernières volontés à laquelle ses successeurs se soient conformés.

Les enfants de France étaient servis par les officiers du roi, jusqu'à ce qu'ils eussent un apanage. Les princesses avaient un chevalier d'honneur, une dame, une demoiselle qui les accompagnaient partout, et un clerc chargé de leur apprendre à lire. Le roi et les jeunes princes voyageaient dans des chariots attelés de cinq chevaux. Les princesses se faisaient transporter en litière. Le luxe a considérablement augmenté, et n'a

rien ajouté à la considération qu'on portait aux souverains, parce que les yeux s'accoutument à tout.

Aucun peuple n'a été aussi inconstant que les Français dans leurs habillements. Une galerie plaisante et intéressante à la fois serait celle où l'on trouverait toutes nos coutumes par ordre de dates, depuis quatre siècles seulement.

Toutes les modes nous paraîtraient ridicules, et les nôtres nous plaisent, par la seule raison que nous les voyons vivantes et que nous sommes habitués à les voir. Il n'est pas de vêtement qui ne gâte plus ou moins la nature, et, sous ce rapport, nous n'avons rien à reprocher à nos ancêtres.

Sous Charles V on porta l'habit long à la ville et le court à la campagne et à l'armée. Les habits longs étaient blasonnés, c'est-à-dire, qu'ils étaient chargés des armoiries de celui qui les portait. L'aumusse était un vêtement fourré qu'on mettait par-dessus l'habit. Le chaperon ou le mortier était une espèce de capuchon qui se terminait par une longue pointe. On le porta négligemment sur l'épaule pendant le règne de Charles V, et alors il ne servit plus à rien. Il est devenu la chausse des avocats. Des présidents au parlement en raccourcirent la queue, s'en coiffèrent dans l'exercice de leurs fonctions, et on leur donna l'épithète de présidents à mortier. Les chanoines s'emparèrent plus tard de l'aumusse.

Les chanoines mangent le produit de leurs prébendes. Ils sont à l'évêque ce que les courtisans sont au souverain.

Les hommes et les femmes portaient sur la tête un béguin de toile découpé ou brodé. Cette coiffure était surmontée d'une corne de la même étoffe, qui fut plus ou moins élevée, selon le temps. De cette corne vint probablement le nom de cornette. La corne a disparu, et les cornettes sont restées.

La noblesse craignait toujours de n'être pas assez en évidence, même dans les combats. Les grands vassaux de la couronne joignirent à leurs armoiries, dont ils chargeaient leurs écus et leur bannière, une écharpe très-longue qui prenait sur l'épaule et se nouait avec grâce sur le côté. Chaque seigneur avait adopté une couleur pour son écharpe. Les comtes de Flandre portaient le vert foncé; les comtes d'Anjou, le vert clair; les ducs de Bourgogne, le rouge; les ducs de Bretagne, le noir et le blanc. Les petits seigneurs adoptèrent cet usage, et ils joignirent aux armoiries qu'ils avaient adoptées une bande à la couleur de leur suzerain. Quelques chevaliers imaginèrent de prendre sur leur écharpe les couleurs de leurs dames. On combattait, on était vainqueur, on se faisait tuer pour elles. Cet usage donna à quelques femmes une triste célébrité; mais les Français devinrent plus aimants et plus aimables, et la valeur nationale n'en fut pas moins brillante.

Les jeux de dés eurent pendant ce règne une vogue extraordinaire. Toutes les classes de la nation y jouaient avec fureur. Charles V crut arrêter ces excès par des ordonnances; elles ne purent rien contre les passions. On se cachait pour jouer, comme on a vendu depuis des livres prohibés sous le manteau.

Cependant la musique, encouragée par le roi, faisait de grands progrès. On commençait à faire usage des dièzes, des bémols et des soupirs. On distinguait les notes en longues, en communes, en minimes. On chanta des quatuors accompagnés.

Les poètes s'associèrent aux musiciens. Ils donnèrent des représentations dans les palais, dans les châteaux, et même sur les places publiques. Ils furent généralement connus sous

le nom de jongleurs, qui était loin d'être alors injurieux. Ces ménétriers, ces jongleurs avaient un roi qui maintenait l'ordre dans le corps, et qui en faisait exécuter les réglements.

Ce roi des ménétriers me conduit naturellement à celui des hérauts d'armes, qui était d'une toute autre importance. La personne d'un héraut d'armes était inviolable. D'après cela, leur chef devait occuper une place distinguée à la cour. En effet, celui qu'on élevait à cette dignité était revêtu d'un manteau royal; le connétable le conduisait à l'église, précédé des hérauts : il le plaçait sur un siége couvert d'un tapis de velours violet. Le nouveau roi d'armes attendait dans cette position que le souverain parût. On lui faisait alors prononcer à genoux un serment qu'il répétait d'après le connétable. S'il n'était pas encore chevalier, le roi lui conférait cette dignité, le faisait revêtir d'une cotte d'armes, et lui mettait une couronne sur la tête. Après la messe, il dînait chez le roi. Il occupait la première place à la seconde table, et il en faisait les honneurs. Tout cela paraît insignifiant, déplacé même aujourd'hui, parce que les mœurs et les usages ont changé.

Un autre usage voulait que le roi eût un fou en titre d'office. Ce dignitaire était exclusivement chargé de faire rire le monarque, selon son bon plaisir, et il n'est pas aisé d'être facétieux au commandement. On a recueilli de ces fous quelques mots qui prouvent qu'ils avaient beaucoup d'esprit, et qu'ils avaient l'art de le cacher. Ainsi ils renonçaient, pour de l'argent, à la qualité d'homme, et se mettaient au niveau des sapajous, à qui on jette des gimblettes d'une main et qu'on fouette de l'autre.

CHAPITRE XXI.

Christine de Pisan.

« D'avoir le prix en science et doctrine
Bien mérita de Pisan la Christine
Durant ses jours.... »

Ces vers, de Clément Marot, saluent un des personnages les plus curieux de la France littéraire au quatorzième siècle.

Christine était fille de Thomas de Pisan, Bolonais, astrologue et médecin renommé, lequel avait été appelé en France par Charles V. L'honorable accueil que le roi fit au savant, ses offres généreuses, ses pressantes sollicitations, fixèrent Thomas à Paris; il y fit venir sa femme et sa fille.... Cette fille était Christine. Née en 1363, elle avait alors cinq ans. Traitée comme une demoiselle de qualité, elle fut élevée à la cour, et son père, qui connaissait les rares facultés de son esprit, ne négligea rien pour que l'éducation vînt encore les développer. Un invincible goût pour l'étude, des progrès rapides, répondirent à ses soins. La jeune fille apprit en se jouant le français, le latin, l'italien, et fut initiée par son père et par d'autres illustres professeurs, dans la connaissance des sciences les plus abstraites.

A quatorze ans elle épousa Etienne Ducastel, « un jone escolier bien né et de nobles parents de Picardie. comme elle le dit elle-même dans l'histoire de sa vie : tout fussè-je encore jeunette nonobstant que par chevaliers, autres nobles et riches clercs, fusse de plusieurs demandée, comme mon dit père respectast celluy plus valable qui le plus science avec bonnes mœurs avait, à celluy que il réputa comme

« propre fils je fus donnée. En ce cas ne me plains-je de for-
« tune. » Tant que vécut le royal protecteur qui avait appelé cette famille auprès de lui, la fortune entoura Catherine de *délices* et *mignotements*; mais à la mort de Charles V vinrent, pour elle, les jours mauvais. Thomas, qui recevait sur l'épargne du roi 100 livres par mois et à peu près autant de gratifications, ce qui faisait un traitement très-élevé pour ce temps, Thomas, à qui l'on avait promis de plus un fonds de terre de 500 livres de revenu pour lui et les siens, vit s'évanouir son crédit, ses biens et son espoir. Réduit à l'état le plus humble, vieux et chagrin, il suivit de près dans la tombe le sage roi que venait de perdre la France.

La mort ne se contenta pas de frapper ce coup aux côtés de Christine, elle perdit aussi l'époux bien aimé de qui elle a écrit ces lignes touchantes: « Las mon plaisir estoit tout en luy,
« mon amour si fermement assis en sa pensée, et me tenoit
« telle loyauté que quand je serois cent ans à louer sa per-
« fection, encore n'en aurois fait satisfaction de luy digne. »

La douleur du veuvage l'eût tuée, les devoirs de la maternité la sauvèrent : elle avait trois enfants. Rappelant son courage, elle fit des livres pour les faire vivre, et ces livres ont empêché son nom de mourir.

Elle eût pu trouver ailleurs qu'en France une position brillante, ses poésies lui avaient donné de la réputation dans plusieurs cours. L'usurpateur du trône de Richard II essaya vainement de l'attirer en Angleterre par les plus séduisantes promesses, la femme forte répondit qu'elle les refusait « pour ce que je ne puis croire, dit-elle, que fin de desloyal et félon vinque à bon terme. » Il n'y a pas de véritable talent sans conscience et sans probité.

Jean Galéas Visconti, duc de Milan, fit aussi de grands efforts pour la faire venir à sa cour.... Elle ne se laissa pas tenter par ses offres magnanimes. Il n'y avait plus de patrie pour elle qu'entre les tombeaux de son père et de son époux. Où aurait-elle porté le berceau de ses enfants? Il y avait une langue qu'il ne lui était plus permis de désapprendre, celle dont elle s'était servie pour chanter les joies de l'épouse et de la mère; elle ne pouvait plus parler et écrire que le français.

L'imagination vive, l'esprit étendu de Catherine, son érudition prodigieuse, ne pouvaient pas se renfermer toujours dans le cercle étroit des ballades, des lais, virelais et rondeaux, elle aborda de grands, d'immenses ouvrages.

Nous n'avons pas à nous occuper du *Chemin de longue étude*, des *Cent histoires de Troie*, de *Mutation de fortune*, poème de plus de six mille vers consacré aux révolutions que la fortune accomplit dans le monde; des *Epîtres du débat sur les romans de la Rose*, du *Livre de la Vision*, des *Jeux à vendre*, du *dit de Poissy*, du *Livre des trois Jugements*, de *la Cité des Dames*, etc., etc. Nous dirons seulement quelques mots du *Livre des Faits et bonnes Mœurs du sage roi Charles V*.

Ce fut le duc de Bourgogne qui eut la pensée de confier à la plume de Christine l'*Histoire du sage roi*. On mit à sa disposition toutes les pièces, toutes les chroniques, tous les renseignements désirables. On devine avec quelle ardeur Christine entreprit cet ouvrage, il devait l'aider à acquitter la dette de son cœur envers le bienfaiteur de sa famille. Ce retour vers les temps où elle avait vécu si heureuse et si aimée comme fille et comme épouse, fut un travail à la fois doux et triste, et l'on devine en lisant certaines pages qu'elle a dû les écrire

avec le sourire sur les lèvres, et des larmes dans les yeux. L'ouvrage fut terminé en moins d'un an. Il est divisé en trois livres. C'est un précieux document historique, car aux matériaux qui, nous l'avons dit, furent mis sous ses yeux, aux détails qu'elle trouva dans les chroniques de Saint-Denis, elle ajouta ce qu'elle put recueillir de la bouche « de plusieurs « gens notables encore vivants, jadis serviteurs du roi. »

Christine de Pisan avait donc à sa disposition tous les matériaux nécessaires pour écrire une histoire pleine d'intérêt; ainsi a-t-elle fait, et l'on peut seulement lui reprocher de n'avoir pas assez compté pour exciter et soutenir cet intérêt sur les seules ressources de son sujet. Tous les détails de cette vie si grande et si pure lui semblant trop connus des gens de son époque, elle a cru se rendre favorables les lecteurs de son temps, en entremêlant perpétuellement son récit, soit de faits, de mots, ou de sentences empruntés à l'histoire grecque et romaine, soit de dissertations subtiles le plus souvent justes et saines, mais parfois confuses et alambiquées, selon le goût de l'époque, sur la morale, la philosophie, la métaphysique et les diverses facultés de l'esprit humain. On admire et on déplore à la fois son érudition qui vient sans cesse se jeter à la traverse de son récit, et qui ne lui permet pas de citer une action ni une parole du sage roi qu'elle met en scène, sans apporter aussitôt en parallèle quelque mot ou quelque action du même genre d'un grand homme de l'antiquité. Cette manière a le défaut d'encombrer l'esprit à la fois de trop d'éléments divers, et aussi d'effacer, si cela était possible, l'effet produit par les faits et gestes du héros français. La simplicité sublime du roi chrétien qui agissait surtout au nom de Dieu et de sa conscience, pourrait pâlir parfois pour certains

esprits superficiels, devant la vanité de tous ces grands hommes païens qui se drapaient orgueilleusement dans l'héroïsme ou la vertu pour arriver à la renommée, seule immortalité qu'ils connussent.

Le livre dont nous nous occupons est plutôt encore un traité sur la sagesse qu'une *Histoire du sage roi Charles V*, et pourtant, la plume de Christine de Pisan n'est jamais plus gracieuse et plus habile que lorsqu'elle parle des *faits et bonnes mœurs* du bienfaiteur de son père.

« De même, dit-elle, que l'on enchâsse dans l'or, l'émail « ou la soie, que l'on environne de parfums une pierre pré« cieuse, belle, rare et d'un grand prix, ainsi est-il juste « que le récit véritable d'une si noble vie soit orné de senti« ments propres à faire germer la vertu dans les cœurs. »

C'est ainsi qu'elle explique l'extension un peu trop grande qu'elle a donnée à son sujet.

Voici, d'après Christine de Pisan, le portrait du roi Charles V :

« De corsage étoit hault et bien formé, droit et lé par les « épaules, et haingre par les flancs; gros bras et beauls mem« bres avoit si correspondants au corps qu'il convenoit, le vi« sage de beau tour un peu longuet, grant front et large; « avoit sourcils en archiez, les yeuls de belle forme, bien as« sis, chasteins en couleur et arretez en regart; hault nez « assez et bouche non trop petite et tenues lèvres; assez « barbu estoit, et ot un peu les os des joues hault, le poil ne « blont ne noir, la charneure clere brune; mais la chiere ot « assez pâle, et croy que ce, et ce qu'il étoit moult maigre, « luy estoit venu par accident de maladie et non de condicion « propre. Sa phinosomie et façon estoit sage, attrempée et

« rassise à toute heure, en tous états et en tous mouvements ;
« chault, furieux en nul cas n'estoit trouvé, ains agmodéré
« en tous ses faits, contenances et maintiens, tout tels qu'ap-
« partiennent à remply de sagesse, hault prince. Ot belle
« aleure, voix d'omme de bon ton ; et avec tout ce, certes,
« à sa belle parleure tant ordenée et par si belle, arrengé
« sanz aucune superfluité de parolle, ne croy que rhétoricien
« quelconque en langue françoise sceurrions amender. »

La dévotion, la douceur, la justice, la charité, la piété, la véracité, la science, la courtoisie, la libéralité, la sobriété, la *débonnaireté*, la chasteté, la tendresse conjugale du *sage roy Charles* ne sont pas célébrés avec moins de talent que ses avantages physiques par cette femme vraiment remarquable, la première dame française qui ait écrit pour le public.

Après avoir parlé de tous les princes de la famille royale, et déploré la maladie mentale de cet infortuné Charles VI, elle exprime ainsi ses vœux pour le bonheur à venir de la France.

« Si avons cause d'espérer, à l'ayde de Dieu, et n'est point
« de doubte, France estre continuée en bonne convalescence
« et prospérité, selon les aultres terres de crestienté, ésquel-
« les les seigneuries sont venues d'aventure et continuées par
« tirannie, non pas ainsi naturelles comme en ce royaume,
« et où il n'a tant de pilliers nobles et puissants, tous d'une
« loyale aliance et d'un lignage, vray, et obéissants à un seul
« chief; et quoique plusieurs gens dient et jugent que tout
« ira mal, pour les péchiez commis en ce royaume, je tiens
« que Dieu misericors, qui scel la fragilité humaine, conser-
« vera son roy et son peuple. Vray crestien et non cruel, mais
« humainement pécheur, et non obstiné, ne de si horrible

« perversité comme en plusieurs pays sont; laquelle chose « Dieu, par sa miséricorde, vueille octroyer! »

Lorsqu'après avoir relaté les événements du règne de Charles V, Christine de Pisan arrive à la fin de son œuvre, elle dit :

« Comme dit Ovide, en la fin de son livre *Métamorpho-« ses*, je ay fait un œuvre, lequel par feu ne eaue, ne peut « estre destruit, comme livres qui tost sont venti'ez en plu-« sieurs pars par diverses copies n'en puiss estre destruicte « la matière, est bien droiz que, pour belle légende et exem-« plaire notoire aux princes à venir soit enregistrée chose la-« quelle si notablement et grandement ne pourrait avoir esté « menée et par tel ordre en toutes chose, sanz en aucune avoir « quelconque faulte, se grant poissance, grant sens et grant « prudence ne l'eut gouvernée; lesquelles choses sont en ce-« lluy sage roy dont nous parlons. »

Elle raconte enfin la mort du *sage roi:* « Après ces choses, « requist la couronne d'espines de Nostre-Seigneur, par l'é-« vêque de Paris, lui fust apportée; et aussi, par l'abbé de « Saint-Denis, la couronne du sacre des rois; celle d'espines « receupt à grant dévotion, larmes et révérance, et haulte-« ment la fist mectre devant sa face; celle du sacre soubz ses « piez; adonc commença telle oraison à la saincte couronne : « O couronne précieuse, dyadème de nostre salut, tant est « douls et emmiellé le rassadyement que tu donnes, par le « mistère qui en toy fut compris à nostre rédempcion; si « vrayement me soit celluy propice duquel sang tu fus arro-« sée, comme mon esprit print ressayssement en la visita-« cion de ta digne présence. »

Et longue oraison y dist moult dévote.

« Après, tourna ses parolles à la couronne du sacre et dist: « O couronne de France, que tu es précieuse, et précieusement très-ville! précieuse, considéré le mistère de justice « lequel en toy tu contiens et porte vigoureusement, mais « ville et plus ville de toutes choses, considéré le faiz, labeur, « angoisses, tourment et peines de cueur, de corps, de conscience et périlz d'âme, que tu donnes à ceulz qui te portent sur leurs épaules; et qui bien à ces choses viserait, « plustôt te laisserait en la boe gésir qu'il ne te relèverait « pour mectre sur son chief.

« Là, dist le roy maintes notables parolles, plaines de « grant foy, dévocion et recognoiscence envers Dieu, qui « tous les oyans mouvoient à grant compassion et larmes.

« Après ce, la messe fut chantée et volt le roy qu'en chants « mélodieux et orgues, fussent à Dieu chantées laudes et « beneyssins.

« Porté fut le roy de sa couche en son lit, et comme il « prensit moult à firbloyer, son confesseur lui ala dire: Sire, « mesme commandastes que, sans actendre au derrain besoing, je vous ramentense le derrain sacrement; combien « que nécessité ne vous y chace mie et que maint, après celle « anxion, soyent retournez à bonne convalescence, vous « plaist-il, pour le reconfort de vostre âme, recepvoir la?

« Le roy respondit que: « Moult lui plaisait. » Adont, lui « fu aprestée, et volt le roy, que toutes manières de gens à « qui il plairait entrassent dedans sa chambre, laquelle fu tost « remplie de barons, prélas, chevaliers, clercs et gens de « peuple, tous pleurans à grans sanglots de la mort de leur « bon prince; sur tous y menoit dueil son loyal chambellan, « le seigneur de la Rivière, si grant que il sembloit comme

« homme tout remis de son sens, et, par telle contenance,
« ala le roy baisier, si comme il mit dehors, qui à tous fist
« moult grant pitié.

« Le roy lui-mesme, selon sa foiblece, s'aida à s'enulier.
« Quand la croix lui fu présentée, la baisa, et, en l'embras-
« sant, commença à dire, regardant la figure de Nostre-Sei-
« gneur : « Mon très-douls Saulveur et Rédempteur, qui en
« ce monde daignas venir, affin que moy et tout l'umain li-
« gnage, par la mort, laquelle, volontairement et sans con-
« trainte, volz souffrir, rachetasses, et qui, moy indigne et
« insipient à gouverner ton réaume de France, as institué ton
« vicaire, j'ay tant griefment vers toy péchié, dont je dis :
« *mea culpa, mea gravissima culpa, mea maxima culpa*, et,
« nonobstant, mon douls Dieu, que je t'ai courroucié par
« deffaultes innumérables, je sçay que tu es vray, miséricors
« et ne veuls la mort du pécheur ; pour ce, à toy, père de
« miséricorde et de toute consolacion, en l'article de ma très-
« grant nécessité, criant et t'appelant, te demande pardon. »

« Celle oraison finie, se fist tourner la face vers les gens
« et peuple qui là estaient et dist :

« Je sçay bien que, on gouvernement du royaume, en plu-
« sieurs choses, grans, moyens et petits, ay offensez, et aussi
« mes serviteurs, auxquels je delvoye estre benigne et non
« ingrat de leur loyal service ; et, pour ce, je vous pry, ayez
« merci de moy, je vous requier pardon ; et adont se fit haus-
« ser les bras et leur joigni les mains ; si povez savoir, se
« grant pitié et larmes y ot gictées de ses loyaulx amis et ser-
« viteurs.

« Encore dist : Sachent tout, et Dieu l'a premièrement
« cogneu, que nulle temporalité, ne prospérité de vanité

« mondaine ne me pertrait ne incline à vouloir de moy autre « chose ne mes ce que Dieu a voulu de moy ordonner, lequel « scet qu'il n'est quelconque chose précieuse pour laquelle « je voulsisse ou désirasse estre retourné de cette maladie.

« Un peu après, en approchant le terme de la fin, en la « manière des anciens pères patriarches du vieulx *Testament*, « fist amener devant lui son filz aîné, le dauphin; alors, en « le bényssant, commença ainsi à dire :

« Ainsi comme Abraham, son fils Isaac, en la rouzée du « ciel, et en gresse de la terre, et en l'abondance de froment, « vin et oile, beney et constitua, en enjoignant que, qui be- « nistrait lui fust beneit, et qui le mauldiroit fust rempli de « maleisson ; ainsi plaise à Dieu qu'à cestui Charles vient la « rousée du ciel et la gresse de la terre et l'abondance de fro- « ment, vin et oile, et que les lignées le servent, et soit sei- « gneur de tous ses frères, et s'enclinent devant lui les fils de « sa mère; qui le beneistra soit beneit! et qui le maudira soit « remply de maleisson ! »

« Ce mistère fait, à la prière du seigneur de la Rivière, « beny tous les présents, disant ainsy : *Benedictio Dei, Pa- « tris et Filii et Spiritus Sancti, descendat super vos et ma- « neat semper :* laquelle beneysson receurent tous à genous, « à grant dévocion et larmes. Puis leur dist le roy : Mes amis, « alez-vous-en et priez pour moy, et me laissiez, affin que « mon travail soit fini en paix : lors, luy tourné sus l'autre « costé, tost après tirant l'angoisse de la mort, cy toute l'his- « toire de la passion, et oncques près de la fin de l'evvangile « saint Jehan, commença à labourer à la derrenière fin; et, « à peu de trais et sanglots, entre les bras du signeur de la « Rivière, que moult chièrement il amait, rendit l'esprit à

« Nostre-Seigneur, qui fu, comme dit est, environ l'eure de
« midi, le vingt-sixième jour de septembre, le dit an 1380,
« et le quarante-quatrième de son aage, le dix-septiesme de
« son regne.

« Lequel trespassement fut plaint et pleuré merveilleuse-
« ment de ses frères, parents et amis, et de ses serviteurs
« moult regraictez et de tous autres sages et prudes hommes,
« et à bonne cause; car, perte de si excellent prince n'est mie
« merveilles se elle est doulaisée. »

Tout en blâmant un peu de longueur et de diffusion dans le livre des *Faits et bonnes mœurs du sage roy Charles V*, nous le recommandons à nos lecteurs comme un ouvrage fort remarquable pour le temps où il a paru. C'est d'ailleurs le seul monument contemporain qui parle de Charles V; la vie de ce roi, écrite par le même religieux qui a laissé une *Vie de Charles VI*, a été perdue à travers les âges.

L'ouvrage de Christine est divisé en trois livres; le premier livre, intitulé *Noblesse de courage*, traite des vertus de Charles V; le second, intitulé *Noblesse de chevalerie*, roule principalement sur les guerres de cette époque; le troisième, intitulé *Noblesse de sagesse*, est consacré à l'éloge de Charles V, sous les rapports de la science, des arts et de la politique.

L'âme bonne et pure de l'auteur s'y montre à chaque page; un profond amour des nobles et des grandes choses respire dans sa narration, en ses tableaux, et l'on trouve ce livre remarquablement écrit, en songeant qu'il date d'une époque où la littérature française bégayait à peine; pour faire tout ce qu'a fait Christine, il fallait plus que de l'érudition et du talent, il fallait du génie.

Le *Chemin de longue estude* fut le dernier ouvrage de Chris-

tine de Pisan; c'est un poème de plus de six mille vers, il renferme toute la poésie, toute la philosophie du quatorzième siècle. Il fut composé en 1415. Elle avait alors cinquant-deux ans; passé cette époque, on ne découvre plus aucun vestige de cet intéressant auteur; il n'est pas probable qu'elle ait vécu longtemps encore.

CHAPITRE XXII.

Des Mémoires de Duguesclin.

Les Mémoires de Bertrand Duguesclin, tels qu'ils existent dans la *Collection Petitot*, contiennent : 1° une Notice; 2° un Précis des guerres entre la France et l'Angleterre depuis 1076 jusqu'à 1380; 3° les anciens Mémoires sur Duguesclin.

Dans la Notice, M. Petitot passe en revue toutes les chroniques d'où il a tiré les Mémoires relatifs au héros breton; cette notice, qui n'est après tout qu'une compilation, ne manque cependant pas d'un certain intérêt qu'elle doit en grande partie aux remarques judicieuses dont elle est enrichie.

Le Précis n'a été rédigé que pour servir d'introduction à l'histoire particulière de Duguesclin. M. Petitot prend la peine de l'expliquer lui-même; il fallait, dit-il, suppléer au silence des chroniques qui, entièrement occupées de leur héros, avaient oublié de rappeler presque tous les événements militaires des règnes des rois Jean II et Charles V, qui ne se rattachaient pas aux faits et gestes de l'illustre breton. M. Petitot a voulu combler cette lacune, et nous lui devons cette justice, qu'il a rempli cette tâche avec bonheur.

Les anciens Mémoires sur Duguesclin qui terminent le livre

et en forment la partie la plus volumineuse, est également la plus importante; c'est en réalité l'Histoire de la vie de Bertrand Duguesclin à partir de sa plus tendre enfance.

Ces anciens Mémoires, tels qu'ils ont été choisis, mis en ordre et publiés par M. Petitot, jettent un grand jour sur ces temps reculés de la monarchie; ils font en outre particulièrement connaître le plus grand capitaine du quatorzième siècle, celui qui eut la gloire de battre les Anglais et les Espagnols à la tête d'une armée française; on y reconnaît que Bertrand Duguesclin unissait de grands défauts à de grandes qualités; mais on reconnaît aussi que ses défauts appartenaient à son siècle et que ses qualités avaient leur source dans son cœur. Mais ce qui doit rendre à jamais sa mémoire chère à la France, qui lui a élevé des statues, c'est cet ardent amour qu'il avait pour cette France, quoiqu'il fût le sujet d'un autre souverain, et sa haine mortelle pour l'anglais, héréditaire du reste chez les Bretons.

Les Mémoires sur Duguesclin de la collection Petitot sont donc un curieux monument de la monarchie française au quatorzième siècle; matériaux précieux, mais que l'historien doit employer avec discernement; car les anciens chroniqueurs n'ont souvent pas mieux respecté la vérité que les écrivains modernes; ces paroles du *Livre de la Sagesse : omnis homo mendax*, sont applicables à tous les temps et à tous les régimes; tout le mérite de l'historien qui fouille dans ces matériaux gît dans le discernement; s'il laisse de côté l'erreur pour ne saisir que la vérité, il aura atteint son but; mais le difficile est d'y parvenir.

CHARLES VI.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations préliminaires.

« Nous voulons transmettre à la postérité l'histoire du règne de Charles VI, règne le plus malheureux dont la monarchie ait conservé le souvenir; règne qui la mit à deux doigts de sa ruine; règne qui fit éprouver à tout le royaume, pendant quarante-deux ans, les funestes effets de l'intérêt, de l'ambition, de la haine et de la vengeance. Pendant ce règne, la France éprouva tous les malheurs que peuvent entraîner une minorité et le gouvernement d'un prince qui, à peine en état de régner par lui-même, tombe en démence. Les fureurs des guerres civiles se joignirent aux guerres étrangères. Trois plaies profondes épuisèrent le sang de la noblesse française: Rosbec, Nicopolis et Azincourt. Trois assassinats furent la semence fatale de tant d'adversités : celui du connétable de Clisson, vers le commencement de ce règne, en fut l'origine; l'assassinat de Monsieur, duc d'Orléans, vers le milieu; et, sur la fin, le meurtre du duc de Bourgogne à Montereau. Les femmes s'unirent aux hommes pour ajouter aux maux des Français : deux princesses aussi ambitieuses que jalouses, une reine galante et vindicative se livrèrent impétueusement au feu de leurs passions. Enfin tous les ordres de l'état furent troublés et se ressentirent des calamités publiques : l'Eglise fut affligée de ce schisme scandaleux qui la rendit presque méconnaissable et qui fit douter les faibles, si son époux ne l'avait point abandonnée. Voilà les principales matières de ce

règne malheureux ; elles sont tristes, et n'offrent rien à l'esprit que d'affligeant. Le lecteur sera porté d'abord à condamner le choix de ce sujet ; mais les peintres les plus fameux ont représenté des aventures tragiques et terribles. La force et la beauté de leur pinceau se sont fait sentir dans la représentation des objets les plus affreux. Les hommes n'ont-ils pas plus à profiter des exemples de malheur que des tableaux riants de la prospérité. Battus de l'orage, ils ont besoin de pilotes ; un doux calme conduit sans guide au port.

« Les malheurs de ce règne infortuné n'ont pas été sans intervalles. On y verra la nation au plus haut point de réputation et d'estime où elle fût encore parvenue. Sa magnificence attirait tous les peuples de l'Europe et obscurcissait celle des autres cours. Sa valeur pénétrait aux extrémités du monde ; et jusque dans ses disgrâces elle eut des symptômes de grandeur et de générosité qui rendirent sa chute éclatante et qui semblèrent annoncer la gloire de son rétablissement.

« La situation heureuse où Charles V avait laissé la France fit sentir plus amèrement les calamités du règne de son fils. »

Ainsi s'exprime un historien de Charles VI (1) en commençant le récit de son règne.

Mirabeau dit en parlant du règne de Charles VI : « La démence. la cupidité, l'ambition détruisent en un instant ce que la sagesse et la constance de Charles V avaient fait. Le royaume est pendant quarante ans en proie à des malheurs affreux ; alors commence l'horrible usage de juger par commissaires, satellites odieux du despotisme, qui ne trouvèrent jamais un innocent dans ceux que les ministres accusèrent ; alors on op-

(1) Mademoiselle de Lussan.

prime la liberté dans le sanctuaire même de la justice par des voies d'autorité jusque-là inconnues, et depuis si multipliées; alors Charles VI déshérite son fils en faveur de l'ennemi des Français, et s'ils eussent connu l'obéissance passive qu'on exige d'eux aujourd'hui, le sang de la maison royale était pour jamais exclu du trône. »

Ce règne si long et si malheureux a souvent été cité comme un témoignage des dangers qui accompagnent le gouvernement d'un seul, mais qui ne voit que les désordres éprouvés alors par la France ne peuvent être attribués à l'unité du pouvoir, puisqu'ils eurent tous pour cause l'absence même de cette unité (1).

Georges III, dit M. de Châteaubriand, dans une monarchie constitutionnelle, a été privé plusieurs années d'intelligence, et c'est l'époque la plus glorieuse de la monarchie anglaise; Charles VI, dans une monarchie absolue, resta à-peu-près le même nombre d'années dans un état de démence, et c'est l'époque la plus désastreuse de la monarchie française : dans la monarchie représentative, la raison nationale prend la place de la raison du roi; dans la monarchie absolue, la folie de la cour succède à la folie royale. »

Les peuples avaient acquis cependant, de l'aveu de Sismondi, presque partout plus de richesses et aussi plus de lumières; la seule durée des états, la seule stabilité du pouvoir avaient suffi pour faciliter ces progrès.

Les peuples avaient eu à gémir des excès de la féodalité; mais du milieu du quatorzième au milieu du quinzième siècle, l'indépendance de la noblesse féodale avait à-peu-près dis-

(1) Fiévée.

paru ; elle ne pouvait plus se défendre ou résister au pouvoir royal ; elle ne pouvait plus décider ses querelles privées par la guerre ; on ne voyait plus, excepté sur les frontières des Pyrénées, des comtes ou des barons hésiter un instant à obéir aux ordres royaux, soutenir des siéges dans leurs châteaux contre des armées royales, ou entreprendre des expéditions militaires contre les barons leurs voisins. Aussi n'ayant plus occasion de changer leurs paysans en soldats, les seigneurs les ménageaient-ils et les protégeaient-ils beaucoup mieux. D'ailleurs tous les chefs de cette noblesse avaient disparu ; toutes les plus grandes maisons de France étaient éteintes. Le roi d'Angleterre, qui avait succédé aux droits des ducs de Normandie et de ceux d'Aquitaine; des comtes de Poitou, d'Anjou, du Maine, d'Angoulême et d'Alençon, avait perdu la plus grande partie de ses domaines; le roi de Navarre, qui avait succédé ou qui prétendait succéder aux droits des comtes de Blois, de Champagne, de Brie et d'Evreux, les avait aussi tous perdus. Les comtés de Vermandois et de Toulouse avaient été réunis à la couronne, le duché de Bourgogne, le duché de Bretagne, les comtés d'Artois et de Boulogne, le Dauphiné de Clermont et le comté d'Auvergne devaient avoir bientôt le même sort. Désormais, c'était comme princes du sang que les grands seigneurs disposaient des provinces, des troupes et des revenus de l'Etat, pour se partager l'autorité d'un monarque imbécile ; ce n'était plus comme représentants des droits et de l'indépendance des provinces, ce n'était plus comme héréditairement liés par l'affection et la confiance à leurs habitants. Le roi n'était plus, comme dans les temps vraiment féodaux, le premier gentilhomme de son royaume, le premier entre des égaux ; il n'était que le premier entre ses

cousins. Ceux-ci étaient séparés du reste de la noblesse par un abîme.

Sous Charles V, la petite vassalité fut détruite par la royauté dans tous les pays où la royauté s'était rétablie. Sous Charles VI, la royauté fut dominée par les grands vassaux. Charles VII remonta sur le trône malgré eux, et Louis XI anéantit leur puissance.

Dès que la France redevint une, Charles VIII commença les expéditions d'Italie, et François Ier put commencer contre la maison d'Autriche cette lutte que Richelieu termina au profit de la France.

CHAPITRE II.

De la Régence sous Charles VI.

Charles VI parvint au trône au même âge que Saint-Louis, et leurs règnes, presque également longs, forment chacun une période de près d'un demi-siècle dans l'histoire de la monarchie.

Ces deux enfants, dont l'un semblait appelé par la Providence à donner à la France toutes les espèces de bonheur et de gloire, dont l'autre devait, involontairement et par l'effet d'une sorte de malédiction attachée à tous les événements de sa vie, laisser flétrir les nobles travaux de son prédécesseur, appeler sur son peuple les plus horribles fléaux, et finir par le soumettre au joug étranger, Saint Louis et Charles VI, destinés à remplir une carrière si différente, furent l'objet des douloureuses sollicitudes de Louis VIII et de Charles V, frappés presque au même âge d'une mort prématurée, et prenant à

peu près les mêmes mesures pour assurer le trône à leurs fils et la tranquillité à leurs sujets.

Mais Louis VIII avait pu remettre la régence et l'éducation de son jeune fils à la reine Blanche, si digne de cette double fonction; et Charles V, au moment de sa mort, avait perdu, depuis trois ans, Jeanne de Bourbon, son épouse, qui, si l'on en juge par le caractère qu'elle déploya comme dauphine et comme reine, aurait rappelé les grandes vertus de la mère de saint Louis.

En France, où la loi fondamentale éloignait les femmes de la couronne, la tutelle d'un roi mineur ne pouvait être confiée plus sûrement qu'à l'amour désintéressé d'une mère. Seule, au milieu de l'ambition turbulente des princes du sang, elle n'avait et ne devait avoir d'autre objet que de veiller sur son fils, et de lui conserver intacts les droits de la couronne.

Quoique le schisme d'Occident, qui troubla l'Eglise pendant quarante ans, eût commencé avant l'avènement de Charles VI, les dissensions religieuses n'eurent presque aucune influence sur les factions dont la France éprouva longtemps les fureurs. La puissance temporelle des papes avait été considérablement affaiblie par le terrible dénouement des démêlés de Philippe-le-Bel et de Boniface VIII; et la cour de Rome, sans abandonner ses principes, était devenue plus circonspecte dans la manière de les appliquer; le schisme, d'ailleurs, contribuait à diminuer ce pouvoir en occasionnant les disputes publiques et en forçant les pontifes à s'abaisser devant les princes, dont la protection leur devenait nécessaire.

Les querelles sanglantes du règne de Charles VI n'eurent donc que la politique pour objet. L'ambition, la cupidité et la conduite déréglée des grands les firent naître; l'esprit factieux

des peuples les prolongea ; et elles prirent un caractère d'acharnement et de férocité dont les annales françaises n'avaient pas encore offert d'exemple. Au milieu de ces désastres, l'homme le plus malheureux était le roi, qui, flottant pendant trente années entre les ténèbres d'un égarement déplorable et les faibles lueurs d'une raison importune, connaissait les maux auxquels ses sujets étaient livrés, et en était d'autant plus vivement touché, que, malgré l'impuissance où il se trouvait de les soulager, il conserva leur amour jusqu'à ses derniers moments (1).

La mort de Charles V, qui arriva le 16 septembre 1380, au château de Beauté-sur-Marne, lorsque ce prince avait à peine quarante-quatre ans, n'excita que dans un petit nombre de Français les regrets et les inquiétudes que les événements du règne suivant devaient si tristement justifier. Charles V, comme presque tous les bons rois, ne devait être apprécié qu'après sa mort.

Ce prince avait échoué dans le projet de réunir la Bretagne à ses domaines, et d'enlever ainsi à l'Angleterre l'unique allié qui lui restât en France. Mais cet échec, le seul qu'il eût éprouvé depuis qu'il était parvenu au trône, n'avait point compromis la sûreté de ses Etats, parce que les Bretons, en s'opposant à la réunion, avaient également repoussé les secours intéressés des Anglais. Il était en paix avec tous ses autres voisins dont l'ambition avait désolé la France pendant les calamités du règne de Jean, et la guerre, dont Charles V avait fait un si heureux usage pour assurer l'indépendance et la tranquillité de son royaume, ne pouvait se rallumer que du

(1) Petitot.

côté de l'Italie, où deux événements importants venaient de se passer.

CHAPITRE III.

Etat de l'Italie.

Grégoire XI était mort à Rome le 27 mars 1378. Ce pape, né Français et n'ayant presque composé le sacré collége que de prélats de cette nation, devint odieux aux Romains (1). Un soulèvement eut lieu lorsque le conclave fut réuni pour lui donner un successeur, et les cardinaux se trouvèrent forcés d'élire Barthélemi Prignano, Napolitain, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Ils sortirent quelque temps après de Rome, protestèrent contre la contrainte qu'ils avaient éprouvée, et, s'étant réunis de nouveau dans la ville de Fondi, ils donnèrent la thiare à Robert de Genève, évêque de Cambrai, connu sous le nom de Clément VII. L'Europe se partagea entre ces deux pontifes, sans que ce schisme si funeste pour la religion parût influer beaucoup sur la politique. La plus grande partie de l'empire, la Hongrie, la Bohême, l'Angleterre, reconnurent Urbain; la France, l'Espagne, l'Ecosse, le royaume de Naples, l'île de Chypre se soumirent à Clément, qui, ne pouvant entrer à Rome, vint l'année suivante tenir son siége dans la ville d'Avignon. Tel fut le grand schisme d'Occident (2).

(1) Après la mort de Benoît XI, en 1304, il y eut successivement sept papes français d'origine, savoir : Clément V, Jean XXIII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire X, qui tinrent leur siége à Avignon. Ce dernier, ayant fait un voyage à Rome, y tomba malade et y mourut.

(2) Ce schisme dura quarante ans. Mais aucun des deux partis n'était capable de désobéissance envers l'Eglise ni envers son chef; l'un et l'autre désiraient également de connaître le véritable pape, tout prêts à lui rendre obéissance dès qu'il serait certainement connu.

Cette scission dans l'Église, dit Condillac, avait été, si l'on en croit plusieurs contemporains, l'ouvrage d'une femme célèbre par sa beauté, son esprit, ses faiblesses, et que l'histoire accuse du meurtre de son époux à un âge où l'on commet rarement de grands attentats, au moment où elle portait dans son sein le premier gage de leur union, et sans que la conduite qu'elle tint dans le reste d'une vie troublée par les plus horribles revers, ait pu justifier l'idée d'une semblable atrocité. Jeanne Ire, reine de Naples, avait eu constamment les papes pour protecteurs; c'était elle qui, comme comtesse de Provence, avait vendu, en 1348, la ville d'Avignon à Clément VI. Après avoir pris pour quatrième époux le prince Othon de Brunswick, et adopté pour fils et pour héritier Charles de Duras, prince de la famille royale, elle éprouva l'ingratitude de ce dernier, qui, formant un parti considérable contre elle, ne voulut pas attendre que la mort de sa bienfaitrice le laissât légitime possesseur du trône. Urbain VI venait, dans ce moment, d'être nommé pape; elle lui envoya sur-le-champ des ambassadeurs, espérant qu'il aurait pour elle les mêmes bontés que ses prédécesseurs; mais Urbain, né son sujet, se déclara hautement pour Charles de Duras, et menaça la reine de l'envoyer filer

Pendant cet intervalle, Urbain VI eut pour successeurs, à Rome, Boniface IV, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII. Le siége d'Avignon fut tenu par Clément VII pendant dix ans, et durant vingt-trois ans par Benoît XIII, son successeur. En 1409, le concile de Pise, assemblé pour éteindre le schisme, ne put en venir à bout; vainement il déposa Grégoire XII, pontife de Rome, et Benoit XIII, pape d'Avignon; vainement il élut à leur place Alexandre V, tous les trois eurent des partisans, et au lieu de deux compétiteurs il s'en trouva trois.

Enfin, ce scandale cessa l'an 1417, au concile général de Constance, assemblé pour ce sujet : Grégoire XII renonça au pontificat; Jean XXIII, qui avait remplacé Alexandre V, fut forcé de faire de même, et Benoît XIII fut solennellement déposé. On élut Martin V, qui peu à peu fut universellement reconnu, quoique Benoît XIII ait encore vécu cinq ans et se soit obstiné à garder le nom de pape jusqu'à sa mort.

au fond d'un cloître. On dit qu'alors elle encouragea les cardinaux mécontents, et qu'elle fut la principale cause de la nomination de Clément VII. Elle ne borna pas ses moyens de défense à cette mesure, qui pouvait lui être très-utile pour l'avenir, mais qui ne lui assurait aucun secours prochain.

Le 29 juin 1380, elle adopta pour fils et pour héritier Louis, duc d'Anjou, son proche parent, frère du roi Charles V. Elle se flatta que la France ferait de grands efforts pour assurer le trône de Naples à l'un de ses princes, et que les armées françaises renouvelleraient en Italie les prodiges qui les avaient rendues si redoutables à la fin du règne de saint Louis. Le sage roi Charles V, sur le bord du tombeau, ne rejeta pas les offres qu'on faisait au duc d'Anjou; mais il ne se pressa pas de permettre une entreprise hasardeuse à laquelle cependant ses trésors l'auraient mis en état de pourvoir sans imposer à ses peuples de nouvelles charges.

Telles étaient les diverses relations de la France dans les derniers jours du règne de Charles V. L'intérieur pouvait facilement être agité, si les factieux savaient profiter de la faiblesse d'une minorité; et les armées qui avaient retrouvé la discipline et la victoire sous les bannières de Duguesclin, désespérées de sa mort récente, réclamaient, en menaçant, les arrérages d'une solde dont la maladie du roi avait suspendu le paiement.

Le jeune Charles VI, âgé de douze ans, annonçait les qualités les plus brillantes, et ses inclinations belliqueuses l'avaient rendu cher aux soldats. Quelque temps auparavant on l'avait conduit au château de Melun, où se trouvait déposée une partie des trésors de son père. Il ne parut faire attention qu'aux trophées d'armes, et regarda d'un œil de dédain tous les au-

tres objets précieux. On lui dit de choisir ce qu'il voudrait, il ne prit qu'une épée. Une autre fois son père lui offrit un casque et une couronne; il refusa la couronne, et ne voulut accepter que le casque. Duguesclin était continuellement l'objet de ses discours, et il se faisait répéter sans cesse le récit de ses exploits (1).

Charles V, dit Gaillard, avait pris un soin particulier de former le cœur de son fils, il se faisait un plaisir d'éprouver ses premiers sentiments. L'histoire a conservé quelques traits, qui marquent d'un côté l'attention de Charles V à observer les mouvements de cette âme naissante, de l'autre, la manière dont l'enfant répondait à ses soins paternels. Un jour Charles V l'ayant fait venir dans son cabinet, lui permit de choisir un bijou parmi ceux qui composaient son trésor. Le jeune prince, négligeant tout ce qu'il voyait de riche et de précieux, s'arrêta, comme Achille, à une épée suspendue dans un coin du cabinet. Une autre fois, le roi lui présenta d'une main une couronne d'or, et de l'autre un casque, le prince choisit le casque : *Sire*, dit-il à son père, *gardez à jamais votre couronne.*

CHAPITRE IV.

Les frères de Charles V.

A peine Charles V eut-il les yeux fermés, que le duc d'Anjou commença à s'emparer des joyaux et du trésor, qu'on faisait, chose incroyable, monter à dix-neuf millions. « Sans nul égard pour les volontés de son frère, il voulait aussi se saisir de

(1) Petitot.

l'autorité entière et absolue (1) ; les autres princes étaient loin d'y consentir. Chacun avait ses partisans, ses hommes d'armes. Le duc d'Anjou se tenait à Paris ; ses frères avaient emmené le jeune roi à Melun. La guerre allait éclater entre eux. Les hommes sages et considérables du royaume obtinrent cependant qu'on proposerait les difficultés à une assemblée composée des princes du sang, des évêques, des principaux seigneurs et des gens les plus habiles du parlement et de la chambre des comptes (2).

« Il n'y avait alors nulle règle et nulle habitude dans le royaume. Les nobles ni les communes n'avaient jamais eu la coutume de se réunir en parlement chaque année. Chacun des seigneurs et des barons défendait ses droits comme il pouvait, et cherchait ses avantages en se mettant du parti de quelqu'un des princes ou des grands vassaux. Les bonnes villes

(1) M. de Barante.

(2) Une partie des soins que le roi Charles V avait pris pour rétablir la France fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, et les impôts qu'il avait mis révoltèrent la nation. On remarque que ce prince dépensait pour sa maison 1,500 marcs d'or par an, environ 1,200 mille de nos livres. Ses frères, régents du royaume, dépensaient 7,000 marcs, ou 5,600,000 livres pour Charles VI, âgé de treize ans, qui, malgré cette dissipation, manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails qui sont la source cachée de la ruine des états comme des familles. (VOLTAIRE.)

Ce fut sous ce règne que le parlement devint continuel. Depuis que Philippe-le-Bel l'avait rendu sédentaire ; le parlement ne s'assemblait que deux fois par an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, souvent qu'une fois. « Même advenait de fois à « autre, dit Pasquier, que l'on était un an entier sans le tenir. Chaque séance n'était « que de deux mois, et à chaque ouverture le roi décernait nouvelles lettres patentes, « en forme de commission, avec une liste de ceux qui voulaient avoir séance, et « n'était pas dit que celui qui avait été appelé au précédent y eût lieu au subséquent, » sinon qu'il fût compris dans le rôle qu'on y envoyait... Sous le règne de Charles VI, « le parlement commença à se tenir de lui-même, sans discontinuation : ne nous restant aujourd'hui de cette ancienneté que l'image, parce qu'aux octaves de Pâques « et de la Toussaint on fait des cérémonies tout ainsi que si c'étaient ouvertures de « parlements qui eussent été internes. » (Le président HÉNAULT.)

faisaient leurs affaires, chacune à part, selon qu'elle avait de bonnes relations avec le roi, avec les gouverneurs qu'il envoyait ou avec le seigneur héréditaire dont elle dépendait plus ou moins. Il n'y avait pas, à bien dire, de libertés ni de priviléges du royaume, pas plus que de moyens légitimes de les faire valoir. Ce qu'il y avait de droits et de franchises tenait plus à chaque province qu'à la France. Les Etats-Généraux ne s'assemblaient jamais en la même forme ni de la même sorte. Depuis longtemps, on ne les appelait plus que lorsque le royaume était tombé dans la détresse ; alors les communes arrivaient toutes courroucées de tant de maux, de tant d'abus, de tant de promesses violées. Sans tenir compte des périls et des malheurs où l'on avait jeté la France, elles ne songeaient qu'à en prévenir le retour, à éloigner les mauvais conseillers et à gêner le pouvoir du roi au moment où il aurait eu besoin d'en avoir beaucoup pour se tirer d'affaire. Les factions, qui divisaient la noblesse, cherchaient d'abord à se faire un appui de la force des communes; mais les intérêts étaient si différents, les répugnances et les rancunes si grandes, que de telles alliances étaient peu durables. L'œuvre du sage roi Charles V ne devait pas survivre à sa personne ; sa dernière volonté, les dispositions qu'il avait prises n'étaient garanties par rien ; elles étaient considérées comme non avenues, bien qu'il en eût fait jurer solennellement le maintien par ses frères. Il avait, par son ordonnance de 1374, désigné un conseil de tutelle formé des archevêques de Reims et de Sens, des évêques de Laon, de Paris, d'Auxerre et d'Amiens, des abbés de Saint-Denis et de Saint-Menent, du chambellan de France, du connétable, du bouteiller, du pannetier, des deux maréchaux, du grand-maître de la maison, garde de l'oriflamme; de Pierre d'Aumont

et Philippe de Savoisy, chambellans; du comte de Brienne, du sire de Coucy, du sire de Clisson, d'Arnaud, de Corbie et Etienne de la Grange, présidents au parlement; de Nicolas Dubois et Evrard Tramagon, conseillers; de Philibert d'Espinasse, Thomas, Boudenay et Jean de Rye, chevaliers; de Nicolas Braque, Jean Pastourel, Jean Bernier, Bertrand Duclos, Philippe d'Augier et Pierre Duchâtel, maîtres des comptes; du doyen de Besançon, de Jean Lemercier, général des aides; de Jean d'Ay, avocat; et de six bourgeois de Paris au choix des princes. Ce ne fut point ce conseil qu'on rassembla et auquel on eut recours pour décider les querelles des princes. On réunit à la hâte les personnages importants de l'Etat qui se trouvaient présents, et l'on conféra sur les affaires du moment. Le duc d'Anjou, qui savait fort bien parler, soutint que la régence lui appartenait de droit, et que la garde et la tutelle du roi ne pouvaient en être séparées. Ses frères, moins habiles dans le discours, ne répliquèrent point eux-mêmes; mais le chancelier d'Orgemont demanda que les dernières volontés du roi Charles V fussent exécutées. L'avocat-général Desmarets soutint qu'elles ne devaient pas l'être en ce qui était contraire au droit du duc d'Anjou. On ne se persuada point; les esprits s'animèrent; chacun avait dans la ville ou aux environs des hommes d'armes prêts à combattre. Il fallait se hâter de prévenir de grands maux; c'était pour le moment la suprême justice. Sur les instances de l'avocat-général, les princes consentirent à en passer par la décision de quatre arbitres, dont le nom n'est pas resté connu. Ces arbitres prêtèrent serment sur les saints évangiles de n'agir ni par haine, ni par crainte, ni par intérêt, et de ne consulter que le bien du royaume. La convention fut agréée par les

princes et enregistrée au parlement en solennel lit de justice.

« Le point important, aux yeux de toute la France, c'était que le jeune roi fut sacré; sans cette solennité, il n'eut pas semblé qu'il fût revêtu de la puissance souveraine. Le duc d'Anjou y consentit pour le meilleur gouvernement du royaume et pour nourrir la paix et l'union entre les princes. En conséquence, de sa propre autorité, il émancipa le roi et le réputa suffisamment âgé. On ne toucha pas non plus à la sage disposition du roi, qui avait fixé à quatorze ans la majorité des rois. La garde et la tutelle furent conservées aux ducs de Bourgogne et de Bourbon; mais le duc d'Anjou obtint ce qu'avant tout il avait voulu avoir, les joyaux, la vaisselle et l'argent; sa seule pensée était de réunir le plus de trésors qu'il pourrait, afin de commencer son entreprise sur Naples. Il cessa de solder les hommes d'armes qui environnaient Paris et qui pour lors se répandirent de tous côtés en pillant. Le duc de Bourgogne s'en plaignit; le régent licencia alors les troupes, ce qui ne fit qu'augmenter le désordre.

« En même temps le peuple de Paris, qui savait que le bon roi Charles avait, en mourant, recommandé qu'on supprimât les aides, voulait que cette paternelle volonté fût accomplie; on refusa de payer; on se mutina; les bourgeois vinrent en foule, le prévôt des marchands à leur tête, trouver le régent, et se mirent à crier qu'ils mourraient plutôt mille fois que d'endurer tant d'exactions et d'injures faites à leur liberté. Le régent n'avait pas de forces pour leur résister, et aucune envie de leur rendre justice. Il fit de vagues promesses qui ne réussirent à rien calmer. Cependant il continuait à presser les receveurs des impôts et à faire argent de tout. Il s'entendait avec le pape Clément d'Avignon pour laisser les bénéfices en

vacance et partager les revenus : il taxait aussi les bénéficiers. Ce fut encore par avidité qu'il vendit aux Juifs une prolongation de cinq ans de séjour dans le royaume. »

CHAPITRE V.

Le sacre du roi.

On se rendit à Reims pour le sacre ; chemin faisant, le duc d'Anjou apprit que le roi Charles V avait caché un trésor dans son hôtel de Melun. Il manda le sire de Savoisy, chambellan, et lui demanda où était ce trésor. Le sire de Savoisy s'y refusa et voulut demeurer fidèle aux promesses qu'il avait faites. Le régent, furieux, fit avancer le bourreau, et obtint, par cette menace, la révélation qu'il souhaitait.

La pompe du sacre fut magnifique. Le roi était accompagné de ses quatre oncles, des ducs de Brabant, de Lorraine, de Bar, des comtes d'Eu et de Namur. Auprès de lui étaient les jeunes princes de son âge et de sa parenté, les fils du roi de Navarre, du comte d'Albret, du duc de Bar, du sire d'Harcourt, et tous les jeunes gens des premières maisons du royaume, qui lui servaient de compagnons. Il entra à Reims au son de vingt-quatre trompettes, ce qui sembla à tout le monde une bien harmonieuse musique. Le jeune roi fit, suivant l'usage, la veille des armes dans la cathédrale de Reims ; car il devait être reçu chevalier en même temps que roi.

Le lendemain, entouré de tout ce jeune et beau cortége, où l'on voyait son frère, encore enfant, porter la *Joyeuse*, célèbre épée de Charlemagne, le roi fut sacré de la Sainte-Ampoule par l'archevêque de Reims et armé chevalier par son oncle, le duc d'Anjou ; puis lui-même conféra la chevale-

rie à ses jeunes compagnons, qui avaient fait avec lui la veille des armes. L'église était remplie de toute la noblesse de France, si pressée qu'on ne pouvait se retourner.

Puis on se rendit au festin, dans une grande salle de charpente qui avait été élevée en la cour du palais. Les prélats s'assirent à la droite du roi; le duc d'Anjou avait mis son siége à la gauche; mais le duc de Bourgogne, réclamant les droits et les honneurs de premier pair de France, s'élança, et, sans s'adresser à personne, se plaça entre son frère et le roi. Chacun fut surpris de cette assurance: le duc d'Anjou resta interdit; le roi et les autres princes ne parurent point blâmer la démarche soudaine de Philippe-le-Hardi, et il assura ainsi, pour le présent et l'avenir, le rang de sa pairie, qui jusqu'alors n'avait passé qu'après le duc de Normandie et le comte de Flandre.

Le service du festin fut commandé par les plus hauts barons du royaume; le sire de Coucy, le connétable de Clisson, l'amiral de Neime, le sire de la Trémouille, remplirent cet office, montés sur leurs chevaux de parade et vêtus de drap d'or. On représenta aussi pendant le repas plusieurs beaux mystères nouvellement composés; puis on revint à Paris, où se célébrèrent encore de nouvelles fêtes (1).

CHAPITRE VI.

Richard II en Angleterre.

Jusqu'ici j'ai fait marcher de front l'histoire de tous les peuples, et surtout l'histoire de l'Angleterre. Je continuerai

(1) Histoire des ducs de Bourgogne.

ainsi. On l'a dit avant moi, les historiens ont tort de s'enfermer si exclusivement dans le sujet qu'ils traitent, que leurs lecteurs ignorent ce qui se passe dans le reste de l'univers. Toutes les révolutions se tiennent par quelques points. On ne sait pas bien les annales d'un peuple ou d'une époque quand les regards, toujours fixés sur un coin de terre, ne s'étendent point au-dehors pour saisir les rapports de l'événement particulier qui occupe l'écrivain avec la destinée générale des nations.

Jamais deux Etats voisins et rivaux ne s'étaient trouvés dans une situation plus semblable, que la France et l'Angleterre au commencement du règne de Charles VI et de Richard II. Ces deux rois étaient du même âge, tous deux encore dans l'enfance, tous deux gouvernés par trois oncles paternels ambitieux et mal intentionnés. Le sort semblait même s'être étudié à mettre entre les trois oncles du roi d'Angleterre la même différence de caractère qu'entre les trois oncles du roi de France, et cette différence de caractère suivait le même ordre chez les princes des deux nations (1).

Le duc de Lancastre, régent en Angleterre, avait la hauteur, l'ambition, l'avidité du duc d'Anjou, régent en France; le duc d'Yorck ressemblait au duc de Berri par la mollesse et l'indolence, et le duc de Glocester au duc de Bourgogne par l'audace et la turbulence. En Angleterre, comme en France, l'autorité du régent était moins bornée par la loi, que gênée par la jalousie de ses frères, et les débats que cette jalousie faisait naître, se terminaient toujours aux dépens du peuple chez l'une et l'autre nation. Si le régent d'Angleterre avait des

(1) *De a Rivalité de la France et de l'Angleterre.*

droits à la couronne de Castille, le régent de France en avait à la couronne de Naples, et il en résulta de part et d'autre les mêmes effets dans la politique tant extérieure qu'intérieure. Au-dehors, le roi de Castille continua d'être ennemi de l'Angleterre, comme la maison d'Aragon, qui disputait le trône de Naples, fut ennemie de la France. Au-dedans, les deux régents, occupés d'un objet d'ambition personnelle, donnaient moins d'attention aux affaires du royaume, et songeaient à employer les trésors de leur patrie à l'acquisition d'un trône étranger. Le jeu de ces passions avides produisit de part et d'autre des injustices et des impôts qui, de part et d'autre aussi, produisirent des soulèvements.

En Angleterre, on établit une espèce de capitation d'environ douze sous par tête au-dessus de quinze ans; mais la disproportion des fortunes rendait cet impôt trop inégal; le parlement se contenta d'inviter vaguement le riche à venir au secours du pauvre par une répartition équitable. On peut croire que la répartition ne fut point ou ne parut point équitable, et que les pauvres se jugèrent sacrifiés aux riches. De là une animosité plus marquée entre ces deux classes de citoyens; l'envie naturelle que les riches inspirent aux pauvres, dégénéra en une haine de parti que la première occasion fit éclater.

Dans un village du pays d'Essex, un forgeron étant à travailler à sa forge, les collecteurs vinrent lui demander la capitation de sa fille. Il prétendit qu'elle n'avait point l'âge exigé par le statut; un des collecteurs offrit de prouver le contraire par une indécence révoltante, et déjà il saisissait la jeune fille. Cette brutalité fut punie; le père indigné brisa la tête au collecteur à coups de marteau : les voisins applaudirent; ils firent

plus, ils s'armèrent : cette fureur se communiqua de proche en proche ; bientôt tout fut en feu dans le pays d'Essex, dans le royaume de Kent, dans l'Est-Anglie, dans toutes les provinces de l'est et du midi, depuis le Sussex jusqu'aux extrémités septentrionales de la province de Lincoln. Des prédicants attisèrent ce feu, et firent de cette révolte une espèce de secte, en rappelant le peuple à l'égalité originaire, à la liberté naturelle, en déclamant contre la tyrannie des distinctions et des rangs. Mais c'est aux grands et aux riches qu'il faut dire sans cesse que tous les hommes sont égaux ; les pauvres et les faibles l'oublient souvent pour leur bonheur. Le forgeron fut mis à la tête des révoltés, et son nom (Wat-tyler) serait resté aussi célèbre que celui de Guillaume Tell, si la révolution eût été consommée en Angleterre comme elle l'avait été en Suisse. L'Angleterre se ressentait encore beaucoup de l'état d'esclavage où elle avait été réduite par Guillaume-le-Conquérant et par ses fils. La servitude y était très-commune dans le peuple ; un grand nombre de vassaux tenaient les terres à titre de villenage ; on les nommait les *Copyholders* : ce furent ces *Copyholders* que le désir de la liberté et le ressentiment de ce qu'ils avaient souffert dans l'esclavage, animèrent le plus vivement contre les grands, contre les nobles et contre les riches abbayes dont ils avaient été serfs ; ils se contentaient d'abord d'extorquer des lettres d'affranchissement ; ils en vinrent ensuite à piller les monastères, à brûler les châteaux, à égorger les nobles ; ce fut même bientôt un précepte de leur secte ; leurs forces s'accrurent au point de devenir redoutables à la nation entière ; ils étaient jusqu'à cent mille hommes en armes. Ils rencontrèrent la princesse de Galles ; ils la firent passer au milieu de leurs rangs, et lui firent reconnaître l'égalité

naturelle des hommes, en la forçant de les embrasser; ils marchèrent à Londres, et demandèrent au jeune roi une conférence. Richard y consentit; il sortit de la tour où il s'était réfugié, et s'avança vers eux dans sa barque sur la Tamise. On crut apercevoir, de la part des révoltés, quelque mouvement tendant à lui couper la retraite, on le fit rentrer précipitamment. Aussitôt on entend dans tous les rangs des rebelles ce cri terrible : *Trahison! trahison!* ils attaquent dans Londres tout ce qui leur est suspect; ils pillent le palais du duc de Lancastre, les magasins des plus riches marchands; ils coupent les vivres au roi lui-même, et demandent les têtes du chancelier et du trésorier, qui avaient entraîné le roi dans la tour; ils se partagent en différentes bandes pour continuer leurs ravages; mais il en reste une qui tient le roi assiégé dans la tour, sans vivres et sans troupes. Le roi vient traiter avec les mutins: leurs demandes ne parurent point déraisonnables; elles se bornèrent à une amnistie, à l'abolition de l'esclavage qu'ils consentaient de convertir en un droit pécuniaire, enfin à la liberté du commerce. Le roi accorda tout; mais pendant que cet accommodement se concluait, une autre bande, à la tête de laquelle était Wat-Tyler, force la tour, massacre le chancelier et le trésorier, ravage la cité. Le roi rencontre cette nouvelle bande; il n'avait avec lui qu'une faible escorte: Wat-Tyler, se sentant supérieur en forces, affecta toutes les marques de l'égalité; il ne mit point pied à terre, à peine daigna-t-il faire un pas vers le roi. Un homme de la suite de Richard, nommé Newton, choqué de ces manières insolentes, avertit Wat-Tyler du respect qu'il devait au roi; pour toute réponse, Wat-Tyler tire son poignard, Newton tire le sien; le roi ordonne à Newton de remettre son poignard à Wat-Tyler, et il se met à traiter

tranquillement avec les rebelles. Wat-Tyler, toujours avec la même insolence, rejette toutes les propositions du roi. Il tire de nouveau son poignard, et on le voit prêt à s'élancer sur le roi, soit pour l'égorger, soit pour l'arrêter. Walworth, maire de Londres, se jetant au-devant du roi, frappe et renverse Wat-Tyler d'un coup de massue; les autres personnes de la suite du roi achèvent d'assommer Wat-Tyler : aussitôt les rebelles, criant *Wat-Tyler et vengeance!* bandent leurs arcs et saisissent leurs flèches : la troupe du roi, toute faible qu'elle est, se prépare au combat : le roi la retient; il s'avance seul vers les rebelles : « *Mes amis*, leur dit-il, *Wat-Tyler est mort; vous n'aurez plus désormais d'autre chef que votre roi.* » Cette fermeté tranquille, cette présence d'esprit à seize ans, promettaient un héros : on s'étonne ; on croit voir revivre Edouard III et le prince Noir; les rebelles le suivent. Un moment après, arrive Robert Knolles, qui, ayant rassemblé à la hâte tout ce qu'il avait pu trouver de troupes, volait au secours du roi; il demanda la permission de charger les rebelles. *Des rebelles!* dit le roi, *il n'y en a plus; vous ne voyez ici que mes sujets et mes enfants*. On ne pouvait s'annoncer avec plus d'éclat : le reste de la vie de Richard ne répondit point à ce moment; et c'est encore un trait de conformité qu'il eut avec Charles VI, son rival, il ne remplit pas les espérances qu'il avait fait naître.

Il restait d'autres troupes à soumettre; la noblesse se rassembla autour de son roi, qui eut sous ses ordres une armée de quarante mille hommes. Les rebelles n'en avaient plus tant ; ils commençaient à se dissiper, et la gloire que Richard venait d'acquérir par un exploit supérieur à toutes les victoires, imposait à la nation. Il se vit en état de faire la loi. Henri

Spencer, évêque de Norwick, prélat célèbre comme guerrier, combattit les paysans avec un succès soutenu; Richard lui-même les vainquit en personne dans deux batailles, et redevenu le maître, il redevint peut-être injuste; il permit beaucoup de supplices; il révoqua les chartes d'affranchissement qu'il avait accordées, il rétablit la servitude.

Il peut être curieux et important de rechercher pourquoi ce soulèvement des paysans anglais, ayant eu à peu près les mêmes causes, et ayant commencé à peu près de la même manière que celui de Guillaume Tell et de ses compagnons, n'a pas produit en Angleterre la révolution qui s'était opérée en Suisse vers le commencement du même siècle. L'oppression, chez les Suisses, était parvenue à un tel point, que, ne pouvant plus s'accroître, il fallait qu'elle cédât la place à la liberté. En Angleterre, la constitution seule suffisait pour défendre la liberté publique, et par conséquent pour préserver l'Etat d'une révolution. Quand la liberté publique est respectée, quand la constitution est bonne, quand les abus ne sont pas intolérables, tout le monde a intérêt au maintien du gouvernement existant, par la seule raison qu'il en coûterait des troubles pour en sortir. Aussi le roi, les grands, les communes, tous les pouvoirs étaient-ils réunis contre ces paysans fanatiques, qui réclamaient une liberté destructive et une égalité impossible. Peut-être aurait-on dû anéantir la servitude de la glèbe, et donner satisfaction sur ce point à une portion utile et respectable du peuple; mais il ne fallait pas que cette grâce ou cette justice fût demandée les armes à la main.

C'est par des raisons à peu près semblables qu'en France la *Jacquerie* n'avait produit que des ravages et point de révolution. La *Jacquerie* était une querelle entre les paysans et les

nobles; or les divisions entre deux ordres de l'Etat ne produisent guère que des troubles, toujours très-funestes sans doute, mais passagers. C'est le mécontentement universel, c'est la réunion de tous les ordres de l'Etat contre des abus excessifs et contre une tyrannie insupportable, qui forment les grandes révolutions.

Les paysans anglais, dans les commencements de la révolte, exigeaient de ceux qui embrassaient leur parti, ou qu'ils forçaient à l'embrasser, le serment d'être fidèles au roi Richard, et de ne jamais reconnaître pour roi aucun homme qui se nommât Jean, c'était leur manière de désigner et d'exclure le duc de Lancastre, principal auteur de la révolte par l'établissement des impôts. C'était aussi une manière de rendre le duc de Lancastre suspect au roi Richard. D'autres événements concoururent à prévenir le jeune roi contre le régent. Au milieu de la solennité de Pâques, un carme irlandais remit au roi, avec beaucoup d'appareil et pourtant avec beaucoup d'affectation de mystère, un papier contenant le détail d'une conspiration qu'il accusait le duc de Lancastre d'avoir formée contre la vie du roi. Pour toute preuve de ce fait, il en jurait la vérité par le sacrement de l'autel. Richard, étant à délibérer sur ce sujet avec deux clercs de sa chapelle, qui avaient sa confiance, le duc de Lancastre entra : il vit de l'altération sur le visage du roi; il crut que le roi voulait être seul avec ces deux prêtres, il sortit par discrétion : un moment après, on le rappelle, et le roi, par le conseil de ces prêtres, lui communique le papier : le duc de Lancastre le lit sans émotion, offre de se justifier par le duel, si quelque chevalier entreprend la défense du carme, et demande que ce moine soit arrêté. La proposition est jugée raisonnable; on arrête le moine : mais

au jour marqué pour l'examen de l'affaire, on trouve le carme massacré dans la prison; les soupçons redoublent, on veut faire arrêter Lancastre; on en parle au duc de Glocester, qui, à cette proposition, entre en fureur, met l'épée à la main dans la chambre du roi, et jure de tuer quiconque oserait accuser son frère. Le roi et ses timides conseillers n'osèrent répliquer. Le duc de Lancastre se met en sûreté dans un de ses châteaux; cependant on instruit le procès du lord Zouch, désigné dans le papier du carme, comme complice du duc de Lancastre. Zouch est déchargé de l'accusation, et la princesse de Galles parvient à réconcilier le roi, son fils, avec le duc de Lancastre.

Elle trouva plus de difficulté à le réconcilier avec Holland, qui avait assassiné le fils du comte de Stafford. Richard voulait abandonner Holland à la rigueur des lois, quoiqu'il fût son frère utérin, étant né d'un premier mariage de la princesse de Galles avec un seigneur de Holland. Le crime de Holland et l'inflexibilité de Richard, firent mourir de douleur la princesse de Galles, leur mère. Holland obtint pourtant sa grâce; il épousa une fille du duc de Lancastre. Les crimes des grands n'étaient pas plus punis alors en Angleterre qu'en France.

Richard démentait de jour en jour le moment de vigueur qui lui avait si bien réussi dans l'affaire des paysans révoltés. Livré à la mollesse et à la dissipation, il avait abandonné les traces de son père et de son aïeul, pour suivre celles de son bisaïeul Edouard II. Il eut des favoris qu'on crut des mignons; Froissard les appelle toujours les *marmouzets* et les *poupées* du roi. Robert de Vère, comte d'Oxford, gouverna Richard comme Gaveston et Spencer avaient gouverné autrefois Edouard II. Les mœurs de ce favori, les agréments de sa figure, les pro-

fusions du roi envers lui, étaient autant d'objets de scandale. Richard avait créé pour de Vère le titre de marquis de Dublin, et ce fut le premier qui porta le titre de marquis en Angleterre; il lui avait conféré ensuite le titre de duc d'Irlande; il avait été jusqu'à lui donner cette île en toute souveraineté, au moins pour sa vie. Il lui avait fait épouser sa cousine germaine, fille d'Enguerrand de Coucy et d'Isabelle d'Angleterre; il lui avait permis ensuite de la répudier pour épouser une autre femme, préférant ainsi la satisfaction de son favori à l'honneur de son propre sang. Enfin le favori pouvait tout et abusait de tout; il était généralement haï : le roi était d'autant plus méprisé, qu'il avait surpris un moment d'estime; la nation le punissait d'avoir trompé ses espérances.

Richard était à la fois faible et impétueux; il ne savait ni se refuser aux préventions, ni les dissimuler; il mettait l'humeur à la place de l'autorité. Sa réconciliation avec le duc de Lancastre était souvent troublée par des scènes d'éclat. Dans une expédition contre l'Ecosse, le duc de Lancastre lui conseillait de pénétrer jusqu'aux extrémités septentrionales de ce royaume, comme avait fait Edouard III, à l'exemple d'Edouard Ier. Les mignons frondèrent cet avis, parce qu'il était donné par le duc de Lancastre, et qu'ils redoutaient d'ailleurs l'ascendant qu'une sorte d'expérience du duc de Lancastre à la guerre pourrait lui faire prendre sur son neveu dans le cours d'une longue expédition. Le roi, prévenu par eux, répondit sèchement au duc de Lancastre, qui le pressait sur cet article: « *Vous pouvez aller où il vous plaira; pour moi, je ne ferai point un pas de plus vers le nord.* » « *Je n'ai point d'autre volonté que celle de mon souverain*, répondit respectueusement Lancastre, *je ne suis qu'un sujet, et un sujet soumis.* »

« *Soumis? c'est ce qui est en question*, répliqua Richard avec colère et en quittant la place. »

Les grands se liguèrent avec les princes contre un tel gouvernement; le duc de Glocester se mit à la tête de cette cabale, en l'absence du duc de Lancastre, qui était allé se faire battre en Espagne, après quelques légers succès, comme, peu de temps auparavant, le duc d'Anjou était allé mourir dans le royaume de Naples, à la poursuite de ses droits. Le parlement s'assembla : il était dévoué aux princes; il s'éleva contre les ministres, et voulut forcer le roi de les renvoyer. Le roi, si l'on en croit Knyghton, répondit qu'il ne renverrait pas, pour l'amour du parlement, le moindre marmiton de sa cuisine, et menaça de se liguer avec le roi de France pour apprendre de lui à réduire des sujets rebelles; il quitta Londres et le parlement, et alla tenir sa cour à Eltham. Le parlement lui envoya une députation pour l'inviter à revenir, s'il ne voulait voir l'assemblée se dissoudre sans avoir pourvu aux besoins de l'Etat et aux demandes du trône. Un des députés lui rappela sans ménagement la déposition d'Edouard II. Richard eut peur, et traita. De tous les ministres attachés au duc d'Irlande et admis au conseil secret du roi, le plus habile et le plus expérimenté était le chancelier Michel de La Pole, fils d'un riche négociant, qui avait plus d'une fois aidé l'Etat des grands biens que le commerce lui avait procurés. La chambre des communes, qui, pendant les dernières années du règne d'Edouard III, avait fait l'essai d'un nouveau pouvoir, en faisant dépouiller de ses droits le lord Latimer, ministre du roi, porta une accusation contre le chancelier, à la cour des pairs. Le roi consentit que ce procès fût suivi, à condition que les autres ministres seraient épargnés, et, sur cette promesse, il

revint au parlement. La Pole, ainsi sacrifié, fut privé de son office; sur des prétextes qui depuis ont paru assez frivoles. En général, tout ce qui s'est fait pendant le reste de ce règne, soit dans le parlement, soit hors du parlement, est tellement infecté de l'esprit de parti, soit de la part des agents, soit de la part des écrivains, qu'il ne faut plus y chercher ni raison ni justice, et que la vérité même ne s'y montre qu'à travers beaucoup de nuages.

On tint parole au roi; on épargna ses autres ministres; mais on l'attaqua lui-même dans son autorité. Telle est la nature de l'autorité et de la liberté, que, quand l'abus de l'une oblige de mettre un poids du côté de l'autre, ce poids se trouve presque toujours trop fort et emporte la balance. On eut recours à un expédient déjà employé contre Jean-sans-Terre et Henri III, lorsqu'en voulant borner leur autorité, on l'avait détruite; cet expédient était de donner au prince un conseil, sans l'avis duquel il ne pût rien entreprendre. La minorité de Richard était du moins un prétexte qu'on n'avait pas eu contre Jean-sans-Terre et Henri III. On établit cette commission, on fit jurer le roi de s'y soumettre; une protestation générale qu'il fit à la fin des séances du parlement contre tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits de sa couronne, ne parut point révoquer ce serment; du moins les commissaires continuèrent leurs fonctions.

En ôtant au roi son autorité, on crut pouvoir lui laisser ses favoris et ses ministres; ils trouvèrent encore des moyens d'agir. Ne pouvant plus commander, ils eurent recours à l'intrigue; ils essayèrent de soulever les communes contre les grands, ils sondèrent les shérifs, ils consultèrent les juges: les juges seuls osèrent déclarer que la commission était une

atteinte à la prérogative royale ; que ceux qui l'avaient établie, ceux qui avaient conseillé au roi d'y souscrire, ou qui avaient extorqué son consentement étaient coupables de trahison et dignes de mort.

Cette consultation dans les mains de Richard ne put rester assez secrète pour que Glocester et ses adhérents l'ignorassent : ils entrent en armes dans l'appartement du roi, jettent leurs gantelets à ses pieds, accusent nommément l'archevêque d'Yorck, le duc d'Irlande, la Pole-Suffolck, ci-devant chancelier, et deux autres favoris, sir Robert Trésilian et sir Nicolas Brembro. Les accusés s'enfuient et se cachent ; le roi tremble : le duc d'Irlande seul leva quelques troupes ; mais ayant été batu par le duc de Glocester, il se sauva dans les Pays-Bas, où il mourut peu d'années après.

Le roi ayant fait apporter son corps en Angleterre, fit ouvrir sa bierre pour le considérer à loisir, avant qu'il fût déposé dans le tombeau qu'il lui avait fait ériger à Coolne : « Il fit voir, dit le P. d'Orléans, par ces témoignages de tendresse, qui ne trompent point, que tout jeune et tout roi qu'il était, il était bon et sincère ami. »

On assemble un parlement dévoué aux princes, qui condamna les cinq accusés ; Trésilian et Brembro ayant été pris, furent exécutés ; on alla jusqu'à condamner à mort tous les juges qui avaient signé la consultation, et en général tous ceux qui s'étaient déclarés contre la commission ; on commua seulement leur peine en un bannissement perpétuel en Irlande : mais Simon Burley souffrit la mort, qu'il ne s'était attirée que par son attachement pour le roi, dont il avait été nommé gouverneur par Edouard III et par le prince Noir ; les larmes de la reine d'Angleterre ne purent obtenir sa grâce, elle la solli-

cita en vain pendant trois heures aux genoux du duc de Glocester. Ce refus parut d'autant plus barbare, que la reine avait gagné les cœurs de la nation par sa bienfaisance et ses vertus aimables; on l'appelait *la bonne reine*; c'était Anne de Luxembourg, fille de l'empereur Charles IV et sœur de l'empereur Venceslas.

Le parlement sentit que l'esprit de parti l'avait emporté au-delà des bornes, et qu'il venait de rendre au crime de *haute trahison* toute l'étendue que le fameux statut du *parlement béni* avait voulu lui ôter sous Edouard III; il déclara que les rigueurs illégales qu'il venait d'exercer ne tireraient point à conséquence pour l'avenir, et qu'on s'en tiendrait au statut du *parlement béni*. Cependant les princes et les lords s'engagèrent par serment à maintenir les confiscations, les proscriptions et toutes les violences du dernier parlement. L'archevêque de Cantorbéry excommunia quiconque prétendrait y déroger.

Il semblait que le roi ne se relèverait jamais d'un tel coup; cependant, sans qu'on sache quels ressorts préparent un si grand changement, on voit, dès l'année suivante, le roi déclarer sa majorité, annoncer qu'il prétend gouverner par lui-même; on le voit, faisant usage à l'instant de l'autorité qu'il réclamait, ôter la chancellerie à l'archevêque de Cantorbéry, déposer plusieurs autres officiers, interdire même l'entrée du conseil au duc de Glocester, sans rencontrer aucune opposition.

Tout cela fut l'ouvrage d'un moment, et ce moment fut beau. Richard était entré au parlement, paré de sa bonne mine et des grâces de sa jeunesse. Là, de ce même air dont il avait désarmé autrefois les paysans rebelles : « Quel âge me croyez-vous? dit-il à l'assemblée. — Vingt et un ans, lui ré-

pondit-on. — Je dois donc commencer enfin à gouverner par moi-même, et je ne me sens pas de pire condition que mes prédécesseurs. » Ce ton de fermeté imposa ; on applaudit et on obéit.

Un changement plus étonnant encore fut celui qui parut s'être fait, du moins pendant quelque temps, dans son âme et dans son administration : nulle tentative pour rappeler les mignons qu'on avait proscrits ; nulle marque de ressentiment à l'égard des princes et des lords qui l'avaient si cruellement humilié ; amnistie universelle et sincèrement respectée ; bienfaits envers le peuple, auquel il remit un subside contre toute espérance. Le duc de Lancastre revint d'Espagne ; il reprit dans la faveur du roi le rang dû à sa naissance. Huit années se passèrent dans les douceurs de cette paix. On voyait seulement que, d'un côté, le roi, infidèle à la grande querelle de ses pères avec la France, semblait vouloir se fortifier du secours de Charles VI contre les entreprises des grands de son royaume, et que de l'autre il se livrait toujours de plus en plus à des favoris obscurs, qui rendaient sa personne méprisable, lors même que son gouvernement pouvait paraître irréprochable : « Il dégradait la majesté du trône, dit M. Hume, en admettant toute espèce de gens à sa familiarité, et ne sentait pas qu'en se montrant à eux de trop près, la connaissance de ses qualités personnelles achevait d'anéantir le respect dû à son rang et à sa naissance, et auquel il semblait renoncer. »

Le duc de Glocester jugeait bien que le cœur du roi lui était fermé sans retour, il rechercha la bienveillance de la nation.

Les passions des rois font naître les guerres, et les guerres produisent les haines nationales ; on allume aisément ces haines,

on ne les éteint pas quand on veut. L'indifférence de Richard sur les rivalités de la France et de l'Angleterre, ses liaisons mêmes avec Charles VI, dont il avait fiancé la fille, fournirent au duc de Glocester les moyens de le perdre dans l'esprit des Anglais. Glocester les enivrait du souvenir de leurs triomphes passés, et leur montrait les trésors de la France tout prêts à devenir leur proie sous un prince qui saurait défendre les droits de sa couronne. « Les Edouards, disait-il, portaient la terreur jusque dans Paris; sous Richard II, ce sont les Français qui la portent jusque dans Londres. »

Si l'on en croit Froissart, le duc de Glocester poussa jusqu'à l'infidélité la plus coupable ces intrigues contre Richard. Nous avons dit que le duc de Clarence, l'aîné des frères du prince Noir, n'avait laissé qu'une fille, mariée à Edmond Mortemer, comte de la Marche. De ce mariage était né Roger Mortemer, qui devait naturellement succéder à Richard, et que Richard avait en effet déclaré son successeur. Selon Froissart, le duc de Glocester avait offert à Roger de le mettre en possession du trône, sans attendre la mort de Richard, qu'on ferait déposer, comme incapable de régner. Froissart ajoute que, sur le refus de Mortemer, Glocester voulut partager le royaume avec ses frères. Quoi qu'il faille en penser, et soit que Richard eût à punir le duc de Glocester d'une conspiration formelle ou simplement d'intrigues vagues et de déclamations sans dessein, la foudre n'est pas plus prompte que le coup inattendu qui mit le duc de Glocester dans les fers de Richard et la nation entière à ses pieds.

Richard va faire une visite au duc à la campagne; il l'invite à le suivre à Londres : dans la route et presque sous les yeux du roi, le duc est arrêté; un vaisseau l'attendait sur la Tamise;

on le transporte à Calais, du consentement des ducs de Lancastre et d'Yorck, et des comtes de Derby et de Rutland, leurs fils. Le roi convoque un parlement, qui détruit tout ce qu'ont fait les précédents, annulle la commission, déclare criminel de haute trahison quiconque tentera par la suite d'en établir une pareille, casse tous les actes faits contre les ministres et les favoris du roi (actes que la nation avait juré de maintenir), révoque toute grâce particulière et toute amnistie générale accordée aux partisans du duc de Glocester; en conséquence, inonde les échafauds du sang le plus illustre, bannit du royaume l'archevêque de Cantorbéry, et confisque son temporel. Ces variations perpétuelles, ce flux et reflux d'autorités passagères et contradictoires formaient une anarchie ridiculement cruelle, dont l'effet était d'immoler tour à tour des victimes opposées.

Richard se rendait aussi odieux que méprisable; il assistait au supplice de ses ennemis; il jouissait de ce spectacle; il était lâche et féroce : il voulut voir trancher la tête au comte d'Arondel, le seigneur d'Angleterre le plus considérable et le plus aimé; il avait avec lui le comte de Nottingham, gendre et ennemi d'Arondel, et qui triomphait de la mort de son beau-père : Arondel les fit rougir tous les deux de cette indignité. Nottingham, à l'exemple du comte de Rutland, avait été tour à tour complice et délateur des ennemis de Richard.

C'était la crainte des partisans que le duc de Glocester pouvait avoir en Angleterre, qui avait fait prendre le parti de le transporter à Calais. Le parlement, croyant cette faction abattue par le supplice de ses chefs, osa vouloir juger le duc de Glocester; il donna ordre au gouverneur de Calais d'amener son prisonnier à Londres; le gouverneur répondit que Glocester venait de mourir d'une attaque d'apoplexie; on sut depuis

qu'il avait été étouffé entre des matelas. Richard se crut politique alors, parce qu'il était criminel; l'insensé ne voyait pas le sort qu'il se préparait; il ne voyait rien : il fit jurer au parlement, lorsqu'il était près de se séparer, qu'il maintiendrait à perpétuité les actes qui venaient d'être passés; le parlement de Glocester en avait juré autant pour les siens. Ces précautions sont superflues quand les actes sont justes, et impuissantes quand ils ne le sont pas. Dans le parlement suivant, le roi fit jurer sur la croix de Cantorbéry l'exécution des mêmes actes, et, de plus, il les fit confirmer par une bulle du pape; c'étaient autant d'aveux de leur instabilité.

Le roi, non content de réhabiliter la mémoire de ses favoris, étendit la même faveur jusqu'à ceux de son bisaïeul Edouard II. Il fit annuler, à la requête du lord Spencer, la sentence qui, en 1326, avait condamné les deux Spencers; c'était trop maladroitement confirmer l'idée qu'on avait conçue de la nature de son attachement pour ses favoris.

De nouveaux orages s'élevèrent. Nous avons vu la bassesse atroce du comte de Nottingham à l'égard du comte d'Arondel; le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, eut la bassesse à son tour d'accuser le comte de Nottingham de discours libres sur les violences que le roi exerçait envers la noblesse. D'après la dénégation de Nottingham, le duel fut ordonné entre lui et son accusateur, comme s'il eût été question d'un crime : le roi cependant ne permit pas l'exécution du duel, et en cela il eut raison; mais tandis que d'un côté il ménageait ainsi les contendants, de l'autre, il les supposait tous deux coupables et les traitait comme tels; l'accusé fut exilé à perpétuité, l'accusateur le fut pour dix ans : on n'entend rien à ce jugement bizarre. Voulait-il encourager les délations? pourquoi punis-

sait-il le délateur? Méprisait-il les délations comme il le devait? pourquoi punissait-il l'accusé, qui même n'était pas convaincu? A travers cette contradiction, il était aisé de voir que sa faveur était pour le délateur, c'est-à-dire, pour le comte de Derby; le roi lui promit de borner à quatre ans le temps de son exil, et il donna des lettres-patentes pour lui conserver les droits héréditaires qui pourraient lui échoir pendant son absence, c'est-à-dire, tous les biens de la maison de Lancastre, si le duc de Lancastre, son père, venait à mourir pendant son absence; ce qui arriva.

Quand le comte de Derby fut parti, ses envieux, l'attaquant avec avantage, représentèrent au roi qu'on n'avait rien fait en abattant le duc de Glocester, si on laissait subsister la puissance, plus formidable encore, de la maison de Lancastre; ils lui firent prendre ombrage de ce que le comte de Derby cherchait, disaient-ils, à se fortifier contre lui d'une alliance étrangère et rivale, en demandant en mariage la fille du duc de Berri, oncle de Charles VI. Richard envoya en France le comte de Salisbury pour traverser cette négociation, et le mariage n'eut point lieu : de plus, Richard révoqua les lettres-patentes qu'il avait accordées au comte de Derby, et, par un jugement absurde, il fit condamner comme traître le procureur de Derby qui faisait valoir ces lettres; et le père de Derby étant mort, il retint les biens de la maison de Lancastre.

Le nouveau duc de Lancastre, jugeant qu'il fallait opposer l'audace à l'injustice, revint de son exil pour réclamer ses biens; les conjonctures étaient favorables, et Lancastre vit bientôt qu'il pouvait ôter la couronne au prince qui avait voulu lui enlever son patrimoine. L'héritier présomptif, Roger de Mortemer, comte de la Marche, venait d'être tué dans un

combat en Irlande, laissant un fils âgé de sept ans, qui succédait à ses droits; le roi était allé dans cette île pour venger la mort de Roger; le fils du comte d'Arondel et tous les autres mécontents, enhardis par l'absence du roi, vont se ranger sous les drapeaux de Lancastre. Ces mécontents, c'étaient la nation entière. Bientôt Lancastre se vit à la tête d'une armée formidable; le duc d'Yorck, nommé régent pendant l'absence du roi, se joignit lui-même au duc de Lancastre. Richard passe en Angleterre pour défendre une couronne qui lui échappait: il ne la défend point; tout l'abandonne, il s'abandonne lui-même; il quitte le peu de troupes qui lui restaient, craignant sans doute qu'elles ne le livrassent au duc de Lancastre; il court s'enfermer dans une forteresse qu'il croyait imprenable: Lancastre vient l'y assiéger, et demande à être introduit dans la place avec une escorte de deux cents hommes pour conférer avec Richard; on ne veut le recevoir qu'avec douze hommes, il y consent; quoiqu'il soit dans la dépendance de Richard, qui d'un geste ou d'un signe pouvait disposer de son sort, et qui avait un intérêt sensible de le retenir pour servir d'otage, il lui parle en juge et en maître. « La nation vous rejette, dit-il; votre naissance lui est suspecte et votre administration odieuse. Votre règne est passé; suivez-moi tout à l'heure à Londres. » En même temps il lui montre son armée rangée autour de la place, et prête à la forcer. Richard obéit; le duc de Lancastre le traîne à sa suite de ville en ville comme en triomphe, aux acclamations du peuple, qui bénissait Lancastre et outrageait Richard. On demanda même au vainqueur la tête de ce malheureux prince. Le duc de Lancastre répondit que Richard serait jugé par un parlement libre. Si ce parlement fut libre, il s'arrogea un droit bien dangereux, celui de

déposer le monarque, auquel on reprocha toutes les fautes, toutes les violences que le parlement avait partagées avec lui; car jamais Richard n'avait manqué à l'observation des formes parlementaires; s'il fit des injustices, elles eurent toujours la sanction de la loi; j'en excepte le meurtre du duc de Glocester, mais ce meurtre ne fut point avéré. Il est à remarquer qu'à la différence d'Edouard III, Richard II n'imposa jamais sur ses sujets la moindre taxe sans l'aveu du parlement; cependant Edouard fut l'idole de sa nation, et Richard fut déposé : la mémoire d'Edouard est encore en vénération; la postérité n'a point réclamé en faveur de Richard. C'est qu'Edouard savait régner, c'est qu'il avait de la force et de la grandeur. S'il violait la lettre de la loi, s'il négligeait des formes, il savait tourner ces irrégularités, sinon au bien de l'Etat, du moins à la splendeur de la couronne. Richard, au contraire, flétrissait et avilissait tout. Il entreprenait par humeur, et abandonnait par inconstance, ou cédait par faiblesse : il eut les vices d'Edouard II, il en eut le sort. Nous avons déjà observé, à l'occasion d'Edouard Ier et d'Edouard II, que le gouvernement faible, qui succède à un gouvernement injuste, mais vigoureux, est souvent puni des torts de tous les deux, et que les révolutions suspendues par la vigueur du premier, viennent accabler la faiblesse du second. Edouard III et Richard II en sont un nouvel exemple.

Richard ne trouva dans le parlement qu'un seul défenseur; ce fut l'évêque de Carlisle, Thomas Merks. Ce prélat vertueux déploya en faveur d'un roi opprimé toute l'éloquence du courage; l'histoire a rendu justice à son zèle : le duc de Lancastre le fit arrêter.

La déposition de Richard ayant été solennellement pronon-

cée par les deux chambres, si le trône était vacant, il appartenait au jeune comte de la Marche, fils de Roger de Mortemer et arrière-petit-fils du duc de Clarence, frère aîné du duc de Lancastre; le duc de Lancastre, dévot ambitieux, s'avance, et faisant le signe de la croix, déclare qu'il réclame le trône; mais à quel titre? C'est ce qu'il affecta de n'expliquer que d'une manière équivoque. Faute d'un droit légitime, il allégua tous les titres à la fois, et celui de naissance, et celui de conquête, et celui de vengeur des lois et de libérateur de la nation, et celui de résignataire du roi Richard, auquel il avait extorqué une abdication en sa faveur. Il alla jusqu'à tirer parti d'une fable, décréditée, même parmi le vulgaire. Le roi Henri III avait laissé deux fils, Edouard Ier, qui lui avait succédé, et Edmond, comte de Lancastre. Selon la tradition dont il s'agit, cet Edmond était l'aîné des fils de Henri III; on l'avait exclu du trône à cause de sa difformité. Or le duc de Lancastre descendait de cet Edmond, par sa mère, dernier rejeton de cette première branche de Lancastre. Cependant il n'osa pas alléguer expressément cette descendance parmi ses titres; le conte de la primogéniture d'Edmond eût révolté par sa fausseté reconnue : il s'enveloppa dans des ambiguités; il réclama la couronne, *comme descendu*, disait-il, *en ligne droite du bon roi Henri III;* mais le comte de la Marche descendait aussi de Henri III, et de plus il descendait du frère aîné du duc de Lancastre.

Le duc pouvait encore moins alléguer le droit de conquête. 1° Ce droit n'en est pas un; 2° C'était par les forces de la nation que le duc avait renversé du trône Richard II.

Quant au droit d'élection, qui était le véritable titre du duc de Lancastre, mais qui peut-être l'aurait rendu trop dépen-

dant, il ne voulait point l'alléguer. « Enfin, dit M. Hume, il devint roi, sans que personne pût dire pourquoi ni comment. » Il fut roi, parce qu'il osa l'être et qu'on n'osa l'en empêcher. Le droit héréditaire, si mal réglé en Angleterre, depuis la conquête jusqu'au temps de Henri II, avait paru prendre quelque stabilité sous les Plantagenets; cependant Jean-sans-Terre avait exclu du trône Arthur son neveu, et la sœur de cet Arthur. Depuis Henri III jusqu'à Richard II, l'ordre successif ne fut point troublé; mais Henri de Lancastre fut évidemment un usurpateur. Le droit de la maison de la Marche ou de Mortemer, que le parlement avait autrefois reconnu, ne fut ni anéanti, ni rappelé; le légitime héritier se vit exclus par une simple prétérition. . . . .

La faible prétention que le duc de Lancastre avait marquée au droit de conquête, suffisait pour alarmer une nation jalouse de ses priviléges. Si Henri IV était un conquérant, il pouvait détruire la liberté nationale; il fut forcé de s'expliquer sur cet objet, et de confirmer les priviléges qu'il trouvait établis. De tout ce qui se fit alors, ce fut, dit encore M. Hume, le seul article qui signifiât quelque chose. Il y eut cependant une autre décision raisonnable et même respectable; les auteurs de quelques violences exercées au milieu des troubles, alléguaient pour excuse, qu'ils n'avaient fait que céder à la force, et qu'ils avaient agi contre leur gré; on déclara par un statut, qu'à l'avenir la force ne serait plus admise pour excuse des actions illégitimes, et qu'il fallait savoir périr plutôt que de prêter son ministère au crime. Tout le reste fut l'ouvrage de cet esprit de vertige et de parti qui gouvernait alors l'Angleterre. . . . .

Un nouveau parlement, formé, contre toute règle, des mé-

mes membres qui avaient déposé Richard, s'attacha uniquement à détruire tout ce qu'avait fait le dernier parlement de Richard, comme ce parlement de Richard avait détruit tout ce qu'avait fait le parlement de Glocester, et comme celui de Glocester en avait usé à l'égard des parlements précédents. « L'effet de ces changements perpétuels et rapides, dit M. Hume, fut de rendre le peuple inconstant, et de lui faire perdre toutes les notions du juste et de l'injuste en matière de gouvernement. » Les séances de ce nouveau parlement furent si tumultueuses, si agitées, qu'il y eut jusqu'à quarante gantelets jetés dans la chambre des lords pour s'entre-défier.

Le malheureux Richard, étroitement gardé dans le château de Ponfret, n'y vécut pas longtemps. Les uns disent qu'il se tua lui-même; selon d'autres, un mot de Henri de Lancastre, pareil à celui qui, échappé à Henri II, avait coûté la vie à saint Thomas de Cantorbéry, engagea un chevalier, nommé Exton, à faire périr Richard. Exton mène avec lui huit assassins au château de Ponfret, où il n'attend qu'une occasion qu'il ne tarde pas à faire naître. Richard s'apercevant, à son dîner, qu'on ne faisait point, selon l'usage, l'essai des mets servis sur sa table, demanda la raison de ce changement; l'officier de bouche lui répondit que le roi avait ordonné de supprimer ce cérémonial : Richard avait vraisemblablement les oreilles fatiguées de ces mots, *le roi l'a ordonné*, *le roi l'a défendu;* il perdit patience, et frappa l'officier d'un couteau qu'il avait à la main, en lui disant avec fureur : *Va-t'en au diable, toi et ton Lancastre.* Exton arrive au bruit, avec ses huit hommes armés. Richard, convaincu qu'on en voulait à sa vie, résolut de la vendre cher : il arracha la hache d'armes d'un des assassins, en renversa quatre à ses pieds, et com-

mençait à intimider les autres, lors qu'Exton l'attaquant par derrière, lui porta un coup dont il mourut sur le champ. Ce récit, tout détaillé qu'il est, semble démenti par une circonstance; c'est que le corps de Richard, exposé en public à Londres, dans l'église de Saint-Paul, ne parut porter aucune marque de violence; aussi l'opinion la plus établie est elle, qu'on le fit mourir de faim, et qu'il languit pendant quinze jours.

Ce malheureux prince avait été accablé d'outrages dans sa prison. Lancastre le força d'y recevoir le duc d'Yorck et le comte de Rutland, fils de ce duc. Quand il les lui annonça: *Ils m'ont trahi!* s'écria Richard, *épargnez-moi leur vue :* ces princes entraient au moment même, ils entendirent ce discours. Le comte de Rutland s'avance le chapeau sur la tête, donne un démenti au roi, et jette son chapeau par terre pour le défier : action aussi lâche alors, qu'elle eût été téméraire avant la déposition de Richard : *C'est trop*, lui dit ce roi, *d'être à la fois traître et insolent*. Lancastre fut obligé de les séparer; il fit des reproches au comte de Rutland, parce qu'alors il croyait devoir ménager Richard pour obtenir son abdication; quand elle fut faite, il traita Richard lui-même avec une rigueur propre à lui faire désirer la mort.

Richard n'avait que trente-quatre ans lorsqu'il fut si indignement sacrifié à la sûreté de l'usurpateur. On voit par toute sa conduite, qu'il avait plus de caractère que d'esprit. Le moment où il apaisa la sédition des paysans, annonçait un héros; celui où il déclara sa majorité annonçait un roi. Tout le reste fut d'un prince trop tôt placé sur le trône, et corrompu par le pouvoir. Mollesse, faste, humeur, violence, voilà tout le règne de Richard. Si la ressemblance des destinées le fait com-

parer à Edouard II, il n'en eut pas la douceur ; si on le compare aux trois autres Edouards, il ne fut qu'un indigne fils de ces illustres pères ; si on le compare enfin à notre roi Charles VI, tantôt son ami et tantôt son rival, il eut plus d'énergie peut-être, mais moins de bonté.

Le règne de Richard II vit paraître le fameux statut de *Præmunire*, dont l'objet est le même que celui du statut des proviseurs, porté sous Edouard III, c'est-à-dire d'arrêter les entreprises de la cour de Rome : il fallut revenir plus d'une fois sus cet objet.

Tout ce que le despotisme a de caprices et de hauteurs, tout ce que la licence populaire a d'emportements, se trouve rassemblé dans les vingt-deux années de ce règne déplorable. Cette fière nation, qui, pour la seconde fois, brise le sceptre dans la main de son roi, avait débuté avec Richard par des traits d'adulation et de bassesse, inconnus aux peuples esclaves. Dans le premier parlement tenu sous ce règne, la chambre des communes avait recommandé au roi l'économie, si nécessaire et si négligée dans tout gouvernement ; et en indiquant les moyens de remplir cet objet, elle demandait que la cour fût moins fréquentée par les femmes et par les évêques. Les femmes et les évêques persuadèrent au roi qu'on attentait à son autorité ; il s'indigna de cette pétition juste et raisonnable, il voulut en savoir l'auteur ; le parlement eut non-seulement la bassesse de le nommer, mais encore l'extravagance de le condamner à mort comme traître, pour le prétendu crime que les communes partageaient avec cet homme ; il se nommait Haxey. Le despotisme fut moins absurde que l'adulation. Richard fit grâce ; mais ce fut à la prière des évêques, qui furent ainsi doublement vengés de Haxey.

C'est sous le règne de Richard que s'introduisit l'usage de créer des pairs par lettres-patentes. Le lord Beauchamp de Holt fut le premier. Jusque là les pairs avaient toujours été créés *en parlement*. Il y avait près d'un siècle qu'en France la pairie de création avait succédé aux anciennes pairies, déjà éteintes pour la plupart. Le premier pair créé fut Jean, duc de Bretagne, en 1297 ; et pendant plus de deux siècles, la pairie ne fut ainsi conférée qu'à des princes du sang.

CHAPITRE VII.

Charles VI comparé à Richard II.

En France, la destinée de Charles VI n'avait pas été plus heureuse que celle de Richard II, ni son gouvernement, ou plutôt celui de ses oncles, moins orageux. Il n'avait pas mieux rempli les espérances qu'il avait fait naître. De toutes les qualités que son enfance annonçait, il ne conserva que la bonté ; tous ses penchants naturels le portaient au bien. Il ne concevait pas le mal. Un délateur accusa un courtisan d'avoir médit de ce prince : *Cela ne se peut pas*, dit Charles VI, *je lui ai fait du bien.* Jaligny, son gouverneur, aussi honnête homme que grand homme de guerre, ne perdit jamais une occasion de lui inspirer l'amour de la gloire et de la vertu.

On a loué dans la suite la libéralité, la magnificence de Charles VI, qualités si funestes dans un roi. *Il donnait*, dit une ancienne chronique, *mille écus où son père n'en donnait que cent.* On peut voir dans ce seul trait la source de tous les malheurs de ce règne. La chambre des comptes ordonna plus d'une fois la restitution de ces dons excessifs.

Les trois princes, oncles paternels de Charles VI, joignaient

quelques qualités brillantes aux vices qui firent le malheur de la France. Le duc d'Anjou effaçait les deux autres par les avantages extérieurs, et son éloquence le rendait maître de ceux avec lesquels il négociait. Tous trois étaient braves jusqu'à l'intrépidité; le duc de Bourgogne était plus soldat, le duc d'Anjou était plus capitaine; le duc de Berry portait à la guerre, comme dans les affaires, son inconstance et son caractère indolent; il avait moins de crédit, mais plus de douceur et de bonté que ses frères. Tous trois avides de richesses, assez mauvais citoyens pour vouloir en acquérir par l'oppression des peuples, différaient seulement dans l'usage qu'ils en faisaient : le duc d'Anjou les prodiguait à ses favoris, ou les réservait pour ses grands desseins sur l'Italie; le duc de Berry les employait à bâtir, le duc de Bourgogne à tenir une cour égale en magnificence à celle des rois.

Tout le fruit de l'économie de Charles V ayant passé, comme nous l'avons vu, dans les mains avides du régent, ne fit qu'accélérer sa perte, en lui facilitant l'entreprise sur l'Italie.

Il avait été décidé qu'à la cérémonie du sacre, les pairs seraient placés selon l'ordre de leurs pairies; que par conséquent le duc de Bourgogne précéderait le duc d'Anjou, quoique régent et quoique son aîné : le duc d'Anjou, malgré cette décision, ayant pris place immédiatement après le frère du roi, le duc de Bourgogne court à lui, le tire par le bras, et se met en sa place. Le fier duc d'Anjou, profondément blessé de cet affront, allait en tirer vengeance; l'intrépide Philippe allait soutenir avec courage cette action hardie : on se jette au milieu d'eux, on les sépare; le conseil s'assemble, et prononce de nouveau en faveur du duc de Bourgogne.

Bureau de la Rivière, ce courtisan, ennemi de Duguesclin, et que ce seul titre condamne, fut disgrâcié au commencement du règne de Charles VI.

Le cardinal de la Grange, évêque d'Amiens, dont les déprédations avaient été la seule tache considérable du règne de Charles V, ayant su que Charles VI avait dit à Savoisy, *Dieu mercy, nous voilà délivrés de la tyrannie de ce capellan*, s'enfuit à Avignon, emportant les dépouilles du royaume; mais la France allait être en proie à des tyrans plus redoutables et à des brigands plus avides.

Charles V, en mourant, avait recommandé qu'on diminuât les impôts; on les avait augmentés : cette mauvaise administration avait aisément rendu au peuple, surtout aux habitants de Paris, le caractère séditieux qu'ils avaient tant signalé sous le roi Jean, et que la sagesse de Charles V avait désarmé.

Après quelques légers mouvements, auxquels on ne daigna pas même faire attention, ils demandèrent et obtinrent, les armes à la main, l'abolition des impôts : devenus plus hardis par ce premier succès, ils exigèrent l'expulsion des Juifs; et, sans attendre la décision du conseil, ils pillèrent les maisons de ces malheureux, brûlèrent leurs papiers, traînèrent leurs enfants à l'église pour les baptiser : le roi vit ces fureurs, il en gémit; mais elles demeurèrent impunies. Cependant les princes, dévorant toutes ces injures, essayaient toujours de rétablir les impôts, et les peuples s'obstinaient toujours à ne les point souffrir. Un savetier, à la tête de quelques factieux, força le prévôt des marchands d'aller au palais plaider la cause du peuple. Le duc d'Anjou et le chancelier n'apaisèrent qu'avec peine cette émotion (1).

(1) Gaillard.

Le peuple de Paris, dit l'historien des ducs de Bourgogne, M. de Barante, se lassa de tant de désordres, et commença à s'émouvoir de ce que le duc d'Anjou n'acquittait point la promesse solennelle qu'il avait faite d'abolir les aides des gabelles. Le prévôt des marchands, ainsi que les sages et riches bourgeois, faisaient leur possible pour calmer la populace. Mais enfin il fut contraint de faire une assemblée dans le parloir aux bourgeois. Le prévôt les exhortait à prendre encore patience, à ne point troubler la joie que causait le retour du jeune roi, lorsque tout à coup un savetier prit la parole (1) : « Nous n'aurons donc jamais de repos, dit-il, et l'avarice des seigneurs nous chargera donc toujours d'exactions prises contre nos droits. On nous demande plus que nous ne pouvons payer, on nous écrase jusqu'à en mourir; en outre, on nous méprise trop! A peine veut-on nous reconnaître la voix et la figure d'homme. On ne nous appelle point dans les assemblées des notables, et l'on nous dit arrogamment que la terre ne doit pas se mêler au ciel. Nous leur donnons tout notre avoir, nous prions pour eux, et avec nos impôts ils ne songent qu'à se vêtir d'or et de perles et à bâtir de beaux hôtels; on accable la bonne ville de Paris, cette mère des autres villes du royaume; mais il n'y a plus de patience à avoir; que tous les bourgeois prennent les armes, il vaut mieux mourir que de vivre si misérablement et d'endurer tant d'injures. »

Aussitôt plus de trois cents hommes s'armèrent et se portèrent au palais en grande fureur. Le duc d'Anjou ne manquait ni de courage ni d'habileté. Il reçut ce peuple avec douceur et sang-froid, puis monta avec le grand chancelier de France sur la grande table de marbre pour entendre la remontrance

(1) Le religieux de Saint-Denis.

du prévôt. Celui-ci commença à parler avec force au nom des Parisiens; puis, peu à peu, prenant le ton le plus respectueux, il s'y prit si bien, que le peuple ne fut point mécontent et se trouva apaisé. Alors le duc d'Anjou leur parla avec bonté, les adoucit par ses discours, et lorsqu'ils furent mieux disposés, le chancelier prit la parole d'un ton plus grave. Il rappela ce que la ville devait aux rois, les priviléges qu'ils lui avaient accordés, les beaux édifices qu'ils y avaient construits, la bonté avec laquelle on avait toujours écouté ses plaintes. Puis il leur parla plus sévèrement, leur reprocha cette sédition, blâma ce manque de respect, promit qu'on s'occuperait de leur demande, car les rois ne pouvaient rien résoudre sans conseil; ainsi il renvoya chacun chez soi.

On se croyait hors de danger; on parlait déjà de ne pas encourager le peuple par trop d'indulgence, lorsqu'il revint dès le lendemain, plus animé de colère. Pour lors il fallut céder, et le roi, par des lettres-patentes, abolit les aides et les gabelles. Cette complaisance n'apaisa pas le trouble; plusieurs seigneurs s'étaient mêlés parmi le peuple, et, profitant de l'occasion, ils l'excitèrent à se porter contre les Juifs dont ils étaient débiteurs pour de fortes sommes. On courut à leur quartier, on entra dans leurs maisons, on pilla toutes leurs richesses. Les seigneurs reprirent les titres de leurs dettes; un massacre s'en suivit. Beaucoup d'hommes et de femmes furent égorgés, et l'on baptisait les petits enfants. Le reste se sauva dans le Châtelet comme dans un asyle. Enfin le désordre s'apaisa, le conseil du roi prit ces malheureux sous sa protection, les rétablit dans leurs maisons et maintint leurs priviléges.

Cependant l'état des affaires, la suppression soudaine des aides et gabelles, l'embarras des finances, rendaient néces-

saire d'assembler les Etats du royaume. Ils exigèrent aussi impérieusement que les Parisiens la suppression des impôts, et redemandèrent les franchises, libertés, priviléges et immunités, telles qu'elles avaient été données par Philippe-le-Bel. Mais tous ces beaux édits et ces ordonnances que faisaient rendre les Etats-Généraux, n'étaient que vain langage. Les princes auraient voulu s'y conformer, que ce n'eût pas été chose possible. Il fallait des armées, il fallait payer des hommes d'armes. Les rois avaient aliéné leurs domaines, et leurs revenus propres ne suffisaient plus. Les seigneurs et les vassaux ne pouvaient plus aller à la guerre à leurs dépens. Toutes les promesses qu'on faisait pour apaiser le peuple ne pouvaient donc être sincères. Cette mauvaise foi courrouçait d'autant plus les sujets que les impôts étaient perçus avec dureté et malversation, ensuite fort mal employés.

Ce fut à ce moment que les princes firent encore un nouvel arrangement. Ils convinrent qu'ils formeraient entre eux un conseil de régence, dont le duc d'Anjou aurait la présidence; qu'ils établiraient au-dessous d'eux un autre conseil de douze personnes. La garde de la personne du roi continuait à être confiée aux ducs de Bourgogne et de Bourbon. Le duc de Berri se fit donner le gouvernement du Languedoc, au grand chagrin des habitants de cette province. Le duc d'Anjou n'avait d'autre pensée que son expédition de Naples. et disposait tout pour que rien ne le retînt en France. Le duc de Bourgogne sentait que sa présence était chaque jour plus nécessaire dans son héritage de Flandre, où tout était en guerre et en discorde. On fit la paix avec le duc de Bretagne, qui était plus empressé encore de se délivrer de la présence des Anglais qu'il ne l'avait été de les appeler. Il perdait chaque jour l'estime et

l'affection de ses sujets pour avoir introduit de tels alliés dans son duché. Peu après, une trève de six mois fut conclue avec l'Angleterre.

Mais les troubles et les séditions étaient loin de s'apaiser. Le duc d'Anjou s'occupait de pressurer le royaume par toutes sortes de moyens. Les impôts ayant été refusés par les Etats-Généraux, il tâcha de les obtenir des Etats de chaque province; le Languedoc, le Ponthieu, le comté de Boulogne, l'Artois, cédèrent aux instances qui leur furent faites; mais la ville de Paris fut intraitable : depuis la mort du roi, le calme ne s'y était pas rétabli. C'était toujours séditions nouvelles. Il y en eut une grande contre Hugues Aubriot, prévôt de Paris. Cet Aubriot était un bourgeois de Dijon, que le duc de Bourgogne avait reconnu pour fort habile, et qu'il avait placé dans la faveur de son frère le roi Charles V. Le prévôt avait mis beaucoup d'ordre dans la ville; il avait fait construire les nouveaux remparts de Paris, la Bastille-Saint-Antoine, le pont Saint-Michel, le Petit-Châtelet, les égoûts, le quai du Louvre et d'autres bâtiments. Toutes ces constructions avaient coûté de grandes sommes d'argent; en outre, il faisait prendre les vagabonds, les mauvais sujets et gens sans aveu, et les contraignait à travailler par corvée. C'était donc un homme fort détesté dans le peuple. L'université le haïssait encore plus; car il ne ménageait point les écoliers, et au moindre bruit les faisait mettre en prison. En outre, on lui imputait, tout vieux qu'il était, une conduite fort débauchée, un dédain public des choses de la religion, et des discours fort impies. Ce fut ce qui le perdit; l'université, soutenue de la voix publique, le traduisit devant la justice de l'évêque. La protection des princes ne put le sauver. Il fut condamné comme hérétique à demeu-

rer jusqu'à sa mort dans un cachot; mais, n'étant pas remis à la justice séculière, sa vie fut sauvée. Le peuple poursuivait partout ses partisans comme les ennemis de Dieu.

Dans le même temps, à Rouen, le peuple se souleva, nomma roi, par une sorte de dérision, un marchand mercier, le porta en triomphe, et lui présenta requête pour abolir les aides. Le duc d'Anjou et le duc de Bourgogne y conduisirent le roi. On réprima la sédition par des peines sévères; mais au même instant il en éclata une plus cruelle à Paris. Pressé d'argent, on avait voulu y rétablir les aides par force et par surprise. Le bail en avait été passé en secret et sans publication. Quand on voulut faire payer le peuple, il fallait bien, selon l'usage du temps, lui signifier l'ordonnance. On croyait que pour le mettre dans son tort cette formalité était nécessaire. Un huissier à cheval parut au milieu du marché, commença à dire qu'on avait dérobé la vaisselle du roi, et quand il vit la foule un peu occupée de cette nouvelle, il s'enfuit en grande hâte, en criant que le lendemain on était tenu de payer les aides.

CHAPITRE VIII.

Emeute et sédition.

L'émeute fut terrible. On se saisit de maillets de plomb; les collecteurs des aides furent assommés. Beaucoup de maisons furent pillées. On parlait de brûler les hôtels du roi. On alla délivrer Hugues Aubriot pour le mettre à la tête de la ville; lui, bien prudemment, ne profita de sa liberté que pour retourner en Bourgogne. Le conseil de régence, qui était à Rouen, fit marcher des gens d'armes. Les Parisiens

avisèrent à se défendre, mais les riches bourgeois étaient effrayés et désolés des cruautés des maillotins, ainsi nommait-on les porteurs de maillets. On pensa donc que cette sédition pourrait encore se calmer par les voies de la douceur. Le sire de Coucy, qui était le plus sage et le plus aimable chevalier de son temps, s'en vint, accompagné de ses seuls serviteurs et sans armes, descendre à l'hôtel qu'il avait à Paris. Il fit venir les principaux bourgeois et leur parla si bien de l'amour que le roi avait pour sa bonne ville, de l'indignité des maillotins qui avaient tué les officiers royaux et forcé les prisons, du chagrin que les princes auraient d'assiéger Paris à main armée, qu'il acheva de toucher leur cœur. Ils se concertèrent avec l'évêque et l'université qui s'en allèrent à Vincennes faire au roi des discours d'excuse; on leur accorda que les aides seraient remplacées par une taxe que la ville mettrait sur elle-même, et verserait chaque mois chez son propre receveur. Une amnistie fut aussi promise : les chefs de la révolte en furent exceptés. On ne pouvait cependant les juger ni les exécuter publiquement à cause du peuple; chaque nuit on en liait quelques-uns dans des sacs, et on les jetait dans la rivière.

Croirait-on que cet horrible abus de jeter en secret et de nuit, dans la rivière, ceux qu'on n'osait exécuter publiquement, eût dégénéré en une espèce d'usage, qui avait, pour ainsi dire, ses règles particulières? On enfermait ces malheureux dans un sac lié par le haut avec une corde. De là vient, selon l'auteur des antiquités de Paris, l'expression proverbiale de *gens de sac et de corde*. Le lieu même du supplice était marqué pour ces expéditions clandestines; c'était sous le Pont-au-Change, ou bien hors de la ville, au-dessus des Célestins, devant ce qu'on appelait *la tour de Billy*.

Mais le duc d'Anjou, qui voulait partir pour Naples, était pressé d'argent; il lui en fallait à tout prix. Les États-Généraux furent encore une fois mandés; on leur représenta qu'il y avait des dépenses nécessaires, que le roi avait fait beaucoup de retranchements sur sa maison, que des officiers royaux avaient été supprimés, qu'on avait même retranché sur les gages des compagnies de justice : rien ne put persuader les députés. On leur disait des choses vraies et raisonnables, leurs motifs ne l'étaient pas moins; d'ailleurs Paris leur aurait inspiré la fermeté nécessaire pour résister. Ils se séparèrent, disant qu'ils n'étaient pas autorisés à consentir les subsides.

Le roi n'avait pu encore rentrer dans la ville, tant le calme y était mal rétabli; les gens sages et ceux qui avaient quelque chose à perdre s'efforçaient toujours de remettre la paix et d'obtenir le retour du roi. Le conseil exigeait que le menu peuple fût désarmé, que le roi entrât en appareil de guerre, que les portes de la ville restassent ouvertes, et que les chaînes des rues ne fussent plus tendues ni jour ni nuit. De semblables conditions mirent la populace en fureur; elle voulait massacrer l'avocat-général Desmarets, et ceux qui s'étaient employés à négocier. Alors ils retournèrent à Vincennes chez le roi; ils y furent tout aussi mal reçus, et traités de rebelles par les gens du conseil; on ne voulut ni les croire ni écouter leurs excuses. Le sire Villiers-de-l'Isle-Adam, grand-maître de France, fut envoyé dans la ville pour y voir les choses par lui-même, et proposer le rétablissement, sinon des aides, du moins de la gabelle. Dès qu'il eut entrevu comment les choses allaient, il revint sans avoir osé même dire un mot de sa commission; le conseil du roi se radoucit, et consentit à une amnistie générale. Mais le duc d'Anjou voulut que la ville fît un

présent de cent mille francs au roi, c'est-à-dire à lui. Le lendemain, le roi rentra et fut fort bien reçu. Pour avoir la somme de cent mille francs, les bourgeois taxèrent le clergé, qui trouva ce procédé contraire à la raison, et se refusa à payer; le duc d'Anjou en toucha ce qu'il put et partit pour la Provence.

Le duc de Bourgogne se trouvait dès-lors seul à gouverner la France. Le plus pressant usage qu'il avait à faire de son pouvoir, c'était de secourir le comte de Flandre, et de remettre en obéissance des sujets qui allaient devenir les siens. D'ailleurs on disait que c'était l'exemple et même les messages et les exhortations des Flamands qui excitaient sans cesse les Parisiens. Pendant les deux années que les affaires de France avaient retenu le duc, tout avait empiré en Flandre, nonobstant les hommes d'armes de Bourgogne qu'il avait envoyés en grand nombre et à grande dépense sous les ordres de son maréchal, Guy de Lontailler, pour renforcer l'armée de son beau-père.

Les princes voulaient de l'argent à quelque prix que ce fût; le peuple, toujours inflexible, ne voulait point entendre parler d'impôts : on s'adressa aux députés que chaque province entretenait à la cour, et qui y représentaient les Etats-Généraux; on n'obtint de la plupart qu'un refus respectueux : mais le résultat de la négociation avec Paris fut un don gratuit de cent mille livres, que fit cette ville, et qui opéra une réconciliation apparente entre elle et la cour. Le roi fit son entrée aux acclamations du peuple; on quitta les armes, tout parut tranquille : mais c'était un calme perfide; la cour était trop outragée; le pardon de tant de révoltes avait été trop peu acheté; on dissimulait, on attendait une occasion favorable pour déployer l'autorité.

CHAPITRE IX.

Affaires de Flandre.

Louis, comte de Flandre, donnait peu d'attention au gouvernement de ses états. Son règne fut agité par des séditions fréquentes. Il pencha d'abord pour la France, puis pour les Anglais, et il fut toujours très-lié avec le duc de Bretagne. Le roi Charles V ne l'aimait pas.

Les Gantois avaient refusé au comte un subside qu'il leur demandait, et avaient pris pour chef Philippe d'Artevelle, fils de Jacques d'Artevelle, le fameux brasseur.

Philippe d'Artevelle était bien fait, de grande taille, éloquent, homme de résolution et de tête. Les Gantois le forcèrent de se mettre à leur tête. Artevelle, avec cinq cents hommes, défit le comte de Flandre, qui en avait trente mille, s'empara de Bruges, et fit lever le siége de Gand : il rangea au parti de la ville de Gand toute la Flandre où l'on parle flamand.

C'est alors que le comte de Flandre eut recours au duc de Bourgogne, qui fit marcher des troupes pour le défendre.

L'armée du roi de France se réunissait à Arras. Artevelle écrivit à Charles VI; mais on se railla du fils d'un brasseur de bierre qui osait écrire au roi : le héraut fut renvoyé sans réponse.

Artevelle, indigné, envoya en Angleterre prier le roi Richard de prendre les Flamands sous sa protection.

Le roi de France arriva à Arras, où il reçut deux envoyés

du comte de Flandre, avec lesquels on concerta la marche de l'armée. Il s'y trouva dix mille chevaux et en bien plus grand nombre de l'infanterie et des arbalétriers.

Dans cette armée, outre les ducs de Bourgogne, de Bourbon et de Berri, depuis peu paisible possesseur du gouvernement de Languedoc, étaient le connétable de Clisson, Jean, comte de Boulogne; le comte de Clermont, Jacques de Bourbon, Gui, sire de La Trémoille; les seigneurs de Sempi et de Rambure, les deux maréchaux de France Louis de Sancerre et Mouton de Blainville, Pierre de Villiers-l'Islé-Adam, qui portait l'oriflamme, avec un très-grand nombre de noblesse de toutes les parties de la France.

On délibéra si le roi marcherait avec l'armée à une expédition si dangereuse, dans un pays très-difficile et dans une saison où il y aurait beaucoup à souffrir. Ce jeune prince, qui n'avait pas encore quatorze ans accomplis, se fâcha de ce qu'on mettait son départ en délibération, et il fut résolu de ne pas s'opposer à son désir. L'armée prit sa route vers Lille, et alla camper près du monastère de Markette. Le comte de Flandre marchait séparément, à quelque distance, à la tête d'un corps de seize mille hommes composé en grande partie de la noblesse flamande, à laquelle la bourgeoisie et les paysans faisaient la guerre aussi bien qu'au comte.

Le roi s'empara d'Ypres, et Dunkerque, Furnes, Gravelines, Cassel, Bourbourg et plusieurs places, se soumirent. Les bourgeois de Gand, consternés, ordonnèrent à Artevelle d'abandonner le siége d'Oudenarde pour venir couvrir ce pays, qui allait être à la merci des Français. Artevelle vint aussitôt à Gand avec quarante mille hommes : là, il tint un

conseil de guerre où il fut résolu de donner bataille et de n'y faire quartier à aucun Français qu'au roi seul, qu'on tâcherait de prendre vif.

Artevelle s'avança jusqu'à Rosebecque, village entre Deinse et Harlebec, au-delà de la Lis et à quelque distance de cette rivière.

Artevelle se préparait avec espoir et présomption à combattre les Français; cela était peu sage, puisque la mauvaise saison et les misères de toutes sortes qu'avaient à souffrir ces chevaliers auraient, sans bataille, bientôt détruit leurs forces. Ce fut donc à leur grande satisfaction qu'ils virent l'ennemi s'approcher d'eux : cette grande armée de soixante mille hommes leur était moins redoutable que l'hiver et les pluies. Enfin, les deux camps se trouvèrent près l'un de l'autre à Rosebecque, entre Yères et Courtrai. De part et d'autre on se prépara à combattre. La veille au soir, Artevelle réunit à souper ses capitaines, et leur dit: « Mes compagnons, j'espère que demain nous aurons rude besogne; car le roi de France est à Rosebecque en grande volonté de combattre. Conduisez-vous tous loyalement, ne vous alarmez point; nous défendons notre bon droit et les libertés de la Flandre. Les Anglais ne nous ont point secourus, mais nous n'en aurons que plus d'honneur; s'ils fussent venus, ils nous auraient dérobé notre renommée. Avec le roi de France est toute la fleur de son royaume; il n'a rien laissé derrière lui; dites à vos gens de tout tuer et de ne faire nulle merci. Il ne faut épargner que le roi de France; ce n'est qu'un enfant; on lui doit pardonner; nous l'emmènerons à Gand pour lui apprendre à parler flamand. Quant aux ducs, comtes, barons et autres gens d'armes, tuez-les tous; les communes de France ne nous en sau-

ront pas mauvais gré; et je suis bien assuré qu'elles voudraient qu'il n'en revint pas un.

Les capitaines assurèrent Artevelle de leur bonne volonté, et il se retira en sa tente avec une demoiselle de Gand qu'il aimait et avait amenée avec lui. Pendant qu'il dormait, on rapporte que, ne pouvant trouver le sommeil, cette fille sortit pour regarder le ciel et les étoiles (1). Elle aperçut dans le lointain les flammes et la fumée des feux que les Français avaient allumés dans leur camp; en même temps il lui sembla entendre sur la colline qui séparait les deux armées un grand bruit d'armes et le cri de guerre des Français : « Montjoie et saint Denis. » Toute effrayée, elle éveilla Artevelle, qui passa en hâte une robe, prit sa hache, entendit les mêmes bruits, et fit sonner la trompette. Les Flamands s'éveillèrent; on accourut à sa tente pour prendre ses ordres. Il demanda si l'on avait entendu du bruit sur la colline. Plusieurs capitaines lui dirent que oui, et qu'ils y avaient envoyé sans qu'on eût rien trouvé; qu'alors ils n'avaient pas voulu réveiller le camp et mettre l'armée en vaine rumeur. Tous pensèrent que c'était quelque prodige, peut-être les démons qui couraient se réjouissant déjà de la belle journée qu'ils allaient avoir le lendemain et de la proie qu'ils y feraient. Cette merveille jeta le trouble dans l'âme des Flamands et détruisit leur assurance.

Pendant ce temps-là, le roi avait autour de lui à souper les princes, ses oncles, le comte de Flandre, le connétable, les maréchaux, le sire de Coucy, et les plus grands seigneurs de France, de Flandre, de Brabant, de Hainault, d'Allemagne, de Lorraine, de Savoie; car il était venu des chevaliers de

(1) M. de Barante.

partout. Là on régla l'ordre de bataille pour le lendemain. Le conseil n'était pas sans inquiétude. En effet, beaucoup de gens sages avaient blâmé le duc de Bourgogne d'emmener un si jeune prince, l'espoir du royaume, dans une guerre hasardeuse. Déjà huit des plus braves et des plus renommés chevaliers avaient été commis pour l'entourer et ne le jamais quitter pendant le combat; pour plus de sûreté, on résolut de confier sa garde au connétable de Clisson, en chargeant, pour ce jour seulement, le sire de Coucy de remplir son office et de commander l'armée. Le connétable demeura tout surpris. « Très-cher seigneur, dit-il, je sais qu'il n'y a pas de plus grand honneur que de garder votre personne; mais ce serait un grand chagrin pour mes compagnons, et surtout pour mon avant-garde, s'ils ne m'avaient pas avec eux. Je ne dis pas qu'on ne puisse se passer de moi, ni finir l'affaire sans que j'y sois; mais voilà quinze jours que je prépare tout pour le plus grand honneur de vous et de vos gens. C'est moi qui ai tout réglé et ordonné, et ils seraient bien surpris si maintenant je me retirais. Ils croiraient sûrement que c'est moi qui ai arrangé cela en dessous pour ne pas affronter les premiers coups avec eux. » Le roi ne savait trop que répondre. « Je voudrais beaucoup, disait-il, vous avoir en ma compagnie dans une telle occasion; car vous savez bien que feu monseigneur mon père vous aimait et se fiait à vous plus qu'à aucun autre. Mais au nom de Dieu et de saint Denis, faites ce que vous trouverez le meilleur, vous y voyez plus clair que moi et que ceux qui m'ont conseillé. Venez seulement demain à ma messe. »

Le lendemain matin, un brouillard épais couvrait les deux camps; à peine voyait-on à quelques pas devant soi; on en-

voya quelques chevaliers à la découverte. Ils rencontrèrent bientôt l'armée flamande, qui avait quitté sa position et s'avançait sur la colline. Artevelle était à la tête des gens de Gand, en qui il avait plus de confiance qu'en tous les autres. Chaque ville avait sa bannière, et ses hommes étaient habillés de sa livrée. Les corps de métiers portaient aussi chacun leur enseigne, tous bien armés de casques de fer, de hocquetons, de brassards, portant des lances, de grands coutelas et des maillets. Artevelle leur ordonna de marcher serrés sur l'ennemi, comme ils avaient fait à ce combat de Bruges, qui leur donnait tant d'orgueil, et d'entrelacer leurs bras pour ne pas laisser pénétrer l'ennemi entre leurs rangs. Un page marchait près de lui, conduisant un cheval magnifique qu'il devait monter pour être le premier à la poursuite des Français dans leur déroute.

Les Français avaient aussi bonne espérance, et le connétable, en abordant le roi, lui dit en ôtant son chaperon : « Sire réjouissez-vous, ces gens-ci sont à nous ; il suffirait de nos valets pour les battre. — En avant donc, dit le roi, au nom de Dieu et de saint Denis. » On commença par faire beaucoup de chevaliers, qui levèrent bannière pour la première fois ; bientôt après on déploya l'oriflamme. C'était la seule bataille où elle eut flotté contre les chrétiens. Mais le pape Clément d'Avignon l'avait permis, parce que les Flamands tenaient pour le pape Urbain de Rome, et qu'il les regardait comme hérétiques. A peine l'oriflamme eut-elle été développée, que le soleil commença à dissiper les brouillards, et le temps à s'éclaircir, ce que les Français attribuèrent à la vertu miraculeuse de cette simple bannière, qu'ils croyaient venue du ciel. Il y en eut qui virent aussi une colombe blanche volant au-

dessus du roi. Tout contribuait de la sorte à leur donner courage et confiance.

Avant de commencer le combat, le duc de Bourgogne, qui désirait épargner le sang de ses futurs sujets, envoya encore un héraut pour proposer aux Flamands de se remettre à la merci de leur seigneur et de payer une demi-année de solde à l'armée de France. A peine les Flamands eurent-ils entendu lire le parchemin que portait le héraut, qu'ils s'écrièrent que le bon droit était de leur côté, qu'ils voulaient leurs priviléges et le maintien de leurs vieilles chartes; que, sans ces conditions, ils n'avaient rien à entendre, et s'en remettaient à la justice de Dieu.

Voyant les Flamands venir en une masse serrée, le connétable avait disposé l'armée française pour les envelopper. Leur premier choc fut rude. Ils allaient droit devant eux descendant la colline comme un sanglier lancé, si bien que le corps d'armée où était le roi en fut ébranlé au premier moment. Mais bientôt les Flamands furent attaqués et enveloppés sur leurs flancs. Le désordre se mit parmi eux; Artevelle fut tué des premiers. Alors on tomba sur eux de toutes parts, et l'on en fit un horrible massacre. Les valets suivaient les chevaliers pour piller, et ils égorgeaient, avec leurs couteaux, les ennemis abattus. La déroute fut complète, et la victoire ne coûta pas même beaucoup aux Français.

Ainsi fut gagné, le 29 novembre 1382, cette grande bataille de Rosebecque, qui sauva toute la noblesse du sort cruel qui la menaçait, et qui fut aussi bien gagnée contre la ville de Paris et les communes de France que contre les Flamands. On cherchait le corps d'Artevelle. Un pauvre flamand blessé, qu'on trouva sur le champ de bataille, le montra parmi un

monceau de gens de Gand, qui s'étaient fait tuer près de lui. Le roi et sa suite regardèrent un moment la figure de ce fameux régent de la Flandre, puis il fut pendu à un arbre. Le roi voulut sauver la vie et faire panser les blessures de l'homme qui avait indiqué le corps d'Artevelle; il refusa et ne voulut pas survivre à son capitaine.

La poursuite des fuyards avait conduit jusqu'aux portes de Courtrai : elles étaient sans défense ; on y entra. C'était près de cette ville que, quatre-vingts ans auparavant, Robert d'Artois avait péri à la tête d'une grande armée de chevaliers français. Les Flamands avaient ramassé sur le champ de bataille les éperons dorés de ces chevaliers, et en avaient fait un trophée dans l'église de Notre-Dame. Tous les ans, ils en célébraient l'anniversaire. Pendant cette guerre, le souvenir de la victoire de Courtrai avait contribué souvent à augmenter leur fierté et à leur donner bonne espérance. Les Français se sentirent animés d'un grand désir de vengeance contre cette ville de Courtrai, et le roi annonça qu'il allait, en la quittant, y faire mettre le feu, de façon à ce qu'on se souvînt dans l'avenir que le roi de France y avait passé. Le comte de Flandre, instruit de cette dure résolution, vint conjurer à genoux le roi d'épargner sa ville : « Mon cousin, dit le roi, je vous ai aidé et si bien secouru que vos ennemis sont détruits; cependant, du temps de feu monseigneur mon père, vous faisiez alliance avec nos ennemis les Anglais, et leur étiez favorable. » « N'y revenez pas désormais, et je vous aurai en ma grâce. Quant à la ville de Courtrai, j'en ferai à ma volonté. » Le comte n'osa pas ajouter un mot, et se retira. La ville fut réduite en cendres, après avoir été pillée. Il y avait une horloge fameuse qui sonnait les heures. Le duc de Bourgogne la

fit enlever avec soin pièce par pièce pour l'envoyer à Dijon. Il n'y en avait guère alors qu'à Paris et à Sens, où le roi Charles V les avait fait faire. On ne se contenta pas de s'emparer de toutes les richesses de Courtrai; des hommes, des femmes, des enfants, furent emmenés comme en servitude pour être ensuite rendus à leur famille moyennant rançon.

L'ardeur du butin était si grande, surtout parmi les Bretons, qu'en ce moment tout leur désir était de traiter de la même sorte la riche ville de Bruges. Le comte de Flandre tremblait pour sa ville favorite, la plus belle de ses Etats. Il en parla à son gendre, le duc de Bourgogne, et promit qu'il allait s'employer à obtenir la soumission des gens de Bruges, si on voulait les recevoir à composition. Le duc y consentit. Les frères mineurs s'entremirent encore à négocier, et douze des principaux bourgeois de la ville furent admis devant le roi. Ils se prosternèrent en lui demandant de les épargner et en rappelant leur attachement constant pour leur seigneur. C'était le comte qui leur servait d'interprète, et il finit par se mettre à genoux avec eux. Le roi leur dit qu'il fallait pourtant de l'argent pour apaiser ses bretons, et demanda 200,000 fr. On marchanda, et ils en furent quittes pour 120. Les Bretons ne furent nullement apaisés; ils disaient que cette guerre de Flandre ne leur rapportait rien et qu'ils en auraient trop peu de profit. Si bien que, pour se dédommager, ils résolurent de se répandre dans le Hainault; ils s'accordèrent pour cela avec des chevaliers bourguignons et savoyards. Leur prétexte fut que le comte de Hainault, n'étant point venu au secours de son cousin de Flandre, il était juste d'aller chez lui se payer de leur solde et de leurs frais. Le comte de Blois fut instruit de ce projet; alors, de concert avec les principaux seigneurs

de l'armée, le sire de Coucy, le seigneur d'Enghien, le comte de Saint-Pol, le comte de La Marche, il fit tous ses efforts pour en rompre l'exécution. Enfin, à force d'aller de l'un à l'autre et de faire agir ses amis, il dissuada les chevaliers de cette entreprise. Le sire d'Esquemines, chevalier flamand, avait résolu de profiter aussi de l'occasion pour se venger de Valenciennes, où l'un de ses parents avait été jugé à mort à cause de quelques crimes qu'il avait commis; il s'entendit avec les amis qu'il avait dans le camp, et se disposa à aller, avec une troupe de cinq cents lances, mettre la ville à feu et à sang. Le comte de Blois s'employa encore, et, par menaces et par exhortations, il parvint à sauver Valenciennes.

Si l'on fût entré à Gand, comme on l'eût pu faire au premier moment, lorsque la victoire de Rosebecque y avait jeté l'alarme et le trouble, la guerre eût été finie; mais les pillages de l'armée française et le peu d'obéissance qu'on y trouvait furent cause que les Gantois eurent le temps de se remettre. Pierre Dubois arriva dans la ville, et leur rendit courage; en peu de jours, ils retrouvèrent leur orgueil et leur ferme résolution. Cependant ils demandèrent un sauf-conduit pour envoyer des députés au roi, qui se tenait à Tournai; là, ils offrirent de se soumettre au roi, à condition de relever directement de lui et d'être du ressort du parlement de Paris, sans jamais rentrer sous la juridiction et le pouvoir du comte de Flandre. Il fut impossible de rien obtenir de plus. Ils eussent gagné la bataille de Rosebecque, qu'ils ne se fussent pas montrés plus fiers et plus intraitables. Leur proposition ne pouvait pas être agréée par un conseil où dominait le duc de Bourgogne. Il n'aurait pas renoncé à la plus grande ville de tous ses domaines; d'ailleurs on exigeait avant tout que les Flamands

reconnussent le pape d'Avignon, et ils ne voulaient rien entendre sur ce point. Les députés retournèrent à Gand. La ville se rassura de plus en plus, et ce n'était pas sans motifs, car l'armée française se trouvait désormais hors d'état d'en faire le siége. La saison était froide et pluvieuse, les rivières débordées, les routes fangeuses, les gens d'armes fatigués, mécontents d'être mal payés de leur solde; il fallut congédier ceux des provinces lointaines du Languedoc, de l'Auvergne, de la Savoie, du Dauphiné, de la Bourgogne. Mais les princes voulurent garder les Bretons et les Normands, parce qu'ils croyaient en avoir besoin à Paris. Ainsi l'on mit de fortes garnisons dans les villes de Flandre, puis l'on reprit la route de France. A Arras, les Bretons commencèrent à se mutiner, et voulaient piller la ville, puisque leur solde n'était pas payée. Le connétable et les maréchaux leur firent à grand peine entendre raison, et se portèrent personnellement garants qu'on leur paierait, à Paris, tout ce qui leur était dû (1).

Voici comment M. Gaillard raconte la même guerre :

« La guerre était plus animée en Flandre qu'elle ne l'avait été en Bretagne. Le comte de Flandre, Louis de Mâle, traitait ses sujets comme son père les avait traités; il prodiguait les coups d'autorité, parce qu'il n'avait point d'autorité. Les Gantois, toujours révoltés contre lui, l'avaient chassé de leur ville. Pour s'en venger, il avait fait crever les yeux à des marchands gantois arrêtés sur l'Escaut, et le soulèvement en était devenu plus général; la ville de Bruges, ennemie et rivale de celle de Gand, s'était partagée en deux factions, dont une tenait pour les Gantois. Le comte s'empare de Bruges, et livre au supplice

(1) *Histoire des ducs de Bourgogne.*

cinq cents habitants; il soumet Ypres et y fait décapiter sept cents hommes. Alors la révolte fut au comble. Les rebelles, devenus des bêtes féroces, mettent en pièces un de leurs capitaines, qu'ils accusaient de les avoir mal défendus; chacun veut emporter un lambeau du corps de ce malheureux. Assiégés dans la ville de Gand, ils surprennent Alost et le mettent en cendres. Cette guerre fut cruelle, comme toutes les guerres civiles; on ne savait ce que c'était que de faire quartier. Un capitaine gantois, assiégé par les troupes du comte, s'était réfugié dans le clocher d'une église où l'on avait mis le feu; il criait : *Rançon, rançon,* et montrait sa cotte d'armes pleine de florins; on lui refusa la vie. Dans son désespoir, il se précipita du haut du clocher sur les assaillants, qui le mirent en pièces et jetèrent ses membres dans les flammes. C'est ainsi que se fait la guerre entre la tyrannie et la licence.

Les Gantois se souvinrent du nom d'Artevelle, si fatal à leurs comtes. Un fils de ce fameux Jacques d'Artevelle, qui, du temps de Philippe de Valois, avait été l'idole et la victime du peuple, se signalait alors parmi eux; il se nommait Philippe d'Artevelle; les Gantois l'élurent pour leur chef, comme les Romains nommaient un dictateur, et comme depuis les Hollandais élurent un stadhouder dans les temps difficiles. Le fils était aussi vaillant que le père; mais on le jugeait moins habile. Un capitaine assez expérimenté, nommé Pierre Dubois, se chargea de lui donner des instructions qui auraient pu accélérer sa perte : *Soyez cruel et hautain*, lui disait-il, *ainsi veulent les Flamands être menés; ne on ne doit entre eux tenir compte de vies d'hommes, ne avoir pitié non plus que de arondeaux ou d'allouettes qu'on prend en la saison pour manger.* Mais c'était pour avoir été hautains et cruels, et pour

n'avoir pas fait assez de cas de la vie des hommes, que le comte et son père avaient vu leurs sujets soulevés contre eux, et que Jacques d'Artevelle avait été massacré par ceux mêmes qui l'avaient élu. Philippe se montra digne du choix de ses concitoyens. Investi par le comte dans la ville de Gand, réduit au désespoir par la famine, il sort à la tête de cinq ou six mille hommes, charge avec impétuosité le comte, qui en avait quarante mille, taille en pièces cette nombreuse armée; puis, profitant de sa victoire, surprend Bruges, la saccage, et rentre triomphant dans sa patrie, aux acclamations du peuple; tandis que le comte, humilié, tremblant, qui, deux jours auparavant, avait exigé que les Gantois se rendissent, la corde au cou, se cachait dans un grenier, puis se sauvait à Lille, travesti en artisan.

Mais tout changea bientôt de face, lorsque le comte, par le conseil du duc de Bourgogne, son gendre, eut imploré la protection du roi de France. On persuada aisément au jeune monarque, plein d'ardeur et de courage, que sa gloire était intéressée à défendre son vassal opprimé par des rebelles; il leva l'oriflamme, et marcha lui-même avec toute la noblesse de son royaume, à la tête d'une armée de soixante mille hommes, contre Artevelle, qui faisait alors le siége d'Oudenarde. Artevelle, de son côté, appela les Anglais; mais ils tardèrent trop à le secourir : ce général, voyant qu'il fallait se suffire à soi-même, laissa quinze mille hommes au siége sous la conduite de Dubois, et, avec quarante mille, alla présenter la bataille aux Français; après quelques escarmouches assez vives, dont le succès fut malheureux pour les Flamands, l'affaire générale s'engagea entre Rosebecque et Courtrai, le 27 novembre 1382. Artevelle, plein de présomption et se croyant

sûr de la victoire, parce qu'il combattait pour la liberté, avait recommandé de n'épargner que le roi; il attaqua, mais avec une fureur aveugle, sans principes et sans règle, des troupes aguerries, exercées, et dont les opérations savantes étaient dirigées par Clisson. Leur valeur éclairée, prudente, ménagée avec art, déconcerta les efforts fougueux d'une populace indisciplinée. Les Flamands ne savaient que frapper au hasard et mourir; ils ignoraient l'art du ralliement; leurs pelotons rompus se précipitaient les uns sur les autres, en voulant se jeter sur l'ennemi; on ne voyait plus parmi eux que désordre et que confusion : la déroute fut complète et le carnage horrible. Partout où le péril était le plus grand, on rencontrait Artevelle, prodigue de sa vie, insensible aux blessures dont il était couvert, animé du désir de vaincre pour assurer la liberté publique; Artevelle n'eut point la douleur de survivre à sa défaite. Sa mort eût été la ruine entière de son parti, si Dubois, son digne lieutenant, n'eût ranimé les courages abattus. Cependant le siége d'Oudenarde fut levé; la plupart des villes rebelles se rachetèrent du pillage par de fortes contributions : Courtrai fut de ce nombre; mais cette ville ne jouit pas de la grâce qu'elle avait achetée; il lui arriva ce que Virgile raconte de Turnus, à qui le baudrier de Pallas, porté en signe de victoire, coûta la vie. Les vainqueurs, entrés dans Courtrai, avaient suspendu dans la principale église les étendards français et les éperons dorés, monuments de la célèbre victoire que les Flamands avaient remportée, près d'un siècle auparavant, sur l'armée de Philippe-le-Bel. A cette vue, la fureur s'empare des Français, les chefs ne peuvent ou ne veulent point la réprimer; la ville est saccagée, les habitants massacrés : violence exécrable aux Flamands, honteuse aux

Français, et plus propre à perpétuer qu'à éteindre le souvenir de la défaite qui les irritait !

Quelque temps après, François Atteman, un des chefs des Gantois, ayant supris Dam et voulu brûler une flotte française dans le port de l'Écluse, le roi reprit Dam, le brûla, ravagea la Flandre jusqu'aux portes de Gand, et fit plusieurs prisonniers. Il voulait leur faire grâce. « Nous ne voulons point de grâce, dirent ces républicains rendus féroces par la guerre et par le malheur : si vous nous laissez la vie, nous l'emploierons à vous combattre; si vous nous l'ôtez, nos ossements se rassembleront pour vous combattre encore. » Un seul d'entre eux, cruel par lâcheté, demanda la vie, et offrit même, à ce prix, d'être le bourreau de ses concitoyens, dont la plupart étaient ses parents. Ce qui paraîtra peut-être plus horrible encore, c'est qu'on accepta son offre. Voilà les fruits de la guerre.

Les Anglais voulurent enfin, mais trop tard, secourir les Gantois. Spenser, évêque de Norwick, prélat belliqueux, connu pour avoir été le chef d'une croisade publiée en Angleterre par Urbain VI, contre les Clémentins; Spenser vint en Flandre, prit Gravéline et quelques autres places, battit un corps de douze mille hommes, mit le siége devant Ypres. Ce fut là le terme de ses conquêtes. Le roi vint à sa rencontre avec une armée nouvelle, lui fit lever le siége, reprit Bergues, que les Anglais avaient abandonné, les enveloppa eux-mêmes dans Bourbourg, où il les aurait pris à discrétion, si le duc de Brétagne, leur ami secret, n'eût saisi l'occasion d'expier l'infidélité involontaire qu'il leur avait faite, quand ses peuples, en haine des Anglais, l'avaient forcé de traiter avec la France. La médiation du duc obtint aux Anglais une capitulation honorable et leur retour en Angleterre.

Le comte de Flandre mourut peu de temps après à Saint-Omer, emportant au tombeau la douleur de n'avoir pu pacifier les troubles nés de ses dissipations et de sa mauvaise conduite. Le duc de Bourgogne, son héritier, voyant que l'infortune rendait les Flamands plus farouches, et que la force ne gagnait rien sur eux, eut recours aux voies de conciliation et de douceur, voies presque infaillibles, par où il faudrait toujours commencer, et qu'on emploie toujours trop tard et trop rarement. La paix fut aisément conclue; les Flamands furent maintenus dans leurs priviléges, le duc dans son autorité, le roi dans sa souveraineté.

La bataille de Rosebecque, sous Charles VI, avait été livrée dans les mêmes conjonctures et gagnée par les mêmes causes que la bataille de Cassel, sous Philippe de Valois; ces deux règnes, dont le second devait être bien plus malheureux encore que le premier, commencèrent l'un et l'autre par une victoire éclatante remportée sur les Flamands par le roi en personne.

Nous avons vu les Bretons recevoir assez mal les secours que les Anglais leur avaient fournis contre la France; les Ecossais ne reçurent pas mieux ceux que l'amiral Jean de Vienne leur porta contre l'Angleterre. Il eut d'abord quelques succès en Ecosse, il porta même la terreur jusqu'en Angleterre; il apprit aux Ecossais à faire une guerre systématique: mais bientôt ces alliés s'aperçurent que leurs humeurs étaient incompatibles; l'orgueil écossais s'offensa de la liberté française, et surtout de la passion que l'amiral conçut pour une parente du roi d'Ecosse : il y allait pour lui de la vie à rester dans cette cour austère; il fut obligé de revenir en France assez précipitamment.

Des trèves, qui se renouvelèrent de terme en terme, suspendirent toutes les hostilités directes entre la France et l'Angleterre; la guerre en général fut fort peu animée entre Charles VI et Richard II. Il n'y avait point de rivalité personnelle entre ces deux princes : Charles VI, qu'une ardeur belliqueuse emportait aisément, forma plus d'une fois des projets contre l'Angleterre; mais c'était sans haïr Richard et les Anglais (1).

CHAPITRE X.

Mariage de Richard II, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille de Charles VI.

En 1385, on avait fait au port de l'Ecluse un grand armement; l'Angleterre s'en effraya, et arma pour sa défense jusqu'aux vieillards et aux enfants. L'année suivante, la France fit un plus grand armement encore : l'Angleterre ne daigna pas seulement y penser; elle compta sur les divisions du gouvernement français pour faire avorter cette entreprise. C'étaient le connétable de Clisson et l'amiral de Vienne qui la proposaient; le duc de Bourgogne employa la première flotte contre les Flamands, le duc de Berri rendit la seconde inutile, en se faisant attendre jusqu'à la mauvaise saison. Le roi avait montré la plus grande ardeur : « *Connétable*, dit-il, *j'ai été en mon vaissel, et me plaisent grandement bien les affaires de mer, et crois que seray bon marinier.* » Il fit de vifs reproches au duc de Berri, et le lendemain tout était oublié. Le duc de Berri l'avait bien prévu.

Quoique la rivalité des deux nations ne fût pas alors dans toute sa force, elle alla chercher des occasions de s'exercer

(1) *De la Rivalité de la France et de l'Angleterre.*

en Castille et en Portugal, quand ces occasions lui manquèrent en France et en Angleterre.

Il s'était élevé des troubles en Portugal sur la succession à la couronne. Ferdinand, dernier roi de cet état, n'avait qu'une fille, fruit d'une alliance illégitime avec une femme qu'il avait enlevée à son mari, et placée scandaleusement sur le trône. Tant que Ferdinand avait vécu, son autorité avait assuré l'état de la mère et de la fille : celle-ci avait même épousé Jean, roi de Castille, fils et successeur de Henri de Transtamare. Mais, après la mort de Ferdinand, les principales villes de Portugal, abhorrant le joug castillan, se donnèrent à un frère bâtard de leur dernier roi, qui opposa les forces de l'Angleterre à celles de la France, protectrice déclarée du roi de Castille, depuis que Duguesclin avait placé Transtamare sur ce trône; mais tandis que le duc de Bourbon amenait des secours, qu'un peu trop de lenteur rendit inutiles, le duc de Lancastre, qui faisait revivre alors les prétentions sur la Castille, qu'il tenait de sa femme, fille de Pierre-le-Cruel, avait déjà conquis une partie de ce royaume, affermi le bâtard sur le trône de Portugal, et conclu un traité scellé par le mariage de ses deux filles, dont l'une épousa ce nouveau roi de Portugal, l'autre l'héritier de Castille.

Les rois de France et d'Angleterre n'ayant point de haine l'un pour l'autre, les haines nationales s'affaiblirent aisément, et la prolongation des trêves acheva de les éteindre. Cependant les Français voyaient avec peine entre les mains des Anglais, des clefs importantes de la France; en Picardie, Calais; en Normandie, Cherbourg; en Bretagne, Brest. Calais paraissait d'une telle conséquence, que, pour le recouvrer, on offrit, du côté du Midi, plusieurs provinces, le Limosin, l'Agénois,

le Quercy, le Rouergue, le Périgord. Mais cette négociation fut abandonnée. Cherbourg avait été engagé aux Anglais par le roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, pour une somme de 25,000 livres ; Charles-le-Noble, fils de Charles-le-Mauvais, demandait à rentrer dans la place, en payant cette somme. Sa demande était juste, et Richard avait toujours besoin d'argent ; ainsi cette affaire fut consommée. Celle de Brest, après bien des difficultés et des lenteurs, le fut aussi par la même raison, moyennant 120,000 francs d'or ; mais cette double restitution fut un des plus violents griefs de la nation anglaise contre Richard.

Un ermite avait déterminé les deux rois à la paix, non par les raisons qui doivent toujours la faire désirer, mais par des visions et des révélations, moyens plus proportionnés à la faiblesse de ces deux princes, et plus conformes à l'esprit du temps. Cependant les deux nations ne purent s'accorder ni sur les conditions d'une paix définitive, ni sur les moyens de terminer le schisme de l'Eglise ; mais de trève en trève, on parvint à en conclure une de vingt-huit ans, qui valait bien une paix, et qu'on cimenta par le mariage de Richard II avec Isabelle, fille de Charles VI. Ce qu'il y eut de plus remarquable à la cérémonie du mariage et aux fêtes qui suivirent, ce fut la présence de quatre reines, celle de France, la nouvelle reine d'Angleterre sa fille, la veuve de Philippe de Valois, qui vivait encore, et la reine de Sicile, qui se trouvait pour lors à Paris. Richard descendit à Calais pour recevoir son épouse, il y eut une entrevue des deux rois entre Ardres et Guines, au même lieu où se tint depuis le fameux *camp du drap d'or*, à l'entrevue de François Ier et de Henri VIII. La dépense que firent Charles et surtout Richard en cette occa-

sion, indisposa contre eux leurs peuples, sur qui retombaient ces folles dissipations. La dépense de Richard excéda de beaucoup la dot qu'il recevait de sa femme. La confiance et l'amitié parurent présider à l'entrevue, et Richard dit à Charles ces mots remarquables : « *Là où nous serons ensemble d'un accord, il n'est roi chrétien, ne autre, qui puisse nous nuire.* » Depuis cette époque, les deux rois furent toujours amis. Richard parut quelquefois vouloir s'appuyer du secours de la France contre ses propres sujets, du moins ses ennemis le lui reprochèrent.

CHAPITRE XI.

Entrée du roi à Paris.

Le roi, revenant à Paris, à la tête d'une armée victorieuse, vit les habitants de cette ville venir à sa rencontre avec un zèle suspect, au nombre de trente mille hommes mal armés et mal disciplinés. Deux mots du connétable de Clisson, prononcés d'un ton fier et menaçant, mirent en fuite cette multitude imprudente. Le roi entra dans Paris comme dans une place conquise, rompit les portes et les barrières, arracha les chaînes, enleva les armes, supprima la prévôté des marchands et l'échevinage, déploya l'appareil des supplices avec plus de rigueur que d'équité, fit trancher la tête à Desmaretz, ce magistrat vénérable par son âge, par sa vertu, par ses longs services; son plus grand crime était d'être adoré du peuple et odieux au duc de Bourgogne, dont l'autorité était devenue sans bornes, depuis que le duc d'Anjou, entièrement livré à l'expédition de Naples, lui avait abandonné les rênes du gouvernement. Desmaretz porta au supplice cette fermeté

tranquille que donne une bonne conscience : *Jugez-moi, seigneur, et séparez ma cause de celle des impies*, dit-il en montant sur l'échafaud. On l'avertit de demander pardon au roi : *Je n'ai*, répondit-il, *jamais offensé les rois de la terre; j'ai employé à en servir quatre les soixante et dix années de ma vie; en voici la récompense.* Le peuple, à ce spectacle, frémissait de douleur et de crainte; une consternation générale avait succédé à son audace, l'esclavage et la mort étaient présents à tous les yeux et glaçaient tous les cœurs. Le gouvernement profita de ces dispositions; on assembla dans la cour du palais ce peuple éperdu : on avait élevé sur un échafaud un trône, où le roi était assis; les princes et les grands du royaume environnaient ce trône. Le chancelier se leva; il reprocha au peuple ses révoltes et ses crimes, et les bontés du roi payées, disait-il, de tant d'ingratitude : ce ministre mit le comble à la terreur par la force dont il anima ses discours; sa voix menaçante et ses regards sévères semblaient annoncer la destruction de la capitale; le peuple prosterné, fondant en larmes, n'osait espérer sa grâce : les princes la demandèrent à genoux, feignant d'être touchés des marques d'un repentir si sincère. Le roi, se rendant à leurs instances, déclara qu'il commuait en peine pécuniaire la peine de mort que *tout ce peuple avait méritée.* « C'était là, dit Mézerai, le vrai sujet de cette pièce de théâtre. » L'édit pour le rétablissement des impôts fut publié aux acclamations de ce même peuple qui avait tant combattu pour s'y soustraire; et la cour, dissipant à l'instant en folles dépenses le produit de ces impôts, justifiait en quelque sorte, dit le même Mézerai, les émotions qu'elle prétendait punir.

Ces séditions, qui se renouvelaient tous les jours dans Paris,

les crimes de toute espèce qui s'y commettaient, la multitude de fainéants et de brigands qui venaient de tous les coins du royaume y chercher fortune et y porter le trouble, donnèrent lieu, en 1380, à l'établissement d'un capitaine ou gouverneur de la ville de Paris; ce fut Maurice de Tresiguidy qui fut le premier pourvu de cet office, uni jusqu'alors à celui de prévôt de Paris. Au contraire la prévôté des marchands, anciennement séparée de la prévôté de Paris, y avait été depuis réunie, et c'était cependant par les mêmes motifs à peu près, qui en avaient fait détacher l'office de gouverneur; c'était le souvenir des séditions de Marcel pendant la captivité du roi Jean, qui avait donné lieu à cette réunion. On avait cru prévenir les troubles, en confondant en une seule personne le prévôt des marchands, qui était l'homme du peuple, et le prévôt de Paris, qui était l'homme du roi. Ces deux places restèrent réunies jusqu'en 1388. Alors Jean de Folleville, prévôt de Paris et prévôt des marchands, reconnaissant qu'un seul homme ne pouvait suffire aux fonctions des deux emplois, supplia le roi de le soulager d'une partie de ce fardeau; on sépara donc la place de prévôt des marchands de celle de prévôt de Paris, et la première fut donnée à Jean Juvénal des Ursins, père de l'historien Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et l'Hôtel-de-Ville fut restitué à la juridiction municipale (1).

Ce nouveau prévôt des marchands, livré tout entier au soin de faciliter l'approvisionnement de la capitale, obtint d'abord un arrêt contre les possesseurs d'une infinité d'écluses et de

(1) Le prévôt des marchands, à Paris, était chargé de visiter et de taxer les marchandises qui venaient par eau et se vendaient sur les ports et d'ordonner les cérémonies publiques. Le prévôt des marchands a joué un rôle important dans les troubles de Paris, témoin Marcel. Le dernier prévôt des marchands fut Flesselles, massacré en 1789.

moulins, qui embarrassaient la navigation sur la Seine et sur la Marne; mais cet arrêt, un peu équivoque, ordonnait seulement de laisser aborder à Paris les bâtiments chargés de vivres, et ne prononçait pas formellement sur le droit d'écluses et de moulins que les possesseurs defendaient encore au parlement; le prévôt des marchands, ennuyé des longueurs de la justice, souvent incompatibles avec la célérité qu'exige le bien public, fit détruire en une nuit toutes ces écluses et tous ces moulins. Le parlement fut d'abord offensé de cette précipitation avec laquelle on prévenait ses arrêts; mais il ne tarda pas à reconnaître l'utilité de ce qu'avait fait le prévôt des marchands. On indemnisa d'ailleurs les possesseurs. On fit aussi une loi de police alors très-nécessaire pour le nettoiement des rues; lorsqu'elle fut exécutée, il y eut bien moins de lépreux, et on n'accusa plus autant les Juifs d'empoisonner les eaux et d'infecter l'air.

Cette même année 1388, le roi rendit une ordonnance pour interdire l'entrée du parlement aux abbés et prieurs, qui jusqu'alors y avaient été admis avec voix délibérative, n'ayant point été compris dans l'ordonnance de Philippe-le-Long, qui en avait exclu les évêques. Celle de Charles VI est datée du 21 janvier (1).

CHAPITRE XII.

Le roi et le duc d'Orléans. — Clisson.

Cependant le roi, par le conseil de son frère, qui fut depuis duc d'Orléans, déclara qu'il voulait gouverner par lui-même,

(1) Gaillard.

et qu'il déchargeait ses oncles des soins de l'administration. On n'a pas manqué d'observer que le cardinal de Montaigu, évêque de Laon, qui avait suggéré ce conseil, était mort subitement peu de temps après. Les ducs de Berry et de Bourgogne se retirèrent mécontents; le connétable de Clisson fut mis à la tête des affaires; quatre ministres habiles, la Rivière, Noviant, Montaigu et Vilaines, furent chargés du détail. Le peuple respira quelque temps sous un gouvernement plus doux; la justice était rendue, les dettes payées, les impôts diminués, les vexations réprimées; le trône devenait accessible aux plaintes des citoyens; on vit avec plaisir le roi, préférant l'intérêt public à l'intérêt particulier de sa maison, ôter le gouvernement du Languedoc au duc de Berry, qui désolait cette province par ses exactions, et livrer au supplice Bétizac, favori de ce duc et ministre de ses brigandages. Mais souvent, dans les temps de superstition et d'ignorance, on fait mal le peu de bien qu'on veut faire. Le supplice de Bétizac offre un de ces traits marqués, qui caractérisent l'esprit d'un siècle. Peut-être était-il juste de punir cet homme, mais il était honteux de le trahir. C'était lui principalement qu'accusaient les plaintes des Languedociens, et ses richesses déposaient contre lui. Pour toute défense, il disait aux juges, qui lui demandaient compte des trésors qu'il avait amassés : *Messeigneurs, monseigneur de Berry veut que ses gens deviennent riches*. Cette réponse ne l'eût pas sauvé; mais le duc de Berry écrivit aux juges qu'il avouait Bétizac de tout ce qui s'était fait pendant son administration. Ce mot eût été décisif si la perte de Bétizac n'avait pas été résolue, et si, dans l'impossibilité de punir le duc de Berry lui-même, on n'avait voulu le punir du moins dans la personne de son complice. On eut re-

cours à l'artifice. Un faux ami vint voir Bétizac dans sa prison, et lui dit qu'il devait être exécuté dès le lendemain ; qu'il n'avait plus qu'un moyen d'échapper au supplice ; que ce seul moyen était qu'il s'avouât coupable de quelque crime qui fût de nature à le faire renvoyer devant les juges ecclésiastiques ; qu'alors on le mènerait à la cour d'Avignon, où il serait facile au duc de Berry de le faire absoudre. Bétizac suivit ce conseil ; il déclara aux juges qu'il était *hérétique* et *matérialiste ;* qu'il ne croyait ni à la Trinité, ni à l'Incarnation du Verbe, ni à l'existence de l'âme. *Sainte Marie!* s'écrièrent les juges avec un étonnement affecté, *Bétizac, vous errez grandement contre l'Eglise; vos paroles demandent le feu. Je ne sais,* reprit-il du ton le plus indévot qu'il put prendre, *si mes paroles demandent feu ou eau, mais j'ai tenu cette opinion depuis que j'ai eu connaissance, et la tiendrai jusqu'à la fin.* On rapporta ces discours au roi, sans l'instruire de l'artifice. *C'est un mauvais homme*, dit le roi, *il est hérétique et larron, nous voulons qu'il soit ars et pendu, ne jà pour bel oncle de Berry, il n'en sera excusé ni déporté.* On renvoya Bétizac aux juges d'Eglise, devant lesquels il persista dans son aveu, et qui le livrèrent sur-le-champ au bras séculier. A la vue du bûcher, il voulut se rétracter et protester ; on ne lui en donna pas le loisir, on le jeta dans les flammes, tandis que, publiant avec horreur l'indigne artifice dont il était victime, il appelait en vain à son secours et son maître et la vérité.

Le nouveau gouvernement n'avait voulu qu'éblouir le peuple par une apparence de modération et de justice ; on en revint bientôt aux vexations et aux impôts. Un ermite vint avertir le roi de la part de Dieu, de ne point vexer son peuple. Ce fanatisme avait du moins un objet utile. Quoiqu'alors la voix

d'un ermite passât aisément pour la voix de Dieu, la cupidité l'emporta : mais le conseil, étant assemblé à Saint-Germain-en-Laye pour fabriquer de nouveaux édits bursaux, il y eut un grand orage ; la grêle cassa les vitres de la salle où se tenait le conseil : on craignit que le château ne fût renversé, on crut que Dieu vengeait son prophète méprisé ; la frayeur saisit les esprits, et le projet des impôts fut abandonné pour quelque temps.

La France n'était pas faite alors pour un bonheur durable : bientôt de nouvelles révolutions l'agitèrent. Nous avons parlé de la haine que les intrigues et les calomnies de Charles-le-Mauvais avaient fait naître entre le duc de Bretagne et le connétable de Clisson. Charles-le-Mauvais mourut ; mais le mal subsista ; le temps ne put affaiblir la haine du duc et de Clisson. Celui-ci parut chercher les moyens de la perpétuer. Jean, fils de Charles de Blois, était resté en ôtage chez les Anglais ; Clisson le délivra et lui donna sa fille. Le duc de Bretagne vit dans cette alliance un dessein marqué de le troubler dans sa possession, et de renouveler la querelle des maisons de Montfort et de Blois ; il s'alarma, il manda la noblesse du duché pour délibérer avec elle sur les dangers qui menaçaient la province. Clisson était alors en Bretagne ; il se rendit à Vannes comme les autres, sur l'invitation du duc : il est accueilli ; après dîner, le duc le mène voir le château de l'Ermine, qu'il faisait bâtir sur le bord de la mer ; là, il le fait arrêter, enchaîner, jeter dans un cachot comme un criminel, ainsi que Beaumanoir ; et il ordonne à Bavalan, gouverneur de ce château, de faire jeter, pendant la nuit, Clisson dans la mer.

On sait comment Bavalan, par sa fidèle désobéissance, sauva tout à la fois Clisson et le duc ; comment il attendit le moment

du remords et du repentir pour rendre la vie au duc désespéré, en lui annonçant que Clisson était vivant.

Le duc de Bretagne, trop heureux d'échapper aux malheurs que l'exécution de son crime eût entraînés, devait s'empresser de rendre à Clisson la liberté; il la lui vendit: il fallut qu'il en coûtât à Clisson cent mille francs et quelques places pour avoir été outragé.

Clisson demanda justice de tant d'affronts; il jeta son gage de bataille, qui ne fut point relevé; le roi manda le duc pour rendre compte de sa conduite; le duc vint, mais fort tard; des négociations avaient précédé son arrivée : les oncles du roi, qui gouvernaient encore alors, avaient disposé le roi à lui pardonner; on l'obligea seulement de rendre à Clisson l'argent et les places, et ces deux ennemis parurent réconciliés. Mais ces sortes de traités ne sont que des palliatifs, le coup mortel avait été porté par Charles-le-Mauvais; le duc de Bretagne voyait toujours dans Clisson l'amant de la duchesse sa femme; il se croyait outragé dans son honneur, Clisson l'avait été réellement dans sa personne. Les conjonctures politiques concouraient encore à fortifier cette haine. Clisson était l'ennemi capital des Anglais; le duc était leur allié, tantôt public, tantôt secret, et les intrigues ou les armes de l'Angleterre n'avaient pas une médiocre influence sur les troubles qui agitaient alors la Bretagne et la France. Le duc et Clisson avaient aussi leurs différents partis à la cour de Charles VI, comme en Bretagne; le duc était ami des oncles du roi, Clisson l'était du duc d'Orléans. Lorsque ce prince engagea Charles VI à régner par lui-même, ce fut le duc d'Orléans qui régna, et Clisson gouverna sous lui. La faveur de ce dernier lui suscita un nouvel ennemi, qui se

chargea d'exécuter le crime que le duc n'avait qu'ordonné.

Pierre de Craon était un des plus grands seigneurs et un des plus méchants hommes de la cour ; il avait eu la confiance du duc d'Anjou et l'avait trahie ; il avait accompagné ce prince dans son expédition d'Italie : la faim et les maladies avaient détruit l'armée du duc d'Anjou ; ses trésors immenses, dépouilles de sa patrie, étaient épuisés : il envoie Craon chercher de nouveaux secours en France ; Craon obtient tout ce qu'il demande ; il revenait chargé de sommes d'argent, qui auraient pu rétablir le parti du duc d'Anjou, si elles n'eussent été dissipées par Craon lui-même à Venise, où ce ministre infidèle, oubliant sa mission, se livrait aux voluptés, tandis que son maître, abandonné, découragé, mourait de faim, de maladie, de douleur et de ses blessures au château de Biseglia, près de Bari. Les Français, touchés des malheurs du duc d'Anjou, lui avaient pardonné ses anciennes extorsions ; ils donnèrent des larmes à sa mort, ils ne virent plus Craon qu'avec horreur : le duc de Berry menaça de le faire pendre ; Craon se jeta dans le parti du duc d'Orléans ; mais il tomba bientôt dans la disgrâce de ce prince, pour avoir indiscrètement ou perfidement révélé à la duchesse une infidélité de son mari, dont il n'était instruit que par la confidence que le duc lui en avait faite. Craon était parent du duc de Bretagne, et entretenait avec lui des intelligences. Irrité par ce prince, et furieux lui-même contre Clisson, au crédit duquel il attribuait sa disgrâce, il prépara tout pour sa vengeance. Tandis qu'on le croyait en Bretagne ou dans ses terres, il était caché à Paris. Un soir, le connétable de Clisson, retournant de l'hôtel Saint-Pol à sa maison, qui occupait l'emplacement où est aujourd'hui l'hôtel de Soubise, lorsqu'il passait dans la rue Culture-Sainte-Cathe-

rine, une foule de gens armés se mêle parmi ses domestiques et les dissipe; on éteint les flambeaux, on se jette sur Clisson. Il croit que c'est un badinage du duc d'Orléans. *Monseigneur*, dit-il, *par ma foi, c'est mal fait, mais je vous le pardonne, car vous êtes jeune, et ce sont tous jeux en vous.* — *Clisson, il faut mourir*, répondit une voix terrible, que Clisson reconnut d'abord. C'était Pierre de Craon, suivi de quarante assassins. Le connétable se défendit avec sa valeur ordinaire; mais, succombant sous le nombre, il fut laissé pour mort. Après l'évasion des assassins, les domestiques du connétable le reportèrent à son hôtel : la connaissance lui revint; il eut la consolation, en ouvrant les yeux, de voir couler les larmes du roi, qui, au premier bruit de cet accident, était accouru chez lui au milieu de la nuit, tout en désordre, et qui le recommandait affectueusement aux médecins. Le roi vit mettre l'appareil, et ne se retira qu'au jour, après s'être bien assuré que les blessures n'étaient point mortelles. *Pensez de vous*, lui dit-il en le quittant, *et ne vous souciez point de rien; car oncques délit ne fut si cher amendé sur les traîtres, comme celui-ci sera, car la chose est mienne.*

Cependant Craon s'était retiré dans ses terres, s'applaudissant d'avoir abattu son ennemi, et se flattant que l'auteur du crime serait ignoré. Il apprit à Sablé que Clisson n'était point mort. Il courut alors chercher un asile en Bretagne contre la vengeance du roi. Le duc, complice ou non de l'attentat de Craon, lui tint un discours bien coupable : *Vous êtes un chétif*, lui dit-il, *quand vous n'avez pu occire un homme duquel vous étiez au-dessus.* — *Monseigneur*, répondit Craon, *c'est bien diabolique chose : je crois que tous les diables d'enfer, à qui il est, l'ont gardé et délivré des mains de moi et de mes*

gens, car il eut sur lui lancés et jetés plus de soixante coups d'épée et de couteau.

Trois des assassins furent pris et décapités, supplice trop peu honteux pour un crime si bas; Craon fut condamné par contumace, son hôtel fut rasé, et l'emplacement donné pour former le cimetière Saint-Jean; la rue qui bordait cet hôtel, et qu'on appelait *la rue de Craon*, s'appela, depuis cet événement, *la rue des Mauvais Garçons;* les châteaux appartenant à Craon furent démolis; sa femme, Jeanne de Châtillon, et leur fille unique, en furent chassées ignominieusement, quoiqu'innocentes; déplorable effet des confiscations!

CHAPITRE XIII.

Expédition en Bretagne. — Démence de Charles VI.

Le roi était dans sa vingtième année; sa taille était au-dessous de la médiocre et assez bien proportionnée; il était d'une complexion robuste; il brillait dans tous les exercices du corps, il y paraissait avec grâce et dignité, sans le secours des superbes ornements affectés à son rang, même il les dédaignait: pour l'ordinaire, il ne les prenait qu'à regret, et dans les cérémonies publiques. Il avait les yeux vifs, les cheveux blonds, qu'il rabattait un peu sur le front, de peur de devenir chauve; le teint clair et uni; le reste des traits réguliers, mais surtout un air gracieux et ce je ne sais quoi dans la physionomie qui le faisait d'abord aimer et qui le rendait les délices de sa cour.

Il avait du cœur et de l'esprit, des connaissances autant qu'il convient à un roi; la bonté était toujours son caractère, et le portait à la clemence. Il était si doux, qu'il ne dit jamais à personne une parole désobligeante; si poli, qu'il saluait tous

ceux qui se trouvaient sur son passage; de si facile accès, qu'il s'arrêtait en tout lieu pour écouter ceux qui lui voulaient parler, et les renvoyait satisfaits; prompt à pardonner, lent à s'irriter, mais sensible à l'offense, lorsqu'il la croyait faite à dessein; aimant son peuple, et n'ayant en vue que de le rendre heureux, en étant aimé jusqu'à l'idolâtrie, témoin le surnom glorieux de *bien-aimé*, titre qui fait honneur au prince et aux sujets (1).

Le roi voulut marcher en personne contre le duc de Bretagne, quoique ce duc protestât que Craon n'était point dans cette province. On croit en effet que le duc l'avait fait partir pour l'Aragon. Le roi reçut une lettre, vraie ou fausse, de la reine d'Aragon, qui lui marquait qu'on avait arrêté à Barcelone un chevalier inconnu qu'on soupçonnait être Craon. *Ce sont toutes trahisons*, disait le roi. — Mais du moins, dit le duc de Bourgogne, on peut envoyer sur les lieux. — *Bel oncle*, répliqua le roi, *qu'on y envoie : mais je tiens fermement que le traître Craon n'est en autre prison ne Barselone que delès le duc de Bretagne, et par la foi que je dois à Saint-Denys, il nous en rendra une fois bon compte.*

Cette expédition de Bretagne n'était point agréable aux Français. La cour était divisée, les oncles du roi y étaient revenus pour traverser le duc d'Orléans et le connétable; ces princes s'opposaient à l'expédition de Bretagne, parce que le duc d'Orléans la désirait et que Clisson la pressait; l'impétueux duc de Bourgogne s'emporta jusqu'à menacer publiquement ceux qui seraient, disait-il, assez hardis pour entretenir le roi son neveu dans cette résolution. Le roi s'irritait de tous ces obstacles, et redoublait d'impatience.

(1) *Histoire de Charles VI*, par mademoiselle de Lussan.

Il avait eu, quelque temps auparavant, une maladie qui avait paru altérer à la fois et son tempérament et sa raison; il lui échappait des propos dépourvus de sens; il avait de fréquents accès de colère, suivis d'une stupidité morne; il dépérissait sensiblement; les médecins déclarèrent qu'il était hors d'état de partir, et il partit. La voix publique l'accusa d'opiniâtreté; les princes disaient tout haut que cette expédition aurait une mauvaise issue; les troupes marchaient à regret, et attendaient à tout moment un contre-ordre. On était arrivé au Mans; le roi parut plus abattu qu'à l'ordinaire, il ne mangeait point, sa mélancolie était redoublée; il s'engagea par une chaleur excessive dans la forêt du Mans, sa suite était peu nombreuse, on se tenait à l'écart pour lui épargner l'incommodité de la poussière. Tout à coup sort d'entre les arbres un homme d'une figure effrayante, vêtu de blanc, les pieds nus, l'œil égaré, la voix menaçante; il s'élance vers le roi, saisit son cheval par la bride : *Roi*, s'écrie-t-il, *ne chevauche plus avant; mais retourne, car tu es trahi.* Le spectre disparaît aussitôt; on ne l'arrête point, on ne le poursuit point, on n'est occupé que de l'impression qu'un si bizarre incident aura faite sur le roi. Il se taisait et continuait sa route; mais il avait frémi à la vue du spectre, son visage s'était altéré, il paraissait enseveli dans des réflexions tristes et profondes (1).

(1) Le jeune roi n'avait été soumis à aucune discipline; il n'avait été formé par aucune étude, il ne savait rien que ce que la conversaiion des cours lui avait appris. Cette conversation suffit pour donner un vernis léger d'idées et de notions communes; elle forme l'élégance des manières; elle accoutume à ce mélange de noblesse et d'affabilité qu'on remarquait dans Charles VI. D'autre part, aucune connaissance positive ou de science, ou d'administration, ou de religion, ou de politique, ou de morale, n'avait été développée en lui. Il excellait dans les exercices du corps, parce

Un page, en s'endormant, laisse tomber une lance sur un casque que portait un autre page; ce bruit d'armes tire le roi de son assoupissement, il croit voir l'accomplissement de la prophétie du spectre, il se croit entouré de traîtres; il fond, l'épée à la main, sur tout ce qu'il voit, en criant : *Avant, avant sur ces traîtres.* Le duc d'Orléans veut le retenir; le roi ne le connaît plus et se jette sur lui. Le duc de Bourgogne lui-même en est effrayé : *Fuyez*, s'écrie-t-il, *beau neveu d'Orléans, monseigneur veut vous occire : haro le grand méchef, monseigneur est tout dévoyé : Dieu! que on le prenne.*

Des auteurs disent que le roi eut le malheur, en cette occurrence, de tuer ou de blesser quatre de ses sujets, et qu'il blessa même le duc d'Orléans son frère. Froissart dit qu'il n'a point entendu dire qu'il en eût coûté la vie à personne. Un gentilhomme normand, nommé Martel, saisit le roi par derrière, en sautant légèrement sur la croupe de son cheval. Le roi fut désarmé et ramené au Mans *sur une charrette à bœufs.*

Au milieu d'un tel malheur, les princes paraissaient triompher de ce que l'expédition de Bretagne n'aurait point lieu; leur premier mot fut : *Il faut retourner au Mans, le voyage est fait pour cette saison.*

Voici comment l'historien des ducs de Bourgogne, résu-

qu'il avait trouvé du plaisir à se donner cette éducation chevaleresque, et que sa vanité en était flattée; il leur donnait tout le temps qu'il ne donnait pas à la recherche de plusieurs plus vifs encore, mais il se livrait à ceux-ci sans aucune retenue, et ce n'étaient pas seulement les mascarades, les bals et les festins, dans lesquels il passait les jours et les nuits. Marié, dès l'âge de dix-sept ans, à une jeune femme remarquable par sa beauté; père, à vingt-trois ans, de quatre enfants, dont le dernier, le dauphin Charles, naquit le 6 février 1392, il n'était point fidèle à sa jeune épouse. Son incontinence fut une cause ajoutée à toutes les autres qui le prédisposaient à la folie. (SISMONDI.)

me les récits de Froissart, de d'Argentré et du religieux de Saint-Denis :

« Après trois semaines de séjour au Mans, le roi se trouvant un peu mieux, n'écouta plus rien, et donna l'ordre de partir pour marcher en Bretagne. Tous ceux qui l'entouraient, et même les hommes d'armes de l'armée, voyaient ce départ avec tristesse. Le roi était malade, son conseil, rempli de haines et de divisions; on ne parlait que de trahisons. D'ailleurs, on disait que le jour d'auparavant, la bague de la sainte vierge Marie que l'on gardait précieusement dans l'église Saint-Julien du Mans, était sortie de son reliquaire, sans que personne l'eût touchée, et avait roulé plus d'une demi-heure par terre sans s'arrêter, ce que beaucoup de gens interprétaient à sinistre présage. On était alors au commencement d'août, dans les jours les plus chauds de l'année, le soleil était ardent, surtout dans ce pays sablonneux. Le roi était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait un Jacques; le sien était en velours noir et l'échauffait beaucoup. Il avait sur la tête un chaperon de velours écarlate orné d'un chapelet de grosses perles que lui avait donné la reine à son départ. Derrière lui, étaient deux pages à cheval; l'un portait un de ces beaux casques d'acier, légers et polis, qu'on fabriquait alors à Montauban. L'autre tenait une lance, dont le fer avait été donné au roi par le sire de la Rivière, qui l'avait rapporté de Toulouse, où on les forgeait mieux que nulle part ailleurs. Pour ne pas incommoder le roi par la poussière et la chaleur, on le laissait marcher ainsi presque seul. Le duc de Bourgogne et le duc de Berri étaient à gauche, quelques pas en avant, conversant ensemble. Le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, le sire de Coucy et quelques autres, étaient

aussi en avant, formant un autre groupe. Par derrière, les sires de Navarre, d'Albret, de Bar, d'Artois et beaucoup d'autres, formaient une assez grande troupe. On cheminait en cet équipage et l'on venait d'entrer dans la grande forêt du Mans, lorsque tout-à-coup sortit de derrière un arbre, au bord de la route, un grand homme, la tête et les pieds nus, vêtu d'une méchante souquenille blanche. Il s'élança et saisit le cheval du roi par la bride. « Ne va pas plus loin, noble roi, cria-t-il d'une voix terrible, retourne, tu es trahi! Les hommes d'armes accoururent sur le champ, et frappant du bâton de leurs lances sur les mains de cet homme, lui firent lâcher la bride. Comme il avait l'air d'un pauvre fou et de rien de plus, on le laissa aller sans s'informer de rien, et même il suivit le roi pendant près d'une demi-heure, répétant de loin le même cri. Le roi fut fort troublé de cette apparition subite. Sa tête, qui était toute faible, en fut ébranlée. Cependant on continua à marcher. La forêt passée, on se trouva dans une grande plaine de sable, où les rayons du soleil étaient plus éclatants et plus brûlants encore. Un des pages du roi, fatigué de la chaleur, s'étant endormi, la lance qu'il portait tomba sur le casque et fit soudainement retentir l'acier. Le roi tressaillit, et alors on le vit, se levant sur ses étriers, tirer son épée, presser son cheval des éperons, et s'élancer en criant: « En avant sur ces traîtres! ils veulent me livrer aux ennemis. »

Chacun s'écarta en toute hâte, pas assez tôt cependant pour que quelques-uns ne fussent blessés. On dit même que plusieurs furent tués, entr'autres un bâtard de Polignac. Le duc d'Orléans se trouvait là tout auprès. Le roi courut sur lui, l'épée levée, et allait le frapper.

« Fuyez, mon neveu d'Orléans, s'écria le duc de Bourgogne qui était accouru, monseigneur veut vous tuer. Ah! quel malheur! Monseigneur est dans le délire! Mon Dieu! qu'on tâche de le prendre! » Il était si furieux que personne n'osait s'y risquer. On le laissait aller çà et là, et se fatiguer en poursuivant tantôt l'un, tantôt l'autre. Enfin quand il fut lassé et tout trempé de sueur, son chambellan, messire Guillaume de Martel, s'approcha par derrière et le prit à bras le corps. On l'entoura, on lui ôta son épée; on le descendit de cheval, il fut couché doucement par terre; on défit son jacques, son frère et ses oncles s'approchèrent; ses yeux fixes ne reconnaissaient personne, il ne disait pas une parole.

« Il faut retourner au Mans, dirent les ducs de Berri et de Bourgogne; voilà le voyage de Bretagne fini. » On trouva sur le chemin une charrette à bœufs, on y plaça le roi de France, en le liant, de peur que sa fureur ne le reprît, et on le ramena à la ville sans mouvement et sans parole.

La nouvelle se répandit bientôt dans l'armée; chacun, même les médecins, croyait qu'il n'y avait nulle espérance, et que le roi allait mourir. Ce n'était partout que pleurs et gémissements : tous accouraient pour voir le roi. Le duc de Bourgogne, désolé, se jetait sur lui en l'embrassant : « Ah! mon cher seigneur et neveu, disait-il, en sanglottant, consolez ma douleur par une parole seulement. » On était si troublé, que la chambre était restée ouverte à tous venants. Le peuple y entrait en foule, et l'on y vit jusqu'aux ambassadeurs d'Angleterre; cela mit le duc de Bourgogne en grande colère contre le sire de la Rivière, qui, chargé de la garde du roi, le laissait voir en cet état par les ennemis de la France.

Le bruit public fut tout aussitôt que le roi avait été ensor-

celé ou empoisonné : on en parlait tant, que le duc de Bourgogne en fit une enquête. Les médecins furent mandés, et dirent que le roi avait depuis longtemps le principe de cette maladie; que sa tête était visiblement affaiblie, et qu'il aurait dû se ménager. « Ce n'est ni votre faute ni la mienne, reprit le duc de Bourgogne, nous avons fait notre devoir, mais il n'a point voulu nous croire, tant il avait la volonté de ce voyage. Il a été mal conseillé, et cette entreprise l'a perdu. Il aurait bien mieux valu que Clisson mourût, avec tous ceux de son parti, que de voir le roi en cet état. Il est jeune : c'était à nous, ses oncles, à le conseiller et gouverner. C'est nous qui serons partout blâmés de ceci, encore que ce ne soit pas notre faute. — Avez-vous assisté à son dîner, ce matin avant le départ, continua le duc. — Oui, dirent les médecins, il n'a presque rien mangé ni bu, il ne songeait qu'à partir. — Et qui lui a versé à boire ? » On fit venir les chambellans et les bouteilles, la bouteille n'était pas finie; on goûta le vin. « Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, dit le duc de Berri; il n'a été empoisonné et ensorcelé que de mauvais conseils. Et de ce nous en parlerons. »

Les uns croyaient le roi empoisonné, les autres ensorcelé : *Nous nous débattons et travaillons pour néant*, dit le duc de Berry, *le roi n'est ne empoisonné, ne ensorcelé, fors de mauvais conseil; mais il n'est pas heure de parler de cette matière.*

Le soin le plus pressant des princes fut d'enlever l'autorité au duc d'Orléans. *Nous ferons ordonner par tout le conseil de France*, disaient-ils en partant du Mans, *lesquels auront l'administration et gouvernement du royaume de France, beau neveu d'Orléans, ou nous.*

CHAPITRE XIV.

Les oncles du roi gouvernent.

Le roi étant à peine revenu de ses premiers accès, sa maladie fut encore augmentée par l'aventure du *bal des ardents.* Le roi, déguisé en sauvage, pensa y être brûlé par l'imprudence du duc d'Orléans, qui, s'approchant trop avec un flambeau, mit le feu aux peaux collées sur une toile avec de la poix. Quatre seigneurs déguisés de la même manière, furent misérablement brûlés. La duchesse de Berry sauva le roi; mais les accès de son mal devinrent plus fréquents.

L'aventure du bal perdit le duc d'Orléans dans l'esprit des Parisiens, qui ne voulurent jamais attribuer ce malheur au hasard. Les ducs de Berry et de Bourgogne reprirent leur autorité; elle fut exercée tout entière par ce dernier. Le connétable étant un jour allé prendre ses ordres : *Clisson*, lui dit le duc de Bourgogne, *vous n'avez que faire de vous embesoigner de l'état du royaume, à la malheure tant vous êtes-vous mêlé: où diable avez-vous tant assemblé de finances? Le roi monseigneur, ne beau frère de Berry, ne moi, n'en pourrions tant mettre ensemble : partez de ma chambre et issez de ma présence, et faites que plus ne vous voye, car ce n'étoit l'honneur de moi, je vous ferois l'autre œil crever.*

Ce que le duc de Bourgogne dit ici de la fortune du connétable est sans doute exagéré, mais il est vrai que cette fortune était trop grande et avait été trop rapide; il en était de même de celle des quatre ministres subordonnés au connétable; mais ce n'était pas aux oncles du roi à faire ce reproche, leurs successeurs n'avaient fait que suivre leur exemple. On fit le pro-

cès aux quatre ministres inférieurs; leurs biens furent confisqués : le roi les leur rendit dans la suite, mais sans les rétablir dans le ministère.

Cependant la Rivière, l'un de ces quatre ministres, par respect pour la mémoire de Charles V, qui l'avait ainsi ordonné, fut enterré à Saint-Denis, comme l'avait été le connétable Duguesclin son ennemi, et comme le fut aussi, sous le règne de Charles VI, le connétable de Sancerre.

Juvénal des Ursins attribue l'acharnement du duc de Bourgogne contre eux, au refus qu'avait fait Noviant, un d'entre eux, de lui donner trente mille écus. Noviant avait épousé la cousine germaine de cet historien. On fit aussi le procès au connétable, qui fut banni, condamné à une amende de cent mille marcs d'argent, et destitué de son office; l'épée de connétable fut donnée au comte d'Eu, de la maison d'Artois. Clisson se retira dans ses terres, d'où il fit la guerre au duc de Bretagne et à Craon, qui reparut pour lors : cette guerre particulière eut le sort de toutes les guerres, et finit comme elles finissent toutes; après bien des ravages réciproques, on fit la paix : mais, ce qui n'arrive pas après toutes les guerres, la réconciliation fut sincère et durable; des procédés généreux l'avaient préparée. Le duc de Bretagne s'était souvenu que Clisson avait été son ami; il lui avait écrit pour le prier de venir traiter avec lui, et lui avait envoyé son fils aîné pour otage; Clisson lui avait ramené son fils, ne voulant d'autre sûreté que la parole du duc. Avec de telles dispositions, la paix est bientôt faite, et elle dure. Celle-ci fut si solide, que le duc de Bretagne venant à Paris marier son fils aîné avec une fille du roi, laissa la régence de ses Etats et la tutelle de ses autres enfants à ce Clisson si longtemps son ennemi, et recom-

manda leur mère aux soins généreux de ce même Clisson dont il avait été si jaloux.

La réconciliation du duc de Bretagne avec Clisson achevait d'éteindre, du moins pour le moment, cette longue et funeste querelle de Montfort et de Blois, dont les Anglais avaient tant profité, et dont ils n'avaient cessé d'entretenir les restes. L'héritier des droits de Penthièvre, Jean de Blois, était le gendre de Clisson, et suivait son exemple. Mais Marguerite de Clisson était bien éloignée de la modération de son père et de son mari; à la mort du duc de Bretagne, elle osa conseiller à Clisson de faire mourir les enfants du duc, pour que le duché passât à son mari. Clisson, justement indigné, mais brutal jusque dans sa vertu, saisit un épieu et courut pour en percer sa fille; la frayeur la fit tomber, et elle se cassa la cuisse.

Nous verrons encore dans la suite quelques étincelles de cette querelle de Montfort et de Blois, rallumées par les intrigues des Anglais ou par les divisions de nos princes, dont les Anglais profiteront.

Dans la guerre du duc de Bretagne et de Clisson, le duc de Bourgogne et le parti anglais furent pour le duc; le duc d'Orléans et le parti français pour Clisson.

Craon, plus coupable, était encore plus malheureux; errant et fugitif depuis son crime, exécré des Français, qui l'avaient proscrit, abandonné par le duc de Bretagne, qu'il avait cru servir, méprisé du duc de Bourgogne, qui le protégeait en haine du duc d'Orléans, les Anglais seuls s'abaissèrent jusqu'à le défendre, parce qu'il leur rendit hommage du peu de terres qui lui restaient. Dans un temps de paix ou de trève entre les deux nations, ils obtinrent pour lui la permission de revenir à Paris.

Jusque-là on n'avait point donné de confesseurs aux criminels qu'on menait à la mort, et dans ces siècles religieux ce n'était pas une des moins dures circonstances du supplice. Un sentiment de religion et d'humanité fit changer cet usage, et Craon eut part à ce changement. Il fit planter auprès du lieu de l'exécution une croix de pierre où ces malheureux s'arrêtaient pour se confesser; il y fit mettre ses armes, il donna de plus une somme aux Cordeliers pour qu'ils se chargeassent à perpétuité de ce triste et pieux office. « Il avait appris, dit l'historien de Paris, à plaindre une infortune qu'il avait couru risque d'éprouver, et dont il n'était que trop digne. »

Le roi, dans ses intervalles lucides, ne démentait point la bonté de son caractère; les violences qu'une fureur involontaire lui avait fait commettre dans le voyage de Bretagne, l'avaient pénétré d'horreur. Quand il sentait venir les accès de son mal, il se jetait à genoux, il implorait la clémence divine, il demandait la mort: « Du moins, disait-il, qu'on éloigne de moi toute arme et tout instrument qui puisse nuire; que je meure mille fois plutôt que de faire le moindre mal. » Dans le cours de l'accès, il devenait sombre et farouche; tout lui déplaisait, tout aigrissait son chagrin; la présence de la reine lui était insupportable. Cette reine, c'était la fameuse Isabelle de Bavière : la seule duchesse d'Orléans avait toute la confiance et toute l'amitié du roi; elle le gouvernait à son gré. Cette princesse était Italienne, fille du duc de Milan; il n'en fallut pas davantage pour donner au peuple séditieux des idées de sortilége, qui obligèrent le duc d'Orléans d'éloigner son épouse, et de priver le roi de la seule consolation qu'il eût dans ses maux. Elle perdit son fils aîné; au lieu de la plaindre, on la calomnia : elle avait jeté une pomme empoisonnée

entre son fils et le dauphin, dans l'espérance que ce dernier s'en emparerait; son fils la mangea, et mourut. Froissard rapporte ce fait sans en douter; Froissard était trop crédule.

La reine aimait le duc d'Orléans, vivait et régnait avec lui; jugeant ses devoirs devenus trop pénibles et même dangereux auprès d'un mari malade et insensé, elle les faisait remplir par la fille d'un marchand de chevaux, qu'on appelait *la petite reine*, à cause de ce commerce; mais elle redoutait la duchesse d'Orléans, en qui elle voyait une rivale d'autorité.

Parmi les hommes, le roi, dans ses accès, paraissait ne reconnaître que l'avocat-général des Ursins, magistrat vertueux dans ce siècle criminel; il lui disait souvent: *Juvenal, regardez bien que nous ne perdions rien de notre temps.*

Tel était en France le sort de Charles VI; on a vu quel avait été en Angleterre celui de Richard: l'un insensé, l'autre détrôné. Du moins les malheurs de Richard finirent promptement, par une mort à la vérité horrible; Charles VI fut réduit à désirer la mort, sans pouvoir l'obtenir.

CHAPITRE XV.

La querelle entre la France et l'Angleterre se ranime.

Au milieu de leurs troubles domestiques, les deux nations rivales avaient quelquefois été en guerre. Charles V, en mourant, avait laissé la guerre allumée, du moins en Bretagne. C'était le fruit de la résolution indiscrète qu'il avait prise de pousser le duc à bout et de réunir la Bretagne à la couronne. Le duc se mit plus que jamais sous la protection de l'Angleterre, et livra aux Anglais la ville de Brest. Quoique cette querelle parut être directement du roi de France au duc de

Bretagne, et que les Anglais parussent n'y être qu'auxiliaires, toutes les fois que la France et l'Angleterre s'armaient l'une contre l'autre, leur querelle devenait bientôt la querelle principale, et absorbait toutes les autres. D'ailleurs c'était de son attachement à l'Angleterre qu'on voulait punir le duc de Bretagne; c'étaient les Anglais qu'on voulait chasser à jamais de cette province, lorsqu'on en voulait chasser le duc de Bretagne.

Cette querelle des deux nations redevint bientôt presque aussi générale qu'elle l'avait été sous Philippe de Valois, c'est-à-dire que d'autres querelles vinrent s'y joindre et la fortifier, en donnant des alliés nécessaires aux deux puissances principales.

La plus importante de ces querelles fut celle qui, ayant le Saint-Siége pour objet, divisa le monde chrétien, le *grand schisme d'Occident*.

J'ai déjà parlé de cet événement, et des chances de nomination d'un pape français. Le peuple investit le conclave, et menaça d'y mettre le feu, si l'on nommait un étranger pour pape. On n'entendait que ce cri séditieux : *Romano lo volemo. Nous voulons un romain*. On ne leur donna pas un romain, mais du moins ce fut un italien. Ce pape outragea imprudemment en plein consistoire le cardinal de La Grange, principal ministre de France et chef de la brigue française dans le sacré collége : celui-ci donna un démenti au pape, et, lui disant *adieu, archevêque de Bari*, monta sur-le-champ à cheval et sortit de l'Etat ecclésiastique. Il fut suivi des autres cardinaux français : las du joug déjà insupportable d'Urbain, ils se retirèrent dans le royaume de Naples, où ils élurent le cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et vint

siéger à Avignon. Alors toute l'Europe se partagea en deux obédiences; celle d'Urbain VI resta la plus forte, et la succession de Rome a prévalu.

Il suffisait que la France eût pris part à l'élection de Clément pour que l'Angleterre fût urbaniste, ainsi que la Bretagne; par la même raison, l'Ecosse fut clémentine, ainsi que quelques autres Etats, amis de la France, tels que la Castille, la Savoie et la Lorraine: la Flandre, qui semblait devoir être clémentine par la même raison, fut cependant urbaniste. Le duc de Bourgogne en avait épousé l'héritière : Louis de Mâle, père de la duchesse, vivait encore; il était dans les intérêts de la France : son pays soulevé contre lui comme autrefois contre son père, persévérait dans l'alliance de l'Angleterre, et suivit la même obédience; le comte même fut d'accord sur ce point avec son peuple. La France trouva mauvais qu'un vassal suivît une autre obédience que son seigneur : mais qu'ont de commun la religion et la féodalité?

La France avait donc pour alliés principaux dans cette guerre le pape Clément VII, l'Écosse et le comte de Flandre; l'Angleterre avait le pape Urbain VI, la Bretagne, et les villes de Flandre, soulevées contre leur comte. La Bretagne et la Flandre furent les principaux théâtres de la guerre.

Le duc de Buckingham fit une descente à Calais. Pendant qu'il traversait le royaume pour se rendre en Bretagne, Charles V mourut; Buckingham forma le siége de Nantes, où il comptait que le duc se joindrait à lui : mais la mort de Charles V, en délivrant Montfort de son plus grand ennemi, avait changé une seconde fois les dispositions des Bretons; ils s'étaient enflammés pour leur duc, lorsque la France avait voulu confisquer ses Etats; ils se refroidirent pour lui lors-

qu'ils le virent appeler les Anglais et leur livrer Brest. Las d'épouser ces querelles étrangères, et jugeant le séjour des Anglais sur leurs terres plus onéreux qu'utile, ils obligèrent le duc de sacrifier au bien de la province ses engagements, sa reconnaissance, son penchant; il fallut qu'il renonçât à l'alliance de l'Angleterre, et qu'il fît sa paix avec la France : ce traité fut principalement l'ouvrage de Clisson et de Beaumanoir. Buckingham, après avoir accablé le duc de reproches, retourna en Angleterre, frémissant de rage et méditant de grands projets de vengeance.

Cette expédition n'avait produit que des combats particuliers entre les braves des deux nations rivales; cet usage des combats particuliers était alors dans toute sa force, et la Bretagne semblait destinée à en être le théâtre. Cinq chevaliers français, Castelmorant, Le Barrois, Glarins, Aunay et La Jaille, combattirent devant le duc de Bretagne et devant le duc de Buckingham, en champ clos, contre cinq chevaliers anglais qu'ils mirent hors de combat. Un chevalier anglais fit un nouveau défi à Castelmorant, qui l'accepta. L'Anglais parut tout armé dans la lice, excepté qu'il avait les cuisses et les jambes découvertes, sous prétexte d'une incommodité au genou ; il invita le chevalier français à combattre dans le même état, et l'on jura de ne se point frapper aux endroits qui restaient ainsi sans défense. Mais le perfide Anglais, qui n'avait sollicité cette convention que pour la violer, perça Castelmorant à la cuisse.

Le duc de Buckingham ne put souffrir cette lâcheté dans un Anglais; il le fit mettre en prison, et offrit à Castelmorant de le lui remettre pour le punir à son gré, ou pour en tirer telle rançon qu'il jugerait à propos. Le chevalier français répondit

qu'il pardonnait au traître, et qu'il était venu en Bretagne pour acquérir de la gloire, non pour gagner de l'argent. Il pria le duc de rendre la liberté au prisonnier. Buckingham, charmé de la générosité de Castelmorant, lui envoya une coupe d'or et une somme considérable. Castelmorant accepta la coupe par respect pour Buckingham, et renvoya l'argent.

La rivalité des deux nations, et le désir inné dans le cœur de tout chevalier, de défendre l'honneur de la sienne, était une des principales causes de ces combats particuliers. Au commencement de l'an 1383, Pierre de Courtenai, seigneur anglais, vint en France pour combattre Guy de la Trémouille. On voulut les empêcher d'entrer en lice, on disait *qu'il n'y avait matière;* mais la Trémouille répondit *qu'il y avait assez cause, vu qu'il était Français et Courtenay Anglais*. Les deux chevaliers entrèrent donc en champ clos à Paris, derrière Saint-Martin-des-Champs, en présence du jeune roi et de toute sa cour; mais à peine les chevaliers avaient-ils mis leurs lances en arrêt, que le roi, à la prière du duc de Bourgogne, les fit séparer. Courtenay partit de Paris comblé de présents; mais, dans un séjour qu'il fit en Picardie, chez la comtesse de Saint-Paul, il se vanta de n'avoir trouvé personne en France qui eût osé combattre contre lui. Clary, gentilhomme languedocien, ne put entendre cette bravade sans s'offrir à être le téméraire qui soutiendrait l'honneur français contre un champion si redouté. Ils combattirent devant la comtesse de Saint-Paul. Courtenay, blessé et désarmé, s'avoua vaincu; il repassa en Angleterre, d'où il envoya au roi de France des présents militaires, en reconnaissance de ceux qu'il avait reçus.

Le fameux duel de Le Gris et de Carrouge eut lieu sous le règne de Charles VI. La femme de Carrouche accuse Le Gris

de l'avoir violée; Carrouche et Le Gris combattent; Le Gris succombe, il est pendu : un malfaiteur, arrêté quelque temps après pour d'autres crimes, avoue celui-là. Quand on lit le récit de cette aventure dans la nouvelle *Histoire de France*, on ne peut presque pas douter de la bonne foi de la femme. 1° Il règne dans son accusation et dans toutes les circonstances dont elle l'accompagne, un ton de naïveté persuasif; 2° l'accusatrice s'exposait au plus grand péril; elle devait être brûlée, si Carrouge succombait; 3° la ferveur même de ses prières pendant le combat semble annoncer une âme innocente : une calomniatrice eût-elle osé demander à Dieu que sa calomnie triomphât; 4° son désespoir lorsqu'elle reconnaît qu'elle s'est trompée, le courage avec lequel elle se dévoue à une pénitence rigoureuse, et se renferme pour le reste de ses jours dans une cellule murée; tout semble déposer en faveur de sa sincérité.

Mais, d'un autre côté, comment pouvait-elle avoir été sincère? Il paraît que le faux Le Gris avait été longtemps avec elle avant de demander à être conduit au donjon où il avait exercé sa violence; il avait ensuite fait des déclarations et des instances; il avait prié, il avait menacé, il avait épuisé les moyens de séduction avant de recourir à la force. Y avait-il donc entre le vrai et le faux Le Gris une ressemblance assez parfaite et assez universelle pour que la dame de Carrouge pût les confondre, malgré tant d'occasions de les distinguer? Et si cette ressemblance existait, cela ne méritait-il pas que les historiens en fissent mention?

Le triste dénouement du combat de Le Gris et de Carrouge, n'empêcha pas que la même année il n'y eût un autre duel judiciaire ordonné en Bretagne. Jean de Beaumanoir fut assas-

siné par un de ses fermiers, dont il avait séduit la fille. L'assassin fut pris; mais il avait un complice qui se sauva. Le fermier déclara et soutint jusqu'à la mort que ce complice était un homme qui lui avait été fourni par le seigneur de Tournemine pour l'aider à tuer Beaumanoir. Tournemine avait épousé la veuve de Beaumanoir; Robert, frère de ce dernier, demanda vengeance contre Tournemine, et la femme fut sommée de se joindre à son beau-frère pour venger son premier mari sur le second; ce qu'elle refusa de faire. On ordonna le duel entre l'accusateur et l'accusé. Tournemine fut vaincu, et allait être pendu; mais Robert de Beaumanoir demanda lui-même au duc de Bretagne la grâce de Tournemine, et il l'obtint. Si c'était un droit du vainqueur d'obtenir la grâce du vaincu, comment ne la demandait-il pas toujours?

CHAPITRE XVI.

Mariage du roi.

Le duc de Bourgogne avait eu l'idée de marier le roi avec la fille du duc Etienne de Bavière. Les premières paroles en avaient été dites fort secrètement avec le duc Frédéric, quand il était venu à l'armée française.

L'empressement qui le faisait venir de plus de deux cents lieues, si loin de son pays, pour servir le roi, avait plu au duc de Bourgogne, et lui avait rappelé que la maison de Bavière avait de tous temps été dans les intérêts de la France. Il songeait aussi au dessein que son frère, le sage roi Charles V, avait témoigné en mourant, de voir son fils contracter des alliances en Allemagne. Aussi demanda-t-il au duc Frédéric s'il n'y avait point quelque princesse de Bavière à marier. Le duc

répondit que « son frère aîné avait une fille très-belle d'environ quatorze ans. — C'est tout ce qu'il nous faut, reprit le duc de Bourgogne; tâchez de nous l'amener ici : le roi aime beaucoup les belles personnes, et si elle lui plaît, elle sera reine de France. » Le duc Frédéric, à son retour, en avait parlé à son frère. Celui-ci, après y avoir mûrement réfléchi, lui dit : « Mon cher frère, ce serait sûrement un grand honneur pour ma fille de devenir reine de France, mais c'est bien loin d'ici. Si l'on menait ma fille en France, et puis qu'on me la renvoyât, parce qu'elle ne conviendrait pas, ce me serait un trop grand chagrin. J'aime mieux la marier, tout à mon aise, près de moi. » Il y avait surtout une cérémonie fort déplaisante à laquelle, disait-on, devait se soumettre une prétendue du roi France : c'était d'être examinée par des matrones, pour voir si elle était bien conformée et capable d'avoir des enfants. Le duc de Bavière se refusa donc à cette proposition. Mais la duchesse de Brabant, qui venait de faire les deux mariages de Bourgogne, voulut aussi conclure celui-là. Elle en reparla, puis fit tant que le duc Etienne consentit, quoiqu'à grand'-peine, que sa fille fût amenée par le prince Frédéric, son oncle, en pélerinage à Saint-Jean-d'Amiens. Ce voyage devait sembler tout naturel, parce que les Allemands étaient, en ce temps-là, fort dans l'habitude d'aller aux divers pélerinages. La princesse Isabelle de Bavière vint d'abord au Quesnoy passer quelques jours avec la duchesse de Brabant, qui l'endoctrina bien, et qui lui fit faire de belles robes; car en Allemagne on se mettait trop simplement pour la mode de France : en un mot, elle prit soin d'elle comme de sa propre fille. Puis, quand tout fut bien disposé, madame Isabelle fut conduite à Amiens. Le roi, à qui l'on en avait parlé, et qui connaissait son por-

trait, était fort impatient de la voir. Elle lui fut présentée par les trois duchesses de Bourgogne, de Brabant et de Bavière. Elle commença par mettre le genou en terre devant lui; il se hâta de la relever, et ne pouvait détacher son regard de dessus elle. Aussi le connétable dit-il tout bas au sire de Coucy: « Par ma foi, elle nous demeurera. » Le soir, quand le jeune roi fut retiré, il n'eut rien de plus pressé que de dire au sire de la Rivière : « Elle me plaît; allez dire à mon cher oncle de Bourgogne de terminer tout de suite. »

Le duc vint annoncer cette bonne nouvelle aux dames, qui en furent bien joyeuses et crièrent : « Noël. » Il voulait que les noces se fissent à Arras; mais le roi ne souffrait aucun délai, et ordonna que, sans quitter Amiens, tout fût conclu; « car, disait-il, il n'en dormait pas. — Or bien, répondit le duc de Bourgogne, il faut vous guérir de vos maux. » Dès le lendemain, la princesse Isabelle fut conduite à la cathédrale d'Amiens, dans un beau charriot dont les cerceaux étaient recouverts d'étoffe d'argent. Le mariage fut célébré le 18 juillet 1385. C'est ainsi qu'entra dans la maison royale de France cette reine qui devait y causer tant de maux.

CHAPITRE XVII.

Coup-d'œil sur l'origine et les progrès des Ottomans.

Le schisme continuait toujours en 1396, et les progrès des Ottomans, aujourd'hui maîtres de Constantinople, sont de cette époque. On sait que Gengis-kan, chef des Mongols et des Tartares au treizième siècle, et ses successeurs, s'étendirent en Chine, en Syrie, en Pologne. Le déclin des Mongols permit l'élévation de l'empire ottoman. Après la

retraite de Gengis-kan, Gelaleddin, sultan de Carizme, était revenu de l'Inde gouverner et défendre ses états de Perse. Dans l'espace de onze années, ce héros donna en personne quatorze batailles rangées, et telle était son activité, qu'il fit en soixante-dix jours, à la tête de sa cavalerie, une marche de mille milles, de Tiflis à Kerman; mais la jalousie des princes musulmans, et les armées innombrables des Mongols, le firent succomber. Après sa dernière défaite, le brave Gelaleddin périt sans gloire dans les montagnes du Curdistan. Sa mort dispersa sa vieille et courageuse armée qui, sous le nom de Carizmiens ou Corasmiens, comprenait un grand nombre de hordes turcomanes qui s'étaient attachées à la fortune du sultan. Les plus audacieux et les plus puissants de leurs chefs firent une invasion dans la Syrie et pillèrent le Saint-Sépulcre de Jérusalem; les autres s'enrôlèrent au service d'Aladin, sultan d'Iconium; et c'est parmi ceux-ci que se trouvaient les obscurs ancêtres de la race ottomane. Ils avaient originairement campé sur la rive méridionale de l'Oxus, dans les plaines de Mahan et de Néza; et j'observerai comme un fait assez extraordinaire que de ce même endroit sont sortis les Parthes et les Turcs qui ont fondé deux puissants empires. Soliman Shah, qui commandait l'avant ou l'arrière-garde de l'armée carizmienne, se noya au passage de l'Euphrate. Son fils Orthogrul devint le sujet et le soldat d'Aladin, et établit à Surgut, sur les bords du Sangarius, un camp de quatre cents tentes ou familles dont il dirigea cinquante-deux ans le gouvernement civil et militaire. Il fut le père de Thaman ou Athman, dont le nom a été changé en celui du calife Othman; et si on se représente ce chef de horde comme un pâtre et un brigand, il faut séparer de ces dénominations toute idée de

bassesse et d'ignominie. Othman, doué à un degré éminent de toutes les vertus d'un soldat, profita habilement des circonstances de temps et de lieu qui favorisaient son indépendance et ses succès. La race de Selgouk n'existait plus; la puissance expirante des kans mongouls et leur éloignement l'affranchissaient de toute subordination, il se trouvait placé sur les frontières de l'empire grec : le Koran recommandait le *gazi*, ou guerre sainte, contre les infidèles; leur fausse politique avait ouvert les passages du mont Olympe, et l'invitait à descendre dans les plaines de Bithynie. Jusqu'au règne de Paléologue, ces passages avaient été vaillamment défendus par la milice du pays, qui jouissait, pour récompense, de la sûreté de ses propriétés et de l'exemption de ses taxes. L'empereur abolit leur privilége et se chargea de la défense. On exigea rigoureusement le tribut; mais les passages furent oubliés, et les vigoureux montagnards devinrent des paysans timides, sans énergie et sans discipline. Ce fut le 27 juillet de l'année 1299 de l'ère chrétienne qu'Othman entra pour la première fois dans le district de Nicomédie; et l'exactitude singulière avec laquelle on a fixé la date de cet armement semblerait indiquer qu'on avait entrevu quel devait être l'accroissement rapide et destructeur du monstre qui menaçait l'empire. Les annales des vingt-sept années que dura son règne n'offriraient qu'une répétition des mêmes incursions. A chaque campagne il recrutait et augmentait son armée de captifs et de volontaires. Au lieu de se retirer dans les montagnes, Othman conservait tous les postes utiles et susceptibles de défense; après avoir pillé les villes et les châteaux, il en réparait les fortifications, et préférait à la vie errante des nations pastorales, les bains et les palais des villes qu'il commençait à se

former. Ce ne fut cependant que vers la fin de sa vie et lorsqu'il était accablé par l'âge et les infirmités, qu'Othman eut la joie d'apprendre la conquête de Pruse, dont la famine et la perfidie avaient ouvert les portes à son fils Orchan. La gloire d'Othman est principalement fondée sur celle de ses descendants; mais les Turcs ont conservé de lui, ou composé en son nom un testament qui renferme des conseils remplis de justice et de modération.

La conquête de Pruse peut servir de véritable date à l'empire ottoman. Les sujets chrétiens rachetèrent leur vie et leurs propriétés par un tribut ou une rançon de trente mille écus d'or, et la ville fut bientôt transformée, par les soins d'Orchan, en une capitale mahométane. Il la décora d'une mosquée, d'un collége et d'un hôpital; on refondit les monnaies des Seljoucides; les nouvelles pièces portèrent le nom et l'empreinte de la nouvelle dynastie, et les plus habiles professeurs des connaissances humaines et divines attirèrent les étudiants persans et arabes des anciennes écoles d'Orient.

Aladin porta le premier le titre de visir, dont son frère Orchan institua l'office en sa faveur; d'après ses lois, l'on put distinguer par l'habillement les habitants de la ville de ceux de la campagne, et les Musulmans des infidèles. Les troupes d'Othman n'étaient composées que d'escadrons indociles de cavalerie turcomane, qui servaient sans paye et combattaient sans discipline; mais son fils pensa prudemment devoir former et exercer un corps d'infanterie. Il enrôla un grand nombre de volontaires qui se contentaient d'une faible paye, avec la liberté de rester chez eux lorsqu'on n'avait pas besoin de leurs services.

La rudesse de leurs mœurs et leur caractère séditieux dé-

terminèrent Orchan à élever ses captifs de manière à en faire des soldats du prophète et une partie de ses troupes; mais les paysans turcs conservèrent le privilége de former, à la suite de l'armée, un corps de cavalerie sous le nom de *partisans*. Par ses soins et son intelligence, il parvint à se créer une armée de vingt-cinq mille Musulmans; il fit construire les machines nécessaires pour le siége et l'attaque des villes, et en fit usage pour la première attaque et avec succès contre Nicée et Nicomédie. Orchan accorda des saufs-conduits à tous ceux qui voulurent se retirer avec leurs familles et leurs effets; mais il disposa des veuves des vaincus en faveur des conquérants qui les épousèrent; les livres, les vases et les images furent rachetés par les habitants de Constantinople.

L'empereur Andronic-le-Jeune fut vaincu et blessé par Orchan, qui soumit toute la province ou le royaume de Bythinie jusqu'aux rives du Bosphore ou de l'Hellespont, et les chrétiens ne purent méconnaître la justice et la clémence d'un prince qui avait su s'attacher volontairement les Turcs de l'Asie.

Orchan se borna modestement au titre d'émir. Parmi les princes de Roum et de l'Anatolie, quelques-uns lui étaient supérieurs en forces militaires; les émirs de Ghermian et de Caramanie avaient l'un et l'autre à leurs ordres une armée de quarante mille hommes: placés au centre du royaume des Seljoucides, ils ont fait moins de bruit dans l'histoire que les chefs guerriers qui, bien qu'inférieurs en puissance, se firent connaître en formant de nouvelles principautés dans l'empire grec. Les pays maritimes, depuis la Propontide jusqu'au Méandre et à l'île de Rhodes, si longtemps menacés et si souvent pillés, en furent démembrés irrévocablement sous le rè-

gne d'Andronic-l'Ancien. Deux chefs turcs, Aidin et Sarukhan, donnèrent leur nom à leurs conquêtes, et ces conquêtes passèrent à leur postérité; ils asservirent ou ruinèrent les sept églises de l'Asie, et ces maîtres barbares foulent encore, en Lydie et en Ionie, les antiques monuments du christianisme. En perdant Ephèse, les chrétiens déplorèrent la chute du premier ange et l'extinction du premier flambeau des révélations. La destruction est complète, et les traces du temple de Diane et de l'église de Sainte-Marie ont également disparu. Le cirque et les trois théâtres de Laodicée servent de repaire aux renards et aux loups; Sardes n'est plus qu'un misérable village.

Le dieu de Mahomet, le prophète, est invoqué à Pergame et à Thyatire dans de nombreuses mosquées; et Smyrne ne doit sa population qu'au commerce étranger des Francs et des Arméniens. Philadelphie seule a été sauvée par une prophétie ou par son courage. Eloignés de la mer, oubliés des empereurs, environnés par les Turcs de toutes parts, ses intrépides citoyens défendirent leur religion et leur liberté durant plus de quatre-vingts ans, et obtinrent enfin du plus fier des Ottomans une capitulation honorable. Après la destruction des colonies grecques et des églises d'Asie, on voit encore subsister Philadelphie, telle qu'une colonne au milieu des ruines, et cet exemple satisfaisant peut servir à prouver que la voie la plus honorable est aussi quelquefois la plus sûre. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem défendirent la liberté de Rhodes pendant plus de deux siècles : cette île acquit, sous leur discipline, l'éclat de l'opulence et de la renommée; ces nobles et braves religieux méritèrent une gloire égale sur mer et sur terre, et leur île, boulevard de la chré-

tienté, attira et repoussa souvent les nombreuses armées des Turcs et des Sarrasins.

Les discordes des Grecs furent la principale cause de leur destruction. Durant les guerres civiles du premier et du second Andronic, le fils d'Othman accomplit presque sans obstacle la conquête de la Bythinie; les mêmes désordres encouragèrent les émirs turcomans de Lydie et d'Ionie à construire une flotte et à piller les îles voisines de la côte d'Europe.

Réduit à défendre son honneur et sa vie, Cantacuzène, soit qu'il voulût prévenir ou imiter ses adversaires, eut recours aux ennemis de son pays et de sa religion. Amir, fils d'Aidin, cachait sous la robe d'un Mahométan la politesse et l'humanité d'un Grec; une estime mutuelle et des services réciproques l'attachaient au grand domestique, et leur amitié a été comparée, dans le langage du temps, à celle d'Oreste et de Pylade. Lorsqu'il apprit le danger de son ami persécuté par une cour ingrate, le prince d'Ionie réunit à Smyrne une flotte de trois cents vaisseaux et une armée de vingt-neuf mille hommes. Il mit à la voile au milieu de l'hiver, et jeta l'ancre à l'embouchure de l'Hèbre. Suivi d'une troupe choisie de deux mille Turcs, Amir avança sur les bords du fleuve et délivra l'impératrice, que les sauvages Bulgares tenaient assiégée dans la ville de Démotica. A cette époque, son cher Cantacuzène, réfugié en Servie, laissait ignorer quel était son sort; Irène, impatiente de voir son libérateur, l'invita à entrer dans la ville, et accompagna cette invitation d'un présent de cent chevaux et de bijoux précieux; mais, par un genre particulier de délicatesse, ce sensible Barbare refusa, en l'absence de son ami malheureux, de voir son épouse et de jouir des agréments de son palais. Il soutint dans sa tente l'inclémence de

la saison, et rejeta toutes les faveurs de l'hospitalité pour partager les souffrances de ses deux mille compagnons, aussi dignes que lui de l'honneur qu'on voulait lui faire. Le désir de venger Cantacuzène et le besoin de subsistances peuvent servir d'excuse à ses excursions par terre et par mer : il laissa neuf mille cinq cents hommes pour garder sa flotte, et parcourut inutilement la province pour découvrir son ami. De fausses lettres, la rigueur de l'hiver, les clameurs de ses volontaires, la quantité de dépouilles et le nombre des captifs, le déterminèrent enfin à se rembarquer. Le prince d'Ionie revint deux fois en Europe dans le cours de la guerre civile ; il joignit ses troupes à celles de l'empereur, assiégea Thessalonique et menaça Constantinople. La calomnie a pu tirer quelque parti de l'insuffisance de ses secours, de son départ précipité, et d'un présent de dix mille écus qu'il accepta de la cour de Bysance ; mais son ami fut satisfait, et la conduite d'Amir était suffisamment justifiée par la nécessité de se défendre contre les états héréditaires.

Le pape, le roi de Chypre, la république de Venise et l'ordre de Saint-Jean s'étaient réunis dans une louable entreprise contre la puissance maritime des Turcs. Les galères des confédérés abordèrent sur la côte d'Ionie, et Amir fut tué d'une flèche à l'attaque de la citadelle de Smyrne, défendue par les chevaliers de Rhodes. Avant de mourir, il procura généreusement à son ami un autre allié de sa nation, non pas plus sincère et plus ardent que lui, mais plus en état, par sa proximité de la Propontide et de Constantinople, de lui donner un prompt et puissant secours. La promesse d'un traité plus avantageux décida le prince de Bithynie à rompre ses engagements avec Anne de Savoie. L'orgueil d'Orchan l'engagea à

promettre, de la manière la plus solennelle, que si Cantacuzène consentait à l'accepter pour son gendre il remplirait envers lui, sans jamais s'en écarter, tous les devoirs d'un sujet et d'un fils. L'ambition l'emporta sur la tendresse paternelle; le clergé grec se prêta à l'alliance d'une princesse chrétienne avec un disciple de Mahomet, et le père de Théodora nous détaille lui-même, avec une honteuse satisfaction, le déshonneur de son diadème. Des ambassadeurs, suivis d'un corps de cavalerie turque, arrivèrent dans trente vaisseaux devant son camp de Selymbrie. On dressa un magnifique pavillon sur lequel l'impératrice Irène passa la nuit avec ses filles. Dès le matin, Théodora se plaça sur un trône entouré de rideaux de soie brodés en or. Les troupes étaient sous les armes; mais l'empereur était à cheval. A un signal, les rideaux s'ouvrirent et présentèrent l'épouse ou la victime environnée de torches nuptiales et d'eunuques prosternés. L'air retentit du bruit des trompettes; et des poètes tels que le siècle pouvait les fournir, célébrèrent dans leurs chants nuptiaux le prétendu bonheur de Théodora.

Elle fut livrée au Barbare, qui devenait son maître, sans aucune des cérémonies du culte chrétien; mais on était convenu par le traité qu'elle continuerait à professer librement sa religion dans le harem de Bursa; et son père fait l'éloge de sa conduite pieuse et charitable dans cette situation équivoque. Lorsque l'empereur grec se vit paisiblement assis sur le trône de Constantinople, il rendit visite à son gendre qui, accompagné de ses quatre fils de différentes épouses, vint l'attendre à Scutari, sur la côte asiatique. Les deux princes partagèrent, avec une apparente cordialité, les plaisirs de la chasse et d'un festin; et Théodora obtint la permission d'aller au-delà du

Bosphore passer quelques jours dans la société de sa mère. Mais Orchan, dont l'amitié était subordonnée aux intérêts de sa politique et de sa religion, se joignit sans hésiter, dans la guerre des Génois, aux ennemis de Cantacuzène.

Dans son traité avec l'impératrice Anne, le prince ottoman avait stipulé cette singulière condition, qu'il lui serait permis de vendre ses prisonniers à Constantinople ou de les transporter en Asie. Une foule de chrétiens des deux sexes, de tous les âges, de prêtres et de moines, de vierges et de matrones, furent exposés nus dans les marchés publics, et souvent maltraités à coups de fouet pour exciter la charité à les racheter plus promptement; mais l'indignation des Grecs ne leur permettait guère que de déplorer le sort de leurs concitoyens, qu'ils voyaient emmener au loin dans un esclavage qui assujettissait leur âme et leur corps. Cantacuzène fut forcé de se soumettre aux mêmes conditions, et leur exécution doit avoir été encore plus funeste à l'empire. L'impératrice Anne avait obtenu un secours de dix mille Turcs; mais Orchan employa toutes ses forces au service de son père. Ces calamités n'étaient cependant que passagères; dès que l'orage cessait, les fugitifs retournaient dans leurs anciennes habitations; à la fin de la guerre, les Musulmans évacuaient totalement l'Europe et se retiraient en Asie. Ce fut à l'occasion de sa dernière querelle avec son pupille, que Cantacuzène fixa dans le sein de l'empire le germe de destruction que ses successeurs ne purent déraciner. Les Turcs modernes ignorent leur propre histoire, confondent leur premier passage de l'Hellespont avec le dernier, et représentent le fils d'Orchan comme un brigand obscur qui, suivi de quatre-vingts aventuriers, passa par stratagème sur une terre ennemie et peu connue. Soli-

man, à la tête d'un corps de dix mille hommes de cavalerie turque, fut transporté sur les vaisseaux de l'empereur grec, et traité comme son allié. Les troupes mahométanes rendirent quelques services et commirent beaucoup de désordres dans les guerres civiles de la Romanie. Mais la Chersonèse se trouva insensiblement peuplée d'une colonie de Turcs; et la cour de Bysance sollicita envain la restitution des forteresses de la Thrace.

Après quelques délais artificieusement prolongés par le prince ottoman et son fils, on en fixa le rachat à la somme de 60,000 écus, et le premier paiement avait été acquitté, lorsque les murs et les fortifications de la plupart de ces villes furent renversés par un tremblement de terre; les Turcs occupèrent les places démantelées; ils rebâtirent Gallipoli, et Soliman eut soin de repeupler de Mahométans cette ville, clef de l'Hellespont. L'abdication de Cantacuzène rompit les faibles liens de l'alliance domestique. Par ses derniers conseils, il engageait ses compatriotes à éviter une guerre imprudente, à comparer le nombre, la discipline et l'enthousiasme des Turcs à la faiblesse et à la pusillanimité des Grecs. Ces avis prudents furent méprisés par l'opiniâtre vanité d'un jeune homme, et justifiés par les victoires des Mahométans. Au milieu de ses succès, Soliman tomba de cheval dans un exercice militaire du *Jerid*, et perdit la vie; le vieil Orchan succomba peu de temps après à sa douleur. Mais les Grecs n'eurent pas le loisir de se réjouir de la mort de leurs ennemis; le glaive des Turcs se montra également redoutable entre les mains d'Amurat Ier, fils d'Orchan et frère de Soliman; on découvre à travers l'obscurité des *Annales bysantines*, qu'il s'empara presque sans résistance de toute la Romanie et de la Thrace,

depuis l'Hellespont jusqu'au mont Hémus; et que presque aux portes de la capitale, il choisit Andrinople pour le siége de son gouvernement et de sa religion en Europe. Constantinople, dont la décadence date presque de l'époque de sa fondation, avait été successivement attaqué, durant le cours de dix siècles, par les Barbares de l'orient et de l'occident. Mais jusqu'à cette époque fatale, les Grecs ne s'étaient point vus environnés du côté de l'Asie et de l'Europe par les forces d'une même puissance ennemie.

Cependant Amurath, par prudence ou par générosité, suspendit encore pour quelque temps cette facile conquête, et son orgueil se contenta d'appeler fréquemment auprès de lui l'empereur Jean Paléologue et ses quatre fils, qui, dès qu'ils en recevaient l'ordre, se rendaient à la cour ou à l'armée du prince ottoman. Il marcha successivement contre les nations esclavonnes, qui habitaient entre le Danube et la mer Adriatique, contre les Bulgares, les Serviens, les Bosniens, les Albanais, et il écrasa à plusieurs reprises, par ses excursions, ces tribus belliqueuses qui avaient si souvent insulté l'empire romain. Leur pays n'abondait ni en or ni en argent, leurs rustiques hameaux n'étaient pas enrichis par le commerce ni décorés par les arts de luxe; mais les naturels de ces contrées avaient été de tout temps distingués par leur vigueur corporelle et l'énergie de leur courage : une institution sage en fit les plus fermes et les plus fidèles soutiens de la grandeur ottomane.

Le visir d'Amurath rappela à son souverain que les lois de Mahomet lui accordaient la cinquième partie des dépouilles et de tous les captifs; le ministre ajouta que des officiers vigilants, placés à Gallipoli, lèveraient facilement ce tribut au

passage, et pourraient choisir les plus beaux et les plus vigoureux parmi les enfants des chrétiens. Le conseil fut adopté, on publia l'édit : des milliers de captifs européens furent élevés dans la religion de Mahomet et dans l'exercice des armes. Un dervis célèbre fit la cérémonie de consacrer cette nouvelle milice et de lui donner un nom. Placé à la tête de leurs rangs, il étendit la manche de sa robe sur la tête du soldat qui était le plus à sa portée, et leur donna sa bénédiction dans les termes suivants : « Qu'on les nomme janissaires (*yengi chéri* ou nouveaux soldats). Puisse leur valeur être toujours brillante, leur épée tranchante et leurs bras victorieux ! Puisse leur lance être toujours suspendue sur la tête de leurs ennemis, et quelque part qu'ils aillent, puissent-ils en revenir avec un visage *blanc* (1) ! »

Telle fut l'origine de cette troupe formidable, la terreur des nations et quelquefois des sultans. Ils sont aujourd'hui déchus de leur valeur ; leur discipline s'est relâchée, et leurs rangs tumultueux ne peuvent résister à l'artillerie et à la tactique des nations modernes ; mais au temps de leur institution ils jouissaient d'une supériorité décisive, parce qu'aucune des puissances de la chrétienté n'entretenait constamment sous les armes un corps régulier d'infanterie. Les janissaires combattaient contre leurs idolâtres compatriotes avec le zèle et l'impétuosité du fanatisme, et la bataille de Cossova anéantit la ligue et l'indépendance des tribus esclavonnes.

En parcourant, après sa victoire, la scène du carnage, Amurath observait que la plupart des morts n'étaient que des

(1) Visage blanc et visage noir sont, en langage turc, des expressions de louange et de reproche.

adolescents ; et son visir lui répondait en courtisan, que des hommes d'un âge plus raisonnable n'auraient point entrepris de résister à ses invincibles armes. Mais l'épée de ses janissaires ne put le sauver du poignard du désespoir : un soldat servien s'élança du milieu des morts, et le blessa dans le ventre d'un coup mortel. Ce prince, petit-fils d'Othman, avait des mœurs simples et un caractère indulgent ; il aimait les sciences et la vertu ; mais il scandalisa les Musulmans par son peu d'attention à assister à leurs prières publiques, et le muphti eut le courage de lui faire sentir sa faute, en refusant son témoignage dans une cause civile. On trouve assez fréquemment dans l'histoire orientale ce mélange de servitude et de liberté.

Le caractère de Bajazet, fils et successeur d'Amurath, se peint fortement dans le surnom qui lui fut donné d'*Ilderim* ou l'*Eclair*, et il put s'enorgueillir d'une épithète qui exprimait l'ardente énergie de son âme et la rapidité de ses marches destructives. Durant les quatorze années de son règne, Bajazet courut sans cesse à la tête de ses armées, de Bursa à Andrinople, du Danube à l'Euphrate ; et quoique très-zélé pour la propagation de sa religion, il attaqua indistinctement en Europe et en Asie, les princes chrétiens et les Mahométans, et réduisit sous son obéissance toute la partie septentrionale de l'Anatolie, depuis Angora jusqu'à Amasie et Erzeroum. Les émirs de Ghermian, de Caramanie, d'Aidin et de Sarukhan, furent dépouillés de leurs états héréditaires, et après la conquête d'Iconium, la dynastie ottomane releva l'ancien royaume des Seljoucides.

Les conquêtes de Bajazet en Europe ne furent ni moins rapides ni moins importantes. Dès qu'il eut assujetti les Ser-

viens et les Bulgares à un joug régulier, il courut au-delà du Danube chercher de nouveaux ennemis et de nouveaux sujets dans le cœur de la Moldavie. Tout ce qui reconnaissait encore l'empire grec dans la Thrace, la Macédoine et la Thessalie, passa sous celui du victorieux ottoman. Un évêque complaisant le conduisit en Grèce à travers les Thermopyles, et nous remarquerons comme un fait singulier, que la veuve d'un chef espagnol, qui possédait le pays où se rendaient jadis les fameux oracles de Delphes, acheta la protection du sultan par le sacrifice d'une de ses filles, remarquable par sa beauté. Pour assurer d'Asie en Europe la communication des Turcs, qui jusqu'alors avait été dangereuse et précaire, Bajazet établit à Gallipoli une flotte en croisière, qui commandait l'Hellespont et interceptait tous les secours que les Latins envoyaient à Constantinople. Tandis que ce prince sacrifiait sans scrupule à ses passions la justice et l'humanité, il forçait ses soldats à observer rigoureusement les règles de la décence et de la sobriété : les moissons se faisaient et se vendaient paisiblement au milieu de ses armées. Irrité de la négligence et de la corruption qui s'étaient introduites dans l'administration de la justice, il rassembla dans une maison tous les juges et gens de loi de ses états, qui ne redoutaient pas moins que d'y être brûlés vifs. Ses ministres tremblaient en silence ; mais un bouffon d'Ethiopie osa lui représenter la véritable cause de ce désordre, et le souverain ôta pour l'avenir toute excuse à la vénalité, en annexant à l'office de cadi un revenu convenable. Enorgueilli de ses succès, il dédaigna son ancien titre d'émir, et accepta la patente de sultan du calife, esclave en Egypte sous les ordres des mamelucks.

Entraînés par la force de l'opinion, les Turcs victorieux

rendirent ce dernier et frivole hommage à la race d'Abbas et aux successeurs de Mahomet. Le nouveau sultan, jaloux de mériter son titre, porta la guerre en Hongrie, théâtre perpétuel des triomphes des Turcs et de leurs défaites. Sigismond, roi de Hongrie, était fils et frère des empereurs d'occident. Sa cause était celle de l'Eglise et de l'Europe; au premier bruit de son danger, les plus braves chevaliers français et allemands s'empressèrent de se croiser sous ses drapeaux.

Bajazet défit à la journée de Nicopolis une armée de cent mille chrétiens, qui s'étaient orgueilleusement vantés que si le ciel menaçait de tomber, ils le soutiendraient sur le bout de leurs lances. Le plus grand nombre périt dans la plaine ou se noya dans le Danube, et Sigismond, après s'être réfugié par la mer Noire à Constantinople, fit un long circuit pour retourner dans ses états épuisés. Dans l'orgueil de la victoire, Bajazet menaça d'assiéger Bude, d'envahir l'Allemagne et l'Italie, et de faire manger l'avoine à son cheval sur l'autel de Saint-Pierre à Rome. Ses projets furent arrêtés par un long et violent accès de goutte.

Tel est le tableau général de la guerre de Hongrie; mais nous devons à la désastreuse aventure des Français quelques Mémoires qui font connaître le caractère de Bajazet et les circonstances de sa victoire. Le duc de Bourgogne, souverain de la Flandre et oncle de Charles VI, n'avait pu retenir l'ardeur intrépide de Jean son fils, comte de Nevers, qui partit accompagné de quatre princes ses cousins et ceux du monarque français. Le sire de Couci, un des meilleurs et des plus vieux capitaines de la chrétienté, guidait leur inexpérience; mais l'armée, commandée par un connétable, un amiral et un maréchal de France, n'était composée que de mille chevaliers et

de leurs écuyers : l'éclat de leurs noms était une source de présomption et un obstacle à la discipline; chacun se croyait digne de commander, personne ne voulait obéir, et les Français méprisaient également leurs alliés et leurs ennemis. Persuadés que Bajazet devait inévitablement périr ou prendre la fuite, ils calculaient déjà ce qu'il leur faudrait de temps pour se rendre à Constantinople et délivrer le Saint-Sépulcre. Lorsque les cris des Turcs annoncèrent leur approche, les jeunes Français étaient à table, se livrant à la gaîté, à l'irréflexion; et, déjà échauffés par le vin, ils se couvrirent de leurs armes, s'élancèrent sur leurs chevaux, coururent à l'avant-garde, et prirent pour un affront l'avis de Sigismond, qui voulait les priver de l'honneur de la première attaque. Les chrétiens n'auraient pas perdu la bataille de Nicopolis, si les Français eussent voulu déférer à la prudence des Hongrois; mais ils auraient probablement obtenu une victoire glorieuse, si les Hongrois eussent imité la valeur des Français. Après avoir rapidement dispersé les troupes d'Asie qui formaient la première ligne, ils forcèrent les palissades établies pour arrêter la cavalerie, mirent en désordre, après un sanglant combat, les janissaires eux-mêmes, et furent enfin accablés par la multitude d'escadrons qui sortirent des bois et attaquèrent de tous côtés cette poignée de guerriers intrépides.

Dans cette journée funeste, Bajazet se fit admirer de ses ennemis par le secret et la rapidité de sa marche, par son ordre de bataille et ses savantes évolutions; mais il fut accusé d'avoir inhumainement abusé de la victoire. Après avoir réservé le comte de Nevers et vingt-quatre princes ou seigneurs dont les interprètes lui attestèrent le rang et l'opulence, le sultan fit amener successivement devant lui le reste des Fran-

çais captifs, et, sur le refus d'abjurer leur religion, les fit successivement décapiter en sa présence. La perte de ses plus braves janissaires animait sa vengeance; et s'il est vrai que dans la journée qui précéda la bataille les Français eussent massacré leurs prisonniers turcs, ils ne durent imputer qu'à eux les effets d'une juste représaille. Un des chevaliers dont il avait épargné la vie obtint la permission d'aller à Paris raconter cette lamentable histoire et solliciter la rançon des princes captifs. En attendant, l'armée traîna le comte de Nevers et les barons français dans ses marches; ils servirent de trophée aux musulmans en Europe et en Asie, et furent rigoureusement emprisonnés à Bursa toutes les fois que le sultan résida dans cette capitale. On pressait chaque jour Bajazet d'expier par leur sang celui des martyrs musulmans; mais il leur avait promis la vie, et, soit qu'il eût ou pardonné ou condamné, sa parole était irrévocable. Au retour du messager, les présents et l'intercession des rois de France et de Chypre ne laissèrent point de doutes au vainqueur sur le rang et l'importance de ses prisonniers. Lusignan lui présenta une salière d'or d'un travail exquis, estimée 10,000 ducats, et Charles VI envoya, par la voie de Hongrie, un vol d'oiseaux de fauconnerie tirés de la Norwège, six charges de chevaux de drap écarlate qu'on fabriquait alors à Reims, et de tapisseries d'Arras qui représentaient les batailles d'Alexandre.

Après quelques délais occasionnés par l'éloignement plutôt que par aucun projet, Bajazet accepta 200,000 ducats pour la rançon du comte de Nevers et des barons encore existants. Le maréchal de Boucicault, fameux guerrier, était de ce petit nombre d'heureux; mais l'amiral de France avait péri dans la bataille, et le connétable ainsi que le sire de Couci,

dans la prison de Bursa. Cette rançon, dont les frais accidentels avaient doublé la somme, tombaient principalement sur le duc de Bourgogne ou plutôt sur ses sujets flamands, que des lois féodales obligeaient de contribuer, lorsque le fils aîné de leur souverain était armé chevalier, et pour le délivrer de captivité. Quelques marchands génois se rendirent caution pour cinq fois la valeur de cette somme, d'où ce siècle guerrier put comprendre que le commerce et le crédit sont les liens des nations et de la société. On avait stipulé dans le traité que les captifs français jureraient de ne jamais porter les armes contre leur vainqueur; mais Bajazet lui-même les dispensa de cette condition peu généreuse. « Je méprise, dit-il, à l'héritier de Bourgogne, tes armes et tes serments; tu es jeune et tu auras peut-être l'ambition d'effacer la honte ou le malheur de ta première entreprise. Rassemble tes forces militaires, annonce ton projet, et sois sur que Bajazet se réjouira de te rencontrer une seconde fois sur le champ de bataille. » Avant leur départ, ils furent admis à la cour de Bursa; les princes français admirèrent la magnificence du sultan, dont l'équipage de chasse et de fauconnerie était composé de cinq mille chasseurs et d'autant de fauconniers. Il fit devant eux ouvrir le ventre à un de ses chambellans, qu'une pauvre femme accusait d'avoir bu le lait de ses chèvres. Les étrangers furent étonnés de cet acte de justice, mais c'était la justice d'un sultan qui dédaigne d'examiner la valeur des preuves ou le degré de la faute.

Après s'être délivré d'un tuteur impérieux, Jean Paléologue fut durant trente-six ans le spectateur oisif, et à ce qu'il paraît, indifférent, de la ruine de son empire. Totalement livré à l'amour ou plutôt à la débauche, sa seule passion forte,

l'esclave des Turcs oubliait la honte de l'empereur romain dans les bras des filles et des femmes de Constantinople. Andronic, son fils aîné, avait formé durant son séjour à Andrinople, une liaison d'amitié et de crime avec Sanyes, le fils d'Amurath, et ils firent de concert le projet d'arracher le sceptre et la vie à leurs pères. Amurath, passé en Europe, découvrit et dissipa bientôt cette conjuration. Après avoir privé Sanyes de la vue, il menaça son vassal de le traiter comme le complice de son fils, s'il ne lui infligeait pas le même châtiment. Paléologue obéit, et, par une précaution barbare, il enveloppa dans son arrêt l'enfance innocente du prince Jean, fils du criminel Andronic; mais on exécuta l'opération avec tant de douceur ou si peu d'habileté, que l'un conserva l'usage d'un œil, et que l'autre n'éprouva d'autre infirmité que celle de loucher. Ainsi exclus de la succession, les deux princes furent renfermés dans la tour d'Anema, et l'empereur récompensa la fidélité de Manuel, son second fils, en partageant avec lui la pourpre impériale; mais au bout de deux ans, les factions des Latins et l'inconstance des Grecs produisirent une révolution; les princes prisonniers montèrent sur le trône, et les deux empereurs prirent leur place dans la tour. Avant l'expiration des deux années suivantes, Paléologue et Manuel parvinrent à s'échapper par le secours d'un moine accusé de magie, alternativement désigné par les noms d'ange ou de diable. Ils se réfugièrent à Scutari; leurs partisans prirent les armes, et les Grecs des deux partis déployèrent l'ambitieuse animosité de César et de Pompée, lorsqu'ils se disputaient l'empire de l'univers. Le monde romain ne consistait plus que dans un coin de la Thrace, entre la Propontide et la mer Noire, dont l'étendue, de cinquante milles

en longueur sur une largeur d'environ trente milles, aurait été comparable à une des plus petites principautés d'Allemagne ou d'Italie, si les restes de Constantinople n'avaient pas encore présenté la richesse et la population de la capitale d'un royaume. Pour rétablir la paix, il fallut partager ce fragment d'empire. Paléologue et Manuel conservèrent la capitale; Andronic et son fils fixèrent leur résidence à Rhodosto et Sélymbrie, et gouvernèrent presque tout ce qui n'était pas renfermé dans l'enceinte de Bysance. Dans le tranquille sommeil de la royauté, les passions de Jean Paléologue survivaient à sa raison et à ses forces.

Il priva son fils bien aimé, son collègue et son successeur, d'une jeune et belle princesse de Trébisonde; et tandis que le vieillard épuisé s'efforçait de consommer son mariage, le jeune Manuel se rendait aux ordres de la Porte ottomane, suivi de cent Grecs des plus illustres maisons. Ils servirent avec honneur dans les armées de Bajazet; mais l'entreprise de rétablir les fortifications de Constantinople irrita le prince ottoman. Il menaça leur vie; on démolit aussitôt les nouveaux ouvrages, et c'est peut-être faire trop d'honneur à la mémoire de Jean Paléologue, que d'attribuer sa mort à cette dernière humiliation.

Manuel, promptement averti de cet événement, s'échappa secrètement et en diligence du palais de Bursa, et prit possession du trône de Constantinople.

Bajazet, affectant de mépriser la perte de ce précieux ôtage, poursuivit ses conquêtes en Asie et en Europe, tandis que le nouvel empereur de Byzance faisait la guerre à son neveu, Jean de Sélymbrie, qui défendit durant huit années ses droits légitimes à la succession des restes de l'empire. Le

victorieux sultan voulut enfin terminer ses exploits par la conquête de Constantinople; mais il se rendit aux représentations de son visir, qui lui fit craindre que cette entreprise n'attirât contre lui une seconde et plus redoutable croisade de tous les princes de la chrétienté. Bajazet écrivit à l'empereur Grec une lettre conçue dans ces termes : « Par la faveur divine, notre invincible cimeterre à réduit sous notre obéissance presque toute l'Asie et une portion considérable de l'Europe, à laquelle il ne manque que la ville de Constantinople, car il ne te reste plus rien hors de son enceinte; sors de cette ville, remets-la dans nos mains, stipule ta récompense, ou tremble pour toi et ton malheureux peuple des suites d'un imprudent refus. » Mais les instructions secrètes des ambassadeurs chargés de ce message permettaient d'adoucir la rigueur de cette demande, et de proposer un traité que les Grecs acceptèrent avec soumission et reconnaissance, ils accordèrent pour prix d'une trève de dix ans, un tribut annuel de 30,000 écus d'or; ils eurent la douleur de voir tolérer publiquement le culte de Mahomet, et Bajazet eut la gloire d'établir un cadi et de fonder une mosquée dans la métropole de l'église d'Orient. Cependant l'inquiet sultan ne respecta pas longtemps cette trève. Bajazet prit le parti du prince de Sélymbrie, le souverain légitime, et environna Constantinople avec son armée. Manuel, dans sa détresse, implora la protection du roi de France; sa plaintive ambassade en obtint beaucoup de compassion et quelques secours sous les ordres du maréchal de Boucicault, dont la pieuse valeur était animée par le souvenir de sa captivité et le désir de s'en venger sur les infidèles. A la tête de quatre vaisseaux de guerre, il cingla d'Aigues-Mortes, vers l'Hellespont, força le passage défendu par dix-sept galères

turques, descendit six cents hommes d'armes et seize cents archers à Constantinople, et en fit la revue dans la plaine voisine, sans daigner compter ni mettre en bataille la multitude des Grecs. Son arrivée fit lever le blocus qui serrait Byzance par terre et par mer. Les escadrons de Bajazet s'éloignèrent précipitamment à une respectueuse distance, et plusieurs forteresses d'Europe et d'Asie furent emportées d'assaut par le maréchal et l'empereur, qui combattirent à côté l'un de l'autre avec la même intrépidité; mais les Ottomans reparurent bientôt en plus grand nombre, et le brave Boucicault, après s'être maintenu durant une année, résolut d'abandonner un pays qui ne pouvait plus fournir la paie ni la subsistance de ses soldats. Le maréchal offrit à Manuel de le conduire à la cour de France, où il pourrait solliciter lui-même des secours d'hommes et d'argent, et lui conseilla cependant de faire cesser la discorde civile en laissant le trône à son neveu. Manuel accepta la proposition, introduisit le prince de Sélymbrie dans la ville, et telle était la misère publique, que le sort de l'exilé parut préférable à celui du souverain. Au lieu d'applaudir à un succès de son vassal, le sultan des Turcs réclama Byzance comme sa propriété, et sur le refus de l'empereur Jean, il fit éprouver à la capitale les calamités réunies de la guerre et de la famine.

Contre un pareil ennemi, on ne pouvait rien espérer des prières ni de la résistance, et le sauvage conquérant aurait dévoré sa proie, si dans cette crise il n'eût pas été précipité du trône par un autre sauvage plus fort que lui. La victoire de Timour, ou Tamerlan différa la chûte de Constantinople d'environ un demi-siècle (1).

(1) Gibbon.

CHAPITRE XVIII.

Déposition et mort de Richard. — Retour en France d'Isabelle, fille de Charles V.

Henri IV tenait l'héritier du trône, le chef de la maison de la Marche, et un frère puîné de ce jeune seigneur, dans une sorte de captivité à Vindsor : leurs amis, contents de veiller à leur sûreté, n'osaient rien entreprendre en leur faveur. On conspira, et ce ne fut point pour eux. Un chapelain de Richard, nommé Mandlin, fut l'idole qu'on présenta au peuple. Ce Mandlin avait avec Richard, qui vivait encore alors, une ressemblance de taille et de figure, dont on crut pouvoir tirer parti. On commença par répandre sourdement le bruit que le roi Richard s'était sauvé de sa prison ; et quand on crut avoir disposé les esprits, on indiqua un tournoi à Oxford, où l'on se proposa d'attirer Henri IV pour le faire prisonnier ou l'assassiner. Ce complot fut découvert par le même moyen qui avait fait découvrir l'attentat du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, contre le comte de Foix. Le comte de Rutland, qui avait flatté, puis trahi tour-à-tour le duc de Glocester et Richard II, et qui flattait alors Henri IV pour le trahir, s'était mis à la tête de la conspiration. Un jour qu'il était à dîner chez le duc d'Yorck, son père, on aperçut un papier caché dans son sein ; on en parla, il parut troublé : le duc d'Yorck voulut voir ce papier et l'arracha de force à son fils ; c'était le détail de la conjuration et la liste des conjurés. Le duc d'Yorck veut absolument partir pour aller révéler tout à Henri IV. Le comte de Rutland le prévient, pour mériter sa grâce. Les conjurés sachant que ces deux princes s'étaient rendus auprès du roi, et jugeant qu'il n'y avait plus rien à

ménager, revêtirent Mandlin des ornements de la royauté. Une partie du peuple crut ou voulut croire qu'il était le roi on retrouvait dans ce chapelain toutes les grâces de Richard, qui en avait assez pour se faire pardonner ses vices, et qui était assez malheureux pour pouvoir être plaint. Les conjurés en voulant surprendre Henri à Vindsor, furent eux-mêmes surpris à Cirencester par le maire de cette place, qui les coupa, les battit, et envoya de sa pleine autorité à l'échafaud les principaux chefs et les plus grands seigneurs : Mandlin eut la tête tranchée ; on vit Rutland, portant au bout d'une lance la tête du lord Spencer, son beau-frère et son complice, la présenter honteusement à Henri, qu'il eût traité de même, si le tournoi d'Oxford eût réussi. L'évêque de Carlisle, qui avait eu la faiblesse de se laisser entraîner dans cette conspiration, perdit son évêché : il mourut simple curé.

L'usurpateur le plus heureux vit toujours dans l'agitation. Henri IV employa tout le temps de son règne à combattre les ennemis que son usurpation lui avait faits; et si ces ennemis, au lieu de l'attaquer les uns après les autres, eussent concerté leurs démarches et uni leurs efforts, ils l'eussent infailliblement accablé.

La France menaça, mais elle ne fit que menacer, et ne pouvait faire davantage. Ses discordes intestines ne lui permettaient point d'avoir égard aux nœuds qui l'avaient unie avec l'infortuné Richard II. Richard avait fiancé Isabelle, fille de Charles VI, et cette princesse, suivant l'usage du temps, était élevée en Angleterre, en attendant que son mariage pût être célébré. Nous avons vu d'ailleurs plus d'une fois Richard II prêt à opposer les secours de Charles VI aux contradictions que son autorité éprouvait en Angleterre; de sorte que si la

rivalité subsistait toujours de nation à nation, on peut dire qu'elle était éteinte entre les deux rois, et qu'un intérêt plus pressant, plus personnel, semblait les réunir contre des sujets peu soumis. Lorsqu'on apprit en France la déposition de Richard, on jura de le rétablir, on annonça des préparatifs, qui ne firent que hâter la mort de Richard; on voulut la venger, la démence de Charles VI, les divisions des maisons d'Orléans et de Bourgogne, les soulèvements des peuples n'en laissèrent pas le loisir; Isabelle revint en France, et la trève fut renouvelée. Le duc d'Orléans parut vouloir soutenir l'honneur de la France, mais il ne le soutint que par des bravades; il défia Henri IV à un combat de cent chevaliers contre cent. Henri répondit qu'un roi ne recevait de défis que d'un roi. Le duc d'Orléans, qui se sentait beaucoup plus roi en France que Charles VI son frère, fut outré de ce mépris, et répliqua par une lettre, où il prodiguait à Henri les noms de traître, d'usurpateur et de régicide; Bolingbroke, au nom du roi d'Angleterre, donna au duc d'Orléans tous les démentis d'usage en pareil cas. Il y eut, quelques années après, un combat de sept chevaliers français contre autant de chevaliers anglais. Les Français furent vainqueurs.

En même temps un simple particulier prétendit venger en son nom la mort de Richard: c'était Valeran, comte de Saint-Pol, de la maison de Luxembourg: il avait épousé une sœur utérine de Richard; la France vraisemblablement l'appuyait sous main. Il fit en Angleterre une descente qui ne réussit pas, mais il eut le plaisir de faire planter de nuit, à la porte de Calais, une grande potence où il fit pendre en effigie, avec les armes renversées, le comte de Sommerset, frère du nouveau roi d'Angleterre et gouverneur de cette

place. Lorsque l'Angleterre demanda raison de ces insultes et de ces hostilités, le gouvernement français répondit qu'il s'en tenait à la trève. Les Anglais ravagèrent le Boulonais et les autres contrées voisines de Calais, sous prétexte que les terres du comte de Saint-Pol y étaient situées, et ils s'en tinrent aussi à la trève.

Cette trève, conclue par Charles VI avec le bourreau de son gendre, arrêta des mouvements qui semblaient prêts à éclater dans la Guienne, où la révolution arrivée en Angleterre, n'était vue qu'avec horreur. Les Gascons étaient restés fidèles à la mémoire de Richard II, qu'ils avaient vu naître, et qui avait été élevé parmi eux, sous les yeux du prince Noir, leur souverain et leur héros. Plutôt que de reconnaître l'usurpateur, ils paraissaient disposés à passer sous la domination du beau-père de leur prince. L'inaction de la France, l'arrivée de quelques troupes anglaises, et la crainte de passer sous l'obédience du pape d'Avignon, s'ils devenaient Français, les retinrent dans la dépendance de l'Angleterre. Ce dernier motif fut le plus puissant; les Gascons suivaient l'obédience de Rome, parce qu'ils étaient Anglais, et ils restèrent Anglais, parce qu'ils suivaient l'obédience de Rome.

La nouvelle révolution d'Angleterre ramenait les mêmes conjonctures où l'on s'était trouvé lors qu'Arthur avait été assassiné par Jean-sans-Terre. Charles VI avait été l'ami et le protecteur de Richard, comme Philippe-Auguste l'avait été d'Arthur; il avait fiancé Isabelle sa fille avec Richard, comme Philippe-Auguste avait promis Agnès sa fille au prince Arthur; la France, sous Charles VI comme sous Philippe-Auguste, avait à venger l'assassinat d'un de ses vassaux sur un usurpateur, qui prétendait devenir son vassal malgré elle,

et le devenir par un crime. Les dispositions où le crime de Henri IV avait mis les provinces anglaises du continent, étaient les mêmes que celles qui avaient tant facilité à Philippe-Auguste la conquête des provinces confisquées sur Jean-sans-Terre; l'occasion d'achever cette conquête et de chasser entièrement les Anglais de la France venait de renaître. Il n'y eut de différence que dans la conduite des deux rois suzerains. L'un cite l'assassin à la cour des pairs, le juge, le condamne, le punit; l'autre tremble devant le coupable, et traite avec lui. L'un était Philippe-Auguste, l'autre Charles VI.

Le bonheur de Henri IV l'ayant ainsi dérobé, du côté du continent, à la vengeance des Français et au ressentiment des Gascons, il lui restait encore en Angleterre beaucoup d'ennemis.

CHAPITRE XIX.

Guerre des Ecossais et des Anglais. — La France reste tranquille spectatrice.

Les Ecossais comptant sur les troubles que devait entraîner l'usurpation de Henri, crurent avoir trouvé le moment favorable d'attaquer l'Angleterre; Henri marche à leur rencontre, les repousse jusqu'à Edimbourg, s'empare de cette capitale, et somme le roi d'Ecosse Robert III de venir lui faire hommage de sa couronne. Les Ecossais disparaissent, selon l'usage des montagnards, dont la défense consiste plus à échapper qu'à résister, et pour qui la fuite est une victoire. Ils reviennent quelque temps après sous la conduite d'Archibald, comte de Douglas. La maison de Douglas était depuis longtemps en possession de fournir à l'Ecosse ses plus vaillants défenseurs et ses meilleurs généraux. En Ecosse, cette mai-

son de Douglas, en Angleterre la maison de Piercy établie dans le comté de Northumberland, semblaient, par la situation même de leurs domaines sur la frontière, chargées l'une contre l'autre de la défense de leur patrie; aussi étaient-elles presque toujours en guerre, soit pour la cause commune, soit pour leurs querelles particulières. Le comte de Northumberland, chef de la maison de Piercy, fondit sur le comte de Douglas, qui perdit un œil au combat d'Holmedon, et fut fait prisonnier; ainsi que le comte de Fife, fils du duc d'Albanie et neveu du roi d'Écosse. Henri voulant s'assurer de l'Ecosse par de pareils ôtages, défendit au comte de Northumberland de traiter de leur rançon. Le fier Northumberland croyait avoir peu d'ordres à recevoir du roi, et ne s'attendait pas surtout à recevoir celui-là. Il regardait en quelque sorte Henri IV comme sa créature; il avait beaucoup contribué à le mettre sur le trône, et à faire tomber dans ses mains le malheureux Richard. Un sujet qui a rendu de tels services est aisément mécontent, un roi qui les a reçus est aisément ingrat. Northumberland ne voulut point céder au roi les Ecossais pris dans le dernier combat, et les lois de la guerre, observées alors, lui étaient favorables jusqu'à un certain point.

Vers le même temps il s'élevait des mouvements dans la principauté de Galles. Un nouvel Yvain de Galles, nommé Glendour ou Glendourdy, descendu aussi des anciens princes de ce pays, ou du moins ayant cette prétention, semblait vouloir s'y rendre maître, sous prétexte de venger Richard; les Gallois s'attachèrent à lui, il fit des progrès, battit les troupes anglaises; mais au lieu de s'unir avec le comte de la Marche, successeur légitime de Richard, il ravagea ses terres, vainquit et fit prisonnier Edouard Mortemer, oncle du comte

de la Marche, puis le comte de la Marche lui-même, qu'un courage digne de sa naissance et supérieur à son âge avait engagé à venger Edmond. La maison de Mortemer était alliée de celle de Piercy, le comte de Northumberland voulut délivrer le comte de la Marche. Le roi, qui redoutait les droits de ce dernier, voulut qu'il restât prisonnier de Glendourdy, nouveau sujet de mécontentement pour le comte de Northumberland et pour tous les Piercys; ils éclatèrent, la révolte se déclara. Northumberland mit le comte de Douglas en liberté, fit alliance avec lui, traita aussi avec Glendourdy: les Piercys redemandèrent le trône pour le comte de la Marche par un manifeste auquel Henri n'avait rien à répondre, il fallut combattre. Le comte de Northumberland étant tombé malade dans ces conjonctures, le jeune Piercy son fils, surnommé *Hot-Spur, Chaud-Eperon*, pour son ardeur dans les combats, se mit à la tête du parti du comte de la Marche, et livra contre Henri IV la bataille de Shrewsbury, l'une des plus mémorables de ce temps par la valeur acharnée qu'on y signala de part et d'autre; les deux armées étaient égales, et elles n'excédaient pas douze mille hommes chacune, nombre facile à mouvoir et à diriger. Piercy et Douglas cherchaient partout le roi d'Angleterre, qui se présentait partout; il avait fait prendre à plusieurs officiers une armure semblable à la sienne, stratagème usité alors, soit pour tromper la haine de l'ennemi, soit pour encourager les siens en paraissant de tout côté. Douglas en renversa plusieurs, et se flatta plus d'une fois d'avoir terrassé le roi. Toujours rival des Piercys, même en les servant, Douglas semblait leur envier l'honneur de la victoire. Le roi d'Angleterre tua, dit-on, de sa main trente-six ennemis, c'est-à-dire trente-six de ses sujets; il avait avec lui le

jeune Henri son fils, qui fut depuis ce vaillant Henri V, et qui ne cessa de le défendre dans la mêlée, comme le jeune Philippe avait défendu à Poitiers le roi Jean son père. Le jeune Henri, blessé d'une flèche au visage, ne voulut jamais quitter le champ de bataille ; enfin une main inconnue les délivra tous deux de la fureur de Piercy, on le vit tomber, et aussitôt la victoire se déclara pour Henri ; Douglas fut pris ainsi que le comte de Worcester, oncle du jeune Piercy et frère du comte de Northumberland ; Worcester fut depuis envoyé au supplice. Le comte de Northumberland voyant son fils tué et son frère prisonnier, prit le parti de les désavouer, il prétendit ne s'être armé que pour offrir sa médiation et prévenir tous ces malheurs. Henri feignit de le croire, et lui fit grâce, mais sans lui rendre ni sa faveur, ni sa confiance : le comte de Northumberland n'y prétendait pas, il n'attendait qu'une occasion de reprendre les armes.

La France, la Guienne, l'Écosse, la principauté de Galles, les mécontents anglais, ou étaient restés dans l'inaction, ou n'avaient jamais agi que séparément, et pour ainsi dire un à un. Le bonheur constant de Henri IV fit encore qu'une autre troupe de mécontents n'éclata qu'après la bataille de Shrewsbury et la ruine des Piercys ; c'était tendre la gorge aux bourreaux : le comte de Nottingham et l'archevêque d'Yorck étaient à la tête de ce nouveau parti. Le comte de Northumberland voulut se joindre à eux ; mais ces deux chefs mal-habiles s'étant laissés surprendre, furent amenés à Henri, qui les envoya tous deux à l'échafaud. Le supplice de l'archevêque d'Yorck fut le premier exemple d'une peine capitale infligée à un prélat en Angleterre. Nous ne connaissons point d'évêque en France que l'autorité royale ait envoyé au supplice pour

avoir excité des troubles dans l'Etat. Louis XI voulut faire le procès au cardinal Balue et à l'évêque de Verdun pour quelques intrigues, mais l'affaire ne fut point suivie. Northumberland s'enfuit en Écosse, et ne put engager les Ecossais à faire une nouvelle incursion en Angleterre, qu'après qu'ils eurent laissé le temps à Henri IV et à son fils d'accabler Glendourdy, qui mourut peu de temps après. Le premier combat que Northumberland, à la tête des Ecossais, livra sur les frontières d'Angleterre, lui coûta aussi la vie, et Henri IV fut délivré de tous ses ennemis; il dut cet avantage à leur maladresse, à leur défaut de concert, à son bonheur; mais il le dut aussi à son activité. Dès qu'il voyait un parti se former, il courait l'accabler, et ne laissait point à ses ennemis le temps de se réunir.

Pour comble de bonheur, des conjonctures imprévues mirent le sort de l'Ecosse entre les mains de Henri. Robert III, roi d'Ecosse, prince doux, juste et faible, aurait rendu ses sujets heureux s'il avait eu la fermeté de réprimer l'ambition et les violences du duc d'Albanie son frère. Robert III, sans aimer ni estimer le duc, était gouverné par lui; les âmes faibles sont surtout gouvernées par ceux qu'elles haïssent et qu'elles craignent. Le duc d'Albanie sentit jusqu'à quel point il pouvait abuser de son crédit, il résolut d'écarter du trône les fils de Robert; il engagea le roi à faire enfermer David son fils aîné pour quelques traits de jeunesse qu'on eût pardonnés à un particulier; il se rendit maître du sort de ce jeune prince dans sa prison, et l'y fit mourir de faim. Le roi sut cette barbarie, en eut horreur, et n'eut pas la force d'échapper à l'empire du bourreau de son fils; mais, effrayé des dangers du fils qui lui restait, il voulut l'envoyer en France; le vaisseau

qui portait le jeune prince fut pris par les Anglais; Jacques (c'est le nom de ce prince) fut conduit et retenu à Londres; son père en mourut de douleur : le duc d'Albanie monta sur le trône d'Ecosse. C'était pour Henri IV un voisin plus redoutable que ne l'avait été l'indolent Robert III. Henri n'en sentit que mieux l'importance de l'ôtage qu'il avait entre les mains; cet ôtage lui répondait de la conduite du duc d'Albanie, et l'Angleterre n'eut plus rien à craindre de l'Ecosse.

CHAPITRE XX.

L'usurpateur fomente des troubles en France.

La France ne prit aucune part à cet événement, il semble cependant qu'il était de sa gloire et de son devoir d'obtenir, de gré ou de force, la liberté d'un prince son allié, arrêté contre le droit des gens en pleine paix, dans le moment où il allait chercher un asile en France. La confiance même que le roi d'Ecosse témoignait au gouvernement français en lui envoyant son fils, était un titre de plus qu'il acquérait à la protection de la France; mais la protection de la France n'était alors qu'un vain nom; cet Etat déchiré ne pouvait rien ni pour lui-même, ni pour les autres, il n'avait plus d'influence dans l'Europe. L'usurpateur Henri, que le soin de s'affermir sur le trône semblait devoir concentrer dans les affaires de son île, eut plus d'influence sur les affaires de la France que Charles VI n'en avait sur celles de l'Angleterre. Henri fomentait les troubles de la France, il appuyait tour à tour les partis d'Orléans et de Bourgogne pour les affaiblir tous les deux. Vainqueur des ennemis domestiques, redoutable aux ennemis étrangers, il

eût été l'arbitre de l'Europe, si un règne plus long lui eût permis de développer sa politique extérieure.

Ce que la nation française n'avait pu même entreprendre contre Henri IV, quelques corsaires français pensèrent l'exécuter; ils attaquèrent, près des côtes de l'Angleterre, cinq vaisseaux anglais, dont l'un transportait le roi lui-même, de Londres à un château dans la province de Kent, les quatre autres portaient sa suite et ses équipages; ces quatre furent pris, le roi n'échappa qu'avec beaucoup de peine, et fut d'autant plus troublé de cette aventure, qu'il soupçonna quelque trahison de la part de ses domestiques. Il avait mérité d'être en proie à la défiance, elle fit le tourment de sa vie, et fut une des causes qui l'empêchèrent de tenter au dehors quelque entreprise d'éclat.

Sa politique intérieure consista principalement dans l'activité, toujours il étouffa les factions dès leur naissance; il sut d'ailleurs contenir sa nation par un mélange habile de souplesse et de fermeté, qui étendait la prérogative royale sans altérer la constitution. Il tenta vainement d'introduire la loi salique dans la législation anglaise : ni lui ni son peuple n'eurent des motifs assez purs, l'un pour proposer cette innovation importante, l'autre pour s'y refuser. L'unique objet de Henri était d'anéantir les droits de la maison de la Marche. Encore toute échauffée de la grande querelle d'Edouard, et toute animée de son esprit, la nation ne pouvait consentir à désavouer près d'un siècle de guerres et de déclamations contre la loi salique. Henri était parvenu à faire passer un acte qui lui assurait la couronne, à lui et à ses héritiers mâles, à l'exclusion des filles; le cri de la nation l'obligea de souscrire à un réglement contraire, qui, sans parler des droits

de la maison de la Marche, admit les princesses de la maison de Lancastre à succéder au trône. Mais ces débats sur la loi salique chez la nation anglaise, cette tentative d'un roi anglais en faveur de la loi française, forment un point remarquable dans l'histoire de la rivalité de la France et de l'Angleterre, surtout dans l'époque de cette rivalité qui a pour objet la succession au trône de la France (1).

CHAPITRE XXI.

Viclef et Henri V.

Le règne de Henri IV sert d'époque à une autre nouveauté bien importante dans l'histoire de l'humanité et de la religion. Ce fut alors qu'on vit en Angleterre le premier exemple d'un hérétique brûlé en vertu des lois. L'Angleterre, longtemps préservée du fléau des hérésies et des querelles théologiques, fut le berceau de Wiclef, ce fameux précurseur des réformateurs du seizième siècle. Il commença de répandre sa doctrine vers la fin du règne d'Edouard III. Quelques persécutions qu'il éprouva sous Richard II l'ayant rendu intéressant et considérable, la secte des wicléfites ou lollards fit des progrès sensibles; Wiclef trouva un zélé défenseur dans le duc de Lancastre, père de Henri IV. A l'ombre de cette protection, Wiclef, malgré la haine du clergé, dont il attaquait les possessions autant que l'autorité, mourut paisible dans son rectorat de Lutterworth, au comté de Leicester. Henri IV, avant de monter sur le trône, avait partagé les sentiments de son père, et on s'attendait à le voir favorable aux lollards. La politique en

(1) *De la Rivalité de la France et de l'Angleterre.*

décida autrement. Henri IV jugea qu'il devait mettre le clergé dans ses intérêts, il fit passer en loi au parlement que les hérétiques seraient livrés au bras séculier par l'évêque, et au feu par le magistrat, ce qui ne tarda pas à être exécuté dans la personne de William Sautre, recteur de Saint-Osithes, à Londres. On croira aisément que la secte en fit des progrès plus rapides. On s'en aperçut dans le parlement qui se tint la sixième année du règne de Henri IV. La chambre-basse, à qui le roi demandait un subside, lui proposa sans détour de prendre tout le temporel de l'Eglise, et d'en former un fonds perpétuel et sacré, réservé pour les besoins de l'Etat. L'archevêque de Cantorbéry voulut défendre le clergé, et faire compter pour quelque chose dans l'ordre politique l'occupation de prier Dieu pour la prospérité de l'Etat; l'orateur de la chambre basse répondit par un sourire, qui réduisait à une très-petite valeur les prières de l'Eglise. Le roi prit le parti du clergé, la chambre haute rejeta le bill des communes; et, en effet, à ne considérer même que relativement à l'ordre politique la proposition faite par les communes, elle était évidemment contraire au droit de propriété et aux lois sur lesquelles ce droit était fondé. La chambre basse cependant ne perdit point courage; le wicléfisme continua ses progrès. Cinq ans après, le roi, insistant pour obtenir un subside, la chambre basse insista pour que le clergé fût dépouillé. Elle produisit un calcul des revenus ecclésiastiques qu'elle portait à cent quatre-vingt-cinq mille marcs par an. On pouvait, disait-elle, faire remplir beaucoup mieux qu'auparavant les fonctions cléricales par quinze mille prêtres habitués, à sept marcs d'appointement chacun; c'était en tout cent cinq mille marcs; le roi pouvait prélever vingt mille marcs par an pour son propre usage. Les

soixante mille marcs restant pouvaient, selon le même calcul, entretenir quinze comtes, quinze cents chevaliers, six mille écuyers et cent hôpitaux. A cette requête, la chambre basse en joignait une autre, plus juste, par laquelle elle demandait qu'on adoucît les lois pénales portées contre les lollards. Le roi répondit durement aux communes, et il fit brûler un lollard avant la dissolution du parlement : c'était trop peu d'un, si cette rigueur envers les lollards était juste ; c'était beaucoup trop, si elle n'était que barbare.

Comme l'administration de Henri IV fut un mélange de souplesse et de fermeté, la conduite de la chambre des communes à son égard fut un mélange d'audace et de condescendance. On la vit quelquefois étendre sa vigilance inquiète et jalouse jusque sur l'intérieur de la maison du prince; elle le força de renvoyer quatre officiers de sa maison, dont l'un était son confesseur. Ce dernier article pouvait avoir rapport à la persécution qu'éprouvaient les lollards. Sous le règne précédent, les communes avaient défendu au confesseur du roi de paraître à la cour, excepté aux quatre grandes fêtes de l'année. Tous ces réglements se sentaient de l'esprit de Wiclef.

Henri IV fut un usurpateur brillant et réputé heureux; il dompta tous ses ennemis, excepté un seul qu'il ne put jamais vaincre, le remords. Ce remords lui tint lieu de vertu; la superstition ou l'hypocrisie lui tint lieu de piété. Il eut d'ailleurs des qualités estimables, de la prudence, de la dextérité, de la vigueur; il eut en tout une sorte de grandeur; il n'en eut pas assez pour se garantir d'une honteuse jalousie à l'égard de son fils; ce sentiment qui, chez lui, tenait à la fois de l'inquiétude d'un souverain ombrageux et du dépit d'un rival éclipsé, alla jusqu'à priver l'Etat d'un appui nécessaire,

éloignant ce fils de l'administration des affaires et du commandement des armées. Le jeune Henri chercha un autre aliment à l'ardente activité de son âme ; le vice s'offrit, il s'y livra ; il s'élança dans cette nouvelle carrière avec la même impétuosité dont il volait autrefois à la gloire. Bientôt des scélérats furent ses amis, et des crimes ses plaisirs ; le plus vil attentat lui paraissait assez noble, dès qu'il supposait de l'audace et de la force. Arrêter les passants, les voler, jouir de leur effroi, de leurs regrets, était son amusement le plus ordinaire. « Il préludait, dit un auteur, au métier de conquérant par celui de voleur de grands chemins. » Son père fut forcé de rougir de lui après l'avoir envié ; il craignit pour son fils cet avilissement qui avait tant contribué à renverser du trône le faible et impétueux Richard ; mais la nation ne désespéra jamais de Henri V, elle avait toujours devant les yeux l'éclat de ses premières années ; elle recueillait avidement des traits de grandeur d'âme et de générosité « qu'on voyait, dit M. Hume, percer, pour ainsi dire, à travers le nuage qui obscurcissait le caractère de ce jeune prince. »

Un de ses compagnons de débauche et de crime fut cité en justice, le prince osa l'accompagner à l'audience et l'y protéger ouvertement. Sir Guillaume Gascogne (c'était le nom du juge) ne vit que son devoir, et condamna le coupable ; le prince, indigné, insulte le juge sur son tribunal, et s'emporte jusqu'à le frapper ; le juge, sans colère comme sans faiblesse, ordonne de conduire le prince en prison. L'assistance frémissait ; on tremblait pour le juge, pour le prince, pour la liberté ; mais le prince, comme s'il eût été terrassé tout à coup par la majesté des lois, avoua ses torts, se soumit à la sentence et se laissa mener en prison. A ce trait, la nation reconnut un hé-

ros. Le roi sentit tout le prix et de la fermeté du juge et de la soumission du prince. En ce moment il s'avoua heureux monarque et heureux père. Obligé d'admirer son fils, il recommença de le craindre, et les flatteurs recommencèrent à le peindre redoutable. Le prince va trouver le roi, il se jette à ses pieds : « Sire, lui dit-il, je suis indigne d'avoir un héros pour père; accablez-moi de votre colère ou de votre mépris, je les ai mérités; mais épargnez-vous, épargnez-moi cette défiance plus injurieuse et plus cruelle, c'est le seul châtiment que je n'aie pas mérité. Je n'ose vous dire d'examiner ma vie, elle souillerait vos regards, et nous aurions trop à rougir l'un et l'autre; mais si je pouvais vous montrer le fond de mon cœur, ce que vous y verriez de respect et de tendresse aurait lieu de vous toucher. Mon père! si votre fils vous est odieux, du moins qu'il ne vous soit point suspect; punissez-le, mais daignez ne le pas craindre. » Henri IV s'attendrit, ses yeux se remplirent de larmes, il embrassa son fils : « C'en est fait, lui dit-il, je n'ai plus de soupçons. » Il le croyait, mais le trait était resté au fond du cœur.

Henri IV mourut de vieillesse et d'épuisement à quarante-six ans. « Il mourut pénitent, dit un auteur, parce qu'il ne pouvait jouir plus longtemps du fruit de ses crimes. » Des craintes pusillanimes agitèrent ses derniers moments, il croyait toujours voir son fils lui arracher la couronne, il la fit placer sur son chevet pour n'en être point séparé. La maladie et ses défaillances continuelles augmentaient et excusaient cette faiblesse. Une de ces défaillances fut si forte et si longue, qu'on le crut mort; le prince de Galles se pressa peut-être un peu trop d'emporter la couronne. Henri IV, à peine revenu à lui, demanda ce qu'on en avait fait; on avertit le prince de Galles,

qui la rapporta sur-le-champ. « Et bien! lui dit tristement Henri, vous me dépouillez donc de mon vivant! » Le prince arrosa ses mains de larmes, et jura qu'il voudrait ne porter jamais cette couronne; mais il ne pouvait se justifier qu'en présentant à son père l'idée affligeante de l'état où on l'avait vu.

Henri IV avait eu quelque désir de faire le voyage de la Terre-Sainte, et ce désir s'était augmenté dans sa maladie. Sa dernière défaillance l'ayant surpris dans l'église de Westminster, on l'avait porté dans un appartement de l'abbaye, qui s'appelait *la chambre de Jérusalem;* ce qui a fait supposer après coup une prophétie suivant laquelle il devait mourir dans Jérusalem, et qui s'accomplit, dit-on, par cette équivoque.

Henri IV laissa quatre fils : Henri V, qui lui succéda; Thomas, duc de Clarence; Jean, duc de Bedford; Humfroy, que Henri V, son frère, fit duc de Glocester; et deux filles : Blanche, qui épousa Louis, électeur palatin; et Philippine, qui épousa Eric IX, roi de Danemarck.

CHAPITRE XXII.

Situation de la France.

Pendant que l'autorité royale soumettait tout en Angleterre, elle était avilie en France par des incertitudes et des divisions perpétuelles. Le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne régnaient tour à tour sous le nom de Charles VI; ils aggravaient toujours de plus en plus le joug que le roi avait voulu rendre léger, quand il avait régné lui-même; tous deux étaient haïs du peuple presque autant qu'ils se haïssaient l'un

l'autre : tantôt ils partageaient l'autorité, tantôt chacun d'eux l'usurpait tout entière, à l'exclusion de son concurrent. Quand les prétextes leur manquaient pour opprimer le peuple, ils supposaient la guerre avec l'Angleterre prête à renaître, montraient des préparatifs et des armements, tâchaient de ranimer quelques étincelles des vieilles haines nationales, et quand ils en avaient profité pour établir quelque impôt, ils le partageaient, et ils étaient alors de la meilleure intelligence.

Le duc de Bourgogne mourut, et le duc d'Orléans se crut délivré du seul concurrent capable de lui faire ombrage.

Il trouva bientôt un concurrent plus redoutable encore dans le fils de son ennemi. Le duc Jean, non moins intrépide, non moins ambitieux que son père, mais bien plus méchant, aspira comme lui au pouvoir souverain, et s'y éleva par des voies bien plus odieuses. Les liaisons du duc d'Orléans avec la reine donnaient à celui-ci une prépondérance marquée. L'abus qu'il en fit, quoique poussé à l'excès, est une chose assez commune; mais rien n'égale l'indécence et l'horreur de l'abandon où la reine et le duc d'Orléans, dans leurs amours scandaleux, osaient laisser le roi, tandis qu'ils dissipaient les finances du royaume en dépenses extravagantes. Les enfants du roi n'étaient pas moins négligés. Charles fut averti, par quelques domestiques fidèles, de l'état déplorable où étaient ses enfants, mais il n'avait plus assez de force d'esprit ni de corps pour s'opposer à rien, ni pour rien réparer; il fit cependant appeler leur gouvernante, qui lui avoua en pleurant, que *souvent ils n'avoient que manger ne que vêtir*. *Hélas!* dit le roi en soupirant, *je ne suis pas mieux traité!* On ne peut songer sans indignation que, dans un violent accès de sa ma-

ladie, il resta plus de cinq mois sans se coucher, sans changer de vêtement et même de linge; qu'il s'était enfoncé dans la chair un morceau de fer, qu'on l'y avait laissé, que déjà la gangrène avait attaqué plusieurs parties de son corps, sans que sa femme et son beau-frère, comblés de ses bienfaits et jouissant de tout en son nom, fissent la moindre attention à des maux si affreux.

On peut juger de l'état du royaume par celui où on laissait le roi.

Tandis qu'on négligeait ainsi tous les moyens humains et raisonnables d'entretenir ou de rétablir la santé du roi, on employait tous les moyens superstitieux, peut-être parce qu'on en connaissait l'inefficacité; on chassait les Juifs, on en brûlait quelques-uns, on consultait des charlatans et des devins, puis on les envoyait au supplice, parce qu'ils n'avaient pas guéri le roi, ou parce qu'ils avaient entrepris de le guérir; on plaçait sur les autels des saints, des figures de cire qui représentaient le roi, et sur lesquelles ils devaient opérer le miracle de sa guérison, comme on *envoûtait* en perçant au cœur ces figures de cire; on faisait faire au roi des pélerinages, etc. Quelquefois on employait pour le secourir des moyens bien étranges. Dans un de ses accès, il refusait de changer de linge. On fit entrer dans sa chambre douze hommes avec des masques noirs et des vêtements lugubres : le roi frémit et obéit; mais devait-on traiter ainsi avec une imagination que la vue d'un prétendu spectre avait si facilement égarée? n'était-ce pas augmenter le mal que d'en renouveler la cause (1)?

(1) On lui donna aussi des cartes. Elles étaient connues avant lui, mais peu en usage : elles étaient peintes. Le roi y jouant, tout le monde voulut y jouer. Charles VI autorisa les acteurs des mystères de la passion.

Cette même année 1405, le duc d'Orléans échappa presque miraculeusement à un danger qu'il parut vouloir regarder comme un avertissement du ciel, qui l'invitait à réparer ses torts. Il descendait la montagne de Saint-Germain-en-Laye avec la reine dans un chariot couvert : les chevaux s'emportèrent, et la reine et le prince allaient être précipités du haut de la montagne dans la Seine, si l'on n'avait coupé promptement les traits des chevaux. Le duc d'Orléans, tant que dura l'émotion excitée dans son âme par cette aventure, ne parla que de conversion et de retour à la justice, il invita ses créanciers, par une proclamation publique, à se trouver un certain jour dans son hôtel pour être payés : ils s'y rendirent au nombre de plus de huit cents; mais l'équité du duc s'était dissipée avec sa crainte; ses officiers renvoyèrent les créanciers, en leur disant que le prince leur faisait beaucoup d'honneur de leur devoir de l'argent, et qu'ils devaient se trouver flattés qu'il daignât penser quelquefois à eux.

Les impôts, le luxe de la cour, la misère du peuple étaient au comble; les grands étaient tous ennemis les uns des autres, mais ils étaient tous ennemis de la nation, et ils formaient autour du trône une barrière pour en écarter la vérité. Un moine augustin osa profiter, pour la dire, du privilége de la chaire; il ne garda aucuns ménagements, et s'il ne se permit pas de nommer, il désigna si clairement, qu'on ne pouvait se méprendre; il désigna surtout la reine et le duc d'Orléans : la reine sortit du sermon fort irritée : on crut le prédicateur perdu. Plusieurs femmes de la cour l'abordèrent, et lui dirent *qu'elles étaient bien ébahies comme il avait osé ainsi parler. Encore suis-je plus ébahi*, répondit-il, *comment on ose faire les péchés que j'ai déclarés.* On le menaça de le faire noyer,

mais le roi voulut l'entendre, et l'orateur, irrité par les menaces, n'en parla que plus courageusement. Il prit pour son texte ces mots : *L'Esprit-Saint vous enseignera toute vérité,* et il le remplit. Il exposa l'état du royaume (ce tableau n'avait besoin que d'être vrai pour être fort), il compara le règne de Charles VI avec celui de Charles V (le parallèle ne pouvait être à l'avantage du présent) ; il désigna encore le duc d'Orléans sous les traits d'un prince qui, né avec d'heureuses dispositions, s'était rendu, par ses exactions, un objet de haine, et, par ses débauches, un objet de mépris. Il exhorta le roi, pour son propre intérêt, à réparer les malheurs publics, il osa lui faire envisager les révolutions les plus funestes, s'il différait à s'occuper de ce grand ouvrage. Le roi, au lieu de s'offenser, comme les courtisans l'espéraient, dit, avec sa bonté ordinaire, qu'il tâcherait de profiter des leçons qu'il avait reçues; toute la cour alors applaudit par air au prédicateur, comme le peuple y applaudissait par reconnaissance, et le duc d'Orléans voulut être des amis de ce moine : il se nommait Jacques Le Grand.

Ses prédictions allaient bientôt être accomplies. Le duc de Bourgogne allait donner des leçons plus terribles, il allait venger la France pour la mieux opprimer. Les partis de Bourgogne et d'Orléans se déclarent; on prend les armes, les cabales secrètes deviennent des hostilités publiques. Le duc de Bourgogne avait marié sa fille au dauphin, ce qui lui donnait du crédit à la cour; il s'annonçait comme voulant réformer l'Etat, ce qui lui conciliait la faveur du peuple; il pressa ses préparatifs, ce qui lui procura l'avantage de surprendre ses ennemis. La reine et le duc d'Orléans s'enfuirent à son arrivée; mais, pour avoir entre les mains des ôtages précieux, ils char-

gèrent le prince de Bavière, frère de la reine, de leur amener le dauphin et la dauphine. Le duc de Bourgogne, averti de cet enlèvement, redouble de diligence, atteint le dauphin et son ravisseur à Juvisy; il demande au dauphin s'il ne veut pas revenir à Paris, le dauphin y consent; le prince de Bavière veut résister; le duc de Bourgogne, sans daigner le regarder ni l'écouter, donne les ordres pour le retour, et les fait exécuter. Le duc de Bourgogne entre dans Paris en triomphe avec le dauphin, son gendre; le duc d'Orléans est réduit à écrire contre eux au parlement, qui fit registre de la lettre, et ajouta cette réflexion sensée, qu'*il en adviendra, Dieu y pourvoye, car en lui doit être espérance et fiance, et non dans les princes et les enfants des hommes, dont on ne doit pas attendre de salut.*

CHAPITRE XXIII.

Assassinat du duc d'Orléans.

L'indolence du duc de Berri le rendait ennemi de la guerre, la bonté du duc de Bourbon le rendait ami de la paix; ces deux princes ménagèrent au moins les apparences d'une réconciliation entre leurs neveux : le duc de Bourgogne et le duc d'Orléans s'embrassèrent, ils couchèrent dans le même lit, selon l'usage du temps. Le dimanche 20 novembre 1407, ils communièrent à la même messe et dînèrent ensemble. Le duc d'Orléans pria le duc de Bourgogne à dîner pour le dimanche suivant. Ce dîner ne devait point avoir lieu. La nuit du mercredi 23 au jeudi 24, le duc d'Orléans, après avoir passé la journée à l'hôtel de Saint-Pol, où demeurait le roi, s'était rendu chez la reine, à l'hôtel Barbette, bâti sur le terrain

qu'occupent aujourd'hui la rue de ce nom et celle des Trois-Pavillons. On appelait cet hôtel *le petit séjour de la reine ;* « c'était, dit l'auteur de la *nouvelle Histoire de France*, le nom qu'on donnait aux maisons particulières où les grands allaient jouir d'une liberté qui leur manquait dans leurs palais. » Le duc y soupa. Vers huit heures du soir (c'était alors après souper), un valet-de-chambre du roi, nommé Schas de Courte-Heuse, vint avertir le duc que le roi le mandait pour une affaire importante et pressée; le duc retourna à l'hôtel de Saint-Pol; il était sans armes et presque sans suite, et allait en chantant sans prévoir aucun malheur. A la lueur des flambeaux que portaient devant le prince quatre ou cinq valets-de-pied, on aperçut le long des murs une troupe d'inconnus rangés en haie, et qui paraissaient attendre quelqu'un. Aussitôt le prince fut environné d'assassins, qui crient : *A mort. Je suis le duc d'Orléans*, dit-il; on lui répond : *Tant mieux, c'est ce que nous demandons.* En même temps, d'un coup de hache on lui abattit la main gauche, dont il tenait le pommeau de sa selle; d'autres coups le renversent de sa mule. Il cherchait à deviner les auteurs d'un pareil attentat; mais il ne nomma ni le duc de Bourgogne, ni personne. *Qu'est ceci? d'où vient ceci?* disait-il, en s'efforçant de parer avec le bras désarmé qui lui restait les coups dont on l'accablait. Ce bras fut bientôt fracassé par une massue armée de pointes de fer; et deux autres coups que le duc reçut à la tête lui firent sauter la cervelle. Les assassins, instruits par l'exemple du connétable de Clisson, échappé à tant de coups, voulûrent s'assurer que le duc était mort, ils approchèrent un flambeau pour l'examiner. Alors sortit d'une maison voisine un homme dont le visage était caché sous un grand chaperon, il donna au

prince un dernier coup de massue, et dit : *Éteignez tout, allons-nous-en : il est mort*. On croit que c'était le duc de Bourgogne. Un seul des domestiques du duc d'Orléans le défendit jusqu'à la fin ; il se nommait Jacob, il fut tué avec son maitre ; on le trouva expirant, lorsqu'on vint relever le corps du duc, et dans ce moment il proféra encore ces derniers mots : *Haro, monseigneur mon maître !* Une femme du voisinage ayant voulu crier au meurtre, les assassins lui avaient dit avec menaces et d'une voix étouffée : *Taisez-vous, mauvaise femme, taisez-vous*. Le duc d'Orléans ne marchait ordinairement qu'avec une escorte de six cents gentilshommes ; mais tout était disposé pour qu'il fût seul ce moment-là. Les assassins étaient au nombre de dix-huit, ils avaient à leur tête Raoul d'Ocquetonville, gentilhomme normand. Cet homme, attaché à la maison de Bourgogne, qui lui avait déjà procuré des lettres de grâce pour un autre crime, était, dit-on, animé d'un ressentiment particulier contre le duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne, outre la jalousie du pouvoir, avait aussi contre son rival un ressentiment très-vif. Le duc d'Orléans, aimable et accoutumé aux succès de la galanterie, était encore plus vain que voluptueux ; il publiait et nommait ses conquêtes ; il avait une galerie qui contenait entre autres portraits tous ceux de ses maîtresses. Il poussa l'insolence de l'indiscrétion ou de la calomnie jusqu'à y faire voir le portrait de la duchesse de Bourgogne au duc de Bourgogne lui-même, et jusqu'à célébrer, dans des chansons, des détails secrets de cette liaison.

Les assassins ne prirent pas moins de précautions après leur crime qu'auparavant. Ils mirent le feu à une maison pour détourner l'attention et augmenter le trouble ; ils semèrent les rues de chausse-trappes pour arrêter ceux qui voudraient

les poursuivre, et ils se sauvèrent dans l'hôtel du duc de Bourgogne.

Voici comment l'historien des ducs de Bourgogne raconte la mort du duc d'Orléans :

« Le duc d'Orléans était malade à son château de Beauté; son cousin alla l'y voir et lui montra tous les signes d'une amitié fraternelle. Lorsque le duc d'Orléans fut rétabli, il vint à Paris. Le duc de Berri mena ses deux neveux entendre ensemble la messe aux Augustins, le dimanche 20 novembre 1407. Pour mieux attester leur sainte réconciliation, ils communièrent ensemble; le mardi, le duc de Berri leur donna un grand dîner, où ils s'embrassèrent devant les princes, se jurèrent amitié, et burent à leur réconciliation; le duc d'Orléans convia même le duc de Bourgogne à dîner chez lui pour le dimanche suivant.

La reine venait tout récemment d'accoucher d'un fils qui n'avait pas vécu. Elle gardait encore le lit. Elle logeait à ce moment en un petit hôtel qu'elle avait acheté du sire de Montaigu, dans la vieille rue du Temple, près la porte Barbette. Le duc d'Orléans lui faisait des visites assidues, et tâchait de la distraire du chagrin que lui avait causé une couche si malheureuse. Le mercredi, 23 novembre, il y soupait, et le repas avait été gai, lorsqu'un valet de chambre du roi, nommé Schas de Courte-Heuse, se présenta de la part du roi : « Monseigneur, dit-il, le roi vous mande que vous veniez devers lui sans délai. Il a hâte de vous parler pour chose qui touche grandement à vous et à lui. »

Incontinent le duc se fit amener sa mule. Bien qu'il eût alors six cents hommes armés dans Paris, ce soir là il n'était accompagné pour toute suite, que de deux écuyers montés sur

le même cheval, et de quatre ou cinq valets de pied portant des flambeaux. Il était tard, environ huit heures du soir; la nuit était sombre, chacun retiré chez soi, personne dans les rues. Le duc était vêtu d'une simple robe de damas noir; il s'en allait suivant la Vieille Rue du Temple, en chantant et jouant avec son gant. Quand il fut à environ cent pas de l'hôtel de la Reine, comme il passait devant l'hôtel du maréchal de Rieux, dix-huit ou vingt hommes armés, qui étaient embusqués devant une maison nommée l'image Notre-Dame, s'élancèrent tout-à-coup; le cheval des deux écuyers eut peur et les emporta au loin. Les assassins tombèrent sur le duc d'Orléans, criant : « A la mort! A la mort! — Qu'est ceci? D'où vient ceci, dit-il, je suis le duc d'Orléans. — C'est ce que nous demandons, » répliquèrent-ils. Bientôt il fut renversé de sa mule. Il se releva sur les genoux; mais tous ces gens frappaient sur lui tant qu'ils pouvaient, à grands coups de hâche, d'épée et de masses. Un jeune page essaya de le défendre et fut aussitôt abattu; un autre fut blessé grièvement et n'eut que le temps de se réfugier en une boutique voisine dans la rue des Rosiers. La femme d'un pauvre cordonnier ouvrit sa haute fenêtre, et voyant cet assassinat cria : « Au meurtre! au meurtre! — Taisez-vous, mauvaise femme, » lui répondit-on de la rue. D'autres tiraient des flèches aux fenêtres d'où l'on voulait regarder. En un instant tout fut achevé. Un grand homme vêtu d'un chaperon rouge qui lui descendait sur les yeux dit à haute voix : « Eteignez tout, et allons-nous en; il est mort. » Il y avait des chevaux préparés à la porte de la maison Notre-Dame; ces hommes montèrent dessus. L'un d'entr'eux donna encore un dernier coup de massue au corps étendu du duc d'Orléans. Puis ils s'enfuirent

grand train en tournant par la rue des Blancs-Manteaux et criant : « Au feu ! au feu ! » En effet, on voyait sortir de la fumée de la maison Notre-Dame. Ils jetaient derrière eux des chausses-trapes, et faisaient par menaces éteindre les lumières dans les boutiques.

Un bruit avait attiré aux fenêtres les gens qui habitaient l'hôtel du maréchal de Rieux. Un écuyer du duc d'Orléans, neveu du maréchal, descendit dans la rue au moment où le crime venait d'être accompli. Il trouva son malheureux maître étendu sur le pavé, mort et tout mutilé. La tête était ouverte par deux effroyables plaies ; la main gauche avait été coupée, le bras droit ne tenait plus que par un lambeau. Le jeune page allemand était là gisant et rendait les derniers soupirs en disant : « Ah ! mon maître ! »

Le corps fut transporté dans l'hôtel de Rieux. La nouvelle de ce meurtre se répandit aussitôt dans tout Paris. La reine en fut la première instruite. La frayeur et le désespoir la saisirent ; malgré l'état où elle se trouvait, elle se fit sur l'heure même transporter à l'hôtel Saint-Paul. Beaucoup de seigneurs s'armèrent et allèrent former une garde au roi. Les princes se rassemblèrent sur-le-champ, tous à l'hôtel d'Anjou chez le roi de Sicile, avec les principaux seigneurs du conseil. Le sire de Tignonville, prévôt de Paris, mandé par le connétable, se rendit au plutôt à l'hôtel de Rheims pour constater le crime et commander les enquêtes. Puis il alla rendre compte aux princes des circonstances déplorables dont il venait de prendre connaissance. On lui donna l'ordre de faire fermer les portes de la ville, de veiller à ce qu'il n'y eût aucun désordre dans les rues, et de procéder aux plus sévères recherches.

Le lendemain matin, le corps fut transporté à l'église voisine des Blancs-Manteaux ; ce fut au jour seulement qu'on ramassa dans la rue, et dans la boue, la main mutilée et la cervelle de ce malheureux prince. Toute la famille royale, désolée et consternée, vint en cette église rendre ses tristes devoirs au duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne ne parut pas moins affligé que les autres. « Jamais, disait-il, plus méchant et plus traître meurtre ne fut commis ni exécuté en ce royaume. »

Le vendredi, le duc d'Orléans fut, ainsi qu'il l'avait dès longtemps ordonné, enseveli avec la plus grande et la plus triste pompe en l'église des Célestins dans cette superbe chapelle qu'il y avait fait bâtir. Le convoi fut suivi de tout ce qu'il y avait de seigneurs et de chevaliers à Paris, et d'une innombrable foule de peuple. Les coins du drap mortuaire étaient portés par le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon ; ils étaient vêtus de deuil et on les voyait répandre des larmes.

Cependant les premiers soupçons s'étaient aussitôt portés sur un homme que le duc d'Orléans avait gravement offensé, et qui, comme on savait, en avait conçu un mortel ressentiment. C'était Aubert le Flamenc, seigneur de Conny, ancien chambellan du duc. Son maître avait séduit sa femme, et l'on racontait que, par une impudique raillerie, il la lui avait montrée toute nue, ne lui cachant que le visage et le faisant juge de la beauté de sa maîtresse. Le récit en devint public, le mari quitta sa femme, dont le duc d'Orléans resta l'amant. Il en avait eu un fils. Le nom du sire de Conny se présenta donc à l'esprit de chacun, dès qu'on sut le crime.

Il fut bientôt vérifié que, depuis plus d'un an, le sire de

Conny était loin de Paris. Bientôt le sire de Tignonville, prévôt de Paris, sut qu'un porteur d'eau, qui allait et venait dans la maison de l'image Notre-Dame, pendant que les assassins s'y cachaient, s'était retiré à l'hôtel d'Artois. Une foule de témoins déposèrent aussi de la route qu'avaient tenue les assassins. Ils avaient suivi les rues des Blancs-Manteaux, Simon-le-Franc, Maubuée, Saint-Martin aux Ours. Le prévôt ne constata pas leur passage dans la rue Mauconseil. Il voyait assez où refuge leur était donné. Il se transporta aussitôt au conseil des princes. Le duc de Berri lui demanda, dès l'abord, s'il avait découvert quelque chose. « J'y ai fait toute diligence, dit le prévôt, mais je crois que si j'avais permission d'entrer en tous les hôtels des serviteurs du roi, et même des princes, je pourrais connaître des auteurs ou des complices. » Le roi de Sicile, le duc de Berri, le duc de Bourbon, lui répondirent aussitôt qu'il lui était donné congé et licence d'entrer où bon lui semblerait. Le prévôt sortit; pour lors le duc de Bourgogne commença à pâlir, à changer de visage. « Mon cousin, dit le roi de Sicile, en sauriez-vous quelque chose, il faut nous le dire. « Le duc Jean le tira à part avec le duc de Berri, et leur dit que c'était lui qui, tenté et surpris par le diable, avait ordonné le meurtre. »

A ce discours, ils furent saisis d'une horrible surprise, demeurèrent sans parole et tout épouvantés de ce qu'ils venaient d'entendre. « Je perds mes deux neveux, furent les premiers mots que put proférer le duc de Berri en répandant un torrent de larmes. Le duc de Bourgogne sortit aussitôt en grand désordre, et le conseil se sépara. Chacun était comme accablé, et ne pouvait rassembler ses pensées ni concevoir une volonté. Ce qui les consternait surtout, c'était le degré

de perversité qu'il avait fallu pour conduire un pareil dessein. C'était dès longtemps qu'il était préparé, comme on le sut bientôt. Le duc de Bourgogne avait choisi, pour exécuter ce crime, un gentilhomme normand nommé Raoul d'Auquetonville. C'était un ancien général des finances que le duc d'Orléans avait justement privé de son emploi pour d'indignes malversations. Cet homme, après avoir gagné plusieurs gens de toute sorte pour l'aider dans son complot, entre autres les deux frères de Courteheuse, du comté de Guines, dont l'un était valet de chambre du roi, chercha longtemps une maison dans le quartier de Saint-Paul pour s'y cacher avec sa bande, et trouva enfin, le 17 novembre, celle qui avait pour enseigne l'image Notre-Dame. Il la loua tout entière pour six mois, moyennant 16 écus, disant qu'il voulait y mettre des vins en magasins. Il s'y enferma aussitôt, et y passa six jours, sans que personne sortît de la maison durant le jour et guettant l'occasion. C'était précisément alors que le duc de Bourgogne se réconciliait avec son noble cousin, lui jurait fraternité, l'accablait de caresses, mangeait le même pain et buvait le même vin, recevait avec lui la sainte communion. Voilà ce qui faisait frémir. On cherchait à se rappeler toutes les circonstances; et il y eut alors des personnes qui crurent se souvenir que lorsque le duc de Bourgogne était entré le lendemain en l'église des Blancs-Manteaux, le cadavre avait saigné à l'aspect du meurtrier.

Le duc de Bourgogne, qu'un premier instant avait troublé, se remit bientôt, et reprit son audace. Le lendemain, les princes étaient réunis au conseil à l'hôtel de Nesle. Il vint pour y prendre place. On lui fit dire de ne point entrer dans la salle. « Mon cousin, dit-il avec surprise et colère au comte

de Saint-Pol, en compagnie de qui il était venu, que vous semble de ceux-ci, et qu'avons-nous à faire? Monseigneur, répondit le sire de Saint-Pol, vous avez à vous retirer en votre hôtel, puisqu'il ne plaît pas à nosseigneurs que vous soyez au conseil. — En ce cas, retournez avec nous, reprit le duc. — Pardonnez-moi, je vais aller trouver nosseigneurs du conseil; ils m'ont mandé. » Pendant cette conversation, le duc de Berri vint à la porte, et dit au duc Jean : « Mon neveu, déportez-vous d'entrer au conseil; on ne vous y verrait pas avec plaisir. » A quoi le duc de Bourgogne répondit : Monsieur, je m'en déporte volontiers, et afin qu'on n'accuse personne de la mort du duc d'Orléans, je déclare que c'est moi et nul autre qui ai fait faire ce qui a été fait. » Sur ce, il tourna son cheval, et se retira. Le duc de Berri resta stupéfait de cette assurance. Le duc de Bourbon arriva sur cette entrefaite, et blâma fort de ce qu'on ne l'avait pas arrêté. En effet, bientôt après il fut trop tard. Le duc de Bourgogne retourna sur-le-champ à l'hôtel d'Artois, prit six hommes seulement avec lui, et s'en alla sans s'arrêter, hormis pour changer de chevaux, jusqu'à la frontière de Flandre. Il arriva à Bapaume vers une heure après-midi, et ordonna, en mémoire du péril auquel il croyait échapper, que dorénavant les cloches sonnassent à cette heure-là. Cela s'appela longtemps l'angelus du duc de Bourgogne. L'amiral de Brabant et environ cent vingt chevaliers de la maison du duc d'Orléans se mirent à sa poursuite, mais ne purent l'atteindre. D'ailleurs le roi de Sicile les fit rappeler, et les blâma d'être ainsi partis sans ordres. Ni Raoul d'Auquetonville ni aucun autre des assassins ne fut pris. La crainte avait troublé tout le monde, et la justice n'avait pas de cours contre un si grand crime.

Paris demeura longtemps à se remettre d'un tel événement: chacun, touché d'une si affreuse mort, ne se rappelait plus que les aimables qualités du duc d'Orléans; cette jeunesse, qu'on avait vue brillante de tant de beauté et de grâce, ces manières si douces et si nobles; cette bienveillance d'âme et cet accueil encourageant; nulle cruauté, nul emportement dans le caractère; un penchant naturel pour toute chevalerie, qui avait fait de lui le patron, l'ami de tous les jeunes gentilshommes, et les rassemblait autour de lui comme un cortége élégant; un savoir si rare dans les seigneurs et les princes, qui lui avait donné le goût des lettres et des hommes doctes et éloquents; conversant mieux que personne avec eux, et répondant facilement à leurs discours avec autant de science et plus de courtoisie et d'agrément. On remarquait aussi combien, malgré les désordres de sa vie, sa dévotion était sincère et vive, combien il aimait tout ce qui se rapportait à la religion. Son testament fut trouvé écrit tout entier de sa main quatre ans avant sa mort. Il était plein de sentiments chrétiens; on y voyait le goût et la connaissance des divines écritures et des choses saintes. Durant sa vie, il avait été le plus magnifique des princes dans ses dons aux églises. Ses dernières volontés étaient plus libérales encore. Après le paiement de ses dettes, qu'il recommandait d'une façon expresse, commençait un merveilleux détail de toutes les fondations qu'il ordonnait, des prières et services funèbres qu'il prescrivait pour sa mémoire, et dont les cérémonies étaient soigneusement déterminées. Il assignait des fonds pour construire une chapelle dans chaque église de Sainte-Croix d'Orléans, Notre-Dame de Chartres, Saint-Eustache et Saint-Paul de Paris.

En outre, comme il avait une dévotion particulière pour l'ordre des religieux Célestins, il fondait une chapelle dans chacune des églises qu'ils avaient en France, au nombre de treize, sans parler des richesses qu'il laissait à leur maison de Paris. Il avait voulu y être inhumé en habit de l'ordre, porté humblement au tombeau sur une claie couverte de cendres, et que sa statue de marbre le représentât aussi vêtu de cette robe. Les pauvres et les hôpitaux n'étaient pas oubliés dans ses bienfaits, et son amour pour les lettres paraissait dans la fondation de six bourses au collége de l'*Ave-Maria*. Enfin la bonté de son âme confiante et sans fiel se manifestait dans la recommandation qu'il faisait de ses enfants aux soins de son oncle le duc Philippe, tandis qu'ils étaient déjà au plus fort de leurs querelles. »

CHAPITRE XXIV.

Impunité du duc de Bourgogne.

A la nouvelle de l'assassinat du duc d'Orléans, la reine, demi-morte de douleur et d'effroi, se fit porter à l'hôtel de Saint-Paul; les princes s'assemblèrent, le duc de Bourgogne fut celui qui montra le plus de douleur et d'indignation. Le duc de Bourgogne, comme on l'a vu, s'était s'enfui en Artois. Ses complices mêmes trouvent le moyen de l'y joindre, en échappant à toutes les recherches : là commence la guerre civile. L'assassin revient la force à la main, avouant son crime, osant le justifier, et donnant à la France ce grand scandale d'une apologie publique de l'assassinat du frère du roi, prononcée devant toute la cour, devant tous les corps de l'Etat, devant le peuple même, par un prêtre et un religieux.

Cet orateur infâme (le cordelier Jean Petit) déclara qu'il s'était chargé de la défense du duc de Bourgogne, *y étant obligé par serment depuis trois ans, et parce qu'étant petitement bénéficié, le prince lui avait donné bonne et grosse pension, dont il avait trouvé les dépens, et trouverait encore, s'il lui plaisait de sa grâce.* « Raison, certes, très-digne d'un cafard, » dit Pasquier. Il prouva la nécessité, la légitimité du meurtre dans certains cas; il la prouva par l'histoire, par l'Ecriture sainte, *et par douze raisons en l'honneur des douze apôtres;* il conclut *que le roi devait avoir le duc de Bourgogne et son fait pour agréable, et avec ce, le devait guerdonner et rémunérer en trois choses, en amour, en honneurs et en richesses, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monseigneur Saint-Michel l'archange, pour avoir tué le diable, et au vaillant homme Phinées, qui tua Zambri.* Charles VI, gouverné alors par le duc de Bourgogne, lui donna des lettres par lesquelles il approuvait le crime de ce prince, et diffamait lui-même la mémoire de son propre frère. *Pour ce que le duc de Bourgogne,* est-il dit dans ces lettres, *étoit pleinement informé, si comme il fit dire et proposer, que notre frère avoit machiné et machinoit de jour en jour à la mort et expulsion de nous et de notre génération, et tendoit par plusieurs voies et moyens à parvenir à la couronne et seigneurie de notre royaume, il, pour la sûreté et préservation de nous et notre dite lignée, pour le bien et utilité de notre dit royaume, et pour garder envers nous la foi et loyauté en quoi il nous est tenu, avoit fait mettre hors de ce monde notre dit frère; en nous suppliant que si, par le rapport d'aucuns ses malveillants, ou autrement, nous avions pris aucune déplaisance contre lui pour cause dudit cas advenu en la personne de notre*

dit frère ; nous, considérant les causes pourquoi il l'avoit fait faire, voulions ôter de notre courage toute déplaisance. Sçavoir faisons que nous, considérant le fervent et loyal amour, et bonne affection que notre dit cousin a eue et a à notre dite lignée, avons ôté et ôtons de notre courage toute déplaisance, que, par le rapport d'aucuns malveillants de notre dit cousin, ou autrement, pouvions avoir eue envers lui pour occasion des choses dessus dites, et voulons qu'icelui notre cousin de Bourgogne soit et demeure en notre singulier amour. Il était impossible que l'autorité royale fût plus indignement avilie (1).

Après avoir donné audience à l'apologiste de l'assassinat, on la donna aussi, pour la forme, à l'abbé de Saint-Denis, orateur de la duchesse d'Orléans, et chargé de justifier la mémoire de son mari (2). La puissance du duc de Bourgogne, plus décisive que toutes ces inutiles harangues, dicta les lettres qu'on vient de voir. On le réconcilia en apparence avec les fils du duc d'Orléans, et l'autorité resta entre les mains du crime. Le duc de Bourgogne s'empara du gouvernement; il avait déjà surpris la confiance du peuple, il se l'assura encore en faisant trancher la tête à Montaigu, surintendant des finances, coupable sans doute de quelques déprédations, mais puni seulement pour avoir déplu au duc de Bourgogne, selon l'usage si connu de rendre injuste, par le motif et par la manière, ce qui pourrait être juste au fond. Montaigu fut jugé par des commissaires; c'est de lui qu'un célestin de Marcoussy dit à François Ier qu'*il n'avait pas été condamné par juges*,

(1) Gaillard.

(2) Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, mourut de douleur de voir la mort de son mari rester impunie.

ains par commissaires. Montaigu fut rétabli dans la suite par le parti orléanais, peut-être avec aussi peu de justice, et seulement en haine du duc de Bourgogne. Ses richesses et son énorme puissance déposaient contre lui : la prospérité avait fait sur lui son effet ordinaire.

Quand le prévôt de Paris, Des Essarts, arrêta Montaigu, celui-ci lui dit : *Comment es-tu si hardy de moi attoucher?* Ce Des Essarts était une créature du duc de Bourgogne, dont la fortune, élevée sur les ruines de celle de Montaigu, fut plus rapide encore et plus excessive. Mais le duc de Bourgogne, au premier intérêt, au premier caprice, était toujours prêt à renverser son ouvrage; Des Essarts lui ayant déplu, le duc voulut bien l'avertir : *Prévôt de Paris*, lui dit-il, *Montaigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la tête, mais vraiment vous n'y en mettrez pas trois.* Il lui tint parole, et quelques années après il le fit décapiter. Des Essarts s'était attiré son sort par son infidélité envers son bienfaiteur, dont il avait abandonné le parti; mais il lui avait remis la Bastille, et il s'était remis lui-même entre ses mains sur l'assurance de la vie, et la rigueur du duc de Bourgogne envers lui fut un parjure. Des Essarts se croyait aimé; en allant au supplice, il souriait au peuple, et s'attendait que le peuple allait le délivrer; mais il est rare qu'avec tant de richesse et de puissance un ministre ait l'affection populaire. Des Essarts réunissait sur sa tête sept ou huit des plus belles charges de l'Etat, celles de prévôt de Paris, de maître des eaux et forêts, de grand-bouteiller, de grand-fauconnier, de surintendant ou général-gouverneur des finances, de capitaine ou gouverneur de Paris, de Cherbourg, de Montargis, etc.; voilà peut-être ses crimes. C'est ainsi que sous ce malheureux règne de Charles VI, tout

porte un caractère d'excès et d'irrégularité, qui est en tout l'opposé du règne précédent. Le gouvernement particulier du duc de Bourgogne était capricieux, violent et cruel. L'abus qu'il fit en toute occasion de son autorité, souleva contre lui tous les grands du royaume : la duchesse d'Orléans était morte de dépit et de douleur de n'avoir pu venger la mort de son mari, qu'elle n'avait point aimé ; mais la vengeance du duc d'Orléans, remise entre les mains de la reine, n'en était que plus ardemment poursuivie ; la reine ne daignait pas même cacher l'intérêt qui la faisait agir, elle faisait de cette vengeance sa cause personnelle ; elle exigeait que l'assassin de son amant *n'approchât pas de cent lieues les endroits où elle et les princes d'Orléans se trouveraient*. Le duc de Bourbon s'était retiré dans ses Etats, pour ne prendre aucune part aux accommodements que la cour, par faiblesse, pourrait faire avec l'assassin ; il était toujours prêt à s'armer pour cette cause, et persistait à demander que le crime fût puni, quoiqu'on eût manqué le moment favorable de se saisir du coupable. Le duc de Berri pensait de même, quoiqu'avec plus de mollesse ; le comte d'Alençon, tous les princes, en un mot, firent une ligue avec la maison d'Orléans et avec ce fier et ambitieux Bernard, comte d'Armagnac, qui fut depuis connétable de France, et qui donna son nom au parti orléanais, parce qu'il était l'âme de ce parti, et qu'il était d'ailleurs beau-père du nouveau duc d'Orléans. Il était aussi gendre du duc de Berri. Le duc de Bretagne entra dans cette ligue ; les intérêts de ce côté étaient bien changés. Le duc d'Orléans avait été le protecteur et l'ami du connétable de Clisson, qui, par le mariage de sa fille avec l'héritier des droits de Penthièvre, était devenu le défenseur de ces droits contre le duc de Bre-

tagne. Par cette raison, le duc de Bourgogne, Philippe, père de Jean, avait été dans les intérêts du duc de Bretagne contre Clisson. Le duc Jean, au contraire, avait marié Isabelle sa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Clisson et de l'héritier de Blois-Penthièvre, et il s'était déclaré hautement protecteur des droits de cette maison; il avait dit *que le duché de Bretagne appartenait de bon droit à son gendre, et que, venant le temps qu'il attendait, il l'y rétablirait de droit et de force.* Aussi de tous les princes ligués contre le duc de Bourgogne, n'y en eût-il aucun qui agît d'abord avec autant de zèle que le duc de Bretagne.

CHAPITRE XXV.

Guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons.

Bientôt tout fut en proie aux horreurs de la guerre civile; les factions des Orléanais ou Armagnacs et des Bourguignons, partagèrent toute la France; on s'envoyait de part et d'autre des cartels outrageants. Le roi commandait en vain qu'on mît bas les armes; la voix du devoir était étouffée par le cri plus puissant de la haine et de la vengeance, et le roi lui-même était réduit à être tour à tour Armagnac ou Bourguignon, selon qu'il était dans la puissance de l'un ou de l'autre parti. La ville de Paris était toujours pour le duc de Bourgogne; on en avait ôté le gouvernement au duc de Berri pour le donner au comte de Saint-Pol, partisan du duc de Bourgogne. Saint-Pol y avait formé cette fameuse milice royale, composée de cinq cents bouchers ou écorcheurs, commandés par les Goix, les Saint-Yons et les Thiberts, propriétaires de la grande bou-

cherie de Paris (1). Ces furieux commettaient toutes sortes d'insolences ; ils allèrent mettre le feu au château de Wicestre ou Bicêtre, appartenant au duc de Berri, qui jusque-là était resté neutre.

Cependant les Orléanais s'avançaient, ils avaient déjà pris Saint-Denis et Saint-Cloud, ils ne respiraient que le pillage de Paris, lorsque tout-à-coup le duc de Bourgogne arrive avec un secours d'Anglais, s'ouvre un chemin à travers l'armée orléanaise, et entre dans Paris, où il est reçu comme le libérateur de la France. En passant à Pontoise, il avait échappé au fer d'un assassin, moyennant la précaution qu'il prenait toujours de laisser quelque distance entre lui et ceux qu'il ne connaissait pas, ou qui pouvaient lui être suspects. Ses officiers aperçurent le poignard dans la manche de l'assassin, qui fut pris à l'instant, et puni de mort. Les Orléanais, repoussés, proscrits, excommuniés, dépouillés de tous leurs biens, font alliance à leur tour avec les Anglais. Ils envoyèrent en Angleterre, pour cette négociation, ce même augustin, Jacques le Grand, qui, de prédicateur hardi, était devenu un intrigant dangereux. Ce moine, en s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia ses instructions, elles furent saisies et portées au duc de Bourgogne, qui en tira deux avantages, l'un de traverser pour un temps la négociation des Armagnacs auprès du roi d'Angleterre, l'autre de les rendre odieux et méprisables en France, en publiant à quelles conditions ils traitaient avec l'ennemi de l'Etat. En effet, les princes se reconnaissaient tous vassaux et sujets du roi d'Angleterre ; ils s'engageaient à le remettre en possession de la

(1) On les appelait Cabochiens, du nom de Caboche, un de leurs chefs.

Guienne. Henri IV se voyant également recherché des deux côtés, mit ses services au plus haut prix, les promit également aux deux partis, bien résolu de ne les accorder qu'au plus offrant : il différa la conclusion du traité, il en différa encore plus l'exécution. Cependant Charles VI, toujours gouverné par le duc de Bourgogne, lève l'oriflamme contre les Armagnacs, et assiége le duc de Berry dans Bourges. Pendant le cours du siége, le duc de Bourgogne eut une entrevue, auprès de Bourges, avec le duc de Berry, son oncle : il y avait une barrière entr'eux. *Beau cousin et beau filleul*, dit le duc de Berry, *lorsque votre père vivait, il ne fallait pas de barrière entre nous. Monseigneur*, répondit en rougissant le duc de Bourgogne, *ce n'est pas pour moi.* Le traité d'Auxerre calma pour quelque temps l'agitation des esprits. Il y eut encore une entrevue à Auxerre pour la ratification du traité. Tous les princes du parti Armagnac devaient s'y trouver, et le duc de Bourgogne avait formé le projet de les égorger tous ; il en fit part à ses confidents, du nombre desquels était encore alors le malheureux Des Essarts, qui en fut saisi d'horreur, et qui d'un côté n'oublia rien pour en détourner le duc de Bourgogne, de l'autre fit avertir le duc d'Orléans et les autres princes Armagnacs de leur danger ; il sentit aussi tout le sien, il jugea que le duc de Bourgogne ne lui pardonnerait jamais, ni de savoir son secret, ni d'avoir fait manquer son projet. Ce fut par une suite de cette horrible confidence qu'il embrassa le parti des princes, et qu'il se fit un ennemi déclaré du duc de Bourgogne, qui, l'ayant pris, lui fit trancher la tête comme à un traître.

La connaissance du projet du duc de Bourgogne n'empêcha point l'entrevue d'Auxerre, elle obligea seulement à un

redoublement de précautions; puis, lorsque la paix eut été confirmée et jurée sur la croix et sur l'Evangile, on affecta de n'en plus prendre du tout, et de célébrer par des fêtes une réconciliation impossible ; on vit les ducs d'Orléans et de Bourgogne se promener familièrement dans les rues d'Auxerre, montés sur le même cheval ; mais l'habit de deuil que le duc d'Orléans portait encore, et qu'il n'avait pas quitté depuis cinq ans que son père était mort, démentait toutes ces démonstrations d'amitié.

Henri IV s'était enfin décidé pour les Armagnacs, et leur avait envoyé un secours d'Anglais commandé par le duc de Clarence, son second fils. Ce secours, qui eût été insuffisant pendant la guerre, devenu inutile par la paix, descendit à la Hogue, et ne voulut pas être venu en France sans y exercer d'hostilité. Cette poignée d'Anglais pilla et ravagea impunément les provinces françaises du nord au midi jusqu'en Guienne. Le duc d'Orléans fut obligé de leur payer bien cher les services qu'ils ne lui avaient point rendus, et de leur donner en ôtage le comte d'Angoulême, son frère.

L'autorité resta entre les mains du duc de Bourgogne ; le duc d'Orléans et les autres princes du parti Armagnac ne furent que des coupables, auxquels on avait fait grâce ; ils l'étaient en effet d'avoir traité avec les Anglais; mais le duc de Bourgogne leur en avait donné l'exemple.

Le duc de Bourbon n'avait point eu de part à ce crime de ses alliés, et vraisemblablement il les en eût détournés ; il était mort au milieu de ces troubles. Jean Ier, son fils, suivit comme lui le parti des princes, et se laissa entraîner avec eux dans l'alliance de l'Angleterre, alliance funeste aux deux partis, comme on l'a vu, et comme on aurait dû le prévoir.

Les Armagnacs perdaient dans le duc de Bourbon Louis II, les ressources de l'expérience, les conseils de la sagesse et l'autorité de la vertu.

La politique du duc de Bourgogne les avait privés encore d'un allié considérable, le duc de Bretagne; il avait mis ce prince hors d'intérêt, en transigeant avec lui sur les droits de la maison de Penthièvre, et en rendant hommage à ceux de Montfort.

Il avait aussi, par ces négociations, diminué le zèle du duc de Berry pour la cause orléanaise. Ce prince, toujours porté par sa mollesse à une inaction qu'il prenait pour de l'impartialité, avait l'oreille ouverte à toutes les paroles de paix, et les paroles de paix ne coûtaient rien au duc de Bourgogne.

Il avait même, à force d'égards et de respects, considérablement affaibli la haine d'Isabelle de Bavière, pendant que le temps affaiblissait chaque jour en elle le souvenir du duc d'Orléans, et l'ardeur de le venger. L'idée de tenir la balance entre les deux partis, et d'établir son empire sur leurs divisions, la flattait tous les jours davantage; ce n'était plus cette femme effrénée, qui devait poursuivre jusqu'aux enfers le meurtrier de son amant; c'était une reine politique, qui, surtout, voulait régner, et qui en cherchait tous les moyens: l'amant était oublié, remplacé peut-être, il l'était au moins par l'ambition, et c'était par cette ambition même que le duc de Bourgogne avait entrepris de la gouverner.

Beau-père du dauphin, il s'était fait donner la surintendance de l'éducation de ce prince, qui était un lien entre lui et Isabelle, comme le comte d'Armagnac en était un entre le duc de Berry son beau-père, et le duc d'Orléans son gendre.

Le roi n'était rien, et il n'y avait pas d'autres mesures à

prendre à son égard, que de s'emparer de sa personne quand la guerre civile s'allumait, pour avoir toujours l'autorité royale à opposer au parti ennemi.

L'affabilité du duc de Bourgogne envers ses inférieurs, poussée jusqu'à la bassesse, comme son audace à l'égard des grands, et même à l'égard de ses maîtres, souvent poussée jusqu'à l'insolence, attachait à ses intérêts la multitude, et surtout celle de Paris. Aisément dupe des caresses des grands, elle aimait le duc de Bourgogne; elle croyait ses intentions pures, ses bontés désintéressées, et si elle voyait ses crimes, elle les jugeait nécessaires.

Le parlement, dans ces temps difficiles, tâchait de résister à la violence, et de se défendre de la séduction; il flottait entre les deux partis, et était souvent obligé d'avoir égard aux circonstances et aux succès.

L'université était alors une grande puissance dans l'Etat; elle n'a point dans son histoire de moment plus brillant que le règne de Charles VI. Les gens de lettres ne jouissent pleinement des hommages du public, ni dans un siècle d'ignorance, ni dans un siècle de lumières; le premier méconnaît l'utilité des lettres, le second y est trop accoutumé; la multitude respecte surtout les avantages où elle ne croit pas pouvoir atteindre. Telles étaient les dispositions publiques dans le temps dont nous parlons; on n'était plus assez ignorant pour ne pas sentir le mérite des connaissances; l'université contenait tous les savants, et croyait enseigner toutes les sciences; on la voyait peupler la France d'étrangers, et répandre sur le royaume un éclat utile; en même temps on regardait ces savants qui la composaient, comme des êtres privilégiés, comme des favoris de la nature, perfectionnés par l'étude, et qui ne

devaient qu'à eux-mêmes une grandeur plus personnelle que celle qui vient de la naissance ou de la fortune : de là les respects du public, de là cette énorme puissance d'un corps qui avait entre ses mains la splendeur et une sorte de prospérité de l'Etat. L'université abusait quelquefois de sa force, comme tous les corps et comme tous les particuliers; au moindre mécontentement, les écoles étaient fermées, les chaires abandonnées, l'instruction cessait, la piété était dans le deuil; le crédit des ministres, la faveur des courtisans, la puissance des plus grands princes, venaient quelquefois se briser contre cet écueil.

CHAPITRE XXVI.

Hugues Aubriot, Savoisy et Tignonville.

Hugues Aubriot, prévôt de Paris, avait obtenu la faveur de Charles V par ses talents, et celle du duc d'Anjou, par un peu de penchant au despotisme; c'est lui qui fit construire la Bastille pour tenir en respect les bourgeois de Paris, et le petit Châtelet pour tenir dans le devoir les écoliers de l'université. Ceux-ci, qui étaient presque tous des hommes faits, étaient devenus redoutables par leur nombre, par l'insolence et par l'impunité. Aubriot entreprit de leur ôter ce dernier avantage; il les faisait arrêter partout où on les trouvait causant du désordre, et il les retenait dans sa prison du petit Châtelet. Il y avait fait creuser deux grands cachots, qu'il appelait *le clos Bruneau* et *la rue du Fouare*, du nom de deux quartiers de Paris où l'université tenait ses écoles. L'université jura sa perte; mais Aubriot avait pour lui la faveur des princes et les droits d'un bienfaiteur public. Paris lui devait la

naissance de la police en tout genre, la sûreté, la propreté des rues, la salubrité de l'air, l'invention des égoûts et des canaux souterrains, le revêtissement du quai du Louvre en pierres, la construction du pont Saint-Michel, la reconstruction du Pont-au-Change et l'emploi de tous les indigents à ces travaux utiles. Nul homme public n'avait encore si bien mérité de l'Etat : l'infamie fut le prix de ses services. A force de perquisitions sur sa vie privée, on parvint à découvrir que cet homme aimait les femmes; on lui imputa d'aimer par préférence les juives : bientôt il fut juif et hérétique tout à la fois; car on croyait alors fortifier les accusations en les accumulant, sans s'embarrasser si elles étaient contradictoires. Comme c'était pour des péchés, et non pour des crimes, qu'on l'arrêtait, ce fut dans les prisons de l'officialité qu'on le conduisit, ce fut à l'officialité qu'on le jugea; il allait être brûlé vif : la cour, n'osant le défendre, crut faire beaucoup en sollicitant pour lui une sentence plus modérée. Il fut obligé de demander pardon, à genoux et nue tête, sur un échafaud dressé devant l'église de Notre-Dame, et de se soumettre à la pénitence publique qui lui serait imposée. On lui mit ensuite par dérision une mître sur la tête; l'évêque de Paris le prêcha publiquement, et le condamna au pain et à l'eau, et à finir sa vie *dans la fosse*, c'est-à-dire dans un cachot, sentence visiblement dictée par l'université, qui assistait à cette cérémonie, ayant le recteur à sa tête. Le peuple, qui avait paru voir avec plaisir l'humiliation d'Aubriot, le délivra l'année suivante, dans une sédition, pour en faire son chef. Le sage Aubriot ne fit d'autre usage de sa liberté, que de se dérober par la fuite à de tels amis et à de tels ennemis; il alla chercher dans la Bourgogne, sa patrie, un asile ignoré où il pût vivre en paix et en sûreté.

L'autorité du duc d'Orléans, frère de Charles VI, dans le temps où il gouvernait l'Etat, ne garantit pas davantage Savoisy du ressentiment de l'université. C'était le fils de ce Savoisy que nous avons vu répondre, par une fidélité courageuse, à la confiance dont Charles V l'avait honoré. Ce trait avait rendu le père et le fils chers aux deux princes, fils de Charles V. Savoisy chambellan et grand échanson de Charles VI, était d'ailleurs par lui-même un homme puissant. Des domestiques de son hôtel embarrassant la rue avec leurs chevaux, au moment où l'université allait en procession à Sainte-Catherine, les écoliers leur jettèrent des pierres pour les faire ranger; les domestiques allèrent à l'hôtel chercher du secours, et vinrent en forces insulter et maltraiter, dans la rue et jusque dans l'église, plusieurs suppôts de l'université. Quelques auteurs disent que Savoisy avait excité et approuvé ses domestiques; l'université n'allègue point ce fait dans ses plaintes, d'après lesquelles Savoisy n'aurait eu d'autre tort que d'avoir eu des domestiques insolents. Trois de ceux-ci furent promenés par les rues, prêchés en public et fustigés: mais l'université n'était pas contente, elle avait interrompu le service, elle exigeait que Savoisy fût mis en prison, elle rejetait les réparations qu'il offrait. Le duc d'Orléans et par conséquent la reine protégeaient ouvertement Savoisy, et voulaient arrêter les poursuites de l'université, au moins en ce qui le concernait; ils ne purent rien obtenir : le parlement appuyait l'université, il rendit un arrêt dont il est difficile de concevoir la justice, à moins de supposer Savoisy coupable; il ordonna que son hôtel serait rasé, il le condamna en des dommages et intérêts considérables envers l'université. Si l'on en croit une chronique manuscrite, Savoisy fut même banni.

Longtemps après, étant rentré en grâce, il crut pouvoir rebâtir son hôtel; l'université ne voulut jamais le permettre : il fut obligé d'abandonner l'entreprise.

La politique du duc de Bourgogne était de ménager ces grands corps, et de les employer au besoin contre ses ennemis. Tignonville, prévôt de Paris, avait fait arrêter deux écoliers de l'université pour vols et assassinats sur les grands chemins. Avant de commencer l'instruction du procès, il offrit, dit-on, de remettre les coupables à l'université, qui alors répondit sagement que *tels gens n'étaient point tenus pour leurs clercs*. Le prévôt les envoya au gibet. Ce prévôt Tignonville était le même qui, par sa vigilance, avait mis en danger le duc de Bourgogne, et l'avait forcé d'avouer l'assassinat du duc d'Orléans, en découvrant qu'au moins un des assassins s'était réfugié dans l'hôtel du duc de Bourgogne. Ce prince implacable ne l'avait pas oublié; il souleva l'université contre Tignonville, qui, malgré l'approbation du roi et la protection des autres princes, fut destitué, et remplacé par ce même des Essarts, alors ami du duc de Bourgogne, qui lui fit trancher la tête dans la suite. Tignonville fut de plus obligé d'aller dépendre lui-même les corps des deux criminels exposés aux fourches patibulaires, de les baiser à la bouche, et de les escorter jusque dans l'église des Mathurins à Paris, où ils furent transportés dans un chariot de deuil que conduisait l'exécuteur, revêtu d'un surplis pour surcroit de bizarrerie. On leur fit une épitaphe, qui se lit encore dans l'église des Mathurins. Dans cette épitaphe, monument élevé à la grande puissance de l'université, on ne forme pas le moindre doute sur les crimes des deux écoliers; en effet, le crédit de l'université éclatait davantage à faire respecter ses écoliers, quoique

coupables. Ils sont représentés sur une tombe, *en façon de pendus*, c'est-à-dire la corde au cou. Une lame de cuivre posée contre la muraille contient cette inscription : « Ci-dessous « gissent Léger du Moussel et Olivier Bourgeois, jadis clercs, « écoliers, étudiant en l'université de Paris, exécutés à la « justice du roi, notre bon sire, par le prévôt de Paris, l'an « 1407, le 26e jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés ; lesquels, à la poursuite de l'université, furent restitués et amenés au parvis de Notre-Dame, et rendus à l'évêque de Paris comme clercs, et aux députés de l'université comme suppôts d'icelle, à très-grande solennité ; et de « là, en ce lieu furent amenés pour être mis en sépulture l'an « 1408, le 18e jour de mai ; et furent lesdits prévôt et son « lieutenant démis de leurs offices à ladite poursuite, comme « plus à plein appert par lettres-patentes et instruments sur « ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. *Amen.* »

CHAPITRE XXVII.

Politique du duc de Bourgogne. — Avénement de Henri V au trône d'Angleterre.

Telle était au-dedans du royaume la politique du duc de Bourgogne, politique mêlée de violence et de souplesse. Au-dehors, nous l'avons vu rechercher l'assistance des Anglais, et l'obtenir le premier. Le parti de Bourgogne, sous le duc Philippe et sous le duc Jean, avait toujours recommandé la paix avec l'Angleterre ; c'était l'intérêt de ces princes, à cause des Pays-Bas, qui leur appartenaient, et qui conservaient avec l'Angleterre des relations de commerce. A la déposition et à la mort de Richard II, les ducs de Bourgogne avaient laissé le duc d'Orléans faire des bravades à Henri IV, et avaient

fait renouveler la trève avec l'Angleterre. Lorsque le parti orléanais eut obtenu à son tour les secours des Anglais en les payant plus cher, le duc de Bourgogne, sans irriter l'Angleterre, sans se plaindre d'elle, sans interrompre ses négociations, se contenta de tirer parti contre les orléanais, à Paris et à la cour, de cette alliance étrangère et ennemie. La calomnie ajoutait à ce que la vérité fournissait. Les Bourguignons n'accusaient les Orléanais de rien moins que *d'avoir juré la destruction du roi, du dauphin, du royaume de France et de la bonne ville de Paris*. Les Orléanais leur rendaient bien ces imputations dans leurs manifestes et dans leurs discours; mais le peuple croyait le duc de Bourgogne.

Ce prince avait d'ailleurs acquis dans l'Europe une réputation imposante, par la victoire qu'il avait remportée, dans la plaine de Tongres, sur les Liégeois, pour les intérêts de Jean de Bavière, son beau-frère, évêque de Liége. Les talents qu'il montra dans les dispositions de cette journée, le firent regarder comme le plus grand capitaine de l'Europe; l'intrépidité avec laquelle il affronta tous les dangers, le fit nommer *Jean-sans-Peur*, comme l'évêque de Liège fut nommé *Jean-sans-Pitié* à cause de la cruauté avec laquelle il massacra les vaincus et assista au supplice des prisonniers.

La puissance et les succès du duc de Bourgogne furent précisément ce qui détacha les Anglais de ses intérêts; ils l'avaient secouru quand ils l'avaient cru le plus faible, ils défendirent les Orléanais quand ils les virent sans ressources. La politique de l'ennemi étranger est toujours de venir au secours du plus faible pour prolonger la guerre civile.

De tous les princes et seigneurs du parti orléanais, le comte d'Armagnac fut le seul qui ne voulut point prendre de part au

traité d'Auxerre, et qui resta fidèle à l'alliance des Anglais. Il les aida même à reprendre quelques places dans la Guienne. Tels étaient et l'état des affaires de l'Angleterre en France, et le parti qu'elle tirait de nos divisions, lorsque son roi Henri IV mourut.

Henri V monta sur le trône avec l'acclamation publique; on l'aimait, et on haïssait son père; on n'attribuait qu'à la jalousie tyrannique de celui-ci les égarements passagers du jeune Henri. Le nouveau roi se hâta de justifier ces préventions avantageuses; il congédia sans faiblesse et sans dureté les compagnons de ses débauches : « Allez, leur dit-il, changez de conduite; je vais vous en donner l'exemple : le temps m'apprendra quand je pourrai vous rendre mon amitié à un titre plus honorable. Quant à présent, voici les amis dont j'ai besoin, » ajouta-t-il en montrant les ministres sages et sévères qui, sous le règne précédent, avaient le plus hautement condamné sa vie licencieuse. Le juge qui avait si noblement défendu contre lui les droits de son tribunal n'osait paraître devant lui : « Ce serait à moi, lui dit le roi, à redouter votre présence; pour vous, vous avez acquis des droits éternels à mon estime : je vais travailler à mériter la vôtre. » Il dit à des grands qui voulaient lui rendre hommage avant la cérémonie du sacre et du couronnement : « Attendez, pour me jurer obéissance, que j'aie moi-même juré obéissance aux lois. » Que l'on compare ce respect pour les lois avec le mépris qu'on témoignait pour elles en France, où l'on osait justifier publiquement l'assassinat, où les juges étaient obligés de faire réparation aux criminels, où les priviléges dont l'université se montrait jalouse étaient d'assurer l'impunité à ses suppôts les plus coupables, et d'autoriser toutes leurs violences; où la

force seule tenait lieu de droit, on verra que depuis la mort de Charles V toute la supériorité avait passé à l'Angleterre.

Henri V voulut réparer non-seulement ses torts, mais ceux de son père; il réhabilita, il honora la mémoire de Richard II, il loua hautement ceux qui étaient restés fidèles à ce prince et au comte de la Marche; il fixa le comte dans sa cour par des bienfaits, et le comte parut sacrifier sans regret tous ses droits à un si vertueux rival. La maison de Piercy fut rétablie dans ses biens et dans ses dignités. On effaça ou du moins on couvrit la trace des crimes de la politique et des injustices de l'ambition. Une carrière nouvelle, dit M. Hume, sembla s'ouvrir à la vertu. A peine sur le trône, Henri V était déjà un grand roi; heureux s'il eût étendu jusqu'à la religion cet esprit d'équité, de modération et d'indulgence; s'il n'eût pas fortifié, par d'imprudentes rigueurs, la secte des lollards; s'il n'eût pas, en poussant à bout lord Cobham, chef de cette secte, forcé en quelque sorte ce seigneur à la rébellion. Le primat Arondel, ennemi de ce lord, voulant, disait-il, effrayer la secte par un exemple, ne demandait pas moins que lord Cobham pour victime; Henri se refusa d'abord à cette violence; il voulut convertir Cobham, mais on ne convertit guère un chef de secte. Cobham persista; le roi, piqué, vengea sa théologie méprisée, en abandonnant Cobham à la haine d'Arondel, qui le fit condamner au feu. Cobham prévint l'exécution, en se sauvant de la tour de Londres; il se cacha; mais, toujours visible pour son parti, du fond de sa retraite il sut le rassembler par ses agents; il indiqua un rendez-vous général à Eltham pour enlever le roi et massacrer les persécuteurs. Le roi fut averti assez tôt pour échapper à ce péril. Le lord, sans se décourager, changea seulement le rendez-vous. Prévenu de

nouveau par la vigilance du roi, son parti fut dissipé, les chefs furent arrêtés, et l'instruction du procès mit la conspiration dans tout son jour. Cobham échappa pour lors; mais, ayant été pris quatre ans après, il fut pendu comme rebelle, puis brûlé comme hérétique. On observa que les supplices avaient accru la secte, et que la conspiration la discrédita.

Les supplices continuèrent, et la secte se raffermit. La nation ne savait pas elle-même jusqu'à quel point les nouveaux principes l'avaient entraînée. Dans le parlement de 1414 elle confirma, elle étendit même les lois de rigueur portées contre les lollards; mais quand le roi demanda un subside, elle revint à la proposition de prendre les biens de l'Église.

Henri IV, au lieu de s'avouer que les soulèvements des Anglais contre lui étaient le juste châtiment de son régicide et l'effet naturel de son usurpation, s'efforça de croire que l'inquiétude et la turbulence de ses sujets avaient besoin de s'exercer au-dehors; il n'aspirait qu'au moment de porter la guerre en France, croyant par là l'écarter de son île; la continuité des troubles intérieurs ne lui en ayant pas laissé le loisir, il mourut avec ce regret, et recommanda en mourant à son fils d'exécuter ce qu'il n'avait pu que projeter. Henri V crut adopter un grand principe de politique en obéissant à ce dernier ordre de son père; il renouvela cette grande querelle d'Edouard III, suspendue depuis si longtemps, et qui semblait terminée, il entra en France aussi injustement qu'Edouard, y fit les mêmes fautes, y eut les mêmes succès, parce que les Français, de leur côté, y répétèrent, sous Charles VI, les mêmes fautes qu'ils avaient faites sous Philippe de Valois et sous le roi Jean.

Le prétexte allégué par Henri V pour armer contre la France, était qu'il fallait tout ramener au traité de Bréti-

gny, la loi des deux nations et la dernière paix solennelle jurée entre elles; qu'il fallait regarder tout ce qui s'était fait depuis comme l'ouvrage de la force ou de l'artifice; que si Charles V avait pu profiter du déclin d'Edouard III, de la langueur du prince Noir et de la minorité de Richard II pour se relever du traité de Brétigny, Henri V pouvait, à son tour, profiter de la démence de Charles VI et des troubles de la France pour rappeler cette nation aux conditions du traité de Brétigny.

CHAPITRE XXVIII.

Concile de Constance.

L'Eglise tint alors à Constance une assemblée solennelle. Le concile général, tenu dans cette ville, fut assemblé sur la fin d'octobre, l'an 1414, et dura jusqu'au mois d'avril 1418. Un des principaux objets de cette assemblée était de mettre fin au schisme qui durait depuis l'an 1377, entre plusieurs prétendants à la papauté, et qui tous avaient des partisans. Il y en avait encore trois pour lors, savoir : Jean XXIII, qui avait convoqué le concile ; Grégoire XII et Benoît XIII ; ces deux derniers avaient été déposés au concile de Pise, cinq ans auparavant ; ils le furent de nouveau à Constance ; le concile déposa aussi Jean XXIII, et élut à sa place Martin V, qui fut universellement reconnu. Les autres objets étaient de condamner les erreurs de Jean Hus et de Jérôme de Prague, qui étaient les mêmes que celles de Wiclef, et de réformer l'Eglise, tant dans son chef que dans ses membres.

Le décret de ce concile, publié dans la quatrième session est remarquable ; il porte que le concile de Constance, légiti-

mement assemblé au nom du Saint-Esprit, faisant un concile général qui représente l'église catholique militante, a reçu immédiatement de Jésus-Christ une puissance à laquelle toute personne de quelque état et de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est obligée d'obéir dans ce qui regarde la foi, l'extirpation du schisme et la réformation de l'Eglise dans son chef et dans ses membres. Il ne manque rien à cette décision pour avoir une pleine autorité, puisque Martin V, élu pape au mois de novembre 1417, donna, immédiatement après son élection, une bulle, par laquelle il veut que celui qui sera suspect dans la foi jure qu'il reçoit tous les conciles généraux et en particulier celui de Constance, représentant l'Eglise universelle, et que tout ce qui a été approuvé et condamné par le concile soit approuvé et condamné par tous les fidèles. Par conséquent ce pontife approuve et confirme lui-même ce qui avait été décidé dans la quatrième session; il fit la même chose dans deux bulles contre les Hussites, le 22 février 1418; et dans la dernière session du concile, il confirma encore expressément tout ce qui avait été fait en pleine assemblée, *conciliariter*.

Ce même décret fut approuvé et confirmé de nouveau par le concile de Bâle, en 1431. C'est aussi la doctrine à laquelle le clergé de France a toujours fait profession d'être attaché, notamment dans son assemblée de 1682.

Dans la quinzième session, le concile condamna les erreurs de Wiclef et de Jean Hus, qu'il avait déjà proscrites dans la huitième. Comme Jean Hus ne voulut point se soumettre à cette condamnation ni se rétracter, il fut déclaré hérétique, dégradé et livré au bras séculier, qui lui fit subir le supplice du feu. Jérôme de Prague, son disciple, après s'être rétracté

dans la dix-neuvième session, désavoua cette rétractation dans la vingt-unième, et eut le même sort que son maître.

Le concile, dans la treizième, prononça l'anathème contre ceux qui soutenaient que la communion, sous une seule espèce, était illégitime et abusive; c'était une des erreurs de Jean Hus. Dans la quinzième, il déclara hérétique, scandaleuse et séditieuse, la proposition de Jean Petit, docteur de Paris, qui, en 1408, avait soutenu publiquement qu'il est permis d'user de surprise, de trahison et de toutes sortes de moyens pour se défaire d'un tyran, et qu'on n'est pas obligé de lui garder la foi qu'on lui a promise.

Les trois papes avaient été d'abord déclarés déchus: Jean XXIII avait été dégradé et emprisonné; Grégoire XII abdiqua; le seul Benoît XIII (Pierre de Luna) retiré dans un fort du royaume de Valence, abandonné de la France, de l'Espagne même, et n'ayant plus que sa tour et son rocher, brava le concile, et mourut à l'âge de cent ans. Jean Hus, dit un historien, était un politique tout autant qu'un théologien; il écrivait dans la langue du pays, il défendait la nationalité de la Bohême contre les Allemands, contre les étrangers en général; il repoussait les papes comme étrangers surtout. Il soutenait les opinions de Wiclef sur la hiérarchie; il voulait comme lui un clergé élu sous l'influence des localités. Il fut l'homme de la noblesse. Les chevaliers de Bohême écrivirent trois fois au concile pour le sauver, et, à sa mort, ils armèrent leurs paysans et commencèrent la terrible guerre des Hussites. Le disciple de Jean Hus, Jérôme de Prague, périt l'année suivante. C'est alors que brillait un des plus grands hommes du quinzième siècle.

Gerson, qui était né à Gerson, près de Rhétel, en 1363,

et qui mourut simple catéchiste à Lyon, en 1429, fut l'homme du concile. Dans les temps les plus orageux du règne de Charles VI, alors que la faction de Bourgogne faisait justifier publiquement, par Jean Petit, l'attentat commis sur le duc d'Orléans, Gerson ne craignait pas de condamner hautement une doctrine qui tendait à justifier le régicide, et même en poursuivit la condamnation au concile de Constance. Depuis il souffrit pour la vérité, pour la foi, les persécutions, l'exil volontaire et la pauvreté. Aussi ses vertus et sa science lui ont-elles mérité le titre de *docteur évangélique et très-chrétien*. Bellarmin l'appelle le docte et pieux Gerson : « Sa vie fut sainte, et ses écrits si édifiants, dit Bossuet, qu'il fut regardé comme digne d'avoir composé le livre plein de sagesse et d'onction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. »

Il n'est guère d'auteurs dont les ouvrages soient en plus grand nombre et qui aient eu séparément plus d'éditions : tous ces opuscules attestent le savoir de l'auteur, sa haute raison et sa piété. Le style en est inégal et demi-barbare; mais on reconnaît aussi qu'il est plus ou moins approprié au sujet, surtout dans ses lettres et ses petits écrits purement ascétiques.

Au concile de Constance, Gerson fit trois choses : il rétablit l'unité du pontificat, condamna Jean Hus, et raffermit le droit royal en faisant condamner la doctrine du franciscain Jean Petit.

Voici comment le cardinal de La Luzerne s'exprime sur le concile de Constance :

« Il y avait trente ans environ que le schisme d'Occident, commencé à la mort de Grégoire XI, divisait l'Eglise. Ange Contarino, appelé Grégoire XII, et Pierre de Lune, sous le

nom de Benoît XIII, se disputaient le souverain pontificat. Chacun d'eux avait dans son obédience plusieurs royaumes. Tous les efforts qui avaient été tentés pour les engager à se concilier ou à abdiquer ayant été inutiles, on jugea que, dans un tel cas, la tenue d'un concile général était indispensable, et que les cardinaux étaient en droit de l'assembler. En conséquence, les cardinaux des deux obédiences s'étant réunis, firent la convocation d'un concile dans la ville de Pise. Cette assemblée, qui fut très-nombreuse, tint ses sessions en 1469. Dans la quinzième, elle prononça la sentence de déposition contre Grégoire XII et Benoît XIII; ensuite Pierre de Candie fut élu pape et prit le nom d'Alexandre V. Beaucoup d'Eglises se détachèrent des obédiences de Grégoire et de Benoît. Celles de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Allemagne, de Bohême, des royaumes du nord, la plus grande partie de l'Italie, Rome même, reconnurent la légitimité de l'élection d'Alexandre V, et, ce qui en était la conséquence nécessaire, l'œcuménicité du concile de Pise. Enfin, toute l'Eglise s'est réunie dans la même profession, dans le concile de Constance, et constamment depuis, en se soumettant aux successeurs d'Alexandre.

« Mais, malgré les nombreuses autorités, Grégoire et Benoît conservaient leurs prétentions et quelques partisans; ainsi le schisme n'était pas entièrement étouffé. Pour le terminer, on proposa, soit à Jean XXIII, qui avait succédé à Alexandre, soit aux deux papes déposés à Pise, d'abdiquer le pontificat: chacun d'eux y consentit, à condition que les deux autres feraient de même; mais ils étaient de mauvaise foi, comme la suite le montra. Alors l'empereur Sigismond, qui était très-zélé pour l'extirpation du schisme, engagea le pape Jean XXIII

à tenir un nouveau concile, qui fut en effet convoqué et assemblé dans la ville de Constance, en 1414.

« La circonstance dans laquelle se trouvait alors l'Eglise, était la plus critique dans laquelle elle se fût jamais vue. Un schisme soutenu de divers côtés par plusieurs princes, la divisait. L'hérésie de Jean Hus et de Wiclef attaquait la foi, et par des écrits et par les armes. Des abus graves dégradaient les mœurs, contredisaient les principes, et exigeaient une réformation extrêmement difficile, à raison du nombre et du crédit des intéressés. Dans des conjonctures aussi importantes et aussi délicates, la conduite du concile de Constance est digne de la plus grande admiration. Par un sage mélange de douceur et de fermeté, il parvint à réunir les esprits, ramenant les uns, se soumettant les autres, et il finit par remettre l'Eglise dans l'état florissant où elle était avant le schisme.

« Dans la seconde session du concile, le pape Jean XXIII renouvela et confirma par serment la promesse d'abdiquer le pontificat, si, et quand Grégoire et Benoît feraient la même cession; et il y ajouta, dans le cas où son abdication pourrait procurer l'union de l'Eglise et l'extirpation du schisme. Mais ayant appris qu'il avait été présenté un mémoire contre lui, où on l'accusait de mauvaises mœurs, de simonie et d'autres crimes, et qu'il avait été question dans une congrégation de donner un autre pape à l'Eglise, il s'enfuit de Constance, déguisé en postillon, et se retira à Schaffouse. Cette fuite fut l'occasion d'un discours que prononça Gerson, au sujet de la supériorité du concile sur le pape, et d'un décret que rendit le concile dans la troisième session, sur l'impuissance du pape de le dissoudre.

« Dans les quatrième et cinquième sessions, le concile rendit

deux décrets, qui font le fondement de la doctrine gallicane sur la supériorité du concile général.

« Le décret de la quatrième session d'abord renouvelle presque dans les mêmes termes celui de la quatrième; puis il ajoute que, quiconque de quelque condition, état et dignité qu'il soit, même papale, qui aurait dédaigné avec contumace d'obéir aux commandements, statuts, ordonnances ou préceptes faits ou à faire, sur les objets ci-dessus énoncés, ou qui y appartiennent par ce présent saint concile, ou par tout autre concile légitimement assemblé, sera soumis à une pénitence convenable, à moins qu'il ne vienne à résipiscence et qu'il sera puni comme il sera dû, en recourant même s'il est besoin aux voies de droit.

« Bossuet observe que le décret de la quatrième session est considérablement éclairci par celui de la cinquième. Car, quoique le premier attribue au concile la puissance souveraine, on aurait pu, en chicanant sur ces expressions, dire que cette puissance était spécialement attribuée au seul concile de Constance. Pour prévenir cette difficulté, le concile déclare, dans sa cinquième session, que le pouvoir souverain, même sur les papes, appartient à tous les conciles généraux. »

CHAPITRE XXIX.

Henri V se déclare pour les Bourguignons contre les Armagnacs.

Henri IV avait flotté entre les Armagnacs et les Bourguignons; ce fut pour ces derniers que Henri V se déclara. Le duc de Bourgogne fut dans cette guerre ce que le comte d'Artois et le comte d'Harcourt avaient été dans celle d'Édouard III; mais il avait un bien plus grand parti et de plus grandes res-

sources à mettre dans cette alliance. C'est toujours à des Français que les Anglais ont dû leurs succès en France.

Le moment était favorable pour attaquer ce royaume ; il n'avait plus ni Duguesclin, ni Clisson à opposer aux Anglais ; Clisson était mort dès l'an 1406, persécuté jusque dans ses derniers moments par le nouveau duc de Bretagne, Jean V, comme il l'avait été par son père ; on saisissait ses terres, on le décrétait de prise de corps, on l'assiégeait dans son château de Josselin pendant qu'il expirait ; il fallut que sa famille payât cent mille francs pour obtenir qu'on le laissât mourir en paix. Clisson était trop puissant pour qu'un duc de Bretagne pût le voir d'un œil favorable ou même indifférent. Clisson chargea Robert de Beaumanoir de reporter au roi l'épée de connétable, qu'il avait toujours conservée malgré sa disgrâce.

Henri V fut arrêté un moment par une conspiration qui se forma contre lui en Angleterre, et qu'on peut regarder comme la dernière réclamation qui ait été faite en faveur de la maison de Mortemer contre l'usurpation de la maison de Lancastre. Le comte de Cambridge, second fils du duc d'Yorck, avait épousé la sœur du comte de la Marche, et acquis par ce mariage des espérances dont la maison de Lancastre pouvait prendre ombrage, il fit des démarches qui paraissaient tendre à mettre la couronne sur la tête de son beau-frère, il eut des conférences avec quelques personnes suspectes ; la conjuration ou formée ou simplement méditée, fut découverte ; il en coûta la vie au comte de Cambridge et à quelques autres seigneurs. Ce fut le commencement de cette horrible effusion du sang royal en Angleterre pour la question toujours indécise de la succession au trône. Nous avons déjà vu, sous les règnes d'Edouard II, d'Edouard III et de Richard II, le comte de

Lancastre, premier prince du sang, le comte de Kent, frère d'Edouard II, le duc de Glocester, fils d'Edouard III, périr sur un échafaud; mais c'était pour d'autres causes, c'était l'effet d'autres intrigues.

On ne sait pas bien jusqu'à quel point le comte de la Marche était entré dans le complot qu'on avait formé en sa faveur. Il y avait donné lieu en avouant au comte de Cambridge que son confesseur le pressait tous les jours de réclamer ses droits au trône, comme si la religion pouvait commander à un prince de régner, quand il ne s'en juge pas capable. Henri V parut content ou de son innocence ou de son repentir, il lui fit grâce. Des auteurs disent que ce fut le comte de la Marche lui-même qui révéla tout à Henri V. Il peut être ou noble ou sage de refuser un trône auquel on a droit, mais il est vil, surtout en pareil cas, d'être le délateur de ses amis et de son beau-frère.

L'Ecosse paraît avoir pris part à ce projet, les conjurés du moins comptaient sur son secours; la France n'est pas même soupçonnée par les auteurs anglais d'y être entrée, malgré l'intérêt qu'elle avait alors de susciter des affaires à Henri V dans son île; elle était concentrée dans les siennes propres.

Henri V débarque en Normandie et assiége Harfleur, où une noblesse choisie s'était enfermée, il s'en rendit maître après un assez long siége; Harfleur fut pour lui ce que Calais avait été pour Edouard. Dans le dessein de joindre l'une à l'autre ces deux clés de la France par une chaîne de conquêtes, il s'engage entre les deux provinces à peu près dans les mêmes contrées qu'Edouard et avec la même témérité; il voulut, comme Edouard, passer la Somme au gué de Blanquetaque, mais il le trouva gardé et impraticable; il fut obligé de re-

monter vers la source de la rivière pour chercher un passage plus facile. Sans cesse harcelé par des partis français qui lui coupaient les vivres et consumaient dans mille petits combats son armée épuisée d'ailleurs par les fatigues et les maladies, il avait offert de rendre Harfleur, pourvu qu'on lui permît de se retirer à Calais, et n'avait pu obtenir cette grâce; il désespérait d'échapper, lorsque la négligence française vint au secours de son imprudence, et lui offrit une de ces ressources imprévues sur lesquelles les Anglais avaient trop paru compter dans toutes leurs guerres contre les Français; il surprit près de Saint-Quentin un passage mal gardé, traversa la rivière sans obstacle, et s'avança vers Calais; il ne put cependant échapper à l'armée française; elle le joignit près d'Azincourt, et se posta de manière qu'il était impossible aux Anglais de passer outre sans livrer bataille. Il fallait s'en tenir là et attendre que les Anglais, avec le peu de monde qui leur restait, attaquassent dans ce poste une armée de quarante mille hommes, fraîche, pourvue de tout, avantageusement campée. Les Anglais s'établirent dans un terrain étroit, flanqué de deux bois; ils voulaient qu'on supposât ces deux bois remplis de troupes qu'on ne pouvait voir, mais qu'en effet ils n'avaient pas; cette position était excellente pour cacher leur faiblesse, et il y avait du talent à l'avoir choisie. Les Anglais, moins découragés qu'affaiblis, trouvaient encore une dernière espérance dans le souvenir des batailles de Crécy et de Poitiers, dont ils voyaient revenir toutes les circonstances; elles revinrent en effet jusqu'au bout; l'impétuosité française perdit tout, à son ordinaire, par l'impatience de vaincre. Tous les princes du sang qui étaient en France voulurent assister à cette bataille, excepté les ducs de Berri et de Bourgogne; il paraît

que le dauphin Louis fut nommé pour commander l'armée. Henri V l'envoya défier à un combat singulier ; ce jeune prince eut la modération de ne rien répondre; il espérait répondre avec avantage dans la bataille; Charles VI même voulait s'y trouver, le vieux duc de Berri s'y opposa : *J'ai vu Poitiers*, dit-il, *où mon père, le roi Jean, fut prins; et mieux vaut perdre la bataille que le roi et la bataille*. Cette raison sans réplique retint le roi et le dauphin, et l'armée fut commandée par le connétable d'Albret. Il envoya défier à son tour Henri V à une bataille générale, et lui en indiqua le jour, c'était le 25 octobre 1415. Henri parut recevoir la proposition avec joie, et renvoya le héraut comblé de présents.

Quelques historiens anglais disent que les Français se permirent, avant la bataille, des bravades qui les couvrirent de confusion après l'événement. Ils tiraient, dit-on, au sort ou jouaient aux dés les prisonniers qu'ils devaient faire; ils leur avaient préparé des logements, et le dauphin même ou le connétable avait envoyé demander à Henri V quelle somme il comptait donner pour sa rançon.

CHAPITRE XXX.

Bataille d'Azincourt.

Voici le récit de cette bataille par l'historien des ducs de Bourgogne :

« Lorsque la prise de Harfleur fut connue, la consternation fut grande, et l'on murmura beaucoup de ce que le royaume était si mal defendu. On faisait cent récits sur la prise d'Harfleur. Il n'était question que de trahison et de gens gagnés. On taxait les seigneurs de lâcheté, et chaque jour on parlait

d'eux avec plus de mécontentement. En effet, les gens de guerre que les princes amenaient successivement au roi, qui pour lors était à Rouen avec son fils, paraissaient bien plus empressés à piller les Français qu'à combattre les Anglais. L'occasion semblait pourtant favorable, l'armée du roi d'Angleterre était ravagée par les maladies; au lieu de s'avancer en Normandie, il avait été contraint de prendre le chemin de Calais; et, comme le connétable qui était en Picardie, défendait les passages de la Somme, les Anglais avaient à faire une route longue et difficile, en remontant la rive gauche de la rivière. Ils manquaient de vivres. La saison était mauvaise; ils souffraient beaucoup. Leur présomption était fort abattue.

« C'était bien le moment de venger le royaume. Presque tous les princes et les grands seigneurs étaient arrivés auprès du dauphin. Le duc d'Orléans, nonobstant les ordres qu'il avait reçus, était venu en personne : ses frères, les ducs de Berri, d'Alençon, de Bourbon, de Bar, les comtes de Richemont et de Vendôme, plus de quinze autres grands barons du royaume avaient conduit leurs hommes d'armes. Mais comme les princes n'avaient point voulu que le duc de Bourgogne vînt partager avec eux une gloire qu'ils regardaient en ce moment comme assurée, les ordres du roi avaient été maintenus en ce qui le touchait : aussi n'avait-il pas envoyé les hommes d'armes de Bourgogne, de Savoie et de Lorraine avec lesquels il se tenait prêt à venir. Il avait même fait défendre à ses vassaux de Picardie et d'Artois de marcher sans son commandement, encore qu'ils eussent reçu celui du roi; bien peu lui obéirent. Quant à son fils, le comte de Charolais, il désirait de tout son cœur aller combattre les Anglais; mais son père avait chargé les sires de Roubais et de La Viefville, ses gouverneurs, de l'empê-

cher de se rendre à l'armée du roi. Ils le tenaient dans le château d'Aire, et lui cachaient les nouvelles de la guerre, le flattant toujours de partir, et lui disant qu'il n'était pas temps encore. Le comte de Nevers, frère du duc Jean, avait obéi au commandement du roi. Les bourgeois de Paris offrirent six mille hommes bien armés, en demandant qu'on les fît marcher en tête les jours de bataille; leur offre fut dédaignée. Le duc de Berri rappela inutilement la valeur qu'ils avaient montrée dans les derniers troubles, et leurs beaux faits de guerre; le maréchal Boucicault, le connétable et d'autres anciens chevaliers étaient bien du même avis; mais le duc de Bourbon, le duc d'Alençon et les jeunes seigneurs ne voulaient point des gens des communes, et disaient que ceux qui n'étaient point de leur avis avaient peur. « Qu'avons-nous à faire de ces gens de boutique, disaient-ils, nous sommes déjà trois fois plus nombreux que les Anglais. » Les personnes sages blâmèrent beaucoup cette présomption, et remarquèrent que la noblesse oubliait les journées de Crécy, de Poitiers, de Nicopolis, dans lesquelles le salut ou l'honneur du royaume leur avait été si malheureusement confié.

« On disait que dans les temps de gloire de la France on avait reçu également sous les armes tous les hommes de cœur, quelle que fût leur condition. Le duc de Bretagne avait d'abord répondu qu'il ne viendrait pas, à moins que son cousin, le duc de Bourgogne, ne fût aussi mandé. Mais le conseil du roi, et surtout l'évêque de Chartres, qui conduisait tout, lui firent faire de grandes offres. Le roi lui abandonna la ville de Saint-Malo, lui promit cent mille francs, lui donna de magnifiques présents, et il consentit à se mettre en route avec six mille hommes d'armes. Bien qu'il ne fût pas encore arrivé,

non plus que beaucoup d'autres seigneurs, l'armée de France était devenue belle et nombreuse; elle avait passé la Somme, et fermait le chemin du retour au roi d'Angleterre, qui suivait toujours la gauche de la rivière, cherchant le moyen de la traverser, et perdant beaucoup de ses gens par la faim et les maladies. Enfin, grâce à la négligence de la garnison de Saint-Quentin, qui ne garda point le passage de Béthencourt, il réussit à entrer en Picardie. Alors, le connétable et les princes envoyèrent demander au roi l'ordre de livrer bataille.

« Un nombreux conseil fut réuni pour résoudre cette grande affaire. D'après tout ce qu'on savait, la victoire semblait si bien assurée, que, sur trente-cinq conseillers, trente furent d'avis qu'il fallait combattre. Le duc d'Aquitaine, et même le roi, voulaient se rendre à l'armée; mais le duc de Berri, qui déjà s'était opposé à la bataille, ne voulut point que le roi y allât. Il se souvenait de Poitiers où, soixante ans auparavant, il avait combattu; on s'assurait aussi de la victoire, et le roi Jean son père y avait été pris par les Anglais. « Il vaut mieux, disait-il, perdre la bataille, que de perdre le roi et la bataille. »

« Après la réponse du roi, le connétable et les princes envoyèrent au roi d'Angleterre trois officiers d'armes pour lui dire qu'étant résolus de le combattre, ils lui offraient de convenir du jour et du lieu. Le roi d'Angleterre reçut joyeusement ces messagers, et leur donna de beaux présents; puis il envoya sa réponse par ses hérauts. Il faisait savoir aux princes de France qu'étant parti de sa ville de Harfleur, il se rendait en Angleterre, et que, ne s'arrêtant dans aucune ville ni forteresse, on pouvait tous les jours et à toute heure le trouver en pleine campagne. Il continua sa route sans trouver d'obs-

tacles pendant cinq jours, en se dirigeant tous les jours vers Calais. Comme il s'attendait à chaque heure qu'il allait rencontrer les Français, il marchait avec précaution, vêtu de sa cotte d'armes. Un jour que, par mégarde, il avait passé au-delà du village où ses fourriers lui avaient fait un logis, on voulait l'y faire retourner, « à Dieu ne plaise, dit-il, que je retourne jamais en arrière quand une fois j'ai vêtu ma cotte d'armes. » Le lendemain, il sut que les Français marchaient à lui, coupant la route de Calais, et allaient venir se loger dans les villages de Rousseauville et d'Azincourt. Il avait devant lui la rivière de Blangy, dont le passage était difficile et dangereux. Les Français n'avaient point songé à le garder; il se hâta de passer.

« Alors les armées se trouvèrent en présence. On crut que la bataille allait commencer. Des deux côtés on se prépara à combattre; mais les Français n'attaquèrent point. On vit que ce serait pour le lendemain. Les Anglais se logèrent au village de Maisoncelle et aux environs.

« Le connétable ordonna que chacun passât la nuit où il était. La soirée était froide, il pleuvait; les Français commencèrent à planter leurs bannières, roulées autour de la lance, et à allumer de grands feux. Les pages et les valets couraient de toutes parts, cherchant de la paille et du foin, pour étendre sur la terre trempée. On défaisait les malles et les coffres pour y prendre de quoi se garder du mauvais temps. Les chevaux allaient et venaient, piétinant sur un sol humide et enfonçant dans la vase. C'était un mouvement et un bruit continuels. On entendait de loin des chevaliers français s'appeler les uns les autres. Enfin de ce côté tout semblait en rumeur. Cependant, par un étrange hasard, au milieu de la pompe de cette grande

armée, il y avait à peine quelques instruments de musique pour réjouir le cœur des hommes d'armes. On remarqua aussi que de toute la nuit on n'entendit pas un seul cheval hennir dans le camp des Français, ce qui semblait à quelques-uns d'un bien mauvais augure. Chez les Anglais régnait un grand silence. Leur position était triste; devant eux était une armée trois ou quatre fois plus nombreuse; ils étaient épuisés par une route pénible, souffrants, mal-vêtus; aucune retraite n'était ouverte derrière eux, et la victoire semblait impossible. Mais leur roi, que rien ne pouvait abattre, soutenait leur courage : il leur disait que sa cause était juste; qu'il était venu reprendre l'héritage conquis par la valeur de leurs ancêtres; il leur rappelait les victoires de Crécy et de Poitiers. « Jamais, ajoutait-il, l'Angleterre n'aura à payer de rançon pour moi. Aucun Français ne triomphera en me voyant captif. Il y va pour moi ou d'une glorieuse mort ou d'une illustre victoire. » Et, comme il entendit un de ses gens qui disait à l'autre : « Plût à Dieu que tous les francs soldats qui sont en Angleterre fussent avec nous, » il leur adressa ces paroles : « Je ne voudrais pas avoir un homme de plus avec moi. Il est vrai que nous sommes beaucoup moins nombreux que les ennemis; mais si notre cause est juste, si Dieu nous favorise, il nous donnera la victoire, et elle n'en sera que plus glorieuse. Si, au contraire, nous devons, pour nos péchés, être livrés à nos ennemis, moins nous serons, moins notre perte sera funeste au royaume d'Angleterre. » Il leur donnait encore bonne espérance en les louant de leur conduite. « Nous ne sommes pas venus, disait-il, dans notre royaume de France comme de mortels ennemis; nous n'avons point brûlé villes et villages; nous n'avons point outragé filles et femmes, comme nos ad-

versaires à Soissons. Eux, sont tout pleins de péchés, et n'ont aucune crainte de Dieu. » Puis il les exhortait à se confesser et à se réconcilier avec leur créateur, avant la bataille; ce qu'ils s'empressaient de faire, tellement que les prêtres n'y pouvaient suffire. Pour augmenter leur désir de bien combattre, il leur promettait que leurs prisonniers seraient à eux, qu'il leur laisserait toute la rançon. Aux archers des communes, qui faisaient la force de son armée, il faisait espérer les franchises de la noblesse, et leur disait que les Français avaient juré de leur couper trois doigts de la main droite pour les empêcher de tirer des flèches. La nuit se passa ainsi, chacun apprêtant ses armes, rajustant les courroies de sa cuirasse, les archers mettant des cordes neuves à leurs arcs. Le roi fit venir ensuite les prisonniers qu'il avait amenés, et les renvoya sur parole de le venir trouver s'il avait la victoire, les tenant quittes de toute rançon si la bataille était perdue pour lui. Quand le matin fut venu, il s'arma et commença par entendre dévotement trois messes; puis il mit son casque orné d'un beau cimier et d'une couronne d'or. Ainsi vêtu avec tout l'éclat royal, il monta sur son petit cheval gris, et alla ranger son armée en bataille. Le terrain lui était favorable; c'était un espace resserré entre deux bois, où les Français ne pouvaient facilement déployer toutes leurs forces. Il ne fit qu'un seul corps de son armée, disposa sur les ailes ses archers qui étaient au nombre de dix mille environ : en arrière et sur leurs flancs les hommes d'armes à cheval; au centre, les gens de pied; au-devant des archers et des hommes de pied, il avait fait planter de grands pieus ferrés, formant comme une sorte de rempart, qu'ils transportaient devant eux en changeant de position; c'était une précaution nouvelle, qui n'avait pas

encore été employée à la guerre par les chrétiens. Les bagages étaient loin derrière la ligne de bataille, gardés seulement par dix lances et vingt archers.

« L'armée étant ainsi rangée, il passa devant les rangs, exhortant encore ses gens à se bien conduire, il leur ordonna de se mettre à genoux, de faire une courte prière pour se recommander à Dieu; un évêque leur donna la bénédiction, et alors tous se tinrent prêts.

« Chez les Français, tout ne pouvait pas être bien réglé; le connétable était bien chef de l'armée, selon sa charge; mais il avait avec lui tant de princes qui avaient aussi leur volonté, que l'obéissance n'était pas chose facile à obtenir. Dès la veille, le comte de Nevers, le duc d'Orléans, et plus de cinq cents seigneurs et gentilshommes s'étaient fait armer chevaliers par le maréchal Boucicault, dont on honorait la renommée sans écouter ses sages conseils. Cette noble jeunesse ne songeait qu'à s'illustrer par de beaux faits d'armes. Chacun était jaloux de porter les premiers coups. La victoire semblait si assurée, qu'on n'avait d'autre crainte que de ne point y prendre part. Le duc de Bretagne était déjà à Amiens; il allait arriver dans deux jours; le maréchal de Joigny devait joindre l'armée dans la journée même : on ne voulut point attendre. Il fut résolu que l'armée serait divisée en trois corps : l'avant-garde devait marcher sous les ordres du connétable; avec lui, les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Richemont, le comte d'Eu, le maréchal de Boucicault, les sires de Rambure et de Dampierre, messire Guichard Dauphin.

« Les deux ailes de cette avant-garde étaient commandées, l'une par le comte de Vendôme, l'autre par messire Clignet de Brabant, amiral de France. Le corps de bataille était conduit

par les ducs de Bar et d'Alençon, les comtes de Nevers, de Vaudemont, de Blaumont, de Roussy. L'arrière-garde marchait sous les comtes de Dammartin, de Marle et de Fauquemberg.

« Mais l'empressement était tel, que la plupart des jeunes princes et seigneurs du corps de bataille y laissèrent leurs gens, et s'en vinrent dans les rangs de l'avant-garde. Tous ces nobles chevaliers, prêts à marcher ensemble à la bataille, se pardonnèrent les uns aux autres les injures qu'ils s'étaient faites, les discordes qui les avaient divisés, et s'embrassèrent avec une loyale tendresse; c'était un touchant spectacle. Puis ils firent le signe de la croix, et chacun retourna à son poste.

« Avant de commencer le combat, on voulut cependant quelques pourparlers de paix. Messire Guichard Dauphin et le sire de Helly furent envoyés pour proposer au roi d'Angleterre de renoncer à toute prétention sur la couronne de France, de rendre Harfleur, et de se contenter de Calais avec ce qui lui était resté en Guienne. Le roi Henri demandait tout le duché de Guienne, cinq bonnes villes qu'il nommait, le comté de Ponthieu, et huit cent mille écus d'or pour dot de madame Catherine. On ne pouvait s'accorder : chacun retourna à son armée pour y combattre de son mieux. Bientôt les Anglais s'avancèrent en bel ordre, jetant d'horribles clameurs, et faisant sonner leurs clairons et leurs trompettes. Quand leurs archers furent arrivés à la portée du trait, ils commencèrent à tirer une grêle de leurs fortes flèches, qui avaient trois pieds de long. Les plus hardis d'entre les Français étaient contraints à baisser la tête pour présenter le sommet du casque et non pas la visière. Il n'y avait point d'archers pour rendre flèches pour flèches, on n'avait pas voulu des gens des communes, et le

peu qui s'y trouvait à peine avaient-ils place à l'avant-garde, où se pressaient les hommes d'armes. Pour leur suppléer, on avait ordonné que douze cents lances, sous la conduite de messire de Clignet de Brabant et du sire de Bosredon s'en iraient rompre la ligne des archers anglais. Ils partirent aussitôt en criant le cri de France : « Montjoie et Saint-Denis! » Malheureusement la terre était humide, les chevaux enfonçaient, leur course ne pouvait avoir d'impétuosité; en même temps les flèches tombaient si serrées, que le cœur manqua à beaucoup d'hommes d'armes, tellement que, lorsqu'ils arrivèrent au front des Anglais, les chefs ne se trouvaient plus qu'avec trois cents hommes. Ils n'attaquèrent pas avec moins de vaillance, mais les pieux ferrés arrêtaient les chevaux. Pour serrer l'ennemi de plus près, pour ne pas s'embarrasser les uns les autres, ils avaient raccourci leurs lances de moitié, de sorte qu'ils ne pouvaient atteindre ces archers, qui, avec leurs pourpoints déchirés, leurs jambes nues, leurs méchantes cuirasses d'osier ou de cuir bouilli, bravaient la puissance des chevaliers français, et les abattaient à coups de flèches. Trois seulement pénétrèrent dans les rangs, avec un brave chevalier bourguignon, le sire Guillaume de Sareuse, qui fut à l'instant abattu. Ainsi repoussés, les hommes d'armes se rejetèrent en désordre sur l'avant-garde, et rompirent les rangs; on voulut se rallier en arrière; le sol, nouvellement labouré, était si trempé qu'hommes et chevaux ne pouvaient se retirer de la fange. Les pesantes armures gênaient tous les mouvements. On enfonçait jusqu'aux genoux sans qu'il fût possible de se relever. Pendant ce temps-là, les flèches des Anglais continuaient leur ravage. Enfin, voyant l'avant-garde toute rompue, les archers laissèrent leurs arcs, sortirent du rempart de leurs

pieus, saisirent les mauvaises épées, les haches ou les maillets qu'ils portaient à leur ceinture, tombèrent sur les Français et en commencèrent un horrible massacre. Pour lors le corps de bataille s'avança pour recueillir et appuyer l'avant-garde; ce fut là le fort de la mêlée. En ce moment arriva le duc de Brabant. Dès longtemps il avait fait offrir au roi d'amener tous ses gens d'armes. On avait eu tant de négligence qu'il n'avait été averti qu'au dernier moment.

« Il venait en toute hâte, ayant laissé son monde loin derrière, et accompagné seulement de douze de ses serviteurs. Il n'avait même pas son armure; il arracha la bannière d'un de ses trompettes, perça un trou dans le milieu, passa la tête au travers et se fit ainsi une cotte d'armes. Il s'élança au plus fort du combat et tarda peu à être frappé à mort. Bientôt ce ne fut plus une bataille; les Français étaient dispersés par petites troupes, et se défendaient avec un incroyable courage. Il y eut parmi ce désastre les plus nobles faits d'armes; le duc d'Alençon se distingua entre tous. Il se mit avec dix-huit chevaliers de la bannière du seigneur de Croy, qui avaient fait serment de pénétrer jusqu'au roi d'Angleterre et d'abattre sa couronne. Ils percèrent les rangs des Anglais, et enfin le duc d'Alençon parvint presque seul au lieu où combattait le roi; il abattit le duc d'Yorck, le roi s'avança pour secourir son oncle. Alors le duc d'Alençon le frappa de sa hâche et fit sauter une partie de sa couronne. Le roi se releva et se mit vaillamment en défense. Les gardes-du-corps environnèrent à l'instant le chevalier qui venait de mettre en péril la vie de leur maître. Il éleva la main en disant : « Je suis le duc d'Alençon et je me rends à vous. » Le roi n'eut pas le temps de répondre; les gardes l'avaient tué. Dès que la victoire sem-

bla décidée, les Anglais commencèrent d'abord par faire autant de prisonniers qu'ils pouvaient. Ils comptaient que la rançon de tant de seigneurs et riches chevaliers allait les enrichir à jamais. A mesure qu'ils les prenaient ils leur faisaient ôter leurs casques pour connaître qui c'était. Tout-à-coup le roi apprit qu'une troupe de Français attaquait l'armée anglaise par derrière et venait de piller ses bagages. C'était en effet Robert de Bournonville, Isambert d'Azincourt et quelques hommes d'armes, qui avec cinq cents ou huit cents paysans, plus par amour du pillage que par l'espoir de rétablir la bataille, étaient tombés sur les chariots. En même temps le bruit se répandit que le duc de Bretagne arrivait avec six mille hommes, et l'on vit l'arrière-garde, qui était déjà en fuite, se rallier et relever ses bannières.

« Pour lors, le roi se croyant tombé dans un grand péril, ordonna que chacun tuât son prisonnier. Personne ne voulait obéir, ni renoncer à l'argent qu'on s'était promis de gagner par la rançon. Le roi commanda à un gentilhomme de prendre avec lui deux cents archers et d'exécuter son ordre. Ce fut une terrible chose que de voir cette noblesse française égorgée ainsi de sang-froid, et le visage de ces vaillants chevaliers couverts de sang et défigurés par les coups de hâche, dont les archers frappaient leur tête désarmée. Ce massacre fut d'autant plus déplorable que c'était une fausse alarme. L'arrière-garde reprit bientôt la déroute, et ce moment d'hésitation n'eut d'autre effet que de coûter la vie à tant de braves gentilshommes.

« Dès que le roi fut rassuré, il fit cesser le carnage et s'occupa à faire relever les blessés.

« La perte avait été grande de son côté aussi. Le duc d'Yorck

et le comte d'Oxfort avaient péri; mais du côté des Français jamais tant et de si nobles hommes n'étaient tombés en une seule bataille; toute la chevalerie de France avait été moissonnée; le roi avait perdu sept de ses parents les plus proches : le duc de Brabant, le comte de Nevers, le duc de Bar, son frère le comte de Mâle, et Jean son autre frère, le connétable d'Albert, le duc d'Alençon. Parmi les seigneurs, on comptait le comte de Dampierre, le sire de Rambure, le sire de Helly, messire Guichard Dauphin, le sire de Verchin, sénéchal de Hainault, le comte de Vaudemont. Avec eux, et en combattant avec non moins de courage, avait péri Montaigu, archevêque de Sens. Enfin on estimait que plus de huit mille gentilshommes étaient restés sur le champ de bataille, parmi lesquels on pouvait compter cent vingt seigneurs ayant bannière.

« On retira de dessous les morts le duc d'Orléans et le comte de Richemont, qui n'étaient que blessés. Ils furent emmenés prisonniers avec le maréchal Boucicault, le duc de Bourbon, les comtes d'Eu et de Vendôme, les sires d'Harcourt et de Craon, et bien d'autres, en nombre infiniment plus grand cependant que ceux qui avaient péri.

« Le héraut d'armes de France avait été pris : « Montjoie, lui dit le roi d'Angleterre, qui de nous deux a la victoire, de moi ou du roi de France? — Vous, et non pas lui, répondit Montjoie. — Et comment se nomme ce château? continua le roi. — Azincourt, lui dit-on. — Hé bien, ajouta-t-il, on parlera longtemps de la bataille d'Azincourt. »

« Pendant tout le reste du jour, les Anglais ne s'occupèrent qu'à dépouiller les Français restés sur la place; ils recueillirent encore quelques blessés et en achevèrent d'autres. Ils

pliaient sous le poids de tant de butin, et la seule inquiétude du roi d'Angleterre était que ses gens ainsi dispersés et surchargés ne fussent surpris par quelque attaque des Français. Cependant, après avoir attendu pendant plusieurs heures sur ce champ de bataille, et regardé tous ces chevaliers français dépouillés et confondus avec les morts les plus vulgaires, ne voyant plus aucun danger pour son armée, il rentra à son logis. On lui dit que le duc d'Orléans ne voulait ni boire ni manger. Il alla le voir : « Comment vous va, mon cousin? dit-il. — Bien, monseigneur, répondit le duc. — Et d'où vient que vous ne voulez ni boire ni manger? lui demanda le roi. — Oui, répliqua-t-il, j'ai voulu jeûner. — Mon cousin, faites bonne chère, ajouta doucement le roi; si Dieu m'a accordé la grâce de gagner la victoire sur les Français, je reconnais qu'elle n'est pas due à mes mérites. Je crois que Dieu a voulu les punir, et si ce que j'en ai ouï dire est vrai, il ne faut pas s'en émerveiller; car on dit qu'on n'a jamais vu un désordre, ni une licence de péchés, de voluptés et de mauvais vices, pareils à ce qui se passe en France maintenant; cela fait pitié et horreur à entendre raconter; et certes, Dieu a dû en être courroucé. » Dès le lendemain le roi reprit sa route vers Calais, chevauchant et devisant avec le duc d'Orléans. Son armée avait beaucoup souffert; la famine et les maladies régnaient dans tout le pays; il la ramena en Angleterre avec ses nobles prisonniers.

« Les Anglais, avant de quitter Azincourt, n'ayant pas eu le temps d'enterrer leurs morts, les avaient entassés dans une grange où ils avaient mis le feu. Ce fut le comte de Charolais qui fit rendre les derniers devoirs à presque tous les Français. Il était au château d'Aire, où ses gouverneurs le tenaient par

ordre de son père, et l'empêchaient de se rendre à l'armée du roi. Ses serviteurs le quittaient furtivement l'un après l'autre, pour aller défendre le royaume contre les Anglais. Enfin il apprit la bataille; alors il entra dans un profond désespoir d'avoir manqué à ce noble devoir. Il voulait se laisser mourir de faim, et fut trois jours à pleurer sans qu'on pût le consoler. Pendant sa longue vie, ce lui fut toujours un chagrin cuisant de n'avoir pas combattu à cette bataille, eût-il dû y mourir. Cinquante ans après, il entretenait encore ses serviteurs de cette douloureuse pensée.

« Il fit célébrer les funérailles de ses deux oncles, le duc de Brabant et le duc de Nevers; et lorsque les corps des seigneurs et des princes eurent été relevés par leurs parents ou leurs serviteurs, il commit l'abbé de Rousseauville et le baillif d'Aire pour ensevelir les restes des autres Français. Ils achetèrent vingt-cinq verges de terre; on y creusa trois larges fosses où furent enterrés cinq mille huit cents hommes; sans compter ceux qui avaient été ensevelis par d'autres soins, ceux qui étaient morts de leurs blessures dans les villages et les villes d'alentour, ou même dans les bois. L'évêque de Guines vint ensuite bénir ce triste cimetière de la noblesse de France.

« Lorsque la nouvelle de cette déplorable bataille fut arrivée à Paris et à Rouen, où était encore le roi, la désolation fut générale; tous s'affligeaient du malheur et encore plus de la honte du royaume. On ne voyait partout que deuil; on n'entendait que plaintes; mais les haines n'étaient pas suspendues par ce désastre, et chacun était surtout empressé à l'imputer au parti qu'il n'aimait point. Les uns montraient au doigt ceux qui étaient revenus de la journée d'Azincourt; d'autres

s'applaudissaient de ce que les Armagnacs étaient déconfits. Il y en avait qui se livraient à des discours malveillants contre la noblesse et surtout contre les princes, dont les discordes livraient le royaume à ses anciens ennemis. Les gens sages disaient, comme avait dit le roi d'Angleterre, que c'était une punition de Dieu envoyée sur la France pour les monstrueux désordres qui y régnaient dans tous les états et toutes les conditions. Pour le conseil du roi, il sembla plus occupé du duc de Bourgogne que du roi d'Angleterre. On aurait pu entreprendre le siége d'Harfleur qui était mal défendu, ou même repousser la garnison. On n'en fit rien, l'armée fut ramenée en désordre aux environs de Paris et de Rouen. De son côté, le duc de Bourgogne était prêt à marcher. Déjà son armée était réunie à Châtillon, et avant la bataille d'Azincourt il se disposait à se mettre en route avec toute sa puissance; le mois d'octobre s'était écoulé en ambassades continuelles envoyées de lui au roi et du roi à lui. On voulait avoir son armée, mais non pas lui. Ses partisans continuaient à être persécutés à Paris, on en bannissait sans cesse quelques-uns qui se réfugiaient près de lui, et vivaient de ses bienfaits. Enfin on ne craignait point d'accroître chaque jour sa haine et d'allumer sa colère. Après la bataille d'Azincourt, le conseil du roi, où dominait le roi de Sicile, craignit encore bien plus l'arrivée du duc de Bourgogne. On pensa presque aussitôt à lui opposer le comte d'Armagnac; ce seigneur était au fond du Languedoc et le danger pressait. Pour gagner du temps, il fut résolu de satisfaire le duc de Bourgogne sur plusieurs points, et en même temps de le tenir éloigné. Le 7 novembre, le roi prononça par lettres-patentes une abolition générale et sans exception, puis on offrit au duc une pension de 80,000 écus et

le gouvernement de Picardie pour son fils. Le dauphin lui écrivit en même temps de sa main, qu'il le priait de différer sa venue jusqu'à Noël.

« Peu de jours après, le 15 novembre, l'ordre fut adressé au prévôt de Paris de ne souffrir qu'aucun seigneur du sang royal entrât dans la ville avec des gens d'armes; de rompre s'il le fallait, les ponts, et de garder les passages des rivières.

« Lorsque le duc reçut les nouvelles de la bataille d'Azincourt, la mort de ses frères le remplit de courroux; il envoya sur le champ un héraut au roi d'Angleterre, qu'il trouva encore à Calais. Quand il fut devant lui, il lui dit de par le duc de Bourgogne, qu'il avait tué ou fait tuer son frère le duc de Brabant, le plus noble chevalier du royaume de France, qui cependant n'y était point vassal, n'y tenait rien à fief et n'y possédait qu'une petite maison à Paris; que pour cela le duc de Bourgogne le défiait à feu et à sang, lui envoyait son gantelet, et lui promettait, quelque part qu'il le pût trouver, d'aller le joindre avec tous ses Bourguignons et ses Flamands, les Brabançons et les Liégeois.

« Qnant au comte de Nevers, il était homme du roi de France, s'était armé pour lui, avait péri pour sa querelle; ainsi il ne pouvait lui savoir mauvais gré de sa mort. Le roi d'Angleterre répondit : « Je ne recevrai point le gantelet d'un si noble et si puissant prince que le duc de Bourgogne, je ne suis que peu de chose auprès de lui. Si j'ai eu victoire sur les nobles de France, ce n'est ni par ma prouesse, ni par ma force, ni par mon habileté; c'est par la grâce de Dieu. Quant à la mort du duc de Brabant, elle m'a affligé; mais je t'assure que ni moi ni mes gens ne l'avons fait mourir, non plus que

le comte de Nevers. Reporte à ton maître son gantelet, s'il veut se trouver à Boulogne le 15 janvier, je lui prouverai, par le témoignage de mes prisonniers et de deux de ses amis, que ce sont des Français qui ont tué et fait périr ses frères. »

« Le duc de Bourgogne ne pouvant donner suite à sa querelle avec le roi d'Angleterre, ne s'occupa plus qu'à reprendre son pouvoir.

« Sans s'arrêter aux défenses du duc d'Aquitaine et du conseil du roi, il se mit en route avec les Bourguignons, les gens de Savoie, que lui avait envoyés son gendre, et les Lorrains, conduits par leur duc lui-même. Le 21 novembre, il entra à Troyes. De nouveaux ordres pour qu'il eût à congédier son armée lui furent signifiés; il n'en suivit pas moins sa volonté et avança vers Paris. Meaux ferma ses portes; les villes et les passages étaient gardés par les troupes qui revenaient d'Azincourt. Sa volonté n'était point d'avoir recours aux armes; il espérait intimider le conseil du roi, et faire agir les intelligences qu'il avait dans Paris. Il publiait que son armée était réunie pour venger le royaume, pour punir les Anglais, et que son désir était seulement d'aider le roi de ses conseils et de sa puissance. »

Lorsque Henri V eut reconnu que les Français ne songeaient qu'à la retraite, il fit cesser le carnage.

La bataille d'Azincourt, comme celle de Crécy et de Poitiers, ne fut de la part des Français qu'une grande déroute, et la déroute avait commencé avec la bataille. C'est ce qu'avait paru prévoir un officier gallois nommé David Gaut, que Henri V avait envoyé reconnaître l'armée française et en observer les dispositions. Henri lui demandant à combien d'hommes à peu près il croyait qu'elle pût monter : « Sire, lui répondit

froidement ce capitaine, je ne me suis pas trop amusé à les compter; tout ce que j'ai cru voir en général, c'est que quand nous en aurons tué beaucoup, et fait beaucoup de prisonniers, la déroute sera encore très-forte. »

Ce fut la troisième bataille décisive perdue par les Français contre les Anglais, dans les mêmes conjonctures, par les mêmes causes, avec la même supériorité de nombre de la part des vaincus. avec la même certitude de vaincre, en s'abstenant seulement de combattre. Edouard III, le prince Noir, Henri V, devaient tomber dans nos fers; ce fut le roi Jean qui tomba dans ceux des Anglais à Poitiers; Philippe de Valois n'échappa qu'avec peine à Crécy : rien ne put échapper à Azincourt; et si l'avis du duc de Berri n'avait pas prévalu, la mort ou la captivité du roi et du dauphin eût comblé les désastres de la France. Si à ces trois funestes journées nous joignons celle de Courtrai, perdue par les Français contre les Flamands, et quelques autres échecs reçus soit avant, soit depuis ces époques, toujours par la même précipitation, nous trouverons que notre nation doit surtout être en garde contre sa valeur, et que son trésor le plus rare est un général prudent. Peut-être aussi trouverons-nous qu'elle a un peu trop négligé les exemples de l'histoire et les leçons de l'expérience. Les Anglais n'en avaient pas mieux profité; c'était pour la troisième fois que leur imprudence les livrait, sans asile et sans ressources, au milieu d'un pays ennemi, à des forces supérieures qui devaient infailliblement les accabler. Ils avaient, comme les Français, répété toujours les mêmes fautes, et de plus, ils avaient espéré les mêmes fautes de la part de l'ennemi. On ne sait ce qui doit étonner le plus, ou qu'une telle espérance ait pu être conçue, ou qu'elle ait pu être remplie. A

Azincourt, presque tous les princes du sang de France furent tués ou pris; le comte de Nevers et le duc de Brabant, frères du duc de Bourgogne, et plus fidèles à leur patrie, moururent pour elle, ainsi que le duc d'Alençon, et Louis de Bourbon, de la branche de Préaux. Le duc de Bourgogne, dans un mouvement d'indignation et de douleur de la mort de ses frères, envoya, trop tard, un défi à Henri V, qui répondit que les deux princes avaient été assassinés pendant la bataille par les Français mêmes; c'était sans doute une défaite, et l'on ne voit pas qu'elle eût le moindre fondement. Philippe, comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, fut inconsolable de la défense que le duc lui avait faite d'aller partager le sort des autres princes du sang dans cette bataille; il en pleura de dépit, et cinquante ans après, il en parlait encore avec amertume. Le duc d'Orléans, le comte d'Eu, dernier prince de la branche d'Artois; le comte de Richemont, de la maison de Bretagne; le comte de Vendôme, le duc de Bourbon, furent pris : ce dernier mourut à Londres au bout de dix-huit ans de captivité.

Par le sort des princes du sang, on peut juger de la perte des Français. Ce fut, comme à Crécy et à Poitiers, sur la noblesse que tomba principalement cette perte. De dix mille Français dont le champ de bataille fut couvert, il y en avait, comme on l'a vu plus haut, huit mille de gentilshommes, formant l'élite de ce grand et redoutable corps de la gendarmerie française; le connétable d'Albret fut du nombre des morts, ainsi que le maréchal de Heily, l'amiral Jacques de Châtillon, Jean de Montaigu, archevèque de Sens et chancelier de France, frère du ministre Montaigu, décapité en 1409. « Ce prélat, dit un auteur du temps, fut peu plaint, parce que

ce n'était pas son office. » Le maréchal de Boucicault fut du nombre des prisonniers, qui montaient à quatorze mille, et dont une partie trop considérable fut égorgée de sang-froid.

Il fallait que la bataille d'Azincourt ressemblât en tout à celles de Crécy et de Poitiers, elle leur ressembla encore par ses suites, beaucoup moins funestes à la France qu'on n'avait lieu de le craindre. Henri V, qui n'avait combattu que pour s'ouvrir la route de Calais, sembla ne pas chercher d'autre fruit de sa victoire, et n'était pas en état apparemment d'en recueillir d'autre; il retourna en Angleterre, et conclut une trêve, d'après laquelle deux ans se passèrent sans qu'on vît reparaître en France aucunes troupes anglaises, et il ne tint pas au vainqueur d'Azincourt que ce malheureux royaume ne respirât.

Peut-être en voyant la réunion des princes français à la bataille d'Azincourt, et la disposition du duc de Bourgogne lui-même à se déclarer contre l'Angleterre, Henri V craignit-il de les irriter et d'affermir leur réunion par des hostilités nouvelles; peut-être espéra-t-il qu'en laissant en liberté la haine mutuelle des deux partis, il serait bientôt rappelé par l'un des deux, et qu'il reviendrait alors avec plus d'avantage.

« Durant ce temps-là, dit le Père d'Orléans, nous aurions pu garnir nos côtes, pourvoir à la sûreté de nos places, armer sur mer et sur terre : mais c'était là le moindre des soins de ceux qui avaient quelque rang dans l'Etat.

CHAPITRE XXXI.

Guerres civiles en France. — Insultes au Dauphin.

C'était par un reste d'honneur qu'ils semblaient quelquefois

vouloir se réunir contre l'ennemi étranger ; c'était par inclination et avec fureur qu'ils se livraient aux discordes civiles ; le traité d'Auxerre put à peine les contenir un instant, la haine des partis éclatait en toute rencontre : d'un autre côté, le désordre des finances allait toujours croissant ; la dépense de la maison du roi, qui sous le règne précédent n'excédait pas quatre-vingt quatorze mille livres, était portée sous Charles VI à quatre cent cinquante mille ; celle de la reine, qui était fixée à trente six mille livres, allait à cent quatre mille ; au moins cette dépense avait des bornes connues, les déprédations des financiers n'en avaient point. Une assemblée des Etats-Généraux, tenue en 1412, mérita un peu le reproche qu'on a fait quelquefois à ces grandes assemblées, de voir et d'exposer tous nos maux sans en soulager un. Ce n'était pas la faute des États, mais des grands qui les dirigeaient et les corrompaient. Benoît Gentien, orateur du Tiers-Etat et de l'Université, prit pour texte d'un discours où il peignait l'état du royaume : *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna* (1). C'était ce modérateur des vents et de la mer qui manquait au royaume. *Deux vents*, dit-il, *dominent en France ; c'est à savoir, sédition et ambition*. Telles étaient en effet les deux grandes maladies du corps politique. Il n'oublia pas de se plaindre *de la grande et excessive mangerie des finances*. Mais le carme Eustache de Pavilly, orateur qui, pour l'audace, avait remplacé l'augustin Jacques-le-Grand, fit un mémoire qui répandit la terreur parmi les financiers ; il détaillait toutes les malversations et tous les genres de rapine : Les financiers, disait-il au roi, vous prêtent vos propres fonds à une usure

(1) Il commanda aux vents et à la mer, et il se fit un grand calme.

exorbitante, *en sorte que dix mille francs vous en coûtent seize mille; on fait chevaucher an sur autre, en quoi votre finance est dégâtée avant que le terme soit venu, et par ainsi bûvez vos vins en verjus.*

Veut-on, ajoutait-il, que le Roi reprenne son bien où il est? rien de plus aisé; *qu'on enquerre quelle substance les Généraux et le souverain maître des finances pouvaient avoir quand ils entrèrent dans leurs offices, quels gages ils ont reçus, combien ils doivent avoir dépensé raisonnablement, et ce qu'ils ont de présent, les grandes rentes et possessions qu'ils ont acquises, et les grands édifices qu'ils ont fait faire.*

Ces propositions regardaient l'ordre public, elles n'eurent point d'effet. Le duc de Bourgogne sut tourner contre ses ennemis particuliers tout le zèle des Etats, qui par conséquent n'aboutit qu'à nuire.

La politique de ce prince était souvent démentie par son caractère. L'intérêt qu'il avait de ménager le dauphin, ne pouvait l'engager à se contraindre; il voulait gouverner le dauphin avec le même despotisme qu'il gouvernait le royaume : la mésintelligence se mit entr'eux; le dauphin s'ennuya du joug, et voulut jouer un rôle par lui-même dans cette anarchie : il prétendit soumettre Paris et désarmer les bourgeois. Le duc de Bourgogne souleva contre lui ses bouchers et une foule de factieux, à la tête desquels se mit un chirurgien, nommé Jean de Troye. On court à l'hôtel du dauphin; on lui déclare qu'on vient pour arrêter les traîtres qui l'environnent; le chancelier du Dauphin demande quels sont ces traîtres; on lui donne une liste, à la tête de laquelle était le chancelier lui-même : on enfonce les portes, on arrête tous les seigneurs dont le dauphin était entouré; on n'épargne ni le duc

de Bar, cousin-germain du roi, ni Louis de Bavière, frère de la reine. C'était la même insulte que Marcel avait faite autrefois au dauphin Charles pendant la captivité du roi Jean. Le duc de Bourgogne vint, comme Marcel, combler l'insulte par sa présence. « *Beau-père*, lui dit le dauphin, *cet outrage m'est fait par votre conseil, et ne vous en pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont les principaux ; si sachez sûrement qu'une fois vous en repentirez, et il n'ira pas toujours la besogne ainsi à votre plaisir. Monseigneur*, répond le duc avec la plus outrageante froideur, *vous vous informerez quand serez refroidi de votre ire.* » Des officiers du dauphin, on alla jusqu'aux officiers du roi; le chancelier, Arnaud de Corbie, fut destitué; l'avocat-général, Juvénal des Ursins, fut mis au Châtelet; le célèbre Gerson, qui s'était élevé contre la harangue du cordelier Jean Petit, fut obligé de se cacher sur les voûtes de Notre-Dame. Le chirurgien Jean de Troye fit prendre au roi le chaperon blanc, signal du parti bourguignon, comme Marcel avait donné son chaperon au dauphin Charles; tout le monde aussitôt en voulut avoir, car il n'y avait de sûreté qu'à l'abri de ce chaperon. Le carme Eustache de Pavilly avait vendu son éloquence au duç de Bourgogne et aux bouchers de Paris; ceux-ci firent des lois de sang, qu'on appella les *ordonnances cabochiennes* : le roi vint en chaperon blanc au parlement pour les faire enregistrer. Les seigneurs et les officiers du roi et du dauphin, qu'on avait arrêtés, furent liés deux à deux sur des chevaux, et traînés en prison à travers les huées de la populace ; quelques-uns furent massacrés dans les rues, d'autres dans leurs cachots; on en jeta plusieurs dans la Seine, on en fit périr un grand nombre sur l'échafaud, on y porta jusqu'à des cadavres; la Rivière, fils du ministre

de ce nom, et un écuyer du dauphin, nommé le petit Maisnel, avaient été massacrés dans la prison à coups de hache, on les traîna morts jusqu'aux halles, où ils eurent la tête tranchée. Le dauphin fut retenu prisonnier à l'hôtel de Saint-Pol, il y était gardé à vue, on lui interdisait jusqu'aux amusements les plus innocents. Jacqueville, capitaine du guet de Paris, alors le favori du duc de Bourgogne et l'exécuteur de ses violences, passant un soir devant l'hôtel de Saint-Pol, entend des violons, il monte à l'appartement du dauphin, où l'on dansait, il lui reproche *la dissolution dans laquelle il vivait* : La Trémoille était avec le prince; *c'est vous*, lui dit Jacqueville, *qui êtes le ministre de ces indécences*. Le dauphin perdit patience, il tira sa dague, dont Jacqueville eût été percé, sans une cotte de maille qu'il portait toujours. Les archers du guet s'avançaient pous massacrer la Trémoille, le duc de Bourgogne, qui survint, lui sauva la vie. Le dauphin pensa mourir d'une hémorragie causée par l'excès de colère où le jetta cette insolence.

Un gouvernement si violent ne pouvait subsister. Le dauphin trouva le moyen de traiter avec les Orléanais, et de se liguer avec eux : bientôt il marche dans les rues de Paris à la tête de trente mille hommes. Les séditieux voulurent se rassembler, le duc de Bourgogne, qui jugea que la partie ne serait pas égale, les fit retirer lui-même; il eût ensuite la témérité d'aller joindre le dauphin et les princes orléanais, au moment où l'on délivrait les prisonniers, et où le duc de Bavière et le duc de Bar, devenus libres enfin, devaient naturellement vouloir venger sur lui les affronts et les périls de leur captivité. Jamais le duc de Bourgogne ne mérita mieux qu'en cette occasion le nom de *Jean-sans-peur*. Le bruit général était que ces

deux seigneurs, le lendemain du jour où ils furent délivrés, devaient être menés à l'échafaud, si la tyrannie du duc de Bourgogue eût duré ces deux jours de plus ; on y conduisit à leur place un frère du chirurgien Jean de Troye, chez lequel on trouva une liste de proscription, qui dévouait à la mort plus de quatorze cents chefs de famille avec leurs familles entières. Cette liste était divisée en trois colonnes, distinguées chacune par une lettre particulière; un *T* désignait ceux qui devaient être tués; un *B*, ceux qui devaient être bannis; un *R*, ceux qu'on devait se contenter de rançonner. Tout parut rentrer sous l'obéissance du dauphin; les chefs des factieux lui abandonnèrent la Bastille, le Louvre, le palais, l'Hôtel-de-Ville; les ministres et magistrats destitués furent rétablis; le Gouvernement de Paris fut rendu au duc de Berry; les écharpes des Armagnacs remplacèrent les chaperons blancs et les croix bourguignonnes. Le duc de Bourgogne se retira en Flandre, sa retraite ne fut point troublée; il y avait envoyé longtemps avant lui le comte de Charolais son fils, c'était la seule précaution qu'il eût prise contre les dangers de la révolution qu'il éprouvait dans ce moment : la harangue de son cordelier, Jean Petit, fut brûlée publiquement dans le parvis de Notre-Dame; on voulut exhumer cet Apologiste de l'assassinat, pour brûler aussi ses os; le roi déclara que jusque-là il avait été *déçu, séduit et mal informé*; les prédicateurs eurent ordre de prêcher contre les Bourguignons comme ils avaient prêché contre les Armagnacs : on joignit la galanterie à la cruauté, on donna des tournois et des fêtes, et l'on publia des édits de proscription.

Il semblait qu'on craignît de couper la racine des guerres civiles. On avait pu vingt fois s'assurer du duc de Bourgogne,

on l'avait laissé échapper, et dès qu'il fut parti, on lui déclara la guerre; les hostilités recommencèrent avec une nouvelle ardeur.

Cependant le dauphin jugeait qu'il n'avait fait que changer de tyrans, il se trouvait alors aussi esclave des Armagnacs qu'il l'avait été des Bourguignons; en effet, la reine, qui était toujours à la tête du parti Armagnac, surtout depuis qu'il était triomphant, fit à son propre fils le même affront que le duc de Bourgogne avait fait à son gendre; elle arrive inopinément chez le dauphin, au Louvre, suivie des princes et des chefs du parti Armagnac, elle fait arrêter, en sa présence et en présence du dauphin, quatre jeunes seigneurs de la cour de ce prince : c'étaient les seigneurs de Moï, de Brimeu, de Montauban, et de Croy. Le dauphin les défendit tant qu'il put; il voulut sortir de son palais et appeller le peuple à leur secours, les princes le retinrent; il paraît qu'on soupçonnait ces amis du dauphin d'avoir des intelligences avec le duc de Bourgogne. On savait que le dauphin avait écrit au duc pour réclamer son secours, il voulait que les Bourguignons le délivrassent des Armagnacs, comme les Armagnacs l'avaient délivré des Bourguignons. Le duc de Bourgogne se présenta aux portes de Paris, surtout du côté des halles, qui avaient toujours été dans ses intérêts. Pour échauffer ses partisans, il publiait que le dauphin l'avait mandé; que les Armagnacs tenaient le roi et le dauphin prisonniers : la cour obligea le dauphin de le désavouer; on publia son désaveu, et personne n'y crut. Cependant tous les efforts du duc de Bourgogne n'aboutirent pour lors qu'à exciter dans la ville quelques conspirations, qui furent découvertes et punies; on désarma les bourgeois, on leur enleva leurs chaînes, qui furent portées à la Bastille.

Le comte d'Armagnac passa pour l'auteur de ce conseil; les habitants de Paris en conçurent contre lui une haine mortelle.

CHAPITRE XXXII.

Le duc de Bourgogne se retire en Flandre. — Paix d'Arras. Les Armagnacs et les Bourguignons.

Le duc de Bourgogne retourna en Flandre; ce retour avait l'air d'une fuite, on le poursuivit; on mit le siège devant Arras; mais le duc avait des intelligences dans l'armée des assiégeants, leur artillerie était mal servie : on s'aperçut de la trahison d'un canonnier, qui se déroba au supplice en se réfugiant dans la place. On se mit à négocier. Le dauphin toujours favorable au duc de Bourgogne, lui fit accorder la paix ; les habitants de Paris allèrent se plaindre au duc de Berry de ce qu'on ne les avait pas appelés au traité : *Ce ne vous touche en rien*, leur dit le prince, *ni entremettre ne vous devez de notre sire le roi, ne de nous qui sommes de son sang et lignage ; car nous nous courrouçons l'un à l'autre quand il nous plaît, et quand il nous plaît, la paix est faite et accordée.*

La paix d'Arras ne fut pas plus solide que la paix d'Auxerre, elle parut se faire sous de funestes auspices. Des soldats ayant mis le feu à leurs tentes, en se retirant, la flamme gagna les quartiers voisins, et jusqu'au logement du roi, qui courut risque d'être brûlé, comme au bal des Ardents; les hostilités, les conspirations continuèrent; l'autorité resta entre les mains des Armagnacs; on fit un service solennel au duc d'Orléans, frère du roi; Gerson prononça son oraison funèbre, dans laquelle on remarqua les mots suivants : *qu'il ne enhortoit, ne ne conseilloit la mort du duc de Bourgogne ou sa destruction,*

mais icelui devait être humilié, afin qu'il recognût son péché en faisant digne satisfaction.

Le dauphin se brouillait avec tout le monde; avec Isabelle, en lui enlevant ses trésors, qui lui étaient plus chers encore que l'autorité; avec les habitants de Paris, en achevant de les réduire; avec les Armagnacs, en cherchant à les rabaisser et à leur échapper; avec le duc de Bourgogne, en quittant la dauphine pour une maîtresse, et en reléguant à Saint-Germain cette vertueuse fille d'un père criminel. Le duc de Bourgogne voulut forcer le dauphin à la reprendre, il fut aisé de braver de loin les plaintes et les menaces d'un père irrité.

Le duc de Bourgogne, à qui la paix d'Arras ne rendait point l'autorité qu'il avait eue en France, s'unit plus étroitement que jamais avec le roi d'Angleterre; il était son allié dans le temps de la bataille d'Azincourt, où il empêcha son fils de se trouver. Le cartel qu'il envoya au monarque anglais, après avoir perdu ses frères à cette bataille, était peut-être moins l'effet d'une vraie douleur, qu'une démarche exigée par l'honneur, et concertée entre le roi d'Angleterre et lui; la facilité avec laquelle il se contenta de la plus mauvaise défaite, la constance avec laquelle il persévéra dans l'alliance de l'Angleterre, favorisent du moins cette idée.

L'épée de connétable, après la bataille d'Azincourt, avait été donnée au comte d'Armagnac, ce qui avait redoublé la fureur du parti bourguignon. Le duc de Bourgogne, pour profiter de ces dispositions, parut vouloir s'approcher de Paris; mais il resta cantonné dans la Brie, auprès de Lagny; ce qui le fit nommer par dérision *Jean de Lagny qui n'a hâte d'aller*, plaisanterie relative apparemment à quelque proverbe

du temps. Le nouveau connétable voulut s'illustrer en chassant de Harfleur les Anglais : ce projet était noble et utile, mais il échoua. Le duc de Bourgogne donnait de tous côtés tant d'affaires aux Armagnacs, qu'il les obligeait de rassembler contre lui toutes leurs forces; il couronna ses violences et ses crimes par une conspiration nouvelle, qui devait éclater le jour du Vendredi-Saint. On voulait opérer une révolution générale; il ne s'agissait de rien moins que de mettre la couronne sur la tête du duc de Bourgogne. On devait arrêter, renfermer, peut-être même massacrer le roi, la reine, tous les princes, tous les chefs du partis Armagnac, en un mot exterminer le parti entier : l'extravagance de ce complot en égalait seule l'atrocité : il pensa cependant réussir. Cet affreux secret fut gardé presque jusqu'au moment de l'exécution; ce ne fut que quelques heures avant la nuit choisie pour ce grand carnage, que le gouvernement en reçut les premiers avis. Aussitôt Tanneguy du Chatel, prévôt de Paris, courut s'emparer des halles, foyer de toutes les conspirations qui se formaient en faveur du duc de Bourgogne. On trouva dans les maisons qui avaient été indiquées, les chefs du parti bourguignon tout armés et attendant le signal : les uns furent arrêtés, les autres prirent la fuite. On peut juger à combien de supplices ou publics ou secrets un pareil crime donna lieu? La haine étendit les proscriptions et multiplia les coupables. Le duc de Bourgogne non-seulement avait eu connaissance du complot, mais même l'avait approuvé; on trouva entre les mains des chefs de la conspiration, des Lettres d'aveu, signées de sa main. En même temps il signait avec le roi d'Angleterre un traité, par lequel il déclarait qu'ayant « jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi d'Angleterre et de ses nobles

progéniteurs au royaume et couronne de France, il a tenu le parti de son adversaire, en croyant bien faire; mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le parti dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, est et seront légitimes rois de France. Qu'il reconnaît être tenu de lui faire, en cette qualité, hommage, comme à son légitime souverain. » Il promet de rendre cet hommage aussitôt que le roi d'Angleterre aura conquis « une notable partie du royaume de France, et d'employer toutes les voies et les manières secrètes qu'il pourra imaginer, pour que ledit roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du royaume de France. Il proteste d'avance contre tous traités qu'il pourrait signer par la suite en faveur du roi Charles et du dauphin son fils, déclarant *que de semblables conventions sont de nulle valeur, et seront dressées uniquement pour les mieux tromper et les perdre l'un et l'autre.*

En effet Henri V voyant que la France avait si mal profité du loisir qu'il lui avait laissé, de réparer ses pertes, étendit ses vues ambitieuses, et ne se bornant plus à demander l'exécution du traité de Brétigny, il reprit le grand projet d'Edouard III, et redemanda la France entière ; il s'en expliqua ainsi avec le cardinal des Ursins, qui, par de justes remontrances, essayait de le ramener à la paix : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que la France, livrée aux furies, n'a plus ni roi, ni sujets, et qu'elle ne peut obtenir la paix avec elle-même. Cette paix ne peut plus être que le fruit de la conquête et que le bienfait du vainqueur. La France a besoin d'un maître, et je suis le maître qu'il lui faut. C'est Dieu qui me conduit par la main pour arracher ce peuple à ses propres fureurs, et le rendre heureux en le soumettant à son roi légitime. »

L'empereur Sigismond, qui vint en France vers ce temps,

ayant vu les divisions de nos princes et le délire de la nation, jugea, comme Henri V, que cette monarchie touchait à sa ruine ; en conséquence, il fit alliance avec l'Angleterre, dans l'espoir de faire valoir les droits surannés de l'empire sur les provinces de l'ancien royaume d'Arles.

CHAPITRE XXXIII.

Henri V rentre en France.

Henri V descendit de nouveau en Normandie, soumit Cherbourg, Caen, Lisieux, Falaise, Evreux, le Pont-de-l'Arche, etc. Tout fuyait devant ce vainqueur; il ne trouva dans Lisieux qu'un vieillard et une femme, qui n'avaient pas eu la force d'abandonner leur ville; Henri vint assiéger Rouen; ce siége non moins mémorable que celui de Calais par la constance des habitants et par la sévérité cruelle du vainqueur, dura six mois, cinquante mille personnes périrent par la famine, par l'épée, ou par les maladies. Pour se ménager encore quelques jours de résistance, on mit dehors vingt mille bouches inutiles; ces malheureux moururent de faim, de froid et de rage sous les murs de la ville, à la vue des assiégeants, qui ne voulurent point leur livrer passage, et des assiégés, qui ne voulurent point les reprendre.

Quelques femmes accouchèrent dans les fossés; par un mélange bizarre de barbarie et de piété, on enlevait les enfants du haut des murailles dans des corbeilles, on leur donnait le baptême, et ils étaient aussitôt rendus à leurs mères par le même moyen pour mourir avec elles.

La famine, parvenue au comble dans la place, ne permettait plus que des résolutions désespérées. On choisit dix mille

hommes déterminés, qu'on envoie pour forcer le camp des Anglais, et ouvrir un passage aux habitants; mais deux mille hommes avaient à peine passé le pont, que ce pont venant à se rompre, entraîna dans sa chûte une partie de l'armée, et sépara le reste. On dit que ce fut l'ouvrage du gouverneur, qui trahissait la garnison, et qui avait fait scier les piliers qui soutenaient le pont. Les deux mille hommes qui se trouvaient enfermés entre l'ennemi et la rivière, prirent le parti de vendre cher leur vie, et furent taillés en pièces. Après le mauvais succès de cette tentative, Henri crut que les assiégés allaient se rendre à discrétion : ils envoyèrent demander une capitulation, elle fut refusée. « Emportez-nous d'assaut, si vous aimez la gloire, lui dirent les députés; quand vous nous auriez réduits par famine, croiriez-vous nous avoir vaincus? » Piqué de ce discours, Henri n'en fut que plus inflexible; outrés de sa dureté, les habitants n'en furent que plus inébranlables; leur dernière résolution fut de miner eux-mêmes leurs murailles, de sortir tous ensemble par la brèche, et de forcer le camp des assiégeants ou de périr. Henri craignit enfin les effets d'un tel désespoir, il accorda une capitulation; il entra en triomphe dans Rouen, mais il ternit sa gloire, disent les auteurs anglais, en laissant ses soldats piller la garnison, au mépris de la capitulation, et en faisant périr Alain Blanchard, maire de Rouen, dont le courage avait le plus contribué à soutenir celui de ses concitoyens. Ajoutons qu'au moins il eut la bonne politique de respecter les priviléges de la ville, et même d'abolir la gabelle et d'autres impôts onéreux. Quels éloges ne mérite pas la constante fidélité d'une ville, qui, opprimée dans la paix, abandonnée dans la guerre par le gouvernement, trahie dans sa défense par son propre

gouverneur, suffisait seule à son devoir, et résistait non-seulement aux armes de l'ennemi, mais encore à l'espérance d'un meilleur sort! Combien les souverains doivent aimer de pareils sujets et désirer de s'acquitter envers eux!

La prise de Rouen rendit Henri V maître de toute la Normandie, qui rentra ainsi sous la domination anglaise, environ deux cent seize ans après avoir été enlevée par Philippe-Auguste à Jean-sans-Terre. Les crimes de Jean-sans-Terre lui avaient fait perdre cette province; Charles VI la perdit à son tour par les passions et les fureurs de ceux qui gouvernaient sous son nom.

Le génie de la France était abaissé, le moment de l'accabler était venu. Henri poursuivant ses conquêtes, se répand dans la Picardie, dans l'île de France, et force la cour de se retirer à Troyes.

Le P. d'Orléans prétend que Henri V était amoureux de la princesse Catherine de France, qu'il épousa dans la suite; cette inclination, née d'abord à la vue du portrait de cette princesse, qu'il portait toujours sur lui depuis ce temps, s'était bien accrue dans une entrevue, où Isabelle de Bavière l'avait menée avec elle; mais cet ambitieux amant n'en eut que plus d'ardeur pour conquérir la France : *j'aurai la princesse*, disait-il, *j'aurai le royaume avec elle*. Il eut en effet l'un et l'autre.

Jusque-là le duc de Bourgogne l'avait servi avec plus ou moins de zèle, selon qu'il était lui-même en faveur ou en disgrâce à la cour de France, quelquefois même il s'érigeait en médiateur entre la France et l'Angleterre. La fortune changeait à tout moment; les intérêts avaient tellement varié, qu'on ne les reconnaissait plus. Tout ce qui se passait alors en France

n'était qu'un chaos de négociations et d'hostilités, de crimes et de malheurs. Le dauphin Louis, qui était redevenu Armagnac, était mort peu de temps après la bataille d'Azincourt; on crut qu'il avait été empoisonné par les Bourguignons, ou plutôt les deux factions s'accusèrent réciproquement de ce crime, qui peut-être n'avait rien de réel.

Lorsque le duc de Bourgogne, à la mort de son gendre, redemanda sa fille avec le douaire et la moitié des meubles qui lui revenait, on répondit : *qu'il plaisait bien au roi qu'elle allât devers son père, qu'on ne lui pouvait assigner de douaire pour le présent, pour ce que le roi n'était pas en point, et que le roi avait bien affaire des meubles.*

Le dauphin Jean, qui était Bourguignon, avait suivi de près son frère; on crut qu'il avait été empoisonné par Louis II, duc d'Anjou, roi titulaire de Naples, qui était Armagnac, et beau-père du dauphin Charles, également Armagnac. Le duc de Berry était mort aussi. Son âge de soixante et seize ans, éloigna les idées de poison. Isabelle de Bavière était réunie avec l'assassin de son premier amant, pour les intérêts d'un autre amant. On avait jetté dans la rivière par ordre du roi, Bois-Bourdon, favori d'Isabelle, et qu'on accusait d'un commerce trop intime avec cette princesse. Comme depuis longtemps Charles VI ne donnait point d'ordre qui ne lui fût dicté, on crut que celui-ci l'avait été par le connétable d'Armagnac; on croit même qu'il révéla au roi l'intrigue de la reine et de Bois-Bourdon. Le roi surprit celui-ci sortant de chez la reine; mis à la question, cet homme avoua tout : ce qui pourrait ne rien prouver; on le conduisit à la Seine, enveloppé dans un sac de cuir avec cette inscription : *Laissez passer la justice du roi.*

Le connétable avait déjà irrité la reine en s'emparant militairement de ses trésors pour les besoins de l'Etat, de concert avec le dauphin Louis. La mort de Bois-Bourdon, et l'exil ou plutôt la prison où on la retint elle-même à Tours, mirent le comble à la fureur de la reine, qui ne pardonna jamais au dauphin son fils la part qu'elle le soupçonnait d'y avoir eue. Attachée au parti des Armagnacs ou Orléanais depuis l'assassinat du duc d'Orléans, elle se jeta dans celui des Bourguignons, et sortit de sa prison par le secours du duc de Bourgogne; « elle changea pour lui, dit le P. d'Orléans, une assez violente haine, *en quelque chose qui semblait même passer un peu la bonne amitié;* » elle le rendit maître de l'esprit du roi, d'un grand nombre de places, et pour le premier usage de sa liberté, elle courut faire la guerre à son propre fils. Ainsi le véritable chef des Armagnacs fut alors le dauphin Charles; celui des Bourguignons fut cette même Isabelle, si longtemps l'ennemie de ce parti, et le duc de Bourgogne devint son lieutenant.

Un seul exemple peut faire connaître de quelle manière les deux partis se faisaient la guerre. Le connétable d'Armagnac assiégeait Senlis; la ville avait capitulé, elle devait se rendre dans un temps marqué, si elle n'était secourue par les Bourguignons. Le secours arriva; le connétable n'en fit pas moins sommer la ville de se rendre; sur son refus, le barbare fit écarteler six ôtages qu'on lui avait remis au moment de la capitulation, et que les lois de la guerre l'obligeaient à rendre, puisque la ville était secourue. La garnison, pour réponse, fit voler par-dessus les murailles les têtes de quarante-six prisonniers.

Cette fureur passait des chefs aux particuliers, et la plu-

part des exploits militaires étaient des traits de vengeance. Le bâtard d'Alençon se plaisait à massacrer les Anglais dans les combats, hors des combats, avec un acharnement si marqué, que le roi d'Angleterre se crut autorisé, par le droit des gens, à le lui reprocher. *J'ai un frère à venger*, répondit le bâtard, *il fut tué sous vos yeux à Azincourt*.

Tout cela n'était rien encore en comparaison des scènes qu'allait offrir la capitale.

CHAPITRE XXXIV.

Horribles massacres dans Paris.

Pendant que d'un côté tout cédait aux armes du roi d'Angleterre, de l'autre on introduisait les Bourguignons dans Paris. Le fils d'un quartenier nommé le Clerc, déroba les clefs sous le chevet du lit de son père et alla ouvrir les portes. L'Isle-Adam, lieutenant du duc de Bourgogne, entra d'abord sans bruit; puis, quand le peuple se fut joint à lui, et quand il se fut rendu maître de la personne du roi, toute la ville retentit de ce cri: *la paix et Bourgogne*. Le vigilant Tanneguy du Châtel n'eut que le temps d'aller prendre le dauphin dans son lit, et de se sauver avec lui à la Bastille, puis à Melun; le connétable d'Armagnac, déguisé en mendiant, se cacha chez un maçon; mais sur une défense qui fut publiée de donner asile à aucun Armagnac sous peine de mort, le maçon le livra. Alors commença un des plus horribles massacres dont l'histoire ait conservé le souvenir. Le connétable, le chancelier de Marle, les évêques de Senlis, de Coutances, de Bayeux, d'Evreux, de Saintes, etc., furent égorgés et outragés après leur mort; leurs corps furent traînés pendant trois jours dans les rues;

on avait pris plaisir à couper en lanières la peau du connétable, et on lui avait fait une écharpe de sa chair; le sang ruisselait dans les rues, on éventrait les mères, on écrasait les enfants; les assassins riaient en contemplant leur ouvrage : *regardez ces petits chiens*, disaient-ils, *ils remuent encore*. Les chefs du parti bourguignon les approuvaient et les encourageaient : *Mes enfants*, criaient-ils, *vous faites bien*.

Les Armagnacs n'avaient pas eu plus d'humanité. Le journal du règne de Charles VI accuse les gendarmes du connétable d'avoir fait rôtir des hommes et des enfants dont ils ne pouvaient pas tirer de rançon, et le connétable avait aussi formé le projet d'un massacre général des Bourguignons, qu'il allait exécuter, lorsque ceux-ci surprirent Paris.

Le duc de Bourgogne y fit son entrée un mois après L'Isle-Adam ; et le carnage recommença. Quiconque était soupçonné d'avoir de l'argent, ou quiconque avait un Bourguignon pour ennemi, était massacré comme Armagnac; les corps, précipités du haut des tours, étaient reçus sur les pointes des épées et des javelines. Le bourreau se mit à la tête des assassins : il se faisait amener les prisonniers, prétendant que le droit de les égorger lui appartenait; il toucha, en signe d'alliance et d'amitié, dans la main du duc de Bourgogne, qui, ne le connaissant pas, le prenait seulement pour un Bourguignon zélé. Ce prince, en même temps qu'il excitait sous main ces émotions par ses émissaires, feignait de vouloir les apaiser et de ne pouvoir y réussir; il prodiguait plus que jamais à cette vile et féroce populace, les caresses et la familiarité. Les bouchers, les écorcheurs, les bourreaux, vengeurs ardents de la querelle de ce prince, en usaient avec lui comme firent dans la suite les Seize avec le duc de Mayenne, d'abord ses créatures,

ensuite ses tyrans. Le duc de Bourgogne finit aussi par en user avec eux, comme Mayenne avec les Seize, c'est-à-dire par en faire pendre quelques-uns. Il s'aperçut du danger de laisser prendre au peuple cette habitude de la révolte et du meurtre, il sentit que la continuité de ces désordres pouvait à la fin tourner contre lui-même ; il voulut en arrêter le cours, il éprouva quelque résistance ; il fit prendre les armes aux troupes, et il crut qu'il serait d'un bon exemple d'envoyer au supplice quelques-uns de ceux dont les mains s'étaient le plus souillées de sang. Ce même bourreau, Capeluche, qui avait traité avec lui d'égal à égal, méritait d'être distingué parmi les assassins, il fut décapité aux halles. Son valet, qui lui trancha la tête, n'avait jamais fait d'exécution de cette espèce. Capeluche, pour son intérêt, prit soin de l'instruire lui-même, il lui prescrivit les mesures nécessaires pour ne le pas manquer ; il se mit ensuite à genoux, et reçut le coup mortel avec la même tranquillité qu'il le donnait autrefois.

Le peuple ne murmura point, et on vit que le duc de Bourgogne n'avait pas moins de facilité à le contenir qu'à l'émouvoir. Une démarche bien dangereuse lui assura les cœurs des habitants de Paris, il leur rendit les chaînes et les armes que le connétable d'Armagnac leur avait ôtées.

Le courroux céleste sembla se joindre à la rage des hommes pour dépeupler Paris. La peste, suite naturelle de tant de massacres, emporta en quatre mois plus de quarante mille personnes.

Voici comment un historien raconte ces mêmes scènes de carnage :

« Tous les jours de nouveaux partisans de Bourgogne entraient à Paris, à la tête de leurs gendarmes. Tous les vas-

saux de l'Ile-Adam, ses paysans même, arrivaient à la capitale pour avoir leur part de la conquête qu'avait faite leur seigneur. Ils pillaient les maisons et les églises, ils forçaient ceux qu'ils nommaient Armagnacs à leur payer une rançon, souvent ils les tuaient au milieu des rues. On assurait que les sires de Chastellux, de Bar et de l'Ile-Adam avaient chacun amassé plus de 100,000 écus par les extorsions qu'ils avaient exercées sur les bourgeois; les sires de Saveuse et de Crevecœur se faisaient remarquer plus encore par leur rapacité et leur violence. Enfin des hommes plus redoutables que ces capitaines étaient rentrés avec eux à Paris; c'étaient les bouchers et les autres bannis des classes inférieures du peuple. Leurs familles avaient été traitées avec une telle cruauté qu'on ne devait point s'étonner s'ils ne respiraient que vengeance. Toutes les prisons étaient remplies de ceux qu'ils avaient arrêtés comme armagnacs; mais ils commençaient à s'apercevoir que leurs chefs voulaient faire marchandise de tous ces captifs, et qu'ils les menaçaient de la justice seulement pour les engager à se racheter à plus haut prix. Des alarmes continuelles augmentaient l'agitation de la multitude. Toutes les nuits, on sonnait le tocsin; on annonçait l'arrivée des armagnacs pour délivrer leurs prisonniers; on les disait à la porte Saint-Germain, à la porte Saint-Marceau, et le peuple qui courait de l'une à l'autre, loin de se calmer en n'y trouvant personne, n'en était que plus furieux pour avoir été trompé. Un potier d'étain nommé Lambert, dans la nuit du dimanche 12 juin, commença à exhorter le peuple à se mettre à l'abri du retour et du triomphe de ses ennemis en tuant tous les armagnacs prisonniers. Ce conseil farouche fut accueilli avec avidité; bientôt la foule se porta avec fureur vers les prisons

de l'Hôtel-de-Ville, et entreprit de les forcer. Les sires de Lille-Adam, de Luxembourg et de Fosseuse accoururent aussitôt avec près de mille chevaux; mais voyant un rassemblement de quarante mille personnes armées de maillets, de hâches et de massues, aucun d'eux n'osa dire autre chose sinon : « Mes enfants, vous faites bien. » La tour du palais fut forcée, le connétable comte d'Armagnac, lé chancelier Henri de Marle et un nommé Maurignon, furent entraînés dans la cour et assommés. La populace dépouilla leurs corps, et coupa, sur la peau du connétable, une lanière de l'épaule droite au côté gauche, qui figurait l'écharpe ou bande d'Armagnac.

Les insurgés, rendus plus furieux par le sang qu'ils avaient versé, marchent alors de prison en prison, et tuent à coups d'épée ou de hâche tous ceux qu'ils y trouvaient enfermés. La prison de Saint-Eloi fut la première dont ils se rendirent maîtres, puis le petit Châtelet, ou avec une apparence de régularité, un d'eux s'empara de l'écrou des prisonniers et les appela les uns après les autres; mais à mesure qu'ils passaient le guichet, ils étaient massacrés. C'est là que périrent les évêques de Coutances, de Senlis, de Bayeux, d'Evreux, deux présidents au parlement et plusieurs membres des requêtes ou membres de la chambre des comptes. Au grand Châtelet, les prisonniers s'étaient procuré des armes, et ils se défendirent pendant deux heures; les assaillants y mirent le feu et les étouffèrent enfin par la fumée. Les prisons de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Magloire, du Temple, furent forcées à leur tour, on avait du sang jusqu'à la cheville dans les cours des prisons. Les corps des morts, traînés dans les rues par la populace, furent livrés à mille outrages, des fem-

mes, des enfants furent égorgés. Comme on voyait l'enfant d'une malheureuse femme grosse qu'on venait de tuer, palpiter encore dans ses flancs, on disait autour d'elle : *Tiens, le petit chien remue encore!* Beaucoup de femmes enceintes accouchèrent dans l'excès de leur terreur; mais les prêtres bourguignons refusaient le baptême à de petits armagnacs, et les laissaient mourir sans secours à côté de leurs mères. Ces massacres continuèrent depuis le dimanche 12 juin à quatre heures du matin jusqu'au lundi à dix heures. On estime diversement le nombre des morts depuis seize cents jusqu'à trois mille. Les serviteurs du duc de Bourgogne, dans les relations des événements qu'ils lui adressèrent, supposèrent qu'il n'y en avait pas eu plus de quatre cents.

L'ordre ne se rétablit pas même après que tous les prisonniers furent égorgés. Ce ne fut que le quatrième jour que leurs corps furent relevés dans des tombereaux, et enterrés sans cérémonie ecclésiastique dans une large fosse auprès du marché des Ponceaux. Le peuple cependant continuait à fouiller les maisons pour y tuer ceux qu'il nommait les armagnacs et piller leurs biens. Il suffisait de dire d'un homme qu'on voyait dans la rue : voilà un armagnac, pour qu'il fût immédiatement assommé.

En vain on pressait le duc de Bourgogne de venir à Paris pour rétablir la paix dans la ville; tandis que ses gendarmes se rassemblaient à Châtillon-sur-Seine, il prolongeait son séjour à Dijon. Enfin il vint à Troyes prendre la reine, et il fit avec elle son entrée à Paris le 14 juillet. La populace le reçut avec des transports de joie, le roi parut fort content de revoir sa femme et son cousin, et les grands seigneurs se firent confirmer par le duc les offices qu'ils s'étaient attribués

comme dépouilles des armagnacs. Les sires de l'Ile-Adam et de Chastellux furent nommés maréchaux, Robinet de Mailly fut fait grand panetier, Charles de Lens amiral, Eustache de Laître, chancelier; Philippe de Morvilliers, premier président du parlement; et le duc de Bourgogne prit pour lui-même la charge de capitaine-général de Paris. Il rendit aux bourgeois toutes leurs franchises; il leur permit de replacer leurs chaînes au coin des rues; il rétablit aussi le monopole de la grande boucherie, et il supprima toutes les boucheries nouvelles.

Cependant la misère allait croissant; toute culture avait cessé dans les campagnes, tout commerce dans les villes; la navigation de la Seine inférieure était arrêtée par les Anglais, celle de la Seine supérieure par les armagnacs, qui étaient maîtres de Melun; les vivres devenaient tous les jours plus rares et plus chers, l'air était empesté par la puanteur des cadavres laissés sans sépulture. Parmi les milliers de famille persécutées, le trouble, la douleur, la crainte disposaient les esprits comme les corps aux maladies. Une épidémie effrayante ne tarda pas en effet à se manifester, depuis le mois de juin à celui d'octobre, on assure que cinquante mille personnes périrent dans Paris ou les campagnes environnantes. Parmi les serviteurs du duc de Bourgogne, cette maladie emporta le prince d'Orange, le sire de Fosseuse, Jeannot de Poix et le sire d'Auxy.

En même temps quelques-uns des meneurs de la populace, moins accoutumés que les gentilshommes à répandre le sang, commencèrent à éprouver des remords pour tous les meurtres qu'ils avaient commis; ils se croyaient poursuivis par les ombres de leurs victimes, ils repoussaient la confession, la

communion et toutes les consolations de l'Eglise comme étant souillés par trop de crimes pour conserver quelque espoir de salut. On assure que plus de sept ou huit cents d'entr'eux moururent désespérés à l'Hôtel-Dieu. On raconta entr'autres qu'un de ces meurtriers des prisons courait plein d'effroi dans les rues de Senlis, en criant je suis damné. Il finit par se jeter dans un puits la tête la première. D'autres au contraire imposèrent silence à leurs remords par un redoublement de fureurs. C'étaient les armagnacs qu'ils accusaient de tous les maux qu'ils souffraient; c'étaient eux qui occasionnaient la cessation du travail, la faim, la maladie. Le plus forcené de tous était Capeluche, le bourreau de Paris. Ce fut lui qui le 21 août souleva une seconde fois le peuple pour égorger de nouveau les armagnacs. Les arrestations avaient recommencé depuis le premier massacre, et on avait rempli de nouveau les prisons.

Capeluche était secondé par les Legoix, Saint-Yon, Caboche, chefs de la faction des bouchers, et par les faux sermonneurs et prêcheurs de l'Université. Les uns sur la place publique, les autres dans la chaire, répétaient que les princes ne songeaient pas à faire justice, qu'ils voulaient seulement tirer des prisonniers de grosses rançons et qu'ils les relâcheraient ensuite lorsque leur courroux serait encore aigri par la souffrance, et lorsque leur seule passion serait de tirer une plus atroce vengeance du peuple. La foule ameutée par eux se porta alors au grand Châtelet; on lui en refusa l'entrée, et les gens de la justice permirent aux prisonniers de se défendre, ce qu'ils firent avec des pierres et des briques, et en soutenant un assaut assez régulier; mais les assassins pénétrèrent par le toit dans cette espèce de forteresse et mirent à mort tout

ce qu'ils y trouvèrent. Ils attaquèrent ensuite le petit Châtelet et en massacrèrent de même les prisonniers. Ils se portèrent enfin devant la Bastille, et comme on refusait de leur livrer les prisonniers, ils en commencèrent le siége, cherchant à y pénétrer ou par la mine, ou en faisant une brèche aux murs. Le duc de Bourgogne essaya en vain de les engager à se retirer, en leur montrant de l'amitié et de la confiance; il prit même par la main Capeluche le bourreau, que peut-être il ne connaissait pas. Les sollicitations furent inutiles, et comme il ne voulait pas compromettre sa popularité, il ne fit point avancer de troupes pour réprimer l'insurrection. Il se contenta de demander aux meneurs de la populace une promesse dont il savait lui-même le peu de valeur, celle de conduire les prisonniers au Châtelet pour y être jugés. Ensuite il leur livra lui-même Enguerrand de Marigny, Hector de Chartres, père de l'archevêque de Rheims, un riche bourgeois nommé Jean Tavanne, et quatre ou cinq autres des prisonniers de la Bastille. Le peuple consentit à ce qu'il en conservât trois sous sa garde; mais à peine les insurgés eurent-ils conduit leurs prisonniers dans la cour du petit Châtelet, qu'ils les y massacrèrent. Dans cette journée il périt de huit cents à mille personnes. Le lendemain, trois ou quatre prisonniers enfermés à la tour du Louvre furent de même livrés au peuple; mais cette fois il les conduisit sans leur faire d'outrages au lieutenant du prévôt de Paris. Toutefois le duc de Bourgogne désirait rétablir enfin la tranquillité publique; il proposa aux massacreurs de prisons d'aller combattre les armagnacs qui, maîtres de Montlhéry et de Marcoussis, affamaient la ville; il leur donna des chefs, il leur fit ouvrir les portes; mais dès qu'ils furent dehors il fit fermer ces portes pour les

empêcher de rentrer. Plus de six mille des turbulents se trouvèrent ainsi exclus de la ville. Il fit ensuite arrêter Capeluche, le bourreau, dont il se reprochait d'avoir serré la main, et lui fit trancher la tête par son valet. »

De Melun, le dauphin s'était retiré à Bourges, puis à Poitiers; ses partisans tâchaient d'arracher quelques lambeaux de ce misérable royaume, déchiré par les guerres intestines et par les armes des Anglais. Ceux-ci, grâce aux fureurs et au délire des Français, faisaient des progrès effrayants; leur roi, sans interrompre ses conquêtes, traitait à la fois avec le dauphin et avec le duc de Bourgogne, et chacun de ces deux princes traitait aussi à la fois avec les deux autres. La crainte d'un accommodement entre la France et l'Angleterre, dont les conditions eussent pu être fatales au dauphin, engagea celui-ci à sacrifier ou à dissimuler sa haine, il annonça une parfaite réconciliation avec le duc de Bourgogne; il y eut à cette occasion deux entrevues de ces deux princes, l'une à Poilly-le-Fort, entre Melun et Corbeil; l'autre enfin sur le pont de Montereau-sur-Yonne, où le duc de Bourgogne fut assassiné par les seigneurs de la suite du dauphin. Les vraies circonstances de ce nouveau crime sont ignorées, on peut croire qu'elles sont bien différemment racontées par les Armagnacs et par les Bourguignons, et peut-être est-il encore permis de conserver des doutes favorables au dauphin. Les uns veulent que cet assassinat ait été prémédité de sa part, qu'il ait employé l'intrigue pour attirer le duc de Bourgogne dans le piége, qu'il ait gagné la dame de Giac, maîtresse du duc de Bourgogne, et que celui-ci ne soit venu au rendez-vous, malgré des répugnances assez fortes, que par un effet de sa soumission aveugle à toutes les volontés de cette femme; les au-

tres disent que le duc de Bourgogne s'attira son sort par un ton insolent et des gestes menaçants ou au moins suspects, qui mirent les seigneurs de la suite du dauphin dans la nécessité de le défendre ; d'autres enfin imaginent qu'il y eut un malentendu réel ou affecté, fondé sur ce que le duc de Bourgogne, qui s'était mis à genoux devant le dauphin, porta, en se relevant, la main sur son épée, qui s'était embarrassée dans ses habits. Quoi qu'il en soit, voici les seules circonstances certaines de cet événement. On avait posé des barrières pour la sûreté respective. Les gens du dauphin les avaient construites, ceux du duc de Bourgogne vinrent les reconnaître. Le dauphin était maître d'un des bouts du pont, le duc de Bourgogne de l'autre. La suite des deux princes était la même pour le nombre, elle était composée de part et d'autre de dix personnes. Du côté du dauphin étaient Tanneguy du Châtel, Narbonne, Louvet, Naillac, Loiré, Layet, Frottier, Bataille, Bouteiller et du Lau. Du côté du duc de Bourgogne, Charles de Bourbon, Noailles, Fribourg, Neufchâtel, Montaigu, de Vienne, de Vergy, d'Autrey, de Giac et de Pontallier. Pour tuer le duc, il fallut sauter par-dessus la barrière ; Noailles fut tué en le défendant ; les autres seigneurs de la suite du duc de Bourgogne furent faits prisonniers, excepté Montaigu, qui franchit les barrières. Comment se laisse-t-on prendre ainsi à nombre égal ? L'inégalité était-elle dans les armes ou dans le courage ? Les seigneurs de la suite du duc de Bourgogne rendirent-ils quelque combat ? Y eut-il des blessés de part et d'autre ? Voilà sur quoi l'histoire n'offre rien de certain. On a les dépositions de trois des seigneurs de la suite du duc de Bourgogne, Vienne, Vergy et Pontallier ; elles donnent peu de lumières ; Seguinat, secrétaire du duc, et qui

était entré à sa suite sur le pont, dit que Vergy se mit en défense, et qu'il fut blessé. Une circonstance pourrait expliquer le peu de résistance des amis du duc. Le nombre de la suite des deux princes sur le pont, était absolument égal; mais hors du pont, le duc n'avait que cinq cents hommes d'armes, dont une partie occupait le château de Montereau : le dauphin avait une armée que des auteurs font monter à vingt mille hommes. Peut-être les seigneurs de la suite du duc de Bourgogne crurent-ils que toute l'armée du dauphin allait fondre sur eux. Peut-être y avait-il des intelligences entre les seigneurs du parti du dauphin et quelques-uns de ceux du duc de Bourgogne; ce qui pourrait le faire penser, c'est la promptitude avec laquelle Giac et sa femme, après cet événement, embrassèrent le parti du dauphin. Le corps du duc de Bourgogne resta sur le pont : on emporta le dauphin éperdu, épouvanté, presque sans connaissance; cet effroi, sa jeunesse, sa douceur, sa faiblesse même, et l'éloignement qu'il eut toujours pour le crime, déposent en sa faveur. L'opinion qui nous paraît la plus raisonnable, est que, si les seigneurs de sa suite avaient formé ce complot, ils ne le consultèrent pas pour lui rendre un si affreux service. On verra dans la suite que ses ministres, ses généraux, et nommément quelques-uns de ceux qui l'accompagnèrent à Montereau, ne le consultaient pas toujours sur la manière de le servir; il est vrai qu'il ne désavoua point les meurtriers du duc, et qu'il ne leur ôta point sa faveur, ce qui prouve seulement qu'ils le gouvernaient. Peut-être croyait-il leur devoir beaucoup pour un crime dont ils avaient pris sur eux la honte et le danger, en lui en laissant le fruit; peut-être eux-mêmes pensaient-ils ainsi. Tous se trompaient, et

l'événement le fit voir; mais cette erreur était digne du temps.

Ce fut principalement Tanneguy du Châtel que la voix publique accusa du meurtre du duc Jean; on disait même qu'il conservait comme un monument précieux la hache dont il s'était servi dans cette occasion. Il protesta toujours qu'il n'avait eu aucune part à ce crime. Barbazan, qui fut accusé de l'avoir conseillé, quoiqu'il ne fût pas du nombre des dix seigneurs qui accompagnaient le dauphin sur le pont, non-seulement s'en défendit, mais, selon quelques auteurs, il protesta hautement qu'on avait perdu et déshonoré le dauphin en voulant le servir. Louvet et Loiré sont nommés dans les dépositions; Layet et Frottier le sont dans la relation de Monstrelet.

On essaya de persuader à la nation que le duc de Bourgogne avait insulté le dauphin, et qu'il n'avait fait que porter la peine de son insolence; on engagea le dauphin à publier ce fait dans un manifeste. C'était profiter contre le duc de Bourgogne de quelques vraisemblances que fournissait son caractère; mais elles étaient détruites par une vraisemblance plus grande, c'est que le duc de Bourgogne n'était pas le plus fort à Montereau. Les partisans du dauphin voulurent forcer Seguinat à déposer contre son maître; ils le retinrent longtemps en prison, ils le menacèrent de la question, rien ne put ébranler ce serviteur fidèle.

Le premier fruit qu'on voulut tirer de la mort du duc de Bourgogne, fut de soumettre le château de Montereau. On mena Vergy aux pieds des murailles, et on le chargea de signifier à la garnison un ordre de se rendre sous peine de mort. Un des compagnons du duc, entre les mains des Dauphinois,

disait assez qu'il était arrivé au duc quelque chose d'extraordinaire ; la garnison demanda un ordre du duc par écrit. Vergy n'osant dire qu'il venait d'être assassiné, de peur apparemment d'offenser les Dauphinois, se contenta de montrer la terre du doigt ; la garnison n'entendant point ou feignant de ne pas entendre, il fallut parler plus clairement. Le défaut de vivres obligea la garnison de capituler.

Ce fut là le seul succès du dauphin, et bientôt il apprit que le fruit le plus certain du crime est la honte et le malheur. Nous trouvons à ce sujet une observation bien sensée dans les registres du parlement; on y dit, en parlant du dauphin : « *Il attendait le royaume et succession, après le roi notre souverain seigneur, à quoi il aura moins d'aide et de faveur, et plus d'ennemis qu'auparavant.* » Cette prédiction ne fut que trop bien vérifiée, et c'est à quoi auraient dû s'attendre les auteurs et exécuteurs de ce conseil sinistre.

Qu'avait gagné le duc d'Orléans, son ami, à insulter, à braver le duc de Bourgogne? une mort violente. Qu'avait gagné le duc de Bourgogne à ce crime? douze ans de honte, de remords et de terreurs, suivis aussi d'une mort violente. Que gagnait le dauphin Charles à avoir puni, par une perfidie et une cruauté, ce prince perfide et cruel? l'exhérédation, la malédiction paternelle, le soulèvement du royaume, la nécessité de conquérir un trône que la naissance lui déférait. Le comte de Charolais, nouveau duc de Bourgogne, avait à venger un père ; Isabelle de Bavière avait, pour la troisième fois, à venger un amant, et, pour la seconde fois, à le venger sur un fils; Anglais, Bourguignons, Français, tout se réunit contre le dauphin. Charles VI prend pour gendre Henri V; la couronne de France est transportée au roi d'Angleterre par le

traité de Troyes, monument bien étrange dans notre histoire, mais leçon bien instructive.

Pendant qu'à l'occasion du meurtre de Jean-sans-peur tout respirait autour du jeune duc de Bourgogne la fureur et la vengeance, un dominicain nommé Pierre Floure (il mérite qu'on le nomme) chargé de l'oraison funèbre du duc assassiné, osa recommander au prince, son fils, un généreux pardon de cette injure. Les courtisans l'en blâmèrent, toute la France s'étonna de la hardiesse avec laquelle il avait osé, dans ces jours criminels, parler en chrétien, en citoyen et en sage. Ce conseil, qu'on crut pieux jusqu'au fanatisme, n'était que politique et utile. Si le duc avait eu assez d'élévation dans l'âme ou de lumières dans l'esprit pour le suivre, que de fléaux il aurait épargnés à sa patrie et à lui-même! L'expérience et l'infortune le ramenèrent trop tard à cet avis, qu'il avait méprisé.

CHAPITRE XXXV.

Triste situation de la France.

Le peuple, si las du joug de ses princes légitimes, apprit ce que c'est que le joug d'un étranger ; les grands mêmes subirent un joug inconnu jusqu'alors à la cour de France, et qu'on pourrait appeler la tyrannie des manières. Les courtisans français avaient toujours parlé à leurs rois avec cette liberté respectueuse et enjouée, avec cette confiance noble et aimable qu'inspire le gouvernement paternel. Cette image de l'égalité naturelle et de la liberté nationale s'était conservée à la cour sous les plus mauvais rois, et formait ce qu'on peut appeler particulièrement le ton français. Henri V, prince aimable, mais fier, gardait pour les Anglais son affabi-

lité, il ne voulait être pour les Français qu'un conquérant; une froideur sèche et dure, un orgueil capricieux, des manières impérieuses, annonçaient un vainqueur et un despote. La liberté française n'osait prendre l'essor avec ce maître superbe, qui n'était flatté du respect qu'autant qu'il ressemblait à la crainte. Le maréchal de l'Isle-Adam, ce chef du parti bourguignon, qui avait surpris Paris pour le duc Jean, s'étant un jour présenté devant Henri V, *vêtu d'une robe de blanc-gris : L'Isle-Adam;* lui dit sévèrement Henri, *est-ce là la robe d'un maréchal de France? Très-cher seigneur*, répon- le maréchal, *je l'ai fait faire pour venir depuis Sens jusqu'ici.* L'Isle-Adam regardait le roi en parlant. *Comment*, dit le prince en fronçant le sourcil, *osez-vous regarder un prince au visage? Très-redouté seigneur*, repartit l'Isle-Adam, *c'est la guise de France; et si aucun n'ose regarder celui à qui il parle, on le tient pour mauvais homme et traître; et pour Dieu, ne vous en déplaise. Ce n'est pas notre guise*, répliqua froidement le roi d'Angleterre. Peu de temps après, l'Isle-Adam fut mis à la Bastille, sur une fausse accusation d'avoir voulu livrer Paris au dauphin.

Melun s'était rendu à Henri V, sous la condition que les assiégés auraient la vie et la liberté. Au mépris de cette capitulation, Barbazan, gouverneur de la ville, et le prince de Bourbon-Préaux, furent retenus en prison; le premier, sous prétexte qu'il avait eu part à l'assassinat du duc de Bourgogne; le second, sans prétexte. La garnison resta prisonnière; plusieurs de ceux qui la composaient périrent en prison; quelques-uns furent écartelés, toujours sous prétexte d'avoir eu part à la mort du duc Jean. Telle était la conduite des Anglais en France: on pouvait presque prédire que de pareils maîtres

ne le seraient pas longtemps, surtout n'ayant d'autre droit que la force.

Henri IV avait voulu établir la loi salique en Angleterre, Henri V, par le traité de Troyes, la détruisait en France, ou plutôt il détruisait toutes les lois. Loin d'avoir des droits à la couronne de France, il n'en avait pas à la couronne d'Angleterre; son père l'avait usurpée; il y a même des historiens qui disent que Henri IV, en mourant, tâcha d'inspirer à son fils les remords qu'il avait toujours eus sur cette usurpation. Ainsi quand on supposerait, contre toute évidence, qu'Edouard III eût été l'héritier légitime des fils de Philippe-le-Bel, Henri V n'était pas l'héritier d'Edouard III. Les droits de la maison de Mortemar anéantissaient les siens. « Les prétentions de Henri sur la France, dit M. Hume, étaient, s'il est possible, encore plus inintelligibles que le titre en vertu duquel son père était monté sur le trône d'Angleterre. »

Quelle foule de suppositions ou contradictoires ou absurdes il eût fallu faire pour trouver à Henri V la moindre apparence d'un droit sur la France !

Il fallait supposer, 1° qu'Edouard III avait eu des droits à ce trône, et par conséquent que la loi salique ne gouvernait point la France.

2° Et de plus, que, dans ce cas, il n'avait point été exclu par les descendants de Louis-Hutin et de Philippe-le-Long.

3° Que Henri V était héritier d'Edouard III, au préjudice de la maison de Mortemer, et par conséquent que la loi salique gouvernait l'Angleterre.

4° Que la France, qui par elle-même n'était pas soumise à la loi salique, y avait été soumise par sa réunion avec l'An-

gleterre, dont elle n'était plus qu'une province et dont elle devait suivre le sort et recevoir les lois.

Ou bien, en adoptant seulement cette dernière supposition de la réunion et de la confusion de ces deux royaumes et en abandonnant l'idée que la loi salique gouvernât l'Angleterre, il fallait supposer dans la maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection.

Si c'est le droit de conquête, il fallait supposer :

1° Qu'il est permis de conquérir la couronne nationale, au mépris du droit héréditaire, c'est-à-dire de se faire le tyran de son pays.

2° Que Henri IV avait réellement conquis l'Angleterre, ce que la nation anglaise n'a jamais voulu reconnaître.

Si c'est le droit d'élection, il fallait supposer :

1° Que la couronne d'Angleterre était élective, et non héréditaire, ou que la constitution avait été légitimement changée à cet égard.

2° Que la nation avait réellement élu Henri IV, ce que Henri IV n'a jamais voulu reconnaître.

Et enfin, dans tous ces cas, il faut se prêter à l'idée que la France était obligée de suivre toutes les variations et toutes les vicissitudes de la constitution anglaise, c'est-à-dire à l'idée qu'elle était devenue une province anglaise.

Si ce traité de Troyes, ouvrage du délire et de la violence, renversait toutes les lois, et surtout celles de la nature, il ne blessait pas moins tous les intérêts. « S'il avait pu être exécuté, dit encore M. Hume, il est difficile de décider à qui, de l'Angleterre ou de la France, il serait devenu plus fatal. » Tout le monde en effet y perdait. Ne parlons point de Charles VI, qu'on dépouillait de tout, qu'on réduisait à un vain

titre, c'était assez pour lui; Charles VI n'était rien. Mais l'ambitieuse Isabelle, qui voulait être tout, quel rang, quels honneurs, quelle autorité pouvait-elle se promettre dans cette cour étrangère, à laquelle elle livrait la France et sacrifiait son fils unique? Le mépris et l'oubli furent son partage; ils flétrirent sa vieillesse, ils hâtèrent sa mort, et ce fut par la nouvelle de cette mort, qu'on apprit qu'elle vivait encore.

Quant à la maison de Bourgogne, qui ne voyait entre le trône et elle que les branches d'Orléans et d'Anjou, conçoit-on qu'elle se laissât aveugler par la haine au point de placer sur ce trône l'étranger, l'ennemi que la France avait toujours combattu? Et qu'allaient devenir toutes ces autres branches de la maison royale, Orléans, Anjou, Alençon, Bourbon, Artois, Dreux, Courtenay, qui toutes avaient des droits que les princes anglais redouteraient toujours? Ces droits seraient donc pour elles des titres éternels de proscription? leur existence, toujours précaire, dépendrait d'un caprice ou d'une inquiétude?

Et tous ces ordres de l'Etat, ces grands corps nationaux, dépositaires des lois, zélateurs de la liberté, comment scellaient-ils eux-mêmes l'extinction de tous les droits, l'abrogation de toutes les lois? comment mettaient-ils la nation aux fers? comment se précipitaient-ils dans la servitude? Comment, par une injuste aversion pour un jeune prince qu'on ne connaissait pas encore, et par un amour forcené pour la mémoire d'un prince affreux qu'on avait trop su connaître, choisissaient-ils pour maître l'ennemi du nom français? Quels égards, quelle reconnaissance espéraient-ils d'un conquérant, qui croyait devoir tout à ses armes, et qui regardait toute soumission comme forcée?

Et ce conquérant lui-même, qui s'applaudissait de subjuguer la rivale de sa nation, et d'exécuter l'injuste projet d'Edouard III, à quelles agitations il se condamnait! quelle perspective d'ennemis secrets à craindre, d'ennemis déclarés à combattre, de violences à exercer, d'obstacles à renverser, de préjugés à déraciner, de remords à étouffer! Il enchaînait des provinces étrangères, mais les cœurs de ses sujets se détachaient de lui. Les Anglais, plus calmes dans leur île, à l'abri des tempêtes qui bouleversaient la France, et sans autres passions qu'une haine tranquille et systématique pour une nation rivale, voyaient mieux leurs intérêts; ils voulaient bien que la France fût affaiblie et humiliée, mais non pas qu'elle fût conquise; ils sentaient qu'alors l'Angleterre pouvait ne devenir qu'une province de l'empire français. Qu'est-ce donc que la guerre, si ceux-mêmes qui la désirent en redoutent presque également les succès et les revers? Ce principe régla la conduite des Anglais; ils parurent d'abord contents de s'armer contre la France, ils contribuèrent avec assez d'ardeur aux premiers succès; mais alarmés de la rapidité et de la continuité de ces mêmes succès, leur zèle se refroidit, ils n'accordèrent que des subsides peu proportionnés à une si vaste entreprise; ce fut avec le secours des premières provinces qu'il avait soumises en France, que Henri V se mit en état de soumettre les autres, et ce secours ne lui suffisant pas, il était souvent obligé, pour entrer en campagne, de mettre en gage ses pierreries et même sa couronne; quelquefois il fallait qu'il s'arrêtât au milieu de sa course, qu'il suspendît ses conquêtes, qu'il accordât des trèves. Ces obstacles eussent aisément été vaincus, si Henri V, aussi absolu en Angleterre qu'Edouard III, eût osé, comme lui, lever des taxes arbitrai-

res ; mais l'usurpation encore récente de la maison de Lancastre fut une circonstance favorable à la constitution, par les ménagements que les princes de cette maison étaient obligés d'avoir pour la liberté. La loi de ne pouvoir mettre d'impôts sans le consentement de la nation s'affermit au point qu'on n'osait presque plus l'enfreindre. En France, au contraire, les impositions arbitraires devenaient de plus en plus fréquentes. Charles VI en ayant mis une sur tout le royaume sans le consentement des Etats, et ayant nommé des commissaires pour la lever partout indistinctement, le Languedoc réclama ses priviléges ; il demanda qu'au moins ses Etats particuliers fussent assemblés pour délibérer sur ce subside. Le roi ordonna qu'il fût levé pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence et sans préjudicier aux priviléges de cette province, en y préjudiciant dans l'objet le plus essentiel.

Ce droit odieux de *pourvoierie*, le plus arbitraire de tous les impôts, contre lequel on s'était tant soulevé en France et en Angleterre, et que le roi Jean avait expressément supprimé par l'ordonnance de 1355, fut exercé avec la plus grande rigueur sous le règne de Charles VI. On avait soin de renouveler de temps en temps l'ordonnance qui l'abolissait, et l'impôt n'en subsistait pas moins.

CHAPITRE XXXVI.

L'Ecosse fait une diversion heureuse pour la France. — Mort de Henri V.

Tandis que la France courait à sa perte, elle fut secourue malgré elle par l'Ecosse, qui semblait hors d'état de faire aucune tentative. L'Ecosse, sans être plus éblouie que l'Angleterre des conquêtes de Henri V, en fut plus mécontente encore.

Jacques, héritier légitime de la couronne d'Ecosse, était toujours retenu en Angleterre, au mépris du droit des gens; le duc d'Albanie, son oncle et son persécuteur, gouvernait l'Ecosse sous le titre de régent. Ce prince ambitieux, jaloux de conserver son autorité, ménageait l'Angleterre, de peur que Henri V ne renvoyât le prince Jacques en Ecosse; l'inaction du duc d'Albanie pendant les guerres de Henri V contre la France, avait favorisé les succès de Henri. Le duc d'Albanie, voyant la France passer sous le joug de l'Angleterre et voyant l'Ecosse alarmée de cet accroissement d'une puissance ennemie, sentit que, pour son intérêt même, il devait faire à son pays le sacrifice des considérations personnelles, qui l'avaient seules déterminé jusqu'alors. Sans entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, il envoya en France, sous la conduite du comte de Buchan, son second fils, sept mille hommes au secours du dauphin. Le jeune roi d'Ecosse, que Henri menait partout à sa suite, donna ordre à ses sujets de quitter le service de la France; ils répondirent qu'un roi dans les fers n'ayant point de volonté dont on pût être assuré, ils obéiraient à son intention présumée, plutôt qu'à un ordre suspect. Le maréchal de la Fayette joignit le comte de Buchan, et pendant que Henri V était allé dans son île mendier quelques secours, ils battirent les Anglais à Beaugé en Anjou; le duc de Clarence, qui commandait ceux-ci en l'absence de Henri V, son frère, fut tué par un chevalier écossais, nommé Swinton; les vainqueurs firent des prisonniers considérables, et ce succès fut important en ce qu'il ranima les partisans du dauphin, et qu'il prouva que les Anglais n'étaient pas invincibles. Le dauphin, pour attacher les Ecossais à son service, fit le comte de Buchan son connétable.

Il choisit d'ailleurs parmi ces mêmes Ecossais un certain nombre de braves, dont il forma une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. La première compagnie des gardes du roi en a retenu le nom de garde écossaise. Alexandre, mécontent de sa garde macédonienne, la cassa, et voulut se faire garder par des Perses. La confiance que Charles VII témoignait aux Ecossais, honorait ces étrangers, mais ne désobligeait-elle pas ses sujets? n'était-ce pas à ceux-ci qu'appartenait exclusivement le droit de garder et de défendre la personne de leur prince?

Quoique Henri V ne pût forcer les Anglais à quitter leur île pour le suivre en France, et quoique l'argent lui manquât pour les y engager, les ambitieux venaient en foule sous ses drapeaux chercher la gloire et la fortune; il revint avec une armée formidable, et sa présence arrêta d'abord les progrès du dauphin; il lui fit lever le siége de Chartres, s'empara de Dreux, prit Meaux, en fit pendre le gouverneur (le bâtard de Vaurus) au même arbre où celui-ci avait fait pendre tous les Anglais et les Bourguignons qui étaient tombés entre ses mains, on appelait cet arbre *l'orme de Vaurus;* enfin Henri se rendit maître de toutes les provinces du Nord, chassa le dauphin jusqu'au-delà de la Loire, le poursuivit même du côté du midi avec un acharnement, une rapidité, un bonheur qui ne laissaient pas respirer.

Heureux dans sa maison, comme à la guerre et dans la politique, il lui naquit un fils, auquel on crut promettre la destinée de son père, en lui donnant son nom; ce fut Henri VI. Sa naissance fut célébrée à Paris par des démonstrations de joie plus fortes qu'à Londres.

La mort vint frapper Henri V à trente-quatre ans, au sein

de ses prospérités ; il mourut de la fistule, qu'on n'avait point encore l'art de guérir ; il sentit venir la mort, et la brava comme ses ennemis. Il fit ses dernières dispositions du même sang-froid dont auparavant il traçait un plan de campagne : il lui restait deux frères, le duc de Bedfort et le duc de Glocester ; il donna la régence de la France au premier, celle de l'Angleterre au second ; il confia la personne de son fils au comte de Warwick, ne croyant pas que la régence et la tutelle dussent être réunies. Il prévit tout, et donna ses ordres pour tous les cas ; il recommanda surtout à ses frères de persévérer dans l'alliance du duc de Bourgogne, sentant que les Anglais ne pouvaient avoir de succès solides en France que par la division des Français.

Après s'être occupé pour la dernière fois des objets de la terre, il donna ce qui lui restait de vie aux devoirs de la religion et aux soins de l'éternité. Son chapelain lui récitait les psaumes de la pénitence ; quand le roi entendit le verset du *miserere*, où il est parlé de rebâtir les murs de Jérusalem ; *Ah !* s'écria-t-il, *Dieu sait que c'était mon projet, et que j'allais l'exécuter aussitôt que j'aurais subjugué la France.* Ce témoignage, que lui rendait sa conscience, le rassurait sur toutes les fautes et les erreurs de sa vie. Tel était encore l'esprit des croisades, qui a si longtemps survécu aux Croisades mêmes.

Si Henri V eut le tort d'avoir prolongé l'injuste détention du roi d'Ecosse ; s'il attaqua aussi injustement la France, et uniquement parce qu'elle était alors faible et divisée, ne nous dispensons point de rendre justice aux talents qu'il déploya contre elle, n'oublions pas d'observer qu'avec moins de moyens qu'Edouard III, avec une autorité moins

absolue sur la nation, il poussa beaucoup plus loin l'exécution de la même entreprise. Il fut aidé sans doute par les divisions de la France ; mais Edouard avait eu les mêmes secours.

Au reste, chez tous ces guerriers si brillants et si heureux, on ne voit guère à louer que l'audace, qualité d'un soldat ; et que l'activité, qualité qui n'est pas toujours d'un général : il n'y avait point encore de généraux, et si nous avons donné ce titre à quelques-uns des héros chevaliers qui gagnaient des batailles, c'était en les jugeant par comparaison. Duguesclin avait été un phénomène. L'activité de Henri V avait pourtant un caractère particulier, qui tenait un peu du général ; elle était moins étonnante que pressante ; elle consistait moins à faire voler des armées, comme l'activité de Henri II, qu'à les tenir toujours sur les traces de l'ennemi, de manière que, toujours en fuite ou en alarme, il ne pût songer qu'à se défendre ou à échapper, et n'eût jamais le loisir de former un projet, ni de préparer une démarche.

Henri V eut, dans un degré distingué, tous les avantages extérieurs ; la force, l'adresse dans tous les exercices du guerrier et du cavalier, ces grâces, ce talent de plaire, qui souvent dispensent d'avoir des vertus, mais qui, lorsque les vertus viennent s'y joindre dans un héros et dans un roi, en font l'image la plus sensible de la divinité.

Charles VI le suivit de près au tombeau, malheureux prince que ses sujets s'obstinèrent à aimer, parce qu'il paraissait vouloir le bien, et qu'on croyait qu'il l'aurait fait, s'il avait seulement été en état de le connaître.

Son règne répond à ceux de trois rois en Angleterre. Avant son funeste accident, il n'était pas inférieur au premier de ces

rois. Les deux autres auraient pu l'éclipser par les talents, mais il les eût surpassés en bonté (1).

CHAPITRE XXXVII.

Mort de Charles VI.

« Quarante jours après que le duc de Bourgogne eut quitté Paris, dit M. de Barante, le roi de France tomba malade de la fièvre quarte et mourut presque aussitôt. Déjà depuis longtemps il n'avait plus ni raison ni mémoire; cependant il était toujours demeuré chéri et respecté du pauvre peuple; jamais on ne lui avait imputé aucun des malheurs qui avaient désolé le royaume pendant les quarante-trois années de son règne. On se souvenait que, dans sa jeunesse, il avait su plaire à tous par sa douceur, sa courtoisie, ses manières aimables; que de grandes espérances de bonheur avaient été mises en lui, et qu'il avait été surnommé le Bien-Aimé. On s'était toujours dit que les maux publics, les discordes des princes, les rapines des grands seigneurs, le défaut de bon ordre et de discipline provenaient de l'état de maladie où était ce malheureux prince. La bonté qu'il laissait voir dans les intervalles de santé avait augmenté cette idée et avait fait de ce roi insensé un objet de vénération, de regret et de pitié; le peuple semblait l'aimer de la haine qu'il avait eue pour tous ceux qui avaient gouverné en son nom. Quelques semaines encore avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitants au milieu de leurs souffrances, et sous le dur gouvernement des Anglais, avaient vu avec allégresse leur pauvre roi revenir parmi eux, et l'avaient accueilli de mille cris de Noël. C'était

(1) Gaillard.

un sujet de douleur et d'amertume que de le voir ainsi mourir seul sans qu'aucun prince de France, sans qu'aucun grand seigneur du royaume lui rendît les derniers soins. En attendant le retour du régent anglais, qui suivait alors le convoi du roi Henri, le corps du roi de France fut laissé à l'hôtel Saint-Paul, où chacun put durant trois jours le venir voir à visage découvert, et prier pour lui ; c'est à quoi ne manquait pas le menu peuple. « Ah! cher prince, disait-on en pleurant par les rues, jamais nous n'en aurons un si bon que toi, jamais plus nous ne te verrons; maudite soit ta mort; puisque tu nous quittes, nous n'aurons jamais que guerre et malheurs. Toi, tu t'en vas au repos, nous demeurons dans la tribulation et la douleur, nous semblons faits pour tomber dans la détresse où étaient les enfants d'Israël durant la captivité de Babylone. »

Pendant vingt jours, tous les corps de la ville et du royaume vinrent l'un après l'autre visiter la chapelle de l'hôtel Saint-Paul, et faire des prières sur le corps du roi; puis revint le duc de Bedford, qui ordonna les obsèques ; le parlement avait déjà commis un de ses membres pour y pourvoir en vendant les meubles du roi, tant la détresse des finances était grande. Cependant le convoi fut magnifique. La représentation du corps, revêtue de tous les vêtements et ornements royaux, était placée sur le cercueil. Tout le clergé de Paris, les religieux des couvents, sept évêques, un grand nombre d'abbés, tenaient la droite du cortége ; l'université était à gauche; les gens du parlement soutenaient le dais au-dessus du corps ; les serviteurs de la porte et les écuyers portaient le cercueil. Les gens de la maison étaient rangés à la droite, les prévôts de Paris et les marchands à la gauche ; le premier valet de chambre tout auprès du corps, et le grand chambellan à la tête.

gleterre, dont elle n'était plus qu'une province et dont elle devait suivre le sort et recevoir les lois.

Ou bien, en adoptant seulement cette dernière supposition de la réunion et de la confusion de ces deux royaumes et en abandonnant l'idée que la loi salique gouvernât l'Angleterre, il fallait supposer dans la maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection.

Si c'est le droit de conquête, il fallait supposer :

1° Qu'il est permis de conquérir la couronne nationale, au mépris du droit héréditaire, c'est-à-dire de se faire le tyran de son pays.

2° Que Henri IV avait réellement conquis l'Angleterre, ce que la nation anglaise n'a jamais voulu reconnaître.

Si c'est le droit d'élection, il fallait supposer :

1° Que la couronne d'Angleterre était élective, et non héréditaire, ou que la constitution avait été légitimement changée à cet égard.

2° Que la nation avait réellement élu Henri IV, ce que Henri IV n'a jamais voulu reconnaître.

Et enfin, dans tous ces cas, il faut se prêter à l'idée que la France était obligée de suivre toutes les variations et toutes les vicissitudes de la constitution anglaise, c'est-à-dire à l'idée qu'elle était devenue une province anglaise.

Si ce traité de Troyes, ouvrage du délire et de la violence, renversait toutes les lois, et surtout celles de la nature, il ne blessait pas moins tous les intérêts. « S'il avait pu être exécuté, dit encore M. Hume, il est difficile de décider à qui, de l'Angleterre ou de la France, il serait devenu plus fatal. » Tout le monde en effet y perdait. Ne parlons point de Charles VI, qu'on dépouillait de tout, qu'on réduisait à un vain

titre, c'était assez pour lui; Charles VI n'était rien. Mais l'ambitieuse Isabelle, qui voulait être tout, quel rang, quels honneurs, quelle autorité pouvait-elle se promettre dans cette cour étrangère, à laquelle elle livrait la France et sacrifiait son fils unique? Le mépris et l'oubli furent son partage; ils flétrirent sa vieillesse, ils hâtèrent sa mort, et ce fut par la nouvelle de cette mort, qu'on apprit qu'elle vivait encore.

Quant à la maison de Bourgogne, qui ne voyait entre le trône et elle que les branches d'Orléans et d'Anjou, conçoit-on qu'elle se laissât aveugler par la haine au point de placer sur ce trône l'étranger, l'ennemi que la France avait toujours combattu? Et qu'allaient devenir toutes ces autres branches de la maison royale, Orléans, Anjou, Alençon, Bourbon, Artois, Dreux, Courtenay, qui toutes avaient des droits que les princes anglais redouteraient toujours? Ces droits seraient donc pour elles des titres éternels de proscription? leur existence, toujours précaire, dépendrait d'un caprice ou d'une inquiétude?

Et tous ces ordres de l'Etat, ces grands corps nationaux, dépositaires des lois, zélateurs de la liberté, comment scellaient-ils eux-mêmes l'extinction de tous les droits, l'abrogation de toutes les lois? comment mettaient-ils la nation aux fers? comment se précipitaient-ils dans la servitude? Comment, par une injuste aversion pour un jeune prince qu'on ne connaissait pas encore, et par un amour forcené pour la mémoire d'un prince affreux qu'on avait trop su connaître, choisissaient-ils pour maître l'ennemi du nom français? Quels égards, quelle reconnaissance espéraient-ils d'un conquérant, qui croyait devoir tout à ses armes, et qui regardait toute soumission comme forcée?

Et ce conquérant lui-même, qui s'applaudissait de subjuguer la rivale de sa nation, et d'exécuter l'injuste projet d'Edouard III, à quelles agitations il se condamnait! quelle perspective d'ennemis secrets à craindre, d'ennemis déclarés à combattre, de violences à exercer, d'obstacles à renverser, de préjugés à déraciner, de remords à étouffer! Il enchaînait des provinces étrangères, mais les cœurs de ses sujets se détachaient de lui. Les Anglais, plus calmes dans leur île, à l'abri des tempêtes qui bouleversaient la France, et sans autres passions qu'une haine tranquille et systématique pour une nation rivale, voyaient mieux leurs intérêts; ils voulaient bien que la France fût affaiblie et humiliée, mais non pas qu'elle fût conquise; ils sentaient qu'alors l'Angleterre pouvait ne devenir qu'une province de l'empire français. Qu'est-ce donc que la guerre, si ceux-mêmes qui la désirent en redoutent presque également les succès et les revers? Ce principe régla la conduite des Anglais; ils parurent d'abord contents de s'armer contre la France, ils contribuèrent avec assez d'ardeur aux premiers succès; mais alarmés de la rapidité et de la continuité de ces mêmes succès, leur zèle se refroidit, ils n'accordèrent que des subsides peu proportionnés à une si vaste entreprise; ce fut avec le secours des premières provinces qu'il avait soumises en France, que Henri V se mit en état de soumettre les autres, et ce secours ne lui suffisant pas, il était souvent obligé, pour entrer en campagne, de mettre en gage ses pierreries et même sa couronne; quelquefois il fallait qu'il s'arrêtât au milieu de sa course, qu'il suspendît ses conquêtes, qu'il accordât des trèves. Ces obstacles eussent aisément été vaincus, si Henri V, aussi absolu en Angleterre qu'Edouard III, eût osé, comme lui, lever des taxes arbitrai-

res ; mais l'usurpation encore récente de la maison de Lancastre fut une circonstance favorable à la constitution, par les ménagements que les princes de cette maison étaient obligés d'avoir pour la liberté. La loi de ne pouvoir mettre d'impôts sans le consentement de la nation s'affermit au point qu'on n'osait presque plus l'enfreindre. En France, au contraire, les impositions arbitraires devenaient de plus en plus fréquentes. Charles VI en ayant mis une sur tout le royaume sans le consentement des Etats, et ayant nommé des commissaires pour la lever partout indistinctement, le Languedoc réclama ses priviléges ; il demanda qu'au moins ses Etats particuliers fussent assemblés pour délibérer sur ce subside. Le roi ordonna qu'il fût levé pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence et sans préjudicier aux priviléges de cette province, en y préjudiciant dans l'objet le plus essentiel.

Ce droit odieux de *pourvoierie*, le plus arbitraire de tous les impôts, contre lequel on s'était tant soulevé en France et en Angleterre, et que le roi Jean avait expressément supprimé par l'ordonnance de 1355, fut exercé avec la plus grande rigueur sous le règne de Charles VI. On avait soin de renouveler de temps en temps l'ordonnance qui l'abolissait, et l'impôt n'en subsistait pas moins.

CHAPITRE XXXVI.

L'Ecosse fait une diversion heureuse pour la France. — Mort de Henri V.

Tandis que la France courait à sa perte, elle fut secourue malgré elle par l'Ecosse, qui semblait hors d'état de faire aucune tentative. L'Ecosse, sans être plus éblouie que l'Angleterre des conquêtes de Henri V, en fut plus mécontente encore.

Jacques, héritier légitime de la couronne d'Ecosse, était toujours retenu en Angleterre, au mépris du droit des gens; le duc d'Albanie, son oncle et son persécuteur, gouvernait l'Ecosse sous le titre de régent. Ce prince ambitieux, jaloux de conserver son autorité, ménageait l'Angleterre, de peur que Henri V ne renvoyât le prince Jacques en Ecosse; l'inaction du duc d'Albanie pendant les guerres de Henri V contre la France, avait favorisé les succès de Henri. Le duc d'Albanie, voyant la France passer sous le joug de l'Angleterre et voyant l'Ecosse alarmée de cet accroissement d'une puissance ennemie, sentit que, pour son intérêt même, il devait faire à son pays le sacrifice des considérations personnelles, qui l'avaient seules déterminé jusqu'alors. Sans entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, il envoya en France, sous la conduite du comte de Buchan, son second fils, sept mille hommes au secours du dauphin. Le jeune roi d'Ecosse, que Henri menait partout à sa suite, donna ordre à ses sujets de quitter le service de la France; ils répondirent qu'un roi dans les fers n'ayant point de volonté dont on pût être assuré, ils obéiraient à son intention présumée, plutôt qu'à un ordre suspect. Le maréchal de la Fayette joignit le comte de Buchan, et pendant que Henri V était allé dans son île mendier quelques secours, ils battirent les Anglais à Beaugé en Anjou; le duc de Clarence, qui commandait ceux-ci en l'absence de Henri V, son frère, fut tué par un chevalier écossais, nommé Swinton; les vainqueurs firent des prisonniers considérables, et ce succès fut important en ce qu'il ranima les partisans du dauphin, et qu'il prouva que les Anglais n'étaient pas invincibles. Le dauphin, pour attacher les Ecossais à son service, fit le comte de Buchan son connétable.

Il choisit d'ailleurs parmi ces mêmes Ecossais un certain nombre de braves, dont il forma une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. La première compagnie des gardes du roi en a retenu le nom de garde écossaise. Alexandre, mécontent de sa garde macédonienne, la cassa, et voulut se faire garder par des Perses. La confiance que Charles VII témoignait aux Ecossais, honorait ces étrangers, mais ne désobligeait-elle pas ses sujets? n'était-ce pas à ceux-ci qu'appartenait exclusivement le droit de garder et de défendre la personne de leur prince?

Quoique Henri V ne pût forcer les Anglais à quitter leur île pour le suivre en France, et quoique l'argent lui manquât pour les y engager, les ambitieux venaient en foule sous ses drapeaux chercher la gloire et la fortune; il revint avec une armée formidable, et sa présence arrêta d'abord les progrès du dauphin; il lui fit lever le siége de Chartres, s'empara de Dreux, prit Meaux, en fit pendre le gouverneur (le bâtard de Vaurus) au même arbre où celui-ci avait fait pendre tous les Anglais et les Bourguignons qui étaient tombés entre ses mains, on appelait cet arbre *l'orme de Vaurus;* enfin Henri se rendit maître de toutes les provinces du Nord, chassa le dauphin jusqu'au-delà de la Loire, le poursuivit même du côté du midi avec un acharnement, une rapidité, un bonheur qui ne laissaient pas respirer.

Heureux dans sa maison, comme à la guerre et dans la politique, il lui naquit un fils, auquel on crut promettre la destinée de son père, en lui donnant son nom; ce fut Henri VI. Sa naissance fut célébrée à Paris par des démonstrations de joie plus fortes qu'à Londres.

La mort vint frapper Henri V à trente-quatre ans, au sein

de ses prospérités ; il mourut de la fistule, qu'on n'avait point encore l'art de guérir ; il sentit venir la mort, et la brava comme ses ennemis. Il fit ses dernières dispositions du même sang-froid dont auparavant il traçait un plan de campagne : il lui restait deux frères, le duc de Bedfort et le duc de Glocester ; il donna la régence de la France au premier, celle de l'Angleterre au second ; il confia la personne de son fils au comte de Warwick, ne croyant pas que la régence et la tutelle dussent être réunies. Il prévit tout, et donna ses ordres pour tous les cas ; il recommanda surtout à ses frères de persévérer dans l'alliance du duc de Bourgogne, sentant que les Anglais ne pouvaient avoir de succès solides en France que par la division des Français.

Après s'être occupé pour la dernière fois des objets de la terre, il donna ce qui lui restait de vie aux devoirs de la religion et aux soins de l'éternité. Son chapelain lui récitait les psaumes de la pénitence ; quand le roi entendit le verset du *miserere*, où il est parlé de rebâtir les murs de Jérusalem ; *Ah !* s'écria-t-il, *Dieu sait que c'était mon projet, et que j'allais l'exécuter aussitôt que j'aurais subjugué la France.* Ce témoignage, que lui rendait sa conscience, le rassurait sur toutes les fautes et les erreurs de sa vie. Tel était encore l'esprit des croisades, qui a si longtemps survécu aux Croisades mêmes.

Si Henri V eut le tort d'avoir prolongé l'injuste détention du roi d'Ecosse ; s'il attaqua aussi injustement la France, et uniquement parce qu'elle était alors faible et divisée, ne nous dispensons point de rendre justice aux talents qu'il déploya contre elle, n'oublions pas d'observer qu'avec moins de moyens qu'Edouard III, avec une autorité moins

absolue sur la nation, il poussa beaucoup plus loin l'exécution de la même entreprise. Il fut aidé sans doute par les divisions de la France; mais Edouard avait eu les mêmes secours.

Au reste, chez tous ces guerriers si brillants et si heureux, on ne voit guère à louer que l'audace, qualité d'un soldat; et que l'activité, qualité qui n'est pas toujours d'un général: il n'y avait point encore de généraux, et si nous avons donné ce titre à quelques-uns des héros chevaliers qui gagnaient des batailles, c'était en les jugeant par comparaison. Duguesclin avait été un phénomène. L'activité de Henri V avait pourtant un caractère particulier, qui tenait un peu du général; elle était moins étonnante que pressante; elle consistait moins à faire voler des armées, comme l'activité de Henri II, qu'à les tenir toujours sur les traces de l'ennemi, de manière que, toujours en fuite ou en alarme, il ne pût songer qu'à se défendre ou à échapper, et n'eût jamais le loisir de former un projet, ni de préparer une démarche.

Henri V eut, dans un degré distingué, tous les avantages extérieurs; la force, l'adresse dans tous les exercices du guerrier et du cavalier, ces grâces, ce talent de plaire, qui souvent dispensent d'avoir des vertus, mais qui, lorsque les vertus viennent s'y joindre dans un héros et dans un roi, en font l'image la plus sensible de la divinité.

Charles VI le suivit de près au tombeau, malheureux prince que ses sujets s'obstinèrent à aimer, parce qu'il paraissait vouloir le bien, et qu'on croyait qu'il l'aurait fait, s'il avait seulement été en état de le connaître.

Son règne répond à ceux de trois rois en Angleterre. Avant son funeste accident, il n'était pas inférieur au premier de ces

rois. Les deux autres auraient pu l'éclipser par les talents, mais il les eût surpassés en bonté (1).

CHAPITRE XXXVII.

Mort de Charles VI.

« Quarante jours après que le duc de Bourgogne eut quitté Paris, dit M. de Barante, le roi de France tomba malade de la fièvre quarte et mourut presque aussitôt. Déjà depuis longtemps il n'avait plus ni raison ni mémoire; cependant il était toujours demeuré chéri et respecté du pauvre peuple; jamais on ne lui avait imputé aucun des malheurs qui avaient désolé le royaume pendant les quarante-trois années de son règne. On se souvenait que, dans sa jeunesse, il avait su plaire à tous par sa douceur, sa courtoisie, ses manières aimables; que de grandes espérances de bonheur avaient été mises en lui, et qu'il avait été surnommé le Bien-Aimé. On s'était toujours dit que les maux publics, les discordes des princes, les rapines des grands seigneurs, le défaut de bon ordre et de discipline provenaient de l'état de maladie où était ce malheureux prince. La bonté qu'il laissait voir dans les intervalles de santé avait augmenté cette idée et avait fait de ce roi insensé un objet de vénération, de regret et de pitié; le peuple semblait l'aimer de la haine qu'il avait eue pour tous ceux qui avaient gouverné en son nom. Quelques semaines encore avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitants au milieu de leurs souffrances, et sous le dur gouvernement des Anglais, avaient vu avec allégresse leur pauvre roi revenir parmi eux, et l'avaient accueilli de mille cris de Noël. C'était

(1) Gaillard.

un sujet de douleur et d'amertume que de le voir ainsi mourir seul sans qu'aucun prince de France, sans qu'aucun grand seigneur du royaume lui rendît les derniers soins. En attendant le retour du régent anglais, qui suivait alors le convoi du roi Henri, le corps du roi de France fut laissé à l'hôtel Saint-Paul, où chacun put durant trois jours le venir voir à visage découvert, et prier pour lui ; c'est à quoi ne manquait pas le menu peuple. « Ah ! cher prince, disait-on en pleurant par les rues, jamais nous n'en aurons un si bon que toi, jamais plus nous ne te verrons; maudite soit ta mort; puisque tu nous quittes, nous n'aurons jamais que guerre et malheurs. Toi, tu t'en vas au repos, nous demeurons dans la tribulation et la douleur, nous semblons faits pour tomber dans la détresse où étaient les enfants d'Israël durant la captivité de Babylone. »

Pendant vingt jours, tous les corps de la ville et du royaume vinrent l'un après l'autre visiter la chapelle de l'hôtel Saint-Paul, et faire des prières sur le corps du roi; puis revint le duc de Bedford, qui ordonna les obsèques ; le parlement avait déjà commis un de ses membres pour y pourvoir en vendant les meubles du roi, tant la détresse des finances était grande. Cependant le convoi fut magnifique. La représentation du corps, revêtue de tous les vêtements et ornements royaux, était placée sur le cercueil. Tout le clergé de Paris, les religieux des couvents, sept évêques, un grand nombre d'abbés, tenaient la droite du cortége ; l'université était à gauche; les gens du parlement soutenaient le dais au-dessus du corps ; les serviteurs de la porte et les écuyers portaient le cercueil. Les gens de la maison étaient rangés à la droite, les prévôts de Paris et les marchands à la gauche ; le premier valet de chambre tout auprès du corps, et le grand chambellan à la tête.

gleterre, dont elle n'était plus qu'une province et dont elle devait suivre le sort et recevoir les lois.

Ou bien, en adoptant seulement cette dernière supposition de la réunion et de la confusion de ces deux royaumes et en abandonnant l'idée que la loi salique gouvernât l'Angleterre, il fallait supposer dans la maison de Lancastre, ou le droit de conquête, ou le droit que donne l'élection.

Si c'est le droit de conquête, il fallait supposer :

1° Qu'il est permis de conquérir la couronne nationale, au mépris du droit héréditaire, c'est-à-dire de se faire le tyran de son pays.

2° Que Henri IV avait réellement conquis l'Angleterre, ce que la nation anglaise n'a jamais voulu reconnaître.

Si c'est le droit d'élection, il fallait supposer :

1° Que la couronne d'Angleterre était élective, et non héréditaire, ou que la constitution avait été légitimement changée à cet égard.

2° Que la nation avait réellement élu Henri IV, ce que Henri IV n'a jamais voulu reconnaître.

Et enfin, dans tous ces cas, il faut se prêter à l'idée que la France était obligée de suivre toutes les variations et toutes les vicissitudes de la constitution anglaise, c'est-à-dire à l'idée qu'elle était devenue une province anglaise.

Si ce traité de Troyes, ouvrage du délire et de la violence, renversait toutes les lois, et surtout celles de la nature, il ne blessait pas moins tous les intérêts. « S'il avait pu être exécuté, dit encore M. Hume, il est difficile de décider à qui ; de l'Angleterre ou de la France, il serait devenu plus fatal. » Tout le monde en effet y perdait. Ne parlons point de Charles VI, qu'on dépouillait de tout, qu'on réduisait à un vain

titre, c'était assez pour lui; Charles VI n'était rien. Mais l'ambitieuse Isabelle, qui voulait être tout, quel rang, quels honneurs, quelle autorité pouvait-elle se promettre dans cette cour étrangère, à laquelle elle livrait la France et sacrifiait son fils unique? Le mépris et l'oubli furent son partage; ils flétrirent sa vieillesse, ils hâtèrent sa mort, et ce fut par la nouvelle de cette mort, qu'on apprit qu'elle vivait encore.

Quant à la maison de Bourgogne, qui ne voyait entre le trône et elle que les branches d'Orléans et d'Anjou, conçoit-on qu'elle se laissât aveugler par la haine au point de placer sur ce trône l'étranger, l'ennemi que la France avait toujours combattu? Et qu'allaient devenir toutes ces autres branches de la maison royale, Orléans, Anjou, Alençon, Bourbon, Artois, Dreux, Courtenay, qui toutes avaient des droits que les princes anglais redouteraient toujours? Ces droits seraient donc pour elles des titres éternels de proscription? leur existence, toujours précaire, dépendrait d'un caprice ou d'une inquiétude?

Et tous ces ordres de l'Etat, ces grands corps nationaux, dépositaires des lois, zélateurs de la liberté, comment scellaient-ils eux-mêmes l'extinction de tous les droits, l'abrogation de toutes les lois? comment mettaient-ils la nation aux fers? comment se précipitaient-ils dans la servitude? Comment, par une injuste aversion pour un jeune prince qu'on ne connaissait pas encore, et par un amour forcené pour la mémoire d'un prince affreux qu'on avait trop su connaître, choisissaient-ils pour maître l'ennemi du nom français? Quels égards, quelle reconnaissance espéraient-ils d'un conquérant, qui croyait devoir tout à ses armes, et qui regardait toute soumission comme forcée?

Et ce conquérant lui-même, qui s'applaudissait de subjuguer la rivale de sa nation, et d'exécuter l'injuste projet d'Edouard III, à quelles agitations il se condamnait! quelle perspective d'ennemis secrets à craindre, d'ennemis déclarés à combattre, de violences à exercer, d'obstacles à renverser, de préjugés à déraciner, de remords à étouffer! Il enchaînait des provinces étrangères, mais les cœurs de ses sujets se détachaient de lui. Les Anglais, plus calmes dans leur île, à l'abri des tempêtes qui bouleversaient la France, et sans autres passions qu'une haine tranquille et systématique pour une nation rivale, voyaient mieux leurs intérêts; ils voulaient bien que la France fût affaiblie et humiliée, mais non pas qu'elle fût conquise; ils sentaient qu'alors l'Angleterre pouvait ne devenir qu'une province de l'empire français. Qu'est-ce donc que la guerre, si ceux-mêmes qui la désirent en redoutent presque également les succès et les revers? Ce principe régla la conduite des Anglais; ils parurent d'abord contents de s'armer contre la France, ils contribuèrent avec assez d'ardeur aux premiers succès; mais alarmés de la rapidité et de la continuité de ces mêmes succès, leur zèle se refroidit, ils n'accordèrent que des subsides peu proportionnés à une si vaste entreprise; ce fut avec le secours des premières provinces qu'il avait soumises en France, que Henri V se mit en état de soumettre les autres, et ce secours ne lui suffisant pas, il était souvent obligé, pour entrer en campagne, de mettre en gage ses pierreries et même sa couronne; quelquefois il fallait qu'il s'arrêtât au milieu de sa course, qu'il suspendît ses conquêtes, qu'il accordât des trèves. Ces obstacles eussent aisément été vaincus, si Henri V, aussi absolu en Angleterre qu'Edouard III, eût osé, comme lui, lever des taxes arbitrai-

res ; mais l'usurpation encore récente de la maison de Lancastre fut une circonstance favorable à la constitution, par les ménagements que les princes de cette maison étaient obligés d'avoir pour la liberté. La loi de ne pouvoir mettre d'impôts sans le consentement de la nation s'affermit au point qu'on n'osait presque plus l'enfreindre. En France, au contraire, les impositions arbitraires devenaient de plus en plus fréquentes. Charles VI en ayant mis une sur tout le royaume sans le consentement des Etats, et ayant nommé des commissaires pour la lever partout indistinctement, le Languedoc réclama ses priviléges; il demanda qu'au moins ses Etats particuliers fussent assemblés pour délibérer sur ce subside. Le roi ordonna qu'il fût levé pour cette fois seulement, sans tirer à conséquence et sans préjudicier aux priviléges de cette province, en y préjudiciant dans l'objet le plus essentiel.

Ce droit odieux de *pourvoierie*, le plus arbitraire de tous les impôts, contre lequel on s'était tant soulevé en France et en Angleterre, et que le roi Jean avait expressément supprimé par l'ordonnance de 1355, fut exercé avec la plus grande rigueur sous le règne de Charles VI. On avait soin de renouveler de temps en temps l'ordonnance qui l'abolissait, et l'impôt n'en subsistait pas moins.

CHAPITRE XXXVI.

L'Ecosse fait une diversion heureuse pour la France. — Mort de Henri V.

Tandis que la France courait à sa perte, elle fut secourue malgré elle par l'Ecosse, qui semblait hors d'état de faire aucune tentative. L'Ecosse, sans être plus éblouie que l'Angleterre des conquêtes de Henri V, en fut plus mécontente encore.

Jacques, héritier légitime de la couronne d'Ecosse, était toujours retenu en Angleterre, au mépris du droit des gens; le duc d'Albanie, son oncle et son persécuteur, gouvernait l'Ecosse sous le titre de régent. Ce prince ambitieux, jaloux de conserver son autorité, ménageait l'Angleterre, de peur que Henri V ne renvoyât le prince Jacques en Ecosse; l'inaction du duc d'Albanie pendant les guerres de Henri V contre la France, avait favorisé les succès de Henri. Le duc d'Albanie, voyant la France passer sous le joug de l'Angleterre et voyant l'Ecosse alarmée de cet accroissement d'une puissance ennemie, sentit que, pour son intérêt même, il devait faire à son pays le sacrifice des considérations personnelles, qui l'avaient seules déterminé jusqu'alors. Sans entrer en guerre ouverte avec l'Angleterre, il envoya en France, sous la conduite du comte de Buchan, son second fils, sept mille hommes au secours du dauphin. Le jeune roi d'Ecosse, que Henri menait partout à sa suite, donna ordre à ses sujets de quitter le service de la France; ils répondirent qu'un roi dans les fers n'ayant point de volonté dont on pût être assuré, ils obéiraient à son intention présumée, plutôt qu'à un ordre suspect. Le maréchal de la Fayette joignit le comte de Buchan, et pendant que Henri V était allé dans son île mendier quelques secours, ils battirent les Anglais à Beaugé en Anjou; le duc de Clarence, qui commandait ceux-ci en l'absence de Henri V, son frère, fut tué par un chevalier écossais, nommé Swinton; les vainqueurs firent des prisonniers considérables, et ce succès fut important en ce qu'il ranima les partisans du dauphin, et qu'il prouva que les Anglais n'étaient pas invincibles. Le dauphin, pour attacher les Ecossais à son service, fit le comte de Buchan son connétable.

Il choisit d'ailleurs parmi ces mêmes Ecossais un certain nombre de braves, dont il forma une compagnie d'ordonnance, à laquelle il confia la garde de sa personne. La première compagnie des gardes du roi en a retenu le nom de garde écossaise. Alexandre, mécontent de sa garde macédonienne, la cassa, et voulut se faire garder par des Perses. La confiance que Charles VII témoignait aux Ecossais, honorait ces étrangers, mais ne désobligeait-elle pas ses sujets? n'était-ce pas à ceux-ci qu'appartenait exclusivement le droit de garder et de défendre la personne de leur prince?

Quoique Henri V ne pût forcer les Anglais à quitter leur île pour le suivre en France, et quoique l'argent lui manquât pour les y engager, les ambitieux venaient en foule sous ses drapeaux chercher la gloire et la fortune; il revint avec une armée formidable, et sa présence arrêta d'abord les progrès du dauphin; il lui fit lever le siége de Chartres, s'empara de Dreux, prit Meaux, en fit pendre le gouverneur (le bâtard de Vaurus) au même arbre où celui-ci avait fait pendre tous les Anglais et les Bourguignons qui étaient tombés entre ses mains, on appelait cet arbre *l'orme de Vaurus;* enfin Henri se rendit maître de toutes les provinces du Nord, chassa le dauphin jusqu'au-delà de la Loire, le poursuivit même du côté du midi avec un acharnement, une rapidité, un bonheur qui ne laissaient pas respirer.

Heureux dans sa maison, comme à la guerre et dans la politique, il lui naquit un fils, auquel on crut promettre la destinée de son père, en lui donnant son nom; ce fut Henri VI. Sa naissance fut célébrée à Paris par des démonstrations de joie plus fortes qu'à Londres.

La mort vint frapper Henri V à trente-quatre ans, au sein

de ses prospérités ; il mourut de la fistule, qu'on n'avait point encore l'art de guérir ; il sentit venir la mort, et la brava comme ses ennemis. Il fit ses dernières dispositions du même sang-froid dont auparavant il traçait un plan de campagne : il lui restait deux frères, le duc de Bedfort et le duc de Glocester ; il donna la régence de la France au premier, celle de l'Angleterre au second ; il confia la personne de son fils au comte de Warwick, ne croyant pas que la régence et la tutelle dussent être réunies. Il prévit tout, et donna ses ordres pour tous les cas ; il recommanda surtout à ses frères de persévérer dans l'alliance du duc de Bourgogne, sentant que les Anglais ne pouvaient avoir de succès solides en France que par la division des Français.

Après s'être occupé pour la dernière fois des objets de la terre, il donna ce qui lui restait de vie aux devoirs de la religion et aux soins de l'éternité. Son chapelain lui récitait les psaumes de la pénitence ; quand le roi entendit le verset du *miserere*, où il est parlé de rebâtir les murs de Jérusalem ; *Ah !* s'écria-t-il, *Dieu sait que c'était mon projet, et que j'allais l'exécuter aussitôt que j'aurais subjugué la France.* Ce témoignage, que lui rendait sa conscience, le rassurait sur toutes les fautes et les erreurs de sa vie. Tel était encore l'esprit des croisades, qui a si longtemps survécu aux Croisades mêmes.

Si Henri V eut le tort d'avoir prolongé l'injuste détention du roi d'Ecosse ; s'il attaqua aussi injustement la France, et uniquement parce qu'elle était alors faible et divisée, ne nous dispensons point de rendre justice aux talents qu'il déploya contre elle, n'oublions pas d'observer qu'avec moins de moyens qu'Edouard III, avec une autorité moins

absolue sur la nation, il poussa beaucoup plus loin l'exécution de la même entreprise. Il fut aidé sans doute par les divisions de la France ; mais Edouard avait eu les mêmes secours.

Au reste, chez tous ces guerriers si brillants et si heureux, on ne voit guère à louer que l'audace, qualité d'un soldat ; et que l'activité, qualité qui n'est pas toujours d'un général : il n'y avait point encore de généraux, et si nous avons donné ce titre à quelques-uns des héros chevaliers qui gagnaient des batailles, c'était en les jugeant par comparaison. Duguesclin avait été un phénomène. L'activité de Henri V avait pourtant un caractère particulier, qui tenait un peu du général ; elle était moins étonnante que pressante ; elle consistait moins à faire voler des armées, comme l'activité de Henri II, qu'à les tenir toujours sur les traces de l'ennemi, de manière que, toujours en fuite ou en alarme, il ne pût songer qu'à se défendre ou à échapper, et n'eût jamais le loisir de former un projet, ni de préparer une démarche.

Henri V eut, dans un degré distingué, tous les avantages extérieurs ; la force, l'adresse dans tous les exercices du guerrier et du cavalier, ces grâces, ce talent de plaire, qui souvent dispensent d'avoir des vertus, mais qui, lorsque les vertus viennent s'y joindre dans un héros et dans un roi, en font l'image la plus sensible de la divinité.

Charles VI le suivit de près au tombeau, malheureux prince que ses sujets s'obstinèrent à aimer, parce qu'il paraissait vouloir le bien, et qu'on croyait qu'il l'aurait fait, s'il avait seulement été en état de le connaître.

Son règne répond à ceux de trois rois en Angleterre. Avant son funeste accident,. il n'était pas inférieur au premier de ces

rois. Les deux autres auraient pu l'éclipser par les talents, mais il les eût surpassés en bonté (1).

CHAPITRE XXXVII.

Mort de Charles VI.

« Quarante jours après que le duc de Bourgogne eut quitté Paris, dit M. de Barante, le roi de France tomba malade de la fièvre quarte et mourut presque aussitôt. Déjà depuis longtemps il n'avait plus ni raison ni mémoire; cependant il était toujours demeuré chéri et respecté du pauvre peuple; jamais on ne lui avait imputé aucun des malheurs qui avaient désolé le royaume pendant les quarante-trois années de son règne. On se souvenait que, dans sa jeunesse, il avait su plaire à tous par sa douceur, sa courtoisie, ses manières aimables; que de grandes espérances de bonheur avaient été mises en lui, et qu'il avait été surnommé le Bien-Aimé. On s'était toujours dit que les maux publics, les discordes des princes, les rapines des grands seigneurs, le défaut de bon ordre et de discipline provenaient de l'état de maladie où était ce malheureux prince. La bonté qu'il laissait voir dans les intervalles de santé avait augmenté cette idée et avait fait de ce roi insensé un objet de vénération, de regret et de pitié; le peuple semblait l'aimer de la haine qu'il avait eue pour tous ceux qui avaient gouverné en son nom. Quelques semaines encore avant sa mort, quand il était rentré dans Paris, les habitants au milieu de leurs souffrances, et sous le dur gouvernement des Anglais, avaient vu avec allégresse leur pauvre roi revenir parmi eux, et l'avaient accueilli de mille cris de Noël. C'était

(1) Gaillard.

un sujet de douleur et d'amertume que de le voir ainsi mourir seul sans qu'aucun prince de France, sans qu'aucun grand seigneur du royaume lui rendît les derniers soins. En attendant le retour du régent anglais, qui suivait alors le convoi du roi Henri, le corps du roi de France fut laissé à l'hôtel Saint-Paul, où chacun put durant trois jours le venir voir à visage découvert, et prier pour lui ; c'est à quoi ne manquait pas le menu peuple. « Ah ! cher prince, disait-on en pleurant par les rues, jamais nous n'en aurons un si bon que toi, jamais plus nous ne te verrons ; maudite soit ta mort ; puisque tu nous quittes, nous n'aurons jamais que guerre et malheurs. Toi, tu t'en vas au repos, nous demeurons dans la tribulation et la douleur, nous semblons faits pour tomber dans la détresse où étaient les enfants d'Israël durant la captivité de Babylone. »

Pendant vingt jours, tous les corps de la ville et du royaume vinrent l'un après l'autre visiter la chapelle de l'hôtel Saint-Paul, et faire des prières sur le corps du roi ; puis revint le duc de Bedford, qui ordonna les obsèques ; le parlement avait déjà commis un de ses membres pour y pourvoir en vendant les meubles du roi, tant la détresse des finances était grande. Cependant le convoi fut magnifique. La représentation du corps, revêtue de tous les vêtements et ornements royaux, était placée sur le cercueil. Tout le clergé de Paris, les religieux des couvents, sept évêques, un grand nombre d'abbés, tenaient la droite du cortége ; l'université était à gauche ; les gens du parlement soutenaient le dais au-dessus du corps ; les serviteurs de la porte et les écuyers portaient le cercueil. Les gens de la maison étaient rangés à la droite, les prévôts de Paris et les marchands à la gauche ; le premier valet de chambre tout auprès du corps, et le grand chambellan à la tête.

Puis venaient les pages, et ensuite le duc de Bedford à cheval et vêtu de noir, seul prince qui suivit les funérailles du roi. C'était une grande pitié que de voir ainsi le deuil du roi de France mené par un anglais, par un ancien ennemi du royaume qui en était devenu le maître. Toute la royale famille de France était dispersée; le dauphin et ses partisans étaient traités en ennemis; d'autres étaient depuis huit années prisonniers en Angleterre; mais le duc de Bourgogne, pourquoi n'y était-il pas? Voilà ce qui étonnait et indignait beaucoup de bons et loyaux Français.

« Ah! disaient-ils, et même assez haut, durant cette triste procession, c'est vous, duc de Bourgogne, qui l'avez mis aux mains de ses ennemis; vous avez su sa maladie, et qu'elle était mortelle, et vous n'êtes point venu recueillir ses derniers soupirs. Depuis sa mort, on vous a attendu, et vous n'avez point paru; si vous l'eussiez voulu, on eût encore différé jusqu'à votre retour; mais vous l'abandonnez en sa mort comme en sa vie. » Les motifs que répondaient les serviteurs qu'il avait envoyés au duc de Bedford pour s'excuser, ne semblaient pas suffisants; la crainte de céder le pas à ce prince d'Angleterre, ne le dispensait pas, disait-on, de ce saint devoir.

Lorsque le cortège fut à la croix qui est à moitié chemin de Paris à Saint-Denis, les hanouards, ou mesureurs de sel, ayant chacun une fleur de lis sur la poitrine, se chargèrent du cercueil, conformément à leurs priviléges, et le portèrent jusqu'à l'entrée du bourg de Saint-Denis, où les religieux devaient le prendre; mais ce fardeau, de plus de quatorze cents livres pesant, leur paraissant trop lourd, ils promirent de l'argent aux hanouards pour qu'ils continuassent jusqu'à l'église.

Le service fut célébré, sans préjudice des droits de l'abbé

de Saint-Denis, par le patriarche de Constantinople, qui faisait alors fonction d'évêque de Paris, car les Anglais ne permettaient point que le célèbre docteur Courtemisse, que le chapitre avait élu, prît possession de son siége,

L'église était tendue en noir, et on l'avait éclairée de tant de cierges, qu'on estima qu'il s'y était brûlé vingt milliers de cire. Les aumônes furent aussi toutes royales : seize ou dix-huit mille personnes reçurent chacune trois blancs. Lorsque le corps fut descendu dans le caveau, les huissiers d'armes de chez le roi brisèrent leurs baguettes et les jetèrent sur le cercueil; puis ils renversèrent leurs masses, et les autres serviteurs baissèrent aussi leurs épées, comme pour signifier que leur charge était finie.

Pour lors Berri, roi d'armes de France, cria à haute voix : « Dieu veuille avoir pitié et merci de l'âme de très-haut et très-excellent prince Charles, roi de France, sixième du nom, notre naturel et souverain seigneur. »

Ensuite il reprit : « Dieu accorde bonne vie à Henri, par la grâce de Dieu, roi de France et d'Angleterre, notre souverain seigneur. » Les sergents relevèrent aussitôt leurs armes et leurs masses, et crièrent : « Vive le roi ! »

Après la cérémonie, une dispute vive s'éleva entre les mesureurs de sel, les religieux de l'abbaye et les gens de la maison du roi, pour savoir à qui appartiendrait quelques ornements funéraires. On allait en venir aux mains; le duc de Bedford interposa son autorité et renvoya les contendants en justice. Le cortége retourna à Paris en fort bon ordre, et le régent anglais fit porter devant lui l'épée nue, sans s'inquiéter des murmures du peuple, qui le voyait avec chagrin s'arroger ainsi un privilége tout royal.

Le dauphin, lorsqu'il apprit la mort du roi, était en Berri, à Mehun-sur-Yèvres. Nonobstant tous les maux qu'on lui avait faits au nom de son père, et ce funeste traité par lequel il avait été déshérité, il pleura beaucoup en recevant cette nouvelle, et prit aussitôt une robe noire; mais le lendemain, d'après l'avis de son conseil, il se revêtit du deuil royal et se rendit solennellement à la messe en robe violette; car les rois, dit-on, ne doivent jamais quitter la pourpre. Les hérauts étaient vêtus de leur blason. La bannière de France fut levée, et ce fut en cette pauvre chapelle, dans une bourgade presque inconnue, qu'il fut salué du cri de *vive le roi!* Puis il se rendit à Poitiers, où avec une plus grande pompe, il se fit couronner. Dès-lors, et bien qu'il ne fût pas encore sacré, il fut pour tous les bons Français, le roi Charles VII! Les Anglais, par dérision, le nommaient roi de Bourges; mais on pouvait voir dès-lors combien il serait difficile de vaincre son bon droit et d'établir d'une façon durable le pouvoir des anciens ennemis du royaume.

Durant les vingt jours qui suivirent la mort du roi Charles VI, le parlement siégeant à Paris, tout composé qu'il était de Bourguignons zélés, présidé par Philippe de Morvilliers, cet empressé serviteur des Anglais, et malgré l'avis du chancelier, n'avait point voulu que les actes fussent scellés au nom du roi Henri VI, et avait réglé qu'en attendant, ils le seraient au nom du chancelier et du conseil de France. Ce fut seulement après l'arrivée du duc de Bedford qu'on consentit à reconnaître l'autorité du jeune roi d'Angleterre pour lors âgé de dix mois. Dès ce moment un grand nombre de seigneurs commencèrent à passer dans le parti du roi Charles VII. Ils avaient jusque-là obéi à un roi de France dont ils respec-

taient le caractère royal ; ce n'était pas lui qui gouvernait, il est vrai, mais tout se passait en son nom ; sa personne était encore un objet de vénération, son parti était le parti du roi. Maintenant ce n'était plus la bannière de France qu'il fallait suivre; sur les monnaies, et partout, à l'écusson des fleurs de lis était joint l'écusson d'Angleterre; des Anglais étaient nommés gouverneurs de toutes les villes; c'était à eux qu'il fallait obéir.

Tout cela semblait bien rude et bien nouveau. D'ailleurs quelle assurance pouvait-on prendre sur le règne d'un enfant au berceau qui allait être pendant quinze ans au moins en minorité ?

En outre les affaires du dauphin, devenu roi, n'étaient pas pour le moment en mauvaise situation ; ses partisans et les compagnies de gens de guerre qui combattaient en son nom, tenaient le Berri, le Bourbonnais, l'Auvergne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Dauphiné; ils avaient récemment pris le Languedoc sur le comte de Foix, qui y commandait pour les Bourguignons; le Maine et l'Anjou, domaines de la maison de Sicile, étaient du parti français. D'Orléans et de Blois, qui leur servaient de refuge et d'appui, les compagnies dauphinoises se répandaient dans la Beauce, et venaient par fois jusqu'auprès de Paris, surprenant des châteaux et des forteresses. Saintraille et le sire de Gamaches faisaient encore une vigoureuse guerre sur les marches de Picardie et le Vexin. Depuis l'échec du seigneur de Roche-Baron, les affaires allaient de plus mal en plus mal pour les Bourguignons du côté du Beaujolais. Bernard d'Armagnac et le sire de Grollée, baillif de Lyon, s'étaient fait une forte armée; ils avaient envahi le Charolais, s'étaïent emparés de la ville de Tournus,

menaçaient Mâcon, et répandaient l'effroi dans toute la Basse-Bourgogne. Le Nivernais se trouvait plus exposé encore à être envahi, et les Français pouvaient s'avancer de l'Orléanais jusque sur Sens et même Auxerre. »

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE JEAN II. — ANALYSE DE FROISSART.

Notice sur Froissart. 1

Chap. Ier. — Mort du roi Philippe de France. — Couronnement du roi Jean, son fils, et plusieurs autres événements. — Nouvel impôt et gabelle décrétés par les trois Etats pour subvenir aux frais de la guerre. 6

II. — Des mesures que prend le roi de France pour combattre le prince de Galles, qui parcourait le Berri avec une armée. 8

III. — Comment le prince de Galles prit le château de Romorantin. — De la grande armée que le roi Jean conduisit à la bataille de Poitiers. — Dispositions de l'armée française avant la bataille. — Ce que fit le cardinal de Périgord pour tâcher d'accorder le roi de France et le prince de Galles avant la bataille. 9

IV. — La bataille de Poitiers entre le prince de Galles et le roi de France. — Comment le roi de France fut pris à la bataille de Poitiers. 14

V. — Comment les trois Etats envoyèrent une armée pour combattre Godefroy de Harcourt et Philippe de Navarre. 18

Chap. VI. — Comment le prince de Galles conduisit le roi Jean de Bordeaux en Angleterre. 25
VII. — Comment le duc de Lancastre assiégea la ville de Rennes. — Comment messire Guillaume de Granville reconquit la cité, le bourg et le château d'Evreux. 26
VIII. — On parle, dans ce chapitre, du commencement de la mauvaise jacquerie, qui dévastait le pays de Beauvoisin, en Brie. — Comment le prévôt des marchands et ceux de Paris tuèrent trois chevaliers dans la chambre du régent. — Fortifications de Paris. 27
IX. — Comment Paris fut assiégé par le duc de Normandie, régent de France. — Le prévôt des marchands est tué. — Jean Maillard. — Le duc de Normandie rentre dans Paris. 31
X. — Du roi de Navarre qui défie au combat le royaume de France, pendant que le roi Jean est prisonnier en Angleterre. 39
XI. — Comment plusieurs des bourgeois de la ville d'Amiens voulurent livrer la ville aux Navarrais. — De la famine qui désola la France. — Comment le royaume était infesté de Navarrais. — Ils sont vaincus dans une bataille en Laonnois, près de la ville de Craulle. — Des Navarrais, que Pierre d'Andelle amena de nuit dans la ville de Châlons, pour s'en rendre maître. 44
XII. — Des trois reines, et des Navarrais qui furent assiégés dans Melun par le duc de Normandie. 50
XIII. — Combat entre les Anglais et les Français. — Combat de Nogent-sur-Seine. 52
XIV. — Comment les Etats refusèrent de consentir au traité que le roi Jean avait signé en Angleterre. 54
XV. — Broquart de Fenestrange et Robert Knolles. 56

Chap. XVI. — Préparatifs de guerre du roi d'Angleterre contre la France pendant que le roi Jean était prisonnier en Angleterre. — Départ de l'armée anglaise de Calais. — Elle traverse la Picardie pour aller faire le siége de Reims. 57
XVII. — Etat de l'Europe. 60
Notes. 75

CINQUIÈME ÉPOQUE.

PROGRÈS DE LA ROYAUTÉ ET DE L'ÉGALITÉ.

—

LIVRE PREMIER.

INDÉPENDANCE DU TERRITOIRE.

CHARLES V. 119

Chap. Ier. — Continuation de la guerre entre la France et l'Angleterre. *ib.*
II. — Charles V. 124
III. — Jugement de La Harpe. 134
IV. — Jugement de M. de Châteaubriand. 146
V. — Jugement sur Charles V par M. Michelet. 150
VI. — Duguesclin. 155
VII. - Bataille de Cocherel. 162
VIII. — Charles de Blois et Jean de Montfort. 166
IX. — Amnistie du roi de Navarre. — Administration paternelle de Charles V. 170
X. — Départ des grandes compagnies pour l'Espagne. 172
XI. — Maladie du prince de Galles. — La guerre recommence. 179
XII. — Conquête du Poitou. — Le comte de Foix. 186
XIII. — Nouvelles intrigues de Charles-le-Mauvais. 195
XIV. — Trève conclue. 199
XV. — Mort d'Edouard. 204
XVI. — Continuation de la guerre avec les Anglais. 219

Chap. XVII. — Guerre de Bretagne. 225
XVIII. — Démission et mort de Duguesclin. — Mort de Charles V. 228
XIX. — Du gouvernement de Charles V. 241
XX. — Christine de Pisan. 251
XXI. — Des Mémoires de du Duguesclin. 262

CHARLES VI. 264

Chap. Ier. — Considérations préliminaires. ib.
II. — De la Régence sous Charles VI. 268
III. — Etat de l'Italie. 271
IV. — Les frères de Charles V. 274
V. — Le sacre du roi. 279
VI. — Richard II en Angleterre. 280
VII. — Charles VI comparé à Richard II. 306
VIII. — Emeute et sédition. 315
IX. — Affaires de Flandre. 317
X. — Mariage de Richard II, roi d'Angleterre, avec Isabelle, fille de Charles VI. 335
XI. — Entrée du roi à Paris. 336
XII. — Le roi et le duc d'Orléans. — Clisson. 339
XIII. — Expédition en Bretagne. — Démence de Charles VI. 346
XIV. — Les oncles du roi gouvernent. 354
XV. — La querelle entre la France et l'Angleterre se ranime. 358
XVI. — Mariage du roi. 364
XVII. — Coup-d'œil sur l'origine et les progrès des Ottomans. 366
XVIII. — Déposition et mort de Richard. — Retour en France d'Isabelle, fille de Charles V. 389
XIX. — Guerre des Ecossais et des Anglais. — La France reste tranquille spectatrice. 395
XX. — L'usurpateur fomente des troubles en France. 398
XXI. — Viclef et Henri V. 400
XXII. — Situation de la France. 405
XXIII. — Assassinat du duc d'Orléans. 410

Chap. XXIV. — Impunité du duc de Bourgogne. 421
XXV. — Guerre civile des Armagnacs et des Bourguignons. 426
XXVI. — Hugues Aubriot, Savoisy et Tignonville. 432
XXVII. — Politique du duc de Bourgogne. — Avénement de Henri V au trône d'Angleterre. 436
XXVIII. — Concile de Constance. 441
XXIX. — Henri V se déclare pour les Bourguignons contre les Armagnacs. 447
XXX. — Bataille d'Azincourt. 451
XXXI. — Guerres civiles en France. — Insultes au Dauphin. 471
XXXII. — Le duc de Bourgogne se retire en Flandre. — Paix d'Arras. — Les Armagnacs et les Bourguignons. 478
XXXIII. — Henri V rentre en France. 482
XXXIV. — Horribles massacres dans Paris. 487
XXXV. — Triste situation de la France. 501
XXXVI. — L'Ecosse fait une diversion heureuse pour la France. — Mort de Henri V. 507
XXXVII. — Mort de Charles VI. 512

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.

